

Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville, 29000 QUIMPER

C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur :

M. le Préfet du Finistère
M. le Président du Conseil général du Finistère
Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1979)

<i>Président honoraire :</i>	M. René Daniel
<i>Président :</i>	M. Tanguy Daniel
<i>Vice-présidents :</i>	M. Pierre Keraval M. le médecin général Charles Laurent Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
<i>Secrétaire général :</i>	M. Yves Tanneau
<i>Secrétaires :</i>	Mlle Yvonne Picquenard M. Jean-Louis Guillou M. Grégoire Le Clech M. Alain Le Grand
<i>Trésorier :</i>	M. Hervé Glorennec
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Guy Pernez

SOMMAIRE

Pages

LES ORIGINES : PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE

- P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1978 9
- Jacques BRIARD. — Tumulus des monts d'Arrée. Juno Bella à Berrien 17

L'ANTIQUITÉ ET LE MOYEN AGE

- René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978) 37
- Jean-Luc DEUFFIC. — Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas 83
- Jean-Pierre LEGUAY. — Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age 103

MÉTIERS DES TEMPS MODERNES

- Gwennole LE MENN. — Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (xvii^e siècle)? Leurs impressions 161
- Georges-Michel THOMAS. — Notes sur quelques horlogers en Basse-Bretagne aux xvii^e et xviii^e siècles 183

LE PAYS DE DOUARNENEZ

- Yves TANNEAU. — Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales : Ploaré et Le Juch au xix^e siècle 195
- Grégoire LE CLECH. — L'émigration bretonne au Canada au début du xx^e siècle : le témoignage du pionnier Joseph Béléguic, de Douarnenez 219

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES

Pages

Francis GOURVIL. — Noms de famille, prénoms, surnoms et noms de lieu à Trégunc et Névez au XIII ^e siècle ..	239
Pierre-Yves LAMBERT. — Les lettres d'Anatole Le Braz à Lucien Herr (avec deux poèmes bretons inédits) ..	271

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1978)	291
Françoise HAMON. — L'Inventaire général et les objets mobi- liers	331
Patricia GAILLARD-BANS. — Pour une « ethnohistoire » de la maison rurale : l'exemple de la Basse-Bretagne ..	339
Denise DELOUCHE. — La critique et les peintres de la Bretagne au XIX ^e siècle	375

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1978)	399
Mélanges et comptes rendus	437

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Procès-verbaux des séances et excursions :	
Séance du 26 janvier 1978	451
Séance du 22 février 1978	451
Séance du 29 mars 1978	453
Séance et excursion du 23 avril 1978	455
Séance et excursion du 7 mai 1978	456
Séance du 31 mai 1978	459
Séance et excursion du 25 juin 1978	461
Excursion du 9 août 1978	462
Séance du 27 septembre 1978	464
Séance et excursion du 15 octobre 1978	465
Séance du 25 novembre 1978	467
Séance du 27 décembre 1978	469
Table des illustrations	473

les origines : préhistoire et protohistoire

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1978

Il faut revenir sur le problème des publications archéologiques. Partout les arriérés et les retards s'accroissent, au point que dans certains pays étrangers on en arrive à penser qu'il faudrait peut-être abandonner aux dragons mécaniques des sites susceptibles de fouilles de sauvetage, celles-ci devenant presque inutiles si le produit et les informations obtenues ne peuvent être traitées, les multiples échantillons prélevés analysés en laboratoire, et le tout décemment publié. On retombe sur les problèmes de l'après-fouille. A vrai dire, en Armorique, je connais peu de mes confrères qui aient systématiquement prélevé des échantillons des niveaux adéquats pour faire faire l'analyse pédologique des sols, la recherche des graines carbonisées ou celle des débris de coléoptères. Sans doute ne savent-ils pas que cela se fait (pas en France...) et que beaucoup d'excellents esprits pensent qu'une fouille est sabotée et ne vaut pas la peine d'avoir été menée si l'on n'étudie pas les débris de graines carbonisées. En disant cela, je suis sans doute un peu méchant, il n'y a pas de graines carbonisées ni de coléoptères dans toutes les terres de fouille. Mais au moins cela devrait-il être vérifié un peu plus souvent.

Nos instances gouvernementales estiment qu'il y a trop de revues scientifiques primaires en France et qu'il conviendrait de les voir se regrouper. Et elles ont décidé qu'il n'y aurait plus de subventions prises sur des fonds publics pour des revues qui n'auraient pas de comité de lecture selon les normes internationales. Je vois outre-Manche des comités de lecture pour les publications des sociétés locales ou régionales qui marchent efficacement. Il n'est pas accepté d'articles de fond qui n'ait été épluché par deux ou trois spécialistes, dont au moins un étranger à l'association ; cela retarde peut-être un peu la publication, souvent une nouvelle rédaction est imposée à l'auteur, et bien des articles insuffisants sont refusés. Cela ferait du bien à tel de nos confrères de se voir refuser un article parce qu'il n'a pas fait rechercher et étudier ses coléoptères...

Les grandes revues nationales étant surchargées, il s'est progressivement développé en Gaule une série de revues régionales (pour de grandes

régions comme la Narbonnaise) ou interrégionales. On parle depuis longtemps d'un espoir de *Revue archéologique de l'Ouest* sans voir où lui trouver un nombre nécessaire d'abonnés disposés à payer un prix suffisant pour rendre l'opération viable, qu'elle soit gérée par un éditeur ou qu'elle soit gérée par une association. La préhistoire étant souvent maltraitée par des rédacteurs en chef béotiens, tout aussi ignorants en science archéologique (archéogéologie, archéobiologie et archéométrie avec toutes leurs disciplines), il peut se poser des problèmes pour réaliser une publication de haut niveau, et ici encore la nécessité d'un comité de lecture très compétent mais aussi très encyclopédique est évidente.

L'occasion de rédiger des ouvrages de mise au point, à la fois pouvant servir de manuels et lisibles par un public assez large, oblige à tout repasser en revue avec beaucoup de rigueur (1). C'est surtout l'occasion de réagir contre les vieux ragots rassis ayant encore cours dans un certain public, tels qu'on ne saurait rien sur les mystérieux mégalithes, les rêves atlantidiens, les Phéniciens, les druides en train de faire les pitres sur les dolmens, les pouvoirs des pierres et l'ésotérisme malsain en général... C'est incroyable ce que certains cerveaux sont intoxiqués. A vrai dire la guérison de ces cerveaux-là ne nous préoccupe pas tellement. Les cerveaux qui nous paraissent plus dignes d'intérêt sont ceux de personnes par ailleurs saines et sympathiques, qui ont quelques cases affectées par des illusions, et qui se laissent entraîner dans des raisonnements incohérents sans s'en rendre compte, et qui ensuite n'en veulent point démordre.

Non point qu'il soit souhaitable de stériliser toute idée originale ou même à première vue légèrement marginale. Il y a un juste milieu entre le souci d'une saine utilisation des deniers publics, d'une coordination des recherches et d'une coopération entre les équipes qui les mènent, le souci d'une saine gestion du patrimoine archéologique — et donc par exemple une réglementation des fouilles pour assurer un étalement de l'érosion et de la consommation des gisements — et un dirigisme indésirable prétendant annihiler la légitime liberté d'entreprendre des chercheurs, laquelle est seule garante des possibilités de progrès. Les organismes consultatifs chargés de répartir crédits et subventions, dans les limites des règles qui leur sont assignées, se tirent plus ou moins heureusement d'affaire devant des choix difficiles en s'abstenant de soutenir financièrement des types de recherches qui semblent méthodologiquement douteux, ce qui en principe n'interdit pas aux chercheurs inspirés et passionnés de tenter quand même de tester leurs hypothèses et d'essayer de montrer l'éventuelle validité de leurs objectifs. Cependant les choses sont ainsi faites qu'il ne faudrait pas automatiquement conclure qu'une recherche qui n'est pas officiellement soutenue et subventionnée sente nécessairement le fagot. Il faut au moins lui laisser le bénéfice du doute si l'on n'est pas apte à en juger.

(1) P.-R. GIOT, J. L'HELGOUACH, J.-L. MONNIER, *Préhistoire de la Bretagne*. P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, éd. Ouest-France, 2 vol. 14 × 21 cm (collection *Ouest-France-Université*).

Parmi les hydres de Lerne qui depuis plus d'un siècle hantent les frontières des raisonnements archéologiques, il y a le troupeau multiforme de celles qui s'imaginent trouver des organisations des espaces dans la localisation de témoignages anachroniques, c'est-à-dire d'âges différents. Et plus particulièrement qui voient des alignements de sites à travers les paysages, des distanciations selon des unités, etc. Certes, ils présentent souvent des faits troublants. Mais nos collègues mathématiciens et physiiciens nous feront justement remarquer que dans un grand ensemble de points, tels ceux figurés sur des cartes, il est obligatoire qu'il se rencontre un certain nombre de coïncidences éventuellement troublantes : toutefois, cela ne signifie rien. L'erreur de méthode est de ne pas considérer en même temps la totalité des points ou des sites où il n'y a pas de coïncidences.

On a donc noirci des tonnes de papier avec ces jalonnements hétéroclites à travers les campagnes de plusieurs pays. Ces chasseurs de configurations ont un nom, les *ley-hunters*, leur bible est un gros ouvrage de A. Watkins datant de 1925 et plusieurs fois réédité, ils ont des associations nombreuses en Amérique comme sur le continent européen, et même un journal américain qui a l'étrange nom de *Stonehenge View-point*. Dépassant la recherche des vieux chemins alignés sur le soleil, les étoiles et bien d'autres choses encore comme chez Watkins, le chasseur de soucoupes volantes J. Michell trouve des configurations géométriques, souvent pyramidales, un peu partout. L'ingénieur américain K. Borst a voulu montrer que les cathédrales étaient bâties selon des plans mégalithiques et autres fantaisies. Nous ne ferons pas de publicité pour les quelques ouvrages en français du même tabac.

Dans le domaine de la contre-attaque par le ridicule, un hebdomadaire britannique a reçu des séries de découvertes de sceptiques, telles que quarante cabines téléphoniques alignées sur les collines des Chilterns, ou quinze *pubs* alignés dans un autre coin du pays ; un mathématicien pince-sans-rire démontrant même que les églises catholiques de Londres se situent sur une spirale logarithmique. Un archéologue s'est amusé à montrer que dans l'Essex les stations d'épuration sont alignées et dessinent entre elles des figures géométriques remarquables.

Lorsqu'on se trouve, pour la n ième fois, devant une personne de bonne foi se mettant à trouver des alignements et des configurations troublantes, que lui dire ? surtout si elle est naïvement passionnée...

**

LES ÉVÉNEMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE 1978 *

Le but d'une chronique n'étant pas de déflorer les résultats obtenus par les différents chercheurs, on se bornera à donner des indications tombées dans le domaine commun de l'information. Pour plus de détails, la

* Avec la collaboration de J. Briard, J.-L. Monnier, J.-R. Bourhis, Y. Onnée, C.-T. Le Roux et Y. Lecerf ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallégouët, J. Peuziat et L. Talec.

chronique bisannuelle de M. C.-T. Le Roux dans *Gallia-Préhistoire*, est une source indispensable et illustrée ; aussi la rédaction des deux chroniques a été coordonnée à quelques informations près.

1. - CHANTIERS DE FOUILLES

A *Saint-Thois*, entre *Ty-Floc'h* et *Kervilloc*, un grand cairn signalé récemment, de quarante mètres de diamètre et de quatre mètres de hauteur environ, a été éventré par un important prélèvement de matériaux d'empierrement en janvier 1978. Une fouille de sauvetage lancée aussitôt a permis à M. C.-T. Le Roux de reconnaître deux sépultures mégalithiques côte à côte dans un système complexe de parements ; il peut y avoir une troisième tombe à en juger par les dimensions. La tombe A était à couloir et à grande chambre quadrangulaire, bâtie partie en maçonnerie sèche et partie en petites dalles mégalithiques dressées contrefortant les murs. La couverture devait être constituée par un encorbellement grossier de petites dalles en schiste ardoisier. Dans la chambre, presque totalement détruite, ont néanmoins été retrouvés des tessons de poterie à affinités chasséennes, notamment un petit vase globuleux à une anse funiculaire verticale, et un second vase de type inédit, en forme de calice de pavot à pied polypode pentalobé. Aussi il fut trouvé quelques minuscules perles discoïdes en schiste et en variscite, et des éclats de silex. Quelques débris d'un squelette humain, notamment d'une mandibule, dispersés pour l'essentiel parmi les pierrailles recouvrant la couche archéologique, ne sont peut-être pas contemporains du mobilier. Celui-ci correspond assez bien au Néolithique moyen des dolmens à couloir du littoral armoricain.

La présence de ce type de tombe à l'intérieur, à distance des côtes actuelles, est moins surprenante si l'on se réfère à sa situation à proximité de la vallée de l'Aulne, tout comme divers monuments contemporains des landes de Lanvaux, à proximité de la vallée de l'Oust.

A *Plouhinec*, le siècle dernier, le tumulus de *Kergoglé* fut exploré sommairement ; sa tombe centrale livra un vase à une anse conservé au Musée préhistorique finistérien ; puis en 1945 une tombe en coffre, en position excentrée, fut détruite par l'élargissement d'un chemin. M. J. Briard effectua en 1978 une campagne de sauvetage pour étudier la partie encore intacte du monument. De la tombe centrale en coffre, très endommagée, qui pouvait mesurer $1,35 \times 0,7 \times 0,7$ m, orientée nord-est - sud-est, il ne restait plus que deux dalles au centre d'une petite fosse circulaire creusée dans le vieux sol. Cette tombe était très décentrée dans un petit amas de pierres circulaires à l'entourage bien conservé. A la périphérie occidentale, une petite tombe faite d'un entassement de terre et de pierres était couverte d'une chape de blocs assez régulièrement disposés, mais elle ne contenait rien comme mobilier. Il y avait donc au total trois sépultures dans ce monument. La masse était faite d'apports successifs de limon arénacé et de lits de pierres agencés en structures rayonnantes autour du cairn central. A la périphérie on remarquait une couronne cons-

tituant un parement assez fruste, tandis qu'à l'intérieur une autre structure annulaire au niveau du vieux sol jouait le rôle d'intermédiaire, sans doute dans le tracé du travail.

Comme d'habitude, la masse des terres du tumulus a livré des tessons de poterie, la plupart attribuables au Bronze ancien, et un au campaniforme, ainsi que des silex, dont une pointe de flèche chalcolithique.

Les sépultures de l'îlot de *Roc'h Croum* en *Santec*, grignotées par l'érosion marine et humaine, ont fait l'objet d'une première intervention de sauvetage par les soins de M. Y. Lecerf. Onze tombes ont été dégagées sur deux zones, elles sont orientées est-sud-est - ouest-nord-ouest. Sept sont bâties en maçonnerie sèche, deux sont des coffres en dalles sur chant, deux d'un modèle intermédiaire. Aucune n'a de dalle de fond ni de pavage, mais toutes avaient leur couverture, dans quatre cas une dalle unique, les autres avec de petites dalles juxtaposées se recouvrant. Les couvertures étaient recouvertes d'un petit dôme tassé constitué par l'argile du fossage. Deux sépultures seules ont livré quelques débris humains. Dans un cas on a noté les traces probables d'un cercueil en bois. Pas de mobilier funéraire, mais les terres ont livré quelques silex et des tessons attribuables à l'âge du bronze.

2. - GLANES, URGENCES, PROSPECTIONS ET DÉCOUVERTES DIVERSES

L'accaparement du littoral par les résidences secondaires des « bourgeois », et les chemins d'accès à ces propriétés, sont des causes de mise à mal de bien des restes de mégalithes. Il n'est pas possible de citer tous les cas de vandalisme de ce genre.

Les effets des initiatives individuelles incontrôlables, à la suite des changements de propriété occasionnés par le remembrement, continuent aussi à provoquer des dégâts. Un petit dolmen encastré dans un talus au sud du *Guily* en *Pont-Aven* a ainsi été détruit. A *Landaoudec* en *Crozon*, la mise en culture de terres en friche depuis des générations a abouti à l'arrachage d'une quarantaine de blocs des anciens alignements, poussés contre le talus le plus proche, et à la destruction quasi totale des deux enceintes qui se faisaient vis-à-vis de part et d'autre de l'extrémité ouest de la file principale. Seuls ont survécu cette file principale et le menhir fendu situé au sud du fort. Les mânes du baron Bachelot de La Pylaie doivent en être tout autant attristés et outrés que nous.

Les îles ont fait l'objet de quelques prospections. A *Ouessant*, à la pointe d'*Arlan*, M. J. Cavallé a repéré une petite enceinte de blocs, qui semble bien modeste par rapport au « temple des payens » décrit jadis par l'amiral Thévenard. A *Molène*, M. B. Hallegouët a vérifié que cinq menhirs sont encore bien visibles dans le sud de l'île, où il y a des silex un peu partout. A l'*île de Sein*, l'identification de l'allée couverte de *Kilaourou*, de divers menhirs, autres que les « Causeurs », avec ceux des descriptions anciennes mal localisées, est délicate.

A *Plougasnou*, à l'est de la pointe de *Primel*, M. l'abbé Tanguy a fait dresser comme menhir un grand bloc de granite couché.

En *Plomeur*, une dalle gisante de l'allée couverte de *Lestriguiou* a été remise en place, un pilier brisé a été redressé. Un des deux menhirs encore debout de l'alignement de *Kerflan* s'est abattu au moment des pluies du printemps de 1978 ; la fouille ancienne a été contrôlée par M. P. Berrou avant une restauration prochaine de l'ensemble. Sous les sables dunaires à *Kerharo* un menhir de 2,50 m a été dégagé lors de travaux de carrière. En fait nous en connaissons la pointe qui dépassait de la végétation.

En *Plouhinec*, un affleurement granitique près de *Lannilis*, examiné par M. J. Briard, a montré une surface et des bords aménagés ; des silex ont été découverts auprès. Près de *Kerfendal* il a été trouvé une grosse pierre portant quatre cupules ou petites cuvettes elliptiques, peut-être liées au polissage de haches polies.

Précisément, à part l'étude de routine des haches polies recueillies à droite et à gauche, il faut signaler la découverte ancienne en *Saint-Derrien* d'une belle hache à bouton en dolérite A, longue de 267 mm. On a signalé des ébauches de haches de combat en hornblendite à *Kergongar* au *Bourg-Blanc*, en *Saint-Evarzec* ; et à *Kersuel* en *Gouesnac'h* c'est une grande naviforme longue de 332 mm, à la surface seulement bouchardée mais à la perforation déjà polie qui a été trouvée. Au nord du *Guerdy* en *Pont-l'Abbé* des terrassements ont livré un fragment d'une hache polie de modèle ordinaire en cette matière ; rappelons que cette hornblendite, C de nos codes, est originaire de Pleuven.

Si nous passons à l'âge du bronze, nous noterons que l'on a signalé des tumulus, plus ou moins arasés selon les cas, à *Keraouz* en *Plouénan*, à *Barre-Nevez*, la *Magdeleine* et *Tregain* en *Briec-de-l'Odet*, à *Kersuel* et *Ty-Corn* en *Gouesnac'h*. Dans cette dernière localité, deux coffres ont fait l'objet d'une intervention de M. Y. Lecerf à *Kercaradec* ; à noter que dans le champ voisin il fut découvert au siècle dernier le dépôt de *Menez-Tosta*.

Deux haches à talon ont été trouvées lors de travaux sur l'île *Penfret* en *Fouesnant* ; une autre à *Castel-Vihan* en *Trégunc*, où également il en a été trouvé plus anciennement à *Kerouanec-Vihan* et à *Kerambordenec*. Il a pu être précisé que le dépôt de haches à douille découvert en 1936 à *Kerouanec* en *Trégunc* comprenait trente-six haches dans un pot (et non soixante-quatre). Il y a quelques années il fut découvert six haches à douille à *Kerguellou* en *Plonéour-Lanvern*. Signalons enfin près du bourg de *Landudal*, la trouvaille dans des terrassements d'une valve de moule de hache à talon en schiste amphibolique.

Notons, au sujet de la « comptabilité » des sites et des découvertes anciennes qui surnagent à nouveau ainsi, qu'il n'est pas toujours certain qu'on se trouve en présence de nouveautés absolues. Tant de choses ont été plus ou moins bien signalées dans le passé, avec une localisation approximative, voire une toponymie différente.

Il en est de même pour les stèles de l'âge du fer, dont chaque année voit le repérage de quelques nouvelles qui viennent s'ajouter aux documents des inventaires en cours, mais qui sont difficiles à mettre au point. M. L. Talec a travaillé pendant des années à mettre à jour celui du

bas Léon ; le haut Léon reste à compléter. M. J. Peuziat travaille sur celui de la région de Douarnenez, du Cap et du pays nord-bigouden ; M. P. Berrou devrait compléter les indications du pays sud-bigouden. Mais on constate toujours des lacunes. Et d'autre part on est gêné par les déplacements à usage décoratif. Il y a des gens qui se font donner, ou qui achètent, des stèles pour orner leurs plates-bandes, mais il semble qu'il y en a bien davantage qui les volent. Qu'on nous permette de le dire.

Nous venons de publier une mise au point de tous les souterrains de l'âge du fer étudiés jusqu'en 1975, et qui n'avaient pas fait l'objet d'une publication (2). Notons que de 1960 à 1973, nous avons consacré avec notre équipe plus de trois cents pages des *Annales de Bretagne* à décrire d'autres de ces souterrains.

..

Pas moins de deux textes législatifs concernant l'archéologie se trouvent en discussion devant le parlement britannique, à commencer par les deux lectures en Chambre des lords. Un texte, appuyé par le *Council for British Archaeology* remplacerait le droit traditionnel (que nous avons aussi avant la Révolution) selon lequel « trésor est au prince » en ce qui concerne les métaux précieux, par un texte élargi aux objets accompagnant les trésors et pouvant être étendu à n'importe quel type d'antiquité mobilière découvert dans le sol. L'autre, qui est d'origine administrative est le *Ancient monuments and archaeological areas Bill*, important document de soixante-quatorze pages qui reprend toute la législation sur les monuments anciens et leur protection, y ajoute une très intéressante section sur les zones archéologiques pouvant être protégées ou fouillées ou l'objet d'investigations. On y trouve d'intéressantes dispositions comme l'interdiction de l'emploi des détecteurs de métaux dans toutes les zones protégées, le cas des monuments immergés sous la mer, le droit d'entrer d'office sur les terres privées aux fins d'investigations archéologiques, etc. Ce texte a été voté le 4 avril 1979 et sera en application bientôt : ce sera un précédent précieux pour les autres pays européens. Ajoutons à titre d'information comparative que pour l'année budgétaire 1978-1979 la Grande-Bretagne emploie 1 614 personnes à plein temps pour l'archéologie de sauvetage, dont 41 % d'emplois permanents et le reste à titre temporaire ou dans le cadre du plan de lutte contre le chômage des jeunes. Pour cette même année budgétaire, l'archéologie de sauvetage (donc non compris la recherche archéologique traditionnelle) dispose de 5 699 815 £, dont 49 % vient du ministère de l'Environnement, 19,5 % des autorités locales, 21,5 % du fonds de lutte contre le chômage des jeunes, 6,5 % des musées et universités, le reste d'origines diverses dont les contributions du monde des affaires. On n'ose pas faire de comparaisons avec

(2) P.-R. GIOT, C.-T. LE ROUX, Y. LECERF, J. LECORNEC, *Souterrains armoricains de l'âge du fer*, Rennes, 1976 [paru en 1978], 130 p., 64 fig. (Travaux du Laboratoire anthropologie - préhistoire - protohistoire et quaternaire armoricains.)

ce qui se passe de ce côté-ci de la Manche. Il fallait qu'au moins une fois on fasse connaître de telles données numériques. On comprend cependant les engorgements auxquels nous avons fait allusion dans les premières lignes de cette chronique. Quoique en Grande-Bretagne l'infrastructure des laboratoires des sciences archéologiques et les centres de traitement et de restauration soient bien plus développés que chez nous, ils n'arrivent pas à « écluser ». D'où toutes les études d'ailleurs remontées à un niveau de préoccupation méthodologique supérieure, sur les procédures d'échantillonnage rationnel en archéologie.

On rejoint une autre tendance de la nouvelle archéologie. Il n'y a de science que du mesurable, cet aphorisme de lord Kelvin conçu pour les sciences physiques il y a un siècle, doit pouvoir se formuler à nouveau : il n'y a de science que du quantifiable. Mais c'est une médecine souvent abstraite et difficile à faire avaler à un public élargi, reconnaissons-le.

JACQUES BRIARD *

Tumulus des monts d'Arrée Juno-Bella à Berrien

En 1977, un premier article fut publié sur les fouilles de contrôle menées ces dernières années sur les tumulus des monts d'Arrée et des régions voisines (1). La présente note a pour but de présenter la fouille de l'ensemble de Juno-Bella à Berrien et de donner quelques notions plus générales sur le style céramique funéraire de ces populations de l'âge du bronze, à partir des vases préservés dans la collection P. du Chatellier du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye (2). C'est en effet cet archéologue finistérien qui fit connaître l'extraordinaire richesse archéologique des monts d'Arrée. Dans un rapport de 1897 (3), il conte que « venu en touriste en 1894 au pays de Huelgoat », il se transforma en explorateur infatigable puisque, entre le 27 mai 1895 et le 11 octobre 1896, il reconnut, fort bien guidé par l'excellent agent voyer qu'était M. Le Rumeur, non moins de cent soixante et un tumulus, onze menhirs et six mégalithes. Il recensa de plus quelques cachettes de monnaies gauloises ou d'objets de l'âge du bronze. Il fouilla, de façon quand même fort expéditive, plus d'une centaine de tumulus, un record qui serait difficile à égaler de nos jours. L'exploration se bornait le plus souvent à envoyer quelques solides piocheurs faire un trou au milieu de la butte pour atteindre au plus vite la tombe centrale et son mobilier funéraire. Ainsi P. du Chatellier put-il constituer sa collection de poteries de l'âge du bronze qu'il entretint remarquablement. Si l'on peut regretter parfois le manque de plans, coutumier à l'époque, il faut lui rendre hommage d'avoir ainsi sauvé de bien des pillages ou destructions vandales l'essentiel de l'information que contenaient ces monuments.

Les structures se montrèrent très variées, peut-être un témoignage d'une certaine organisation sociale. P. du Chatellier voyait volontiers des

* Equipe de recherche n° 27 du C.N.R.S., associée à l'université de Rennes I. Rennes, 1979.

(1) J. BRIARD, *Berrien, terre de tumulus*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 19-33.

(2) Nous remercions M. R. Joffroy, conservateur en chef, pour les facilités qu'il nous a données pour travailler dans les collections P. du Chatellier.

(3) P. DU CHATELLIER, *Explorations sur les montagnes d'Arrée et leurs ramifications. Années 1895 et 1896*. Saint-Brieuc, 1897.

tombes de notables ou de chefs dans les très beaux tumulus comme celui du Reuniou à Berrien, encore visible de nos jours, énorme butte recouvrant un grand caveau mégalithique. Ce que l'on sait maintenant du caractère souvent hiérarchisé de la société du Bronze ancien et moyen peut confirmer cette hypothèse de sépultures de notabilités qui étaient cependant peu fortunées si l'on considère le mobilier funéraire réduit à une poterie, quelques rares poignards corrodés et des bijoux de coquillages ou d'os le plus souvent disparus par suite de l'altération. D'autres tombes d'importance moyenne étaient formées de petites chambres en pierre sèche circulaires ou elliptiques, en « four », encorbellement ou *tholos* (Coatmocun à Brennilis ou Le Norohou à Loqueffret). D'autres plus originales (Ty Librennou à Berrien) étaient constituées de pierres arc-boutées les unes sur les autres, structure curieuse et non sans intérêt puisqu'elle rappelle les constructions en bois de tombes du Bronze ancien d'Allemagne : Leubingen, Saxe ou du sud-ouest de la Grande-Bretagne : Wrangworthy Cross, Devon (4).

Des tumulus plus modestes recouvraient de tout petits coffres ou de simples amas de pierres ou de limon tassé. On peut ajouter quelques coffres isolés sans tumulus (la chapelle Sainte-Barbe à Berrien) et les nombreuses petites tombelles, petits « tas de pierres » que l'on rencontre encore çà et là sur les crêtes les plus dénudées des monts d'Arrée (Roc-Trévézel). Dans ces séries de structures sans tombe centrale nettement visibles parfois, P. du Chatellier voyait des cénotaphes, monuments élevés à la mémoire des guerriers disparus loin de leur terre natale, hypothèse quelque peu discutable si l'on s'en tient aux résultats des fouilles de contrôle récentes où la tombe centrale (Ligollenec en Berrien) est visible mais se réduit à une simple rangée de pierres que les méthodes expéditives du siècle dernier ne permettaient pas de repérer facilement. Il est vrai que, même pour des monuments mégalithiques, l'exploration était parfois fort incomplète, comme l'a montré la reprise de la fouille du coffre de Juno-Bella à Berrien situé auprès d'un tumulus à caveau mégalithique classique.

LE TUMULUS DE JUNO-BELLA

Situation - Fouilles

Le tumulus de Juno-Bella fut découvert à la fin du siècle dernier lors de la construction d'un talus. En aménageant les terres d'une petite éminence naturelle, on découvrit une énorme dalle de granite qui affleurerait au niveau des terres environnantes. La petite butte, d'après P. du Chatellier, mesurait alors 25 m de diamètre pour un mètre de haut. L'endroit n'est pas facile d'accès, ce qui explique que le monument servit épisodiquement de cache aux résistants pendant la guerre de 1939-1945. Pour y accéder il faut prendre la route de La Feuillée (C.D. n° 42) et, à trois

(4) C.F.C. HAWKES, *Zur Wessex Kultur*, dans *Jahresbericht des Instituts für Vorgeschichte der Universität Frankfurt A.M.*, 1977, p. 193-199.

kilomètres de Berrien, remonter un mauvais chemin de terre à gauche de la route pour aboutir à la parcelle située entre les villages de Keraden et de Coz-Castel (5). Le nom de Juno-Bella n'est probablement qu'une latinisation abusive du terme breton Run ou Runou-Huella, la butte ou les buttes d'en haut.

En 1895, P. du Chatellier explora ce monument en descendant quelques pierres du caveau sous la dalle de couverture. Passant alors la tête, il put observer à la lueur d'une bougie les restes d'un squelette couché sur le côté gauche, la tête près de la paroi est-sud-est, position classique de ces morts qui reposaient la tête côté du soleil levant. Une poterie à une anse avait été placée à gauche du mort, près de l'épaule. Le fond du caveau était constitué de l'arène naturelle du sous-sol, dénommée « tuf » par le fouilleur. Aucun plan ne fut publié par celui-ci. L'énorme dalle de couverture, pesant plusieurs tonnes, scellait parfaitement les parois en petits moellons de granite et la tombe fut laissée ouverte. Elle resta intacte, protégée par le camouflage de la lande, l'éloignement des habitations et la difficulté d'accès. Le passage des résistants est attesté par une gravure sur un moellon immédiatement sous la dalle, à l'angle est, qui combine la date 1943 et une croix de Lorraine. A cette époque un pavage grossier fut aménagé et une cheminée d'aération entraîna la destruction partielle du muret nord.

En 1969, plusieurs visites échelonnées permirent une campagne de prospection tandis que la fouille eut lieu en septembre de la même année. Le propriétaire exploitant, M. Fanch Quemener, nous laissa toutes les facilités pour la poursuite des travaux et son aide amicale fut un des éléments de réussite de cette campagne. La municipalité de Berrien nous apporta un appui logistique appréciable dont nous la remercions de même que tous les collaborateurs de cette fouille (6).

Le tumulus de Juno-Bella est situé au flanc d'un petit coteau de 240 m d'altitude. Un petit ruisseau court au bas de la parcelle qui contient le monument, endroit propice à un habitat. Le monument est chevauché par le fameux talus dont la construction entraîna la découverte de la tombe centrale (fig. 1). D'ailleurs, la dalle de couverture apparaissait dans le fossé jouxtant le talus. Le diamètre apparent de la butte était de 20 à 22 m pour une hauteur de 1,20 m maximum au-dessus du sol environnant. Il est probable que les dimensions de la butte étaient plus restreintes à l'origine, de l'ordre de 16 à 18 m, fait confirmé par l'étude des coupes aménagées dans le terre en 1969. Par contre, la hauteur devait atteindre 2 m, donnant une forme plus en calotte au monument, forme que l'on retrouve pour les tumulus restés intacts dans les landes.

(5) Parcelle Juno-Bella, n° 664 H2, cadastre de Berrien. Coordonnées géographiques : 3° 47' 10" W - 48° 23' 58" N.

(6) L'équipe de fouille comprenait MM. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S. ; J. Briard ; Mme H. Guyader, professeur d'histoire ; M. P. Henry et Mlle J. Rivalain, étudiants en histoire ; M. Le Goffic, étudiant en sciences ; M. Y. Onnée, dessinateur au C.N.R.S. ; M. M. Robert, chargé de recherche au C.N.R.S.

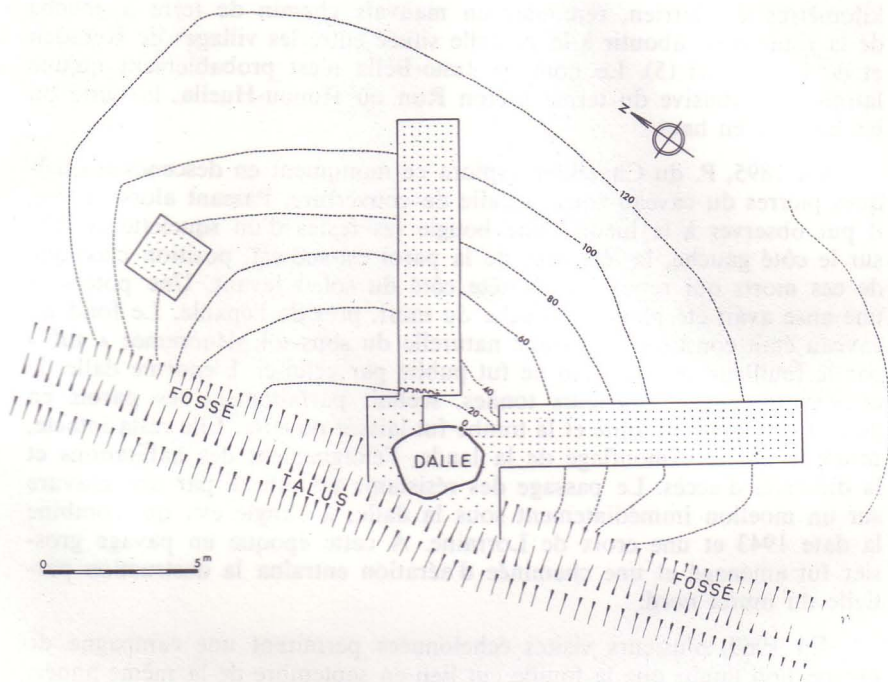


Fig. 1. - Berrien, *tumulus de Juno-Bella*.

Topographie (courbes de 20 en 20 cm). La tombe se trouve contre le talus. En pointillé, zones de fouille.

Structure du tumulus

Deux tranchées cardinales ont été menées vers la tombe ; l'une sud-est-nord-ouest, suivant l'axe longitudinal de la tombe, l'autre nord-est-sud-ouest, perpendiculaire à la dalle de couverture du caveau. Dans les deux tranchées, on a rencontré les mêmes composants principaux :

- l'humus récent, noirâtre, épais de 30 à 40 cm, fait d'une terre de bruyère légère amendée par les apports récents pour la culture ;
- la masse principale du tumulus, très panachée, alternant des petites lentilles brunes à des masses plus noirâtres. C'est une structure en « mottes rapportées », une des techniques utilisées pour la construction des tertres funéraires : on piochait et on enlevait de petits carrés de terre comprenant l'élément végétal en surface et la terre noire puis plus jaune en profondeur. Cette technique s'oppose à celle qui voit l'apport de grattages de sols donnant des couches plus homogènes disposées en couches successives, technique utilisée pour les tumulus en limon quaternaire des Côtes-du-Nord et du Léon ;
- le vieux sol très riche en gros charbons de bois, conséquence d'un brûlis de sol dont la datation par le radiocarbone laisse supposer qu'il peut être bien antérieur à la construction du tertre. Toutefois ce n'est

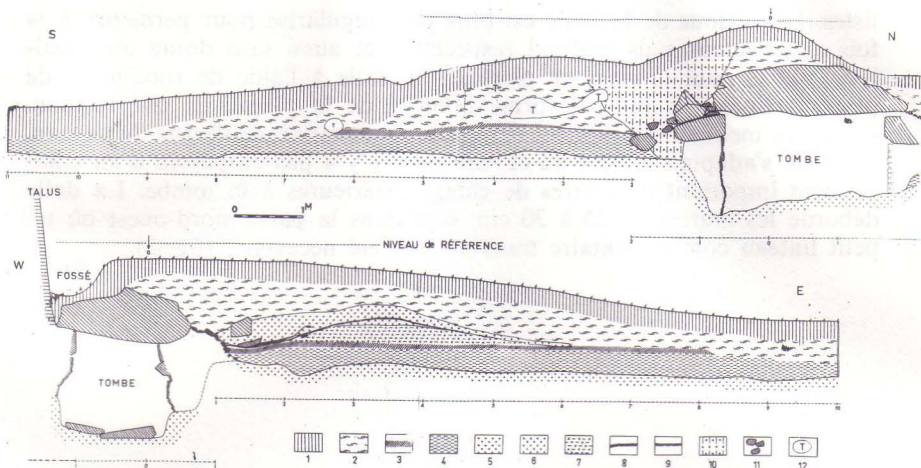


Fig. 2. - Berrien, *tumulus de Juno-Bella*.

Sections longitudinales et transversales. 1 : humus récent. 2 : masse du tumulus. 3 : vieux sol à charbons de bois. 4 : sous-sol argileux. 5 : arène du sous-sol. 6 : lentille d'arène du creusement de la tombe. 7 : lentille d'arène et d'argile provenant du début du creusement de la tombe. 8 et 9 : traînées de charbons de bois et de cendres, 10 : zone remaniée par les fouilles Du Chatellier. 11 : pierres. 12 : terriers.

que sous le terre que cette zone à charbons de bois est visible. Elle disparaît à 8 m du centre du tumulus, marquant ainsi nettement la limite initiale des apports de terre.

Quelques accidents venaient perturber cette structure générale : dans la tranchée nord-est, près de la tombe, une grosse lentille d'arène provenait de la construction de la fosse funéraire qui avait été creusée à 1,20 m de profondeur sous le vieux sol. De plus dans la tranchée nord-ouest se retrouvaient les traces de l'entonnoir de fouilles des explorateurs du siècle dernier.

Le sous-sol est composé d'un limon argileux jaune devenant arénacé en profondeur. Le socle rocheux granitique est fortement arénacé en surface sur une épaisseur de 30 à 40 cm. Quelques sondages périphériques ont permis de retrouver la même structure. Nulle part il n'a été possible de retrouver des traces d'un entourage de pierres ou celles d'un fossé périphérique.

La tombe centrale

La dalle de couverture est un énorme bloc de granite de forme subrectangulaire, bombé à l'extérieur et mesurant 2,85 m de long, 2,15 m de large et 0,75 m d'épaisseur maximum. Son poids peut être estimé à huit ou neuf tonnes, ce qui représente déjà une manipulation de spécia-

listes. Le dessous de la dalle est plus plat, régularisé pour permettre à la fois une hauteur sous plafond respectable et aussi sans doute une meilleure assise pour la mise en place de la dalle à l'aide de rondins et de plans inclinés. De plus la forme bombée de la pierre, en champignon, assure un meilleur écoulement des eaux d'infiltration au-dessus du caveau. La dalle s'adaptait si bien au caveau qu'il n'y a pas eu besoin d'un complément important de pierres de calage extérieures à la tombe. La dalle débordé les murets de 25 à 30 cm, sauf dans la partie nord-ouest où un petit linteau complémentaire transversal a été nécessaire (fig. 3).

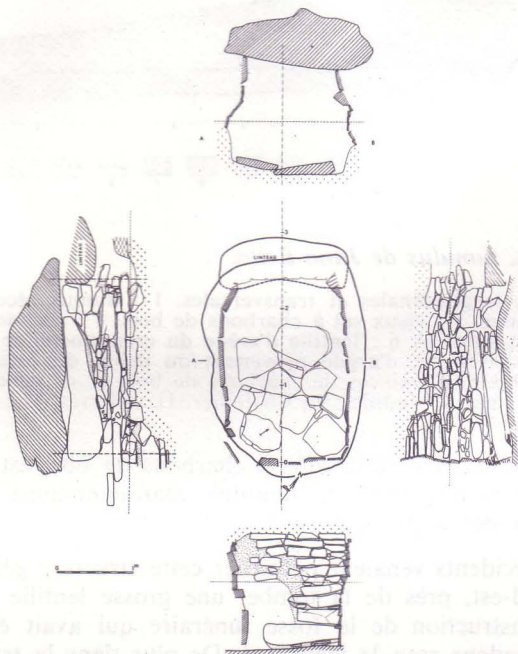


Fig. 3. - Berrien, *tumulus de Juno-Bella*.

Plan du caveau funéraire avec la dalle de couverture, élévation des parois et coupe transversale.

Les parois du caveau sont creusées dans l'arène granitique pour la partie inférieure, composées de murets en pierre sèche pour la partie principale et de très grosses pierres pour la dernière assise afin de permettre de mieux asseoir la dalle de couverture. En particulier la paroi sud-est comporte un énorme bloc de 190 cm de longueur et 35 cm d'épaisseur maximum. Seules les parois longitudinales sont intactes. Les parois transversales ont été détruites, la paroi nord-ouest par l'établissement d'une « cheminée » en 1943, la paroi sud-est moins abîmée ne laisse voir que le « trou d'homme » par lequel P. du Chatellier et ses fouilleurs s'étaient introduits en 1895. Un pavage irrégulier observé en 1969 peut provenir de la réutilisation des pierres des parois détruites, mais il se peut aussi

que cet élément de pavage soit d'origine. La rapidité avec laquelle la fouille fut menée au siècle dernier ne permet pas de trancher la question. Il y avait vraisemblablement de petites banquettes latérales creusées dans l'arène comme souvent dans ces tombes des monts d'Arrée.

Le caveau funéraire est orienté presque sud-est-nord-ouest (40° nord) et l'on a vu que, suivant les observations de P. du Chatellier, le squelette avait la tête à l'est. Les dimensions du caveau, 2,40 m sur 1,60 m, sont classiques. La hauteur sous dalle est de 1,40 m à 1,50 m. Les parois, comme souvent, montent en se rétrécissant et la largeur de la tombe au sommet n'est plus que de 1,20 m. Ceci permet de recouvrir le caveau par une dalle de moindre largeur et cette forme un peu en voûte contribue aussi à une meilleure assise de la couverture. En résumé, la construction de la tombe montre une solution classique de caveau mégalithique à parois de pierre sèche mais avec une variété d'adaptation au sous-sol remarquable, les parties en pierre sèche venant remplacer dans les parois les zones où l'arène granitique était trop tendre pour former un mur solide.

Le mobilier

Le squelette du caveau de Juno-Bella n'était muni que d'un seul encas funéraire, du moins parvenu jusqu'à nous, un petit cruchon à une anse que P. du Chatellier décrit comme « très grossier et fait à la main ». Cette poterie est conservée actuellement au musée des Antiquités nationales avec l'étiquette « Coz Castel », village proche de Juno-Bella (M.A.N., n° 74 655). Sa hauteur est de 185 mm pour un diamètre au fond de 95 mm. Il est de forme biconique mais à angle très ouvert. Le diamètre à la carène anguleuse est de 160 mm pour un diamètre à l'ouverture de 125 mm (fig. 8, n° 1). L'unique anse plate, en ruban large de 31 mm, prend à la carène pour rejoindre le rebord. Typologiquement c'est une forme un peu intermédiaire entre les petits cruchons du Bronze ancien-moyen (fig. 9) et les véritables vases à quatre anses, très biconiques (fig. 8, n° 4). On placerait maintenant cette céramique au Bronze ancien vers 1600 avant J.-C. plutôt qu'au Bronze moyen, les dernières fouilles de tumulus prouvant que les anses plates en ruban apparaissaient dès le début du Bronze ancien dans les terres des tertres à pointes de flèches armoricaines (Kersandy à Plouhinec, Finistère).

La masse des terres composant le tumulus comprenait des éléments de poterie domestique, assez peu nombreux toutefois, une centaine de tessons dont à peine une douzaine sont utiles pour une détermination typologique. Toutefois, on retrouve la poterie décorée d'un gros cordon sous le rebord (fig. 4, n° 1), des éléments de poterie assez fine, bien cuite et peu épaisse (fig. 4, n° 2 à 4) dont un fond de 8 à 10 cm de diamètre. Ces poteries peuvent dériver de prototypes campaniformes mais ils en diffèrent par une pâte noire quand même de moindre qualité par suite d'une cuisson moins parfaite. A côté de ces poteries fines on rencontre quelques gros tessons (fig. 4, n° 5 et 6) à pâte très grossière et dégraissant quartzeux,

jarres domestiques mal cuites réservées sans doute à des stockages de nourriture et non à la cuisson ou la préservation des liquides. Le matériel lithique est pauvre. Le silex est présent sous forme d'éclats de silex mais on note quand même de petites lamelles brutes (fig. 4, n° 7 à 10 et 12), ébauches d'armatures possibles de flèches ou de faucilles. Une curiosité cependant est la présence d'un petit rognon brut qui vient de la masse du tumulus, au-dessous de la zone humifiée des labours. Ce n'est donc

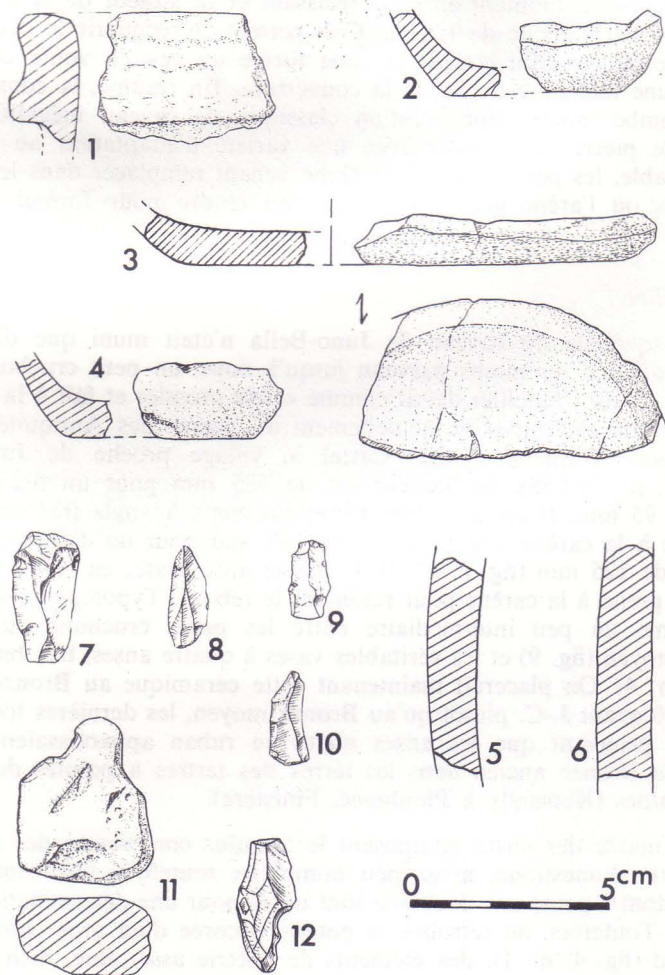


Fig. 4. - Berrien, *tumulus de Juno-Bella*.

Mobilier des terres. 1 : poterie à cordon. 2-4 : fonds. 5-6 : poterie épaisse. 7-10 : lamelles de silex. 11 : petit rognon de silex utilisé comme lissoir. 12 : éclat lamellaire de silex.

pas un apport récent d'amendement calcaire. Il a été récolté à 3,50 m du centre et plus de 40 cm de profondeur. On peut se demander pourquoi ce rognon, qui vient vraisemblablement de la côte nord distante d'une quarantaine de kilomètres, n'a pas été débité. D'un côté, il a une vague forme anthropomorphe (fig. 4, n° 11) mais cela semble fortuit. Par contre il se tient bien entre les doigts grâce à une dépression à la base et son appendice en forme de tête ; l'on note, en le regardant de près, des traces d'utilisation comme instrument à lisser ou à polir. C'est encore un exemple de ces petits outils naturels utilisés par les gens de l'âge du bronze. Dans la masse des terres un complément de matériel lithique est fourni par des quartzites et des fragments de quartz abondants dans le sous-sol. Mais il est difficile pour ce matériel de faire la différence entre véritables outils et éclats provenant de concassages naturels.

Datations et conclusion

Deux datations radiocarbone réalisées aimablement par Mme Délibrias sur les charbons de bois provenant du vieux sol sous le tumulus de Juno-Bella (7) ont donné les résultats suivants :

GIF 1 545 : $4\ 050 \pm 120$ B.P., soit $2\ 100 \pm 120$ B.C.

GIF 1 544 : $3\ 900 \pm 120$ B.P., soit $1\ 950 \pm 140$ B.C.

Si l'on tient compte de la date brute, cela signifie que ces vestiges de bois brûlé remontent au moins à 2000 av. J.-C. et, si l'on tient compte des corrections apportées par la dendrochronologie, on peut supposer une date encore plus ancienne vers 2300 ou 2400 av. J.-C. Ceci pose quelques problèmes d'interprétation. Une première hypothèse est de penser que ce brûlis de sol provient d'un incendie de la végétation pour préparer le terrain à l'édification du tumulus qui serait alors fort ancien. Mais les autres documents archéologiques, comparaisons avec les autres tumulus, type de poterie funéraire, rendent difficile cette interprétation. Il semblerait raisonnable, d'après ces données, de dater le monument des environs de 1600 av. J.-C. mais on sait que divers éléments comme la présence des céramiques campaniformes dans les terres de tumulus pourraient suggérer une date ancienne pour certains d'entre eux.

La seconde hypothèse est de penser qu'il s'agit d'un brûlis de sol plus ancien que le tumulus et datant du Néolithique final (8). A cette époque, la technique d'agriculture commençait par l'incendie de la forêt suivie d'une phase de pâturages en clairières et prairies naturelles. Par la suite seulement on labourait pour la culture des céréales. La construction du tumulus aurait ainsi préservé dans un paysage de pâturages, le vieux brûlis néolithique qui disparaît nettement en dehors des limites

(7) Datations réalisées au Centre des faibles radio-activités du C.N.R.S. à Gif-sur-Yvette.

(8) P.-R. GIOT, *Chronique des datations radiocarbone armoricaines*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 157.

du monument. Toutefois nous pensons que si ce brûlis est quand même bien conservé sous le tertre funéraire, c'est qu'il n'y a pas eu un décalage très considérable entre ce brûlis et la construction de l'âge du bronze. D'autre part, si ce brûlis a été bien conservé, c'est qu'il n'y avait pas eu de labour pour l'agriculture et que le brûlis était bien préliminaire à une phase pastorale datant de la fin du Néolithique et du début du Bronze ancien. Ces datations indiquent également une phase de déforestation des monts d'Arrée que l'on peut mettre en parallèle avec les analyses polliniques ou d'autres datations radiocarbone proches comme celle obtenue à la base de la tourbière de Pors-Guen à Plouescat (Finistère) par Mme Morzadec-Kerfourn (9). La reprise de la fouille du tumulus de Juno-Bella n'a donc pas seulement permis de donner le plan d'un caveau classique de l'âge du bronze mais, par ses côtés annexes, apporte de précieuses indications sur l'environnement préhistorique.

LE COFFRE DE JUNO-BELLA

Le coffre

En 1895, P. du Chatellier notait : « A 150 m au sud de ce tumulus sont encore debout trois supports et la pierre de fond d'un petit dolmen dont la table a été enlevée... La fouille faite entre les parois du monument n'a donné aucun résultat ». Cette exploration du siècle dernier ne fut sans doute qu'un sondage très expéditif en fin de chantier car la reprise de la fouille de ce monument en 1969 allait s'avérer très intéressante.

Tout d'abord il faut noter qu'il n'est situé qu'à une quarantaine de mètres du centre du tumulus de Juno-Bella. Ensuite la fouille a montré qu'il ne s'agissait pas d'un dolmen ruiné mais d'un coffre polygonal, enfin l'essentiel du mobilier funéraire était resté à l'intérieur du monument où les fouilleurs de Du Chatellier n'avaient fait que creuser un trou au centre, trou sans doute vite rebouché devant l'absence apparente de matériel. Depuis cette date le monument était resté pratiquement intact. Cependant à une époque récente, un sondage clandestin avait été mené contre la paroi nord qui présentait une curieuse excavation circulaire, cuvette naturelle due à l'érosion. Cette anomalie avait sans doute dû intriguer quelque celtomane en quête de bassin à sacrifice.

La fouille a consisté tout d'abord à dégager l'extérieur du monument. Le coffre était entouré d'un petit cairn composé de petits cailloux et de quelques très gros blocs de granite qui bloquaient les parois verticales vers l'extérieur. Cependant ce cairn était peu élevé, atteignant à peine le tiers des piliers, soit 30 à 40 cm. Il s'agit surtout d'un blocage. Mais la possibilité d'un complément de terre au-dessus n'est pas exclu. Il n'en subsiste aucune trace. Quelques grosses pierres posées sur le côté sud du cairn semblent provenir de la destruction d'un bloc plus important, peut-être la dalle de couverture du coffre.

(9) Mme M.-T. MORZADEC-KERFOURN, *L'environnement naturel*, dans *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France Université, 1979, p. 23-25.

Au début de la fouille les quatre piliers reconnus par P. du Châtelier étaient bien visibles. Un cinquième pilier dont le sommet avait été brisé a été reconnu. En réalité il ne s'agit pas d'une chambre dolménique avec entrée ou couloir mais d'une sépulture fermée de forme pentagonale, variante assez peu connue des sépultures de l'âge du bronze. On trouve donc successivement (fig. 5) :

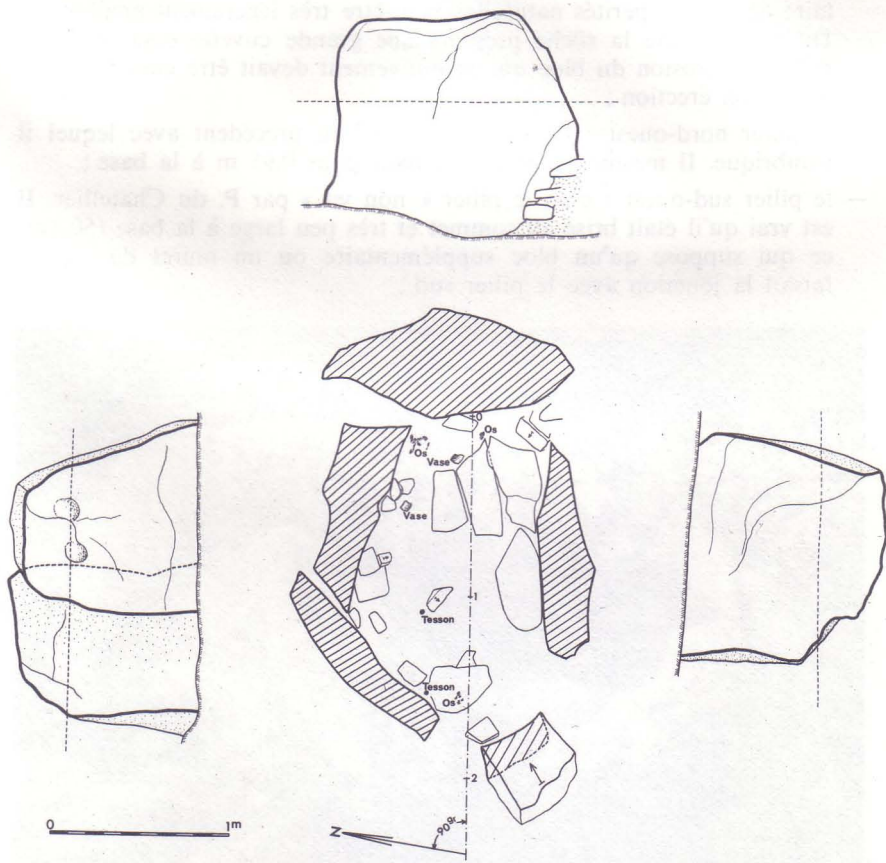


Fig. 5. - Berrien, coffre de Juno-Bella.

Plan du coffre avec la position des débris de squelette et du vase. Elevation des parois sud, est, nord (avec les deux reliefs en paire de seins) et nord-ouest. Le pilier sud-est, brisé, était légèrement écarté de la tombe au début de la fouille. Il a été remis en place.

- le pilier est : de forme subrectangulaire de 1,20 m de haut et 1,40 m de largeur maximum. Il est très épais au centre mais s'amincit sur les bords, donnant en section une forme losangique ;
- le pilier nord : haut de 1,05 m et large à la base de 1,05 également, il présente deux particularités : du côté interne deux aspérités rondes suggèrent un peu une paire de seins et l'on y verrait, avec un peu de bonne volonté toutefois, une représentation supplémentaire de la fameuse déesse-mère néolithique (fig. 6), mais il n'y a pas de travail par bouchardage visible, tout au plus peut-on parler du choix volontaire de deux aspérités naturelles peut-être très légèrement améliorées. Du côté externe la roche présente une grande cuvette déjà évoquée, suite de l'érosion du bloc qui primitivement devait être couché à plat avant son érection ;
- le pilier nord-ouest : il est placé à 45° du précédent avec lequel il s'imbrique. Il mesure un mètre de haut pour 0,95 m à la base ;
- le pilier sud-ouest : c'est le pilier « non vu » par P. du Chatellier. Il est vrai qu'il était brisé au sommet et très peu large à la base (50 cm) ce qui suppose qu'un bloc supplémentaire ou un muret de pierres faisait la jonction avec le pilier sud ;

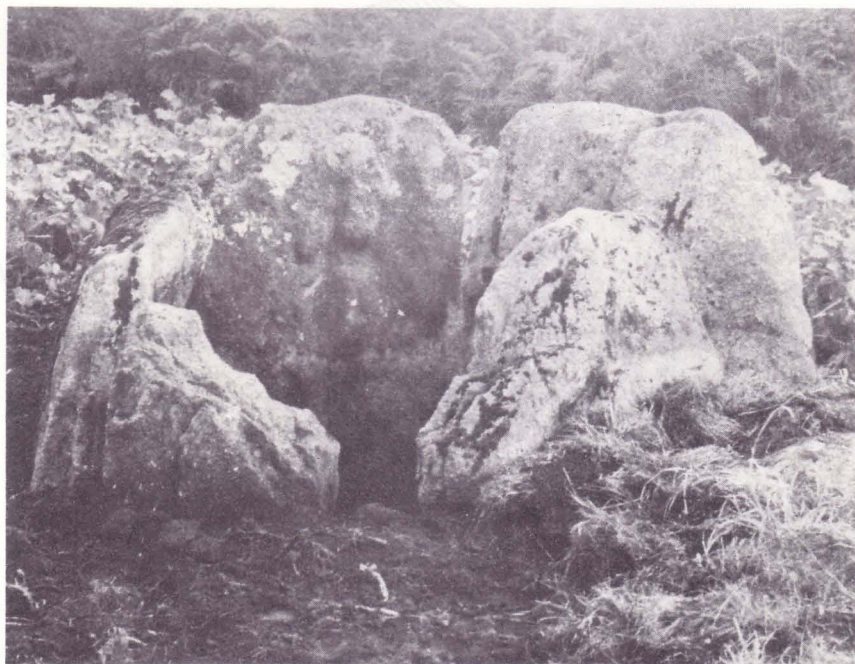


Fig. 6. - Berrien, *coffre de Juno-Bella*.

Vue du coffre en fin de fouille. Le pilier sud-ouest a été simplement redressé. Il montre bien qu'il s'agissait d'une tombe octogonale close. Noter les deux reliefs en paire de seins sur le pilier nord-ouest.

— le pilier sud : large de 1,25 m à la base, haut de 1,10 m, il mesure 30 cm d'épaisseur mais se termine en pointe vers l'est.

Cette chambre polygonale avait les dimensions internes suivantes : 1,70 m suivant l'axe est-ouest ; 1,10 m suivant l'axe nord-sud, dimensions maximales qui montrent que le squelette déposé devait être en position légèrement recroquevillée pour pouvoir tenir dans l'emplacement funéraire.

Le fond du coffre avait été détruit à la pioche au siècle dernier dans la partie centrale. Cependant il subsistait dans la partie sud et au bord des parois de grandes pierres plates qui sont les restes d'un pavage qui devait être bien appareillé au fond de la tombe si l'on en juge par l'imbriication des quelques éléments restés en place.

Le contenu du coffre

La surprise de cette fouille qui promettait peu fut de retrouver, surtout dans l'angle nord-est, des éléments osseux qui provenaient d'un squelette humain. Il s'agissait de quelques fragments de calotte crânienne et de débris d'os longs et d'osselets. Probablement là encore le squelette avait la tête à l'est et les bras repliés vers le visage. De plus deux éléments d'un même vase furent recueillis dans cette zone, séparés de quelque 50 cm peut-être à la suite des recherches anciennes des chercheurs de trésor sinon des fouilleurs expéditifs de Du Chatellier. Deux tessons recueillis dans la tombe, en pâte assez dure, proviennent vraisemblablement d'infiltrations secondaires.

Le petit vase a pu être reconstitué en laboratoire (fig. 9, n° 1). C'est un petit cruchon surbaissé à parois épaisses (1 cm au fond), haut de 110 mm et large de 65 mm au fond. L'anse est rubannée, plate, assez épaisse. C'est encore un type de vase usuel au Bronze ancien. Sa surface est rouge mais il a dû longtemps séjourner à l'air libre car il est érodé et les grains de quartz du dégraissant de la pâte apparaissent en relief.

En conclusion, dans ce petit coffre de l'âge du bronze un squelette avait été déposé, la tête à l'est, en position sans doute repliée vu l'exiguïté du coffre. Au niveau de l'épaule, position rituelle, un vase à une anse avait été déposé en offrande funéraire. Quel que soit le type de structure, en coffre ou caveau, le rituel funéraire et le type de matériel déposé restaient les mêmes.

**

TOMBES MÉGALITHIQUES. LA CROIX-PULVINY

Le coffre de Juno-Bella par son mobilier prouve qu'il y a eu des monuments funéraires au Bronze ancien composés de grosses dalles posées sur le vieux sol. Sans ce mobilier, le coffre de Juno-Bella aurait été classé dans la série des « dolmens simples » ou des « dolmens ruinés ». Ceci pose le problème de la fréquence de ces coffres mégalithiques de l'âge du bronze. Pour le Finistère, on peut en citer quelques exemples : le dolmen de Rosquaven à Quimperlé était bien un monument fermé au-

trefois, une tombe close probablement de l'âge du bronze si l'on se réfère à un plan ancien de W.-C. Luckis conservé dans les archives du Laboratoire d'anthropologie de Rennes. Les monts d'Arrée ne sont pas exempts de grands coffres comme ce monument octogonal du Norohou à Loqueffret dont nous avons relevé le plan vers 1955 avec notre ami J. L'Helgouach (10). Ce monument était recouvert d'une dalle elliptique de 1,20 m de diamètre maximum décorée de quelques cupules. Malheureusement elle a été trouvée indésirable par son propriétaire et les ruines du monument gisent sous les broussailles au bord du chemin montant au Norohou.

A Berrien, on peut se demander si le dolmen ruiné situé près de la borne milliaire christianisée de La Croix-Pulviny ou Pulvigny (11), entre Berrien et le village de Trédudon (12), n'est pas lui aussi un vestige d'une chambre mégalithique du Bronze. Deux piliers sont encore en place, côté nord et sud. La dalle de couverture est effondrée au milieu. Elle mesurait environ 3 m de long sur 2,50 m. Le pilier ouest a été basculé et gît latéralement (fig. 7). Ceci laisserait la possibilité d'une chambre orientée nord-sud, position inhabituelle pour une tombe du Bronze toutefois. Les dimensions internes de cette chambre, 2 m sur 1,50 m, pourraient correspondre à l'espace nécessaire pour une inhumation individuelle. On ne saurait conclure définitivement en l'absence de toute fouille de contrôle. Il faut remarquer aussi la position de hauteur de ce monument d'où on peut observer la ligne de crête des monts d'Arrée. Tout autour de La Croix-Pulviny se retrouvent de petits tumulus de l'âge du bronze encore visibles malgré leur arasement : deux à 150 m au sud-ouest et deux autres à Goarem-Goasven plus au nord, dont celui fouillé en 1968 et dont nous avons rendu compte précédemment (13). Plus à l'ouest se trouve la douzaine de tumulus de Trédudon-Le Moine, séparée par environ 2 km de l'ensemble de La Croix-Pulviny. Les tumulus semblent ainsi répartis en petits groupes de quatre à douze unités, correspondant peut-être à des petits groupes humains différents ou des zones d'occupation du terroir différentes, le mode de pâturage ou de culture sur brûlis entraînant certainement une rotation des villages sans doute construits en éléments légers. En tout cas les fouilles récentes des habitations en murettes de pierres près du tumulus de Coatmocun à Kerhaës-Vihan en Brennilis par M. Batt (14) ont bien prouvé que les constructions plus solides dataient de la période historique.

(10) J. BRIARD et J. L'HELGOUACH, *Chalcolithique, Néolithique secondaire. Survivances néolithiques à l'âge du bronze ancien en Armorique*. Travaux du Laboratoire de Rennes, 1957, p. 49 et pl. 27.

(11) L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*. Paris, Klincksieck, 1978, p. A 57. (Institut armoricain de recherches économiques et humaines.) La borne milliaire mesure 2,30 m de haut, 0,80 m à la base et 0,52 m au sommet. Elle est proche d'un tronçon de la voie romaine de Carhaix à l'Aber-Vrach.

(12) A Trédudon - Le Moine, quelques coffres en schiste ardoisier ont été découverts près des tumulus.

(13) J. BRIARD, *Berrien, terre de tumulus...*, art. cité.

(14) M. BATT, *Brennilis, Kerhaës-Vihan : un village médiéval déserté*, dans *Archéologie en Bretagne*, 1978, p. 37-42.

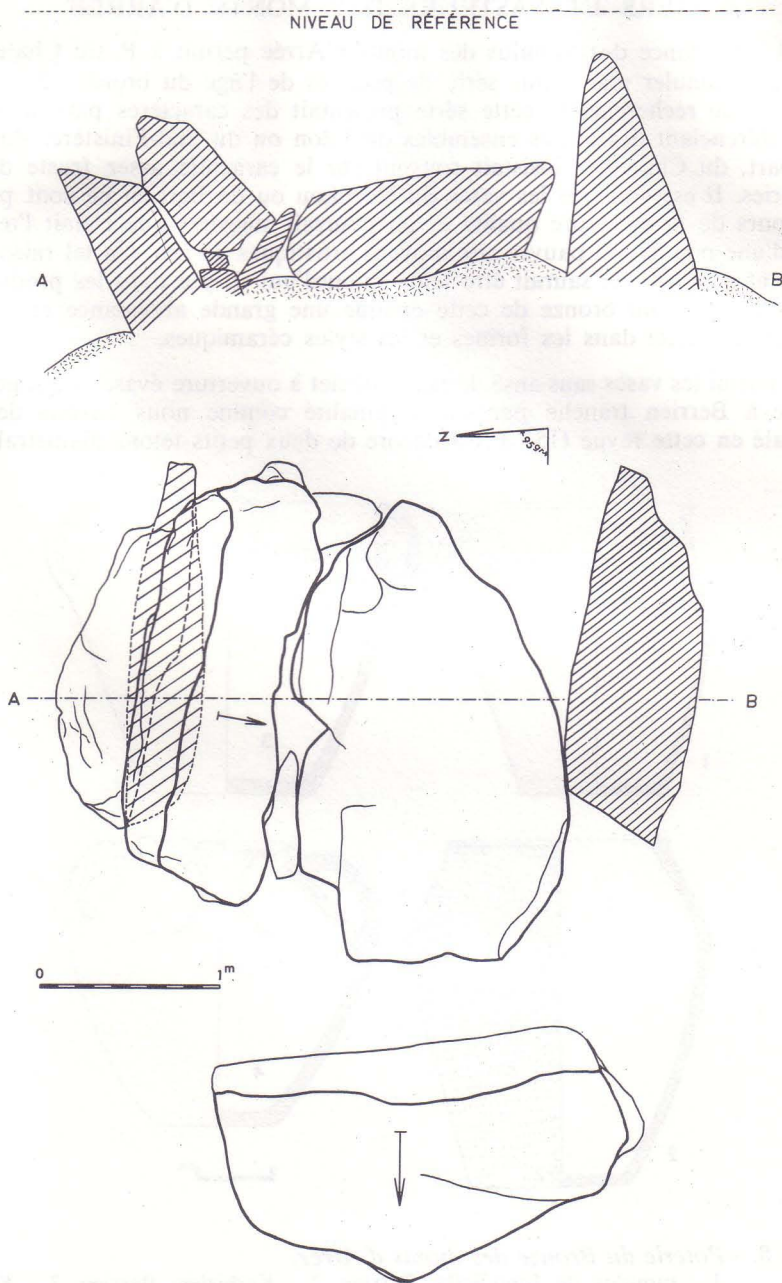


Fig. 7. - Berrien, *La Croix-Pulviny*.

Plan du dolmen ruiné qui pourrait être un caveau de l'âge du bronze.

POTIERS ET PASTEURS DES MONTS D'ARRÉE

L'abondance des tumulus des monts d'Arrée permet à P. du Chatellier d'accumuler une bonne série de poteries de l'âge du bronze. Il était logique de rechercher si cette série présentait des caractères particuliers la différenciant des autres ensembles du Léon ou du Sud-Finistère. Pour sa part, du Chatellier insistait souvent sur le caractère assez fruste des poteries. Il est vrai que les vases du Norohou ou de Berrien ne sont pas toujours de la meilleure qualité et on pourrait suggérer que c'était l'œuvre d'une population pauvre aux moyens artistiques limités. Un tel raisonnement simpliste ne saurait être tenu aujourd'hui. Il y a dans les productions de l'âge du bronze de cette époque une grande abondance et une grande diversité dans les formes et les styles céramiques.

Parmi les vases sans anse, le petit gobelet à ouverture évasée de Ligolnec à Berrien tranche par son originalité comme nous l'avons déjà signalé en cette revue (15). Il est décoré de deux petits tétons diamétrales-

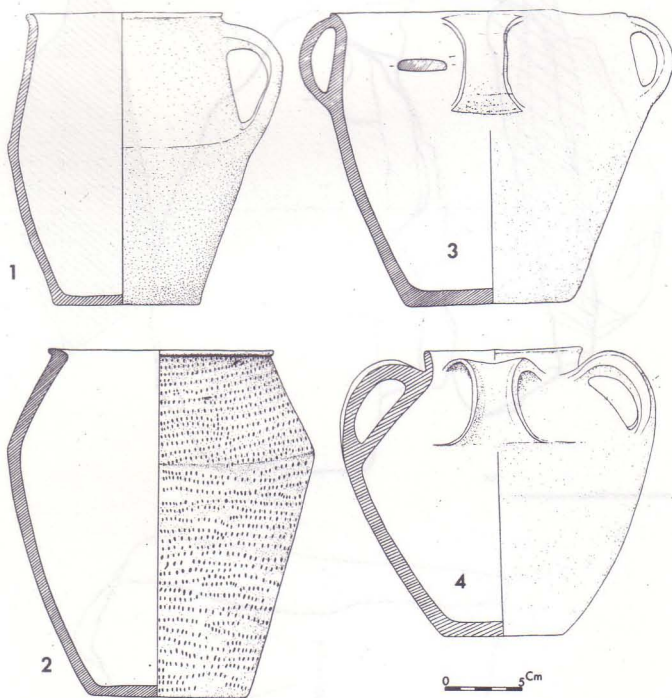


Fig. 8. - *Poterie du Bronze des monts d'Arrée:*

1. : tumulus de Juno-Bella, Berrien. 2 : Kerbizien, Berrien. 3 : Kernevez, Berrien. 4 : Ar Zuliec, Berrien.

(15) J. BRIARD, *Berrien, terre de tumulus*, art. cité.

ment opposés, peut-être suivant une mode venue d'outre-Manche, mais il reste quand même un cas unique. D'autres poteries sans anse sont biconiques et parfois décorées. Le plus bel exemple est le vase du Ruguellou à La Feuillée décoré de zigzags et de chevrons de part et d'autre de la carène (16). Il est très proche d'un autre vase biconique provenant du monument de Parc-ar-Vouden à Guidel (Morbihan), plus petit cependant, ce qui suppose que l'un des vases a été imité de l'autre ou sort du même atelier de potier. Mais un décor plus original est celui qui orne une poterie recueillie dans le plus beau tumulus de Kerbizien, fouillé par W.-C. Luckis en 1881. Ce tumulus fait partie d'un petit groupe de tertres funéraires situé sur la crête dominant le village de Kerampeulven et son menhir, à la limite de Berrien et du Huelgoat. La décoration consiste en un recouvrement total du vase en petits coups de poinçons disposés en lignes mollement incurvées et très irrégulières (fig. 8 n° 2). C'est encore un décor dérivé des îles Britanniques où l'on trouve des dérivés de campaniforme ou de *beakers* décorés dans ce style.

Les vases munis d'anses sont les plus nombreux. Parmi les plus anciens se rangent les petits cruchons à une anse dans le style de celui recueilli dans le coffre de Juno-Bella. Mais là encore il y a de multiples variantes de détail. Parfois l'anse ne prend pas au niveau de la carène mais en dessous comme pour l'exemplaire recueilli par P. du Chatellier au Goarenou à La Feuillée (fig. 9, n° 3). Au Norohou à Loqueffret toute une série de poteries assez épaisses et à pâte grossière a été rassemblée par le même archéologue. Parmi cet ensemble on peut signaler la curieuse tasse à deux anses aux parois très épaisses (fig. 9, n° 2). A partir de ces petits cruchons une évolution semble s'être faite vers des formes plus élancées. La céramique du tumulus de Juno-Bella décrite précédemment en fournit un bon exemple avec son allure élancée et ses parois assez fines, mais on peut citer aussi le cruchon de Kerougou à La Feuillée.

Les vases à plusieurs anses sont fréquents. Quelques-uns étaient intacts mais beaucoup brisés sous les effondrements ont été reconstitués au siècle dernier parfois avec un peu d'incertitude quant à la forme sinon au nombre des anses, le plâtre supplant parfois abusivement aux parties manquantes ! Toutefois il reste assez d'éléments pour montrer là aussi une certaine variété. Trois principales semblent devoir être distinguées, essentiellement à quatre anses :

- vases globuleux, en bombe avec anses longues et larges : poterie de Coatmocun à Brennilis ou de Kervabo à Saint-Yvi ;
- vases à carène peu anguleuse, à ouverture large et quatre anses : vases de Kernévez à Berrien (fig. 8, n° 3) ou du Norohou à Loqueffret, à pâte plus grossière toutefois. La poterie recueillie au grand tumulus du Reuniou à Berrien pouvait appartenir à cette série mais elle est très incomplète ;

(16) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises en Armorique*. Rennes-Quimper, 1907, pl. XXVII, p. 217.

— beaux vases à quatre anses, très carénés à ouverture rétrécie. Le plus bel exemple vient du tumulus Ar Zuliec que du Chatellier fouilla près du village du Brignou à Berrien. Les anses sont parfaitement symétriques, élégamment incurvées et leur base tend à se rejoindre harmonieusement (fig. 8, n° 4). Cette qualité artistique se double d'une qualité technique, la pâte brune étant de bonne qualité. Toutes les productions des monts d'Arrée n'étaient pas de grossières poteries !

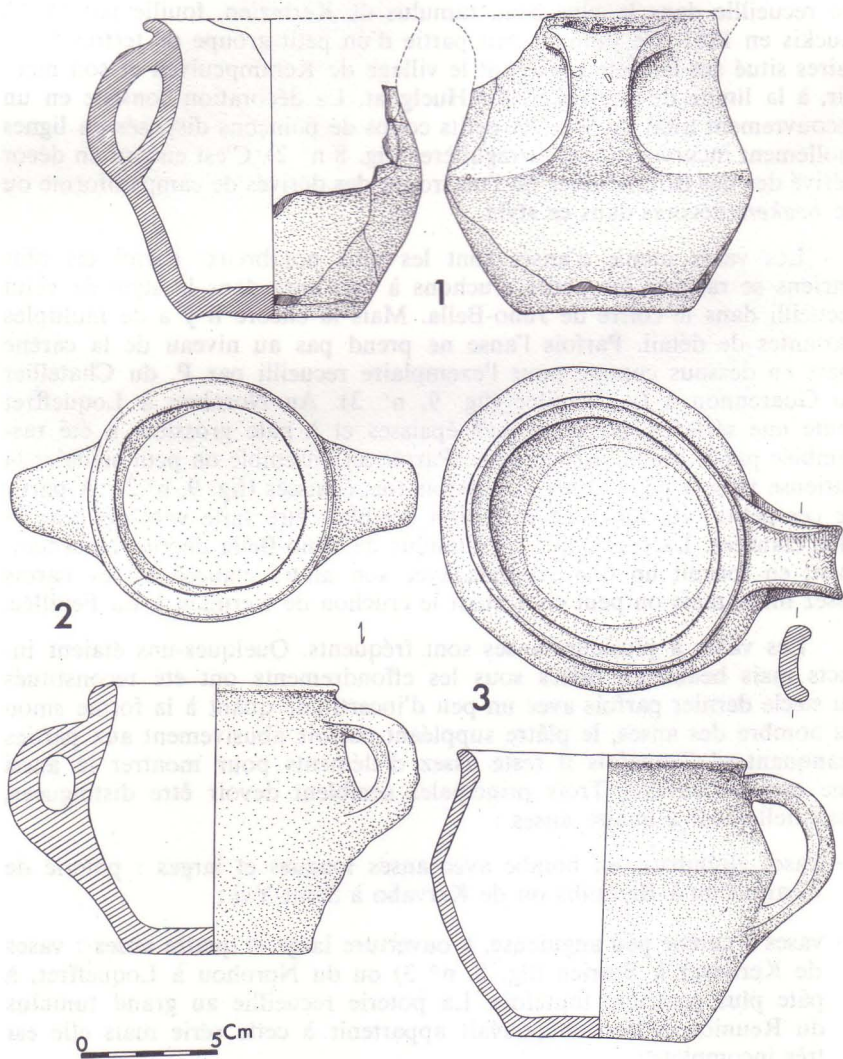


Fig. 9. - Poterie du Bronze des monts d'Arrée.

1 : coffre de Juno-Bella, Berrien. 2 : Le Norohou, Loqueffret. 3 : Goarenou, La Feuillée.

En conclusion les nombreuses sépultures des monts d'Arrée nous ont livré des mobiliers funéraires où la poterie domine. Le métal est rarissime. Le seul tumulus connu avec pointes de flèches et armes en bronze est celui de Kerguevarec à Plouyé. Il est bien esseulé face aux deux cents tumulus à poterie. Populations pauvres « réfugiées » ou plutôt populations agricoles ou pastorales, déplaçant leurs légers habitats à gourbis, à torchis ou à tentes de peaux au gré des défrichages par le feu que suggèrent le sol à brûlis de Juno-Bella ou les analyses polliniques. Il est certain qu'il vécut en ces régions un groupe original un peu à l'écart des mouvements qui apportaient aux populations côtières les nouveautés métalliques et les premiers dépôts du type de Tréboul-Saint-Brandan. Mais il fallait déjà sans doute que certains se consacrent uniquement à l'élevage alors que d'autres groupes humains s'adonnaient plus volontiers à l'artisanat, la fonderie et le commerce... L'autre hypothèse concernant les populations des monts d'Arrée était d'y voir les prospecteurs et mineurs qui exploitaient le cuivre ou le plomb du Huelgoat, sinon le cuivre récemment détecté à Bolazec, mais qui se trouve en profondeur. Mais nous l'avons déjà dit, malgré les destructions probables des travaux miniers anciens, il est étonnant qu'aucun outil de mine préhistorique n'ait été trouvé à proximité des exploitations ou même des tumulus : maillets à rainures en pierre par exemple. Il est surprenant que l'on ne trouve pas dans les tombes quelque pacotille étrangère, perles en verre ou en métal précieux, qui aurait pu provenir de l'échange du minerai brut. Sachant pertinemment qu'il ne s'agit encore que d'une hypothèse, nous croyons cependant plus volontiers aux pasteurs des monts d'Arrée qu'aux mineurs des monts d'Arrée...

l'antiquité et le moyen âge

RENÉ SANQUER *

Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978)

BRENNILIS, Karhaës Vihan (fig. 1).

En 1895, au cours de ses explorations dans les montagnes d'Arrée, non loin du lieu-dit Coatmocun en Brennilis, P. du Chatellier avait fouillé à la manière de l'époque, c'est-à-dire très superficiellement, un village qu'il attribua à l'âge du bronze. Il décrivit avec soin ses découvertes : des cabanes sommaires, avec foyer central, des meules, de la céramique

* Directeur des Antiquités historiques de Bretagne.

Ce texte, utilisant le résultat de recherches entreprises par le service public des Fouilles et Antiquités, est publié avec l'accord des autorités responsables.

J'ai plaisir, chaque année, à rappeler ici le nom de ceux qui ont contribué à l'enrichissement de cette chronique. Citons, en 1978, Mmes et MM. J.-J. Baley, A. Daniel, M. Dantec, L. Ellegouët, J. Feutren, Y. Guenver, F. Le Bot, J.-Y. Le Goff, L.-P. Le Maître, F. Motta, J. Philippe, M. Salaün, G. Taburet et remerciements pour leur activité.

Avec le développement — heureux et souhaité — de l'archéologie dans le département, le caractère personnel de ces annales est appelé à évoluer. De plus en plus de jeunes chefs de chantier prennent la charge d'une fouille. En 1978, Michaël Batt, Michel Clément, Jean-Pierre Bardel, Gildas Durand, Joseph Irien, Jean-Paul Le Bihan, ont ainsi dirigé des équipes à Brennilis, Douarnenez, Landévennec, Landunvez, Mellac, Plabennec, Quimper, avec l'aide matérielle et financière de la Direction des antiquités historiques de Bretagne. Désormais, il faudra chercher dans leurs propres articles les renseignements complets, les plans détaillés, les photographies exclusives dont il est légitime de leur laisser la primeur. Je souhaite d'ailleurs que ce bulletin leur ouvre ses pages le plus souvent possible.

La présente chronique se bornera à annoncer, par un court résumé, l'apport essentiel de leurs découvertes et consacra son principal effort aux recherches propres de la Direction des antiquités historiques de Bretagne et des chercheurs dispersés.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AeB : *Archéologie en Bretagne*, Brest, depuis 1974, n° 1 à 21.

B.S.A.F. : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Quimper.

C.A.A.M. : *Chroniques d'archéologie antique et médiévale*, publiées par R. SANQUER dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* depuis 1967.

Le Men : R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, dans *B.S.A.F.*, 1875.

P.D.C. : Paul DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907.

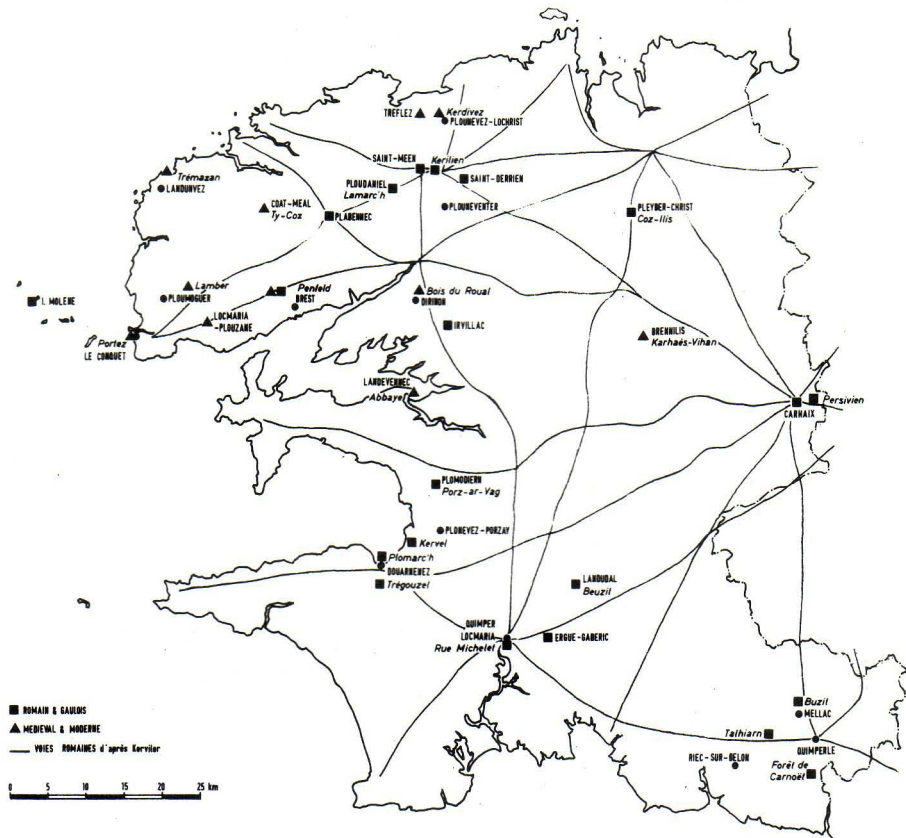


Fig. 1. - Carte des lieux cités dans le texte.

très fruste (1). On ne tiendra pas grief à l'archéologue de n'avoir pas reconnu pour médiévale cette poterie rustique, non tournée, à couleur lie-de-vin, que M. P.-R. Giot n'a identifié que récemment et qu'il appela d'abord « séricitique », puis « onctueuse » (2).

Le regain d'intérêt pour l'archéologie du Moyen Age, qui se manifeste chez nous depuis quelques années, a attiré de nouveau l'attention sur ces vestiges d'habitat, nombreux surtout en Bretagne centrale et que nul ne songe plus à rapporter à la préhistoire (3). Le département du Morbihan

(1) P.D.C., p. 235-237.

(2) P.-R. GIOT, *La céramique onctueuse de Cornouaille. Contribution à l'étude de l'économie « médiévale »*, dans *B.S.A.F.*, 1971, p. 109-130. Bibliographie complète in fine.

(3) Voir notamment P. ANDRÉ, R. BERTRAND, M. CLÉMENT, *La maison à pignons en abside*, dans *Archæologia*, n° 97, août 1976, p. 28-36 et les mises à jour successives dans *AeB*, 1976, 1977, 1978. G. I. MEIRON-JONES, *Un problème d'évolution de la maison bretonne : le foyer ouvert*, dans *AeB*, n°s 20-21, 1978-1979, p. 18-26.

conserve les sites les mieux préservés, mais le Finistère n'en est pas dépourvu. Une recherche détaillée révélerait la persistance, dans les taillis et les landes, de traces évidentes de cabanes et d'enceintes de cette époque. Nos confrères rendraient service en orientant leurs prospections dans cette direction et en faisant part à la Direction des antiquités. J'ai moi-même signalé, dans une précédente chronique, en me référant aux notices paroissiales de G. Conen de Saint-Luc, des substructions et des poteries semblables dans le sud du département (4). Peut-être, cependant, ces villages, mentionnés dans le premier quart de ce siècle, ont-ils disparu aujourd'hui. Mais, dans la lande de Brennilis, celui de Coatmocun demeure tel que l'avait vu P. du Chatellier.

M. Michaël Batt a bien voulu accepter de rouvrir la fouille, dans des conditions matérielles assez pénibles. Tout d'abord, il a précisé le nom du lieu. Le village abandonné s'étend sur une lande, entre Coatmocun, Le Cloître, Leintan et Plouénez. Les terres dépendent de ce dernier village. M. Batt a préféré, pour désigner dorénavant le site, un nom du vieux cadastre, Karhaes Vihan [le petit Carhaix] (5).

On devine, sous les ajoncs, la forme rectangulaire d'une dizaine de maisons. Entre deux gros rochers de granit, utilisés comme pignons, deux murs parallèles ont suffi pour constituer une chaumière. P. du Chatellier y voyait la demeure du chef : « *Un palais !... où, autour du foyer, s'asseyaient les habitants de cette demeure royale, lorsqu'ils avaient à dépecer quelques belles pièces de gibier* ». C'est cette habitation, bien reconnaissable, que M. Batt choisit pour entamer sa fouille. Sur le sol de terre battue, où P. du Chatellier avait marqué son passage en détruisant probablement le foyer central, M. Batt recueillit quelques tessons de céramique et reconnut l'emplacement d'un four, dans un angle. Dans cette simple cabane — on est loin de l'enthousiasme de Paul du Chatellier — deux périodes d'utilisation ont été distinguées : un bâtiment utilitaire avec four pendant la période I ; un bâtiment pour hommes et bêtes pendant la période II. La datation proposée pour l'utilisation du four, très prudente, hésite entre les XIV^e, XV^e ou XVI^e siècles.

BREST, Penfeld.

M. Donatien Laurent m'a fait connaître les restes d'un petit édifice que seuls quelques rares Brestois connaissent. Pourtant, l'origine pourrait bien en remonter plus haut que celle du château romain de Brest lui-même. Il s'agit de la chapelle Saint-Guérolé de Penfeld. A une centaine de mètres à l'ouest des dernières H.L.M. de la Z.U.P. de Bellevue, là où s'élevait naguère le village de Quizac, au pied de la pente boisée du versant gauche de la rivière Penfeld, se nichait une minuscule chapelle, traversée en diagonale par un filet d'eau qui prend sa source dans l'angle

(4) Cf. C.A.A.M., 1967, p. 37.

(5) M. BATT, *Brennilis, Karhaes Vihan, un village médiéval déserté*, dans *aeB*, n^{os} 20-21, 1978-1979, p. 37-42.

N.-E. Le jour où je l'ai visitée, en compagnie de M. D. Laurent, un unique pignon, percé d'une large ouverture, subsistait encore, à l'ouest. Quinze jours plus tard, il avait disparu. Les services municipaux l'avaient rasé à la demande de parents qui craignaient pour leurs enfants la chute inopinée de quelque bloc. Aujourd'hui vous n'y verrez qu'un plan au sol, quelques fondations entourées de pierres tassées, parmi lesquelles l'eau de la source essaie toujours de trouver son chemin avant de s'écouler dans deux bassins superposés.

Le destin de cette chapelle lui imposait sans doute de demeurer secrète et de disparaître sans bruit, car une légende « inconvenante » lui était attachée. Après Piron et Grécourt, dont nous n'avons pu lire les « indécentes plaisanteries » (6), J. Cambry s'en fait l'écho dans un langage plus châtié (7) : « *C'est au fond de cette rivière [la Penfeld] qu'existaient le fameux saint Guignolet [lisez saint Guéno] et cette cheville éternelle, si favorable à la fécondité. Puisque la religion catholique a fait des Saints de tous les dieux du paganisme, Priape pouvait-il être oublié ? Le bois de cette cheville était avalé par les femmes infécondes* ».

J. Brousmiche, en 1829, en connaissait l'existence (8) : « *Saint Guéno] était honoré dans Lambézellec. Les ruines de sa chapelle se voient encore sur les bords de la rivière Penfeld. Elle était située dans une charmante position, au centre d'une forêt touffue qui prêtait ses ombrages aux douces pèlerines qui allaient invoquer le saint : les arbres ont disparu et avec eux, le pèlerinage* ».

En 1906, G. Toscer nous donne la dernière description précise du sanctuaire (9) : « *La chapelle rectangulaire, avec une petite aile en retour, à l'est, a environ 6,90 m de longueur sur 4,35 m de largeur, la porte, basse, à l'ouest, est en accolade ; l'unique fenêtre est ogivale ; dans le pignon sud, ajouré d'une ouverture rectangulaire, on voit encore un petit œil-de-bœuf en quatre feuilles, d'un gracieux aspect. Dans la chapelle même court un mince filet d'eau qui passe sous le pignon sud et débouche dans une fontaine extérieure pour alimenter un lavoir placé devant la chapelle* ».

Ces pratiques, rémanences préhistoriques acclimatées par la religion chrétienne, ont l'intérêt d'établir un lien entre les fontaines sacrées, le culte de la fécondité et saint Guéno]. (Renseignements et bibliographie : D. Laurent).

(6) Selon G. VILLENEUVE, *Itinéraire descriptif du département du Finistère*, t. I, Paris, Delaunay, 1828, p. 272. Le livre de Piron et Grécourt ne nous a pas été accessible.

(7) J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, édition annotée par E. Souvestre, Brest, 1835, p. 129.

(8) J.-F. BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829*, Quimper, 1977, p. 4.

(9) G. TOSKER, *Le Finistère pittoresque*, 1^{re} partie, Pays de Léon et Tréguier, Brest, 1906, p. 106.

CARHAIX, Ville, Persivien.

Carhaix-*Vorgium* reprend, dans notre chronique, son poids véritable, celui d'un chef-lieu de *civitas*. On se réjouit de constater qu'il suffit de quelques passionnés, au premier rang desquels M. Y. Guenver, pour secouer ainsi une torpeur quasi centenaire. M. Guenver pousse même le zèle jusqu'à fouiller le sous-sol de sa propre maison, sise dans le récent lotissement de Poulpry. En creusant une cave, il mit en évidence un niveau d'occupation romain. Une estampille sur sigillée de MARCELLUS, potier à Martres-de-Veyre (Allier), une marque sur *pelvis* (mortier) au nom de SAMITUS (Coulanges-sur-Allier), dataient des II^e et III^e siècles tout un lot d'assiettes, de cruches, de bols en poterie commune. La céramique de luxe, d'où émergeait un tesson dans le style de IULLINUS (Lezoux, 160-190), provenait exclusivement de la Gaule du Centre (fig. 2). Si l'on se reporte au plan publié dans la récente thèse de L. Pape (10), la maison Guenver représente le lieu de trouvaille le plus occidental de la ville du Haut-Empire, dans l'ultime bloc (*insula*) délimité par le plan d'urbanisme.

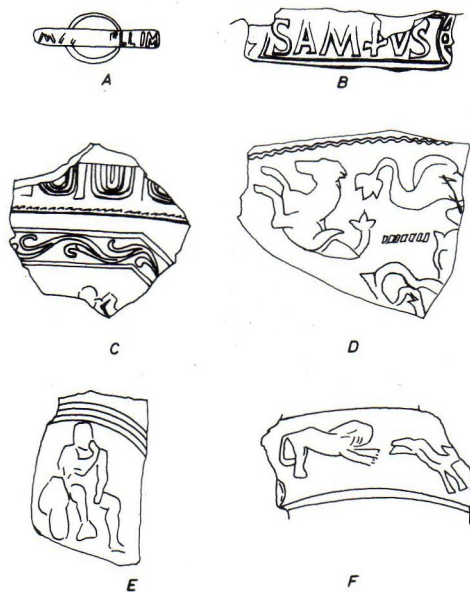


Fig. 2. - Carhaix, Poulpry, maison Guenver.

Céramiques diverses :

A : estampille de MARCELLUS. - B : estampille de SAMITUS.

C : fragment de bol Drag. 37 de IULLINUS.

D-E-F : tessons de poterie sigillée (II^e-III^e siècles).

(10) L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, cartes nos 26 et 26 bis.

On continue de construire dans Carhaix. Ainsi, en creusant les fondations du nouvel hôtel Gradlon, place de Verdun, à l'emplacement de l'ancienne clinique Sainte-Anne, les ouvriers ont découvert un tronçon du grand réseau d'égout qui quadrillait *Vorgium*, sous le pavé des rues antiques. J'emploie à dessein le terme d'égout. Depuis l'article de l'abbé L. Rolland (11), on ne parle à Carhaix que d'un aqueduc. Or, il me semble nécessaire de distinguer deux monuments différents : d'une part, l'aqueduc, qui conduit l'eau depuis les sources des hauteurs de Glomel jusqu'aux abords de la ville ; d'autre part, le réseau d'égout qui recueille, sous les rues, les eaux usées, pour les déverser dans la vallée. Ayant vu mettre au jour, la même année, une portion des deux conduits, il me paraît évident qu'il ne peut s'agir de la même canalisation.

L'égout est formé d'un canal rectangulaire en béton blanc (largeur : 0,30 m ; hauteur : 0,33 m) recouvert de dalles de schiste (fig. 3). Près



Fig. 3. - Carhaix, *place de Verdun*.

Section de l'égout romain transporté dans le jardin du Château-Rouge.

(11) L. ROLLAND, *Aqueduc romain de Carhaix*, dans *B.S.A.F.*, 1899, p. 55-96.

de l'hôtel Gradlon, son parcours fut repéré en sous-sol sur une vingtaine de mètres, d'est en ouest. Se greffant perpendiculairement sur l'axe N.-S. (*cardo*) de *Vorgium*, il se prolonge vers l'ouest le long du terrain de sports, où on l'aperçut il y a quelques années, et se poursuit vers le quartier du Poulpry. De la tranchée creusée pour les fondations de l'hôtel Gradlon, les machines excavatrices ont remonté, hors de toute surveillance archéologique, trois éléments d'un monument de très grande taille : un fût de colonne (diamètre : 0,74 m) portant des traces de débitage (fig. 4),



Fig. 4. - Carhaix, *place de Verdun*.

Fût de colonne.

un bloc cubique de base (fig. 5) et un élément de couronnement de corniche (longueur : 0,84 m ; largeur : 1,02 m ; hauteur : 0,48 m). Par les dimensions, le monument d'où ces blocs sont issus — peut-être un temple — dépassait de beaucoup le bâtiment présenté l'année dernière [fig. 6] (12). Dans la terre des déblais, deux estampilles, l'une de CRESTIO (La Graufesenque, 40-90), l'autre illisible, ne nous donnent malheureusement pas d'indications stratigraphiques sur la date de construction de l'égout.

(12) C.A.A.M., 1977, p. 38-44.



Fig. 5. - Carhaix, *place de Verdun*.
Bloc de base.

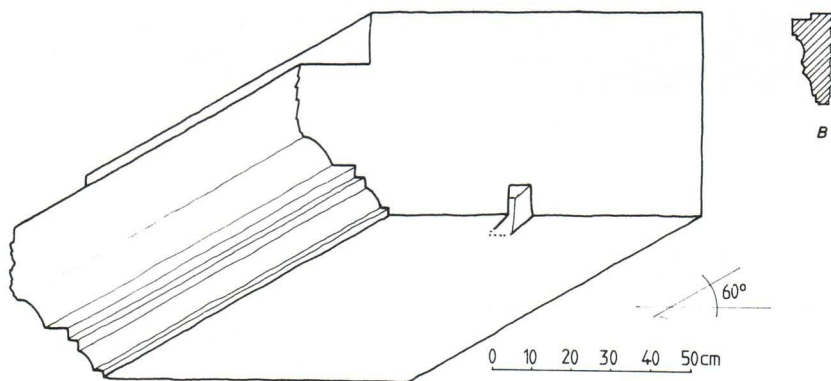


Fig. 6. - Carhaix, *place de Verdun*.
Couronnement de corniche.

B : reproduction à la même échelle du couronnement de corniche
présenté en 1977 (cf. C.A.A.M., 1977, p. 40).

En d'autres points de Carhaix, l'attention toujours en éveil de M. Guenver sait reconnaître les signes qui annoncent une occupation antique. A Clos-ar-Haro, rue Mermoz, deux colonnes de granit, de 0,35 m de diamètre, hautes de 1,10 m, ont été mises au jour lors de la construction de deux pavillons. Au Clos-Etienne, rue de la Madeleine, au flanc du coteau qui limite l'agglomération, sous cinq mètres de déblais stériles ayant glissé du sommet, un niveau des II^e-III^e siècles a été repéré. L'épaisseur des terres stériles fournit une indication sur l'implantation possible de certains monuments dans ce secteur. En particulier, l'orientation au sud est tout à fait favorable à un théâtre, que *Vorgium* posséda certainement, mais qui n'a jamais été localisé.

Au cours de l'hiver 1977-1978, l'Office municipal d'H.L.M. de Carhaix entreprit la construction d'un vaste lotissement à deux kilomètres au sud-est de la ville, destiné à réunir une cinquantaine de maisons individuelles. Cette opération, effectuée sur les terres du village de Persivien, allait donner à la Direction des antiquités historiques de Bretagne l'occasion de prospecter et de fouiller, pendant toute l'année 1978, le sous-sol d'une exploitation romaine de grande ampleur (fig. 7). En effet, avant que le service eût été averti par notre infatigable correspondant, M. Y. Guenver, les engins de terrassement avaient décapé la totalité de la terre végétale, dans un rectangle de 100 m × 90 m, à l'emplacement d'anciens champs cultivés où jamais la moindre trace romaine n'avait été signalée. Il ne semble pas, d'ailleurs, que des bulldozers aient détruit des superstructures antiques, car l'ancienneté de la culture avait fait disparaître tous les témoins dépassant le sol. Ainsi, par l'effet des engins modernes, et sans destructions superficielles, les archéologues étaient-ils à même d'examiner comme une table rase le *substratum* d'une ferme romaine, dans lequel avaient été creusés les fondations des habitats, les fosses-dépotoirs et les drains résultant d'une exploitation de quatre siècles. Une heureuse circonstance favorisa nos efforts : le soleil pointa brusquement après plusieurs jours de pluie et nous vîmes apparaître en clair sur le sol argileux le plan rectangulaire de plusieurs constructions dispersées à l'intérieur d'une enceinte ; les fondations, moins denses, s'étaient asséchées plus rapidement que l'argile voisine.

Ce fut une intervention éminemment rentable. Qu'on veuille bien en suivre ici le constat. L'établissement agricole romain est établi à l'intérieur d'une enceinte matérialisée par des fondations de schiste de 0,80 m d'épaisseur. Plusieurs bâtiments apparaissent, soit directement greffés sur le mur d'enceinte (fig. 7, A), soit placés à proximité (fig. 7, B et C), dans une disposition analogue à celles de nombreuses *villae* (13). Dans la majorité des cas, il n'en subsistait plus que la dernière rangée des pierres de fondation. Les seuls restes de murs étaient disposés au centre (fig. 7, D) : encore ne comportaient-ils que deux à trois rangées

(13) Voir notamment la villa de Gutsbezirk von Burgweinting, Ldkr. Regensburg, dans H. J. KELLNER, *Die Römer in Bayern*, Munich, 1971, p. 86 ; nombreux exemples dans E.-B. THOMAS, *Römische Villen in Pannonien*, Budapest, 1964.

de moellons. Là furent implantés les sondages. La céramique provenant de ces dernières excavations correspondait à la production courante des ^{II}^e et ^{III}^e siècles. Pourtant un tesson de poterie mérite qu'on s'y attarde un instant. Il s'agit en effet d'une céramique commune romaine ornementée, d'un type inconnu jusqu'à ce jour (14). Deux autres fragments, inédits, ont été recueillis dans le Finistère, l'un à Kerilien en Plouneventer, l'autre à Roz-Avel en Quimper (fig. 8). Ces tessons appartiennent à des cruches en poterie oxydée, recouvertes d'un engobe blanc. Le décor forme des bandeaux encadrés par des lignes en tireté. Chaque bandeau comprend une suite de casiers estampés à la molette en léger relief. Les motifs ornementaux ne sont pas exclusivement géométriques : on y voit une feuille cordiforme stylisée, un « animal » curviligne, d'autres feuilles (Quimper). On ne sait trop à quelle influence rattacher cette production, dont la technique est nettement romaine mais sans parallèles connus.

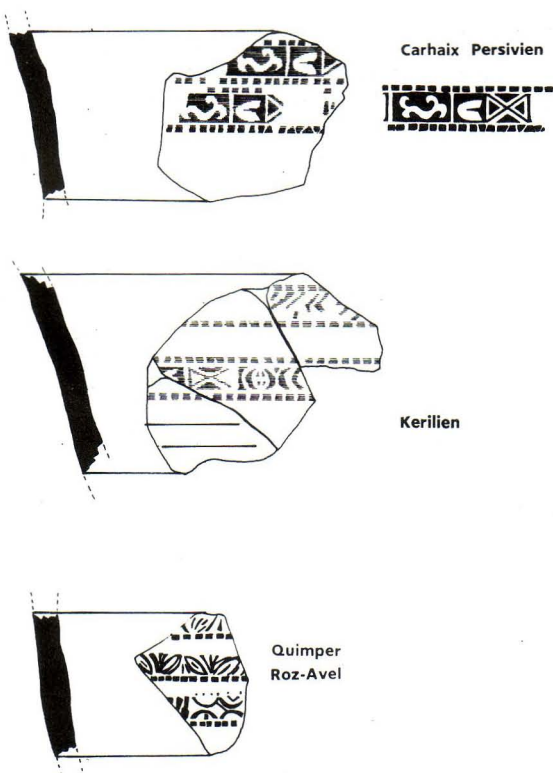


Fig. 8. - Carhaix, *Persivien*.
Poterie commune romaine estampée.

(14) A notre avis, ainsi qu'à celui de MM. H. Comfort et H. Vertet.

Une fibule du type « pseudo La Tène II », trouvée dans les fondations d'un des murs, date peut-être du début de l'ère chrétienne l'implantation à Persivien d'une de ces grandes exploitations agricoles si répandues dans l'Empire romain (15). A l'intérieur de l'enceinte, le sous-sol était constitué d'argile jaune sur laquelle se détachait l'auréole sombre des fosses-dépotoirs. La fosse n° 1 contenait une centaine de débris d'instruments de fer assez difficilement identifiables. Les objets inventoriés vont des serpettes et couteaux à douille, aux plaques, gonds, pelles, etc. Quelques fragments de bronze accompagnaient les objets de fer. On reconnaît une clochette, un manche de miroir, quelques ustensiles de toilette, une ramure de cerf ayant appartenu à une statuette, une fibule dont l'ombilic, ovale, porte une mince plaque d'émail bleu outremer. Ce type de fibule est mal daté. Heureusement, le matériel de la fosse n° 1 était accompagné de douze monnaies dont les plus récentes sont des *asses* illisibles de Vespasien (16). L'usure accentuée des pièces permet de proposer une datation dépassant la fin du 1^{er} siècle.

Au nord-ouest, un fossé comblé (fig. 7, 2) avait servi lui aussi de dépotoir. Un carafon de verre, une plaquette de bronze accompagnaient la céramique commune et sigillée de la fin du 1^{er} au milieu du 3^e siècle. A l'est (fig. 7, 3), une fosse oblongue ne contenait que des objets du 4^e siècle, d'une grande variété. Pour nous en tenir à la céramique de qualité, citons de la sigillée d'Argonne (bols Chenet 304, 319, 320, ces derniers ornés des molettes des classes I, II et III), de la céramique décorée à l'éponge (Poitou - bol Raimbault 6), de la poterie dite *black burnished* provenant de Grande-Bretagne (un ovoïde et une jatte à colerette). Un fond de coupe en verre décoré à la feuille d'or montrait deux personnages de part et d'autre d'une colonne (Cologne ? fin du 3^e siècle). Quatre monnaies confirmaient l'attribution de cet ensemble au 4^e siècle (17).

Au mois de septembre 1978, les engins approfondirent leurs sondages pour asseoir solidement les fondations des divers pavillons constituant le lotissement. On s'aperçut alors que la fosse n° 3 était établie immédiatement au-dessus de l'aqueduc principal alimentant Carhaix en eau potable (18). Sans doute ce dépotoir s'était-il constitué sur un regard du monument, après la mise hors service de la canalisation. Cet aqueduc, de structure déjà connue, est établi en tranchée (fig. 9). Le conduit,

(15) Mme Ettliger date en effet ces fibules, dites *Fibel mit Manchette*, de la période 20 av. - 20 apr. J.-C.

(16) Composition du lot : Auguste, *as* à l'autel de Lyon (10-14) ; Germanicus, *as* frappé sous Caligula (37-41) ; Claude, *as* au revers *CONSTANTIAE AUGUSTI* ; Néron, sesterce RIC II, p. 153, contremarqué S.P. ; Vespasien, *as* au revers *IUDEA CAPTA*, deux *asses* illisibles ; le reste indéterminé mais du 1^{er} siècle (expert. P. Galliou).

(17) Composition du lot : un *antoninianus* de Tetricus (270-274), de frappe locale ; un *follis* de Constantin : RIC VII, 197, 368 (Trèves, A.D. 322-323) ; un autre *follis* de Constantin (324-330). Un *follis* de Constance II (330-335), d'une frappe sans doute non officielle, nous donne un *terminus post quem* pour l'abandon de cette fosse (P. Galliou).

(18) *Gallia*, 1973, p. 365.

large de 0,80 m et haut de 1,20 m, est bordé de moellons de granit recouverts d'un enduit de tuileau sur une semelle de béton blanc avec des joints d'étanchéité en quart-de-rond. La voûte, surbaissée, est faite de blocs de schiste assemblés à la glaise. A l'intérieur, malgré un bon état général, quelques effondrements s'étaient produits, du fait des engins.

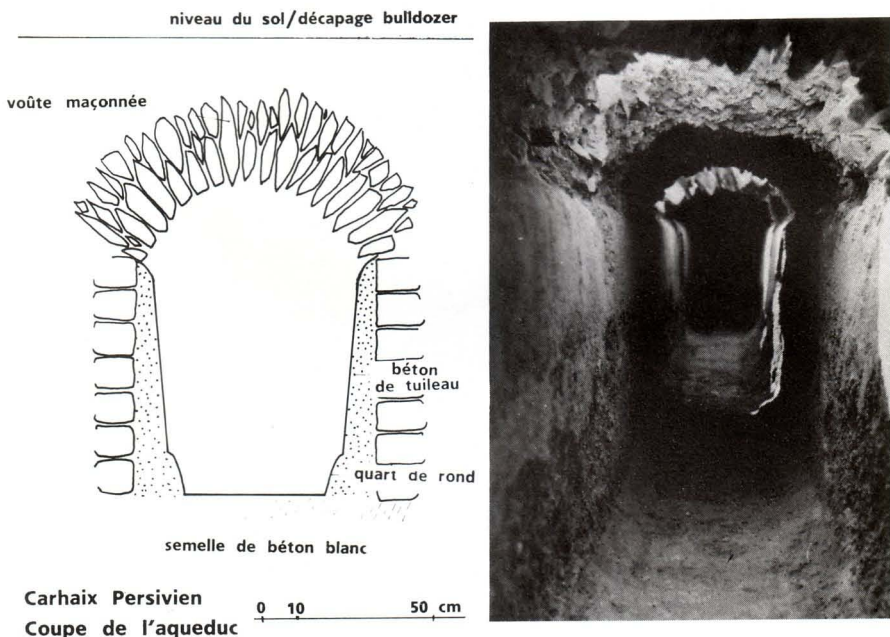


Fig. 9. - Carhaix, Persivien.

L'aqueduc (coupe).

Une couche de vingt centimètres de terre reposait au fond du conduit, dans laquelle plusieurs tessons de poterie d'Argonne furent recueillis, et un pichet entier, orné de deux frises de chevrons, du IV^e siècle également (fig. 10). Cette couche de boue s'était accumulée au cours des derniers stades du fonctionnement de l'aqueduc, à une époque où l'on ne craignait plus de puiser l'eau directement dans le canal malgré l'interdiction jadis évoquée par Frontin.

A l'extérieur de l'enceinte, dans la partie nord, un tronçon de chaussée dallée se dirigeant vers la voie *Vorgium-Condate*, à trois cents mètres de là, était composé de plaques de schiste posées sur le sol argileux. De part et d'autre, deux fossés creusés dans l'argile étaient bordés de poteries de la fin du II^e et du début du III^e siècle. Sous le dallage, un tesson d'époque flavienne datait la construction du chemin de la seconde moitié du I^{er} siècle. Sur le côté ouest, à un mètre cinquante du dallage, une urne



Fig. 10. - Carhaix, Persivien.

Pichet découvert intact dans l'aqueduc.

funéraire en poterie locale, recouverte d'une pierre plate, était calée par un entourage circulaire de pierres, de 1,00 m de diamètre, avec au centre un emplacement carré de 0,40 m de côté. A proximité, une clé de fer fut relevée, ainsi qu'un *dupondius* (demi-sesterce) de Trajan.

COAT-MÉAL, Ty-Coz.

L'an dernier (19), je sollicitais la collaboration de nos confrères pour recenser les caches établies dans des puits. Cet appel a été entendu par M. le docteur J.-Y. Le Goff, de Roscoff. Il me signale que F.-M. Calvez, dans sa brochure sur la commune (20), a noté ceci : « Dans le puits nord de Ty-Coz, à 3 m au-dessous du sol, à fleur d'eau pendant l'hiver, on remarque dans la maçonnerie est une ouverture de pierres taillées. Est-ce une simple cachette ? Est-ce l'entrée d'un souterrain ? ». Ty-Coz est un ancien manoir de Coat-Méal, démoli en 1872.

(19) C.A.A.M., 1977, p. 61.

(20) F.-M. CALVEZ, *Coat-Méal, principauté de Léon, prieuré-cure*, Rennes, 1947, p. 14.

DIRINON, Lesquivit.

M. F. Le Bot nous a signalé dans le bois du Roual, près de Lesquivit, les restes d'un petit ermitage dans un enclos de 50 m × 50 m pourvu d'une fontaine, non loin d'un vieux chemin. Une enquête sur place n'a pas permis de retrouver cet ensemble qui rappelle par la description l'ermitage de Saint-Hervé à Lanrivoaré.

DOUARNENEZ, Plomarc'h.

Un nouveau lot de poteries, provenant des fouilles effectuées par Mlle M.-M. Quéinnec au début du siècle, retrouvé dans un grenier, nous a été aimablement remis pour étude par Mme F. Quéinnec.

Il ne contenait rien qui remette en question les conclusions déjà formulées à propos du site. Une petite pièce intéressante nous fournit cependant une date assez basse pour la fin de la seconde occupation au IV^e siècle. Il s'agit d'un fragment de mortier, de type Drag. 45, orné d'un mufle de lion. M. Mitard, le meilleur connaisseur en la matière, y reconnaît une production argonnaise de l'atelier des Allieux B. Il propose une date inscrite entre 360 et 375, ce qui retarde de vingt ans la chronologie obtenue à partir de la numismatique.

DOUARNENEZ, Trogouzel.

En 1978, M. M. Clément a poursuivi la fouille du temple celtoromain de Trogouzel avec le même succès (21). Déjà le plan de l'édifice devient compréhensible. Dans son état final, il formait un hexagone avec galerie et *cella* concentriques. Un des côtés extérieurs du polygone mesure 12 m de longueur. Large de 0,80 m, il était renforcé par de solides contreforts, deux sur le côté et un à chaque angle. L'épaisseur du mur de la *cella* — 2 m — révèle, pour la tour centrale, une hauteur importante. Entre ces deux murs, la galerie, au sol bétonné, se terminait en cul-de-sac du côté sud du temple. La raison d'être de cette disposition n'a pas encore été élucidée.

Sous cet édifice, daté de la fin du I^{er} siècle après J.-C., les vestiges de deux autres, plus anciens, sont apparus.

La chronologie du site de Trogouzel couvre huit siècles : du IV^e av. J.-C. au IV^e après. Des trois premiers siècles d'occupation, nous ne possédons que des témoignages sporadiques, découverts hors stratigraphie : céramiques estampées et stèles funéraires. Mais, à partir du début du I^{er} siècle av. J.-C., une couche gauloise parcourt toute la zone fouillée, sous les divers niveaux romains. Monnaies gauloises, fibules, perles, céramique, amphores vinaires Dressel I, forment un ensemble cohérent. Une belle plaque en bronze ornée au repoussé de motifs dans le style de La

(21) M. CLÉMENT, *Douarnenez, Trogouzel, un temple romano-celtique*, dans *AeB*, n^{os} 20-21, 1978-1979, p. 46.

Tène constitue même le premier objet de ce type mis au jour en Bretagne. Mais aucune structure n'a pu être mise en rapport avec cette couche d'occupation.

A l'époque d'Auguste, dès le début de l'ère chrétienne, un premier édifice solide fut bâti, puis un second sous l'empereur Claude (vers 40-50) et enfin un troisième, définitif, sous Domitien, dont une monnaie, frappée vers 81-84, fut découverte sous le sol en béton de la galerie coulé au moment de la construction des murs.

La fréquentation du temple se poursuit aux II^e et III^e siècles, avec plus de tiédeur, mais dès le début du IV^e siècle, une recrudescence de la piété explique les trouvailles plus nombreuses de monnaies et céramique. Les monnaies s'échelonnent de l'empereur Gallien (266) à Magnence (350). La céramique de luxe vient d'Argonne.

ERGUÉ-GABÉRIC, Ty-Névez.

Confirmant l'antiquité du tronçon de voie mise au jour près de Kervéguen (22), un sesterce du II^e siècle après J.-C. a été découvert dans la parcelle n° 2, section D1 du cadastre de 1962 révisé en 1974.

IRVILLAC, Penavern-ar-Stum.

Un nouveau site romain a été localisé à 4,6 km au nord-est du bourg, dans les parcelles n°s 16a, 17a, 21 de la section ZC du cadastre de 1977, par MM. Saumagne et Rébillard. Dans un rectangle de 100 m × 56 m, le sol, très caillouteux, révèle de nombreux fragments de *tegulae*, quelques tessons de sigillée et de moellons de construction. A proximité, plusieurs amas de scories de fer annoncent la présence d'une forge.

Irvillac, dont la finale en *-ac* dévoile l'origine romaine, n'a pourtant pas livré jusqu'ici de restes notables de l'Antiquité. La voie ancienne qui traverse la commune, segment de l'artère Quimper-Landerneau, ne paraît pas avoir fixé l'habitat. Il faut aller plusieurs kilomètres vers l'est pour trouver les premières traces d'occupation à Guilers (23) et à Penavern-ar-Stum.

LANDÉVENNEC, abbaye.

La Direction des antiquités historiques de Bretagne a confié à M. J.-P. Bardel le soin de reprendre les fouilles dans l'ancienne abbaye Saint-Guérolé, pour coordonner les résultats partiels atteints lors d'interventions sporadiques menées au cours des trois dernières décennies, en particulier par M. Ricou, équipier des expéditions polaires antarctiques.

Les travaux ont porté, au cours de l'été 1978, sur le chœur et la nef de l'église romane [XI^e-XII^e siècles] (24). Sous l'abside, fut dégagé un

(22) C.A.A.M., 1975, p. 71-72.

(23) C.A.A.M., 1970, p. 48-49.

(24) J.-P. BARDEL, *Landévennec, ancienne abbaye, fouilles dans un édifice préroman*, dans *AeB*, n°s 20-21, 1978-1979, p. 46-49.

bâtiment carré, prolongé vers l'est par deux contreforts et flanqué de deux petits réduits (fig. 11). A l'intérieur, un sol bétonné s'interrompait vers l'est contre une poutre carbonisée. Dans la partie non bétonnée, un caveau vide, dont la base reposait sur un niveau plus ancien, s'appuyait contre le mur est, en son centre. Quelle fonction remplissait ce caveau ? Était-il le cénotaphe de saint Guénolé ?

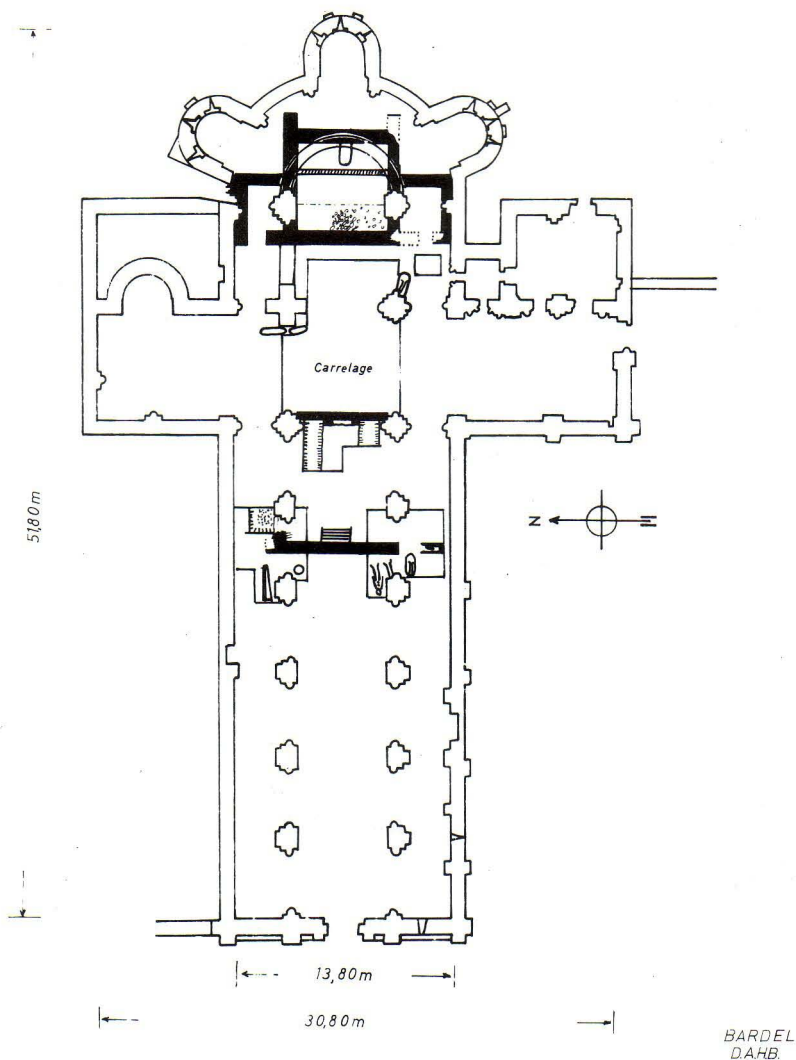


Fig. 11. - Landévennec, ancienne abbaye.
Localisation de l'église préromane.

Vers l'ouest, sous l'actuelle croisée du transept, un intéressant carrelage, déjà connu par des fouilles au début de ce siècle, a été totalement dégagé afin d'en prendre un relevé exact et d'en connaître la position stratigraphique (fig. 12). Sa composition utilise six panneaux juxtaposés, au dessin identique. Des bandes de tomettes formant des triangles, des carrés ou des losanges encadrent des ensembles de carreaux posés en diagonales. L'un des carreaux porte une croix hampée ponctuée de cinq signes : les marques des cinq blessures du Christ.

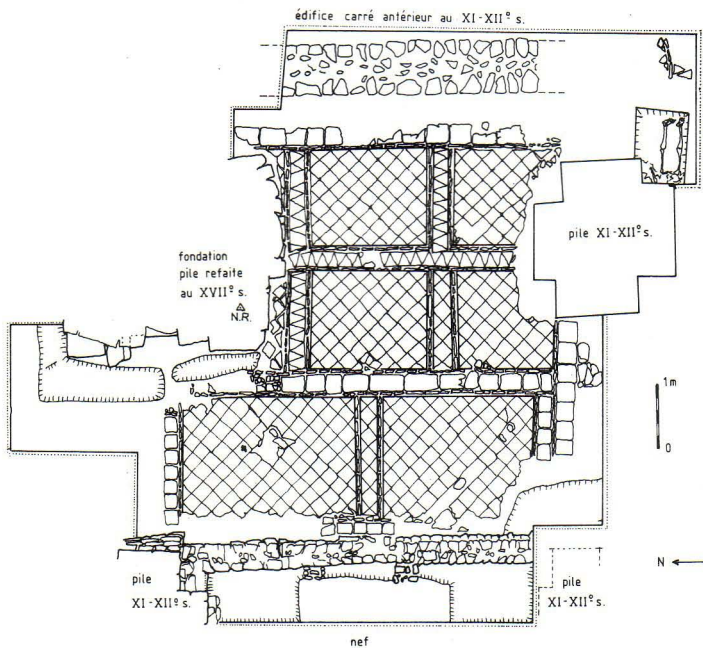


Fig. 12. - Landévennec, ancienne abbaye.

Le carrelage de l'église préromane.

Le carrelage repose directement sur le schiste naturel. D'un côté, il s'appuyait sur le mur ouest du bâtiment carré — selon toute vraisemblance, car les fouilles antérieures ont interrompu la continuité stratigraphique —, de l'autre, sur un muret à hauteur de la première travée de la nef. Incontestablement antérieur à l'église romane, puisque les piles n^{os} 2 et 3 ont traversé les carreaux de terre cuite, ce sol carrelé peut être attribué, par son style, au x^e siècle. Il correspondrait à une reconstruction qui suivit de peu les invasions normandes, un siècle avant le projet, sur un plan plus grandiose, de l'édifice roman.

En poursuivant la fouille vers l'ouest, dans la nef, les archéologues ont mis en évidence deux niveaux portant des traces d'incendie. Une dénivellation de cinq marches coupe aujourd'hui la nef en deux : elle s'explique par un nouveau muret N.-S. qui laisse un passage dans le bas-côté. Une demi-douzaine d'inhumations préromanes ont été relevées sur l'ensemble du site. Divers fragments d'une écuelle en terre beige très fruste ont attiré l'attention car on ne connaissait pas encore cette variété de poterie du haut Moyen Age breton. Enfin, la fouille allait se terminer lorsque fut mis au jour le couvercle d'un grand sarcophage en bois, dans le bas-côté nord. Son exhumation, suivie d'une étude fine en laboratoire, sera entreprise lors d'une prochaine campagne.

LANDUDAL, Buzudic.

Ne dirait-on pas que de secouer la poussière qui les recouvre réveille les monuments enfouis ? Trois groupes dits « cavaliers à l'anguipède » sont connus en Bretagne depuis le XIX^e siècle, tous localisés dans la cité des Osismes (fig. 13) : l'un à Bric, au village du Guélen, le second en Plomelin, à Kerlot, le troisième à Plouaret, au hameau de Saint-Mathieu. E. Espérandieu les mentionne dans son inventaire de la statuaire romaine en Gaule (25). Mais, depuis, aucun nouvel exemplaire n'avait vu le jour.

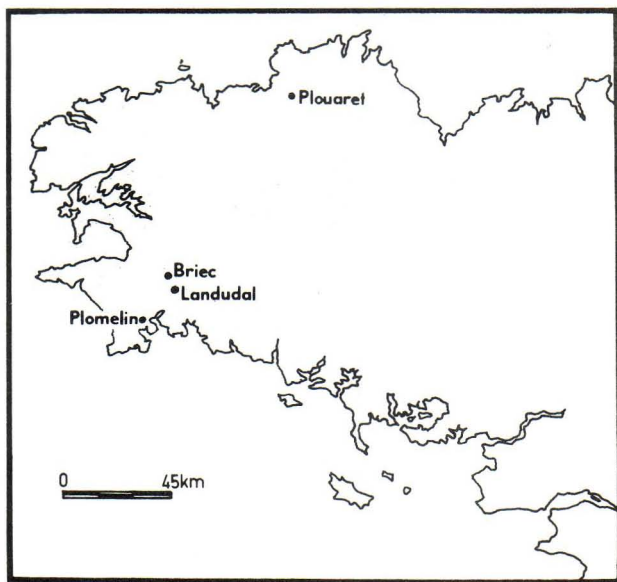


Fig. 13. - Répartition des groupes du « cavalier à l'anguipède » en Armorique.

(25) E. ESPÉRANDEIU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 1911, t. IV, n^{os} 3036, 3037 et 3039. Voir bibliographie dans L. PAPE, ouvr. cité, p. A 30, A 61-62, A 135.

Il faut d'ailleurs franchir la Loire en direction du Massif central et traverser la Seine vers l'est pour en rencontrer quelques-uns, fort dispersés, avant les grandes concentrations d'entre Moselle et Neckar. Les groupes osismes demeurent seuls en Armorique.

Or, notre confrère, M. J. Philippe, après plusieurs communications orales devant notre Société en 1970 et 1971, a publié dans le dernier bulletin un article résumant les conclusions de ses recherches passionnées (26). Grâce à de nombreuses amitiés outre-Rhin, M. Philippe a réuni une copieuse documentation qu'il a bien voulu me remettre pour la rédaction de cette notice. Je l'en remercie vivement (27).

Peu après la parution de cet article, une lettre de M. L.-P. Le Maître, notre confrère de Concarneau, adressée à notre président, faisait connaître la découverte récente, au lieu-dit Buzudic, d'un ensemble de pierres sculptées appartenant sans doute possible à un groupe identique à ceux qui intéressaient M. Philippe.

Voulant orner sa pelouse de belles pierres, selon le goût actuel (fig. 14), M. Le Ster avait extrait d'une fontaine-lavoir dépendant de l'ancienne chapelle de Saint-Drouar — un saint inconnu par ailleurs —

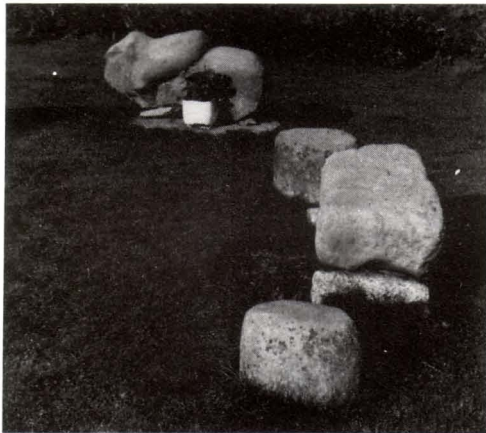


Fig. 14. - Landudal, *Buzudic*.

Éléments d'une colonne et d'un groupe du « cavalier à l'anguipède ».

(26) J. PHILIPPE, *Les groupes du cavalier à l'anguipède*, dans *B.S.A.F.*, 1977, p. 93-96.

(27) La bibliographie sur les cavaliers à l'anguipède est volumineuse et on ne saurait la citer entièrement ici. On se reportera avec profit pour les ouvrages de base à J. DE VRIES, *La religion des Celtes*, Paris, Payot, rééd. 1977, p. 269-271 ; et P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Paris, Payot, rééd. 1976, p. 129-139. Retenons parmi les articles réunis par M. J. Philippe : G. BAUCHHENS, *Jupitergigantensäulen*, Stuttgart, éd. Limesmuseum Aalen, 1976 ; U. FISCHER, *Ein neuer Viergötterstein aus Hedderheim und die Jupitersäulen in Rhein-Main-Gebiet*, dans *Nassauische Annalen*, t. 82, 1971, p. 31-48 ; H. KLUMBACH, *Der römische Skulpturenfund von Hausen an der Zaber*, dans *Forschungen und Berichte zu Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg*, Stuttgart, 1973, p. 12-32.

plusieurs blocs de granit. Une légende locale rapporte que l'on déposait sur l'une de ces pierres les enfants souffrant des hanches. L'un des blocs représente un groupe équestre mutilé formé d'un cheval sans tête ni jambe (longueur : 1,10 m, hauteur : 0,57 m ; largeur : 0,45 m) et d'un cavalier dont il ne reste que le bassin et les cuisses (fig. 15). Le cavalier est nu. Le mouvement des jambes antérieures du cheval indique qu'il prenait appui sur un support. Le second bloc, de forme rectangulaire, présente une face soignée, en accolade. Les deux autres blocs sont des tambours de colonnes très érodés par le séjour dans la fontaine. Pour la première fois en Armorique, il semble que nous soyons en présence non seulement du groupe au cavalier, mais aussi d'éléments du socle et de la colonne qui supportait le groupe équestre (27 bis).

Pour apporter un complément à l'article de M. Philippe, nous utiliserons l'ouvrage essentiel de P. Lambrechts (28), qui n'a pas encore été

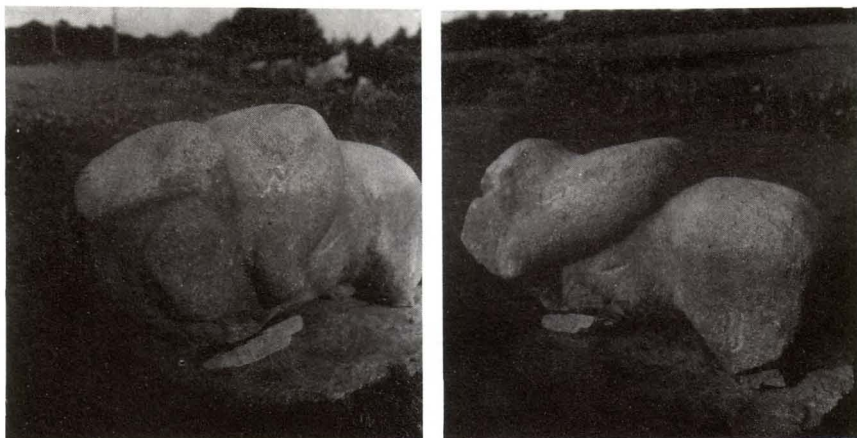


Fig. 15. - Landudal, *Buzudic*.

Le groupe du « cavalier à l'anguipède ».

remplacé sur ce sujet. Le premier point à considérer concerne le monument complet. Il ne faut pas oublier, en effet, que le groupe du cavalier et du géant anguipède surmonte une colonne superposant des éléments distincts mais composant un ensemble cohérent, au regard d'un mythe

(27 bis) M. L. Pape a formulé l'hypothèse que la colonne conservée à Corseul devait supporter un groupe de ce type dans *Documents de l'histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1971, p. 56.

(28) P. LAMBRECHTS, *Contribution à l'étude des divinités celtiques*, Gand, 1942, chap. V, *La colonne du cavalier au géant anguipède*, p. 81-99, une carte.

que nous ne connaissons pas. « Sur un soubassement assez large s'élève une base carrée en forme d'autel (fig. 16) décorée sur les quatre faces de représentations de divinités romaines, à moins que l'une des faces ne porte une dédicace, soit à Jupiter Optimus Maximus, soit à ce dieu et à Juno Regina. Sur cette base était souvent posé un second socle intermédiaire, plus petit et le plus souvent octogonal, orné des bustes des sept divinités de la semaine, la huitième face portant ou bien une dédicace à Jupiter ou bien la figure de Junon. Vient ensuite, posée sur ce socle, une colonne ronde dont la hauteur variait entre deux et dix mètres, très souvent garnie d'imbrices, et à chapiteau corinthien. Enfin, couronnant l'ensemble se dressait, sur la colonne, le groupe du cavalier passant au galop au-dessus du géant anguipède. Le cavalier porte, en général, une chevelure longue et abondante et une barbe pleine. Les traits de son visage rappellent ceux de Jupiter. Comme attribut il porte de temps à autre une roue, ou un foudre, ou une épée. Quant à la monture du cavalier, elle prend appui sur la tête, ou les épaules du géant, soit par un des membres antérieurs, soit par le ventre. Le géant porte, lui aussi, de longs cheveux.

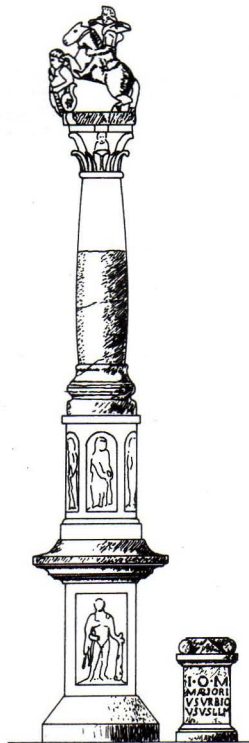


Fig. 16. - Reconstitution de la colonne de Cannstadt.
(D'après O. Paret et P. Lambrechts.)

Les oreilles sont fortement écartées de la tête et les yeux profondément enfoncés dans les orbites. Il a le nez fort et les lèvres épaisses. La tête est enfoncée dans les épaules. Le torse, fortement comprimé, suggère l'effort du géant supportant le lourd fardeau du cavalier et de sa monture. Les reins sont resserrés et tendus, la poitrine est proéminente. Souvent les mains du géant sont ramenées derrière le dos ; le membre viril est parfois fort prononcé. Les membres inférieurs, en général, se terminent en forme de corolle, suggérant l'image d'un corps de serpent. »

Ces colonnes (ou leurs éléments) ont été découvertes en grand nombre — on en connaît plusieurs centaines — sur le territoire de la Gaule celtique, avec une densité particulière dans les Vosges, en Alsace et dans le Bade-Würtemberg, en deça du *limes*, généralement dans les ruines de fermes gallo-romaines, parfois dans le lit d'un cours d'eau ou au fond d'une fontaine. Il s'agit d'un culte rural, lié au renouvellement des saisons et des travaux agricoles, culte sans doute privé, quoique les dimensions du monument dépassent les moyens financiers d'un petit propriétaire. L'épigraphie date ces monuments de la période 150-250, époque particulièrement agitée, surtout sur les bords du Rhin.

Quant au sens de ce groupe, mieux vaut se rallier à la conclusion prudente de J. de Vries (29) : « *Tant que nous ne connaissons pas le mythe auquel ce groupe fait allusion, nous ne pourrions faire sur sa signification que des hypothèses dans le vide* ». Cependant la thèse de l'origine celtique, développée par Lambrechts, semble la plus convaincante. D'autres théories ont été avancées : pour les uns, le groupe serait le symbole de l'empereur romain triomphant des barbares ; pour d'autres, l'origine du groupe serait germanique. Lambrechts fait remarquer la répartition des colonnes, restreinte au territoire celtique, leur absence complète sur n'importe quel autre point du monde romain, leur relation évidente avec le dieu celte à la roue, Taranis. Il rappelle qu'une légende du haut Moyen Age, recueillie dans les Gog Magog Hills près de Cambridge, rapporte l'histoire d'un duel nocturne que se livrent un cavalier et un géant monté : le chevalier capture le cheval du géant, mais, à l'approche du jour, la monture parvient à s'échapper. Il conclut que le groupe couronnant la colonne exprime le double aspect du grand dieu celtique comme divinité céleste et solaire d'une part, comme divinité funéraire d'autre part. La position qu'occupent l'un vis-à-vis de l'autre le dieu cavalier et le géant symbolise plastiquement l'idée que la lumière céleste succède aux ténèbres du monde infernal ou en triomphe.

LANDUNVEZ, Trémazan.

En vue d'une restauration éventuelle, la Direction régionale des affaires culturelles a demandé un rapport archéologique sur le château de Trémazan à M. Gildas Durand. Celui-ci, persuadé que la restauration d'un monument doit être fondée sur une connaissance archéologique appro-

(29) J. DE VRIES, *ouvr. cité*, p. 42.

fondie, a entrepris, au cours de l'été 1978, une série de sondages ponctuels ayant pour but de préciser la chronologie des lieux. Il a donné lui-même ailleurs un résumé très complet de son travail auquel nous renvoyons le lecteur intéressé (30).

LE CONQUET, Portez.

Le répertoire des trouvailles faites entre 1920 et 1940 dans notre département s'allonge peu à peu. Mme Taburet-Missoffe, notre collègue, possède trois pièces de métal très curieuses : un vase de bronze à deux anses reposant sur trois pieds terminés par des pattes d'animal et deux grands bassins de cuivre, l'un portant deux réparations rivetées (fig. 17). Un expert du département des Antiquités médiévales du British Museum, sollicité à la demande du regretté docteur P. Cariou, a reconnu formellement, dans le premier exemplaire, un vase culinaire des XIV^e - XVI^e siècles.



Fig. 17. - Le Conquet, Portez.

Marmite à pieds et bassins de bronze (XIV^e-XVI^e siècles).

Mme Taburet-Missoffe m'a montré l'endroit, au sud de la plage de Portez, où son mari, le docteur Taburet, avait récupéré, vers 1923, les trois pièces qu'un maçon venait d'extraire du sol en creusant des fondations.

(30) G. DURAND, *Landunvez. Le château de Trémazan, fouilles de l'année 1978. Premières synthèses et perspectives*, dans *AeB*, n^{os} 20-21, 1978-1979, p. 50-61.

LOCMARIA-PLOUZANÉ, Mezcouezel-Vras.

M. et Mme Salaün ont fait l'acquisition d'un *pen-ty* qu'ils aménagent. Ayant extirpé les pavés inégaux du sol ancien, ils virent par dessous, dans la terre glaise, un grand vase intact recouvert d'une ardoise. Le cœur battant, ils soulevèrent l'ardoise, mais de trésor, point. Le vase est une grande marmite (diamètre : 0,30 m ; hauteur : 0,19 m), à pâte blanche non vernissée, l'extérieur bruni par l'usage. Le marli horizontal, que soulignent deux rainures, porte une zone hachurée. Ce type de poterie est caractéristique de la fin du Moyen Age et du début des Temps modernes (XV^e - XVII^e siècles).

Nos ancêtres, dans leur hantise de mettre hors d'atteinte des filous leur épargne péniblement amassée, confiaient à la terre la garde de leur magot. Nous avons ici un exemple classique de « coffre fort » archaïque. Mais, le plus souvent, le secret passait de père en fils. Les pertes ou les oublis restaient l'exception, sauf en cas d'agression soudaine. Voilà pourquoi les numismates associent généralement les enfouissements de trésor et les invasions.

MELLAC, Le Buzit.

Au mois de janvier 1978, lors de la construction d'une maison près du village du Buzit (section A, n° 235), un petit lot de monnaies gauloises soudées entre elles par l'oxydation fut découvert au milieu de quelques tessons de poterie. Cette trouvaille comprenait onze monnaies, reste probable d'un dépôt plus important, sans doute détruit pendant les travaux. M. J.-B. Colbert de Beaulieu, à qui fut confiée l'étude de ce petit ensemble, a pu identifier les monnaies suivantes :

- un statère osisme en or allié, du type dit « à la barrière d'hippodrome » (poids : 6,08 g) ;
- un statère coriosolite de la classe III (poids : 5,37 g) ;
- deux statères coriosolites de la classe IV (poids : 5,98 g et 4,94 g) ;
- deux statères coriosolites de la classe VA (poids : 5,45 g et 5,98 g) ;
- trois statères coriosolites de la classe VB (poids : 5,67 g, 6,33 g, 5,18 g) ;
- un quart de statère de la classe V (1,44 g) ;
- un quart de statère de la classe VI.

L'enfouissement dut correspondre à l'arrivée des troupes de César en Armorique et à la défaite des Vénètes.

Une petite fouille de sauvetage, menée au début de l'été par M. Michel Clément sur le lieu de la découverte, a permis de reconnaître l'établissement gaulois auquel cet enfouissement était associé. Les monnaies avaient été cachées au fond d'un fossé entourant probablement une ferme indigène de la fin de l'âge de fer. Ce fossé, creusé dans l'argile jusqu'à 1,20 m de profondeur, large de 1,80 m, était rempli, sous une couche de

terre brune mêlée de pierres, d'une terre grasse et très noire. Dans le remplissage du fossé fut découvert un mobilier abondant, comprenant de la céramique locale (jattes carénées ornées d'un cordon sur la partie supérieure de la panse, vase plus élancé souligné par plusieurs rainures horizontales), des fragments d'amphores vinaires de type Dressel IA, des objets en fer (anneaux, serpette). Il faut signaler, à quelques dizaines de mètres de la zone fouillée, l'existence d'une petite stèle basse en granite, certainement liée à l'établissement gaulois.

Une *villa* romaine succéda à la ferme gauloise, comme en témoignent, outre le toponyme *Buzit*, de nombreux éclats de *tegulae*, des tessons d'amphores plus tardives (Dressel 2-4) et des poteries de caractère romain.

PLABENNEC.

M. l'abbé J. Irien a réalisé, dans un bulletin ronéoté de diffusion restreinte, avec l'aide de M. B. Tanguy, une étude sur le *plou* de Plabennec, en confrontant les données de la géographie, de l'archéologie et, surtout, de la toponymie (31). Cette monographie, accompagnée de quatre cartes, mérite de ne pas rester confidentielle dans la mesure où elle apporte d'utiles compléments aux anciens répertoires, concernant Plabennec. Pour la période romaine, nous disposons maintenant avec la thèse de M. L. Pape, d'une bonne base de départ. A la rubrique Plabennec, deux points sont mentionnés : Keralien, à 6 km au sud-est du bourg, où un trésor monétaire du III^e siècle fut exhumé en 1858 et Moguerou, à 2,2 km au nord-ouest, où R.-F. Le Men signalait des tuiles romaines. Pour les périodes antérieures et postérieures les synthèses manquent.

Le *plou* de Plabennec occupe une portion du plateau du Léon, dans sa partie la plus élevée. Bordé à l'est par l'Aber-Wrac'h et l'un de ses affluents, il trouve son unité dans l'éventail des multiples ruisseaux qui forment l'Aber-Benoît, à partir de la ligne de partage des eaux, au sud, autour de la cote 103 (fig. 18).

Dès la préhistoire et la protohistoire, deux parties de la future paroisse focalisent l'occupation humaine. Au sud, on connaissait déjà le souterrain-refuge gaulois de Kermoisan, le trésor monétaire osisme de Quinquis, sans parler du grand tumulus de l'âge du bronze de Kersaint-Plabennec. J. Irien y ajoute un Goarem-an-Dorgenn et un Parc-ar-C'hastell près d'un tumulus nettement visible à Prat-ar-Goff (5,5 km S.-E.). Tous ces sites bordent un ancien chemin, partiellement effacé, le long de la ligne de partage des eaux.

Mais la plus grande densité d'habitats se répartit dans une bande d'un kilomètre de largeur et de direction sensiblement sud-ouest au centre du terroir de Plabennec. Près de la cache gauloise déjà connue de Les-

(31) J. IRIEN, *Relire l'histoire à l'aide des noms de lieux. Le Plou de Plabennec, Kersaint-Plabennec, Le Drennec*, dans *Ero Nevez*, éd. Bleun-Brug, n° 4, décembre 1978, p. 3-11.

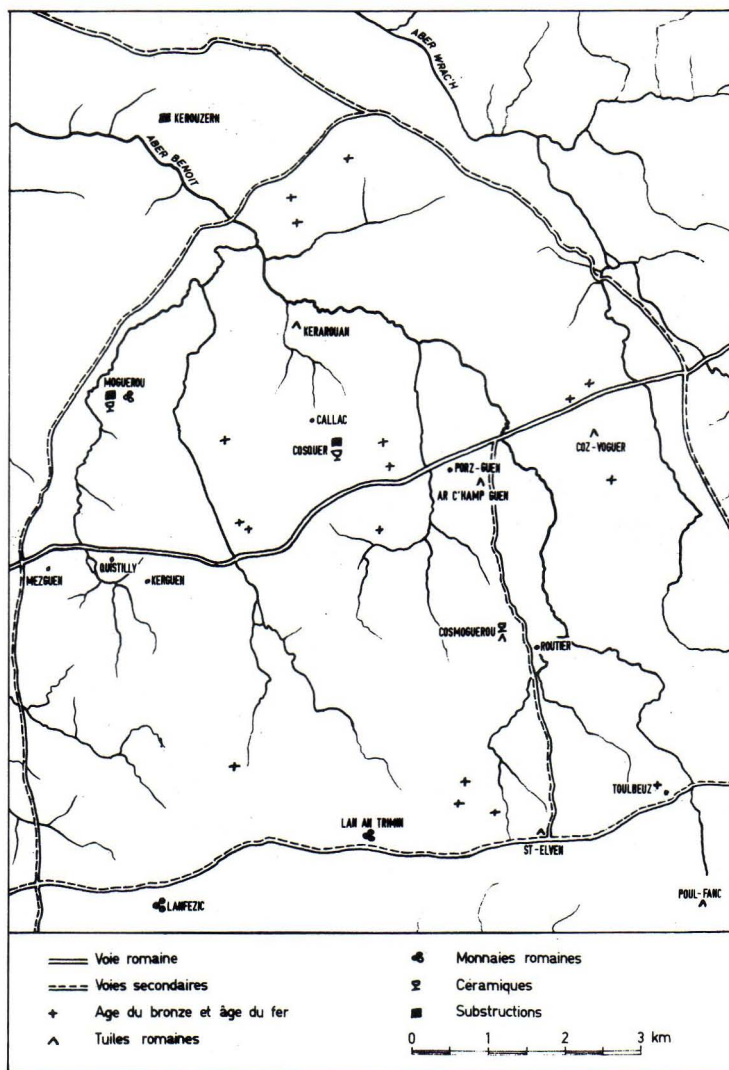


Fig. 18. - Plabennec.

Carte archéologique de la commune (d'après J. Irien).

tanet (Le Drenec, 2 km S.) fut démolé un dolmen, à Mez-Beziou ; le futur bourg de la commune est flanqué de deux tumulus, celui de Penquer, au nord, et celui de Parc-an-Dorguen, au sud, près duquel un souterrain de l'âge du fer fut décelé sous une route au cours de travaux. La prospection systématique, avec dépouillement de l'état des sections du vieux cadastre, conduisit à la découverte principale de l'année. Dans la même zone centrale, où l'on connaît aussi une *feunteun-wenn* (fontaine blanche)

[1,8 km S.-E.] au nom significatif de « source sacrée » protohistorique, J. Irien eut connaissance d'une trouvaille déjà ancienne — datant d'une quinzaine d'années — faite dans un champ au sud de *Creac'h-ar-Vouden* (le sommet de la motte). En effet, une motte féodale s'y dresse encore, fortement entamée. Le cultivateur, M. Segalen, y avait exhumé une magnifique stèle de l'âge du fer (fig. 19), accompagnée d'éléments de céramique et d'ossements incinérés. Les quelques fragments qui nous sont parvenus ne permettent guère d'en tirer autre chose que la confirmation de l'époque de la stèle et de son rôle funéraire. Celle-ci, en granit à grain fin, forme un tronc de pyramide effilée haut de 1,50 m dont la section, carrée, diminue de bas en haut, passant de 0,58 m de côté, à 0,38 m. La base, enterrée, est restée brute, mais les côtés, soigneusement polis, sont séparés par des angles coupés, retailés en cavets avec de légers bourrelets latéraux d'un bel effet (32).



Cliché Y.-P. Castel.

Fig. 19. - Plabennec, *Créac'h-ar-Vouden*.

Stèle de l'âge du fer.

Dans le même champ — mais l'enquête n'a pas permis d'assurer absolument le lien avec la stèle — un curieux vestige de sculpture revit le jour (fig. 20). De forme irrégulière (hauteur : 0,52 m ; longueur : 0,33 m ; profondeur : 0,23 m), un bloc de granit, qui a visiblement subi plusieurs mutilations, au côté droit et à la base, présente une face traitée en rond-bosse et un revers semi-circulaire, non traité. On croit y reconnaître deux sujets humains, un grand et un petit. Le grand, au visage mutilé, paraît porter la barbe. Le petit, derrière et au-dessus, semble un enfant.

(32) Description de M. l'abbé Y.-P. Castel.



Cliché Y.-P. Castel.

Fig. 20. - Plabennec, *Créac'h-ar-Vouden*.

Fragment de sculpture.

La facture, extrêmement fruste, ne permet pas d'assigner une date à cette « œuvre ». Il faut se méfier parfois des essais maladroits de certains « amateurs » de tous les temps, mais le doute systématique ne doit pas empêcher d'en faire part lorsque le contexte — comme dans ce cas — prête à réfléchir.

Pour en revenir à cette zone centrale si riche en vestiges protohistoriques, il faut souligner dès maintenant qu'à l'époque romaine une voie menant de Kerilien en Plouneventer à la pointe Saint-Mathieu la traversera de part en part. M. F. Ellegouët a posé ailleurs la question de l'existence d'une piste préromaine sur ce parcours (33). Le travail de J. Irien lui apporte des arguments supplémentaires.

A l'époque romaine en effet, le réseau routier s'installe et coordonne sans doute des chemins plus anciens. Outre la voie principale, le chemin du sud déjà cité forme un axe fréquenté puisque deux trésors monétaires romains proviennent de ses abords immédiats : celui de Keralien et celui de Lanfézic (5,8 km S.). Au nord, la rive gauche de l'Aber-Wrac'h est suivie par une voie secondaire venant de Landerneau et menant à Landéda. Son rôle dans l'occupation du sol n'eut guère d'efficacité car elle ne fixa aucun habitat. Pour être complet, ajoutons deux bretelles reliant ces trois routes : l'une, du sud au centre, de Saint-Elven à Porz-Guen ; l'autre, de la voie centrale à celle du nord, du côté de Plouvien.

(33) F. ELLEGOUËT, *La voie romaine allant de Kerilien en Plouneventer à la pointe Saint-Mathieu*, dans *AeB*, spécial *Vorganium*, n° 22, 2^e trimestre 1979.

La voie centrale fut l'axe civilisateur à l'époque romaine. A deux ou trois kilomètres de la route, bien assis sur le plateau, dominant les environs, s'établissent les grands domaines. Moguerou au nord : à partir des substructions romaines qui se voyaient encore naguère, vingt camions de moellons furent transportés dans une carrière. Des tuiles à rebords en grande quantité, des tessons de céramique sigillée et commune, attestent aujourd'hui de l'importance du domaine antique. Un trésor monétaire y fut découvert, mais, non identifié, il se perdit... Au nord également, des tuiles signalées à Kerarrouan (3,4 km N.-E.) marquent peut-être l'emplacement d'un autre domaine.

Au sud, Cozmoguerou (5,8 km S.-E.), arasé il y a trente ans, livre encore des tuiles à rebord, de la poterie sigillée et commune. Le fossé entourant le site est visible sur la photographie aérienne.

Plus près de la route, à une distance inférieure à cinq cents mètres, s'échelonnent des bâtiments plus petits. La toponymie seule permet déjà d'en soupçonner quelques-uns : l'adjectif *gwenn* (blanc) revient souvent le long de la voie, à Mezguen, Kerguen, Porz-Gwenn, indicateur fidèle des champs où surgit sous la charrue le ciment romain. Pour le prouver, Ar C'hamp-Gwenn a livré des tuiles et du mortier, tout comme Coz-Voguer et Cosquer.

Dans la monographie de M. J. Irien, deux autres cartes synthétisent les renseignements sur la période « bretonne » (v^e - x^e siècles) et médiévale (x^e - xii^e siècles). Nous y renvoyons le lecteur. Soulignons simplement le rôle permanent de la voie romaine centrale dans la fixation des *Lan*, des *Lez* et des mottes féodales. Petite indication en supplément à notre rubrique sur Tréflez [*infra*] : à Gouéroc (3,8 km E.), au bord de la voie, J. Irien a repéré dans un champ dit Parc-ar-Gosilis les ruines d'un petit édifice qui pourrait bien être en rapport avec les pérégrinations de saint Guévroc.

J. Irien a résumé par ailleurs les résultats des fouilles de l'été 1978 sur le site de la motte de Lesquelen (34). De nouvelles constructions mises au jour dans la basse-cour laissent entrevoir, au pied de la motte, une habitation d'importance.

PLEYBER-CHRIST.

M. l'abbé J. Feutren, recteur, bien connu par ses travaux sur la sculpture bretonne, s'entretient avec ses paroissiens par l'intermédiaire d'un bulletin où l'archéologie occupe une grande place. Dans les numéros d'octobre 1978 à février 1979 (35), il retrace ses recherches à partir de la monographie communale d'un de ses prédécesseurs (36).

(34) J. IRIEN, *Plabennec, le castel Saint-Thénéan, début des fouilles du village médiéval*, dans *AeB*, n^{os} 20-21, 1978-1979, p. 62-63.

(35) J. FEUTREN, *Coz-Ilis ou la vieille église*, dans *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, n^{os} 44 (octobre 1978) à 48 (février 1979).

(36) Abbé CALVEZ, *Pleyber-Christ*, 1913, p. 99-100.

L'abbé Calvez décrivait avec précision, appuyé par un plan (fig. 21), un ensemble de substructions anciennes fort bien agencées. Reprenons son texte, car la brochure d'où il est extrait est rare : « *Sur une garenne dite Goarem an Illis, à 500 m à l'ouest du manoir du Treuscoat, on voit des substructions anciennes, paraissant former une enceinte avec d'autres murailles et vestiges s'y rattachant. Cette garenne est un plateau herbeux, assez élevé, dominant au nord la vieille voie de Quimper franchissant le ruisseau du Treuscoat.* »

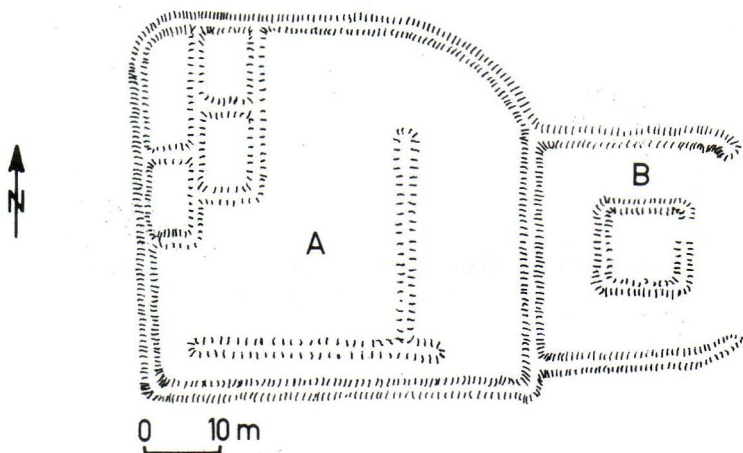


Fig. 21. - Pleyber-Christ, Coz-Illis.

Etablissement antique.

« *L'enceinte A est nettement déterminée. Si ses murs étaient plus larges, et bordés de quelques traces de fossés, elle aurait une apparence de camp retranché. La petite enceinte B est aussi très visible, avec l'emplacement d'une porte à l'est. La hauteur des substructions varie de 20 à 50 cm. Dans la partie nord-ouest de l'enceinte A, il y a des traces de trois ou quatre habitations ou chambres accolées l'une à l'autre. Plus loin sont d'autres substructions éparses. On a creusé près de B et extrait plusieurs pierres, dont quelques-unes sont taillées de main d'homme. On ne trouve ni briques ni tuiles.* »

J. Feutren, avec quelques difficultés, a retrouvé, sur le plan cadastral de 1837, section G, n° 164, l'emplacement d'un « vieux camp », qui avait servi de signal « géodésique » aux géomètres de l'époque. Bien que la parcelle y porte le nom de Goarem-Izella, le site convient fort bien, d'autant plus qu'à proximité un ensemble de huit parcelles porte le nom de Parc ou Goarem-Coz-Illis (section G, n°s 144-153).

Le vieux camp a été arasé récemment. Dans ses décombres, l'abbé Feutren a retrouvé un contrepoids de balance en granit (hauteur : 0,20 m ; poids : 6,100 kg) et un culot d'amphore vinnaire romaine (1^{er} siècle av. J.-C. - 1^{er} siècle apr. J.-C.).

L'absence de tuiles et de briques, que j'ai pu vérifier sur place, associée à l'amphore, indiquerait donc un établissement datable de la fin de l'époque gauloise au début de l'Empire romain. Pourquoi pas un de ces *aedificia* gaulois dont parle César et que M. R. Agache a si bien retrouvé par la photographie aérienne en Picardie (37) ?

Profitant de ma visite à Pleyber-Christ, M. l'abbé Feutren m'a fait connaître d'autres curiosités de sa paroisse : près de Pen-ar-Quinquis, dans un bois taillis dépendant du château de Lesquiffiou, une belle enceinte ovalaire (100 m × 60 m) à deux fossés concentriques laisse voir plusieurs fonds de cabanes aux pignons arrondis. Les environs témoignent de l'existence d'une industrie du fer : à Run-ar-Vrac'h, un culot de fonderie circulaire, de 1,20 m de diamètre et de 40 cm d'épaisseur, avait été extrait d'un champ. Le bois voisin de Coat-Du devait son nom à la couleur de la terre. Les scories de fer abondaient sur plusieurs parcelles (A 443, 445, du cadastre de 1837).

A l'ouest de la commune, sur le versant droit d'un affluent du Coatoulsac'h nommé Dour-Ruz, les restes du vieux château de la Roche-Héron, défendu du côté de la terre par un profond fossé, ont une allure de *burg* rhénan. Outre la vieille voie venant de Quimper, celle du Tro-Breiz, plusieurs vieux chemins traversant la commune mènent à Morlaix ou à Saint-Pol-de-Léon. L'un vient de La Feuillée, passe par Le Relec ; l'autre va à Pont-ar-Bloc'h et se poursuit au-delà.

PLOMODIERN, Porz-ar-Vag, Goulit-ar-Guer.

Les tempêtes de l'hiver 1977-1978 ont fait s'ébouler la falaise qui borde au sud l'anse de Porz-ar-Vag. Nos lecteurs savent déjà que ce site complexe juxtapose une industrie romaine de salaisons et une nécropole médiévale (38).

Le site romain, jusqu'ici assez flou, a pu être précisé. La coupe de la falaise laisse voir, près du sommet, un mur de petit appareil en quartzite et granit, à la base duquel court sur près de quatre mètres un sol de béton de tuileau (fig. 22). Le tout est recouvert de remblais où abondent les fragments de tuiles. On reconnaît bien là la structure et la taille d'une cuve de salaisons analogue à celles de Plomarc'h, de Telgruc et de Kervel en Plonévez-Porzay (cf. *infra*). Dans l'ébouleis accumulé au pied de la falaise, deux éléments d'une même colonne à base moulurée (diam. : 0,34 m) furent recueillis par M. Mao, l'exploitant de la ferme de Goulit-ar-Guer. Avec la colonne découverte à Plomarc'h en Douarnenez (39), celle-ci nous confirme donc qu'un certain souci esthétique animait les constructeurs et les utilisateurs de ces « usines de salaisons ». (Renseignements : M. Alain Daniel.)

(37) R. AGACHE, *La Somme préromaine et romaine*, Amiens, 1978.

(38) C.A.A.M., 1971, p. 49-50 ; *Gallia*, 1972, I, p. 213-215 ; C.A.A.M., 1975, p. 78.

(39) C.A.A.M., 1977, p. 56.

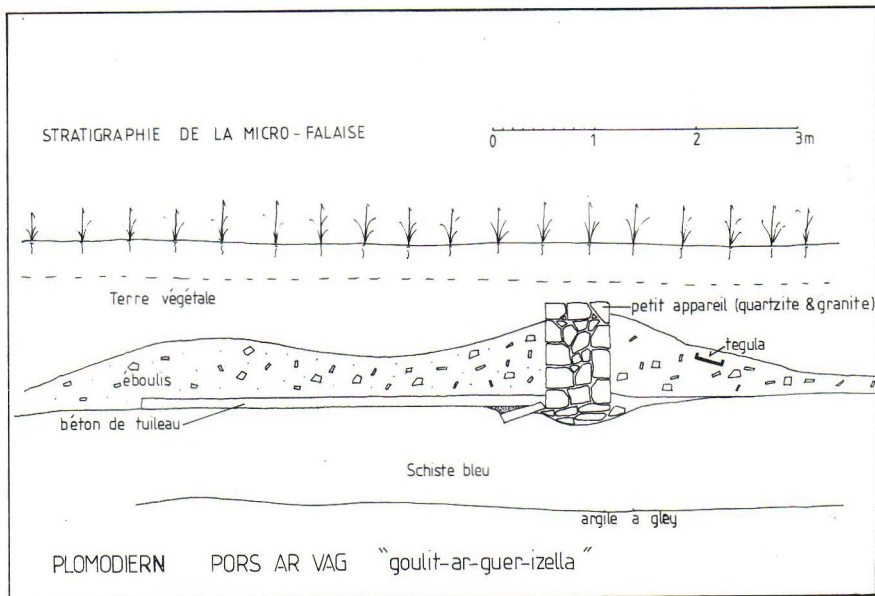


Fig. 22. - Plomodiern, *Porz-ar-Vag*.

L'établissement romain de salaisons.

PLONÉVEZ-PORZAY, Kervel.

L'établissement de salaisons de Kervel n'est pas inconnu de nos lecteurs. Plusieurs chroniques lui ont consacré une place importante (40). Mais on ignorait l'emplacement des cuves de traitement du poisson. Notre confrère, M. J. Philippe, a comblé cette lacune.

En effet, M. C. Marchadour entreprit de construire une maison dans la parcelle YA n° 155, à l'est du chemin d'exploitation qui mène à Kergoasguen, tronçon de l'ancienne voie romaine de Douarnenez à Crozon. Des ouvriers de l'entreprise Pérennès, en creusant une tranchée pour la pose d'une canalisation, traversèrent un massif compact de maçonnerie ancienne.

M. Philippe, bien connu à Plonévez-Porzay pour s'intéresser à l'archéologie, en fut prévenu et m'informa aussitôt. Une rapide intervention, au mois d'avril 1978, nous permit de faire les observations suivantes : la tranchée avait sectionné en diagonale une batterie de cuves de salaisons. Dans les deux coupes apparaissent des sections de murs revêtus de l'enduit de tuileau caractéristique. Le repérage des parements de murs dans les deux parois de la tranchée nous aida à dresser le plan d'au

(40) C.A.A.M., 1969, p. 36-37 ; 1970, p. 52-54 ; 1972, p. 85 et *Gallia*, 1972, p. 217, I.

moins cinq cuves de taille habituelle (fig. 23), partie d'un ensemble établi vers 27 m d'altitude, à une centaine de mètres de la mer. L'intervention se borna à ces constatations — des fouilles plus profondes, non indispensables, auraient retardé la construction. De ce fait aucun élément de datation ne fut recueilli.

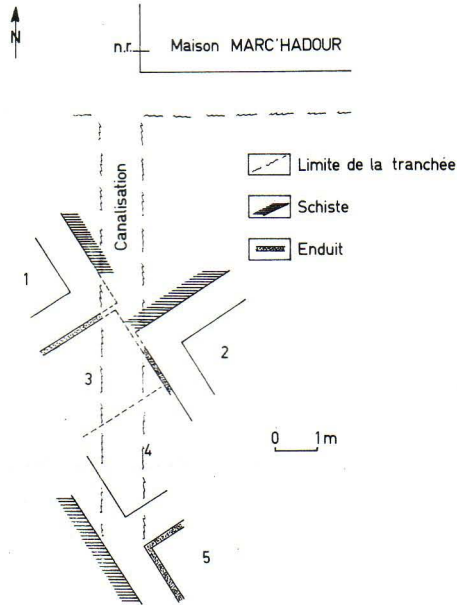


Fig. 23. - Plonévez-Porzay, *Kervel*.

Les cuves de salaisons.

PLOUDANIEL, Lamarc'h.

A l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle route à l'embranchement de Lamarc'h, M. Dantec a relevé sur la coupe du bas-côté un foyer rempli de cendres et de fragments de clayonnages de l'âge du fer. Un prélèvement a été effectué en vue d'une datation au C 14.

PLOUÉDERN, Leslouc'h.

La connaissance de la céramique médiévale de notre région progresse régulièrement. Depuis la publication de l'article de base de M. P.-R. Giot, ce bulletin en a été l'instrument privilégié. Il faut qu'il le demeure: c'est pourquoi je juge utile de fournir l'illustration d'une découverte signalée antérieurement, à une époque où notre Société, plus pauvre, publiait peu d'illustrations (41).

(41) C.A.A.M., 1967, p. 35-37.

A la base d'une motte féodale arasée, nous avons recueilli de nombreux fragments de poterie de deux qualités différentes. L'une, mieux connue maintenant, parsemée de grains de quartz, épaisse d'un centimètre, portait sur le marli un décor de coups d'ongles, de chevrons, de lignes ondées. Plusieurs fragments d'une même marmite pansue étaient ornés d'une frise sinueuse limitée par deux rainures et ponctuée en son centre d'une ligne de petits trous ovalaires (fig. 24). La typologie offrait les mêmes formes dans les deux variétés, avec prédominance des galetières sur les marmites.

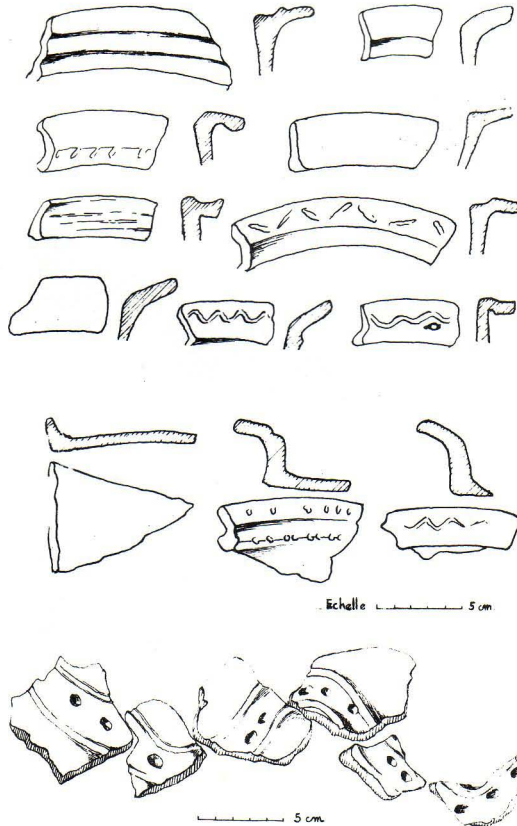


Fig. 24. - Plouédern, *Leslouc'h*.
Céramique médiévale (XI^e siècle).

Ainsi, avec d'autres exemples (voir *infra*, Ploumoguer, Lamber), émerge chez nous un style de décor, bien daté du XI^e siècle, conforme d'ailleurs à toute la production européenne de l'époque, même en pays slave.

PLOUMOGUER, Lamber.

Nos confrères connaissent de longue date la motte féodale de Lamber et les dégradations qu'elle a subies. Cette chronique lui a déjà consacré plusieurs rubriques (42). Un familier des lieux, M. Y. Tanguy, utilise une partie de ses loisirs à dégager peu à peu l'intérieur du donjon. Ce n'est pas très régulier vis-à-vis de la loi sur les fouilles, mais M. Tanguy a l'honnêteté de nous tenir informé du résultat de ses découvertes.

L'an dernier, deux éléments intéressants ont été mis au jour par lui : un nouveau médaillon d'os et une partie d'un grand vase. Le médaillon reprend le thème du combat entre un quadrupède et un (ou deux) serpent(s). Analogue au médaillon trouvé en premier lieu sur le site (43), mais non identique, l'exemplaire récent montre un animal plus proche du cheval que du lion (fig. 25), marchant vers la droite en mordillant la queue d'un serpent, tandis que, au-dessus, deux têtes de serpents agrippent chacun des bouts de la queue bifide du quadrupède, repliée sous les pattes arrières et dressée.



Fig. 25. - Ploumoguier, *Lamber*.

Pion de jeu de tric-trac (X^e siècle).

La découverte en un même lieu de deux pions semblables indique que, dans le jeu de tric-trac, les pièces d'un même camp partageaient le même décor. Associés avec le médaillon, plusieurs fins fragments d'os gravés appartenaient à la boîte contenant le jeu : ils portent soit des petits cercles centrés d'un point, se recoupant les uns les autres, soit des losanges soulignés de trois traits avec, dans le champ, trois petits cercles concentriques (fig. 26).

(42) C.A.A.M., 1967, p. 37-38 ; 1973, p. 58-60 ; 1975, p. 84 ; 1976, p. 58-60.

(43) C.A.A.M., 1976, p. 59, n° 1.

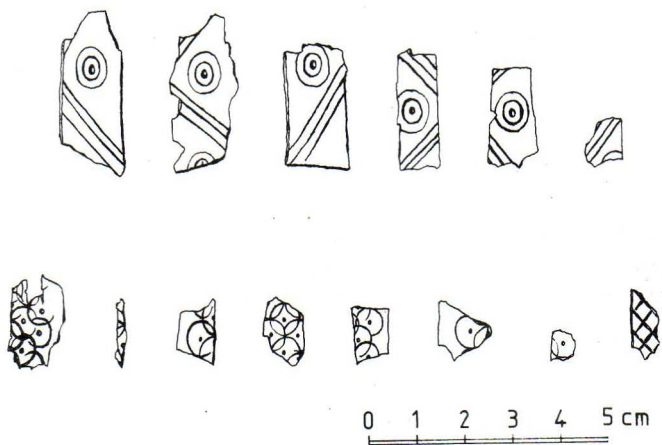


Fig. 26. - Ploumoguier, *Lamber*.
Fragments d'os ornés provenant du coffret de jeu de tric-trac.

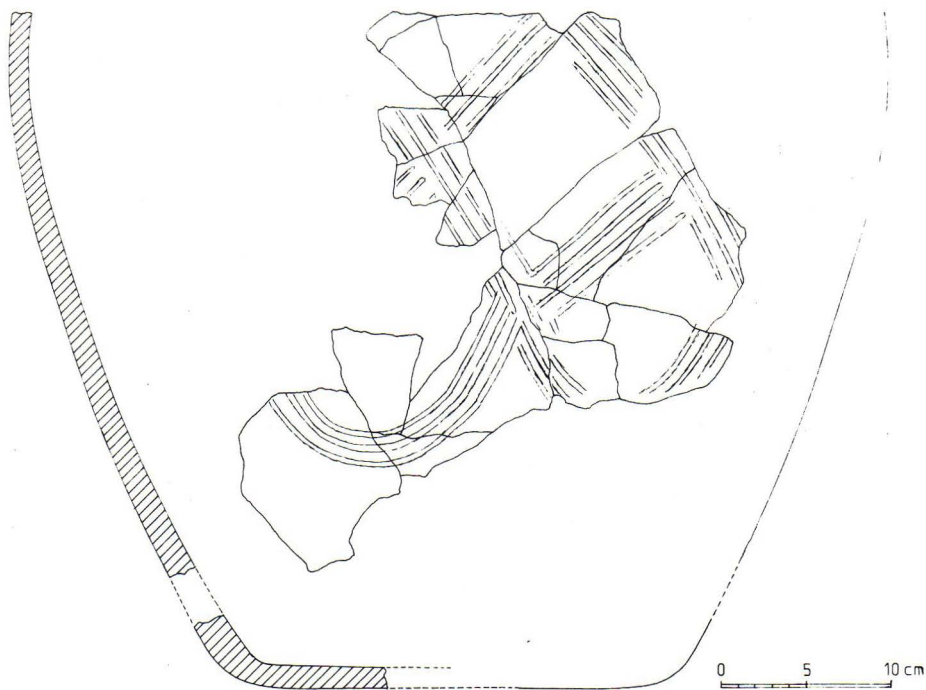


Fig. 27. - Ploumoguier, *Lamber*.
Grand vase en poterie onctueuse (XI^e siècle).

Plus important, peut-être, pour la connaissance de la céramique bretonne du XI^e siècle, un grand vase, une sorte de « saloir », fut extrait de l'intérieur du mur sud du donjon en une trentaine de morceaux (fig. 27). Nous pouvons restituer la courbure du fond, le diamètre approximatif (0,50 m), mais nous ne disposons d'aucun fragment de lèvre pour déterminer le col du vase. L'épaisseur des parois, variant de un à deux centimètres, laisse voir une pâte très fruste, couleur lie-de-vin, proche de celle de la céramique onctueuse, très peu purifiée, avec de grosses inclusions. L'intérêt majeur réside dans le décor, qui imite les entrelacs d'un filet, sur toute la panse. Il s'agit là d'un style que nous commençons à connaître : M. Giot a rencontré des tessons analogues dans le four à cloche de Saint-Urnel (44), ainsi qu'au château du Juch (fig. 28). Notez également la ressemblance dans l'inspiration, avec les fragments de Leslouch en Plouédern cités *supra*.

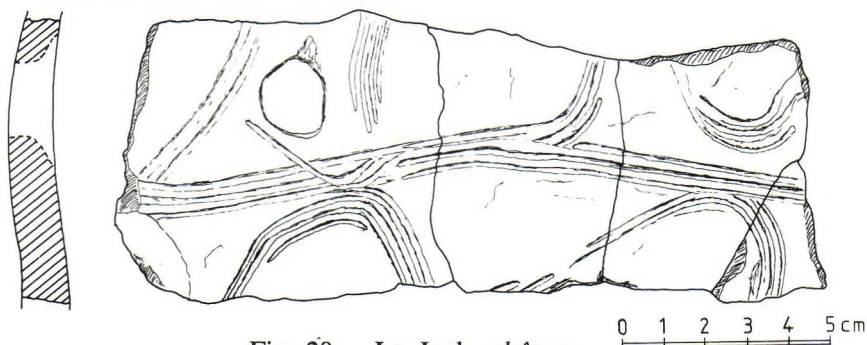


Fig. 28. - Le Juch, château.
Tesson de poterie onctueuse décoré.

La localisation de la trouvaille, à l'intérieur du mur du donjon, peut indiquer la présence d'une niche comme on en voit dans toutes les anciennes habitations.

PLOUNÉVENTER, Kerilien.

Le bulletin *Archéologie en Bretagne* a publié un numéro spécial consacré à Kerilien-*Vorganium*. Après un article d'introduction de L. Pape, on peut y lire deux études de L. Ellégoët sur la voie romaine de Kerilien à Plabennec et sur des prospections dans les communes de Saint-Méen et Saint-Derrien, des notes sur une statuette de terre cuite blanche dans le style de Rextugenos, un répertoire des témoignages lapidaires recueillis sur le site. Un supplément consacré aux collections locales de céramique sigillée fait suite au numéro (45).

(44) P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER, *Les oratoires des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plomeur (Finistère)*, dans *Archéologie médiévale*, t. VIII, 1978, p. 55-93 ; notamment nos 15-16-17, fig. 21, p. 93, qualifiés de « poterie rose, subonctueuse ».

(45) *AeB*, B.P. 813, 29279 Brest, n° 22, spécial *Vorganium*.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST, Kerdivès.

J'ai mentionné plus haut (*supra*, Coat-Méal) une indication de cachette établie dans un puits, que m'avait aimablement communiquée M. le docteur Le Goff. Celui-ci connaissait l'existence d'une seconde cache identique dans la ferme de Kerdivès, à 1,2 km au N.-O. du bourg chez MM. Helleouet et André.

QUIMPER, Ville.

La rénovation progressive du quartier de Locmaria, suivie attentivement par MM. J.-P. Le Bihan et A. Daniel, apporte son contingent annuel de découvertes romaines.

Pendant tout le deuxième semestre de l'année 1978, une fouille de sauvetage a été menée rue Michelet, dans la parcelle CK 61, à l'emplacement d'un futur immeuble. Des structures diverses ont été mises en évidence : deux bases de mur de direction N.-S. et E.-O., un silo rectangulaire de 1,10 m de profondeur, des tranchées en V de dimensions variables, parfois très profondes, de petites fosses-dépotoirs circulaires creusées dans l'arène granitique. Le matériel, extrêmement abondant, nécessitera une longue étude. Citons, parmi les vestiges les plus marquants, un as et un sesterce de Néron, un denier de Domitien, une fibule de bronze du début de notre ère, les estampilles sur sigillée de CRESTIO (La Graufesenque, 40-90), DOCILIS (Lezoux, 130-155), QUINTUS (Montans, 40-80), SALVETUS (Montans, 40-70). Comme il arrive souvent à Quimper, le matériel privilégie la seconde moitié du 1^{er} siècle apr. J.-C. De beaux graffites nous ont fait connaître trois nouveaux noms de Quimpérois de l'époque romaine : ANNIOLA, MACCER et SECUNDUS. Remarquons que leur consonance est plus latine que celtique.

L'élargissement de la route de Bénodet, au niveau de la rue Haute, a entraîné une rapide intervention de sauvetage, face aux numéros 8, 10, 12, sur une longueur de 21 m et une largeur de 1,40 m. Un sol de granulite aménagé horizontalement est creusé de fosses rondes de tailles variables, comblées de terre, de *tegulae* et de céramique. Un mur orienté E.-O. borde une zone à stratigraphie complexe, révélant douze niveaux bien marqués, correspondant à deux époques distinctes, incluses dans la seule seconde moitié du 1^{er} siècle. Deux foyers aménagés se superposent à chacune des deux époques. Le matériel céramique souligne la relative précocité de ces niveaux.

Un ouvrier a trouvé une statuette de bronze en creusant une tranchée rue de Rosmadec. Très corrodée, elle représente un malade atteint d'une scypho-scoliose de la colonne vertébrale, une ascite abdominale et un début d'éléphantiasis testiculaire. Nous avons d'abord pensé à une figurine grotesque, mais, sur les indications de M. L. Richard, nous avons consulté un spécialiste de pathologie, M. Balouet, professeur à la faculté de médecine de Brest, qui nous a affirmé que la véracité des caractères cli-

niques soulignait le désir de représenter un malade. Aucun des catalogues de bronzes romains consultés ne nous a livré de parallèle ailleurs en Gaule. Serait-ce un *unicum* ? (45 *bis*).

M. Le Bihan a repéré un nouveau site romain, non loin de la vieille route de Bric (n° 38 C, section ZK, 1968). Le chemin qui dessert le village de Beg-ar-Menez a été récemment refait. Dans la forte courbe qui borde l'angle S.-E. de la parcelle, un fossé a été fraîchement retaillé. On y trouve des fragments de *tegulae*, quelques tessons d'amphores. L'épais taillis qui occupe cet angle recouvre vraisemblablement un petit établissement romain.

QUIMPERLÉ, forêt de Carnoët.

On peut estimer qu'à l'heure actuelle la plupart des grands sites romains du Finistère ont été répertoriés. Depuis les inventaires de Le Men, Flagelle, du Chatellier et les mises à jour fréquentes de ce bulletin, peu de ruines encore apparentes ont pu échapper à la curiosité des chercheurs. Certes les prospections systématiques, les photographies aériennes, fourniront encore de nombreux gisements de *tegulae*, des plans au sol de fondations anciennes, mais, hormis quelques hypocaustes protégés par leurs structures souterraines, on ne découvrira plus qu'exceptionnellement de *villae* comme celles de Keradennec en Saint-Frégant, du Valy-Cloistre en La Roche-Maurice ou de Kervénennec en Pont-Croix. Restent les forêts, où même les habitats les plus fragiles du Moyen Age demeurent encore visibles sous forme de légers bombements.

La forêt de Carnoët n'a pas toujours existé — des tuiles romaines ont naguère été signalées à l'entrée (46) — mais elle n'en constitue pas moins un des lambeaux les plus anciens de la couverture forestière du Sud-Finistère. Du point de vue de l'archéologue, cela signifie que les restes des établissements antiques éventuellement situés dans son périmètre n'ont pas subi les défrichements du Moyen Age, les labours répétés, les épierrements continuels pendant des siècles, tous ces menus travaux qui sont venus à bout, ailleurs, des ruines les plus considérables.

Que les rives et les abords de la Laïta n'eussent pas tenté, comme celles de l'Odet, les propriétaires romains, voilà qui eût été surprenant. Si aucun domaine analogue à celui du Pérennou en Plomelin n'est signalé, il faut y voir la conséquence de l'effet tutélaire de la forêt. La preuve nous en fut fournie lors d'un défrichement effectué par l'Office national des forêts dans la coupe D4, près de l'allée des Grands-Buis, au nom déjà évocateur. En effet, au sommet d'un plateau dominant vers 60 m la rive droite de la Laïta, un vaste espace (300 m × 100 m) a été dégagé pour un ensemencement en vue de l'alimentation du gibier. L'ensemble est jonché de moellons de construction, de fragments de

(45 *bis*) Analyse de la statuette : Cu : 74,9 ; Sn : 9,0 ; Pb : 15,5 ; As : 0,008 ; Sb : 0,02 ; Ag : 0,05 ; Ni : 0,01 ; Bi : 0,002 ; Fe : 0,01 ; Zn : 0,30 (origine : M. J.-R. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S.).

(46) Le Men, p. 141 ; P.D.C., p. 356.

tegulae provenant de la destruction récente d'un amas de ruines romaines. Quelques pierres taillées pour le grand appareil, dont un linteau, attestent de la qualité de la maçonnerie. Les poteries recueillies en surface offrent déjà un éventail chronologique allant du 1^{er} siècle av. J.-C. — un culot d'amphore Dr 1 — au III^e siècle — sigillée du dernier style de Lezoux.

Il fut décidé d'implanter un sondage dans un rectangle de 30 m par 10 m, orienté N.-S., où une plus grande concentration de briques, d'enduits peints, de *tubuli*, de briques épaisses, annonçait la présence d'une construction (47).

Effectivement, au bout d'une semaine, fut mis en évidence un petit bâtiment isolé, à usage de thermes (fig. 29). Il offrait la distribution habituelle des bains romains : un fourneau (*prae-furnium*) à l'ouest alimentait une salle chaude (*caldarium*), suivie d'une salle tiède (*tepidarium*) flanquée d'une salle froide (*frigidarium*) et d'une baignoire. Celle-ci, dont le

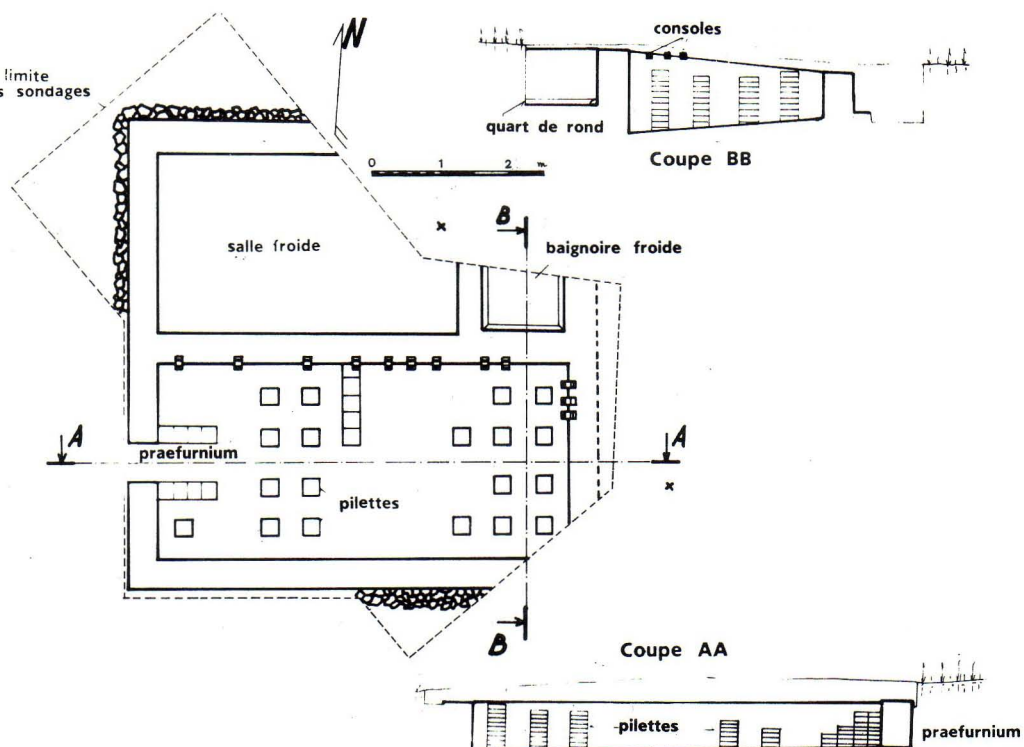


Fig. 29. - Quimperlé, forêt de Carnoët.
Thermes ruraux romains.

(47) La localisation en forêt étant particulièrement difficile, nous donnons les coordonnées Lambert du site : $x = 159,5$; $y = 330,5$.

fond était renforcé de joints d'étanchéité, était ornée d'enduit peint rouge. Des pilettes de briques épaisses (hauteur : 0,71 m ; taille des briques : $0,21 \times 0,21 \times 0,064$) soutenaient le sol des salles chauffées. Un simple muret de briques rouges marquait, en sous-sol, la séparation entre *caldarium* et *tepidarium*.

Rien là que de banal : une petite installation de bains attenante à une maison du type *cottage-house*, comparable par la taille et l'agencement à celle du Vally-Cloistre en La Roche-Maurice (48).

L'intérêt vint d'un détail dans le système d'évacuation de l'air chaud le long des murs. En effet, à la hauteur du béton de la *suspensura*, des consoles de terre cuite à double gorge débordaient de la maçonnerie (fig. 30). Des fragments de tuiles croissillonnées leur étaient associés (49). Nous rencontrons ce système pour la première fois : la figure 30 en propose une hypothèse d'utilisation plausible.

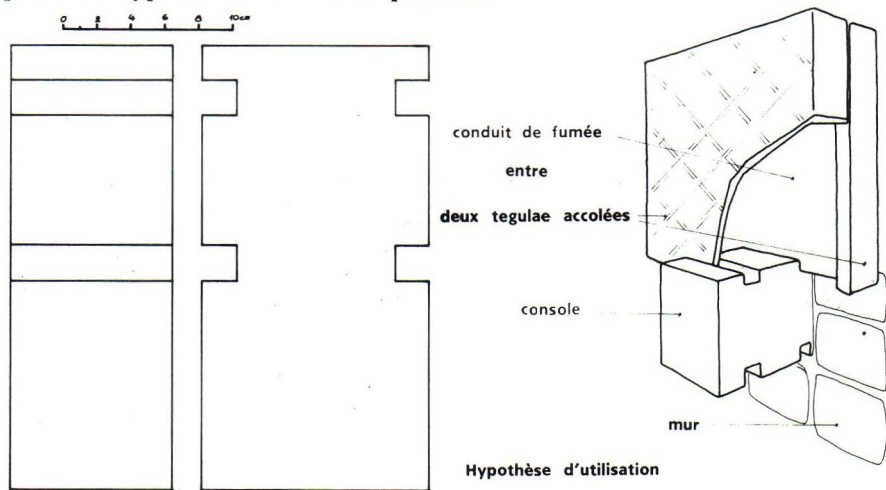


Fig. 30. - Quimperlé, forêt de Carnoët.

Consoles de terre cuite du système d'évacuation de l'air chaud.

A 9 m du mur ouest des thermes, un sondage postérieur a dégagé un mur épais de 1,10 m, fait de moellons de granite et de galets. Le sondage a atteint une profondeur d'environ un mètre. Vers l'est, sous une couche d'éboulis, un dépotoir livra des coquillages, des os d'animaux, des bois de cervidés, de la céramique en quantité importante, dont de la *terra nigra*, un denier de Trajan. Ce mur analogue à celui de Goarc'h-Quenaou en Guilligomarc'h (50) appartient à l'enceinte de l'établissement.

(48) C.A.A.M., 1972, p. 68-76.

(49) Dimensions des consoles : $0,254 \times 0,124 \times 0,095$ m.

(50) C.A.A.M., 1973, p. 38-39.

Comme il est naturel dans un hypocauste, où ne circule en principe que de l'air chaud, les traces d'occupation humaine furent minces. A l'extérieur, une petite fosse-dépotoir contre le mur a livré une urne en poterie commune et une estampille sur coupelle sigillée du potier lédosien COBNERTUS (140-190 apr. J.-C.). Aucun témoignage du IV^e siècle n'a été recensé. Cela veut peut-être dire que le domaine ne survécut pas aux troubles des années 270-280, mais la simple trouvaille en surface d'une poterie d'Argonne risque de démentir ce pronostic.

RIEC-SUR-BELON, Talhiern.

M. Motta, directeur de l'agence du journal *le Télégramme de Brest et de l'Ouest* à Quimperlé, a signalé à la Direction régionale des antiquités historiques la découverte au village de Talhiern d'un site romain inédit. Les propriétaires de l'exploitation agricole, M. et Mme Péron, avaient recueilli, après les labours, dans le champ n° 14, section ZK du cadastre renouvelé pour 1979, entre autres vestiges, deux têtes d'animaux sculptés dans la pierre, d'une taille respectable (fig. 31).

Après examen, les deux têtes furent reconnues comme des têtes de bélier appartenant à des chenêts : la forme oblongue du museau, les cornes recourbées en spirale, ne laissent aucun doute sur l'identité de l'animal. Le bélier, animal puissant, courageux et fécond, joue dans maintes religions antiques un rôle protecteur. En Gaule, il est plus particulièrement lié au foyer. On connaît, en Armorique, plusieurs exemples de chenêts à tête de bélier (51), mais tous en terre cuite et d'une taille ne dépassant pas celle d'un poing. Ceux de Riec-sur-Belon, par leur matière — le leucogranite sud-armoricain — et leurs dimensions — plus grandes que la réalité — sont pour l'instant des objets uniques en Bretagne. Une recherche bibliographique en cours laisse penser que de tels chenêts en pierre ont existé ailleurs.

L'exploration du champ permet de constater que l'ensemble de la parcelle, fraîchement labourée, laissait apercevoir des fragments de tuiles romaines. Une recherche patiente a livré plusieurs tessons de céramique commune gallo-romaine, de la *terra nigra* et, surtout, une anse d'amphore vinnaire italique de la forme Dressel IA, précieux témoignage qui fait remonter le début de cette exploitation au I^{er} siècle av. J.-C.

Du machefer épars attestait l'existence d'une forge d'âge indéterminé, dont le toponyme garde la trace. En langue bretonne, *Talhiern* signifie « le sommet de la forge ».

Dans une zone d'habitat romain relativement dense (52), Talhiern représente peut-être la continuité d'un domaine gaulois prolongé par un *fundus* gallo-romain.

(51) Voir notamment les chenêts découverts à Nantes, dans le canal de l'Erdre, représentés dans *AeB*, n° 17, 1^{er} trimestre 1978, p. 36.

(52) A faible distance on trouve des *tegulae* à Pen-ar-Run (cf. Le Men, p. 141, et P.D.C., p. 352-353) et un vaste domaine au Beuz en Le Trévoux (Le Men, p. 145 ; P.D.C., p. 346 ; C.A.A.M., 1968, p. 33).

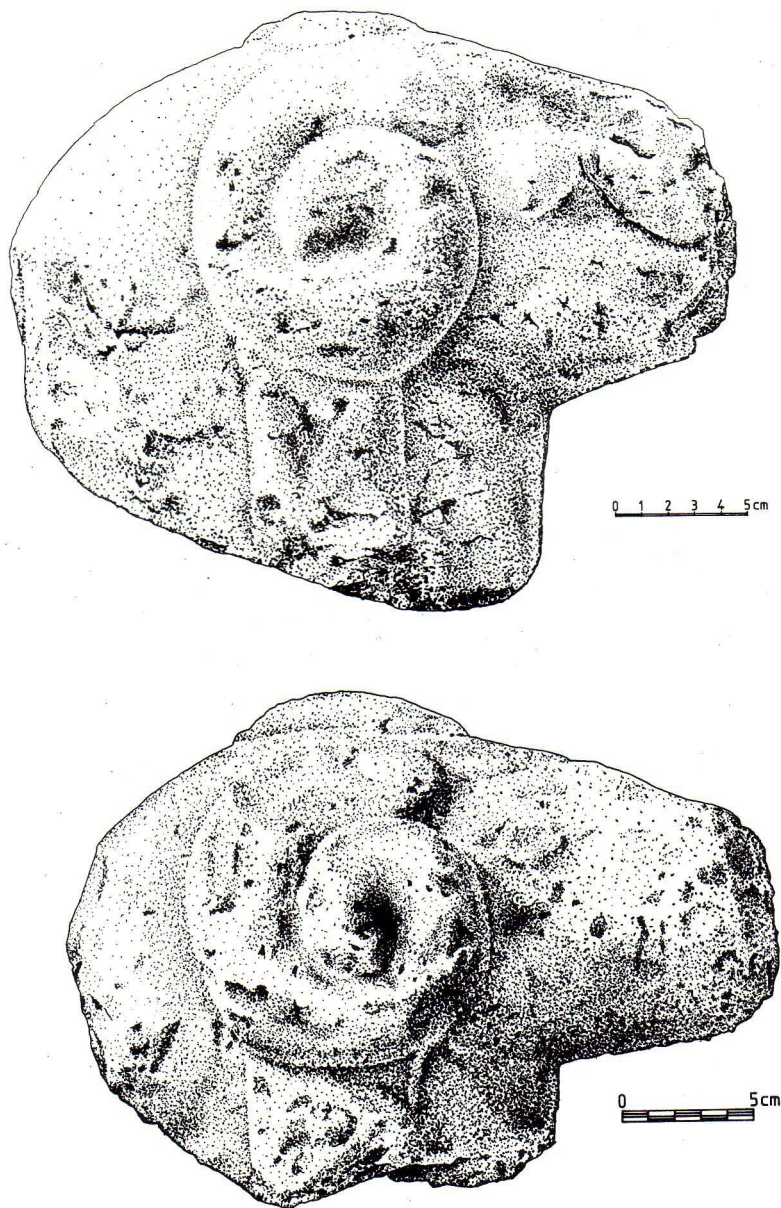


Fig. 31. - Riec-sur-Belton, *Talhiern*.
Têtes de bélier en granit.

SAINT-DERRIEN.

M. L. Ellégouët (voir *infra* Saint-Méen) a prospecté le territoire de la commune où il réside et, comme il est normal pour une zone de la périphérie de Kerilien-*Vorganium*, il y a décelé plusieurs sites romains inédits. Contentons-nous de les citer puisque M. Ellégouët en a parlé ailleurs (53).

Ont livré des *tegulae*, les villages de Coat-ar-Guest, Cosquer, Kermaria, Kervent, Mespilat, Quillien, Quinquis-Bras I, Quinquis-Bras II.

Des études récentes, faites notamment autour de Saint-Malo par M. L. Languët, ont montré que la prospection approfondie d'un territoire accroît toujours considérablement nos connaissances de l'occupation du sol dans l'Antiquité. Il ne manque que des volontaires qualifiés.

SAINT-MÉEN.

M. L. Ellégouët, professeur d'histoire à Landerneau, est né à Diriguin, dans la commune, là où D. Miorcec de Kerdanet avait localisé la nécropole à incinération de Kerilien-*Vorganium* et où, jusqu'à nos jours, des dizaines d'urnes funéraires romaines ont été extraites du sol d'une carrière. Il y a peut-être acquis le goût de l'archéologie. Pour le prouver, il a prospecté activement le territoire de Saint-Méen. Alors qu'on n'y connaissait précisément qu'un site romain, celui de Goarivin-Bihan (54), il atteint le chiffre de treize.

Il a donné ailleurs des précisions sur leur localisation (55). Bornons-nous à les citer, en précisant que les indices consistent généralement en *tegulae* : Beuz, Croas-Keroullé, Goarivin-an-Duc, Goarivin-Bihan, Kermadec I, Kermadec II, Lescoat-Morizur, Pouloupry I, Pouloupry II, Prat-Guen, Rufily I, Rufily II, Venneç.

Il n'est pas étonnant que dans les environs d'une grande agglomération on discerne une belle densité d'habitats. Les territoires de Saint-Méen et de Saint-Derrien (voir *supra*) appartenaient à la couronne périphérique de Kerilien-*Vorganium*.

Le bourg actuel de Saint-Méen ne semble pas remonter à l'époque « bretonne », ni même au haut Moyen Age. Sa forme de village-rue, le long de la voie romaine Carhaix-L'Aber-Wrac'h, non loin de la traversée de Kerilien, l'atteste car les *Plou*, *Lan* ou *Tré* se tenaient généralement à l'écart du grand chemin et de ses dangers. Récemment, dans la traversée du bourg, une tranchée de quarante mètres a été creusée parallèlement à la route, sur le côté sud. Apparut alors, sous la route actuelle, le parement parfaitement vertical d'une chaussée, constitué de moellons

(53) L. ELLEGOUËT, *Prospections archéologiques autour de Kerilien en Plouénéventer*, dans *AeB*, spécial *Vorganium*, n° 22, 2^e trimestre 1979.

(54) Cf. PAPE, *ouvr. cité*, p. A 185.

(55) L. ELLEGOUËT, *Prospections archéologiques autour de Kerilien en Plouénéventer*, dans *AeB*, spécial *Vorganium*, n° 22, 2^e trimestre 1979.

non cubiques de moyen appareil, mêlés à de gros blocs mal équarris. Epaisse d'un mètre environ, cette chaussée — est-elle romaine ? est-elle médiévale ? — permettait le franchissement d'un vallon marécageux parcouru par un ruisseau qui, venant du sud, passe sous un ponceau de section rectangulaire. Mais il ne faut pas écarter la possibilité d'une chaussée d'étang. M. L. Ellégouët, qui me transmet le renseignement, me faisait remarquer que cette route, la D. 32, était encore il n'y a pas si longtemps un chemin vicinal ne méritant pas de grands travaux de voirie.

TRÉFLEZ, Saint-Guévroc.

La Direction des antiquités historiques de Bretagne a pratiqué au mois de juin 1978 un sondage autour de la chapelle Saint-Guévroc. L'édifice actuel, reconstruit dans un champ de dunes à la fin du XIX^e siècle sur les fondations d'une chapelle du XV^e siècle rapidement ensablée, occupe l'emplacement d'un établissement plus ancien, élevé sur une île aujourd'hui rattachée à la côte, au-dessus d'une fontaine d'eau douce à laquelle on accède par un escalier de treize marches. Aux alentours, le sol ancien, protégé par la dune, porte de nombreuses traces d'une occupation agricole antique (canalisations de drainage, restes de talus, fossés). Deux témoignages de ce premier établissement sont encore visibles sur les lieux : dans la chapelle, une stèle basse montre un personnage gravé revêtu d'une tunique courte et d'ailes, les mains levées au-dessus des épaules dans la position de l'orant. La taille des mains est disproportionnée par rapport à celle du corps. L'autre stèle, sur le placître, — stèle haute ou fût de croix — présente, dans un relief très usé, une crucifixion à cinq personnages. Dans le registre supérieur, le Christ, aux bras étendus à l'horizontale, est accompagné de deux personnages plus petits. Dans le registre inférieur, deux « orants » élèvent les bras au-dessus des épaules.

Les fouilles ont mis en évidence le mur d'un édifice antérieur à celui du XVI^e siècle. Entre les deux parements, le blocage avait été évidé pour y placer des sépultures. Au-delà du mur, une douzaine de tombes ont été mises au jour les unes en pleine terre, les autres entourées et couvertes de petites dalles irrégulières. Les inhumations les plus récentes, sans mobilier, ne semblent pas antérieures à la fin du Moyen Age. Une monnaie de Conan II (1112-1148) en surface atteste la fréquentation du site bien avant le XVI^e siècle et une marmite en poterie gris foncé, au décor de *blank stamps* fait remonter encore plus haut la fondation probable de ce lieu de culte.

Jean-Luc DEUFFIC

Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas

L'édition des documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas constitue la première partie de l'étude que je me suis engagé à mener sur l'histoire de cet ancien établissement canonial (1).

L'ouvrage de base dû au chanoine Peyron (2) date aujourd'hui, et ne retrace que sommairement, parfois avec inexactitude (3) [sans doute le fait de la faiblesse des documents médiévaux] le passé de cette prestigieuse abbaye. En somme tout est à revoir et le plus important reste à

Je tiens avant tout à remercier les personnes suivantes sans lesquelles je n'aurais pu mettre ce travail à jour : le Père Grégoire, O.S.B. bibliothécaire de l'abbaye Saint-Guennolé de Landévennec, le Père N. Huyghebaert, O.S.B. de Sint-Andriesabdij à Bruges, Gwenaël Le Duc, membre de la section de celtique de l'université de Haute-Bretagne et J.-L. Lemaître de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (C.N.R.S.). J'engage également ma responsabilité sur les lacunes et erreurs possibles de cette étude : l'« amateur » que je suis acceptera volontiers toutes les critiques justifiées.

PRINCIPALES ABREVIATIONS

Dans les notes infrapaginales, nous emploierons certaines abréviations qu'il faut interpréter comme suit :

- A.D.F. : Archives départementales du Finistère.
- A.D.I.V. : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
- A.D.L.A. : Archives départementales de la Loire-Atlantique.
- A.N. : Archives nationales.
- B.N. : Bibliothèque nationale de Paris.
- D.G.V.B. : FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*.
- D.L. : DOM LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*.
- D.M. : DOM MORICE, *Preuves pour l'Histoire de Bretagne*.
- Peyron : *L'abbaye de Daoulas*, par le chanoine Peyron.
- S.À.F. : Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
- Vat. : Archives vaticanes.
- V.V.B. : J. LOTH, *Vocabulaire vieux breton*.

(1) D'autres travaux sont en cours : Pouillé de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas, et son évolution jusqu'au milieu du XVII^e siècle ; Cartulaire factice (XII^e-XV^e siècles) ; la *Chronique de Daoulas* (XII^e-XIII^e siècles), etc.

(2) PEYRON (chanoine), *L'abbaye de Daoulas*, Quimper, 1898. Il est à noter que l'histoire monastique de la Bretagne semble « délaissée » par rapport à d'autres parties plus nobles de la recherche universitaire.

(3) Il ne s'agit pas ici d'un reproche mais d'une critique, Peyron ayant suivi à la « forme » les propos des historiens précédents (d'Argentré, Albert Le Grand...) notamment en ce qui concerne les origines « médiévales » de l'abbaye de Daoulas.

faire. De plus, la découverte récente de nouvelles sources de grande autorité bouleverse quelque peu les données des origines de ce monastère qui, malgré ce que certains historiens ont pu prétendre, a joué un rôle primordial en Cornouaille.

Il ne m'appartient pas ici de faire la monographie de l'abbaye de Daoulas, mais je soulignerai les faits majeurs qui ont abouti à l'élaboration de ce domaine d'une exceptionnelle richesse, et ferai mention des figures marquantes de cette communauté.

Quant aux documents nécrologiques, j'en donnerai le texte intégral avec quelques éléments de réflexion, me réservant pour un prochain travail l'étude critique des sources ainsi qu'un développement des notes d'onomastique en un glossaire des noms propres bretons contenus dans cette présente édition.

..

On ne peut véritablement fixer le temps de la première fondation de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas (4). Les seuls éléments jusqu'ici vérifiables, interprétés par les bénédictins dom Morice (5) et dom Lobineau comme émanant d'une ancienne collection de chroniques diverses à l'état d'extraits, manuscrit utilisé par Pierre Le Baud, et se trouvant alors dans l'*armarium* du chapitre de l'église cathédrale de Nantes, portent les faits suivants :

« 1167. — Incepta est ecclesia apud Doulas, Bernado presule corisopitensi presente et confirmente. »

« 1173. — Facta est abbatia apud Doulas tempore Gaufridi episcopi Corisopitensis. »

Nul alors n'avait pu identifier exactement le contexte de ces sources, la qualification donnée par les bénédictins restait imprécise quant à la provenance de ces précieux détails.

L'intérêt porté récemment par Gwénael Le Duc pour l'édition de la *Chronicon Briocense* (6) sur un manuscrit des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le 1 F 0103, « Vetus collection manuscripta de rebus Britanniae », ayant appartenu à A. de La Borderie (7), engendrait une correspondance fructueuse puisqu'elle nous permet d'y reconnaître deux passages issus de *codex* provenant de l'abbaye de Daoulas : le premier où se retrouvent les notices datées de 1167 et 1173, reprises par les bénédictins, et le second représentant un extrait de nécrologe ou d'obituaire (8).

Le 1 F 1003, composé vers la fin du xv^e siècle, affirme quelques différences sensibles avec la « Vetus Collectio » de dom Morice et dom Lobineau (notamment certains passages sur Conan Mériadec ne figurent

(4) J'entends ici la fondation « médiévale » de l'abbaye de Daoulas.

(5) D.M., tome I, col. 104-105, extr. de « *Chronicon Britannicum*, Ex variis Chronicorum fragmentis in veteri collectione mss Ecclesiae Nannetensis reperitis, quae laudantur a Petro Le Baud, sub hac, ut plurimum, appellatione : *Les Chroniques Armaulx* ».

(6) G. LE DUC, C. STERCKX, *Chronicon Briocense*, tome I, p. 8.

(7) MERLET, *La Chronique de Nantes*, p. I-II.

(8) A.D.I.V., 1 F 1003, p. 193 et 197.

point dans leur édition, que dom Lobineau n'eût pas manqué d'utiliser s'il avait compulsé notre document (9). Néanmoins il reste l'œuvre de Pierre Le Baud ou de l'un de ses très proches collaborateurs.

Donc, de ces seuls éléments, 1167 et 1173, définir avec certitude l'origine de l'établissement d'une communauté canoniale demeurerait hypothétique. En fait, rien ne précisait la règle établie au sein de cette société. La faiblesse des documents médiévaux favorise aisément la confusion (10). De percevoir par exemple un quelconque rôle de la maison de Rohan dans la fondation du XII^e siècle, m'apparaît singulièrement osé car sans aucune justification sérieuse (11). L'unique certitude réside en une confirmation du vicomte Hervé de Léon, datée de 1186, des principales donations en faveur de l'abbaye de Daoulas par ses parents Guyomarc'h de Léon et Nobile, confirmation relatée dans un vidimus transcrit le « mardi après le Dimanche où l'église chante *Jubilate*, l'an de grâce 1284 au mois d'avril » (12).

Dater, comme l'ont fait certains historiens, de 1173, la première fondation, en parallèle avec la précision apportée par la *Chronique de Daoulas*, extrait contenu dans le 1 F 1003, à la même année, semble jouer de facilité et demeure sans fondement (13).

Les documents nécrologiques fournissent ici un certain éclaircissement. L'une des sources essentielles de notre édition, le *Martyrologe-Obituaire* de l'abbaye de Daoulas, incunable de 1490, portait encore à

(9) Communication de G. Le Duc.

(10) Les plus anciens ne remontent guère au-delà du début du XIV^e siècle.

(11) Tel Albert Le Grand qui, en son catalogue des évêques de Cornouaille (à la suite de la *Vie des saints de Bretagne*), avance que la fondation de l'abbaye de Daoulas est l'œuvre d'Alain, seigneur de Rohan, et de Constance sa femme, et cela vers l'an 1125.

(12) B.N., ms. fr. 22337, fol. 159.

(13) D.M., t. I, 669.

(14) Dom LOUIS PINSON, *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaye de Daoulas*.

Le martyrologe de l'abbaye de Daoulas était certainement du type d'Usuard, ou du moins une de ces compilations plus remaniées dans lesquelles le texte initial d'Usuard (moine de Saint-Germain-des-Prés, † 13 janvier 877 [?]) demeure le fond le plus ancien (cf. Dom Jacques DUBOIS, *Le Martyrologe d'Usuard, texte et commentaire*, Société des Bollandistes, 1965, *Subsidia Hagiographica*, n° 40).

L'édition imprimée de 1490, incunable, en usage à Daoulas, ne semble pas être recensée dans l'*Inkunabeliste der Gesamtstadt Köln* (Rhein), Köln UB... y sont mentionnées en cette date de 1490 :

KÖLN : Johann Koelhoff, in vigilia SS. Trium Regum 1490. 2° Hain 16111. BMC 1 229. Proctor 1079. Ce³ J-123. Exemplaires à la bibliothèque de Colmar, Düsseldorf Heine-Archiv, Gaesdonck bei Goch (Rhein), Köln UB...

PARIS : Guy Marchand, ultimo Julii 1490. 2° (oder 4°). 106Bl. a-1⁸ Lm n⁴ o⁶. 36Z. Hain-Copinger 16112. BMC VIII 58. Exemplaires en la bibliothèque du grand séminaire de Metz, à Paris, B.N. : H996, 1005, H277, B186, H362...

PARIS : Guy Marchand, ultimo julii 1490. 2°. 106Bl. a-1⁸ Lm n⁴ o⁶. CBB2631. Exemplaires Brüssel Bollandisten-Bibliothek, Paris Arsenal H 6403.

PARIS : Guy Marchand, ultimo Julii 1490. 2°. 35 Zeilen. Copinger 5915. Exemplaires à Paris Arsenal (4° H 6404 u. 6403), à Paris Mazarine (Cat. p. 302, n° 584), à la Bibliothèque de Rouen.

ZWOLLE : Peter van Os, November, Donnerstag vor S. Katharinen 18, XI.

la fin du XVII^e siècle ce détail conséquent : « Anno millesimo centesimo primo apud Doulas sacer divi Augustini ordo fuit introductus » (14).

La genèse de l'abbaye de Daoulas s'en trouve donc reculée de près d'un siècle. Elle représenterait le premier établissement de chanoines réguliers de Saint-Augustin en Bretagne, suite sans doute à la réforme grégorienne (15). Il semble, pour l'instant, et l'absence de documentation autorise cette opinion, que Daoulas ne fut affiliée à aucune congrégation et qu'elle demeura sous l'autorité spéciale de l'évêque de Quimper. Des recherches approfondies permettraient peut-être de déceler le contraire, car il semble difficile d'admettre sous la seule prépondérance de l'évêque le succès éclatant et immédiat de cette abbaye dans un pays où déjà régnaient « en maître » plusieurs monastères importants (16). L'extension subite du domaine abbatial de Daoulas présente pour ma part l'aspect profond d'une réforme voulue et préméditée, sans doute par l'autorité diocésaine, et sensibilisée par l'arrivée d'une communauté déjà reconnue émanant d'un centre religieux plus important (Arrouaise, par exemple ; Saint-Victor n'étant fondée qu'en 1108, il faut l'écarter).

Par ce nouvel élément de 1101, la chronologie connue des abbés peut être rectifiée, et la date de 1130, donnée par le nécrologe de Daoulas comme étant celle du décès de Rivallonus, qualifié de *primus abbas*, date contestée par dom Morice et le chanoine Peyron entre autres, devient donc largement reconnue (17).

L'autre fait important de l'histoire génésiaque de Daoulas se situe lors de sa consécration, le 12 septembre 1232, par les évêques Renaud de Quimper et Cadioc de Vannes (18). Nous ignorons encore la cause de la

(Winterteil). I. September (Sommerteil) 1490. 2^o. Copinger 6519. CBB 2221. BMC IX, 86. CE³ J-142. Exemplaire à Paris B.N. (Rés. H 285), Utrecht UB...

Je tiens à remercier ici Dr Ursula Altmann, Abteilungsdirektor, pour ces précieux renseignements.

De cette liste, les éditions de Paris et Zwolle doivent être écartées. Un détail du manuscrit de Landévennec indique en effet que le 17 des calendes de juin (16 mai) correspondait à la page 30 du martyrologe imprimé. Or pour les éditions précitées la pagination est inexistante. D'autres sondages dans les bibliothèques européennes permettront peut-être de déterminer la provenance de l'édition utilisée par les chanoines de Daoulas. Il ne faut pas non plus écarter l'hypothèse d'une impression bretonne, l'atelier de Bréhand-Loudéac existait déjà depuis six ans.

(15) Les premières fondations de communautés canoniales en Bretagne sont Sainte-Marie du Pornit (1117), Sainte-Croix de Guingamp (1130) Saint-Jacques de Montfort (1152), etc. En France, citons Saint-Jean-des-Vignes (1076), Arrouaise (1090), Saint-Victor (1108), Chancelade (1120), etc. Cf. C. GIROUD, *L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et ses diverses formes de régime interne*, Martigny (Suisse), Ed. du Grand Saint-Bernard, 1961, p. 40.

(16) De la première charte connue de l'abbaye de Daoulas, il est possible de tracer l'espace abbatial d'un domaine qui semble couvrir par endroits stratégiques ceux d'autres établissements monastiques comme Saint-Mathieu du Finistère, Le Relec en Plouneour-Ménez, Landévennec, par exemple.

(17) Peyron, p. 25. Remarque que dom Louis Pinson, à l'annonce de sa chronologie des abbés de Daoulas, indique qu'il ne la fait débiter que « depuis la fondation de Guiomard de Leon », précision importante puisqu'elle doit impliquer des faits antérieurs à cette fondation inscrits dans ce martyrologe-obituaire, faits qu'il n'a point rapportés.

translation de la fête de la dédicace de Notre-Dame de Daoulas au 5 octobre que promulgua Claude de Rohan alors administrateur du diocèse de Cornouaille. Sans doute peut-on y percevoir l'influence non négligeable de Jean du Largez (abbé de Daoulas de 1502 à 1520) qui devait, dès 1505, occuper les fonctions de coadjuteur de l'évêché de Quimper (19).

Douze prélats, selon la chronologie connue, avaient siégé à Daoulas quand fut nommé dom Jean Guerault qui, indubitablement, marqua l'histoire de son monastère (20). De par son important règne d'abord, puis-qu'il gouverna quarante-huit longues années (1350-1398), de par son œuvre considérable ensuite : il entreprit la restauration entière des bâtiments abbaticaux. En effet, le ravage des Anglais fut tel en ces sombres moments de la guerre de Cent Ans que la presque totalité de l'abbaye fut endommagée. Dom Jean Guerault, avec tenacité, assura donc le renouveau de son couvent, et une lettre de supplique adressée au Saint-Siège lui fit obtenir du pape Clément VII, Robert de Genève, le 10 décembre 1393, des « indulgences pour l'église du monastère de Notre-Dame de Daoulas, en grande partie détruite par les ennemis du roi de France » (21).

Indéniable aussi, en filiation de cette restructuration architecturale, la tentative pleinement positive d'un renforcement culturel du chapitre de Daoulas. Rien de surprenant de retrouver dans les universités de Paris en cette fin de XIV^e siècle, quatre des chanoines de Notre-Dame de Daoulas : Louis de La Palud (futur abbé du lieu), en arts puis en théologie, Alain Gourio en droit canon, Morvan Le Fustec et Hervé Rochedif en décrétales (22).

Dans ce domaine aussi, une analyse complète et raisonnée de l'œuvre anonyme intitulée *Mystère de sainte Nonne*, tendrait à prouver que ce document provient du *scriptorium* de Daoulas et qu'il représente l'une des productions capitales de l'abbatit de Jean Guerault (23).

Dom Guillaume Le Lay (1457-1502) constitue également l'une des figures marquantes de l'abbaye de Daoulas (24). Il n'en demeure pour preuve que l'existence attestée de ce *Martyrologe-Obituaire* de 1490, qui

(18) Peyron, p. 26. Ces deux évêques sont inscrits au nécrologe de Daoulas. C'est à son retour de pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari que Rainaud participa à la consécration de l'abbatiale de Daoulas.

(19) Peyron, p. 63. La présence de Jean du Largez à la tête de l'évêché de Vannes n'est pas établie, et semble une méprise de Tresvaux. Peyron lui-même s'est ravisé, en avançant que l'abbé de Daoulas fut évêque d'Avesne en Thrace.

(20) Peyron, p. 32 et sq.

(21) Vat. Clément VII n° 307 f° 472b. 10 décembre 1393. « Universis Christi fidelibus... Licet is,... Cum itaque sicut acceptimus ecclesia monasterii Beate Marie de Doulas, Ord. S. Augustini, Corisopitens. dio. per gentes armigeras regni Francie inimicas sit in majori sui parte destructa, et magnis reparacionibus indegeat... (de indulgentiis) Datum Avinionne iiii idus Decembris anno sexto decimo. »

(22) H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, 1200-1452. Paris, 1891-1897, t. III, p. 279 et 335 et t. IV, p. 115.

(23) Pour ce texte voir, *Revue celtique*, t. VIII, la *Vie de sainte Nonne*, éditée et traduite par E. Ernault.

fournit ici la source principale de l'édition de ces documents nécrologiques (incunable aujourd'hui perdu).

Nous soulignerons enfin pour clore cette sommaire présentation, la décadence fatale qu'engendra le gouvernement des abbés commendataires (René de Rieux en fut le premier exemple : 1600-1651), non pas qu'il représente un tournant dans « l'aventure » économique de l'abbaye, bien au contraire, mais plutôt un fléchissement dans la discipline régulière observée au sein de la communauté (25).

L'union en 1692 au séminaire royal de la Marine de Brest tenu par les R.P. jésuites, décidée par Louis XIV, aboutit à la ruine de l'abbaye de Daoulas. La masse impressionnante des pièces du procès qui s'éternisa pendant plus de trente ans atteste de la fermeté des chanoines et de la famille de Rohan contre cette décision arbitraire qui devait inéluctablement signer l'acte de décès de ce qui, peut-être, n'était plus que l'ombre d'une communauté (26).

Jusqu'à la Révolution et leur vente comme biens nationaux, les bâtiments furent occupés par quelques chanoines qui, sans grand réalisme, assistèrent jusqu'au bout à la mort de la grande abbaye cornouaillaise (26 *bis*).

REGLES D'EDITION

Le texte des documents nécrologiques est donné intégralement. L'orthographe originale y est respectée de même que la ponctuation. Pour les manuscrits 5 J 65 des Archives départementales du Finistère et le 1 F 1003 des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, les abréviations sont résolues dans la transcription. Pour ces documents, on usitera des signes critiques suivants :

- a/b : changement de ligne
- ' abcd ' : addition interlinéaire
- [abcd] : lettres disparues et restituées
- ab (cd) : résolution d'abréviation
- : texte illisible.

(24) Peyron, p. 54 et sq. Sa notice nécrologique est conséquente.

(25) Voir Dom Louis PINSON, *Mémoires...*, p. 202. « Institution de la Croix Rouge par le Seigneur évêque de Quimper pour les chanoines de Daoulas, de l'année 1679 » : « ...depuis déjà de longues années, la discipline régulière n'est plus observée au monastère ou abbaye de Notre-Dame de Daoulas, de l'Ordre des chanoines réguliers. Et nous avons reçu le pouvoir de rétablir complètement en ce monastère l'observance régulière... »

Voir aussi la requête d'Urbain de Kerouartz, chanoine de Daoulas, datée de mai 1680 pour une tentative d'introduction à Daoulas des chanoines réguliers de la Congrégation de France. (A.N., E 1805, fol. 37).

(26) Pour l'union au séminaire de la Marine de Brest et les différents procès, voir A.N., L 1002 ; E 1915 ; E 1978 ; E 2029, fol. 162-167 ; O¹ 11, fol. 288 v^o et B.N. dans la série Factum, F 17325-16 ; FM 4405-15 ; FM 4404-23 ; FM 17325-25. Cf. aussi Peyron, p. 156 et sq.

(26 *bis*) Nous indiquons ici une pièce intéressante des Archives nationales cotée F¹⁹ 602 et datée du 10 juin 1790 portant procès-verbal de la visite de la municipalité de Daoulas pour l'inventaire des biens de l'abbaye Notre-Dame. Le chapitre conventuel est décrit ne comportant que deux chanoines (leur nombre initial était de six plus deux novices, mais une fondation du vicomte de Rohan au xv^e siècle le porta à huit chanoines plus deux novices), le reste de la communauté étant composée par six prieurs et un « prêtre curé séculier ».

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

1 F 1003, Vetus collectio manuscripta de rebus Britanniae, fol. 193.

Archives départementales du Finistère

5 J 65, pièce n° 5, fondations.

1 H 26, inventaire des titres de l'abbaye de Daoulas.

Bibliothèque abbatiale de Landévennec

Ms. non coté, Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Daoulas de l'ordre des Chanoines Réguliers de St. Augustin au diocèse de Quimper-Corentin en Basse-Bretagne. Dressés en l'an 1699 pour l'usage de frère Louis Pinson prêtre prieur recteur de Ploudiry et chanoine profès de ladite abbaye de Daoulas, depuis l'année 1686.

Ms. non coté, Nécrologe de Daoulas.

Bibliothèque nationale

Ms. fr. 22329, Nécrologe de Doulas.

Ms. fr. 22337, Nécrologe de Landévennec.

BIBLIOGRAPHIE

BESSE (Dom). *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. VIII, p. 274, n. 2.

COTTINEAU (Dom L.-H.). *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*. Mâcon, 1935. (Voir surtout I, 947, pour une bibliographie exhaustive).

DELABORDE (François-H.). *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton*. Paris, 1882-1885, 2 vol. (Publications de la Société de l'histoire de France.)

DU CANGE. *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Austria, 1954, édit. Akademische Druck Verlagsanstalt.

FLEURIOT (Léon). *Dictionnaire des gloses en vieux breton*. Paris, Klincksieck, 1964.

HUYGHEBAERT (Dom N.). *Les documents nécrologiques*, dans *Typologie des sources du Moyen Age occidental*. Turnhout, Brepols, 1972.

LA BORDERIE (Arthur de). *Correspondance des bénédictins bretons*. Paris, Champion, 1880.

LE MEN (R.-F.). *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e-XV^e siècles)*. Quimper, 1877.

LEVOT (P.). *Daoulas et son abbaye*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1875, t. XI, p. 113-190.

LE BAUD (Pierre). *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*. Paris, Alliot, 1638.

LEMAITRE (J.-L.). *Travaux et enquêtes : les obituaires français. Perspectives nouvelles*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. LXIV, n° 172, janvier-juin 1978.

LOBINEAU (Dom G.-A.). *Histoire de Bretagne*. Paris, 1707.

LOTH (Joseph). *Vocabulaire vieux breton*. Paris, Champion, 1844 (réimpr. 1970). [Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, fasc. 57].

MERLET (René). *La Chronique de Nantes (570-1049)*. Paris, Picard, 1896. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

MOLINIER (M.). *Obituaires français du Moyen Age*. Paris, 1890.

MORICE (Dom H.). *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire civile et ecclésiastique de la Bretagne*. Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol. (réimpr. Farnborough, 1968).

OHEIX (André). *Nécrologe de l'abbaye de Landévennec*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1913.

PEYRON (Abbé Paul). *L'abbaye de Daoulas*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897.

POTIER DE COURCY (Pol). *Nobiliaire et armorial de Bretagne*. Rennes, 1890, 3 vol. in-4°, 3^e édition.

I

Manuscrit 5 J 65, pièce n° 5, des Archives départementales du Finistère. Contrats de fondation pour l'église de Daoulas (27).

Analyse codicologique

Pièce de parchemin : 280 × 150 mm ; justification : 250 × 130 mm ; encre brune. La main A (24 premières lignes) est « une écriture gothique ornée du type Libraria et d'assez grand module » (28).

Un examen attentif du manuscrit permet de constater que le copiste a « réglé » son document. La stricte régularité des lignes pourrait déjà en témoigner. De plus, à gauche du texte, reste visible un ensemble de points constituant la piquête que le scribe matérialisait normalement à l'aide d'une roulette dentelée. Ce procédé donnait un espacement régulier des lignes. Les points sont ici à intervalle de 8 mm renvoyant ainsi le texte à 15 mm du tracé vertical que constituent ces points. En ce qui concerne la réglure, elle semble partiellement apparente aux lignes 1, 12 et 14, à moins que ce ne soit pour un autre usage que le copiste a effectué des traits à l'encre. En effet la réglure se pratiquait habituellement à la mine de plomb.

La marge de droite, quant à elle, n'est point respectée. A remarquer que le scribe ne coupe jamais ses mots, préférant aller à la ligne et rétrécissant même volontairement un terme à la ligne 22.

Les abréviations de la main A demeurent importantes. Elles sont en majeure partie figurées par le signe $\bar{\text{—}}$ placé sur la ou les lettres qui précèdent l'omission et qui représente la suppression de M ou N (exemple ; *eodē* pour *eodem*, ligne 1 ; *faciēdo* pour *faciendo*, ligne 6). Toutefois ce signe est aussi placé sur certains mots abrégés par contraction (ex. : *doī* pour *domini*, ligne 3) ou par suspension (ex. : *solid*— pour *solidos*, ligne 2).

D'autres signes sont peu utilisés :

9, employé pour la syllabe *us* et posé au-dessus de l'omission (ex. : *habem9* pour *habemus*, ligne 6 ; *reddit9* pour *redditus*, ligne 13) ;

} , habituellement joint à la lettre Q avec laquelle il représente *que* (ex. : *quīq}* pour *quinque*, ligne 2). Egalement attaché à la lettre B, il remplace la terminaison *us* (ex. : *claustralib}* pour *claustralibus*, ligne 19).

(27) Ce manuscrit est issu du fond 1 E (famille Tréanna) de ces mêmes A.D.F.

(28) Je dois ce renseignement à M. Ch. Samaran (lettre du 20 novembre 1978) qui m'a répondu avec bienveillance ; qu'il en soit ici remercié. Toutefois, je ne peux être d'accord avec lui quant à la datation du document (*vide infra*) qu'il propose comme étant « avec toutes les réserves d'usage du quinzième ou du début du seizième siècle ».

A remarquer aussi dans cette première partie les trois initiales A différemment calligraphiées (lignes 4, 10 et 18) ainsi que les deux sortes de G (lignes 3 et 4).

La main B, c'est-à-dire les sept dernières lignes, est une cursive courante, peu soignée, et sans abréviations particulières.

Edition du texte

Eode(m) die. o(biit). elienora. Relicta seneschali /² de doulas q(ui) dedit nobis qui(n)q(ue) solid(os) a(n)nui /³ reddit(us) Anno do(min)i. m⁰ ccc⁰. sexagesi(m)o tercio /⁴ (29).

Anno do(min)i, m⁰ cc⁰. septuagesi(m)o sexto. o(biit). lisiardus /⁵ filius gloa(n)non seneschalus de doulas. (30) pro quo /⁶ a(n)niversario facie(n)do habem(us) terra(m) kersulec (31). /⁷ [et d]eci(m)as lini a muro retro abbacie usq(ue) ad /⁸ f... beussi[t]. et sex denarios a(n)nui reddit(us) 'de' domo filii /⁹ an plom iuxta molendinu(m) fullonu(m). /¹⁰

Anno do(min)i m⁰. ccc⁰. qu[i(n)]to. Salomon seneschali /¹¹ de doulas. Rector de keinmerch (32) legavit pro /¹² suo a(n)niversario facie(n)do

(29) Le ms. 22329 (*vide infra*) nous fait connaître le prénom du sénéchal de Daoulas, mari de cette Eléonore : il s'agit d'Hervé. Toutefois, ce manuscrit semble avoir confondu deux « traditions » : la date du décès du donateur et la date effective de la donation. En effet, dans l'habituaire, c'est généralement cette dernière date qui est consignée. Le ms. fr. 22329 l'indique comme étant celle de la mort d'Eléonore. On retiendra seulement qu'elle est décédée un 16 janvier (soit un 17 des calendes de février) comme l'annonce le manuscrit des *bénédictins*.

(30) Lisiardus, forme latinisée de Liziard, nom qui se rencontre dans le cartulaire de Quimper en 1486. Un des vitraux de la cathédrale de Quimper porte l'écusson de cette famille de Liziard, seigneur de Kergonan, en la paroisse d'Ergué-Gabéric : *d'or à trois croissants de gueules*. (Voir LE MEN, *Mono-graphie de la cathédrale de Quimper*, p. 39). Une forme Lisiardeu est donnée par dom Morice, III, 676, en 1396 ; une autre : Liziard, en 1380, II, 253 ; Lissiant, en 1379, II, 400... L'origine de ce nom est obscure. Peut-on avancer qu'il contient « Lis » pour « cour », breton *lez*, gallois *llys*, irlandais *tis*, *les* (Voir LOTH, V.V.B., p. 175-176.)

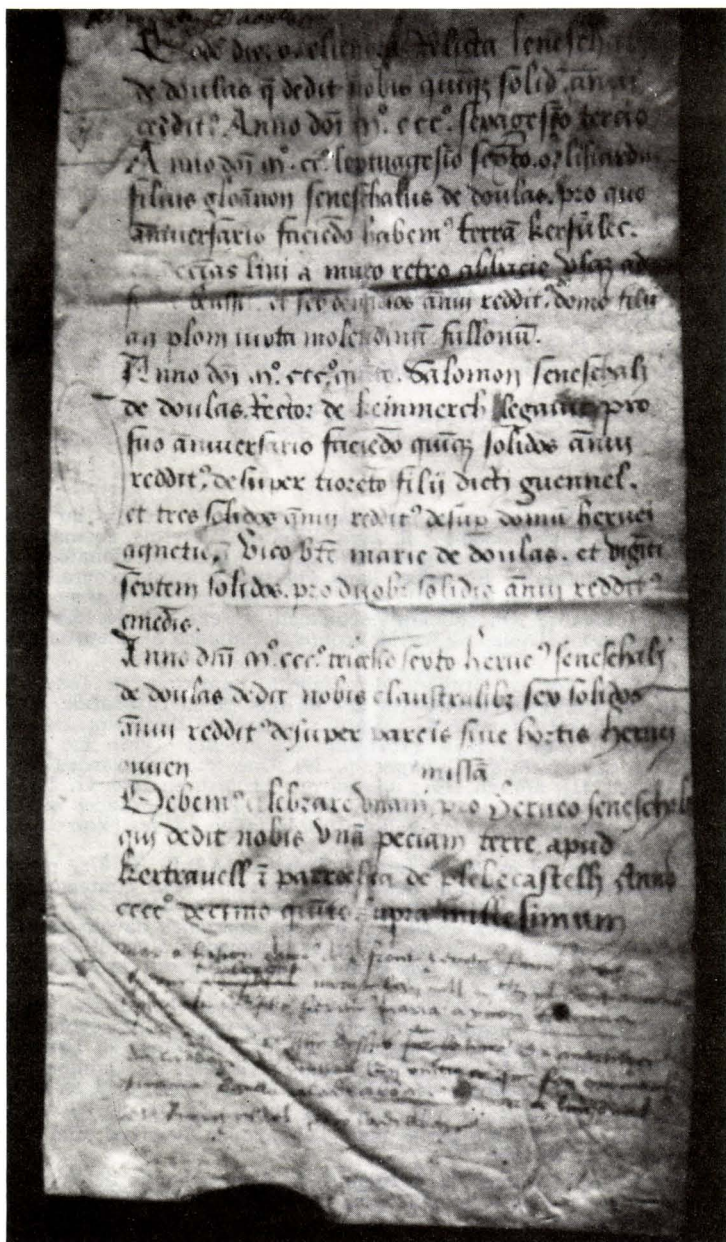
L'inventaire des titres de la famille Tréanna (A.D.F. E 875, p. 79) cite : « Lettres anciennes de l'an mil deux centz soixante neuf contenant exception à Sr. Liziart Sénéchal de Daoulas de baill par le Sr. Hervé de Léon Sr. de Chastau neuff lesdits lettres essalles et avoient aparaines davoit aultrefois esté cellées. » Je n'ai point trouvé trace de ces documents. S'agit-il de l'exemption de bail des terres de Kervenn (en Dirinon) dont jouissait le sénéchal comme rémunération de sa charge ?

Cette charge de sénéchal étant le plus souvent héréditaire (notamment dans les seigneuries de moyenne importance). Ne peut-on percevoir un rapport entre *Lisiardus* et Guillaume Liziart, seigneur de Trohannet en Langolen, sénéchal de Cornouaille (1455-1495), inhumé aux Cordeliers de Quimper ? Son fils Guillaume Liziard fut sénéchal de Châteaulin. (S.A.F., 1947, p. 8 et 1929, p. 89.)

(31) La terre de Kersulec était en 1313 tenue par Deniel et Yvon Inisan avec droit à la dix-huitième gerbe pour l'abbaye de Daoulas. Elle se trouvait sur le territoire de Dirinon.

(32) Aujourd'hui Quimerc'h. L'attribution d'une charge de sénéchal à un ecclésiastique reste à cette époque peu fréquente. Ce « curieux » personnage n'a point encore été identifié.

Pour les différentes graphies de Quimerc'h (arrondissement de Châteaulin) : Keynmerch (ecclesia), cartulaire de Quimper, B.N., ms. lat. 9890, fol. 2, r^o en 1220 ; Keinmerch, *idem*, 9891, fol. 24, r^o en 1296 ; Keymerch, *idem*, 9890, fol. 50, r^o en 1368.



Contrat de fondation pour l'église de Daoulas
(XV^e-XVI^e siècles).

[Arch. dép. du Finistère, 5J 65, pièce n° 5].

qui(n)q(ue) solidos a(n)nui /¹³ reddit(us) desuper tiore(n)to (33) filii dicti guennel. /¹⁴ et tres solidos a(n)nui reddit(us) desup(er) domu(m) hervei /¹⁵ agnetie. i(n) Vico b(ea)te marie de doulas (34). et vigi(n)ti /¹⁶ septem solidos. pro duob(us) solidis a(n)nui reddit(us) /¹⁷ eme(n)dis. /¹⁸

Anno d(omi)ni m^o. ccc^o. tricesi(m)o sexto herve(us) seneschali /¹⁹ de doulas (35) dedit nobis claustralib(us) sex solidos/²⁰ a(n)nui reddit(us) desuper parcis (36) sive hortis hervei /²¹ ouuen /²² (37)

Debemus) celebrare unam 'missa(m)' pro herveo seneschali /²³ qui dedit nobis una(m) peciam terre, apud /²⁴ kertrauell i(n) parochia de plebecastelli Anno/²⁵ cccc^o decimo qui(n)to. supra millesimum (38)

(33) *Tiorento*, nom commun se retrouvant sous diverses formes dans le cartulaire de Quimper, B.N., ms. lat. 9892 :

fol. 36 r^o, 1338 : « ...de super tigareto ipsius sito apud Kervezgar. »

fol. 61 v^o, 1326 : « ...super dicto tigareto seu manerio suo... (et immédiatement après) ...de super dictis tigareto et manerio. »

fol. 13 v^o, 1346 : « ...de super tigaretho... »

fol. 13 v^o, 1346 : « ...de super tigareto... »

fol. 15 v^o, 1329 : « ...super tigarethum suum vocatum et situm apud Caer an biget... »

fol. 362. 1338 : « ...de super thioreto ipsius sito apud Kervezgar. »

Une forme Tiourent, prise à la *Vie de sainte Nonne* (v. 1450) se montre p. 694 du *Glossaire moyen breton* d'Ernault, qui lui donne le sens de « domaine ».

Ti(g)orent est certainement un composé commençant par *ti(g)*, « maison ». Le deuxième élément : *orent*, doit être un dérivé, par le suffixe — *antio* — (comme dans *skevent*, « poumons ») de *ora*, qui en latin signifie « lisière », d'où le français « orée ». En britto-roman, le dérivé *oraey* signifie « part ». *Or* a dû avoir ce même sens de « part » en breton armoricain. *Tigareto* serait donc un synonyme de *Tigran*, comme l'avait supposé La Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. 207) qui lui donnait le sens de « notable construction avec dépendances importantes ». Une nuance pourtant les sépare : le suffixe *-ent* marquant le collectif. *Tiorent* serait donc fort bien construit pour désigner l'ensemble des biens immobiliers réunis autour de la maison.

Pour *Tigran*, voir aussi LOTH, V.V.B., p. 57 pour *tig* et p. 208 pour *rann*, et finalement p. 219 au mot *tegran* : « terre avec habitation ». Consulter également le *Glossaire de Du Cange*, t. VIII, p. 106 qui cite pour *tigran* plusieurs chartes du cartulaire de Redon.

L. Fleuriot, dans son DGVB, n. 312, donne pour *tegrann* : « parcelle de terre (ran) avec habitation (teg) ». Voir aussi dans cet ouvrage, p. 313 *tig*, *teg*, *ti* et p. 293, *ran*, *rann*, avec bibliographie exhaustive.

(34) Aujourd'hui la rue de l'Eglise au bourg de Daoulas.

(35) Cet Hervé sénéchal de Daoulas ne serait-il pas l'époux de l'Eléonore citée plus haut ?

(36) *Parcus* : « parc ; lieu entouré de murailles ou de hayes » (cf. D.M., t. III, glossaire).

(37) La graphie *Ouuen* est ici surprenante. En effet le *v* interne en vieux breton demeure, en Armorique, *uu* ou *uo* jusqu'à la fin du ix^e siècle. Il tend à devenir *uo* ou à se contracter en *o* dans la seconde moitié du xi^e siècle (cf. LOTH, V.V.B., p. 15).

(38) Cette notice se retrouve également dans le manuscrit de Landévennec au 6 des nones d'octobre (2 octobre), avec une notable différence sur la graphie du lieu-dit Kertrauell. Le manuscrit de Landévennec porte *kerdezhuell* et *kerdezenel*, ce qui pourrait démontrer aisément que ce dernier document n'est point issu directement de l'obituaire compulsé par le rédacteur du petit « role » écrit entre 1415 et 1419.

Kertrauell peut être Kerdrevel, aujourd'hui village à l'est du bourg de Plougastel (*Plebe Castell*).

Il est à noter que le compilateur semble avoir ici confondu le patronyme Sénéchal avec la charge même de sénéchal qui est la principale cause de la

[d'une deuxième main]

Maria Hilion dame de difrout heritie(re) fe(m)me de ^{/2} Hervé K(er)bezcat (40) morut lan mill iii^{ste} xl dont amoue ^{/3} K(er)bezcat le(u)r fille heritie(re) maria a yvon treanna ^{/4} (41)

L on a trouvé ce que dessus sur le livre du martiloge (42) ^{/5} de labbaye de doulas. En outtre ce que feu guymarch ^{/6} treanna bailla a lad(ite) abbaye... a lingoual ^{/7} et Runmychael parc lad(ite) Abaye (43) ».

rédaction de ces notices. En effet dans le reste du document le terme *seneschali* est immédiatement suivi de *doulas*, lieu où est exercée cette fonction.

De plus une famille Le Sénéchal est attestée dans la région : « Le Seneschal, sr de Lestreméral, paroisse de Sizun, et de Rosnyvinen, paroisse de Ploediry. De sable à la lande losangée d'argent, accompagnée de six besants de même. Hervé, entre les nobles de Sizun, réf. de 1443. » (*Armorial et Nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon*, par le marquis de Refuge, 2^e édit., par Pol de Courcy, Paris, 1863, p. 113).

(40) Kerbescat, sr dudit lieu, paroisse de Ploumoguier, de Kerarstang en Plouzané. Réf. et montre de 1426 à 1503, par. de Ploumoguier, *d'or au lion morné de sable, de Léon, chargé d'une cotice de gueules, comme Kerret* (DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*).

Hervé de Kerbezcat est cité par l'inventaire A.D.F., E 875, fol. 139 : « Accord entre... Beuzit d'une part et Yvon de Tréanna et amoué la fil Hervé Kerbezcat Sénéchal de Daoulas d'autres », en date de 1421.

(41) La femme d'Yvon de Tréanna était dame d'honneur de la duchesse de Bretagne. (A. COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*. Nantes, 1877, t. I, p. 549).

Les seigneurs de Tréanna, originaires du dit lieu en la paroisse d'Elliant, de Lanvillio, de Kervern en Dirinon (en revenu de la charge de sénéchal de Daoulas ?) blasonnaient *d'argent à une macle d'azur* et avaient pour devise : « Sine macula macla ». (LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 28.)

Plusieurs Tréanna, laïques et ecclésiastiques, avaient leurs sépultures dans la chapelle Notre-Dame des Carmes de la cathédrale de Quimper (LE MEN, *op. cit.*, p. 52).

« Cette maison est des plus considérables et des mieux marquées de la province. Elle possède entre autres terres, celle de Kerverne, en la paroisse de Dirinon et dans le voisinage de l'abbaye, c'est ce qui a attaché les anciens seigneurs de cette terre à lui faire du bien, et elle à les reconnaître par des marques de distinction particulières... » (Mémoires de Pinson, article 8 dans Peyron, p. 141).

En 1457, Yvon de Tréanna était écuyer du duc et capitaine de Guingamp ; il prit part à la bataille de Formigny, à celle de Castillon en 1458. En 1466, il se trouvait capitaine de quarante lances et de quatre-vingts archers ; en 1480 capitaine de Concarneau (COUFFON DE KERDELLECH, *op. cit.*, p. 549). En cette même année 1480, commission lui été adressée par le duc de se transporter en l'évêché de Cornouaille et de lever quatre mille combattants (D.M., III, 353).

(42) Le terme « martiloge » fut souvent employé à cette époque pour désigner un martyrologe, ou un nécrologe (D.M., III, glossaire et III, 67 : « ...que nous soions informez ...tant par lettres de la fondation de chacune des Eglises de nostre país, par les livres, anciens Martiloges, Croniques, et autres vieilles escriptures d'icelles Eglises... », acte de 1464 portant « Commission du Duc pour informer par titres et témoins des droits des Ducs sur le temporel des Eglises »).

(43) 14 janvier 1528 (1529 n. st.) : « Acte passé entre l'abbé Charles (Jégou) et Guymarch Tréanna, Sr de Quervern, par lequel ledit abbé lui donne lieu de sépulture à mettre deux tombes au raz de terre, l'une en l'endroit où estoit lors l'escabeau de Jean, ancien abbé de ladite abbaye, et l'autre de jouxte en la chapelle Saint-Gilles, avec la prochaine panelle de vitre au-dessus dudit escabeau devers septentrion avec aussi pouvoir audit Treanna d'y mettre et déposer un écusson de ses armes, à charge d'entretenir ladite panelle en bonne réparation et de mettre quatre écussons de ses armes en la muraille d'entre l'endroit desdites tombes et l'autel de saint Mémor, sans faire d'autre novalité que d'apposer ses armes dans ladite panelle, et ledit Treanna a baillé à la dite abbaye

Commentaire

La première partie de ce document est indubitablement issue d'un martyrologe-obituaire (ou d'un simple obituaire) de l'abbaye de Daoulas : les termes *eodem die obiit* corroborent cette affirmation (44).

Nous disposons de suffisamment d'éléments pour une datation précise de ce manuscrit. Le *terminus ad quem* nous est transmis par un « Inventaire des titres de Treanna » achevé le 10 septembre 1579 (45). Page 120 nous trouvons : « Receptation d'ung testament d'un Elionere femme du Sénéchal de Daoulas aux abés et couvent de Daoulas pour fondation de messes dabté anno millegessime quadragentissimo decimo nono et cellés de deux ceaux dud. couvent de Daoulas ». Il va sans dire que le copiste n'aurait pas manqué de transcrire cette notice (qui certainement se trouvait sur l'obituaire utilisé) s'il avait écrit après 1419, d'autant plus que le ms. 5 J 65 est mentionné dans ce même inventaire, p. 77 : « Certain extrait non signé de fondations pour messes en l'abaye de Daoulas en ung petit rollet de parchemin reporté estre extrait du livre du martalagre (*sic*) de ladite abaye et est sans dabte. »

Le *terminus a quo* reste défini par la notice la plus récente du 5 J 65, c'est-à-dire 1415. En conclusion, on peut avancer que la première partie de ce manuscrit (ligne 1 à 24) fut composée entre 1415 et 1419.

L'examen des différentes notices du 5 J 65 pourrait démontrer (et notamment la deuxième partie de ce document) qu'il fut effectué à la demande de la famille de Kerbezcat qui obtint la charge de sénéchal de la châtellenie de Daoulas sans doute dès le début du xv^e siècle. En effet, celles-ci se rapportent toutes à des fondations dues à nombre de sénéchaux (46).

une pièce de terre appelée Rumicquel [à Daoulas], 30 sols monoie de rente sur le lieu ou demuroit Jean Madec à Lingoual [aujourd'hui en Loperhet] et une cornière de terre outre le lieu de Lesureach et le lieu de Kerviec, à la charge de célébrer une messe à note par an à son intention et messe à basse voix à chacun cinquième jour de février ». (Peyron, p. 75.)

(44) Il me semble utile ici de préciser la différence entre obituaire et nécrologe. « Le nécrologe est une simple liste de défunts établie en marge d'un calendrier ou d'un martyrologe pour être lue dans le cadre de la prière chorale. Cette lecture avait lieu généralement à l'office de prime soit au chœur soit au chapitre. Il s'ensuit que le nécrologe est un livre liturgique *stricto sensu*. Tandis que l'obituaire est une liste de défunts établie en marge d'un calendrier pour rappeler aux responsables d'une communauté les services fondés pour quelques défunts (leur « obit ») et les œuvres de miséricorde qui accompagnent ces anniversaires. (P. N. HUYGHEBAERT, *Les documents nécrologiques*, dans *Typologie des sources du Moyen Age occidental*, fasc. 4, 1972, p. 35.)

(45) A.D.F., E 875.

(46) Le sénéchal avait un rôle important au Moyen Age. C'était le « premier représentant du seigneur dans l'universalité de ses prérogatives » et jouissait d'un pouvoir largement établi tant d'ordre judiciaire qu'administratif. (A. OHEIX, *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au xiv^e siècle*, Paris, 1913.) Le sénéchal est souvent rémunéré par la jouissance d'une terre qui constituait le gage de son office. (A. DELAPORTE, *Les sergents, prévôts et voyers féodés de Bretagne, des origines au début du xv^e siècle*, Rennes, 1938.)

La première mention d'un sénéchal à Daoulas est donnée par un *vidimus*

Le second possesseur du 5 J 65 fut certainement Yvon de Tréanna qui épousa Amoué (ou Amice ?), fille d'Hervé Kerbezcat. On peut facilement déduire que, dès lors, la charge de sénéchal de Daoulas revint à la famille de Tréanna, d'où la mention du 5 J. 65 dans l'inventaire de leurs titres.

Quant à la datation de la deuxième partie de ce document qui, en fait, constitue une note indexée à l'ensemble, elle pourrait être située entre le 14 janvier 1528, où se situent les donations de Guyomarc'h de Tréanna pour l'abbaye de Daoulas, et 1579, date de la composition de l'inventaire des papiers de cette même famille.

Conclusion

Ce document a une double importance.

Du point de vue paléographique, il représente un spécimen de la production du *scriptorium* de l'abbaye de Daoulas et met en évidence les qualités certaines d'un copiste qui, malgré le caractère « documentaire » du texte qu'il composait, a su mettre toute sa patience à l'élaboration d'un tel manuscrit.

Du point de vue historique, il établit l'existence d'un obituaire ou d'un martyrologe-obituaire antérieur à 1415 et sans doute commencé au milieu du XIII^e siècle. De plus il nous trace une chronologie de base des sénéchaux de la châtellenie de Daoulas sur près de deux siècles.

II

Manuscrit 1 F 1003 des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, page 193.

« C'est un volume en papier petit in-folio, où une main du XV^e a entassé dans un grand désordre, d'une écriture très hâtée et souvent très difficile à déchiffrer, une foule d'extraits divers de chartes, de chroniques, de textes historiques de toute nature, tous relatifs à la Bretagne » (47).

Ce document a appartenu à Arthur de La Borderie qui l'avait d'abord pris pour la compilation que dom Lobineau désignait sous le nom de « *Vetus collectio manuscripta ecclesiae Namnetensis* ». Après examen attentif du manuscrit, l'érudit historien remarqua certaines divergences entre les deux recueils, ce qui l'amena à appeler le sien « *Vetus collectio manuscripta de rebus Britanniae* » (48).

daté du 26 avril 1244 (copie dans ms. fr. 22337, fol. 159) se rapportant à la fondation primitive de l'abbaye Notre-Dame vers le début du XI^e siècle : « ... et potagium cervisiae ejusdem castri uxore senescalli septimam partem quam habebat concedente ». Le sénéchal devait séjourner au château qui se trouvait sur une des îles de l'embouchure de la rivière de Daoulas, face au moulin-pont actuel. Cette forteresse fut détruite au XIV^e siècle lors d'une descente des Anglais. Il en restait quelques ruines à la fin du XVII^e siècle.

(47) *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1863-1864, p. 403, note 3.

(48) René MERLET, *La Chronique de Nantes (570-1049)*, p. I-III.

Edition du texte

Margarita comitissa de porhoet soror serenissimii principis do(mini) jo(hanni) ducis² britannie uxor primogeniti do(mini) vicecomitis de Rohan (49) ³

m⁰ cc^{mo} xlv⁰ obiit Renoldus ep(iscopus) corisopitensis (50) ⁴

m⁰ cc^{mo} xlv⁰ obiit cadiocus ep(iscopus) venetencis (51) ⁵

m⁰ ccc^{mo} xxxiii⁰ obiit margareta de Rais uxor d(omi)ni hervei de leonia ⁶ junioris (52) ⁷

m⁰ ccc^{mo} xxxvii⁰ obiit d(omin)us herve(us) de leonia d(omin)us de noyone ⁸ margareta uxor d(omi)ni hervei de leonia (53) ⁹

(49) Marguerite de Bretagne, sœur du duc Jean V. Sur son mariage avec Alain de Rohan, voir D.M., II, col. 784-785-786 : « Anno 1407, die Dominica post festum Nativitatis B. Joannis 26. mensis Junii in Capella Castri Nannetensis fuit desponsata Margareta filia illustrissimj Principis Johannis quondam Ducis Britanniae et D. Johannis filiae Regis Navarras Alano filio Vicecomitis de Rohan... ». Testament, le jour des nones d'avril 1428 (D.M., II, 1208). On y remarque une donation de quarante sols à Notre-Dame-de-la-Fontaine-Blanche (prieuré en Plougastel, dépendant de l'abbaye de Daoulas) et une donation de quarante sols également pour l'église de La Martyre.

(50) Rainaud, évêque de Quimper, qualifié dans le cartulaire de Quimperlé *Ranoldus Gallicus* et dans celui de Quimper (B.N., ms. lat. 9891) *Ranulphus de genere Francus*. On doit sa nomination (1219) à l'influence qu'exerça alors en Bretagne Philippe Auguste. Il fut ordonné en 1221. Pour sa biographie, voir notamment LE MEN, *op. cit.*, p. 236 et 80-82.

Rainaud participa à la consécration de l'abbatiale de Daoulas en 1232. Il est inscrit également dans la *Chronique de Daoulas* (A.D.I.V., 1 F 1003, p. 197, à paraître) : « Anno Domini M^o CC^o XLV^o obiit Reonaldus episcopus Corisopitensis... ». Albert Le Grand, dans son catalogue des évêques de Cornouaille (à la suite des *Vies des Saints de Bretagne*, 1636), cite le nécrologe des Cordeliers de Quimper : « Obiti reverendus pater et dominus Renaldus episcopus corisopitensis fundator hujus conventus, pater et amicus fratrum ; sepultus coram altari sub capsula lignea, anno domini MCCXLV ». Le Men, *op. cit.*, p. 81, réfute cette affirmation : Rainaud n'a point été fondateur de ce couvent et n'y serait pas inhumé. Le jour de son décès nous est précisé par le ms. fr. 22329, au 5 des nones de mai, soit le 3 mai.

Précisons également que Rainaud fut chancelier du duc Pierre Mauclerc et que c'est lui qui introduisit en Bretagne les règles françaises pour la rédaction des actes. Sur ces différentes réformes, voir les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, année 1930.

(51) Cadioc, évêque de Vannes. Il fut consacré en 1231 comme l'indique la *Chronique de Rhuy*s : « MCCXXXI. Ordinacio Cadioci Episcopi Venetensis. » (D.M., I, 152.) Il participe avec Rainaud à la consécration de l'abbatiale de Daoulas en 1232 (voir notice au 12 septembre du ms. fr. 22329).

Consulter aussi LE MENÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, t. I, p. 316 : « Pridie idus Maii MCCLIII obiit Cadiocus, bonae memoriae Episcopus venetensis, qui dedit nobis ecclesiam sancti Maioli, et quindecim solidos annuatim pro anniversario. »

La *Chronique de Rhuy*s confirme aussi la date de 1254 pour la mort de Cadioc : « MCCLIII : Cadiocus Venetensis Episcopus moritur. » (D.M., I, 152).

(52) Marguerite de Rais (ou de Retz), première femme d'Hervé VII de Léon, seigneur d'Acquigny et de Noyon-sur-Andelle. Voir D.M., I, 1388 : « ...unam Missam de defunctis cum nota specialiter pro anima defuncti Domini patris dicti Domini Hervei de Leonia, et anima defunctae Dominae Margaritae de Raes quondam consortis ejusdem Domini quandiu idem Dominus vixerit inhumanis... » (Engagements de l'abbaye de Daoulas...). Voir aussi LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, p. 297.

(53) Hervé VII de Léon épousa en seconde noce Marguerite d'Avau gour. « Hervé de Léon et Marguerite, son épouse, reçoivent le privilège d'obtenir l'indulgence plénière à l'article de la mort, par tel confesseur qu'ils choisissent » (Vat., Benoît XII, t. CXXII, n° 377).

C'est Hervé VI, vicomte de Léon, mort en 1337, qui est mentionné dans cette présente notice. Voir D.M., I, 1394, sur certains partages après sa mort, et LEVOT, *op. cit.*, t. II, p. 297.

m^o ccc^{mo} xli obiit d(omi)na Johanna de montmorenci uxor quond(am) hervei /¹⁰ de leonia d(omi)ni de noione militis (54) /¹¹

m^o c^{mo} lxxix^o obiit guido vicecomes 'guilhomarus' Leonensis (55) /¹² herve(us) comes pa(te)r ei(u)sd(em) 'guid(omari)' obiit anno m^o c^{mo} lxxix (56) /¹³

Guido mar(us) etiam junior obiit anno m^o cc^{mo} octavo (57) /¹⁴

m^o ccc^{mo} octuagesimo tertio obiit gaufrid(us) ep(i)scopus corisopiten(sis) (58) /¹⁵

m^o cc^{mo} decimo octavo obiit herve(us) de leonia fili(us) margilie /¹⁶ de transmarinis p(ar)tibus redeundo (59) /¹⁷

(54) Jeanne de Montmorency, épouse d'Hervé VI, vicomte de Léon, mentionnée dans la précédente notice. Elle était dame de Frémerville. « Hervé de Léon et Jeanne de Montmorency, au diocèse de Léon, reçoivent le privilège d'obtenir l'indulgence plénière à l'article de la mort par tel confesseur qu'ils choisiront. » (Vat., Benoît XII, t. CXXI, n° 20 et n° 50). Voir D.M. pour plusieurs actes le concernant : I, 1389-1391 et LEVOT, *op. cit.*, t. II, p. 297.

(55) Guyomarc'h, vicomte de Léon, VI^e du nom, fils d'Hervé III, comte de Léon. De son tumultueux avènement, nous ne signalerons que ses durs démêlés avec son frère Hamon, évêque de Léon, qu'il fit assassiner. On lui doit une fondation importante, avec Nobile son épouse, à l'abbaye de Daoulas. Nous ne nous attarderons pas sur une généalogie poussée des seigneurs de Léon, une étude plus approfondie étant en cours. Nous renvoyons toutefois le lecteur à la *Biographie bretonne* de Levot ainsi qu'à l'article fort intéressant de H. Guillotel, *Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 28 et suivantes.

La numérotation des seigneurs de Léon utilisée ici est celle de Levot.

(56) Hervé III, comte de Léon et père de Guyomarc'h VI.

(57) Guyomarc'h VII dit le Jeune, fils de Guyomarc'h VI, vicomte de Léon. Il épousa une Margilie dont on ne sait rien. Voir *op. cit.*, t. II, p. 295.

(58) Geoffroy Le Marhec, évêque de Quimper de 1358 à 1383. Voir sur ce personnage, LE MEN, *op. cit.*, p. 91 et suivantes.

(59) Hervé II, vicomte de Léon, fils de Guyomarc'h de Léon dit le Jeune et de Margilie. La *Chronique* de Guillaume Le Breton (Ed. Delaborde, t. I, p. 316) donne : « Eodem anno (1218), in hieme, Herveus de Leone vir inter Britones armis et divitiis potens, cum esset in obsequio sancte crucis apud Acharon, mortuo ibidem Morvano vicecomite Fagi, sororio ejus, cupiditate terre ejusdem occupande ductus, contra salutem suam et prohibitionem patriarche Hierosolimitani et christianorum qui ibidem erant inter iterum arripuit in patriam redeundi; cujus occasione multi alii qui valde esse succursui Sancte Terre necessarii potuissent, iter similiter arripuerunt cum eodem, numero sexdecim millia. Qui omnes cum jam essent prope terram in littus juxta Brundisium, nec distarent a terra quantum arcus tribus jactibus emittere potest, subita et inaudita tempestate exorta, vespere et nocte tota, et sequente die usque in vesperum laborantes, navibus demum fractis septem numero, omnes perierunt naufragio paucis, circiter octoginta, evadentibus, tabulis et aliis navium fragminibus adherentes. Et ita qui cupiditate terre occupande Dei servitium intermisit, justo Dei judicio terra caruit et honore sepulcri. »

La mort de Morvan, vicomte du Fou, est placée au XII^e des calendes d'octobre (20 septembre) dans le nécrologe de Landévennec (Ed. Oheix, p. 17). Pierre Le Baud, dans ses *Chroniques* relate les événements comme suit : « En l'an 1217 plusieurs Princes et Prélats, avecques multitude d'autres haults et nobles hommes, se crossèrent de maints royaumes pour aller en Jérusalem, et passèrent la mer : En laquelle expédition furent plusieurs Barons et nobles de Bretagne et entre les autres Hervé de Léon et Morvan Vicomte du Fou. » (p. 221).

Pour l'obit d'Hervé de Léon, cf. D.M., I, col. 107, qui correspond intégralement à notre version. Voir également LEVOT, *op. cit.*, t. II, p. 296.

m⁰ cc^{mo} xl⁰ obiit herve(us) de leonia fili(us) hervei q(ui) decessit /¹⁸
redeunto de transmarinis p(ar)tibus (60) /¹⁹

Nobilis vicecomitisse leonie fundatrice abatie de doulas (61) /²⁰

P(ri)die nonas Junii ob(iit) alan(us) kaniart dux b(ri)tanie fr(ater)
no(ster) (62) /²¹

Ob(iit) bernard(us) ep(i)s(copus) corisopiten(sis) a(nno) m⁰ c lx^ovii⁰
iiii⁰ nonas augus(ti) (63) /²²

P(ri)die Idus augusti m⁰ cc⁰ octogesimo 3^o. ob(iit) do(min)a blanchia
fi(li)a Regis /²³ navarre uxor do(mini) J(ohannis) ducis britannie (64) /²⁴

xviii⁰ k(a)l(endis) septembris ob(iit) co(n)sta(n)cia co(m)itissa b(ri)
ta(n)nie (65) /²⁵

(60) Hervé III, vicomte de Léon, fils d'Hervé II. Il épousa la fille de Hugues, seigneur de Châteauneuf-en-Thimerais, dans le Perche.

(61) Noble, épouse de Guyomarc'h VI, vicomte de Léon, mort en 1179, bienfaiteur de l'abbaye de Daoulas.

(62) Alain Canhiart dut son nom à son humeur batailleuse. Il fut le plus célèbre des comtes de Cornouaille, et se montra tout dévoué à l'égard du duc Alain III duquel il reçut Belle-Isle.

« Vixit Alanus consul cognomento Cainnard, postquam construxit abbatiam in honore sanctae Crucis apud Kemperle, 30 annis et mortuus est, sepultus in ecclesia B. Mariae quae adjacet ecclesiae Sti. Chourentini. » (*Cartulaire de Quimperlé*, éd. Le Men, p. 83.)

Alain Canhiart mourut le 4 juin 1058. Notons ici la singulière qualification qu'en donne le nécrologe de Daoulas : duc de Bretagne. Celui-ci ne fut jamais que comte de Cornouaille comme d'ailleurs l'indique le nécrologe de Landévennec : « Pridie nonas junii, obiit Alanus Caignart, Cornugalliae comes, frater noster ». (OHEIX, *op. cit.*, p. II.)

Sur son règne, voir D.B. DU PLESSIX, *Histoire particulière de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, édit. Audran, 1881, p. 95 et sq.

(63) Bernard de Moëlan, évêque de Quimper de 1159 à 1167. C'est de son temps que fut en grande partie agrandie l'abbaye de Daoulas, qu'il confirma : « 1167. - Incepte est ecclesia apud Doulas, Bernardo presule corisopitensi presente et confirmante » (la *Chronique de Daoulas*, à paraître, 1 F 1003, 197). Également inscrit au nécrologe de Landévennec au 4 des nones d'août (OHEIX, *op. cit.*, p. 13).

(64) Blanche, duchesse de Bretagne. Les *Chroniques annaux* (D.M., I, 112) portent sa mort en 1273 : « Pridie Idus Augusti obiit domina Blanca Duchissa Britanniae, tumulata fuit apud Henbond die jovis ante Assumptionem B.M.V. venerunt primo fratres Minores ad villam de Guingamp. »

La *Chronique de Paimpont*, éditée par D.M., donne 1233. Il s'agit d'une erreur d'impression pour 1283, que confirme la *Chronicon Britannicum* (D.M., I, 6 : « 1283, In vigilia Assumptionis sepulta est Blanca Ducissa Britanniae apud Hembont. »

(65) Constance, fille de Conan IV, mariée en 1182 à Geoffroy, fils de Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre.

En ce qui concerne la date de sa mort, toutes les sources sont en contradiction. La *Chronicon Britannicum* (D.M., I, 6) donne : « Obiit Constancia, ducissa Britanniae III Nonas Septembris », c'est-à-dire le 3 septembre. Les *Chroniques Annaux*, *ibid.*, 106, donnent : « Pridie Nonas Septembris », ce qui correspond au 4 septembre. Le Baud, dans son *Histoire*, p. 207, indique « le second jour des Kalendes de septembre », c'est-à-dire le 31 août. Le nécrologe de Daoulas jette ici un nouveau trouble. Il semble difficile alors de déterminer exactement la mort de la duchesse Constance.

Pierre Le Baud (*Croniques et Ystoires des Bretons*, éd. La Lande de Calan, t. IV, p. 59) donne une date différente : « ...l'an mill II^{cc} et ung en la tierce Kalende de septembre estoit décédée Constance la duchesse de Bretagne, fille du Duc Conan et mère Artur qui femme avoist esté de Geffroy d'Angleterre... et fut ensépulturée à l'Abbaye de Villeneuve qu'elle avoist en son temps fondée et fait edifier... »

xiiii k(a)lendis Septembris ob(iit) Gaufridus dux b(ri)tannie / comes Richemondie (66) /²⁶

Ob(iit) J(ohannes) dux b(ri)tannie a(n)no m^o cccc^o xliii^o / kal(endis) septe(m)bris (67) /²⁷

Ob(iit) conan(us) dux b(ri)tannie a(n)no m^o cxlviii^o xv kal(endis) octobris (68) /²⁸

Constance est aussi inscrite au nécrologe de Landévennec (Ed. Oheix, p. 14) : « XVIII kal. Septembris, obiit... et Constantia, comitissa Britanniae, soror nostra. »

Quant à l'année, elle se situe certainement en 1201, comme en fait foi la *Chronique de Daoulas* : « Anno Domini M^o CC^o primo obiit Constencia Conani Ducis filia mater Arturi duci Britanie » (à paraître, 1 F 1003, 197).

(66) Geoffroy, troisième fils d'Henri II d'Angleterre. La *Chronicon Britannicum* (D.M., I, 6) donne : « 1186. - Obiit Gaufridus Dux Britanniae filius Henrici Regis Angliae. »

On lui doit la célèbre coutume connue sous le nom d' « Assise au comte Geoffroy » : « Anno Domini 1168. praedictus Goffredus, Henrici Regis filius, Constanciam de Britannia duxit in uxorem, et ex ea genuit quemdam filium vocatum Arturum, et unam filiam nomine Alienor. Iste autem Gofridus Dux Britanniae ratione illius matrimonii populum Britannicum, quamdiu vitam duxit, dulciter tractavit, certasque Costumas seu assisias in Britannia de consensu suorum Praelatorum et Baronum fecit Rhodonis anno Domini 1185. »

Les *Chroniques Annaux* (D.M., I, 105) mettent la mort de Geoffroy en 1187 : « Eodem anno obiit Gaufridus Comes Britanniae, filius Henrici Regis Anglorum. » La *Chronique de Paimpont* confirme 1186 : « Obiit Gaufridus Henrici filius, Comes Britanniae » (D.M., I, 153). Geoffroy est aussi inscrit au nécrologe de Landévennec : « XIII kal. Septembris, obiit Gaufridus, dux Britanniae et comes Richemundie, filius Henrici regis Anglorum » (OHEIX, *op. cit.*, p. 15).

(67) Jean V dit le Sage (1399-1442). Fils aîné de Jean IV dit le Vaillant et de Jeanne de Navarre. Né le 24 décembre 1389, il se trouva sur le trône du duché à l'âge de dix ans sous la garde de sa mère, puis sous la tutelle du duc de Bourgogne, son oncle. Il épousa Jeanne de France, fille de Charles VI.

Les *Chroniques Annaux* portent sa mort : « 1442. die XXVIII, Augusti Namnetis obiit Johannes Dux Britannorum, liberis, tribus relictis, scilicet Francisco, Egidio et Petro, ex Johanna promogenita Caroli VI. Regis Franciae susceptis. » (D.M., I, 116).

Dom Morice cite une chronique française : « Le Mercredi jour de la Decollation Saint Jehan, qui fut le XXVIII jour d'Aoust l'an 1442, le bon duc Jehan deceda à Nantes environ deux heures après minuit » (I, 156). Le nécrologe de Daoulas diffère donc d'un jour quant à la mort de ce personnage, le IIII des calendes de septembre correspondant au 29 août.

(68) Conan III, duc de Bretagne (1142-1148). Son règne marqua le triomphe de l'autorité ducale en Bretagne. Période de réformes importantes d'où il sut tirer grand profit pour son pays, témoin ce concile de Nantes qu'il fit convoquer, remédiant ainsi aux abus qui poussaient certaines classes (mariages entre parents, succession héréditaire dans les bénéfices ecclésiastiques...).

Conan succéda à son père Alain Fergent (mort en 1119) sans rien compromettre des efforts qu'il avait accomplis pour remettre en ordre le duché. L'influence d'Ermengarde (veuve d'Alain Fergent) se faisait toujours présente. Elle l'exerça notamment dans le renouvellement de la vie monastique en Bretagne.

La succession de Conan III fut difficile : « 1148. Obiit Conan Dux Britanniae, cui Hoellus, quem suum esse filium idem Conan abnegaverat, favore vulgi terram occupans, obsistente et debellante Eudone Vicecomite Porhoentensi qui sororem ejus Bertam uxorem habebat, nomine tenus Comes successit ; at nichil boni fecit » (D.M., I, 103). Voir aussi LE BAUD, *Chroniques*, p. 183 : « En l'an de nostre Seigneur 1148, le 15, jour des Kalendes d'octobre si come rapportent les souvent alleguées Chroniques Annaux, mourut Conan Ermengard Duc de Bretagne ; lequell en mourant désavoua Hoel le fils de sa femme, qui usques alors avoit esté présumé sien... »

Conan III est aussi inscrit au nécrologe de Landévennec (Ed. Oheix, p. 16) :

Ob(iit) J(ohannes) dux b(ri)tannie a(n)no m^o cc^o octogesimo vi Id(us) octobris (69) /²⁹

Ob(iit) Hoell(us) dux b(ri)tannie xix^o kal(endis) ap(ri)lis (70) /³⁰
m^o c^o lxxvi^o xii^o kal(endis) martii ob(iit) conan(us) dux b(ri)tannie (71).

Commentaire

A la lecture de ce texte, on peut être surpris d'un certain désordre quant à l'établissement des notices nécrologiques, notamment lorsqu'on se réfère aux autres sources de notre édition.

De l'aspect paléographique du document, il est possible également d'avancer l'hypothèse d'une composition hétérogène : plume encrassée dans la première partie (les treize notices comprises de *Margarita...* jusqu'à *Nobilis*) ; mais l'inclinaison des lignes restant identique, on peut présumer que le copiste a travaillé l'ensemble dans un même temps et que la différence d'écriture est due sans doute à un changement de plume ou à une retaille.

Dans la chronologie même des notices, surtout dans la première partie, il est possible d'y percevoir une source commune au Fr. 22329 utilisé plus loin. En effet les neuf premières notices du 1 F 1003 se retrouvent dans le manuscrit des bénédictins avec en plus la précision du jour de l'obit. On remarquera aussi que dans cette première partie, sur treize notices, neuf sont consacrées aux seigneurs de Léon, bienfai-

« XV Kal. Octobris, obiit Conanus, dux Britanniae, frater noster, anno Domini M^o C^o XLVIII. »

La *Chronique de Daoulas* (A.D.I.V., 1 F 1003, p. 197) donne : Anno Domini M^o C^o XLVIII conanus dux Britanie filius Alani moritur. »

(69) Jean I^{er} le Roux (1237-1286), successeur de Pierre Mauclerc de la maison de Dreux.

La notice du nécrologe de Landévennec est semblable à celle de Daoulas (OHEIX, *op. cit.*, p. 17). Les *Chroniques Annaulx* diffèrent quelque peu sur le jour du décès et donnent : « 1286. - Idibus Octobris obiit Joannes Comes Britanniae fundator Abbatiae de Precibus et fuit terrae mortuus magnus. Et ei successit Joannes filius ejus » (D.M., I, 112).

(70) Hoel, comte de Cornouaille et duc de Bretagne. « Hoelus igitur Dux filiusque Alani Cagnart et Judith Comitissae uxoris ejus, jam diu duxerat in uxorem Hazevisiam sororem praedicti Conani Ducis et haeredem ejus unicam. Qui quidem Hoelus erat pro tunc Comes Cornubiae ratione successionis Alani progenitoris sui, et Comes Nannetensis ratione successionis praedictae Judith matris suae, quae fuerat filia Juhelli quondam Comitis Nannetensis. De qua urbe Nannetica idem Hoelus habuerat possessionem ab anno Domini 1054... Hoelus a suis capitur, et eodem anno (1083) moritur. » (*Chronicon Briocense*, D.M., I, 36).

Les *Chroniques Annaulx* donnent : « 1084. — Idibus Aprilis Obiit Hoellus filius Alani Chainnardi, qui fuit Dux Nannetensis et Britanniae » (D.M., I, 103).

(71) La date de cette notice n'est pas sûre. Le copiste a hésité entre 1166 et 1171. Cette dernière semble plus conforme. Les *Chroniques Annaulx* donnent : « 1171. — Obiit Conanus junior Dux Britanniae » (D.M., I, 104). La *Chronique du Mont Saint-Michel* confirme cette date (D.M., I, 132).

Conan IV dit le Petit (1156-1166) était fils de Berthe et d'Alain le Noir, comme l'indique la *Chronique de Rhuys* : « 1171 : obitus Conani Ducis Britanniae, Alani et Berthae filii » (D.M., I, 151).

teurs de l'abbaye de Daoulas. Quant à la source commune, il est très probable, à la lumière des brèves formules des obits, qu'il s'agisse d'un simple nécrologe.

Ce qui est pourtant surprenant dans cette première partie, c'est l'absence du jour du décès. Pourquoi Le Baud ne l'a-t-il pas indiqué alors qu'il se trouvait fatalement sur le nécrologe utilisé, alors que dans la deuxième partie du 1 F 1003 il apporte cette précision. Peut-être l'importance des personnages cités est-elle cause de cette négligence du copiste, les seigneurs de Léon dans la première partie étant moins considérés que les ducs de Bretagne qui occupent huit notices sur dix dans la deuxième partie. Sans doute doit-on à cette obnubilation pour les ducs de Bretagne la qualification fantaisiste donnée à Alain Canhiart !

Cette deuxième partie, tout comme la première, respecte l'ordre du calendrier, excepté les deux dernières notices qui sont peut-être la conséquence d'une seconde lecture. Mais pourquoi le copiste n'a-t-il commencé à relever les premières notices qu'à partir du mois de juin dans la deuxième partie et du mois d'avril dans la première ?

La date de composition de ce manuscrit pose aussi le problème de connaître sa source, à savoir le *Martyrologe-Obituaire* incunable de 1490 (voir la quatrième partie de notre édition) ou un autre document de rédaction antérieure.

Le recueil 1 F 1003 reste difficile à dater avec précision car il est plus que probable qu'il constitue plusieurs mois, voire plusieurs années, de recherches dans les archives ecclésiastiques de Bretagne. On peut toutefois avancer la date de 1480 quant à l'initiative de formation de cet ensemble de pièces historiques, 1480 représentant aussi l'époque où Pierre Le Baud rédige la *Chronique de Vitré* dont les éléments ne se retrouvent point dans notre recueil. C'est également à ce moment que l'historien s'intéresse davantage à la Bretagne en général, délaissant quelque peu le passé de sa région natale.

Enfin l'achèvement de ce recueil devrait être antérieur à 1498, date où Le Baud obtient de la duchesse Anne de Bretagne l'autorisation de travailler sur les archives ducales (LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 622), éléments qui ne se retrouvent pas non plus dans le 1 F 1003.

Cette date de 1498 pourrait même être reculée. En effet, au fol. 194 de ce recueil figure une liste des évêques de Quimper qui se rapproche de celle du cartulaire de Quimper (cf. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 373) et qui se termine par la mention de la mort de Gui du Bouchet en janvier 1483 ; le prélat suivant au siège de Cornouaille, Alain Le-Maout (ou Le Mouel), n'étant pas cité, on peut penser que la rédaction du 1 F 1003 est antérieure à cette date extrême de 1493 qui est celle de sa mort.

Dès lors il est possible d'envisager que Pierre Le Baud s'est servi d'une autre source que le *Martyrologe-Obituaire* incunable de 1490 pour rédiger cette partie du 1 F 1003. Celle-ci, nous venons de le dire, serait un simple nécrologe.

(à suivre)

JEAN-PIERRE LEGUAY

Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age

Nous avons été amené, dans une étude récente, à examiner les origines, le développement et le rôle d'une soixantaine de villes qui constituent, à divers titres, le substrat urbain de la Bretagne médiévale (1).

Le Léon, région bien individualisée, constitue un excellent cadre de recherches locales. L'examen de ses bourgades, même si elles sont, dans l'ensemble, de petite dimension et si leur rayonnement reste, à une exception près, limité, nous permettra néanmoins de rappeler certaines des conclusions auxquelles nous sommes parvenu et d'approfondir des aspects particuliers négligés dans un ouvrage de synthèse. Nous avons retenu six localités : Brest, sous la protection de sa puissante forteresse, Saint-Pol, chef-lieu d'un évêché, foyer artistique célèbre avec sa cathédrale et le Kreisker voisin, Landerneau, dont une paroisse, Saint-Thomas, fait partie du diocèse de Cornouaille, Lesneven et Saint-Renan, gros marchés agricoles, centres de perception de recettes domaniales et d'impôts de l'Etat ; nous incluons, aussi, Morlaix, un des principaux centres artisanaux et commerciaux du duché, même si deux de ses trois paroisses, Saint-Mathieu et Saint-Melaine, relèvent du diocèse de Tréguier, Saint-Martin étant dans le Léon.

Le sujet reste vaste, délicat, car les sources d'information sont dispersées et fragmentaires. Nous retiendrons, en priorité, les rôles-rentiers, y compris ceux de la première moitié du XVI^e siècle. Ces gros registres donnent, paroisse par paroisse, rue par rue, façade par façade, des séries de maisons avec leurs dépendances, c'est-à-dire leurs jardins, leurs cours, leurs prés, leurs parcs, leurs ateliers..., des ensembles de biens dont les occupants sont tenus de verser, chaque année, des cens ou « rentes » fixes aux receveurs ducaux (2). Tous ces volumes n'ont pas le même

(1) J.-P. LEGUAY, *Les villes bretonnes à la fin du Moyen Age, étude d'un réseau urbain, de 1364 à 1515*, thèse de doctorat d'Etat, université de Bordeaux III, 1978.

(2) Nous renvoyons nos lecteurs à la définition du livre-rentier donnée dans un article sur *Le paysage urbain de Rennes*, paru dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 70-76.

intérêt, la même valeur. Ceux de Lesneven et de Morlaix (1455) sont incomplets ; par contre, ceux de Brest et de Saint-Renan, plus tardifs (1543-1548), sont des mines de renseignements... même pour l'époque médiévale, car le paysage urbain ne se transforme pas radicalement du jour au lendemain et les passages font souvent allusion à un état antérieur. On doit, il est vrai, les compléter par d'autres informations : aveux, actes d'accensement de terrains à bâtir, procès-verbaux d'enquêtes, comptes (3). Les registres et les liasses de la Chancellerie de Bretagne et de la Chambre des comptes, déposés aux Archives départementales de la Loire-Atlantique, donnent des détails utiles... à condition d'entreprendre des recherches minutieuses et un dépouillement systématique de centaines d'actes (4) ! Beaucoup de pièces ont malheureusement été détruites au cours d'incendies ou pendant la Révolution ; d'autres ont mystérieusement disparu. Que sont devenus, pour ne citer qu'un exemple, les comptes de Morlaix dont s'est servi, au XVIII^e siècle, J. Daumesnil pour rédiger un livre sur sa ville ? Peut-on, en leur absence, faire totalement confiance à l'auteur, se fier aux noms et aux chiffres qui sont reproduits en abondance ? (5). Un fonds de la bibliothèque municipale de Nantes apporte des renseignements sur Landerneau, d'autant plus précieux que la cité est peu connue au Moyen Age (6). Des archives ecclésiastiques, déposées à Quimper, complètent notre information, avec surtout les comptes paroissiaux de Saint-Mathieu et de Saint-Melaine de Morlaix, un inventaire du XVIII^e siècle des titres anciens de l'évêché de Saint-Pol et une poignée de pièces complémentaires (7).

Quelques ouvrages ou articles intéressent les villes... à condition que leurs auteurs aient une bonne connaissance des textes et évitent de sombrer dans un chauvinisme outrancier ou de donner cours à une imagination débridée pour combler les vides chronologiques ! Retenons, à côté de monographies utiles (8), des études plus générales : la publication de D. Collet sur le domaine des ducs de Bretagne dans le Léon (9), le livre collectif sur Brest et ses environs (10), la thèse récente de L. Pape sur la

(3) Ces archives se trouvent à Nantes : Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 676, 686, 1045-1048, 1695, 1727, 1783, 1800.

(4) L. MAÎTRE, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, série B* (1902 et 1929) ; *titres féodaux et familles, série E* (1929). S. CANAL, *Répertoire numérique de la série B* (1945). Ces registres donnent un rapide aperçu des documents qui intéressent le Léon.

(5) J. DAUMESNIL, *Histoire de Morlaix, XVIII^e siècle*, continuée par A. de Blois et A. Allier (édition de 1879).

(6) Bibl. mun. de Nantes, n° 1437 (acte de fondation de l'hôpital de Landerneau en 1336), n°s 1689-1693 (fonds Bizeul), n° 1710 (affermage des revenus de Landerneau en 1475-1477).

(7) Arch. dép. du Finistère, 29 G 1 et 32 G 1 (Brest), 5 G 8 (inventaire des titres de Saint-Pol), 5 G 516-517, 6 G 77 (Saint-Pol), 150 G 12 et 151 G 11 et *sqq.* (comptes paroissiaux de Morlaix).

(8) J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, rééd. 1973. J. DARSEL, *Histoire de Morlaix, des origines à la Révolution*, 1942.

(9) D. COLLET, *A propos du domaine du duc de Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, juin-septembre 1969, t. LXXXVI, p. 355 et *sqq.*

(10) Y. LE GALLO et collaborateurs, *Histoire de Brest*, Toulouse, éditions Privat, collection *Univers de la France*, 1976 (abondante bibliographie).

civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine, indispensable point de départ à quiconque veut enquêter sur le passé médiéval (11), plusieurs mémoires de maîtrise d'étudiants de l'université de Bretagne occidentale sous la direction de G. Peyronnet (12), etc.

Finalement, malgré des lacunes graves, la matière reste abondante, parfois inédite, surtout quand elle se trouve disséminée dans des liasses déposées à Nantes. Cet article souhaite faire connaître certaines archives, présenter une méthode de travail, essayer de donner un éclairage particulier au phénomène urbain en mettant l'accent sur le cadre, les activités et le paysage des six bourgades précitées : Brest, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Saint-Pol et Saint-Renan.

I. LE CADRE DU LÉON ET SES VILLES

Il n'est pas inutile, avant de se pencher sur des cas précis, de rappeler, même brièvement, certaines particularités géographiques du Léon qui sert de cadre à cette étude et d'en tirer quelques enseignements pour nos villes.

I. LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

1. Le plateau du Léon

Le plateau du Léon, à la pointe de la péninsule armoricaine, là où la Manche se confond avec l'Océan atlantique, représente, pour les géographes, un exemple de pénéplaine uniforme, d'une centaine de mètres d'élévation, avec toutefois une sensible inclinaison, en glaciais, de l'intérieur vers la mer (13).

Cette surface d'érosion, faiblement ondulée, est disséquée par un ensemble de petits cours d'eau, orientés du sud au nord, comme le Queffleuth (ou Keffleut), le Jarlot, la Penzé, du sud-est au nord-ouest comme les rivières qui aboutissent à l'Aber-Wrach, à l'Aber-Benoît et à l'Aber-Ildut, ou d'est en ouest avec l'Elorn qui mène ses eaux des monts d'Arrée à la rade de Brest.

Les vallées creusées dans les roches dures s'encaissent souvent profondément vers l'amont. Leurs versants abrupts et inhospitaliers constituent, au Moyen Age, en l'absence de ces œuvres d'art que sont les ponts et les viaducs, un sérieux handicap pour les communications. Ces

(11) L. PAPE, *La civitas des Osismes*, publication de l'université de Haute-Bretagne, Institut armoricain, 1978.

(12) M. QUINIOU, *Une phase de l'évolution du domaine foncier du duc de Bretagne dans la sénéchaussée de Lesneven*, D.E.S., 1969. H. CASTREC-FÉVRIER, *Études sur le domaine immuable et sur le domaine muable dans la sénéchaussée de Lesneven en 1455* (1971). A. LE BERRE, *Étude sur quelques droits du domaine muable... à Morlaix* (1967).

(13) Plusieurs études géographiques ont été consacrées au Léon. Citons, simplement, un ouvrage récent qui renvoie à une bibliographie : A. MEYNIER, *La Bretagne*, Paris, Flammarion, 1976, p. 69-94.

vallées isolent les humains, créent de petites unités régionales repliées sur elles-mêmes et très individualisées. Elles peuvent rendre parfois difficile la construction de maisons, tantôt resserrées sur d'étroites langues de terre, tantôt obligées de s'étagier sur les premières pentes, en bordure de rues à forte déclivité ou en escalier ; nous songeons à l'exemple de Morlaix. Inversement, à quelques kilomètres de la mer, commence un estuaire, un aber ou ria, envahi par le flot marin à marée haute, transformé en grèves vaseuses et herbues, difficilement franchissables à marée basse. Le fond de la ria, avant que le cours d'eau ne s'encaisse vraiment dans la pénétaine ou, au contraire, ne perde son nom, en se confondant avec la mer, est un point de passage privilégié, attractif à toutes les époques de l'histoire de l'humanité (14).

Les côtes, sans être totalement inhospitalières, sont largement dominées par des falaises, interrompues, ici et là, par des criques et par des bandes de sables ; elles offrent finalement peu de possibilités d'installations portuaires, sauf, bien entendu, dans les estuaires. Mais ce n'est pas important à l'époque où les villes sortent de l'ombre, entre le XI^e et le XIII^e siècles. Le commerce et la circulation maritime sont encore secondaires. Les Léonards sont plutôt des terriens que des marins et le chemin, même peu carrossable, est l'instrument de communication normal entre les hommes et la voie habituelle des échanges. D'ailleurs, les côtes ne sont pas sûres depuis des siècles (15) et le resteront longtemps encore. La prudence la plus élémentaire conseille donc d'éviter des endroits trop exposés et de chercher refuge à l'intérieur des terres.

2. La localisation des villes sur le plateau

Un examen de carte permet de déterminer trois localisations.

Deux villes sont proches de la mer ou de l'Océan. L'une, Saint-Pol, n'a pas tiré parti de cette situation exceptionnelle ; l'autre, Brest, à la fin du Moyen Age seulement.

La première, bâtie sur une légère élévation, est voisine de l'estuaire de la Penzé et de la Manche. Mais la cité, qui doit son nom à un moine gallois, Paul Aurélien, a peu de contacts avec l'élément marin ; son port, Pempoul, au bout de la rue de la Rive, à environ deux kilomètres du centre, sera toujours secondaire. Roscoff, par contre, à cinq kilomètres au nord, ravitaille régulièrement la ville en vivres et en matériaux de construction au XV^e siècle (16). Une voie romaine relie Saint-Pol à Morlaix puis à Carhaix (17).

Le château et la petite bourgade de Brest occupent un site admirable. Ils s'élèvent sur un promontoire entre l'embouchure de la Penfeld et l'une

(14) C. VALLAUX, *La Basse-Bretagne*, 1907, p. 284.

(15) Mme E. DEMOUGEOT, *Les invasions germaniques et la rupture des relations entre la Bretagne et la Gaule*, dans *Le Moyen Age*, t. LXVIII, 1961, p. 1-50 : menaces sur les côtes.

(16) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65.

(17) L. PAPE, *op. cit.*, p. 55.

des plus belles rades du monde, où se jettent l'Elorn et l'Aulne, les cours d'eau qui desservent Landerneau et Châteaulin. Ce vaste plan d'eau de 150 km², profond à certains endroits de plus de 12 m, communique avec l'Océan par un goulet protecteur de 5,5 km de long et de 1,8 km de large (18). Brest dispose donc de solides atouts : sa proximité des futurs grands itinéraires atlantiques, d'excellents postes de mouillage, un abri sûr. Pourtant, il n'en profite guère avant le XIII^e siècle et son rôle militaire, de base navale et de tête de pont, l'emportera pendant toute la période que nous étudions sur les activités commerciales, même si ces dernières ne sont pas à négliger du temps des Montforts (19).

Deux autres villes, Morlaix et Landerneau, évitant une côte dangereuse et le plateau intérieur d'accès difficile, se sont installées au fond de leurs estuaires respectifs. On les a appelées, quelquefois, des villes « fluvio-maritimes », expression malheureuse qui a le tort de laisser entendre que ces centres sont nés d'une rencontre de la navigation fluviale et maritime, ce qui n'est pas le cas (20). Ce sont les possibilités de franchissement par une route d'un point guéable qui ont été déterminantes dans la fixation des humains au bout de la ria.

Morlaix se trouve localisé à environ six kilomètres de la mer, avec laquelle il correspond par le Dossen, né de la confluence de deux rivières, le Queffleuth et le Jarlot. Un château puis une bourgade apparaissent, au Moyen Age, sur la colline et la langue de terre étroite qu'enserrent les cours d'eau. Plus tard, des maisons se sont accrochées aux flancs des collines voisines de Kernégues, de Saint-Martin, de la Madeleine et de Coat-Serho et ont formé, par leur réunion, de nouveaux quartiers. La réserve de chasse appelée « le Parc-au-Duc », les villages de Kerdaniel, du Val Pinard et de Kernégues sont compris dans les limites urbaines du xv^e siècle. Précisons, enfin, qu'une voie romaine relie Carhaix à Morlaix.

Landerneau, sur les bords de l'Elorn, à treize kilomètres de la rade de Brest, est également apparu au point où la marée cesse de se faire sentir et où la rivière peut être franchie sans trop de difficulté. Plusieurs routes, venues de Brest, de Carhaix, de Lesneven, de Quimper aboutissent à un gué puis à un pont qui ne remonte guère avant le XIII^e siècle, et font de la cité un grand nœud routier, contrôlant l'essentiel des échanges et des passages entre ces régions historiques que sont le Léon et la Cornouaille (21).

Les deux dernières bourgades, Lesneven et Saint-Renan, sont à l'in-

(18) Mlle S. CASTEL, *Brest, étude de géographie humaine*, dans *Annales de Bretagne*, t. XL, 1932-1933, p. 156.

(19) G. PEYRONNET et J.-P. LEGUAY, « L'ouverture sur la mer », chapitre III, de *l'Histoire de Brest*, op. cit., p. 37-39.

(20) H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IX, 1928. M. LE LANNOU, *Géographie de la Bretagne*, t. I, 1950, p. 194. R. MUSSET, *La Bretagne*, Paris, Colin, 1958, p. 130.

(21) J. BAZIN, *Fondation de la ville de Landerneau au Moyen Age*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. 8-12.

térieur des terres, à une dizaine de kilomètres du littoral. La première au cœur du Léon, la seconde à l'extrémité ouest du plateau, au bord d'une petite rivière qui aboutit à l'Aber-Ildut, sont de dimensions restreintes et se différencient à peine des chefs-lieux des paroisses rurales qui les entourent.

2. UN PAYS PROSPÈRE

1. *La reconstitution du paysage rural léonard, à la fin du Moyen Age et à l'aube des Temps modernes*, n'a été que partiellement faite (22). La documentation, avec surtout les livres-rentiers, une fois totalement dépouillée, apportera à coup sûr d'amples informations.

Les landes s'étendent déjà largement, mais certainement pas autant que trois siècles plus tard quand le célèbre agronome et économiste britannique A. Young visite la Bretagne et note avec lassitude : « des landes... des landes... des landes ».

Plusieurs témoignages prouvent que les cultures de « gros blez » (de froment, de seigle, d'orge), d'avoine (souvent mise à part) et de « menus blez » (fèves et pois) sont présentes partout, jusqu'aux abords immédiats des villes (23). A plusieurs reprises, en 1455 et en 1486 par exemple, les ducs se sont inquiétés de la mauvaise gestion de leur domaine et ont ordonné, entre autre chose, de céder à de nouveaux tenanciers des tenures en friches ou mal exploitées, sous forme de « baux à féages » (24). Une étude menée dans le cadre de la paroisse de Plouzané, au sud de Saint-Renan, sur 42 tenures paysannes, de dimensions variées (mais toutes inférieures à 15 ha) montre qu'en 1486, sur un total de 218,4 ha de terre, 65 % sont occupés par des labours, 19 % par des prés et par des pâturages enclos, 11 % par des landes de bruyères, de fougères et d'ajoncs épineux, le reste par des jardinets et par des bâtiments d'habitation et d'exploitation (25). Les livres-rentiers, les aveux, les tarifs des coutumes perçues à l'occasion des foires et des marchés, les redevances versées aux seigneurs confirment l'omniprésence des céréales et des légumineuses dans les exploitations locales. Les textes signalent aussi de nombreux moulins « bladeretz », des bancs spécialement affectés, à l'intérieur des halles, au négoce des denrées panifiables, des points de vente particuliers, comme la place du Marché-aux-Blés à Saint-Renan (26). Les grandes cultures restent donc très largement répandues dans le Léon où existent des sols

(22) Citons, pour la région des monts d'Arrée, l'étude de Mme J. LAURENT, *Un monde rural en Bretagne au xv^e siècle, la Quévaisse*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1972, p. 133-142. Cf. D. COLLET, *op. cit.*

(23) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727 (Lesneven), f^o 99-100, B 1048 (Saint-Renan), f^o 3 v^o, 11 v^o, 17...

(24) Le féage est un bail perpétuel, héréditaire, soumis à une redevance fixe, généralement faible.

(25) D. COLLET, *op. cit.*, p. 401-402.

(26) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f^o 4 v^o : une venelle conduit à la Grande Rue.

chauds et légers, bien travaillés avec des engrais marins, et où les paysans sont stimulés par les possibilités d'exportation vers l'étranger, dans la mesure où la politique ducale n'y met pas obstacle (27).

Les villes sont intéressées par d'autres activités voisines.

Chaque bourgeois dispose d'un jardinier où il s'efforce de produire l'essentiel des « herbes » et des « racines » nécessaires à son alimentation et quelques plantes médicinales. Mais, à côté de cette production familiale, il existe de véritables « tenures maraîchères », propriétés de citadins et de ruraux. Les coutumes de Saint-Renan livrent les noms de légumes couramment amenés sur le marché : des choux, des « naveaux », des « panais » ou « panetz », du « porée », etc. Elles signalent aussi la vente régulière de « graines de jardinage » et de « graines de lin » (28). Lesneven produit des légumes en abondance ; Morlaix exporte des aulx et des oignons en Angleterre, tradition qui ne s'est jamais perdue (29). Le chanvre et le lin qui nécessitent des terres bien fumées sont cultivés aux abords des villes et alimentent, comme nous le verrons, des industries locales (30). On découvre, dans les textes du xv^e siècle, bon nombre d'activités rurales spécialisées qui annoncent l'avenir (31).

L'élevage s'est développé ; les parcs enclos sont nombreux près des villes et l'herbage est, sans aucun doute, un excellent placement pour le bourgeois enrichi. Les articles des coutumes traitent, à maintes reprises, du négoce de bovins, de porcs, de volailles, d'ovins et des produits dérivés : les peaux, les cuirs, les laitages et surtout le beurre vendus en « barattes » ou en pots. Le cheval figure en bonne place, y compris dans la toponymie locale puisqu'il existe une place du Marché-aux-Chevaux à Saint-Renan, près de la rue Maria, elle-même voisine d'une place des Vaches (32). Les bouchers et les maquignons constituent une profession bien représentée dans les villes que nous étudions.

Le Léonard est plus terrien que marin et pêcheur au xv^e siècle et c'est encore le cas actuellement (33). Pourtant des poissons et des coquillages, comme les « breniqs » (*sic*) sont couramment écoulés sur les marchés locaux et soumis aux taxes habituelles sur les produits venus de l'ar-

(27) H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Paris, 1967, p. 56, 82, 136.

(28) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 592, pancarte de 1459 (Saint-Renan).

(29) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 52-53.

(30) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f^o 68. Les bourgeois de Lesneven sont exonérés de toute charge sur le lin à condition de ne pas le revendre. Le commerce du chanvre est souvent réservé aux lépreux et à leurs descendants les « cacous ». Arch. dép. du Finistère, 5 G 8 : il existe une rue de la Croix-au-Lin à Saint-Pol, près de l'Auditoire.

(31) A. MEYNIER, *op. cit.*, p. 75-77. Beaucoup de communes consacrent actuellement plus de 10 % de leur superficie aux cultures légumières.

(32) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f^o 10 v^o - 11.

(33) Selon A. Meynier (*op. cit.*, p. 81), la pêche occupe à peine 2 000 hommes de nos jours, avec un rendement faible : 1 300 tonnes sur la Manche et 150 dans la rade de Brest.

rière-pays (34). On sait, par ailleurs, que les pêcheries et les sécheries de Saint-Mathieu (ou Saint-Mahé) sont très actives, dès le XIII^e siècle (35) et qu'elles représentent une source appréciable de revenus pour le duc qui les possède (36). L'évêque en exploite également sur la côte voisine de Saint-Pol (37).

2. *L'espace rural intéresse les villes à d'autres titres.* Une étroite symbiose lie, en effet, les deux milieux complémentaires.

Des matières premières variées arrivent des campagnes.

Le bois reste d'une grande utilité à la fin du Moyen Age : c'est encore un matériau de construction très employé et un moyen de chauffage commun. Même si les silves sont dégradées, entrecoupées de landes, elles couvrent encore des étendues non négligeables, y compris aux abords des villes. Certaines ont été aménagées pour les plaisirs de la chasse et pour l'exploitation. Le Parc-au-Duc de Morlaix a laissé des souvenirs dans la toponymie ; on dit qu'il atteignait la superficie de 335 ha et qu'Henri II, roi d'Angleterre, serait venu y chasser le cerf, à plusieurs reprises (38). Des herbages occupent ses clairières. Le parc de Lesneven, « cerné et environné » de clôtures, s'étend jusqu'aux environs de Notre-Dame du Folgoët. Il est malheureusement très mal géré, dès l'époque de Jean V qui cherche, en 1420, à l'affermier à des particuliers et sa situation ne s'améliore guère avec le temps, pas plus que celle des garennes ducales de Kerlouan et de Plounéour, au nord de la localité, « presque toutes submergées de la mer et couvertes de sables » (39).

D'autres forêts, plus lointaines, comme celles des monts d'Arrée, ou de simples bosquets alimentent les villes en merrains, en planches de toutes dimensions, en charbon de bois, en écorces de chênes qui, une fois broyées, livrent le tan et le tanin indispensables à l'industrie du cuir. Les ajoncs et les genêts peuvent encore couvrir des logis populaires (40) et certaines plantes, réduites en cendre, par des spécialistes ou « cendriers », servent d'engrais ou entrent dans diverses combinaisons chimiques, dans

(34) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f^o 47 v^o. Les berniques ou patelles sont de petits mollusques, couramment rencontrés sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Les coutumes de Morlaix signalent aussi que des poissonniers, étrangers à la ville, paient un denier par jour de vente de poisson frais. Le poisson figure aussi sur les « pancartes » de Saint-Renan, de Lesneven et la pêche est une activité brestoise.

(35) Arch. nat., Trésor des chartes, J 240/18. A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne aux XIII^e et XIV^e siècles*, 1902, n^o XVIII, p. 64-74.

(36) J. TRÉVÉDY, *Les pêcheries et sécheries du Léon*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891.

(37) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65, compte de Jean de La Haye en 1410, f^o 24 v^o. - 25 : fermes des sécheries de Saint-Pol, de Kerlouan, de Plounéour...

(38) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 19.

(39) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f^o 61 et 63 v^o.

(40) *Ibid.*, B 1048, f^o 135 v^o, 141.

la composition de la poudre de canon, pour ne citer qu'un exemple bien connu. Les dépôts argileux forestiers alimentent des ateliers de potiers et des tuileries, activités fort anciennes qui se sont perpétuées à travers les siècles, à Landerneau, à Lesneven, à Saint-Renan et aux alentours (41).

Chaque ville a ses propres carrières de pierre, souvent de petite dimension, utilisées en fonction des besoins locaux, le plus près possible des chantiers pour réduire les frais de transport toujours onéreux. Les textes livrent des noms : les « vieilles carrières » de Saint-Pol, en bordure du grand chemin qui mène à « Croasiou Moyec » ou celles des faubourgs de Morlaix (42). Mais, à côté de ces petits postes d'extraction, vite épuisés, le Léon tire parti de vastes carrières, connues dans toute la Bretagne et qui, contrairement aux précédentes, n'ont jamais cessé de produire pendant plusieurs siècles. Morlaix fait venir du granit de « Lille de Batz Paul ». Les quartiers de roches sont débarqués sur la « rive » et, de là, acheminés sur des barques à fond plat jusqu'à pied d'œuvre. Si l'extraction coûte 12 livres monnaie pour 300 quartiers, le transport maritime fluvial (sur le Dossen) revient à... 34 livres 2 sous, soit 74 % de la somme totale (43).

Brest et Landerneau exportent une variété de granit, le kersanton ou kersantite, des gisements de Loperhet, de Logonna, de L'Hôpital et de Rostiviec près de Daoulas. Cette pierre noirâtre, à grain très fin, sans paillettes, résiste aux intempéries et convient parfaitement au bâtiment et à la sculpture. Beaucoup de monuments du Finistère lui doivent une grande partie de leur originalité (44). Mais elle trouve aussi d'autres usages, quelquefois inattendus. Les ports du Léon sont exportateurs de... boulets de canon, sommairement dégrossis à la carrière, puis convoyés par mer, puis par la Loire ou la Vilaine, jusqu'à Nantes ou Rennes (via Messac) [45]. Les Léonards vendent aussi d'excellentes meules monolithiques dites « bretonnes » ; leurs rivales « françaises », connues dans le duché, sont moins chères mais moins solides car elles sont constituées de quartiers ou « careaux » scellés avec du bon plâtre (*sic*). Ces meules sont l'œuvre de « perreyeurs » qualifiés, « d'hommes cognoessant en mole », et sont commercialisées, par Brest et Landerneau, jusqu'aux confins du Poitou (46). Les gens des côtes exploitent le sable, la chaux de « croquille », provenant

(41) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 592. Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 69.

(42) Arch. dép. du Finistère, 6 G 411 (1511).

(43) *Ibid.*, 150 G 21 (1490-1491).

(44) Voir notamment R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en kersanton*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXIX, 1961, p. 76.

(45) Arch. mun. de Rennes, liasse 157 (1477). Arch. mun. de Nantes, CC 95, f° 6 v°, et 7, CC 96, f° 26 v°, EE 169. Le fournisseur attitré est Jehan de May de Ploedern en Léon. On le rencontre couramment à Rennes et à Nantes où il livre des boulets de différents calibres.

(46) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 503, n° 1, f° 34, comptes de la seigneurie des Huguetières. M. CHAUVIN, *Les comptes de la châteltenie de Lamballe*, Paris, 1977, p. 207-208.

des coquillages écrasés, et charrient ces produits vers l'intérieur des terres. L'ardoise, très utilisée, peut être achetée jusqu'à Gourin, au sud de Carhaix.

Le Léon et les régions limitrophes sont riches en métaux. L'étain est exploité dès l'Antiquité, autour de Saint-Renan ; du plomb arrive de Huelgoat. Le fer est plus commun ; mais les gisements s'épuisent vite (47). On sait que les ducs du xv^e siècle ont encouragé les recherches minières, quitte à faire venir à grands frais des techniciens étrangers, des Allemands en particulier (48).

Les paysans du Léon apportent régulièrement sur les marchés locaux les produits de leur artisanat. Les documents montrent, en effet, un arrière-pays plus « industrialisé » qu'on ne le soupçonnait à priori. Chaque semaine, des variétés étonnantes d'objets en bois sont vendues à l'intérieur des halles ou sur les places publiques par des ruraux ou par des marchands itinérants : pelles, rateaux, bèches ferrées ou non, manches de « marres » (houes), fourches, tamis, civières à bras et civières « rouleresses » (brouettes), écuelles, plats, « gèdes » ou bassines, « crubles » ou mesures à grains, fléaux, fuseaux, « huges » ou coffres, barattes pour fabriquer le beurre, ruches, roues de charettes, etc. Des « ferronneries » sont livrées en même temps : cognées, trépieds, crocs, charrues, etc. (49). La tannerie est très répandue, ici comme partout ailleurs en Bretagne, et les moulins à tan communs (50). La fabrication du papier qui nécessite un appareillage complexe, d'autres moulins actionnant des piles, des cuves, des « appentis » pour préparer la colle, est une nouveauté des xiv^e et xv^e siècles, due parfois à l'initiative de familles nobles averties, comme les sires de Rosampol près de Morlaix (51). Cependant, de toutes les activités péri-urbaines, la plus importante est le textile. La draperie est secondaire, mais existe (52). La toilerie connaît, par contre, un réel succès à mettre en rapport avec l'extension des cultures de lin et de chanvre. Ne dit-on pas que le lin produit autour de Landerneau, de Morlaix et de Saint-Pol est d'une qualité exceptionnelle ! (53). L'implantation de moulins « foulerets » dans les moindres paroisses (54), la variété des tissus produits,

(47) L. PAPE, *op. cit.*, p. 130-134.

(48) Dom MORICE, *Preuves*, t. II, 1134, 1269. R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 2171.

(49) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 69 ; B 1800, f° 46 v° - 47. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 592.

(50) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 51. Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 56 (Morlaix).

(51) Peut-être faut-il rattacher au Moyen Age l'origine de cette variété de papier ou « tresse » produite à Landerneau au xv^e siècle ? H. DU HALGOUËT, *Coup d'œil sur l'industrie rurale du papier dans la province de Bretagne*, dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1939, p. 39 et sqq. J. DARSEL, *op. cit.*, p. 111.

(52) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 110. On dit que la draperie de Morlaix fut plus ancienne que la toilerie.

(53) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 74.

(54) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727 : moulin à fouler de Lenvengat dans la châtelainie de Lesneven. *Ibid.*, B 1800, f° 56 : mention d'un moulin

les mentions de « tixiers », de « lingiers » témoignent de l'existence d'une riche industrie linière, omniprésente, dynamique, tournée, en partie, vers l'exportation, que complète le travail du chanvre. Les Léonards offrent aux étrangers et aux autres Bretons des draps de « bureau » (de bure), de la grosse toile pour faire des draps, des vêtements de labeur, des coutils pour les couëttes et les paillasses, des « créés » ou toiles de lin fines, tissées avec des fils blanchis, commercialisées en pièces pliées en accordéon, des canevas de chanvre pour les voilures des navires et les sacs d'emballage, etc. Chaque secteur a sa spécialité. Aux confins du Trégorrois, les « aulonnes » sont vendues par pièces de 100 aunes de long et de deux tiers d'aune de large ; au cœur du Léon, autour de Lesneven, de Brest et de Saint-Renan, les pièces ont la même longueur, mais trois quarts d'aune de large. Une ordonnance ducale de 1452 stipule que les « tixiers » de Morlaix et des environs doivent fabriquer « des toiles bonnes, marchandes et compétentes, scavoir de trois quarts de laise (large), de 34 allées, contenant chacune allée 16 fils » (55).

De cette courte analyse économique, il ressort que le Léon est une région riche et active sur le plan de l'agriculture et de l'artisanat rural, ce qui ne peut manquer d'influer sur l'évolution de sa population et de ses villes.

3. UN PAYS PEUPLÉ, CHARGÉ D'HISTOIRE

1. *Aussi loin qu'on remonte dans son histoire, le Léon a, semble-t-il, attiré les humains.*

Un ouvrage récent sort de l'ombre une peuplade armoricaine originale, jusqu'alors peu connue, les *Osismi* (56). Son auteur a le mérite de tirer systématiquement parti, à défaut de documents littéraires abondants, des découvertes archéologiques faites dans nos actuels départements du Finistère et des Côtes-du-Nord. La cité des Osismes, dont la capitale s'appelle *Vorgium* ou *Vorganium*, c'est-à-dire Carhaix, un important nœud routier et un champ de fouilles remarquables (57), renferme dans son territoire de 11 000 km², la région que nous étudions.

Une carte des lieux de découvertes montre que le Léon se range parmi les zones de forte et de moyenne densité de trouvailles. Dans la première catégorie, qui traduit une importante occupation humaine, entrent tout le territoire à l'est de l'Aber-Benoît, plus précisément les secteurs de Lesneven, de Saint-Pol, de Morlaix et de Landerneau, les environs de

« fouleret » à Morlaix ; son « rayon banal » est de cinq lieues et le droit de foulage d'un denier par aune en 1455. *Ibid.*, E 65 : moulins à fouler de Saint-Pol, de Caradoret, etc.

(55) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 98-99.

(56) L. PAPE, *La civitas des Osismes, op. cit.* Les Osismi ont été « soumis » par le lieutenant de César, Publius Crassus, le fils du triumvir (57 av. J.-C.). « Il est probable que c'est dans son camp d'hivernage près d'Angers qu'il reçut les envoyés de divers peuples armoricains venus lui apporter le témoignage de leur soumission » (p. 15).

(57) Carhaix a laissé des vestiges de l'époque gallo-romaine et en particulier un étonnant aqueduc, long de 18 kilomètres.

Brest et de Saint-Renan. Dans la seconde, figure le reste, à l'ouest et au sud de l'Aber-Benoît. Un réseau routier sillonne le pays, en évitant la proximité des côtes, mais desservant les sites de nos futures villes médiévales. Les Osismes occupent d'ailleurs déjà ces endroits privilégiés. Une « ébauche » de ville s'est formée à Landerneau, déjà un lieu de passage et un port fréquentés (58). Les *vici* de Brest et de Morlaix ont déjà acquis un grand rayonnement dont témoignent l'abondance des objets exhumés sur place et des vestiges de fortifications réels (Brest) ou supposés (Morlaix) [59]. Une exception toutefois : Kerilien, au cœur du Léon, que tout semblait prédisposer à un brillant avenir, décline dès le III^e siècle, s'étiole et sombre dans l'oubli (60).

Entre le IV^e et le VII^e siècles, le Léon est une terre d'accueil privilégiée pour des insulaires celtes venus du pays de Galles, de Cornwall et du Devon. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer ce mouvement migratoire de longue haleine : les invasions anglo-saxonnes en Angleterre, des raids de pirates scots, le surpeuplement des îles Britanniques et son corollaire la famine, des épidémies, le zèle missionnaire de certains immigrants. Ces derniers appartiennent à tous les milieux ; parmi les saints, fondateurs de monastères et de paroisses en Armorique, quelques-uns sont issus de familles aristocratiques, voire même princières, ont parfois exercé de hautes fonctions dans leur pays d'origine et continuent, par la suite, à remplir un rôle religieux de premier plan, auquel s'ajoute, à l'occasion, une mission diplomatique (61). Beaucoup d'obscurités demeurent sur cette période féconde, malgré d'excellentes mises au point récentes (62). La documentation est trop restreinte et repose, pour l'essentiel, sur des récits hagiographiques postérieurs qu'il convient de manier avec la plus extrême prudence (63). Les recherches toponymiques, linguistiques, archéologiques montrent que les nouveaux venus sont plus nombreux, ici, que partout ailleurs et qu'ils se sont ajoutés au vieux fond de population gallo-romaine (64).

(58) Landerneau connaît, en outre, une activité artisanale avec des fours à tuiles et des ateliers de potiers. On a retrouvé, sur son site, différents objets : des tuiles, des tessons de poteries, des monnaies, une bague en bronze.

(59) Le site de Morlaix a livré des monnaies, une pierre de granit portant l'inscription JOVI DEO, des poteries, des tuiles, une statuette d'or, pesant 4,77 g, un peigne en bronze.

R. SANQUER, dans *Histoire de Brest*, chapitre II, « Les origines lointaines », p. 26-34

(60) Kerilien en Plouénéventer est un remarquable champ de fouilles. Cette bourgade romaine, située dans une région densément peuplée, carrefour routier important, a livré les vestiges d'une grande villa, de maisons, d'un théâtre.

(61) Rappelons que, parmi les saints fondateurs de monastères bretons, noyaux de futures villes, on trouve saint Tugdual (Tréguier), saint Brioc (Saint-Brieuc), saint Samson (Dol), saint Maclow ou Malo.

(62) Nous avons, par exemple, les synthèses de Nora K. Chadwick (avec bibliographie) : *The colonization of Brittany from celtic Britain*, 1965, et *Early Brittany*, 1969.

(63) P. RICHÉ, *Les hagiographes bretons et la Renaissance carolingienne*, dans *Bulletin philologique et historique*, t. II, 1966.

(64) R. LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, 1925. Fr. FALC'HUN, *Histoire de la langue bretonne d'après*

Une des conséquences de la venue de ces Gallois est la fondation d'un monastère, futur noyau d'urbanisation, *Castel-Pol*. Cet établissement religieux, créé vers 530 (?) par Paul Aurélien, originaire du Glamorgan, doit être semblable à ceux qui existent, à la même époque, outre-Manche. Une forte communauté de moines, parfois plus d'une centaine, menant une vie ascétique rigoureuse, vit à l'intérieur d'un enclos protégé par un fossé circulaire, une levée de terre et des palissades. Le centre de gravité de l'ensemble est une cour centrale, le « préau », autour de laquelle s'élèvent divers bâtiments, une église sommaire en bois, un réfectoire, un logis pour les visiteurs et des cabanes individuelles, en forme de ruches, servant de cellules (65).

Beaucoup d'énigmes demeurent à propos de Castel-Pol ou Saint-Pol. A quel moment le monastère est-il devenu évêché ? Vraisemblablement très vite. Nous sommes en présence d'un exemple de ces abbayes-évêchés de type irlandais ou gallois, éléments fondamentaux de l'organisation religieuse dans les pays celtes (66). De quelle époque date la ville voisine ? C'est plus difficile à dire ! L'absence d'archives rend toute affirmation hasardeuse (67). Si nous prenons comme référence ce qui s'est passé dans d'autres localités, nées dans les mêmes conditions, et si nous tenons compte des périodes d'instabilité dues aux guerres et aux invasions normandes, nous pensons qu'une ville ne s'est vraiment formée qu'à partir des XI^e ou XII^e siècles seulement. Il n'empêche que l'abbaye-évêché de Saint-Pol a certainement joué un rôle très important dans l'évangélisation du pays et dans la formation de nouvelles paroisses.

Les raids puis le séjour prolongé des Normands, en Armorique, pendant presque un siècle, du milieu du IX^e siècle aux années 936-937, dates de leur expulsion par Alain Barbe-Torte, ont été douloureusement ressentis ici. La *Chronique de Nantes* fait état d'un siège de l'*oppidum* (*sic*) appelé « Bresta » par les envahisseurs à une date imprécise, vers 910-919 (?) [68]. L'abbaye de Saint-Pol attire par ses richesses les pillards ; les lacunes de la liste épiscopale indiquent un abandon momentané des lieux (69). Mais gardons-nous, néanmoins, de surestimer l'action des Normands, de leur attribuer l'origine de tous les maux. Les recherches actuelles s'efforcent « de dédramatiser une vision des choses trop souvent

la géographie linguistique, 1963. On peut se reporter aussi aux études encore précieuses de L. GOUGAUD, *La chrétienté bretonne des origines à la fin du XII^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIII, 1932, et Fr. DUINE, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, 1918.

(65) H. MARROU et J. DANIELOU, *Nouvelle histoire de l'Eglise, des origines à Grégoire le Grand*, 1963, p. 507-508.

(66) O. LOYER, *Les chrétientés celtiques*, Paris, P.U.F., 1965, p. 41.

(67) P. DE COURCY, *Origines de la ville de Saint-Pol-de-Léon*, dans *Revue de l'Armorique*, t. IV, 1844, p. 348-349.

(68) G. PEYRONNET, dans *Histoire de Brest, op. cit.*, p. 38.

(69) A. OHEIX, *Les évêques de Léon aux X^e et XI^e siècles*, dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3^e série, t. XXX, 1911, p. 242-251.

complice des lamentations cléricales » (70). Si les élites, dont font partie les moines, ont pris la fuite, il n'est pas certain que les paysans aient abandonné leurs terres et laissé derrière eux un « désert ».

2. *Sitôt le départ des Scandinaves et la fin de leurs attaques sur les côtes qui se sont prolongées jusqu'au milieu du X^e siècle, la population du Léon recommence à s'accroître.* Malheureusement, aucun document fiscal ne permet, avant le début du xv^e siècle, de sortir de la préhistoire démographique. Seuls quelques indices, puisés dans l'histoire, témoignent des transformations en cours.

Une des nombreuses conséquences des raids a été de susciter localement une réaction défensive qui a, sans aucun doute, accéléré le processus de féodalisation, la mise en place de grandes seigneuries et de châteaux, parfois points de fixation de villes.

Les vicomtes de Léon entrent dans l'histoire avec Even le Grand qui participa à la lutte contre les envahisseurs, puis surtout avec Guiomarch I^{er}, cité comme témoin dans une notice de 1021 (71). Cette puissante famille féodale dont les représentants portent le titre de vicomte, sauf Hervé II, qui se fait appeler, vers 1157, « comte de Léon par la grâce de Dieu », est étroitement mêlée à tous les événements qui ont marqué la vie du duché. Les seigneurs léonards cherchent, par tous les moyens, à étendre leurs possessions au-delà des limites de l'évêché (72), combattent avec acharnement leurs voisins, les vicomtes du Faou par exemple, s'intéressent au siège épiscopal de Saint-Pol et y placent, à l'occasion, l'un de leurs enfants (73). Ils participent à plusieurs révoltes contre les premiers ducs, mais prennent aussi la tête de la noblesse pour tenter d'arrêter l'hégémonie des Plantagenêts en Armorique, dans les années 1167-1179 (74). Les événements, auxquels participent les vicomtes, justifient en soi l'érection de forteresses. Leur rôle de bâtisseurs est encore facilité par les moyens financiers dont ils disposent. Aux revenus des terres, des forêts, aux amendes et aux confiscations ordonnées par les tribunaux locaux s'ajoutent les bonis tirés de la frappe des monnaies, l'exploitation des

(70) A. D'HAENENS, *Les invasions normandes, une catastrophe*, Paris, Flammarion, 1970, p. 79.

(71) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 82.

(72) H. GUILLOT, *Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 40-41 : leurs possessions s'étendaient aussi sur les évêchés de Tréguier et de Cornouaille. Ils possédaient des localités telles que Ploujean, Plourin, Daoulas et les terres qui en dépendaient.

(73) Un fils d'Hervé II est titulaire de l'évêché de Saint-Malo en 1157.

(74) A huit reprises, les nobles bretons, conduits par Eudon de Porhoët, par Raoul II de Fougères, par les sires Olivier et Roland de Dinan et par Guiomarch IV, vicomte de Léon, se révoltèrent contre les Anglais qui occupaient le duché. Rappelons que le duc Conan IV avait marié sa fille et héritière, Constance, âgée de cinq ans, au troisième fils d'Henri II Plantagenet, Geoffroi, puis avait abdicqué en faveur de son gendre. Le puissant souverain anglais a gouverné effectivement la Bretagne de 1166 à 1189, Geoffroi seulement de 1181 à 1186.

salines et du varech, le monopole de la pêche de certains gros poissons (saumons, esturgeons) ou de cétacés et surtout les gains substantiels que procurent déjà le droit de bris (ou droit d'épaves) et, pour s'y soustraire, la vente de sauf-conduits, sortes d'assurances maritimes connues sous le nom de « brefs » (75). Une côte réputée dangereuse n'a pas que des inconvénients au Moyen Age, du moins pour ses riverains !

La tradition veut que Morvan II ait renforcé, vers 1064-1065, les ouvrages militaires gallo-romains de Brest, en y ajoutant, en particulier, un fossé circulaire (76). Des travaux de défense ont lieu à Morlaix, avant la seconde moitié du XII^e siècle. On sait, en effet, que le Léon a subi, à plusieurs reprises, les attaques des Anglais. Henri II et son fils Geoffroi mettent le siège devant le château et la ville, que certains prétendent déjà close, en 1167, 1171, 1177 et en 1179, date à laquelle Geoffroi, qui gouverne la Bretagne pour son père, s'en rend définitivement maître et fait entrer la place forte et la châtellenie dans le patrimoine ducal (77). On bâtit aussi, au XII^e siècle, des châteaux sur les bords de l'Elorn pour surveiller la traversée du cours d'eau, ses gués. L'ouvrage de Landerneau est mal connu mais existe ; on peut supposer qu'il contrôle le pont, le port et la localité en voie de formation et qui sera mentionnée, pour la première fois, dans un texte de 1206 (78). La « frontière » de l'Elorn est encore renforcée par le château de La Roche-Maurice, véritable « sentinelle du comté de Léon », à proximité de Landerneau, et par la motte de Kerhamon. Nous ignorons par contre si des travaux ont été accomplis, au XII^e siècle, à Lesneven. Ce n'est pas impossible (79). Les forteresses qui apparaissent aux XI^e et XII^e siècles sont encore des bâtisses très simples, en bois, puis peu à peu en pierre, à l'image de ces donjons représentés sur la broderie de Bayeux (80). Elles n'en constituent pas moins un élément attractif pour des populations en quête de protection ; elles servent aussi de lieu de séjour pour des familles, de centres d'exploitation seigneuriale. Des gens de toute condition s'y retrouvent, venus, pour l'essentiel, des alentours : soldats de la garnison, agents de gestion (receveurs, sergents, etc.), paysans émigrés définitivement ou seulement de passage, une poignée d'artisans et de commerçants intéressés par le marché qui s'ouvre à eux (81).

(75) H. TOUCHARD, *Les brefs de Bretagne*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, t. XXXIV, 1956, p. 116-140.

(76) G. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 38.

(77) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 18. Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, 1750, p. 113-114. Geoffroi confisqua le Léon qui appartenait à Guiomarch IV et ne le restitua qu'à la mort de ce dernier, à ses deux fils, à l'exclusion de Morlaix.

(78) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, p. 807. On parle de « Landergneau » (*sic*).

(79) L. BLANC, *Histoire anecdotique de Lesneven*, 1927. L'auteur signale un lieu dit le château dans sa localité. Par ailleurs, nous savons qu'au début du XV^e siècle, en 1407, on entretient encore la forteresse qui sera abandonnée par la suite. R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n^o 506.

(80) S. BERTRAND, *La tapisserie de Bayeux*, collection *Zodiaque*, 1966, planches 42 (Dol), 44 (Rennes), 46 (Dinan).

(81) H. PIRENNE, *Les villes du Moyen Age*, Paris, P.U.F., rééd. 1971. Contrairement à une idée chère à cet auteur, les futurs citadins ne sont pas, du

La création d'une paroisse est une autre étape marquante dans la formation des villes et un signe évident d'un accroissement local de la population. Cette institution religieuse est très importante ; elle noue des liens entre les individus, jette les bases d'une vie communautaire riche et intense, crée les premières responsabilités (82).

L'origine des paroisses urbaines est un des sujets les plus complexes de l'histoire bretonne, à fortiori dans ce Léon où la documentation n'abonde pas ! A Brest, c'est une chapelle seigneuriale, bâtie dans le château vers 1065, du temps de Morvan II, et placée sous le vocable de Notre-Dame de la Pitié qui est devenue, très vite, l'église paroissiale. Cette promotion supposait toutefois une population restreinte pour se contenter d'un lieu de culte aussi exigu. Dès que le nombre des fidèles s'est accru dans la bourgade voisine de la place forte, il a bien fallu prévoir un second sanctuaire, encore simple chapelle d'appoint, subordonnée à Notre-Dame, et dédiée aux sept saints fondateurs des évêchés bretons (83). Brest reste cependant un cas peu commun, qu'on ne retrouve qu'à Béchelou ou à Châteaugiron, autres centres de dimensions restreintes.

Dans la plupart des cas, il a fallu créer de toute pièce une paroisse urbaine, au détriment d'une rurale, dès que les citadins sont devenus suffisamment nombreux pour justifier pareille fondation. Souvent, le culte a été organisé, à la demande des seigneurs, par des moines, dans le cadre de prieuré-cures (84). Pour bien saisir le sens et l'intérêt de l'intervention des Réguliers, il est indispensable de rappeler que la réforme grégorienne n'a pas été appliquée immédiatement en Bretagne. Elle était pourtant bien nécessaire ! Pendant des siècles, le clergé séculier armoricain a péché par son insuffisance dans tous les domaines ; les accusations portées contre lui d'incapacité, d'ignorance, de grossièreté et même d'immoralité n'étaient que trop justifiées ! (85). On comprend que, dans de telles conditions, les vicomtes du Léon aient préféré faire appel aux moines de grandes abbayes bretonnes ou françaises plutôt que de s'adresser aux prêtres des villages voisins. Les Bénédictins et les Augustins avaient les capacités et la rigueur morale qui manquaient aux autres et personne n'aurait osé douter de leur culture ou les accuser de pratiquer la simonie et le nicolaïs-

moins en Bretagne, d'anciens colporteurs stabilisés, mais bien plutôt des ruraux qui, pour des raisons diverses, ont éprouvé le besoin de se regrouper. Cette affirmation n'exclut pas évidemment la présence, à côté d'autochtones majoritaires, de quelques étrangers.

(82) POTIER DE LA GERMONDAYE, *Introduction au gouvernement des paroisses suivant la juridiction du Parlement de Bretagne, 1777*. L. MAITRE, *La vie communale et paroissiale en Bretagne, 1911*.

(83) P. LEVOT, *Histoire de Brest*, t. I, 1864, p. 219-223.

(84) Le rôle des réguliers dans la formation des paroisses a été souligné par G. Devailly dans un article intitulé : *Le clergé régulier et le ministère paroissial*, dans *Cahiers d'histoire*, t. XX, 1975, n° 2, p. 263-264. L'auteur montre que ce phénomène n'est pas spécifique de la Bretagne ; dans le seul diocèse du Mans, 191 églises sur 200 furent confiées à des moines entre 1050 et 1150.

(85) G. DEVAILLY, *L'application de la réforme grégorienne en Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, p. 293-316.

me. L'exemple de Morlaix est très intéressant dans la mesure où ses trois paroisses ont été confiées à des monastères connus et appréciés. Nous ignorons à quel moment l'abbaye de Saint-Mathieu de Fineterre, une des plus prestigieuses du duché, prend en main les destinées de l'église qui porte désormais son patronyme et qui passe pour être la plus ancienne de la ville. Du prieuré-cure dépend désormais tout le territoire urbain situé entre le Queffleuth et le Jarlot, à savoir le cœur de la cité, bientôt enclos, le faubourg Saint-Mathieu, les villages de Kerdaniel, de Kernéguès et du Val Pinard, le Parc-au-Duc et ses dépendances habitées. Le prieur et ses moines ont un fief en ville avec juridiction et droits seigneuriaux inhérents (86). Le 3 mars 1128, le vicomte Hervé I^{er} fait don aux moines de Marmoutier en Touraine d'un terrain pour bâtir un prieuré et un cimetière. Il leur cède en même temps le bourg de Bourret, une longue rue sur la rive gauche du Queffleuth, côté Léon avec ses habitants présents et futurs, les chapelles Saint-Augustin et Sainte-Marie-Madeleine, déjà construites, un hospice, un moulin et divers autres biens. Une paroisse mi-urbaine, mi-rurale, sous le vocable de Saint-Martin, est désormais placée sous la responsabilité spirituelle du prieur bénédictin qui choisit le desservant. L'intérêt de l'acte est également de montrer l'extension prise par Morlaix en ce début du XII^e siècle (87). Le successeur d'Hervé, Guiomarch II est à l'origine de la création d'un troisième prieuré-cure, avant 1149 (88). Il fait appel cette fois aux moines de Saint-Melaine de Rennes, à qui il cède, pour leur fondation, une église Notre-Dame en Ploujean, des terres avec les droits qui y sont attachés, un four, un moulin, des dîmes, etc. La paroisse, placée désormais sous le vocable et la protection de Saint-Melaine, réunit, dans ses limites, un quartier en voie de développement sur la rive droite du Jarlot et les villages de La Fontaine-au-Lait, de Kerhuel, de la Madeleine, de Pennantu, de Roscongar et de Troudousten (89).

De l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu de Fineterre dépendent également la chapelle des Sept-Saints de Brest et un prieuré voisin, un second prieuré à Saint-Renan, sans qu'il nous soit possible de dire si la paroisse locale Saint-Jacques y est associée (90). Les chanoines réguliers de Saint-Augustin de Daoulas organisent le prieuré-cure de Saint-Thomas de Landerneau (91). Quant aux autres sanctuaires urbains, nous sommes

(86) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 19-20.

(87) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 558. H. GUILLOTET, *op. cit.*, p. 42-43, 47.

(88) Hervé II confirma en effet entre 1149 et 1157 la donation faite par son père Guiomarch II.

(89) J. LEVRON, *Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, p. 87-88. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 621.

(90) P. PEYRON, *Eglises et chapelles du Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVI, 1909, p. 41-42. OGÉE et MARTEVILLE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, t. II, 1842, p. 870. Le portail de l'église existait encore en 1832.

(91) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 106. Le prieuré est mentionné en 1218.

très mal informé sur leurs origines. Peut-être ont-ils été tout simplement ruraux avant de devenir urbains ou chapelles tréviales d'un vaste plou ? (92).

Parmi les autres témoignages de l'essor des villes et, du même coup, de la population léonarde, nous retiendrons aussi la construction de nouveaux édifices religieux. La cathédrale primitive de Saint-Pol a été une première fois refaite après les invasions scandinaves. Elle est devenue trop petite au XII^e siècle et l'évêque Hamon décide de la rebâter en style roman. Puis, au XIII^e siècle, à l'initiative de l'évêque Derrien (1227-1238) et de ses successeurs, s'ouvre le vaste et long chantier qui aboutit, en plusieurs campagnes de travaux, au joyau de l'art gothique encore en place de nos jours (93). On travaille aussi activement aux prieurés-cures, aux sanctuaires et aux chapelles de Morlaix, à l'église Saint-Jacques de Saint-Renan, élevée au XIII^e siècle, à Notre-Dame de Lesneven en 1348 (94). Mais la plupart des églises urbaines ont disparu et, faute de documents, trop d'inconnues subsistent.

Autre fait significatif, est l'apparition, en 1236, des Dominicains à Morlaix. On sait, par des travaux récents, que l'insertion des Mendicants (dominicains, franciscains, carmes) dans un organisme urbain suppose que ce dernier ait atteint un stade avancé de développement et de maturité. Les frères sont, en effet, des gens avisés qui choisissent, pour s'installer définitivement, des localités riches et peuplées pour que leur prédication soit efficace, leur auditoire suffisant et les revenus des quêtes substantiels. On les verra, dans le cas précis de Guérande, en 1404, s'enquérir de « l'infrastructure matérielle » locale et entreprendre une véritable étude de marché ! (95). Leur présence à Morlaix peut sembler, à priori, justifiée après ce qui vient d'être dit ; la ville compte trois paroisses, trois prieurés, des faubourgs déjà actifs. Pourtant, les Dominicains ont hésité à venir s'y installer. Les conditions ne leur semblent pas suffisamment intéressantes, la localité encore trop petite. Il faut, pour les décider, que Pierre Mauclerc et la duchesse Alix de Thouars leur abandonnent, non pas leur « palais » (leur château), comme il a été dit, mais un terrain dépendant du *castrum*, que les citadins fassent des promesses que résume cette phrase : « et se montrèrent les Morlaisiens si désireux d'avoir ces religieux qu'à raison que la ville estoit petite, ils se cottizèrent, le fort aidant au foible, à donner tous les ans certaine mesure de bled pour aider à la nourriture des dits religieux » (96). Finalement, neuf frères arrivent, le 29 juin 1236, sont

(92) Selon Ogée et Marteville, *op. cit.*, p. 502, Alix de Bretagne donna, en 1209, à Ameline d'Écosse, abbesse de Saint-Sulpice, l'église de Notre-Dame de Lesneven et le four à ban de la cité. Or, plus tard, dans les actes, on parle de l'église paroissiale Saint-Michel (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 686 et 1695).

(93) L. LÉCUREUX, *Saint-Pol-de-Léon*, Congrès archéologique de France, LXXXI^e session, 1914, p. 82. Y.-P. CASTEL, *Saint-Pol-de-Léon*, Quimper, 1971, p. 4.

(94) OGÉE et MARTEVILLE, *op. cit.*, t. I, p. 502, t. II, p. 870.

(95) J. LE GOFF, *Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale, état de l'enquête*, dans *Annales E.S.C.*, juillet-août 1970, n° 4, p. 924 à 946.

(96) H. MARTIN, *Les ordres mendiants en Bretagne*, Paris, 1975, p. 8-9.

hébergés provisoirement « dans l'hôtel des moines de Relec près Saint-Melaine », puis engagent les travaux de construction de leur établissement « dans les vergers et palais du duc, entre les murs de la ville, la rivière Jarleau et le fauxbourg des Vignes » (97). C'est un maître d'œuvre de Lanmeur qui a la responsabilité de l'œuvre de l'église, consacrée dès 1250. L'auteur de l'excellente notice sur la naissance du couvent, à qui nous devons ces renseignements, conclut : « Nous retirons de l'analyse des sources, tardives il est vrai, une impression d'unanimité : soutien de l'évêque, gratifications ducales, participation du peuple. Elan de toute la cité, fierté de voir arriver un ordre nouveau, ne s'agit-il pas là d'éléments à prendre en compte pour comprendre l'insertion mendicante au XIII^e siècle ? » (96).

Le développement des activités économiques montre également une évolution en cours. Les ports de Landerneau et de Morlaix sont fréquentés par des marchands étrangers, Anglais, Normands, Aquitains, etc., ce qui laisse supposer la présence locale d'une forte clientèle et de produits à acheter : du sel, du poisson, des pierres de Daoulas et, probablement déjà, des toiles. Une enquête faite, en 1296, par le vicomte d'Avranches, sur l'ordre de Philippe le Bel, apporte des précisions utiles. L'officier royal recherche les négociants étrangers qui ont osé, malgré les interdictions royales, commencer avec les Britanniques. Les deux centres précités sont concernés au même titre que Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dinan, Guingamp, etc. On apprend, par exemple, qu'à Morlaix, Hervé Le Serjant et son associé Pierre Hues se chargent, pour le compte d'un Florentin, de transporter sur leur vaisseau des vins de La Rochelle vers la Normandie et la Flandre (98). Des Normands viennent couramment à Saint-Pol et à Roscoff apporter de la pierre de Caen employée à l'œuvre de la nouvelle cathédrale gothique. La prospérité de Landerneau n'est pas un mythe. Elle attise, pour le moment, la convoitise des Anglais qui pillent le port en 1294, puis plus tard celle des officiers ducaux. Le pont, trait d'union entre la Cornouaille et le Léon, existe peut-être dès le XII^e siècle ; il est encore en bois mais reposera, à partir de 1510, sur six arches supportées par des piles massives armées d'avant-becs (99). Ce passage sur l'Elorn donne à la petite bourgade un rôle de centre d'accueil privilégié avec des auberges, des hôtelleries fréquentées et un hôpital, fondé en 1336, pour héberger des voyageurs impécunieux plutôt que des malades (100). Nous pensons que cette ouverture vers le monde extérieur impose des aménagements portuaires, même sommaires, à Morlaix (sur les rives du Dossen) et à Landerneau, peut-être déjà à Brest (101). Nous sommes per-

(97) Le témoignage est tardif, celui d'Albert Le Grand, dominicain de Morlaix, écrivant au XVII^e siècle. Est-il bien vrai que la ville était déjà fortifiée ? Nous sommes sceptique.

(98) Arch. nat., Trésor des chartes, J 240/18.

(99) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 93. Le pont fut reconstruit en 1510 sur l'ordre de Jean II, vicomte de Rohan (1452-1516).

(100) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 1376-1380 (1336).

(101) G. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 39. L'auteur minimise l'activité commerciale du *portus* brestoïis. Il est vrai qu'aucun document ne permet de voir davantage « que quelque activité de passage dans la rade, où Brest pouvait servir comme petite escale ».

suadé, également, que des halles sont apparues, au XIII^e siècle, dans les principales villes ; le phénomène est général dans toute la Bretagne (102).

Le Léon est donc devenu une région très intéressante et les ducs de Bretagne n'ont pas été les derniers à s'en rendre compte. Dès 1179, profitant de la révolte de Guiomarch IV, Geoffroi Plantagenêt, maître de la province, tente de confisquer tous les biens du rebelle. Il renoncè, finalement, à son projet mais conserve la châtellenie de Morlaix-Lanmeur. Le reste est rendu aux héritiers du vicomte décédé mais soumis à un partage. Guiomarch V, l'aîné, garde Brest, Lesneven, Saint-Renan, Hervé, le second, Landerneau et trente-cinq paroisses. En fait, le sort de la majeure partie du Léon est désormais joué. Les deux frères essaient bien de reprendre Morlaix, occupent, un instant, la ville mais l'évacuent devant une contre-attaque d'Henri II (103). Le démembrement se poursuit au XIII^e siècle, sous Pierre Mauclerc (1213-1237) et Jean I^{er} le Roux (1237-1286). Le premier profite d'un nouveau différend avec le représentant de la branche aînée, Conan, pour envahir ses terres et le chasser de Lesneven (1216) [104]. Le second est plus habile car il obtient les mêmes résultats sans avoir à combattre. Il s'emploie à ruiner les successeurs de Conan qui sont ses débiteurs puis les oblige à vendre leurs biens à perte ! Jean I^{er} obtient du vicomte Hervé III qu'il lui cède Brest, en 1240, contre une rente viagère de... 100 livres, une misère ! Il pousse son avantage sous Hervé IV, toujours pour les mêmes raisons, et l'oblige à lui céder, pour la somme de 32 000 livres, le reste de son patrimoine avec notamment Saint-Renan, Saint-Mathieu et Le Conquet (105). Les ducs, qui ne se sont pas embarrassés de scrupules dans cette affaire, contrôlent maintenant la majeure partie des côtes et de l'arrière-pays « finistérien ». Ils n'ont échoué qu'à Landerneau où la seconde branche vicomtale résiste mieux à leurs pressions. Elle se perpétue, sans trop de difficultés, jusqu'en 1363, date à laquelle Hervé VIII, sans héritiers, laisse ses biens à sa sœur Jeanne qui épouse le vicomte Jean I^{er} de Rohan. Les Rohan ajoutent la ville et la châtellenie à leurs autres possessions armoricaines (La Chèze, Rohan, Pontivy) et prennent en main la gestion de la seigneurie (106).

3. *Chacun sait que le XIV^e siècle a été une période difficile pour la Bretagne et le Léon n'échappe pas aux malheurs qui frappent le duché.*

La peste noire se manifeste en 1349-1350. Toutefois le terrible fléau

(102) A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes...*, *op. cit.*, n° 91, p. 163 : dans un document de 1216, Pierre Mauclerc garde pour lui les *coutumes* de Lesneven. Or, ce type d'impôt est généralement perçu dans les bâtiments commerciaux. C'est évidemment une preuve bien tenue !

(103) A. DE LA BORDERIE, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 286.

(104) B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Pierre Mauclerc et l'esprit du XIII^e siècle*, dans *Annales de Bretagne*, t. LVI, 1949, p. 4 et *sqq.* J.-L. MONTIGNY, *Essai sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Mauclerc*, 1961, p. 75. Les vicomtes de Léon entretenaient dans cette partie de la Bretagne un climat insurrectionnel depuis plus de sept ans. Ils furent privés d'une partie de leurs biens et « mis à pis faire, sans nulle ressource contre la faim et le froid ».

(105) A. DE LA BORDERIE, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 353.

(106) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 42-50.

n'a probablement pas eu la même virulence que dans d'autres provinces et grands fiefs du royaume. La discrétion surprenante des textes et la bonne santé démographique à l'aube du xv^e siècle laissent penser qu'il n'y a pas eu d'effondrement humain (107). Cela ne signifie pas, cependant, que le « mal noir » ait épargné totalement notre région et il revient d'ailleurs avec une périodicité redoutable (108).

Le conflit qui oppose, de 1341 à 1364, les Montforts aux Blois-Penthièvre, et, à travers eux, les Anglais aux Français, dans une première phase de la guerre de Cent Ans, a laissé des traces. Le comte de Montfort fait une chevauchée, en juin-juillet 1341, pour placer le plus possible de villes et de places fortes sous son autorité. Brest est l'une d'elles et se rend après un court siège (109). Peut-être une troupe est-elle allée jusqu'à Morlaix ? En tout cas, Charles de Blois permet aux Mendiants de prendre du bois dans sa forêt locale pour réparer leur couvent endommagé (110). Dans les mois qui suivent, le Léon est coupé en deux. Brest reste aux Montforts puis à leurs alliés anglais (1342-1397). La forteresse devient alors le point de départ d'opérations militaires ; les soudards de la garnison se livrent à un pillage systématique des campagnes, lèvent sur les paysans des contributions de guerre appelées des « rançons » et transforment l'arrière-pays, « travailliet, herriet et guerriet », en véritable désert (111). On chiffre, en effet, à 160 le nombre des paroisses visitées par les soldats de Brest, à 35 000 «frans d'or », à 1 200 tonneaux de blé... le montant présumé des pertes (112).

Les autres villes ont opté pour le parti pro-français des Penthièvre, ce qui vaut à Morlaix d'être assiégé, en 1342 (sans succès) par cinq mille Anglais sous les ordres de Robert d'Artois (113). Le danger permanent incite les capitaines et les citadins à renforcer les défenses, à restaurer les châteaux (Lesneven), à élever de nouvelles enceintes (114), à améliorer les anciennes (Brest, Morlaix). Les mesures prises, ici et là, ne sont pas

(107) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 55, n. 77.

(108) J.-N. BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris, 1975, t. I, p. 88. La peste est encore signalée dans le Léon en 1464.

(109) Une mise au point sur les différents aspects de la guerre de Cent Ans a été faite récemment par A. LEGUAI, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Nathan, 1974 (bibliographie).

(110) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 22.

(111) M. JONES, *Brest sous les Anglais*, dans *les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1969, p. 7. Cette formule, tirée de la chronique de Froissart, signifie que le pays a été systématiquement ravagé, molesté et parcouru par des bandes armées. Il faut dire que le ravitaillement de la garnison, venu en partie de Grande-Bretagne, était insuffisant et mal conservé (viande, céréales) ; les soldats devaient donc piller pour vivre.

(112) Dom MORICE, *Preuves*, t. II, 455.

(113) A. DE LA BORDERIE, *Histoire...*, t. III, p. 466-467. Le siège a lieu en septembre 1342. La ville est défendue par Bizien de Kerannais.

(114) Nous nous demandons si l'enceinte de Saint-Pol, signalée pour la première fois en 1381, ne date pas de cette époque (?).

toujours efficaces et ne suffisent pas forcément à éviter les pillages. L'hôpital de Landerneau, complètement ruiné, doit être rebâti en 1372 et ses responsables sollicitent des indulgences du pape Grégoire XII.

La fin de la guerre de Succession (1364-1365) et le triomphe des Montforts n'apportent pas le soulagement escompté. Jean IV n'a pas su se concilier l'ensemble de ses sujets ; les Morlaisiens sont restés fidèles au souvenir de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray en 1364, et refusent de se laisser séduire par les gestes de conciliation du vainqueur, même pas par la pose de la première pierre du célèbre portail de Notre-Dame du Mur en 1366 (115). Le duc est chassé de l'Armorique, en 1373, sous la double accusation de mener une politique anglophile et d'être traître à son seigneur, le roi Charles V. Les bourgeois des principales cités bretonnes ouvrent sans difficulté leurs portes aux troupes françaises que dirige le Breton Bertrand du Guesclin (116). Mais Jean IV, réfugié en Angleterre, cherche à plusieurs reprises à recouvrer ses terres et, avec l'aide des Anglais, conduit des entreprises sur les côtes de la Manche. Un corps expéditionnaire, débarqué en 1375, à Saint-Mathieu de Fineterre, attaque et pille Saint-Pol et Morlaix. La garnison de Brest continue, de son côté, d'écumer les campagnes jusqu'à Landerneau, Saint-Renan et Lesneven (117). Finalement, une tentative malencontreuse d'annexion de la Bretagne à la France et un sursaut de « nationalisme » permettent le retour du prince exilé, en 1379 (118).

Toutes les difficultés ne disparaissent pas pour autant ! Le duc se brouille avec ses alliés au sujet de Brest qu'il veut récupérer. Les demandes de restitution n'aboutissent pas, le siège reste donc l'ultime solution. A deux reprises, en 1386 et en 1387, l'assaut est donné. Aucun résultat n'est obtenu, malgré la construction d'un fort pour bloquer la place et l'entrée de la Penfeld, malgré aussi l'emploi du canon (119). Est-il besoin d'ajouter que les alentours de la forteresse ne sortent pas indemnes du conflit ? Finalement, Jean IV préfère reprendre les négociations et obtient, à prix fort, le départ des troupes étrangères.

Le Léon ne connaîtra jamais la tranquillité totale : pendant tout le xv^e siècle, ses côtes ne seront pas à l'abri de cruelles surprises, du retour inopiné des Anglais. Il est vrai que la diplomatie louvoyante de Jean V

(115) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 27.

(116) Sur ces événements, on peut se reporter à l'étude de B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La dernière phase de la vie de Du Guesclin, l'affaire de Bretagne*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXXV, 1967, p. 152-153 Les Morlaisiens chassèrent la garnison anglaise de 300 hommes « le baston blanc en main ».

(117) Parmi les plus graves destructions figure celle de Notre-Dame du Kreisker, le 3 mai 1375. Trente notables de Morlaix furent pendus, etc.

(118) Sur le « nationalisme » breton, on peut lire l'étude de M. JONES, « *Mon pays et ma nation* » ; *breton identity in the fourteenth century*, publication de l'université de Liverpool, 1976 (War, Literature and Politics in the late Middle Ages).

(119) G. PEYRONNET, dans *Histoire de Brest, op. cit.*, p. 45-47.

et l'engagement de ses successeurs aux côtés des Français, durant les dernières phases de la guerre de Cent Ans, sont une incitation aux raids de représailles (120).

Le bilan de ces années de drame, au XIV^e siècle, est très lourd. A Saint-Pol, le chantier de la cathédrale est abandonné pendant longtemps et la chapelle Notre-Dame du Kreisker est incendiée (121). Le couvent des Carmes, fondé en 1353, sort profané de la tourmente. Les Dominicains de Morlaix sont appauvris ; ils ont perdu leur trésor et des manuscrits précieux (122). Ici et là, des murs calcinés rappellent l'âpreté des combats.

4. *Le Léon conserve pourtant des forces vives, une population nombreuse et dynamique*, prête à reprendre ses activités, une fois le danger écarté. Les ouvriers du bâtiment font leur réapparition à Saint-Pol (ce qui est bon signe) dès la fin du règne de Jean IV.

Nous disposons, pour l'époque de Jean V, d'une source d'information remarquable qui permet, cette fois, d'entreprendre une véritable analyse démographique. Il s'agit, en l'occurrence, du *registre de la réformation générale des feux de Bretagne* ou consignment sommaire, sur un gros registre de 237 feuillets de parchemin, des résultats d'enquêtes menées, diocèse par diocèse, paroisse par paroisse, sur tout le territoire breton, par des commissaires députés par la Chambre des comptes (123). En dépit de ses lacunes, d'erreurs de détail, ce document des années 1426 à 1443, est très utile, même s'il a été conçu dans un but exclusivement fiscal, pour permettre la levée du fouage, le principal impôt breton (124). Chaque article consacré à une paroisse mentionne un nombre ancien de feux, introduit par cette formule : « X... (lieu) où souloit avoir auparavant y... feux ». Aucune date n'est donnée, permettant de savoir à quelle époque cette estimation fut entreprise ; nous pouvons simplement affirmer qu'elle eut lieu entre 1392 et 1426 (125). En 1392, un acte donne, en effet, un chiffre global de 98 447 feux et l'année 1426 marque le commencement de la présente réformation. Nous optons, faute d'autre information, pour le début du règne de Jean V.

Nous découvrons, ensuite, pour chaque localité, les noms des enquêteurs (126), le nombre des nobles, des « ennoblis », des « damoiselles »,

(120) G. A. KNOWLSON, *Jean V, duc de Bretagne et l'Angleterre, 1399-1442*, Rennes, 1964. L'auteur montre que les relations anglo-bretonnes ont parfois été orageuses (p. 78-101).

(121) L. LÉCUREUX, *op. cit.*, p. 82. OGÉE, *op. cit.*, t. II, p. 857.

(122) H. DENIFLE, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux de France*, 1899, t. I, p. 745-752.

(123) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988. J.-P. LEGUAY, *Le fouage en Bretagne*, D.E.S., Rennes, 1960.

(124) Le fouage rapporte en 1483-1484 261 000 livres monnaie sur une recette totale (prévue) de 401 538 !

(125) Dom MORICE, *Preuves*, t. II, 589.

(126) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988, f° 124-137. Pour le Léon, les commissaires de la Chambre des comptes se nomment Yvon (de) Gleucuf, bailli de la région, Jacques de Launay, garde des papiers de la Cour de Lesneven,

des clerks, des métayers de manoirs aristocratiques, des titulaires d'offices, des indigents exonérés de charges fiscales et le total des personnes imposées en 1426-1427 (127). Le texte s'achève, à chaque fois, par une indication des nouveaux feux après revision et par une date. Nous avons cru longtemps que la raison d'être de cette réformation était l'application d'une ordonnance de Jean V, de 1425, stipulant qu'il y aurait désormais « *trois estagiers par feu poiable* » au lieu d'un (128). Il semblerait, d'après un compte de levée d'aide quimpérois, que cette mesure ait déjà été appliquée en 1392 (129). Si c'est vraiment le cas, cela signifie que les 98 447 feux représentent, en réalité, 266 000 chefs de famille imposés, le coefficient réel par feu étant plutôt 2,7 « estagiers » que 3.

Un extrait du registre illustrera nos propos. Voici l'article consacré à Lesneven. « La paroisse de Lesneven ou souloit avoir LIII feuz. A esté enquisse par Yvon Gleucuff et Jacques de Launay, selon laquelle enquete a esté trouvé, en ladite paroisse, XVI nobles personnes, 1 dammoiselle, III francs par grace de Monseigneur, II personnalx devesque, II clerks tenans escolle, LXXVII pouvres non solvables et LXI contribuans ramentez pour le tems avenir a XXVIII feuz. Faict le XXII^e jour de mars lan M III^e XXVI » (130).

Toutes les paroisses énumérées dans l'ouvrage n'ont pas été visitées avec le même sérieux qu'à Lesneven. Quelques-unes échappent même totalement ou partiellement à l'examen des commissaires de la Chambre des comptes pour des raisons que nous ignorons (131). D'autres, déjà recensées, sont revues une seconde fois à la demande des habitants eux-mêmes qui se considèrent comme « trop chargés de feux » ou « affaiblis » par une calamité surgie à l'improviste (132). Plus grave pour nous est l'absence de certaines villes. La partie enclose de Morlaix ne contribue pas au fouage mais bénéficie du régime plus favorable des aides (133). Ses fau-

Derian Auffroy, Tanguy Le Jeune, Hervé Henry, Yvon de Quirigo, maître d'hôtel ducal, Henri Kerguen, Yvon Kaermeleuc, Jehan Kerengen, Hervé Courtoys, Jehan Courtoys, Alain Prenaulx, Alain Landiviziau, Colin Moelian, Bernard Kermelegan, Maurice de Kerloguen, auditeur des comptes.

(127) Les enquêtes commencées en 1426 ne s'achèvent que l'année suivante.

(128) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988, f^o 8, 8 v^o, etc. L'ordonnance est mentionnée à plusieurs reprises dans la réformation.

(129) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 54, n. 71. Nous sommes sceptique car, comme nous le disons dans la note précédente, plusieurs articles du registre citent la mesure prise par Jean V comme une décision originale. On se demande pourquoi la réformation n'aurait pas mentionné une décision antérieure.

(130) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988, f^o 125 v^o.

(131) OGÉE et MARTEVILLE, *op. cit.*, t. II, p. 854. Le diocèse de Saint-Pol renferme 81 paroisses et 4 villes au XVIII^e siècle. Le registre n'énumère que 63 lieux visités.

(132) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988, f^o 125 (Sibiril), f^o 126 (Kerlouan), f^o 134 (Plourin), f^o 136 (Ploumoguier).

(133) Dom MORICE, *Preuves*, t. II, 1205 : 24 villes paient les aides en 1427, 32 pendant la seconde moitié du xv^e siècle. Les aides sont des impôts directs qui rapportent seulement 10 000 livres environ par an.

bourgs restent, par contre, soumis au lot commun... sauf le nouveau quartier de « la Ville Neuve » qui fait son apparition dans les textes à partir de la seconde moitié du xv^e siècle (134). Brest et Saint-Pol ne figurent sur aucune liste de contributions et sont apparemment dispensés de tout versement au trésor public. Nous nous interrogeons encore sur les raisons profondes de cette exonération. Brest était-il sous contrôle anglais quand le fouage et les aides furent généralisés ? On peut imaginer aussi que les lourdes charges militaires dispensaient *ipso facto* la population locale de toute autre forme de prestation. Saint-Pol a toujours joui, aux dires de ses bourgeois, de privilèges anciens, très étendus, identiques à ceux dont bénéficiait Tréguier (135).

Le registre permet de se livrer à une étude de feux et de population. Il faut, toutefois, rappeler, avant de s'engager dans cette voie, qu'il néglige une trentaine de villaines closes assujetties aux aides et qu'il n'est pas à l'abri d'oublis et d'inexactitudes.

Cette réserve faite, on constate tout d'abord que le duché compte, dans sa partie rurale et péri-urbaine, 64 358 feux 1/3 début xv^e siècle (ce sont les « anciens feux »), 45 015 feux 1/3 en 1430 au terme d'une première série d'enquêtes, et 43 609 feux en 1443 à l'issue de quelques révisions locales. Le tout se répartit en 1 196 localités recensées. La disparition de 19 343 unités fiscales pendant le premier quart du siècle (soit une baisse d'environ 30 %), de 1 406 autres de 1430 à 1443 (3,2 %) peut s'expliquer par les difficultés que connaissent certaines paroisses proches des côtes ou des « marches » frontalières, constamment pillées par des bandes de mercenaires ou de corsaires étrangers ; la « neutralité » bretonne n'est pas toujours respectée pendant la guerre de Cent Ans ! (136). Nous pensions aussi faire intervenir le changement apporté à la valeur du feu, les « trois estagiers » au lieu d'un seul ; mais l'ordonnance ducale serait antérieure à 1425. Il est quand même surprenant de constater qu'aucun article, rédigé à partir des enquêtes de 1426-1427, ne fasse allusion à une quelconque rupture démographique, à une crise provoquée par une épidémie ou par une attaque ennemie dans le Léon. Le seul détail inquiétant est le nombre élevé de pauvres fiscaux à Lesneven, 77 exonérés pour ce motif contre 61 contribuables. La plupart des autres paroisses semblent, au contraire, jouir d'une bonne santé démographique. En 1426, la moyenne des feux par paroisse, pour l'ensemble du duché, est de l'ordre de 37,6. Si nous prenons, comme base de calcul, 2,7 chefs de famille par feu et 5 personnes par famille, nous obtenons, en multipliant 37,6 par 13,5, environ 507 habitants. Ajoutons, enfin, qu'à partir de ce document et d'autres, la population totale du duché, villes comprises, a été évaluée, fin xiv^e début xv^e siècle, à environ 1 250 000 âmes (137).

(134) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2, f^o 78-79 ; B 3, f^o 102-102 v^o ; B 4, f^o 36 ; B 5, f^o 119, etc.

(135) Dom MORICE, *Preuves*, t. III, 1132.

(136) R. CINTRÉ, *Les marches de Bretagne au xv^e siècle*, D.E.S., Rennes, 1972.
C. LAURIOT-PRÉVOST, *La guerre de course en Bretagne pendant la guerre de Cent Ans*, dans *Bulletin philologique et historique*, t. I, 1966.

(137) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 55.

Le diocèse de Léon est un des plus petits de Bretagne, l'avant-dernier par sa population, juste avant celui de Dol. On y dénombre, pour 63 lieux recensés, 3 661 « anciens feux » vers 1400, 2 544 feux 2/3 après les enquêtes de 1426-1427 (soit une diminution de 30,5 %), 2 504 feux 1/3 en 1443 (soit une baisse de 1,6 %) [183]. La moyenne paroissiale est plus forte que celle de l'ensemble du duché puisqu'elle atteint 40,4 feux en 1427, soit, sur les mêmes bases de calcul, 545 personnes (139). Cette moyenne s'élève même près des côtes et atteint 59,3 feux ou 800 âmes pour des localités à moins de 3 km de la mer ; elles bénéficient, malgré les dangers, d'un climat plus doux, d'un terroir fertile et des menus avantages que procurent la pêche, l'exploitation du varech et le commerce des légumes (140). Nous nous demandons si la richesse de ces campagnes n'est pas une raison indirecte de la baisse des unités fiscales enregistrée au cours du xv^e siècle, dans la mesure où les commissaires ont peut-être forcé leurs estimations et ont dû les corriger par la suite.

La réformation donne des précisions sur les contribuables et sur les différentes catégories d'exonérés. Pour l'ensemble de la Bretagne, les premiers représentent 80,6 % de la population recensée, les seconds 19,4 % dont 9,8 % de pauvres fiscaux (141) et 9,6 % de nobles, de clercs, de métayers et d'officiers privilégiés (142). Dans le Léon, où nous estimons le total des chefs de famille à environ 10 000 (143), les assujettis au fouage ne sont que 72 %, le plus faible pourcentage de tout le duché, les pauvres 12 %, mais avec une forte proportion de veuves dans les localités côtières (144), les exonérés divers 16 % dont 6,8 % de nobles et 8,5 % de métayers.

L'étude des citadins est plus complexe encore car, sauf exception, le registre est insuffisant pour les raisons déjà indiquées et nécessite des compléments d'information ou même d'autres sources.

(138) A titre de comparaison, nous avons calculé que l'évêché de Saint-Brieuc avait 5 279 feux pour 112 paroisses, celui de Vannes 6 030 feux 2/3 pour 115 paroisses, celui de Rennes respectivement 6 332 et 196, celui de Tréguier 5 503 2/3 et 115, celui de Cornouaille 5 931 1/3 et 188, celui de Dol 1 312 seulement et 67 paroisses, celui de Nantes 6 305 pour 154 paroisses, celui de Saint-Malo 5 777 et 140.

(139) A raison de 2,7 « estagiers par feu » et de 5 personnes par famille.

(140) La moyenne est de 47,8 feux par paroisse dans le diocèse de Tréguier, de 47,1 à Saint-Brieuc, de 41,2 à Saint-Malo, de 40,9 dans le diocèse de Nantes, de 31,5 en Cornouaille, de 32,3 à Rennes, de 19,5 à Dol, toujours en 1427-1430.

(141) M. MOLLAT, *La notion de pauvreté au Moyen Age*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. LII, 1966, p. 5-23. L. GÉNIGOT, *Sur le nombre de pauvres dans les campagnes médiévales, l'exemple du Namurois*, dans *Revue historique*, t. 522, avril-juin 1977.

On trouve 87 % de contribuables dans le Trégorrois, 84 % dans le diocèse de Rennes, 80 % à Saint-Malo, 73 % à Dol. Mais le Trégorrois n'a que 5 % de pauvres, les diocèses de Saint-Malo et de Dol respectivement 11 et 15 % à cause des raids de soldats.

(142) Les autres exonérés sont 9 % à Saint-Malo, 6 % à Rennes, 12 % à Dol, 7 % à Vannes, 10 % à Saint-Brieuc, 9,2 % en Cornouaille. Les nobles sont partout très nombreux.

(143) Ce total est approximatif car cinq paroisses sur 63 ont été mal analysées dans le registre. Nous obtenons environ 7 200 contribuables, 780 nobles.

(144) A Plouneour-Trez, on compte 15 veuves sur 47 pauvres, à Trézilidé 9 veuves sur 13, à Plouzévédé 13 sur 22, à Sibiril 8 veuves et pauvres.

Lesneven offre l'avantage unique de figurer en totalité dans le volume de réformation. L'article qui lui est consacré et que nous avons publié, quelques lignes auparavant, donne 53 feux en 1400 et 162 chefs de famille ou célibataires (les clercs) en 1427. Dans le premier cas, nous pourrions avoir environ 700 personnes, dans le second, vingt-sept ans plus tard, approximativement 800. Ces deux totaux nous semblent plausibles (145).

Morlaix a donné lieu à un travail récent qui s'efforce de suivre l'évolution de sa population au cours du xv^e siècle (146).

Dans les années 1426-1427, une taxe paroissiale annuelle, connue sous le nom de « viande de carême », acquittée par tout le monde, y compris les habituels privilégiés, attribue 567 ménages à la ville, soit, avec le coefficient 5, 2,835 personnes. Mais l'auteur de l'article qui analyse ces données oublie les 30 veuves qui peuvent avoir charge d'enfants, les moines des prieurés bénédictins (?), la douzaine de dominicains, les domestiques des grandes maisons... Il ne semble pas abusif d'attribuer à cette cité enrichie par le commerce de la toile et par son artisanat environ 3 000 habitants sous Jean V.

Les tailles que les responsables des conseils de fabriques exigent parfois des paroissiens apportent d'autres indications pour la seconde moitié du xv^e siècle. Morlaix a la chance d'avoir deux séries de comptes de fabriques qui livrent des listes de ménages, de veuves et de célibataires soumis à l'impôt. Un tableau résume les renseignements recueillis sur les adultes à Saint-Mathieu, qui inclut la ville close, et à Saint-Melaine ; il manque, malheureusement, Saint-Martin.

Dates	Saint-Mathieu		Saint-Melaine
	cité enclose	« Marchix » et rue aux Brebis	le faubourg
1456			460
1458			600
1464			540
1465	217	311	—
1467			600
1472			680
1473	244	212	600
1476			800
1478	240	329	—
1482	281	539	—
1485	267	491	680
1486	271	500	780

(145) La ville avait 2 300 personnes à la fin du xviii^e siècle (environ 8 000 actuellement).

(146) G. MINOIS, *La démographie du Trégor au xv^e siècle*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXXII, n^o 3, 1976, p. 407-424.

Ces chiffres surprendront nos lecteurs par leurs oscillations d'une année pour l'autre. On justifie les chutes démographiques par les épidémies de peste qui ont frappé Morlaix, notamment en 1463-1464 et en 1472-1473.

Les hausses, parfois surprenantes comme à Saint-Melaine, dans les années 1485-1486, ne peuvent s'expliquer par une reprise des naissances dans un laps de temps aussi bref. L'hypothèse séduisante d'une forte immigration vient tout naturellement à l'esprit et ne choque pas dans un centre attractif dont les activités artisanales et commerciales connaissent, avec la toilerie, une faveur croissante au fil des ans. En 1473, nous totalisons dans les deux principales paroisses, Saint-Mathieu et Saint-Melaine, 1 056 adultes des deux sexes, dont une bonne cinquantaine vit seule, suite au décès d'un conjoint ou par célibat. Reste, malheureusement, l'inconnue de Saint-Martin ! Le registre de la réformation de 1427 donne à cette circonscription religieuse 102 chefs de famille soit, avec leurs épouses, approximativement 200 adultes. Au même moment, Saint-Melaine renferme, dans ses limites, 164 « estagiers » ou à peu près 320 adultes, hommes et femmes. Si Saint-Martin se développe au même rythme que les autres quartiers, ce qui est plausible, on peut admettre que l'agglomération a, dans son ensemble, un contingent de 1 400 adultes en 1473, année défavorable à cause d'une peste, et 2 000 en 1486, en phase de reprise. Selon le nombre d'enfants attribué aux couples, deux ou trois, on obtient alors 2 800 à 3 500 habitants en 1473, 4 000 à 5 000 en 1482 (147). Un autre point doit être souligné : l'essor des faubourgs. Le centre historique morlaisien est enserré dans un carcan formé du château très étendu, de murailles et de deux cours d'eau qui s'achèvent en ria. Ses deux ou trois rues principales et ses ruelles étroites et sombres, souvent en escalier accueillent les façades de logis étroits, tassés les uns contre les autres ; les courtils se réduisent aux dimensions de courettes. L'espace disponible est restreint, la saturation vite atteinte. Les nouveaux venus ont cherché ailleurs l'espace indispensable à leur existence et à l'exercice de leurs activités professionnelles. Les rues extra-muros se sont allongées, peuplées et l'apparition d'une « Ville-Neuve » ou « Rue Neuve » témoigne, entre autre, de cette dilatation urbaine (148).

Saint-Renan est mentionné dans la réformation qui lui affecte 30 feux vers 1400 et 85 chefs de famille en 1427. La faiblesse de ces estimations nous surprend, surtout pour le chef-lieu d'une vaste châtellenie. Nous nous demandons si les commissaires ont visité toute la ville ou

(147) Le rentier de Morlaix de 1455 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800) permet d'arriver à un total de 122 maisons, largement au-dessous de la réalité. G. MINOIS, *op. cit.*, p. 422.

(148) On parle de « Ville Neuve près de Morlaix » pour baptiser une longue artère qui met en communication le port avec le chemin de Brest. Elle apparaît dans les listes des aides pendant la seconde moitié du xv^e siècle.

seulement la partie rurale de la paroisse (149). Le rentier de 1543 est par contre très précis ; il énumère 153 maisons, soit peut-être 700 à 750 habitants (150).

Nous avons montré, dans un livre récent, que Brest a fort bien pu regrouper, avant les destructions de la fin du xv^e siècle, plus de 260 habitations et 1 200 à 1 300 personnes (151).

Il reste deux inconnues de poids : Landerneau et Saint-Pol. L'ingénieur Ogée attribuait « 3 600 communiant » à la première localité, à la veille de la Révolution, et 5 400 habitants au chef-lieu du diocèse. Qu'en était-il au Moyen Age ? L'exiguïté du paysage urbain, le nombre apparemment restreint de rues et de ruelles font supposer que ni l'une ni l'autre n'ont dépassé les 2 000 âmes.

Si nous résumons les données éparées, nous constatons que 10 000 chefs de famille vivent à la campagne, dans les faubourgs des « grandes » villes et dans les petites bourgades. Ils peuvent représenter, avec femmes et enfants, une population de 50 000 personnes. Si on y ajoute 9 à 10 000 citadins, le Léon, y compris la totalité de Morlaix, peut avoir au maximum 60 000 âmes, au xv^e siècle, en période de prospérité (?).

Nous avons été surpris par la pauvreté de certains lieux. Les « pauvres non solvables » sont 77 à Lesneven, contre 61 « contribuants » ! Que s'est-il passé, ici, pour justifier pareille misère et tant de dégrèvements ? Les sources dont nous disposons ne permettent pas d'examiner les mouvements démographiques internes, taux de natalité ou de mortalité. Notons, seulement, deux signes inquiétants pour la santé des Léonnards. L'agglomération de Morlaix compte, à la fin du Moyen Age, ...197 débits de boisson, un record absolu dans un duché pourtant bien fourni en auberges et en hôtelleries (152). Certaines maladies graves, en voie de disparition ailleurs, continuent de sévir ici. La lèpre fait encore des victimes. Une certaine Marguerite de Morlaix est pourvue, par la fabrique de Saint-Mathieu, d'une robe de drap gris d'Angleterre, d'un « chaperon de morequin », d'un manteau, d'une petite « coete » et de « lincelx », d'un pot de terre et d'une poêle. Son « enterrement civil », après enquête et procès, coûte jusqu'à 164 sous (153).

(149) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988, f^o 131 : 61 contribuables, 4 nobles, 2 métayers, 19 pauvres.

(150) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048. Saint-Renan a 1 000 habitants à la fin du xviii^e siècle.

(151) J.-P. LEGUAY, dans *Histoire de Brest, op. cit.*, p. 61.

(152) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 106. On comptait 51 débitants de boisson à Dol en 1416, 15 tavernes à Antrain en 1438.

(153) Arch. dép. du Finistère, 150 G 12 (1465-1466). Le détail des frais : examen par les barbiers 12 sous 6 deniers (7,5 %), procès 15 sous 7 deniers (9 %), habillement et objets de cuisine 112 sous 1 denier (68,25 %), cérémonie religieuse et luminaire 2 sous 7 deniers. Un autre cas est signalé, celui de Jehanne Carnoët.

4. LE CADRE INSTITUTIONNEL

1. Nous avons vu, à plusieurs reprises, que le Léon est d'abord un *évêché* dont le chef-lieu se trouve à Saint-Pol ce qui signifie, pour la ville, la présence d'un corps de chanoines et de services diocésains appropriés.

2. Mais le Léon est aussi une « *baillie* ». Le « *Livre des Ostz* » (1294), document exceptionnel où sont énumérés les devoirs et les obligations des vassaux du duc, décrit des circonscriptions féodales, domaniales et judiciaires, renfermant les domaines et les fiefs du prince, appelées « *baillies* » ou « *bailliages* » ou « *sénéchaussées* » (154). L'origine de ces circonscriptions qui coïncident, dans leurs limites, avec les comtés connus dès le XI^e siècle, fait l'objet d'interprétations contradictoires. Les uns parlent d'une création des Plantagenêts au XII^e siècle, les autres d'une innovation de Jean I^{er} le Roux (1237-1286) [155].

Comme les sept autres qui divisent l'Armorique, la baillie du Léon est dirigée par un *sénéchal*, longtemps le pivot de l'administration régionale (156). Ses attributions sont à l'origine très étendues. Il reçoit, au nom du souverain, les hommages des vassaux de la circonscription, mobilise les contingents féodaux et les mène à l'ost, inspecte les armes et les montures. Il veille au maintien de l'ordre, dirige les forces de police, réprime les troubles, publie des ordonnances et surtout rend la justice. Il s'occupe aussi, un moment, de centraliser les revenus domaniaux et de régler les dépenses administratives ou matérielles.

Mais l'étendue de la baillie, les conquêtes ducales et surtout la complexité croissante de l'administration ont fini par peser lourd sur les épaules de ce magistrat qui, doit, finalement, renoncer à la plupart de ses tâches pour se cantonner dans des activités purement judiciaires. Le *sénéchal* du XV^e siècle juge, en première instance, les affaires dans lesquelles sont impliqués les membres de la noblesse et revise, en appel, les sentences prononcées par les juridictions publiques ou privées de rang inférieur. Il a laissé, par contre, à d'autres le soin de s'occuper de la défense et des finances. Des capitaines, responsables des garnisons et des armes, font

(154) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 132. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 1110-1115. On compte huit baillies en Bretagne : Penthievre, Tréguier, Léon, Nantes, Cornouaille, Ploërmel, Broërec-Vannes, Rennes.

(155) L'hypothèse anglaise paraît plus vraisemblable. Les baillies de Bretagne datent aussi de la période qui a vu se généraliser en France les bailliages, sous Philippe Auguste. Voir A. DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, 1889.

(156) A. OHEIX, *Essai sur les sénéchaux de Bretagne, des origines au XIV^e siècle*, 1913. J.-L. MONTIGNY, *op. cit.*, p. 63-70.

leur apparition dans les villes pendant la guerre de Succession (157). Un receveur général de la baillie, secondé par des receveurs ordinaires, collectent les fonds (158).

Le sénéchal a, sous ses ordres, un personnel abondant. Plusieurs magistrats l'aident à rendre la justice et à rédiger les actes : l'alloué qui est son second, le procureur fiscal, des prévôts locaux, une foule d'avocats, de greffiers, de notaires, de sergents, de tabellions, etc. Tout ce beau monde joue un rôle d'autant plus important dans la localité où ils séjournent et exercent que les élites marchandes et artisanales sont, de leur côté, réduites et guère fortunées. Lesneven, chef-lieu de la baillie, abrite une poignée d'hommes de loi avec leurs familles. Brest et Saint-Renan ont aussi des officiers, administrateurs des caisses et des barres locales (159). Des noms échappent à l'oubli, souvent à la faveur d'une simple allusion dans un acte ou dans un inventaire de comptes (160).

Une place à part mérite d'être attribuée aux *voyers* ou *vicarii*, officiers héréditaires et féodés. Ils remplissent, depuis plusieurs générations, des fonctions honorifiques dans les villes du Léon et d'ailleurs (161). Ils préparent, par exemple, la salle du tribunal, escortent les magistrats, les accompagnent à la messe qui précède la tenue d'un « plaïd », calment le public, assurent le bon déroulement des débats. La sentence prononcée, ils mènent les coupables en prison et, si ces derniers sont passibles de « pugnicion capitale ou corporelle », ils les livrent au bourreau avec même à l'occasion, une corde pour les pendre.

Les Kermeryan, membres d'une vieille famille noble, sont les voyers attitrés de Saint-Renan. Leurs services sont décrits avec un soin particulier dans un acte du xv^e siècle : « Ils sont subgitz à faire la garde des crimez par notre court de Saint-Renan quelx leur feussent renduz par Lorans le Veyer devant la croix de notredite ville, les mestre et ramesner à la cour, les garder juques ad ce que feussent executés ou délivrez par justice et faire l'exécution de ceulx que par notredit cour feussent condamnés estre pendus et aussi de ceulx que par notre cour de Brest leur feussent renduz par lesdits voyers dudit lieu de Brest au devant de ladite croix »... « Item quand le condamné estoit mené jusqu'au gibet et guindé par trois fois jusques au traversier du gibet, les supplians doivent l'attacher » (162).

(157) Nous ignorons quand cette charge a été créée en Bretagne. Toutefois, dès le XIII^e siècle, nous relevons dans les textes le nom de seigneurs commis par les ducs à la garde d'un château ou d'une ville.

(158) Y. RENAUDIN, *Les domaines des ducs de Bretagne, leur administration du XII^e au XV^e siècle*, thèse manuscrite de l'École des chartes, Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1957, p. 39-46, 84-159.

(159) D. COLLET, *op. cit.*, p. 366. Brest et Saint-Renan sont des villes voisines et il arrive souvent que les deux juridictions soient exercées par les mêmes officiers.

(160) Le livre-rentier de Lesneven (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f^o 58-60) livre des noms de receveurs ordinaires : Prigent de Kerbiguet en 1411, Prigent Mazeas en 1412, Henri Le Baillif en 1428, Guyon Le Baillif, Pierre de La Lande en 1453 et 1457.

(161) R. DELAPORTE, *Les sergents, les prévôts et voyers féodés en Bretagne, des origines au début du XV^e siècle*, 1938.

(162) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 123.

Les Kermeryan perçoivent, en contrepartie de leurs services, un droit minime dit de « tolleau » sur le marché local. Le voyer de Lesneven est rétribué par un droit de « veyrage » qui lui rapporte, bon an mal an, une quinzaine de livres (163).

3. La baillie renferme des châtellemies ducales et privées, elles-mêmes comprenant plusieurs paroisses qui ne sont pas seulement des cellules religieuses, mais aussi des circonscriptions administratives et fiscales. Des châtellemies ducales de Lesneven et de Saint-Renan dépendent 42 et 41 paroisses et trêves, de Landerneau, aux mains des Rohan à la fin du Moyen Age, 35 paroisses (164). La seigneurie temporelle des évêques réunit la cité épiscopale de Saint-Pol, un dizaine de paroisses voisines, une poussière de droits et de biens dans une trentaine d'autres (165). Morlaix-Lanmeur est à mettre à part puisque cette châtellemie, avec ses 23 paroisses et trêves, est incluse dans la baillie de Tréguier.

II. LES PAYSAGES URBAINS

La simplicité des plans, des réseaux de rues et de ruelles de la plupart des centres urbains qui font l'objet de cette enquête ne surprendra guère après ce qui vient d'être dit sur leur passé, sur leur faible population et sur leurs activités réduites.

I. L'ASPECT DES DÉFENSES

Plusieurs ouvrages ou articles consacrés aux villes médiévales, en général, insistent, à juste titre, sur l'importance des châteaux et des enceintes, éléments clefs des paysages, sources de dépenses considérables et de préoccupations constantes. Les plans anciens, les représentations figurées, les descriptions de voyageurs soulignent, chaque fois que c'est possible, l'étendue et la puissance des fortifications locales (166).

1. L'exception du Léon

Nous ne pouvons pas faire état, ici, d'un ensemble complet, bien conservé, d'ouvrages militaires. Sur les six villes recensées, une seule, Morlaix, dispose à la fois d'un château et d'une enceinte étroitement associés.

(163) *Ibid.*, B 1727, f° 68-72. Copie dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 93-101. Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f° 131 v° : les Le Voyer (*sic*) sont les « prévôts féodés » de Brest, chargés de génération en génération de la perception des rentes.

(164) A. DE LA BORDERIE, *La vicomté ou principauté de Léon*, dans *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1889, t. II, p. 96.

(165) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 82.

(166) Voir à titre d'exemples l'article de Ph. CONTAMINE sur *Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Age, aspects financiers et économiques*, dans *Revue historique*, n° 527, juillet-septembre 1978, p. 23-47, ou le livre de P. LAVEDAN, *La représentation des villes dans l'art du Moyen Age*, Paris, 1954.

Saint-Renan est apparemment une ville ouverte (167). Les forteresses de Landerneau et de Lesneven sont hors d'usage au xv^e siècle (168). Saint-Pol possède des murailles connues par de simples allusions dans les textes. On sait que le nouvel évêque Philippe de Coatquis est solennellement reçu dans sa bonne ville, en 1422, par une délégation de bourgeois conduite par leur procureur ; il est accueilli devant la porte et le guichet, voisins de l'église « Nostre Dame de Craisker », rue « Tardevel » (169). Si Brest a, selon le chroniqueur Alain Bouchard, « le plus fort chasteau que on saiche », le reste de la localité, contrairement à une idée encore répandue, bien que totalement erronée, n'est pas encore protégé. Comment imaginer, en effet, que le livre-rentier du début du xvi^e siècle, si bien informé, si précis, ait omis de signaler une courtine susceptible de servir de clôture et de bornage aux bâtiments, aux rues et aux jardins !

Il y a donc carence du dispositif défensif, donc vulnérabilité des villes du Léon, souvent prises et pillées au cours de leur histoire, menacées par les bandes de pirates anglais ou d'autres nationalités. Les citoyens ont eu conscience du vide et essaient de combler, aux siècles suivants, leur retard en engageant de grands travaux dont témoignent les fortifications de Brest ou la construction du fort du Taureau. Peut-être doit-on mettre en relation cette insuffisance sur le plan militaire et le faible développement des institutions municipales des villes du Léon, à l'exception, bien sûr, de celles de Morlaix ? Des études récentes n'ont-elles pas montré, en effet, que le rempart, tout en imposant des sacrifices et des charges supplémentaires aux collectivités locales, a contribué à accroître les responsabilités des citoyens appelés, par la nécessité, à gérer un budget, à lever de nouveaux impôts, à tenir une comptabilité, à choisir des officiers compétents, à prendre des décisions engageant l'avenir ? (170).

Ces remarques d'ordre général faites, il convient d'examiner deux cas précis : le château de Brest et l'enceinte de Morlaix. L'un et l'autre soulignent l'intérêt des textes, des plans et de l'archéologie dans la découverte et la reconstitution des remparts du passé.

2. Un château partiellement conservé à Brest (171).

Le château de Brest est, au Moyen Age, une des grandes places fortes de Bretagne. Les Anglais en ont fait une de leurs principales têtes de pont sur le continent, de 1342 à 1397 (172). Jean IV, qui connaissait le dicton

(167) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048 : le rentier de 1543-1548 ne mentionne pas de murailles.

(168) *Ibid.*, B 686, f^o 72 ; B 1727 (1455) : le château de Lesneven ne sert plus et les commissaires accensent les terrains de la vieille « clousture du chastel » (f^o 56).

(169) Bibl. nat., Ms. fr. 22339, f^o 20 v^o.

(170) Ph. CONTAMINE, *op. cit.*, p. 31. Nous l'avons montré aussi dans notre étude sur la Bretagne et dans un article récent sur *Les villes de Savoie au Moyen Age*, dans *Revue du Centre franco-italien*, Chambéry-Turin, n^o 4, novembre 1979.

(171) A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, *Le château*, congrès archéologique de France, LXXXI^e session, 1914-1919, p. 3 et 35. E. FLEURY, *Monographie du château de Brest*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. III, 1862-1863. P. ROGER, *Le château de Brest*, dans la revue *Ponant*. J.-P. LEGUAY, dans *Histoire de Brest*, *op. cit.*, p. 50-54.

(172) M. JONES, *Ducal Brittany, 1364-1399*, Oxford, 1970, p. 143-171.

selon lequel « n'est pas duc de Bretagne qui n'est pas sire de Brest », essaya par tous les moyens de le récupérer et finalement la négociation réussit là où les sièges et le blocus avaient échoué. La restitution se fit en 1397. Les Montforts consacrèrent des sommes importantes à renforcer les murailles pour tenir compte des progrès de la poliorcétique et nous avons des échos des campagnes de travaux dans les registres de la Chancellerie de Bretagne et dans les archives de la Chambre des comptes (173). Malheureusement pour nous, la plupart des ouvrages ont été refaits après l'union avec la France, principalement par Vauban et ses collaborateurs, et il n'est pas facile, après ces modifications successives, de reconstituer l'ouvrage primitif.

Le plan d'ensemble n'est connu que par des dessins postérieurs : de 1636, 1652, 1670, 1762 (174). C'est un trapèze irrégulier, assis sur le promontoire qui sépare la Penfeld de l'Océan. La grande base, au nord-est, du côté ville, atteint environ 250 mètres, le petit côté au sud-ouest 140 mètres, les deux autres sections, côté rade et côté rivière, respectivement 180 et 220 mètres. Une citadelle appelée « le daugeon » et des tours, soulignent les angles.

Le bloc-donjon, à la pointe septentrionale, est isolé du reste de la place par un fossé traversé par un pont-levis. C'est un ensemble puissant, constitué de trois tours reliées entre elles par des courtines munies de mâchicoulis et de créneaux : une tour anonyme à la pointe du saillant, la tour dite du Midi qui passe pour avoir hébergé la duchesse Anne, en voyage officiel en 1506, et la tour Azénor, fine et élégante, au point d'être comparée à une « colonne gothique ». Son nom rappelle une légende, celle de l'emprisonnement d'une princesse du VI^e siècle, mère de saint Budoc, sur l'ordre de son époux vindicatif, le sire de Léon. Une porte, surmontée d'une pierre sculptée représentant un lion assis, tenant entre ses pattes un étendard parsemé d'hermines, mène à la cour intérieure surélevée où se trouvent un puits, des hangars pour abriter des canons et des magasins de munitions. Le donjon-citadelle reste, en dépit des transformations postérieures, une des parties les plus anciennes de la forteresse médiévale. On sait par des textes que des travaux considérables y ont été accomplis sous l'administration anglaise (175). Les autres angles du trapèze sont défendus par des tours uniques : la tour de la « Magdeleine » à l'est, reconstruite à plusieurs reprises, la tour dite de Brest ou de Coëtdres au sud, une dernière anonyme à l'ouest.

Autre élément intéressant du château, le portail d'entrée ouvert dans le grand côté, face à la ville. Comme à Saint-Pol, la porte de Brest se compose d'une voie charretière et d'un guichet en ogive réservé aux piè-

(173) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1, B 2, B 3 ; E 215.

(174) A. KERNÉIS, *Trois anciens plans de Brest*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XV, 1889-1890.

(175) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 216, f^o 15 v^o. M. JONES, *op. cit.*, p. 157-158. A. DE LA BORDERIE, *Le complot breton de 1492, 1884*, p. 134-136.

tons. Des remaniements ultérieurs ont sensiblement accru la hauteur de la baie principale et transformé le plein cintre qui la surmontait en un arc de cercle surbaissé. Deux tours semi-circulaires, en saillie et surmontées de toitures en éteignoirs, assurent la protection des passages ainsi que des ponts-levis (un principal et une passerelle), des herses et des vantaux, des mâchicoulis sur corbeaux. Un extrait d'un registre de Chancellerie fait état, en avril 1464, de travaux en cours pour l'édification d'un nouveau portail qui remplace une construction plus ancienne (176). Les courtines qui partent de chaque côté et rejoignent les tours d'angle ont été, elles-mêmes, remaniées au cours des siècles. On remarque, à leur base, des vestiges anciens, en appareil romain (177). La section qui aboutit à la tour de la Madeleine comporte, au Moyen Age, trois petites tourelles de 6,70 m de diamètre, de 2 m d'épaisseur de mur ; ces ouvrages existent encore au XVII^e siècle quand Dubuisson-Aubenay visite la Bretagne et il les nomme « tours à l'Antique ». La section de courtine qui fait face à la rade a une tourelle couronnée de mâchicoulis qui servit un moment de lieu d'aisance, avant d'être démolie. Quant à la petite base du trapèze, presque à la pointe du promontoire, elle est curieusement doublée d'un éperon triangulaire qui s'achève par la tour César, ronde à l'extérieur, hexagonale à l'intérieur, munie d'une tourelle d'escalier. Est-ce le « Petit Chastel » dont parlent les documents anciens ? (178).

Les archives complètent utilement notre information sur le château. Elles nous apprennent, par exemple, qu'une défense avancée, en forme de fer à cheval, a été bâtie devant le portail, vers 1462 (179). On sait également, par elles, que la plupart des tours ont été refaites sous François II et la duchesse Anne. Une « basse cour » connue sous les noms de « Parc de Brest » ou « Garaine » occupe l'extrême pointe du promontoire. Elle est constituée de murs bas, de tourelles et de plusieurs petits fortins ou « bouloverts », munis de canonnières (180). Les textes apportent aussi quelques indications sur les aménagements intérieurs, aujourd'hui disparus. On découvre, à l'emplacement de l'actuelle Préfecture maritime, des casernements, des locaux administratifs, des réserves de vivres et de munitions, etc., des maisons particulières. Ces dernières ont été construites en grand nombre sous l'occupation anglaise pour loger les soldats et leurs familles; elles sont conservées après le retour de la forteresse au duché, en 1397 (181). Les habitations s'entassaient le long des rues étroites « savoir la Grande Rue, la rue Mahé et aultres » (182). Très vite, faute de place, elles se collent aux murs de l'enceinte, au boulevard près du portail d'entrée,

(176) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 3, f^o 30 v^o (prix : 475 livres).

(177) L. PAPE, *op. cit.*, p. 75-77, p. A 247 et pl. 32 bis.

(178) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 215, n^o 23.

(179) Ce ravelin, doublé d'un fossé, transformé plus tard par Vauban, représente un lourd investissement. Le capitaine Goulven de La Boixière dépense 1 800 livres pour l'aménager.

(180) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 215, f^o 5.

(181) M. JONES, *Brest sous les Anglais*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n^o 1, janvier-mars 1969, p. 9, et *Ducal Brittany, op. cit.*, p. 158.

au point de compromettre l'efficacité de la défense. Les autorités locales s'en inquiètent quelquefois. Après l'occupation de Brest par les Français, en 1489, le nouveau capitaine, Guillaume Garreau, craignant une contre-attaque bretonne, ordonne de brûler plusieurs maisons et sa décision est rappelée, en ces termes, dans le rentier de 1543 : « Dès le temps des guerres des Francoïz, cinquante cinq ans a (il y a) ou plus, (elles) furent brullées, démollies et abattues par commandement d'un capitaine de guerre que lon appelloit le cappitaine Carreau que tint longuement la garnison pour le roy (Charles VIII) en ladite place de Brest » (182).

3. *L'exemple de Morlaix : le témoignage des textes et des plans.*

Les fortifications de Morlaix ont presque totalement disparu. Il ne reste qu'une petite section de courtine, d'une dizaine de mètres d'élévation, rue de l'Hospice, très intéressante par ses mâchicoulis constitués de trois consoles à encorbellement latéral, en forme de pyramide renversée. On parle quelquefois, à leur propos, de « mâchicoulis bretons », expression maladroite car elle sous-entend que la Bretagne a eu la primeur et l'exclusivité d'un procédé qui se retrouve, en réalité, ailleurs, notamment dans le Sud-Ouest aquitain (183). Mais l'essentiel de notre information provient de documents du xv^e siècle (du rentier de 1455, des registres de la Chancellerie), d'un procès-verbal d'arpentage dressé en 1678 par deux commissaires mandatés par M^e François Bouin, maître ordinaire de la Chambre des comptes de Bretagne et spécialement chargé de la « réformation du domaine royal » (184), d'un croquis à la plume dans un manuscrit de Dubuisson-Aubenay (1630-40) [185] et d'un plan du xviii^e siècle déposé à la bibliothèque municipale.

L'enceinte, bien qu'en mauvais état au xvii^e siècle, est encore apparente et sert généralement de clôture aux propriétés privées. L'épaisseur des murs est uniformément de six pieds et demi, soit environ 2,15 m. Cinq ouvertures existent. La porte Notre-Dame, au nord, près de l'actuel hôtel de ville, conduit au port. A faible distance de là, la porte de l'Hôpital ouvre sur la rivière le Jarlot et permet par un pont de rejoindre, à travers le faubourg de Saint-Melaine, les chemins de Saint-Brieuc et de Lannion. La poterne de la tour de la Prison, près des halles, donne accès par le pont Borgne, au quartier de Saint-Mathieu et au Parc-au-Duc. La poterne dite de Spernen est proche de la collégiale Notre-Dame-du-Mur et aboutit au Queffleuth, l'autre ruisseau qui ensere la ville à l'ouest. La dernière issue ou porte de Bourret, au nord-ouest, donne sur un faubourg du même nom et sur les voies qui mènent à Brest et à Carhaix (186). Le château est signalé dans l'acte, comme un

(182) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 215, f^o 1, et B 1048, f^o 152 v^o.

(183) On retrouve ces mâchicoulis à la forteresse de Bonaguil (Agenais) et au pont de Cahors (1355).

(184) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 688.

(185) L. PAPE, *op. cit.*, p. A 246. Bibl. nat., Ms. fr., nouv. acq. 4375, f^o 436.

(186) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 15-18. J. DARSEL, *op. cit.*, p. 54. A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, *Les remparts de Morlaix*, congrès archéologique de France, t. LXXXI, 1914, p. 46. L'auteur de ce court article parle de six portes à l'origine, ce qui n'est pas confirmé dans le texte cité.

des points d'appui de l'enceinte au sud-est. Pour le peu que nous en sachions, il a la forme d'un quadrilatère, flanqué de tours d'angle, avec un logis principal et une cour (187). Il ne paraît guère entretenu à la fin du xv^e siècle. Six tours jalonnent la courtine, dont deux appelées les tours de la Prison et de Saint-Yves sont aisément localisables. Les enquêteurs donnent des dimensions qui concernent tantôt leur « rotondité », tantôt « leur diamètre », tantôt leur « longueur » (*sic*) ou plus vraisemblablement leur circonférence. Ce sont des ouvrages de dimensions restreintes dont le diamètre varie entre 4,75 et 8,50 m (188).

Un tableau reconstitue, point par point, une courtine aujourd'hui disparue (189).

<i>Section de remparts (en pieds)</i>	L.	Ouv.	P.	Diam.
Une première section part de la porte Notre-Dame et rejoint une tour	40			
Une tour proche du Jarlot, probablement en bordure de l'actuelle place des Viarmes	16		51	16
Une seconde section de courtine de la tour à la porte de l'Hôpital	108			
La porte de l'Hôpital	7,5	7,5		
Une seconde tour voisine de la porte ..	14,5		45	14,5
Une troisième section de courtine bordant le Jarlot à l'est	57,5			
Une venelle qui donne vraisemblablement sur une porte appelée jadis la porte Saint-Mathieu ou Saint-Yves	7	7		
Une quatrième section de courtine, sud-est, proche de l'Auditoire qui semble accolé au rempart	319			
Une troisième tour dite de la Prison ..	33		103,5	33
Un escalier voisin de la tour pour monter sur le mur et qui a dix pieds de diamètre	10			
Une cinquième section de mur	235			

(187) Dans un manuscrit de Dubuisson-Aubenay, le château est décrit dans un court commentaire : « un pentagone construit de cinq bastions joints ensemble ».

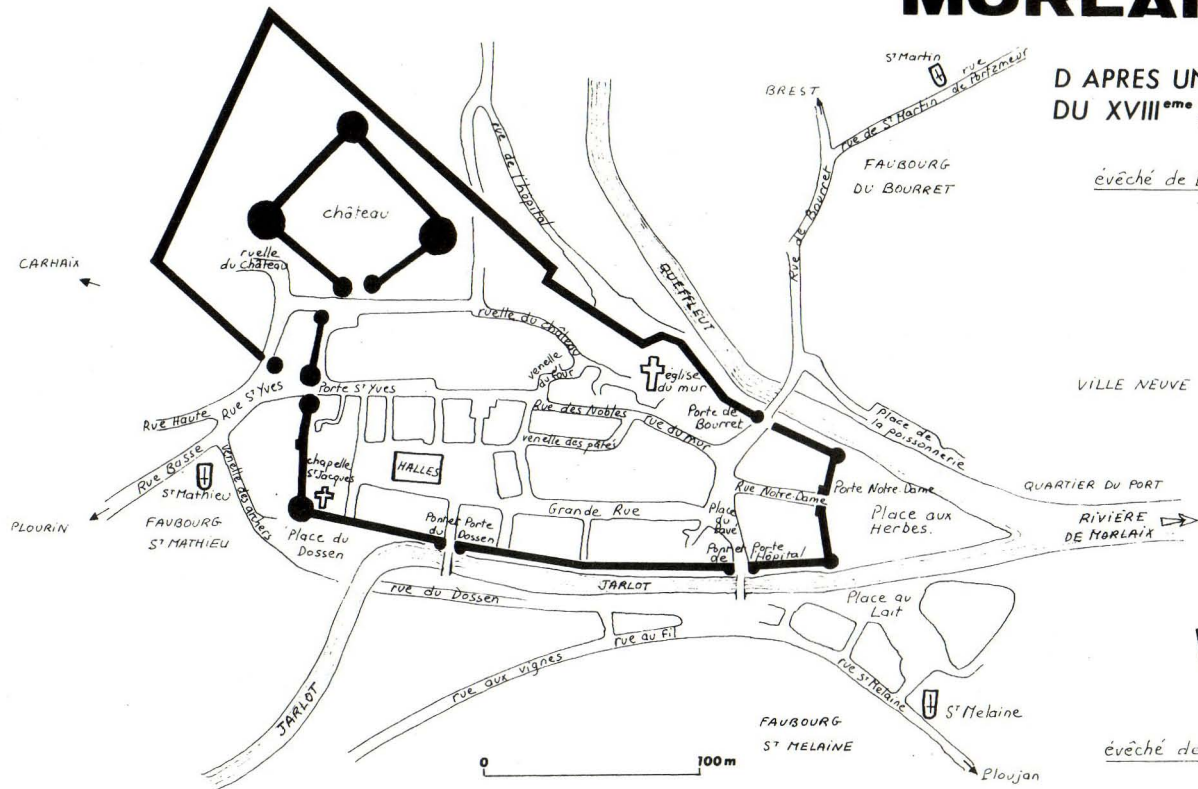
(188) La tour de la Prison a le plus grand périmètre (34 m). La muraille autour du château est estimée à 80 cordes, soit 1 920 pieds si la corde vaut bien, au Moyen Age, dans cette région, 24 pieds. Le pied est de 0,33 m.

(189) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 688.

MORLAIX

D APRES UN PLAN
DU XVIII^{ème} SIECLE

évêché de Léon



évêché de Treguier



<i>Section de remparts (en pieds)</i>	L.	Ouv.	P.	Diam.
Une quatrième tour en ruines	25,5		80	25,5
Une sixième section de mur	150			
Une cinquième tour dite Saint-Yves	20,5		64	20,5
Une septième section de mur	70			
Le vaste circuit du château et le mur jusqu'à Notre-Dame	1920			
Une huitième section de mur autour de Notre-Dame	160,5			
La poterne de Spernen	3	3		
Une neuvième section de mur entre la poterne et Bourret	69			
La porte de Bourret	9	9		
Une dixième section de mur nord-ouest .	99			
Une sixième tour anonyme	26		81,5	26
Une onzième section de mur jusqu'à la porte Notre-Dame	29			
La porte et tour Notre-Dame	22,5		70,5	22,5

Abréviations : L (longueur du mur); Ouv. (ouverture de la porte); P. (circuit de la tour); Diam. (diamètre).

Toutes ces mesures sont en pieds de 0,33 m.

Au total, si les chiffres donnés sont exacts, ce qui est vraisemblable, mais indémontrable puisqu'il ne reste presque plus rien des fortifications, la clôture de Morlaix atteindrait 3 451 pieds et demi de développement, soit environ 1 140 m ou 1,140 km. Nous sommes en présence d'une ceinture urbaine moyenne, réduite par la topographie encaissée des lieux, à savoir une langue de terre enserrée entre deux cours d'eau qui se rejoignent au niveau du port, et par la présence d'un château accolé à la place. Le lecteur aura noté l'ampleur de la courtine qui couvre la forteresse ducale au sud-ouest et qui représente, avec ses 634 m, plus de 55 % du périmètre emmurailé. Mais si le centre est peu étendu, les faubourgs se sont largement développés sur les pentes des hauteurs qui bordent le fond de la ria.

Il est impossible de dater ces diverses constructions. On prétend que le château médiéval fut précédé d'un *castrum Caesaris*, un ouvrage romain (190). Aucune fouille n'a été faite, jusqu'à présent, et c'est

avec la plus extrême prudence que nous accueillons cette affirmation transmise par différents auteurs, depuis Dubuisson-Aubenay au XVII^e siècle. Il est indubitable, par contre, qu'une forteresse puissante existe au XII^e siècle du temps où Morlaix relève encore des vicomtes de Léon (191). Les ducs de Bretagne, leurs successeurs, poursuivent les aménagements pour répondre aux progrès de la poliorcétique et font clore la ville voisine. L'enceinte urbaine peut remonter soit à l'époque de Pierre Mauclerc et de Jean I^{er} (1213-1286) [192], soit aux années de la guerre de Succession (1341-1364), deux périodes d'intense construction militaire dans tout le duché. Elle est bien en place au XV^e siècle et constitue une lourde charge pour la communauté qui emploie la recette du billot à renforcer les défenses (193). D'importants travaux sont engagés dans les années 1452, 1462, 1464, 1473, 1480-1481, 1487-1489, sans qu'il soit possible de déterminer avec précision l'œuvre réalisée (194).

Les enseignements architecturaux sont, en effet, bien maigres. La plus grande tour, celle de la Prison, n'a que 34 m de périmètre, les autres entre 15 et 27 m; certaines doivent être habitées, en temps de paix, ou servent de remises pour le matériel. Les portes, dont les noms ne changent guère, du XV^e au XVII^e siècle (195), sont un élément vulnérable de la défense, surtout avec la généralisation de l'emploi du canon. Si les plus simples se réduisent à un passage voûté dans la courtine (les poternes) ou dans une tour ronde, solution adoptée à la porte de la Prison, le dessin de Dubuisson-Aubenay en fait foi (196), les plus élaborées sont formées d'un massif, avec une issue charretière et un guichet, et de deux tours d'encadrement semi-circulaires, sur le modèle observé à Saint-Pol et à Brest (197). Les deux ruisseaux et le Dossen assurent une protection extérieure, renforcée par des boulevards et par des barrières avancées (198). On sait, en effet, qu'en 1487, en prévision d'une guerre avec la France, des barrières sont posées à l'entrée des principaux faubourgs, rue des Fontaines, en haut de Saint-Martin et à Ploujean (199). Les ponts-

(191) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 12-16.

(192) H. MARTIN, *op. cit.*, p. 9 : une muraille existerait en 1236 lors de la venue des Dominicains.

(193) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B2, f° 54; B 4, f° 83; B 7, f° 25; B 9, f° 77. J.-P. LEGUAY, *Les villes...*, p. 510-511.

(194) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2, f° 113 v°. J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 16-18.

(195) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 6, 6 v°, 7. Arch. dép. du Finistère, 150 G 12 et 14.

(196) A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, *op. cit.*, p. 46.

(197) C'est le cas notamment de la porte Saint-Mathieu.

(198) En 1487, on creuse des tranchées devant le boulevard de la porte de Bourret.

(199) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 18.

levis de Notre-Dame, de Bourret, de l'Hôpital sont également très coûteux et nécessitent l'achat de madriers qui peuvent atteindre les 20 pieds (6,5 m) de long (200).

2. LE TISSU URBAIN

Le tissu urbain se compose de trois éléments : d'un réseau de rues et de ruelles qui, par leur disposition, individualisent chaque cité (201), d'un ensemble de propriétés collectives et individuelles, de monuments civils et religieux.

1. *Les plans des villes du Léon apparaissent comme très simples*; ils sont le reflet d'une brève évolution dans le temps et dans l'espace. Leur étude se fait à partir de reproductions anciennes, quand elles existent (Brest), de vieux cadastres du XIX^e siècle avant l'essor de l'urbanisme contemporain, et des renseignements épars et plus ou moins évocateurs contenus dans les aveux et dans les rentiers. Malheureusement, beaucoup d'imprécisions et trop d'ignorances subsistent dans un secteur de recherches pratiquement vierge pour l'époque médiévale (202).

La plupart des villes rencontrées dans cette partie de la Bretagne se réduisent à une artère principale, pompeusement appelée la « Grant Rue » et qui est la poursuite intra-urbaine d'une voie commerciale venue de la campagne, à deux ou trois voies secondaires greffées sur l'axe principal ou parallèles, à un dédale de ruelles, de venelles et d'allées qui desservent les habitations, les jardins et les champs cultivés. Une place centrale, dite tout naturellement la « place du Marché » constitue le centre de gravité de la bourgade avec, au milieu, le bâtiment des halles. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, l'église n'occupe pas toujours un emplacement privilégié, mais peut être excentrée. Avec l'extension de l'agglomération au fil des ans et des siècles, d'autres places attirent des activités commerciales particulières. Comme dans toutes les villes européennes au Moyen Age, les rues sont étroites, assombries par les avancées des maisons, sales, rarement pourvues d'égouts et pavées (203). Que le Breton se rassure; même Avignon, la ville des Papes, ne passait pas pour particulièrement propre (204) !

(200) Le duc Pierre II autorise les miseurs à employer 800 livres monnaie en 1452 pour refaire les ponts-levis de Bourret, du « Pont Borgne » et du « Marcheix ».

(201) J. HEERS, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles*, Nouvelle Cléo, n° 23, 1963 : « Les paysages urbains sont aussi différents, plus différents même que les paysages agraires ». H. PIRENNE, *Les villes du Moyen Age*, Paris, P.U.F., 1971, p. 99.

(202) P. LAVEDAN et J. HUGUENEY, *L'urbanisme au Moyen Age*, Paris, 1974.

(203) Mme HIGOUNET-NADAL, *Hygiène, salubrité et pollutions au Moyen Age, l'exemple de Périgueux*, dans *Annales de démographie historique*, 1975, p. 81-92.

(204) Lorsqu'on nettoya la rue Paraphernerie à Avignon, en 1390, il fallut... 70 journées de manœuvres, si grande était la masse des immondices accumulées.

Quelques exemples vont illustrer nos propos.

a) *Saint-Pol*. Le chef-lieu du diocèse comprend tout d'abord une vaste place centrale qu'occupe, en partie, la cohue (ou halles) et que bordent, à l'orient, la cathédrale, le cloître, les hôtels particuliers des chanoines et les services de l'évêché. Ce pôle spirituel et commercial symbolise les deux fonctions principales de la ville. Un second s'est formé avec la célèbre chapelle du Kreisker, joyau de l'architecture léonarde, relié au précédent par l'actuelle rue du Général-Leclerc, vraisemblablement la « Grande Rue » des textes médiévaux. Une série de voies s'échappe du cœur historique de Saint-Pol et gagne la campagne ou la mer. Au nord, la place et la ruelle de la Croix-au-Lin, dans un quartier animé, assurent la liaison avec la « rue Bas » (de Batz) et le chemin de Roscoff, avec la « rue Corre » et le chemin de la côte en direction de Santec et de l'île de Sieck. A l'est, la rue de la Rive mène, par les arrières de la cathédrale, à la grève de Pempoul et au port. Au midi, trois voies partent en éventail. La première, rue Verderel, longe le cimetière, l'ossuaire et la chapelle Saint-Pierre avant d'atteindre le chemin de Morlaix (205). La seconde, la « rue Cadiou », vers Mespaul et Plouénan, se greffe sur la précédente au niveau du Kreisker. La troisième, la rue des Carmes conserve le souvenir de l'installation, en 1353, des frères mendiants; elle doit permettre de rejoindre le chemin de Brest. Tous ces noms figurent sur des documents médiévaux ou postérieurs (205). Plusieurs ruelles et venelles achèvent de quadriller le centre. Les unes sont aisément identifiables, comme la « rue des Os » (rue aux Eaux) ou de la Psalette; d'autres restent pour nous une énigme (207).

b) *L'ensemble brestois*. La ville qui s'est constituée sur le promontoire entre la Penfeld et la rade a comporté jusqu'à trois parties distinctes.

La place forte a été habitée aux XIV^e et XV^e siècles. Les soldats de la garnison anglaise puis bretonne avaient reçu l'autorisation d'élever des maisons intra-muros, le long de ruelles étroites, mentionnées dans le rentier de 1543 par cette phrase : « à savoir la Grande Rue, la rue Mahé et aultres » (208).

Le secteur voisin de l'entrée principale a reçu, lui aussi, des lotissements. Nous savons qu'en 1489-1490, un capitaine Guillaume Garreau, agissant au nom du roi Charles VIII, ordonna de brûler tout ce qui se trouvait devant les fortifications pour dégager la ligne de tir, en

(205) BEAUFILS, *La ville sainte de Bretagne, Saint-Pol-de-Léon*, dans *L'Hermine*, t. VII, 1893, p. 216.

(206) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65 (1410), f^o 6 v^o, 7. Arch. dép. du Finistère, 6 G 410 (18 septembre 1467), 5 G 8, f^o 2-2 v^o-10.

(207) Rue de Porzmeur, de Boutnevez, du Four, Kerdrein, de la Croex Bigoéz, place au Pain, etc.

(208) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1048, f^o 152 v^o.

prévision d'une contre-attaque bretonne. Un procès-verbal de la fin du xv^e siècle et le rentier postérieur laissent entrevoir un quartier densément occupé avec des rues, des maisons, une halle, un four public, une brasserie et un jeu de paume. Les commissaires chargés de réformer l'ancien domaine ducal font de l'archéologie sans le savoir lorsqu'ils essaient de reconnaître, sur ce qui est devenu un glacis, l'emplacement des bâtiments détruits et le dispositif des rues (209).

Le dernier élément de la localité est l'ancien faubourg du Moyen Age devenu, après le sinistre, l'essentiel de l'agglomération. Il comprend une rue principale, la rue Saint-Yves, appelée ainsi en souvenir d'une chapelle et d'un hospice dédiés à ce saint si populaire en Bretagne. La rue des Sept-Saints, grossièrement parallèle, et la rue de la Rive, au voisinage de la Penfeld, sont déjà moins importantes. Les autres ne sont que des ruelles : la rue « Clodouan », la rue « Tuouglan » ou « Tnouglan », la voie transversale qui coupe la rue Saint-Yves au niveau de l'hôpital (210).

c) *Morlaix*. La ville du xv^e siècle, telle qu'elle apparaît à travers un rentier de 1455, avec peut-être 4 à 5 000 habitants, se range parmi les plus importantes de Bretagne. Tout, bien entendu, est relatif (211) !

Le centre est pourtant bien resserré dans un triangle délimité par deux cours d'eau, un corset de murailles et une vaste forteresse. L'espace disponible pour l'habitat est mesuré, restreint par une place occupée par les halles et d'où part la voie principale, la « Grande Rue » ou rue de la Cohue (212). Cette dernière s'achève par un embranchement qui va soit à la porte Notre-Dame et au port, soit à la porte de l'Hôpital et à Saint-Melaine. Une autre artère parallèle sert de liaison entre la porte de Saint-Mathieu (ou de Saint-Yves) et les issues de Bourret et de Notre-Dame. On parle alors de rues Saint-Yves ou des Fèvres, des Nobles, de Notre-Dame-du-Mur ou du Mur tout court. Le reste du quadrillage n'est que ruelles étroites et escaliers : la ruelle du Château ou de la Valye, les venelles des Fèvres et du Four, etc.

Les trois faubourgs ont connu depuis le xiii^e siècle une réelle extension. Celui de Saint-Martin, dans le diocèse de Léon, appartient à la catégorie que nous avons baptisée « faubourg-rue ». Il s'agit d'une simple alignée de maisons le long de l'axe qui sort de la cité pour rejoindre la campagne. Le bourgeoisement des maisons est encore dense près des remparts, avant de s'espacer peu à peu et de se fonder dans les champs. La rue Bourret sort de l'enceinte par sa porte, garde un moment ce nom puis le change avec celui de Saint-Martin en passant

(209) « et uncorres y apert au plain et ras de la terre, muraille qui est rouge, apparoissant au jugement de l'œil avoir été brullée... »

(210) J.-P. LEGUAY, dans *Histoire de Brest*, p. 61-62.

(211) Nantes a 14 000 habitants, Rennes 13 000, Vannes 5 000, Fougères, Guérande et Morlaix 4 à 5 000.

(212) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f^o 6-7. Il n'est pas certain que la Grande-Rue soit celle de la Cohue.

devant le prieuré-cure de Marmoutier. Les deux autres, Saint-Mathieu et Saint-Melaine sont déjà des « faubourgs-quartiers ». Saint-Mathieu ou Saint-Mahé débute par la rue des Fèvres ou Saint-Yves extra-muros puis s'égaille très vite en de multiples ramifications qui rejoignent le chemin de Plourin, le Parc-au-Duc, le village de Kernéguès. On parle alors de place du Vieux-Marcheix, de rues Haute et Basse, de rues Myloine, Verderel ou Verdeler, aux Brebis, de Tnoullen ou de Tuoullen, de ruelle de la Croix-au-Lait, etc. (213). Saint-Melaine, au-delà du Jarlot, connaît un essor similaire avec la rue des Vignes proche du couvent des Dominicains, prolongée de la rue du Fil, de la rue de Saint-Melaine, près du prieuré-cure, et de la rue de Ploujean. La rue Notre-Dame-de-la-Fontaine ou celle du Vieil-Hôpital, un dédale de rampes et d'escaliers achèvent le tissu urbain (214).

Le quartier du port se transforme aussi, ne serait-ce que par l'apparition de la Rue ou Ville Neuve dans les textes de la seconde moitié du siècle (215).

Plusieurs villages satellites appartiennent à un « grand Morlaix » dont les limites sont définies avec une précision surprenante dans le rentier de 1455 (216). Pour faciliter la levée d'innombrables droits, les commissaires réformateurs du domaine ducal ont fait appel à des témoins âgés et leur ont demandé de déterminer sur le terrain les confins de l'agglomération. La délimitation de cette zone péri-urbaine proche est donnée, soit par des éléments de la nature (un bosquet, un escarpement de rocher, un ruisseau...), soit par un chemin ou par des clôtures (fossés, haies, murettes de jardins, pignons de maisons), soit par des bornes ou des croix plantées toujours à bon escient (217). Reportées sur une carte, ces limites correspondent à une modification du paysage. De grands ensembles domaniaux font leur apparition, des parcs relevant d'une minorité de familles aisées, les Coëtquis, les Kerret, les sires de Locmaria, de Kerjourdain, de Rohan (le bois de Cuburien), de Villeneuve, d'établissements religieux. Quelques aveux complètent utilement notre information (218). Inversement, les petits jardins, les courtils, les tenures maraichères s'espacent peu à peu et laissent la place aux labours et aux landes, au milieu desquels apparaissent les premiers villages périphériques exclus de la ville (précise le texte) : Tnoublouchou ou Roubour.

(213) *Ibid.*, B 1800, f° 7 v°, 8, 9, 11 v° ; B 1788/7. Arch. dép. du Finistère, 150 G 17.

(214) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 5, 12, 14, 15.

(215) J. Darsel se trompe quand il dit que la rue de la Ville-Neuve ne fut ouverte qu'en 1728.

(216) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 62-64.

(217) H. et L. MARTIN, *Croix murales et sacralisation de l'espace, le cas de la Bretagne au Moyen Age*, extr. des *Archives de sciences sociales des religions*, n° 43/1, 1977.

(218) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1788, n° 5, manoir de Tuou en Saint-Martin (aveu d'Hervé Kerret du 1^{er} septembre 1495) : un manoir, des vergers, un jardin, un pré, deux parcs, un bois.

Les autres bourgades sont mal connues. Des rues de *Landerneau* sont citées dans un compte de 1517-1519 : la rue du Pont, certainement la plus importante quand on sait quel rôle à joué ce passage sur l'Elorn dans les origines et le développement de la localité, les rues du Couër, du Four, de Plouédern, de Plougastel, de la Rive. La ville a des installations portuaires qu'indique l'existence d'un quai « devers Saint-Julien » et d'un quai Saint-Thomas (219).

Lesneven a gardé un aspect très rural. Des champs et des parcs arrivent jusqu'aux abords du château et il est significatif de rencontrer peu de véritables rues (rue Bellet, ruelle du Château, rue et place des Huges), mais beaucoup de chemins : « le grand chemin de Tregarantec », le « petit chemin qui mène de la petite porte au grand chemin » (*sic*), le « chemin de l'hôpital », la venelle de la « fontaine an Seherien ou Scherien », la venelle « de Strahez », etc. (220). On a l'impression de découvrir une ville inachevée sur le plan de l'urbanisme, un gros village. Mais peut-on tirer des conclusions définitives d'une documentation fragmentaire ?

Saint-Renan est très difficile à définir. La plupart des noms indiqués dans le rentier de 1543-1548 ont disparu sur le plan cadastral de 1840 et la correspondance n'est pas évidente. Le centre de la ville est la place du Marché avec les halles. Plusieurs rues y aboutissent : la rue de Saint-Mathieu ou de Saint-Mahé, reliée par une ruelle au tribunal ou Auditoire (221), la rue qui longe l'église paroissiale en venant de la « place aux Vaches » et la « Grant Rue » qui regroupe, à notre avis, les futures voies de Saint-Sébastien et de Saint-Renan du plan cadastral de 1840 (l'actuelle rue Saint-Yves) [222]. Les autres axes posent des problèmes de localisation : la rue des Sueurs (ou des Scieurs ?) près de la chapelle Saint-Sébastien, la rue Torcheveys ou Torcheveilz du côté de la chapelle Notre-Dame, la rue Maria également voisine de Notre-Dame et d'un marché aux chevaux (223). Comme Lesneven, Saint-Renan conserve un caractère champêtre très marqué que lui donnent des chemins étroits aboutissant à l'étang (224), aux prairies et aux parcelles cultivées (225), des placettes réservées, les

(219) *Ibid.*, B 1727, f° 99-100 ; B 686, f° 72, n° 1-2...

(220) Bibl. mun. de Nantes, n° 1710 B 25, f° 14 v°-16. J. BAZIN, *op. cit.*, p. 159 : citant un état de 1742, l'auteur mentionne les rues de Penanvern (des Boucheries), de la Fontaine-Blanche, Saint-Houardon, de Ploudiry, de Daoulas.

(221) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f° 17, 18, 20 v°. On parle de l'auditoire ou *Feillée*. On y trouve beaucoup de jardins, de vergers, de parcs.

(222) *Ibid.*, B 1048, f° 6-6 v°. L'hôpital Saint-Yves borde cette rue et une venelle rejoint la place des Blés.

(223) *Ibid.*, B 1048, f° 5, 6, 8 v°, 9. Les rues Maria et Torcheveys ou Torcheveys sont voisines. Une venelle relie Torcheveys à la Grande-Rue.

(224) *Ibid.*, B 1048, f° 30, 40 : le marais de l'étang, la pêcherie de l'écluse.

(225) Chemin du pont Haneveuc à la ville (f° 27), chemin de Langougan, chemin de Lescau (f° 17), chemin de Tour an Avant (f° 28) ou de Toullanan (f° 29 v°), chemin de Pennaucoat (f° 12).

jours de foires et de marché, au commerce des céréales et des bestiaux : « place aux bleds », places aux chevaux, aux porcs et aux vaches (226).

2. *L'étude des propriétés privées et collectives confirme également ce caractère agreste.* La construction privée n'est guère connue avant le xv^e-début xvi^e siècles, et encore ! La plupart des maisons médiévales n'existent plus et les témoignages archéologiques datés avec certitude sont plus rares que ne l'imagine le visiteur qui a trop tendance à attribuer au Moyen Age tout ce qui lui semble âgé !

Les logis populaires, les plus nombreux mais aussi les plus vulnérables, n'ont pas laissé de traces; ils ont été remplacés par une succession d'autres taudis. Ils constituaient l'immense majorité. Les textes, notre seul recours, utilisent un terme pour les désigner : « *mazière* » ou ses dérivés « *mazues* », « *masures* » et, en langue bretonne, « *coz moguer* » (227). Le mot a gardé un sens péjoratif, à plus forte raison quand l'épithète « *vieille* » lui est accolé. C'est une chaumière simple, très rurale d'origine et d'aspect, en torchis et en bois, à pièce unique pluri-fonctionnelle, sans étage, sinon un grenier accessible de l'extérieur par une fenêtre-lucarne et au moyen d'une échelle. Le toit est en chaume, en ajoncs ou en genêts, plus rarement en ardoise. Ne parlons pas de confort. Il est vrai que les artisans, les ouvriers et même les paysans n'avaient pas nos exigences contemporaines ! On peut néanmoins dénoncer la rareté voulue des ouvertures, l'obscurité ambiante, l'humidité des murs mangés par le salpêtre, la saleté résultant de la présence d'une aire de terre battue et de l'absence d'un système d'évacuation des eaux usées, le mauvais tirage des cheminées qui enfument les pièces, etc. Les familles vivent dans une promiscuité redoutable, propice à la propagation de maladies contagieuses. Les « *mazières* » comportent généralement un courtil, les plus favorisées un cellier, un « *apprentis* », une étable (228). Ce type de chaumière résiste mal à l'usure du temps et tombe en ruines au bout de deux ou trois générations s'il n'est pas entretenu. Il arrive qu'un riche bourgeois rachète, pour une bouchée de pain, tout un pâté de maisons pour étendre son hôtel ou pour en bâtir un neuf (229).

La maison à étages en encorbellement est déjà située à un niveau supérieur (230). Cette solution offre l'avantage de gagner de la place sans mordre sur la chaussée et de lutter contre les méfaits du ruissellement le long des murs fragiles. Car la pierre est encore peu utilisée, essentiellement pour les soubassements, quelquefois sur le côté le plus

(226) Ach. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f° 10 v°, 12.

(227) « *Mazière* » signifie aussi muraille sans mortier, débris, décombres. *Coz* veut dire vieux, *moguer* une maison simple. Cf. D. COLLET, *op. cit.*, p. 388-389.

(228) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f° 3 v°, 4, 6 : « une vieille mazière autrefois estable » ; B 1727, f° 99 v° ; B 1800, f° 5.

(229) *Ibid.* B 1048, f° 24 v°, 25 : « deux maisons où auparavant avoient esté veilles mazières ».

(230) S. ROUX, *La maison dans l'histoire*, Paris, A. Michel, 1976, p. 159.

exposé à l'humidité ou pour encadrer les portes et les fenêtres, à moins qu'on emploie du bois. L'ossature est constituée, pour l'essentiel, de poteaux corniers, d'assemblages parfois complexes de poutres horizontales, de sommiers, de montants verticaux, de sablières et d'étais obliques créant le colombage et, bien entendu, de l'habituel torchis. Le pignon sur rue offre l'avantage de restreindre les aménagements de façade toujours onéreux. La plupart des habitations de cette catégorie sont encore très simples. Le rez-de-chaussée se réduit à un couloir d'accès, à une pièce derrière la vitre servant « d'ouvroir » ou de boutique, à une vague cuisine à l'arrière; un escalier en colimaçon ou un « vir » extérieur dessert la ou les chambres. Les bâtiments à deux ou trois étages sont apparemment une exception (231).

La maison à piliers est plus rare, réservée à l'élite bourgeoise. L'étage, au lieu d'être simplement en encorbellement, repose sur des piles de bois ou de pierre, débordant sur la chaussée qui est ainsi entamée. Le porche constitue un abri pour les promeneurs et pour les marchands. Des alignements de passages de ce type se rencontrent souvent, en Bretagne, autour de la place du Marché, près des halles, dans les rues commerçantes voisines. Saint-Renan n'échappe pas à cette règle et nous verrons, dans quelques instants, l'intérêt de cette ordonnance pour les échanges (232).

Avec une poignée d'hôtels ou « ostels » nous découvrons une catégorie supérieure, un habitat de notables. Les textes usent d'expressions variées pour les désigner (« grandes » ou « belles » maisons, « maisons neuves », etc.) ou mettent l'accent sur le nombre et l'importance de leurs dépendances : potagers, cours, « ayres », caves, celliers, galeries, « privées » (lieux d'aisance), « étables » (en fait des écuries), « apprentis », etc. (233). Certains hôtels de Morlaix, situés dans la Grande Rue, dans les rues Notre-Dame, des Nobles et de Saint-Melaine, bien qu'étant légèrement postérieurs à notre époque, méritent néanmoins d'être mentionnés comme représentatifs de cette aisance bourgeoise. Le logis de la duchesse Anne, du début du xvi^e siècle, comporte un rez-de-chaussée en granit et trois étages en encorbellement, le dernier sous pignon. La façade est un puzzle de poteaux corniers sculptés de saints (saint Jacques, saint Yves au premier, sainte Barbe et sainte Catherine au second), de montants, de traverses, de croix de Saint-André, avec remplissage de torchis. Une porte de style flamboyant, des baies vitrées à chaque niveau constituent d'autres signes de richesse. Les piliers d'encadrement de ces ouvertures sont

(231) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f^o 19 v^o : la maison de dom Jehan Sallaun, prêtre de Saint-Renan, a deux étages qui sont loués.

(232) *Ibid.*, B 676 (17 juillet 1497) : Jehan Perret, marchand de Saint-Renan, a un porche de trois piliers qui s'avance sur la rue d'environ 16 pieds (5,28 m).

(233) *Ibid.*, B 1048, f^o 3 v^o (la maison de Bertrand Coetmanach à Saint-Renan a une allée privée), f^o 4 (mention d'une « ayre »), f^o 7 (une cave), etc. ; B 1727, 1800...

ornés de colonnettes et de moulures et, aux goussets, surgissent des personnages burlesques : un sauvage nu et barbu, un fou coiffé d'un bonnet d'âne. Les autres hôtels sont aussi individualisés par de curieuses sculptures aux angles et aux goussets : ici un sonneur de biniou (rue Notre-Dame), là un joueur de corn-boud (sorte de clarinette), là encore un Christ, des saints, des Vierges (234). Les belles demeures « à lanterne » de Morlaix présentent une structure interne originale avec leurs grandes salles, un vestibule ou hall immense et montant jusqu'aux combles, des cheminées monumentales, de très beaux escaliers sculptés, etc. (235).

Presque toutes les maisons disposent « d'espaces verts », tantôt de vastes jardins, tantôt, au contraire, de simples courtils ou « courtillets » (Morlaix). Les lopins de terre individuels sont réduits intramuros et situés, de préférence, entre l'arrière de l'habitation et le rempart; ils peuvent servir en cas de siège pour déposer des armes et des munitions. Ils prennent une toute autre ampleur, dès la sortie de l'enceinte, au point de constituer, localement, de véritables tenures maraichères. Les familles sont très attachées à leurs terres qui constituent, pour elles, un excellent investissement, un moyen de s'approvisionner en légumes et en plantes médicinales et même, à l'occasion, une source de revenus supplémentaire. Ce qui frappe, lorsqu'on étudie plusieurs villes du Léon, c'est leur aspect très rural. Des rues entières, même au cœur des localités, sont bordées de parcs enclos qui portent les noms d'anciens propriétaires ou de leur affectation passée ou présente (236), de jardins, de vergers, de champs labourés. Les fossés, les haies, les clôtures donnent aux faubourgs l'aspect d'un minibocage (237).

Un recensement de biens, même incomplet, souligne l'importance des terres exploitées et des activités agricoles à *Saint-Renan*, en 1543 (238). Il en est évidemment de même au Moyen Age. Certes, le rentier n'est pas un modèle de précision. Il arrive fréquemment que ses articles parlent de « jardins », de « mazières » au pluriel, sans plus d'indication. Les lacunes sont nombreuses dans certaines rues (la Grande Rue). On doit donc tenir compte d'une marge d'erreurs inévitables.

(234) A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, *Les maisons à pans de bois*, congrès archéologique, *op. cit.*, p. 47-53. J.-M. ABGRALL, *Le vieux Morlaix*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVIII, 1901, p. 264-269.

(235) J. DARSEL, *op. cit.*, p. 90. Les maisons « à lanterne » datent du XVI^e et du XVII^e siècle.

(236) Voir le sens de certains noms dans D. COLLET, *op. cit.*, p. 389-394. A Brest, on trouve le Parc an Preur, le Parc au Vicairq...

(237) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f^o 5, 17, 20, 25, etc. ; B 1800, f^o 8, 9.

(238) *Ibid.*, B 1048 (1543-1548).

<i>Rues et quartiers</i>	m	j	maz.	t	parcs	prés	p
— Près du moulin, du pont, « Ruan Leuriou », « place aux bleds »	6	14	7			2	1
— Rue Torhefeyz	1	6	4				
— Grande Rue	9	8	4				
— Autour de la Cohue	7	2	1				
— Rue Maria	12	16	16	2	3		
— Le Marcheix	3	19	11	11	4		
— Rue Mahé	17	32	23	2	2		
— Rue des Sueurs	12	14	7	1	2		
— Pen an Ru	5	9	2	4	3		
— Toul an Avan		13	4	6	4		
— Toul an Diguenyr		2	2				
	72	135	81	26	18	2	1

Abréviations : m (maisons), j (jardins), maz. (mazières), t (terres cultivées), parcs, prés, p (place de maison).

Beaucoup de rues de Lesneven ou de Brest présentent le même aspect (239). Les faubourgs de Morlaix, à mesure qu'on s'écarte des portes d'entrée de la cité close, ont aussi cette allure champêtre que montre parfaitement la description des limites de ce que nous avons appelé la zone péri-urbaine proche (240).

3. Les édifices civils et religieux.

Les premiers sont très décevants. Les villes bretonnes ont consacré trop d'argent aux fortifications et aux églises, pas assez aux bâtiments utilitaires.

Les halles ou *cohues* sont signalées partout (241), généralement au cœur de la localité, au milieu ou en bordure de la place centrale. Aucune n'a survécu dans le Léon. On peut supposer, par le faible coût de reconstruction de l'une d'entre elles, celle de Morlaix en 1468 (242), et par analogie avec ce qui existait ou même subsiste

(239) *Ibid.*, B 1727 : à Lesneven, les rues ou ruelles du Chateau, de Bellet, de l'Hôpital sont bordées de jardins, de terres labourables et de parcs (f° 99-100). B 686, f° 72 (1486) : des jardins occupent l'emplacement des anciens fossés et les terre-pleins du château. Arch. dép. du Finistère, 6 G 411 (1529) : accensement d'une pièce de terre de 7 sillons rue de la Psalette à Saint-Pol-de-Léon.

(240) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 520-522.

(241) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1045 (Saint-Renan) ; Arch. dép. du Finistère, 5 G 8 (Saint-Pol) ; Bibl. mun. de Nantes, n° 1710 B 25, 1475 (Landerneau).

(242) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 6, f° 159 (22 septembre 1468) : prix = 574 livres 5 sous dont 160 provenant d'une taille levée sur les citadins.

ailleurs (243), que l'ouvrage se compose tout simplement d'une nef centrale et de deux ailes latérales, recouvertes par un immense toit à coyaux, lui-même supporté par des piliers en bois sur socle de pierre (244). Les bancs des marchands s'alignent, à l'intérieur, par rangées successives et par affinités. L'équipement commercial est très insuffisant et, dans toute la Bretagne du xv^e siècle, les bourgeois se plaignent d'une situation qui ne cesse de s'aggraver avec le temps. Ceux de Saint-Renan sont particulièrement défavorisés. Leur halle au blé n'est pas assez grande et rien n'a été prévu pour les autres marchandises : « Audit bourg ny a point de cohue où drappiers ne aultres gens ayantz marchandises requises est au couvert, pourroit estaller ne où les hantans les marchez et foayres dudit lieu se puissent retraire par pluyes et mauvais temps fors es maisons dudit bourg quelles ny œuvent ne pourroint suffire au tout garantir » (245). Les porches constitués par les maisons à piliers suppléent, tant bien que mal, ce manque, comme le fait remarquer fort adroitement un particulier, Jehan Perrot, qui souhaite étendre le sien : « A savoir de l'étendue de 23,5 pieds de longueur à prendre d'un coin d'icelle maison jusqu'à l'autre et de largeur et saillie sur rue à prendre depuis les coins et bouts de la longueur jusqu'aux pilliers, icelx pilliers compris, savoir de 9,5 pieds du bout devers la maison Bertrand David et du bout de bas devers ladite maison de Thebaud David de 8,5 pieds. » « Le bien de la chose publique » et l'intérêt privé coïncident pour une fois (246).

Des tribunaux ou auditoires, tantôt installés au premier étage des halles, tantôt isolés dans un local spécialement affecté à cet usage (Morlaix, Saint-Renan), des prisons existent dans ces chefs-lieux de châellenie mais ne semblent guère avoir profondément marqué le paysage urbain (247). Les cités du Léon n'ont ni « maison commune » (ou hôtel de ville), ni beffroi et horloge (sauf à Morlaix), ni monument public.

Les établissements hospitaliers ne sont que mentionnés. Brest possède un hôpital Sainte-Catherine sur la rive gauche de la Penfeld et un second, dédié à saint Yves, dans le quartier proche du château (248). L'hôpital Saint-Julien de Landerneau, sur la rive gauche de l'Elorn, a été fondé en 1336 par Hervé VI de Léon et rebâti en 1372 (249). Un hospice Saint-Maudez fonctionne depuis 1300 à Lesneven (250). Morlaix semble avoir eu deux hôpitaux. L'un, le plus

(243) W. HORN, *Les halles de Questembert*, dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1963, p. 3 et sqq.

(244) Dans l'ouvrage de J. Darsel sur Morlaix, une gravure représente d'anciennes halles en bois, tout à fait conformes à notre description.

(245) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 676 (1497).

(246) R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 1161, et Dom MORICE, *Preuves*, t. II, 888 (Saint-Renan).

(247) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f° 21-22 (Saint-Renan) ; B 8, f° 32 (Morlaix).

(248) Arch. dép. du Finistère, 32 G 1. G. CUZENT, *L'hospice civil et les hôpitaux de Brest*, 1889. A. TROUDE, *L'hospice civil de Brest depuis 1506*, 1888.

(249) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 98.

(250) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 99 v°.

ancien, dit-on, est cité dans un acte de donation de 1408 et est situé dans la paroisse Saint-Melaine, à la limite des champs et au voisinage d'une léproserie de la Madeleine ; il est d'ailleurs placé sous le patronage de sainte Marie-Madeleine. L'autre, le futur Hôtel-Dieu, s'est rapproché du Jarlot et s'étend, avec ses dépendances, en bordure des rues des Fontaines (ou de l'Hôpital) et des Vignes (251). Le rentier de 1455 le qualifie déjà de « veill » ; il est certain que la vétusté des locaux justifie des travaux de rénovation commencés dès la fin du Moyen Age (252). Saint-Renan a un établissement secourable dédié à saint Yves qui est relevé de ses ruines après 1388 (253). Saint-Pol a choisi le même patron pour l'une de ses deux fondations ; l'autre étant sous le vocable de saint Paul (254).

Les chartes de fondation des établissements hospitaliers médiévaux mettent l'accent sur la variété de leurs fonctions. Les soins donnés aux malades ne constituent qu'un volet et pas forcément le plus important de leur mission. Ces maisons, appelées aussi *domus pauperum* sont encore des asiles de nuit pour les miséreux de la ville, des auberges pour les pèlerins et les voyageurs démunis, des maternités, des hospices de vieillards. Elles disposent d'un ensemble de biens qui permettent de loger, de soigner et de nourrir une clientèle disparate (255). A la dot initiale se sont ajoutés, au fil des ans, des dons en nature, en argent ou en terres, des pensions versées par des particuliers ou des collectivités, des legs, etc. (256). L'hôpital de Morlaix possède au moins quatre grands parcs à Saint-Melaine ; celui de Landerneau reçoit traditionnellement, depuis 1336, 100 sous de pension et 50 mesures de froment « pour la pitance des malades », des vêtements, 8 livres de cire pour le luminaire, etc. (257). Tous ces établissements ont une chapelle, un ou plusieurs logis avec au moins une salle commune que la promiscuité, les conditions d'hygiène précaires et les mauvais soins donnés par les barbiers-chirurgiens locaux transforment souvent en « mouiroir », pour reprendre l'expression du docteur Laennec à propos des hôpitaux nantais au siècle dernier. Il ne faut pas s'illusionner,

(251) J. DARSEL, *L'assistance publique à Morlaix sous l'Ancien Régime*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCII, 1966, p. 67-116.

(252) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 5.

(253) *Ibid.*, B 1048, f° 2 v°, 6. L. DUJARDIN, *Un petit hôpital de Basse-Bretagne du XIV^e siècle à nos jours, l'hôpital de Monsieur saint Yves à Saint-Renan*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXV, 1938, p. 58-59. P. PEYRON, *Actes du Saint-Siège*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1913, n° 578, p. 92.

(254) Arch. dép. du Finistère, 6 G 410 et 52 H 1.

(255) S. SALPIN, *Géographie hospitalière de la Bretagne au Moyen Age*, D.E.S., Rennes, 1957.

(256) Arch. dép. du Finistère, 52 H 1 (1495) : donation de terres de Leneveze Gueguen, veuve de Jehan Bot, à l'hôpital de Saint-Pol, etc.

(257) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, 1376-1380. Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 99 v° : l'hôpital de Lesneven a des jardins, des terres, une fontaine. L'hôpital de Morlaix possède des bâtiments entre la chapelle Sainte-Marthe et le quartier de la Madeleine, une maison voisine de la chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine et 4 parcs dont un à Penankrech.

en effet, sur les secours offerts aux malheureux. Les lits sont trop peu nombreux, même s'ils accueillent plusieurs patients en même temps ! La « grande salle » de Landerneau n'a que douze lits ! La nourriture est insuffisante ou, plus souvent, inadaptée.

L'administration est confiée à des ecclésiastiques qui désignent le responsable appelé « gouverneur », le chapelain et les aides soignantes, des femmes d'un âge mûr (258). Nous n'avons pas la preuve d'une intervention des conseils de bourgeois dans la gestion hospitalière, en quelque sorte « municipalisée », comme cela se passe ailleurs (259). L'absence de documents interdit néanmoins toute conclusion définitive.

Des léproseries, toutes situées à la périphérie des villes, complètent un réseau secourable plus dense qu'on ne l'imagine quelquefois mais encore insuffisant sur le plan qualitatif. Elles ont laissé des souvenirs dans la toponymie sous forme de noms tels que « la maladrerie », « la ladrerie », « la caquinerie », « la mézellerie », « la lardie », « le krakouz-ty », « le clandy », « la maison rouge » ou, par une cruelle dérision, « le paradis ». Le terrible mal qui oblige ceux qui en sont atteints à vivre dans l'isolement sévit encore au xv^e siècle ; il est vrai que le commun ne fait pas forcément la différence avec d'autres lésions cutanées, la gale, le lupus, les eczémas et le « mal de Saint-Méen », une sorte de psoriasis. La maladrerie de la Madeleine de Morlaix, située loin des lieux habités, à Pennanec'h, aurait été fondée par les Templiers sur une hauteur isolée, en bordure de la route de Tréguier (260). Les autres villes et beaucoup de paroisses rurales disposent d'un local similaire (261).

Achevons cette étude des hôpitaux en rappelant que les ordres mendiants et les fabriques paroissiales accomplissent aussi une œuvre charitable. Les secondes s'occupent, par exemple, des enfants trouvés, nombreux dans la société médiévale (262). Les comptes de la fabrique de Saint-Mathieu de Morlaix signalent plusieurs cas d'orphelins secourus et placés à la campagne. Les sommes qui leur sont allouées ne sont pas très importantes : 40 à 80 sous par an pour leur nourriture ou pour la nourrice, 3 à 5 sous pour l'achat de chemises, 2 à 3 sous

(258) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f^o 15-16 v^o ; B 1048, f^o 2 v^o : l'hôpital de Saint-Renan est dirigé par un prêtre « gouverneur et scindique ».

(259) C'est le cas déjà à Aencenis dès 1297 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 477), à Saint-Nicolas de Fougères dès 1347, etc.

(260) J. DARSEL, *L'assistance publique...*, p. 79 et sqq.

(261) J. TRÉVÉDY, *La lèpre en Bretagne au xv^e siècle*, dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1903. J.-C. SOURNIA, *Essai d'inventaire des léproseries en Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXV, n^o 2, juin 1968, p. 317-343.

(262) Cl. BILLOT, *Les enfants abandonnés à Chartres à la fin du Moyen Age*, dans *Annales de démographie historique*, 1975, p. 167-179. L'auteur montre le nombre important d'orphelins recueillis, chaque année, dans les rues, sur le parvis des églises.

pour faire venir le barbier dispensateur de soins et... 5 sous pour les enterrer. La mortalité infantile est très élevée, surtout parmi les orphelins (263) !

Il existe donc, dans le Léon, un fort contingent de malheureux qui achèvent tristement leurs jours dans des *domus pauperum*. Leurs descendants sont généralement voués à la misère (264) et rares sont les promotions sociales inattendues. La réussite des enfants d'Alain Le Maczon, mort dans le dénuement à l'hôpital de Lesneven, a de quoi surprendre ; ses fils sont devenus des clercs, des personnalités connues sur le plan local (265).

Les édifices religieux sont, avec les remparts, l'autre élément essentiel du paysage urbain. L'examen des plans souligne la place considérable qu'occupent les églises, les couvents, les prieurés, les chapelles intra et extra-muros.

Le patrimoine spirituel des petits centres du Léon n'a cessé de croître au fil des ans, ce qui prouve, du même coup, l'essor économique et démographique qu'ils connaissent depuis la fin de la guerre de Succession. Morlaix vient largement en tête. La ville dispose, à la fin du xv^e siècle, de trois prieurés-cures, d'un couvent de Dominicains, d'une ancienne chapelle castrale Notre-Dame-du-Mur devenue collégiale de huit chapelains, astreints à un office canonial par fondation de Jean II en 1295 (266). Elle renferme aussi une quinzaine de chapelles disséminées dans toute l'agglomération, y compris celles des cimetières, de la léproserie et de l'hôpital, des manoirs nobles de la zone péri-urbaine proche (267). Des Franciscains ont fondé, enfin, aux portes de Morlaix, dans la forêt de Cuburien, un couvent « sylvo-pastoral » ; on retient maintenant 1458 comme date de leur arrivée (268). L'expansion rapide de Landerneau se traduit, à la fin du Moyen Age, par la présence de deux paroisses, Saint-Thomas et Saint-Houardon, d'un couvent de Franciscains bâti après 1488 sur l'emplacement d'une ancienne chapelle Saint-Arnol, sur les bords de l'Elorn, et de plusieurs oratoires privés ou publics (269). Saint-Pol se distingue non seulement

(263) Arch. dép. du Finistère, 150 G 17, f^o 12 v^o - 13 ; 150 G 18, f^o 10 v^o ; 150 G 19, f^o 10.

(264) J. TRÉVÉDY, *Les caquins de Bretagne*, 1904.

(265) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f^o 58 v^o.

(266) P. PEYRON, *Eglises et chapelles du Finistère, le doyenné de Morlaix*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 239. La chapelle aurait été construite à la fin du XIII^e siècle. OGÉE et MARTEVILLE, *op. cit.*, p. 74 : la confrérie de la Trinité y eut son siège.

(267) Les chapelles : *paroisse Saint-Mathieu* : Saint-Avertin, Saint-Jacques, Sainte-Marguerite ; *paroisse Saint-Martin* : Notre-Dame-des-Vertus (1445), Sainte-Catherine, Sainte-Marguerite, la Madeleine, Saint-Augustin (1128), celle du manoir de Saint-Germain ; *paroisse Saint-Melaine* : Notre-Dame-de-la-Fontaine, Saint-Fiacre, Sainte-Véronique, chapelle du Reliquaire, Saint-Nicolas.

(268) H. MARTIN, *op. cit.*, p. 79-80.

(269) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 106 : Saint-Houardon est mentionné en 1330. H. MARTIN, *op. cit.*, p. 81. Dom MORICE, *Preuves*, t. III, 597-598.

par sa cathédrale qu'on aperçoit à plusieurs kilomètres à la ronde, mais aussi par sa douzaine de chapelles dont le Kreisker, par un couvent de Carmes créé en 1353 (270). Saint-Renan a une église paroissiale Saint-Jacques, un prieuré, au moins trois chapelles placées sous les vocables de saint Yves, de saint Sébastien et de Notre-Dame (271). Lesneven a vu son église consacrée à la Vierge érigée en collégiale en 1348 (272). Brest a moins d'édifices religieux, ce qui ne manque pas de surprendre quand on sait l'importance prise par la ville-forteresse depuis le XIV^e siècle. Le château renferme une petite église paroissiale Notre-Dame et le faubourg en voie d'extension rapide se contente de la chapelle liée au prieuré des Sept-Saints et d'une poignée d'oratoires de faible dimension (273).

Les bâtiments cultuels comptent beaucoup dans le paysage urbain tant sur le plan esthétique que par leur étendue. Les églises forment des enclos qui contrastent par leur aspect aéré, par la quiétude qui s'en dégage avec l'entassement et l'agitation qui peut régner à quelques pas de là. Le prieuré Saint-Melaine de Morlaix, bien que n'étant pas très grand, couvre néanmoins, d'après un inventaire de 1544, la superficie d'un demi-journal (274).

Le patrimoine artistique des cités du Léon a énormément souffert. La plupart des édifices en place au XV^e siècle ont disparu par la suite pour diverses raisons et ont été remplacés par d'autres, modernes ou contemporains (275). Il faut se résigner à tout ignorer des églises médiévales de Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan. On sait, par des textes et par des plans anciens, que l'église paroissiale de Brest, comprise dans l'enceinte de la forteresse, n'avait que 34 m de long sur 9 de large et qu'elle était précédée d'un porche surmonté d'un clocheton (276). La chapelle des Sept-Saints avait, quant à elle,

(270) La paroisse de Saint-Pol s'appelle le Minihi; elle est desservie dans la cathédrale.

(271) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f^o 3, 26, 38. La chapelle Notre-Dame possède un porche (f^o 9 v^o), un cimetière, des terres et est administrée par un gouverneur (f^o 3 v^o).

(272) *Ibid.*, B 1695 (1457) : on parle de la paroisse Saint-Michel de Lesneven. OGÉE et MARIEVILLE, *op. cit.*, t. I, p. 502.

(273) J.-P. LEGUAY, dans *Histoire de Brest*, p. 57 et 61. On connaît aussi la chapelle Sainte-Catherine.

(274) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 826, f^o 10 v^o. Le journal est de 48 ares 623.

(275) L'église Saint-Houardon de Landerneau, déjà transformée au XVI^e siècle, a été reconstruite entre 1858 et 1860.

(276) Arch. dép. du Finistère, 29 G 1. E. FLEURY, *Notice historique sur le couvent et l'église des Carmes à Brest*, dans *Société académique de Brest*, t. I, 1859-1861, p. 153-173. Cette étude comporte de nombreux renseignements sur les monuments. Le chanoine Peyron en a repris l'essentiel dans *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXI, 1904.

le plan peu commun d'un trapèze divisé intérieurement en deux nefs inégales et surmonté d'un clocher. Les églises de Morlaix ont subi bien des avatars. Celle de Saint-Martin a été détruite par la foudre en 1771. Celle de Saint-Mathieu, en mauvais état au xv^e siècle, plusieurs fois réparée (277), est reconstruite en 1498-1505 et consacrée par l'évêque de Tréguier, Jehan Colloet de Lannidy. Tout n'est pas terminé en 1505 et le clocher est encore en chantier en 1548. L'édifice sera refait au xix^e siècle (278). L'église Saint-Melaine est réédifiée à partir de 1489, date inscrite sur le porche. Le devis du chevet a été conservé et date du 17 février 1500. Il montre que le célèbre maître d'œuvre Etienne Beaumanoir y a travaillé avec une bonne équipe de maçons et de charpentiers (279). Le clocher ne sera achevé qu'en 1574-1575. Le nouveau sanctuaire se compose d'une nef avec bas-côtés, divisée en sept travées non voûtées, et d'un chevet plat. Des piles cylindriques, sans chapiteaux, reçoivent en pénétration les moulures des grandes arcades en tiers-point. L'éclairage est assuré par une baie dans le chevet et par des lucarnes ménagées dans le comble. Des contreforts intérieurs divisent les bas-côtés en fausses chapelles latérales, quatre au nord, trois seulement au sud, à cause de la présence d'un porche méridional (280). L'église des Dominicains subsiste aussi et a fait l'objet d'une étude récente qui montre l'évolution du monument sur trois siècles et son enrichissement progressif. La salle rectangulaire du xiii^e siècle, sans transept, répond encore par sa sobriété, à l'idéal de pauvreté des premiers frères. Elle reçoit, au xiv^e siècle, un bas-côté septentrional dont la liaison avec le reste est soulignée, sur la façade, par un contrefort, et, aux xv^e et xvi^e siècles, divers éléments décoratifs dont une merveilleuse rose au chevet (281). Si l'on ajoute les travaux à Notre-Dame-du-Mur et l'érection de nouvelles chapelles, on constate que Morlaix s'est transformé en un vaste chantier, à la fin du Moyen Age et au début des Temps modernes, chantier mobilisateur de capitaux, d'énergie et d'expériences novatrices. La petite ville, à cheval sur le Léon et le Trégorrois, a été, comme nous le verrons dans une dernière partie, le séjour privilégié d'un atelier architectural original, animé par une famille célèbre, les Beaumanoir.

Une ville a su préserver l'essentiel de son patrimoine médiéval, Saint-Pol, avec surtout sa cathédrale et la chapelle du Kreisker.

(277) Arch. dép. du Finistère, 150 G 12 (fonte d'une cloche) ; 150 G 14 (travaux de maçonnerie au « porchet » d'entrée) ; 150 G 16 (réparation de la couverture).

(278) A. MUSSAT, *Naissance et épanouissement d'un art*, dans les *Documents de l'histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1971, p. 180-181.

(279) R. COUFFON, *Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du xv^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIX, 1938, p. 77.

(280) A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, *Morlaix*, congrès archéologique de France, LXXXI^e session, 1914, p. 25-28.

(281) H. MARTIN, *op. cit.*, p. 303-304 (voir aussi les photos).

La ville tire parti de plusieurs avantages. Elle a la chance d'avoir eu, très souvent, comme évêques, des hommes cultivés qui ont fait profiter la ville, dont ils sont administrateurs, de tous les avantages que leur procurent l'expérience, la fortune, les appuis à la cour, les fréquents séjours à l'étranger. Parmi ces promoteurs et ces mécènes, nous retiendrons les noms de Derrien au XIII^e siècle sous Jean le Roux, de Philippe de Coëtquis, docteur en droit canon et civil (1421-1427), du dominicain Jean Validire (1427-1432) confesseur de Jean V, de Jean Prigent, le plus connu, même s'il n'a fait qu'un bref séjour, ancien chanoine de Vannes et de Guérande, docteur *in utroque*, professeur de droit, cubiculaire pontifical, archidiacre du Léon, conseiller *praedictus*, trésorier et garde des lettres du duc (1436-1438), Guillaume Ferron, qui est resté le plus longtemps à son poste (1439-1471), etc. (282). Les armes de ces évêques sont parfois inscrites aux clefs de voûtes et permettent de dater, avec précision, les étapes de la construction des édifices (283). Les ducs de Bretagne se sont intéressés à des œuvres qui glorifient leurs règnes. Ce sont aussi des hommes de leur temps, des émules des Valois, des ducs de Bourgogne, d'un Jean, duc de Berry, des amateurs d'art. Leur appui matériel n'a pas été négligeable. D'innombrables dons ont afflué des campagnes et des villes et des tailles sont levées sur les bourgeois pour accélérer les travaux. En 1433, les habitants de Saint-Pol s'imposent volontairement pour aider à la réparation de leur cathédrale « choiste en ruine » ; leur orgueil est blessé par cette situation (284). Saint-Pol noue enfin des contacts avec l'étranger, avec la Normandie et l'Angleterre. Un maître d'œuvre normand est signalé sur le chantier de la nef au XIII^e siècle. La pierre de Caen, d'une belle couleur ivoire, se marie harmonieusement avec le granit local et les influences extérieures apparaissent avec évidence dans le style (285).

L'histoire de Saint-Pol est intimement liée à celle de ses deux principaux monuments. La vieille cathédrale romane du XII^e siècle exige des réparations. La paix qui règne dans le duché pendant la seconde moitié du XIII^e siècle et au début de l'époque suivante permet d'ouvrir un chantier de longue durée et de voir grand. On refait totalement la nef et la façade et, dans les deux cas, l'influence normande est manifeste. Elle apparaît dans la disposition intérieure du vaisseau de 16 m de haut, en calcaire, avec de grandes arcades

(282) On trouve de nombreux renseignements sur ces prélats dans le livre de B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes et les ducs de Bretagne*, 1928, t. I et II. Citons encore Vincent de Kerleau (1472-1476), ancien abbé de Bégard, Michel Guibé, neveu de P. Landais (1476-1478), Alain Le Mout, ancien chanoine quimpérois (1482-1484).

(283) On trouve dans la cathédrale les armes de Jean Validire, de Guillaume Ferron, etc.

(284) Arch. dép. du Finistère, G 121.

(285) L. LÉCUREUX, *Saint-Pol-de-Léon*, congrès archéologique de France, LXXXI^e session, 1914. Y.-P. CASTEL, *Saint-Pol-de-Léon*, Châteaulin, 1971.

en tiers-point, un triforium dont la structure change avec la travée (286), une coursière ou galerie de circulation comme il en existe en Normandie, des fenêtres hautes au remplage sobre. Les piliers sont constitués d'un faisceau de douze colonnettes qui reçoivent les ogives de la voûte et les retombées des moulures des différents arcs. La façade occidentale, en granit, est également d'inspiration normande. Ses hautes tours surmontées de flèches encadrent un porche central saillant d'où l'évêque bénissait la foule. Au-dessus de la porte d'entrée, s'étagent successivement trois fenêtres, celle du centre étant plus haute que les autres, une première balustrade, une galerie de quatre arcades, un mur et une seconde balustrade assurant la liaison entre les tours. Ces dernières, à une cinquantaine de mètres du sol, sont sensiblement identiques, à quelques nuances près. On les découvre de loin avec leurs arcatures aveugles, leurs baies allongées, leurs flèches à six pans ajourées de trèfles et flanquées de clochetons carrés et de lucarnes. Une première chapelle du Kreisker est signalée. Les années qui ont précédé la guerre de Succession ont donc été bien remplies et c'est sur une ville prospère que s'abat le drame.

La guerre civile, puis les combats pendant l'exil de Jean IV, frappent douloureusement la ville. Le Kreisker est la proie des flammes et le travail s'arrête pendant de longues années. Il faut attendre la fin des hostilités pour voir revenir les ouvriers... et les crédits. Jean V, plusieurs familles nobles ou bourgeoises, des milliers de visiteurs apportent leurs oboles et permettent de réparer ce qui a été détruit et ce qui tombe en ruines faute d'entretien (287).

Puis le gros œuvre reprend. A la cathédrale, s'élèvent tour à tour la croisée du transept, une porte en granit de kersanton, avec des arcs en accolade, complétant le porche méridional, contemporain de la nef, le chœur de 1431 à 1472, des éléments du transept fin xv^e-début xvi^e siècle (288). Le chœur et la croisée du transept sont sensiblement plus hauts que la nef et le croisillon nord-est plus bas que son vis-à-vis. L'ordonnance en élévation rappelle celle de la nef, à ces nuances près que le triforium s'ouvre par une série d'arcades en accolade surmontées de gâbles et de quatre-feuilles, que la galerie au-dessus comporte une balustrade ornée de cœurs, que les fenêtres hautes sont en pur style flamboyant. La cathédrale a été un chantier quasi permanent pendant tout le xv^e siècle et l'activité se poursuit à l'époque suivante.

Le Kreisker est l'autre œuvre de prestige. Sa reconstruction après l'incendie de 1375 est, selon une vieille tradition, attribuée à un

(286) Le triforium de la première travée est typiquement normand avec ses arcs se recoupant. Ailleurs « prévaut un système moins élégant : entre deux cordons de quatre-feuilles et de trèfles en creux s'ouvrent deux arcs brisés flanqués de deux étroites baies en tiers-point : des trèfles décorent les écoinçons ».

(287) Arch. dép. du Finistère, 6 G 77 ; G 121.

(288) On refait aussi au xvi^e siècle les ogives de la première travée des bas-côtés. Le déambulatoire est doublé.

membre de l'entourage de Marie d'Angleterre, la première femme de Jean IV. Mais le bâtiment n'est pas achevé au xv^e siècle et la présence des armes de Guillaume Ferron, évêque de 1439 à 1472, à une clef de voûte, rappelle le souvenir d'un prélat mécène et promoteur. Intérieurement, le plan irrégulier de la chapelle surprend. Si le bas-côté qui flanque la nef au midi est large et continu, son pendant, à l'opposé, est interrompu, au niveau du chœur, et est plus étroit. La façade est fortement déviée et coupe obliquement l'axe de la nef dont les trois travées ne sont pas voûtées. Extérieurement, une partie de l'édifice, datant de la fin du xiv^e siècle, n'est pas sans évoquer le style perpendiculaire en usage outre-Manche. Nous pensons à la façade occidentale avec ses grandes verrières allongées, sa rose décorée de quatre-feuilles et les trois clochetons ajourés qui couronnent le pignon, dont un, au milieu, est posé en encorbellement (289). Le monument appartient aussi à l'époque du gothique flamboyant, adopté dans le duché après 1420; on peut même dire qu'il en est un des témoignages les plus représentatifs. Son clocher, symbole d'une vie spirituelle intense, d'une richesse artistique peu commune, passe pour être une copie de celui de Notre-Dame-du-Mur à Morlaix (1366-1372) malheureusement disparu. Mais quelle copie! Rarement des hommes sont parvenus à maîtriser à ce point leur art, à faire montre d'un pareil génie. Cette « merveille d'équilibre et d'audace », pour reprendre une expression heureuse de Vauban, aussi inséparable du paysage léonard que ne le sont les tours de la cathédrale, surprend le visiteur par son élégance gracile, par sa sveltesse vertigineuse. L'aiguille qui pointe dans le ciel, à plus de 77 m de haut, est comme un défi aux lois de la pesanteur, aux tempêtes qui menacent, chaque année, cette partie du littoral armoricain. La tour carrée s'élève à la jonction de la nef et du chœur sur quatre arcades soutenues par des piles cantonnées de fines colonnettes et au-dessus d'une voûte dont la clef porte les armes de l'évêque Jehan Prigent (1436-1439). Puis, tour à tour, en levant les yeux, on découvre un compartimentage d'ouvertures rectangulaires, de longues et étroites baies en tiers-point accostées de fausses ouvertures, une galerie de circulation entourée d'une balustrade ouvragée et, enfin, cette merveille, la flèche octogonale ajourée dont la fragilité est compensée par la présence de quatre hauts clochetons et de quatre lucarnes médianes. Le clocher du Kreisker, comme celui de l'église de pèlerinage du Folgoët, a fait école dans les campagnes voisines (290).

Nous avons la vision d'une ville dynamique au xv^e siècle, le siège d'un atelier architectural étonnant.

(à suivre)

(289) Dans le *Perpendicular style* du gothique tardif anglais, la verticale joue un rôle capital aussi bien pour l'ensemble de l'édifice que pour le décor. Cette réaction rationnelle, dans un schéma qui n'est pas sans évoquer parfois une trame, s'oppose aux débordements de l'époque précédente dite du *decorated style*.

(290) L. LÉCUREUX, *Le Kreisker*, congrès archéologique de France, LXXXI^e session, 1914.

métiers des temps modernes

GWENNOLE LE MENN

Bibliographie bretonne

Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVII^e siècle) ?

Leurs impressions

Mes recherches sur les ouvrages en breton du XVI^e et du XVII^e siècles m'ont amené à m'intéresser aux premiers imprimeurs de Quimper et, par la suite, à rectifier la *Gallia typographica* de Georges Lepreux et à rédiger cet article.

J'espère pouvoir, un jour, fournir une bibliographie des ouvrages en breton imprimés avant 1700 et contribuer ainsi à préciser l'histoire du breton et aussi de l'imprimerie en Bretagne.

C'est pourquoi je me permets de demander aux personnes qui connaissent l'existence de tels ouvrages de bien vouloir me les faire connaître et, d'une façon plus générale, de me signaler les textes imprimés avant 1700 à Quimper, Morlaix, Brest, Saint-Brieuc, etc. Je recherche en particulier les impressions de George Allienne qui est, nous le verrons, le premier imprimeur de Quimper. Je me tiens évidemment à la disposition de ceux qui veulent avoir des renseignements sur les ouvrages bretons qu'ils possèdent.

*
**

Le remarquable travail de Georges Lepreux, la *Gallia typographica*, donne la liste suivante des premiers imprimeurs de Quimper :

- 1620-1634 Noël Desvergiers.
- 1635-1648 Michel Machuel.
- 1635-1660 Guillaume I Leblanc.
- 1648-1676 Jean Hardouin.

1650 George Allienne.
 1660-1690 Guillaume II Leblanc.
 1675-1686 Romain Malassis.
 1677-1720 Gauthier Buitingh.
 1690-1722 Guillaume III Leblanc.
 1693-1732 Jean Périer.
 1707 Jean-Baptiste Duchesne.
 1733-1772 Simon-Marie Périer.
 Etc.

Les imprimés que j'ai découverts, en particulier les productions de Noël « Desvergiers » qui ne peuvent être du début du xvii^e siècle, m'ont amené à reclasser les cinq premiers imprimeurs.

Puis ayant trouvé des factums concernant un procès entre trois imprimeurs quimpérois, j'ai été amené à faire des recherches dans les index des registres paroissiaux de Quimper. Les résultats de celles-ci, la lecture de différents ouvrages, m'ont apporté des compléments d'information. C'est le résultat de ces travaux que vous trouverez ici. Ils mériteraient d'être poursuivis par un Quimpérois qui pourrait les compléter, et au besoin les rectifier, en consultant en particulier les archives de sa ville.

*
**

Les titres des livres anciens que j'ai pu vérifier sont mis en évidence par un filet, et souvent par l'utilisation du terme « exact » ou « exactement ». Je pense donner une description détaillée de ces livres et d'autres ouvrages ici non cités, dans une bibliographie des ouvrages en breton des xv^e-xvii^e siècles.

*
**

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- [1] BERNARD (Daniel). *Index des registres paroissiaux de Quimper, 1619-1791*. 17 vol. ronéotypés. *Saint-Sauveur* : Baptêmes 1624-1791; Mariages 1648-1791; Sépultures 1673-1791. *Saint-Mathieu* : Bapt. (2 vol.) 1619-1791; Mar. 1642-1791; Sép. (2 vol.) 1623-1791. *Locmaria-Quimper* : Bapt. 1634-1791; Mar. 1628-1791; Sép. 1681-1791. *La Chandeleur* : Bapt. 1623-1641, 1660-1791; Mar. 1628-1791; Sép. 1658-1791. *Saint-Julien* : Bapt. 1624-1791; Mar. 1643-1791; Sép. 1658-1791. *Saint-Ronan* : Bapt. 1633-1635, 1644-1652, 1670-1791; Mar. 1635, 1652-1791; Sép. 1658-1667, 1670-1791; *Saint-Esprit* : Bapt. 1619-1791; Mar. 1652-1791; Sép. 1668-1791.
- [2] *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*.
- [3] *Catalogue de bons livres anciens et modernes, provenant de la collection d'un bibliophile breton*. Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1888. In-8°, 48 p.
- [4] DELOURMEL (Louis). *L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813)*. Brest, 1903, 42 p., tableau (extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XXVIII, 1902-1903).

- [5] DU BOIS SAINT-SEVRIN (Félix). *Les imprimeurs de Quimper au XVIII^e siècle*, dans les *Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques, publiés par la Société des bibliophiles bretons*, t. II, 1883, p. 161-171.
- [6] FIERVILLE (Charles). *Histoire du collège de Quimper*. Paris, 1864, 172 p.
- [7] GAUTHIER (Toussaint). *Histoire de l'imprimerie en Bretagne*. Rennes, 1857.
- [8] JAUSIONS (Ambroise). *Notes manuscrites sur l'imprimerie en Bretagne*. (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1023.)
- [9] KERVILER (René). *Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne*, dans le *Bibliophile breton, Catalogue des livres anciens et modernes en vente à la librairie J. Plihon & L. Hervé* (à Rennes).
- [10] LA BORDERIE (Arthur DE). *Notices et documents (...)* dans les *Archives du bibliophile breton*, t. I, Rennes, 1880.
- [11] LA BORDERIE (Arthur DE). *Imprimeurs et imprimeries de Bretagne en 1758*, dans les *Archives du bibliophile breton*, t. IV, Rennes, 1907, p. 118-144. Sur Quimper, voir p. 130-133.
- [12] LE GOAZIOU (Adolphe). *Essai de bibliographie bretonne : la longue vie de deux « Colloques François et Breton » (1626-1915)*. Quimper, 1950, 36 p. (extrait de la *Nouvelle Revue de Bretagne*, juillet 1949, p. 287-296 ; septembre 1949, p. 376-388).
- [13] LE GUENNEC (Louis). *Quatre générations d'imprimeurs quimpérois*, dans *Vieux souvenirs bas-bretons*. Quimper, 1938, p. 75-81 (édité aussi dans la *Dépêche de Brest*, 31 décembre 1931, selon D. Bernard, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVI, 1960, p. 225).
- [14] LEPREUX (Georges). *Gallia typographica...*, t. III (Normandie), 2 vol., Paris, 1912.
- [15] LEPREUX (Georges). *Gallia typographica ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France (...)*, Série départementale, t. IV, *Province de Bretagne*. Paris, 1914. 4 + 302 p. + *Documenta*, 2 + 200 p.
- [16] MIORCEC DE KERDANET. *Notices chronologiques*. Brest, 1818.
- [17] OLLIVIER (Joseph). *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes (Léon-Tréguier-Cornouaille)*. Quimper, 1942. Sur l'imprimerie, voir p. 352-451.
- [18] PLAINE (Dom François). *Essai historique sur les origines et les vicissitudes de l'imprimerie en Bretagne*. Nantes, 1876. In-4°, 43 p. (extr. de la *Revue de Bretagne et de Vendée*).
- [19] PRUD'HOMME. *La famille Prud'homme à Saint-Brieuc. Trois siècles de souvenirs intimes, 1620-1912*. Saint-Brieuc, 1912.
- [20] QUENIART (Jean). *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*. Rennes, 1969. 226 p.

I. — LES PREMIERS IMPRIMEURS DE QUIMPER

A. — Georges Allienne

1. — Georges Allienne à Quimper

George(s) Allienne, imprimeur à Morlaix, possédait une boutique à Quimper, depuis au moins 1622. La première mention que j'ai trouvée de cette succursale se trouve sur un livre imprimé à Morlaix en 1622, dont le titre exact est :

A MAN EZ DEZ-/ROV AN PASSION, HA HE / GOVDE AN RESVRRECTION, GANT / Tremenuan an Ytron Maria, ha he Pemzec / leuenez, hac en diuez ezedi buhez mab den. / *An oll corriget hac amantet gand Tanguy Gueguen, / Bælec hac Organist, natif à Leon.* / (une gravure représentant le Christ en croix, au pied de laquelle se tiennent la Vierge et saint Jean [?]) / IMPRIMET E MONTROVLES / Gant George Allienne. 1622. / *Gand permission ha Priuilaig an Roue.*

La gravure de ce livre et celle qui se trouve sur la vie de sainte Barbe éditée par Hardouin à Morlaix en 1647, représentent exactement la même scène. Elles doivent avoir eu le même modèle ou le même graveur. L'étude des gravures et des caractères permettrait probablement de préciser l'histoire des ateliers.

Au verso de la page de titre se trouve cette indication :

A QVIMPER-COARENTIN. / En la boutique dudit Allienne, / à la place Maubert.

On retrouve au verso de la page de titre d'un autre livre en breton, imprimé en 1623 à Morlaix par Georges Allienne, une mention semblable :

E QVEMPER-CAVRINTIN, / En bouticl ordiner an he-/uelep Imprimer, en / placc Mobert. / + /

Il est malaisé de dire quand fut fondée cette succursale. Elle n'est pas mentionnée sur une production de Georges Allienne datée de 1621, mais elle ne l'est pas plus sur un autre ouvrage du même imprimeur portant la date de 1625. Il est par conséquent difficile de dire depuis combien de temps Allienne possédait une boutique à Quimper. Il est libraire à Morlaix dès 1618. Le premier ouvrage connu sortant de ses presses est de 1620, ouvrage qui semble aujourd'hui perdu et dont le titre est : Statut des Frères mineurs de la province de Bretagne (1). Cette date de 1620 est d'ailleurs confirmée par le privilège d'un ouvrage en breton édité en 1621 :

Par grace & Priuilege du Roy / donné à Paris le 27. iour de Iuin / 1620. Il est permis à George Allienne Imprimeur & libraire de-/meurant à Morlaix, d'imprimer & faire Imprimer, vendre et distribuer (...)

On peut donc affirmer qu'Allienne était installé à Morlaix depuis 1620 au plus tard. La date de 1618 est donnée par Le Guennec (2) : « ... dès le mois d'août 1618 on le trouve établi libraire à Saint-Mathieu, et vendant à la fabrique de Saint-Melaine un grand Antiphonaire, deux Graduels, un Psautier et un Rituel à l'usage de Rome pour le prix de 137 livres ». Si l'un des lecteurs de cet article pouvait me fournir la référence de cette vente, je lui en serai reconnaissant.

L. Le Guennec pense que G. Allienne a « créé vers 1620 une succursale de son officine de Morlaix » (3) à Quimper. Je ne sais pas

(1) LE GUENNEC (L.), *Vieux noms, vieux souvenirs*, dans la *Résistance*, 21 mars 1925.

(2) *Ibid.*

(3) *Nouvelle Revue de Bretagne*, septembre-octobre 1948, n° 5, p. 388.

sur quelle preuve cette date est avancée. Il n'est pas impossible qu'Allienne ait eu une boutique à Quimper dès 1620, d'autant plus que cette ville ne semble pas avoir eu d'imprimeur à cette époque.

Je n'ai pu examiner toutes les impressions de G. Allienne, dont certaines semblent perdues. Mais celles que j'ai vues permettent de diviser ses productions en trois périodes :

— Tous ses livres, de 1620 à 1630, portent le nom de la ville de Morlaix comme lieu d'impression.

— Il est à Rouen en 1632 où il est reçu maître.

— En 1632 et 1633, Quimper est mentionné sur la couverture de ses impressions, ainsi que Rouen (4) :

A MORLAIX, / Chez George Allienne, Imprimeur & Libraire juré à Roüien, au Palmier / couronné : & à Quimpercorentin en sa boutique. 1632.

A MORLAIX, / Chez George Allienne, Imprimeur & Librai/re iuré à Roüien, au Palmier Couronné : Et / à Quimpercorentin en sa boutique. / — / M. DC. XXXIII.

A MORLAIX, / Chez George Allienne, Imprimeur & Libraire / juré à Roüien, au Palmier / Couronné : et à Quimpercorentin en sa boutique. / — / M. DC. XXXIII.

A MORLAIX, / Chez GEORGE ALLIENNE, Imprimeur / & Libraire Iuré à Roüien, au Palmier / Couronné, & à Quimpercorentin / en sa boutique. / — / M. DC. XXXIII.

Le nom de la ville de Rouen apparaît encore en 1635.

— En 1634 ou 1635, il a dû transporter ses presses à imprimer de Morlaix à Quimper. En effet, seul ce dernier nom apparaît sur ses impressions de 1635 à 1666, avec Rouen en 1635 :

A QVIMPERCORENTIN, / De l'Imprimerie de Georges Allienne, (Imprimeur / & Libraire iuré à Roüien / pres le College de / la Compagnie de IESVS, au Palmier / couronné. M DC.XXXV.

Le nom de la ville de Rouen n'apparaît pas ensuite. Voici les indications qui se trouvent sur deux impressions bretonnes de 1646 et de 1650 :

E QVEMPERCAVRINTIN, / Imprimet gant GEORGES ALLIENNE, Imprimer / ordinal dan Autrou Querne, a dar Colleg / euz ar gompagnunez IESVS. / M. DC. XLVI.

IMPRIMET E QVEMPERCAVRENTIN, / gant George Allienne, Imprimeur dar / Roué, er / Palm curunet. / — / M. DC. L.

2. — Conclusion

On peut donc affirmer que Georges Allienne avait une boutique à Quimper dès 1622 et qu'il a quitté Morlaix pour venir s'installer définitivement à Quimper où il a exercé depuis 1635 jusqu'en 1666.

Sa première impression quimpéroise connue est l'ouvrage du P. Hugues de Saint-François (voir plus loin), imprimé en 1635. Sa dernière impression est de 1666. Voici le titre exact de ce petit livre de 24 pages :

(4) *Dictionnaire et Colloques*, 1632, 1633 ; *Nomenclator*, 1633 ; *Dictionnaire*, 1633.

L'VSAGE LOCAL / DE L'EVESCHÉ / ET COMTÉ DE / CORNOVILLE EN / BASSE BRETAGNE. / Trouué pas Escuyer Iacques de Kerguern, Sieur / de Kernisy, Conseiller du Roy au Presidial, / parmi les memoires de deffunct Escuyer / maistre Guillaume le Baud, viuant Sieur de / Crechmar, Conseiller du Roy, President, & / Seneschal au Presidial de Quimpercorentin, / comme il fût présenté aux Estats de Bretai/gne tenus à Ploërmel. / Suiuant le procez verbal des Commissaires du 14. / Ianuier 1581. signé Richard, Sergeant, signifié / audit le Baud, le troisesme iour de / Mars audit an. / — / A QVIMPER-CORENTIN. / De l'Imprimerie de Georges Allienne, Impri/meur ordinaire dudit Seigneur Euesque, / au Palmier couronné. / M. DC. LXVI.

La page 2 est vierge, et à la page 3 se trouve le titre :

L'VSAGE LOCAL / DE L'EVESCHÉ / ET COMTÉ DE / CORNOVILLE, EN / BASSE BRETAGNE.

Et à la page 16 :

L'VSAGE LOCAL DE LA PRIN-/cipauté de Leon & Iuridiction de Daoullas.

3. — Georges Allienne a-t-il imprimé des livres pour Quimper avant 1635 ?

Il semble que Quimper n'ait pas eu d'imprimerie avant 1635. Le problème qui se pose dès lors est de savoir où l'évêque de Quimper, et le collège des Jésuites, ouvert en 1620, imprimaient leurs ouvrages (5). L'installation de G. Allienne, attestée dès 1622, à Quimper, où il tenait boutique, semble apporter une solution. Il est probable que les Quimpérois s'adressaient à G. Allienne qui faisait imprimer les livres dans son atelier de Morlaix. Cette hypothèse me semble confirmée par l'existence d'un petit livre en breton non daté imprimé :

A QVIMPER-CORENTIN, / De l'Imprimerie de Georges Allienne, Imprimeur ordinaire dudit / Seigneur Euesque.

Ce livre, la *DOCTRINE / CHRESTIENNE*, est approuvé par Guillaume Le Prestre (évêque de Quimper de 1615 à 1640). Il s'agit d'une réédition (« En cette Edition l'on a adiouté [...] ») qui, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer, a pu paraître avant 1622. En effet,

(5) On s'adressait probablement à Paris dans certains cas. Voir par exemple « La Vision publique d'un horrible et très espouvantable démon, sur l'église cathédrale de Quimper-Corentin en Bretagne. Le 1^{er} jour de ce mois de février 1620 », Paris, Saugrin, 1620 — Réimpression à Arras (n° 76, p. 12 du *Catalogue* [3]). Il est probable qu'il y avait eu des libraires à Quimper. L'un d'entre eux est peut-être le nommé Glamet : « Noël Glamet, de Quimper-Corentin, libraire à Rennes, a donné au public, de 1585 à 1603, neuf éditions des *Contes et discours d'Eutrapel*, de Noël du Fail, sieur de La Hérissaie, conseiller au Parlement de Bretagne (voir *Archives du bibliophile breton*, t. III, p. 84-120), et ces éditions se distinguent par la diversité des caractères, ainsi que des lettres grises et autres accessoires employés à leur impression, ce qui démontre évidemment qu'elles ne sont pas toutes sorties du même atelier typographique » (Lepreux [15], p. 68). Dans le *Catalogue* [3] de Prud'homme se trouvait un exemplaire : « NOËL DU FAIL. — Les contes et discours d'Eutrapel, par le feu seigneur de La Hérissaye, gentilhomme breton. Rennes, pour Noël Glamet, de Quimper-Corentin, MDLXXXVII, 1 vol. petit in-8°, veau. — Bon exemplaire de cette édition rennaise très rare. Titre doublé » (p. 34, n° 292). Ce Noël Glamet, de Quimper, avait peut-être une boutique en cette ville ?

en 1622, paraissait chez George Allienne, à Morlaix, une *Doctrin an Christenien*, « transladet à Gallec en Brezonec, gand Tanguy Gueguen », livre qui utilise une des éditions bretonnes de la *Doctrine Chrestienne* non datée, dont nous avons trouvé un exemplaire.

Il faut remarquer que la *Doctrine Chrestienne* n'a pas de « privilège », et surtout n'est pas datée. C'est même le seul ouvrage non daté imprimé par George Allienne. Je pense qu'il est possible de supposer que l'évêque de Quimper s'adressait à lui pour ses impressions, qu'elles étaient faites à Morlaix, mais qu'on indiquait Quimper comme lieu d'édition (peut-être pour ne pas mettre la marque d'une ville située hors de l'évêché!), et qu'Allienne pouvait le faire grâce à son titre d'« Imprimeur ordinaire » de l'évêque.

4. — *Qui était George(s) Allienne ?*

On ne trouve pas trace de la mort de Georges Allienne à Quimper, et il ne semble pas avoir eu d'enfant.

Cet imprimeur a beaucoup travaillé (de 1620 à 1666) et ses impressions sont nombreuses. En effet, j'en ai dressé une liste d'environ deux douzaines de titres, pratiquement tous connus par un seul exemplaire. Il est probable que d'autres impressions doivent dormir dans certaines bibliothèques.

Lepreux écrit : « Probablement originaire et apprenti de Rouen, car il put en 1632 se faire recevoir maître dans cette ville, sans qu'aucune difficulté lui ait été opposée, George Allienne vint s'établir à Morlaix en 1619 ou 1620 » (6). Le Guennec (7) écrit en 1927 : « Le premier atelier typographique ouvert à Morlaix ne le fut qu'en 1618 ou 1619 par le Normand George Allienne » et, en 1948, « George Allienne, originaire de Rouen, vint s'établir à Morlaix en 1618 » (8). Malheureusement il ne dit pas sur quoi reposent ses affirmations.

Dans son ouvrage sur l'histoire de l'imprimerie en Normandie (9), Lepreux donne les renseignements suivants : « Allienne (Georges), imprimeur à Rouen (1632-1650). Il fut imprimeur juré à Rouen de 1621 à 1650, d'après Frère⁷ : c'est une erreur manifeste, attendu que sa réception comme maître n'est que de 1632⁸ ; d'ailleurs il n'exerça jamais dans la ville de Rouen et il ne s'y fit admettre à la jurande, semble-t-il, que pour avoir le droit d'y débiter ses livres dans une boutique qu'il se contenta de faire gérer par un représentant. Dès 1620, en effet, il avait ouvert un atelier typographique à Morlaix et il le conserva jusque vers 1650, époque où on le trouve établi à Quimper ; c'est donc dans la partie de cet ouvrage relative à la Bretagne qu'on trouvera les renseignements concernant cet imprimeur. »

7. N.F., Liasse 99.

8. A.D.S., E 483, f° 44 v°.

(6) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 163.

(7) LE GUENNEC, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIX, 1927, p. 12.

(8) LE GUENNEC, *Nouvelle Revue de Bretagne*, septembre-octobre 1948, n° 5, p. 387.

(9) LEPREUX [14], *Gallia*, t. III, p. 43-44.

Le fait qu'Allienne ait été à Rouen ne résout pas le problème de son origine. Son nom de famille ne semble pas breton. Mais il n'est pas attesté non plus comme nom de famille d'imprimeurs en Normandie. Signalons qu'un marchand demeurant à Quimper et nommé Michel Allienne est cité dans un acte de vente du 21 octobre 1593 (10). S'agit-il d'un parent de George ?

A la mort de Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Quimper (de 1614 à 1640), « c'est Georges Allienne, libraire à Quimper qui fut chargé de l'inventaire et estima la valeur des différents livres, presque tous de caractère religieux, et où les auteurs jésuites n'ont d'ailleurs pas la dernière place... » (11). Cet « Inventaire effectué le 13 avril 1641 par Georges Allienne, libraire à Quimper » a été donné et étudié par M. Tanguy Daniel (12).

J'ai l'intention de donner une liste détaillée des ouvrages imprimés par G. Allienne, ainsi que des détails de sa vie morlaisienne, et serais très heureux si l'on pouvait me fournir des renseignements concernant cet imprimeur et ses impressions.

Signalons, pour finir avec notre prototypographe, qu'en 1636, F.-N. Dubuisson-Aubenay passe par Quimper et parle « des deux libraires qui sont en la ville, dont l'un, Allienne, est libraire à Morlaix, et à Roan aussy » (13). Il est regrettable que nous n'ayons pas le nom du deuxième libraire. En effet, si celui-ci était imprimeur à Quimper depuis plus de deux ans, nous aurions le nom du prototypographe de Quimper. S'agit-il de Machuel ? On doit écarter G. Le Blanc et Hardouin âgé de 13-15 ans pour le premier et d'environ 16 ans pour le second. A moins d'admettre que Jean Hardouin père était à Quimper à cette époque, alors âgé de 43 ans ?

Mais jusqu'à plus amples renseignements, il faut reconnaître George Allienne comme le premier imprimeur installé à Quimper.

(10) Une copie de cet acte se trouve dans les papiers de La Borderie (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 972) : 1593, 21 octobre, à Quintin. — « Devant nous nottaires jurés et receus en la cour de Quintin a esté present et sest en personne comparu homme Michel Allienne, marchand, demeurant en la ville de Quenpercorentin, lequel a vandu, cédé, quicté, délaicé et heritierement transporté par tiltre de pure et simple vante perpetuelle yreuocable et durable à jamais... à sire Rolland Perot, marchand, demeurant à Kerrigant en la paroisse du Bodeo, present et acceptant... scauoir est, vne maison, baesle et jardrin derriere, aud. vendeur appartenant, sittuée en la rue du Gacet, foubourg de Quintin, vis à vis de l'eglize Mons^r St Fiacre, joingnant... à vn chemin conduisant de lad. rue du Gacet au faubourg S^t Thuriau... au moien de la presente vente ainsi faicte et amiablement accordée entre lesd. parties pour le pris et somme de 340 escuz sol, presentement, réellement et deuant nous sollus et païsés par led. achepteur aud. vendeur »... etc. (orig. parch.), Fonds Quintin.

(11) DANIEL (Tanguy); *La bibliothèque de Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouaille de 1614 à 1640*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCII, 1966, p. 43-61. Voir p. 50.

(12) *Ibid.*, p. 56.

(13) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, dans *Archives de Bretagne*, 1898, t. IX, I, p. 119-120.

B. — Michel Machuel

1. — *Machuel, premier imprimeur de Quimper ?*

Michel Machuel, fils d'un libraire de Rouen, est venu s'installer à Quimper « dans le cours de l'année 1635 », nous dit Lepreux (14), date indiquée par Toussaint Gauthier (15). Lepreux ajoute : « Je ne sais pas sur quel fondement repose cette date (...) ; il est possible de l'accepter sous bénéfice d'inventaire ». La date de 1635 repose sur ces lignes de T. Gauthier que Lepreux avait mal lu : « La bibliothèque carme mentionne un volume d'histoire édité à Quimper, en 1635. Elle ne dit pas par quel imprimeur ; mais il y a de fortes présomptions de croire que c'était chez Michel Machuel, qui exerçait encore en 1642, et qui est le plus ancien imprimeur de Quimper que nous ayons rencontré dans nos pérégrinations » (16).

Le livre d'histoire édité à Quimper en 1635, et mentionné dans la *Bibliothèque carme*, doit être celui qui se trouve dans la *Bibliotheca Carmelitana*, t. I, col. 669 (17) :

HUGO à S. FRANCISCO (...) *Historia & Miracula B. ANNÆ, Monasterii Carmelitarum Observantiae Rhedonensis, patrata. Corisopti, 1635, in-8°.*

J'ai trouvé un exemplaire de ce livre (8 p.n.ch., 327 pages, 3 pages n.ch. de tables) dont le titre exact est :

HISTOIRE / DE LA CELEBRE / ET MIRACVLEUSE / SAINTE ANNE. / Reclamee en Bretagne, pres la Ville / d'Auray, en l'Euesche de Vannes. / (...) / Par le R P.F. Hugues de S François, Prieur des Carmes / reformez au conuent du Pont l'Abbé, en Bretagne. / — / A QVIMPERCORENTIN, / De l'Imprimerie de Georges Allienne, (Imprimeur / & Libraire iuré à Rouën / pres le College de / la Compagnie de IESVS, au Palmier / couronné. M DC.XXXV. / — / Avec Aprobation, & Priuilege du Roy.

C'est le premier ouvrage daté imprimé à Quimper, et il l'est par G. Allienne. Le privilège se trouve à la page 318 :

PRIVILEGE DV ROI
(...) donné à Paris le / vingt six-iesme de Ianuier mil six cens trête cinq. / il est permis à Georges Allienne, (Imprimeur & / Libraire iuré à Rouën) d'imprimer (...) pour le temps de cinq ans (...) / — / Acheué d'imprimer le vingt huict-iesme d'Auril / mil six cens trente cinq pour la premiere fois.

2. — *La seule impression connue de Michel Machuel (1642)*

Michel Machuel n'est connu que par l'impression d'un seul ouvrage, dont il ne reste qu'un unique exemplaire, dont le titre exact est :

CANTIQVOV / SPIRITVEL / DA BEZA CANET / ER CATE-
CHISMOV, / HA LECHIOV ALL GANT/AN CHRISTENIEN. /
COMPOSET BET A NEVEZ / Gant vn Tat à Compagnunez /

(14) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 183.

(15) GAUTHIER [7], *Histoire*, p. 46.

(16) *Id.*

(17) VILLIERS (C. de), *Bibliotheca carmelitana*, Orléans, 1752.

IESVS. / Docentes, & commonètes vosmetipsos psalmis, / hymnis & cantitis spiritualibus ad Colos.3.16. / (fleuron : dans un soleil les lettres IHS avec une croix sur la barre du H, et trois flèches réunies par la queue sous IHS. Le soleil est encadré dans deux cercles concentriques entre lesquels on peut lire : NOMEN DOMINI SPES EIUS. Aux quatre coins, des feuilles : ensemble à peu près carré) / E. QVEMPERCAVRENTIN. / Gant MIKEEL MACHVEL, Imprimer, ha / Librer. M. DC. XXXXII. / — / Gant permission, hac approbation an Superioret.

L'approbation est donnée par « LUCAS MAHIEV Vicaire / General » et datée « Faict à Kemper-Co-/rentin ce 16. Decembre 1641 ». Elle a été donnée par Mahieu, le siège épiscopal étant vacant : « Siege Episcopal vacant ». En effet Guillaume Le Prestre, évêque de Quimper, est mort le 8 novembre 1640.

3. — Conclusion

La date de 1635 mentionnée par Lepreux, d'après Gauthier, lui-même d'après la *Bibliothèque carme*, ne concerne pas Machuel, mais Allienne. On ne peut donc retenir qu'un fait : Machuel est connu par un ouvrage unique — dont je prépare l'édition — imprimé en 1642.

4. — Qui était Michel Machuel ?

Cet imprimeur n'a laissé aucune trace dans les registres paroissiaux de Quimper, et n'était l'unique exemplaire de son impression de 1642, il n'apparaîtrait pas comme étant le deuxième imprimeur connu de Quimper.

Son origine normande est affirmée par Lepreux : « Fils d'un libraire de Rouen² et originaire de cette ville, Michel Machuel, ainsi que beaucoup de ses compatriotes, s'en alla chercher fortune hors de la Normandie : il jeta son dévolu sur la cité de Saint-Corentin [...] » (18).

« 2. Voy. le tableau généalogique de cette famille dans le t. III, 1^{er} vol., de la série départementale de la *Gallia Typographica*. »

On trouve en effet dans ce tome une famille Machuel, imprimeurs à Rouen de 1603 à 1781, mais aucun renseignement nouveau sur Michel (19).

C. — Jean Hardouin

1. — Jean Hardouin à Quimper

Il eut un fils du même nom, né à Quimper en 1646. Lepreux écrit que cet enfant — qui devint jésuite et écrivain célèbre — a vu le jour à Quimper « pendant que son père achevait dans cette ville ses années de compagnonnage ». On trouve le père (ou le grand-père ?) établi à Morlaix en 1647, où il imprime une vie de sainte Barbe en breton, dont la page de titre est ainsi rédigée :

(18) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 177.

(19) LEPREUX [14], *Gallia*, t. III, p. 294-306. Voir aussi QUENIART [20], *L'imprimerie, passim*.

AMANT EZ / DEZRAOV BVHEZ / SANTES BARBA DRE RYM, / euel maz customer he hoary en / Goelet Breiz. / *Gant eurion an Itron Sanctes Barba / hac he Offiçou amplamant.* / (une gravure représentant le Christ en croix, au pied de laquelle se tient la Vierge, et saint Jean [?]) / *E MONTROVLEZ,* / Gant IAN HARDOVYN, Imprimer / ha Librer, peheny à chom é Rú, / Bourret M DC XL VII.

La dernière ligne est reconstituée à partir de l'extrémité supérieure des lettres, le bas de la page étant coupé.

C'est la seule impression connue (dont il ne reste qu'un exemplaire) de Jean Hardouin à Morlaix. C'est la raison pour laquelle Lepreux écrit que Toussaint Gauthier se trompe quand il affirme que cet imprimeur a débuté à Quimper en 1646 : « D'après Toussaint Gauthier, cet imprimeur aurait débuté à Quimper en 1646. L'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie en Bretagne* se trompe évidemment, attendu qu'en 1647, Jean Hardouin était installé à Morlaix où il a sans doute exercé durant quelques années ; ce ne peut donc être qu'à partir de 1648 au plus tôt, qu'il est venu s'établir définitivement à Quimper, en qualité de maître imprimeur, pour y remplacer Michel Machuel, son compatriote » (20).

2. — *Qui était Jean Hardouin ?*

Lepreux écrit : « Jean Hardouin était en effet, je crois, originaire de Rouen, où il était né vers 1620 ; son père, Jean Hardouin, avait été reçu maître libraire en la même ville, dans le cours de l'année 1607⁴ » (21).

4 Arch. dép. de la Seine-Inférieure, E 483, f° 8.

Signalons aussi un Gilles Hardouyn imprimeur à Paris en 1510 (22).

La date de 1620 est déduite de l'acte de décès (Saint-Sauveur), cité en entier par Lepreux. Retenons-en : « Ce jour 25^e d'avril 1676 (...) mourut M^e Jean Hardouin, libraire dans cette ville de Quimper (...) aage de 56 ans plus ou moins (...) » [23].

Signalons qu'un autre Jean Hardouin, lui aussi libraire, meurt le 27 août 1670, âgé de 77 ans (paroisse du Saint-Esprit), et avait donc vu le jour vers 1593. Il est très possible qu'il s'agisse du père qui serait venu habiter avec son fils. Le fait que ce père n'aurait eu que 14 ans quand il aurait été reçu maître libraire à Rouen (voir plus haut, 1607) n'infirmes pas cette hypothèse. En effet Lepreux, à propos de Romain II Malassis écrit que ce dernier « né probablement à Rouen, où il a été reçu maître en 1669, [était] tout enfant encore,

(20) LEPREUX, [15], *Gallia*, p. 177.

(21) *Id.*

(22) LEPREUX [14], *Gallia*, t. III, p. 88.

(23) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 177-178, n. 6. Le Guennec (*La Résistance - Croix de Morlaix*, 24 avril 1926, p. 3, col. 1) donne — par erreur — Caen comme étant la ville natale de J. Hardouin, et il dit que celui-ci « vint s'établir à Morlaix vers 1645, avec sa jeune femme Yvonne Sagorin ».

suisant l'usage de cette ville » (24). On peut même se demander si Jean Hardouin, imprimeur à Morlaix en 1647, n'était pas le père de l'imprimeur de Quimper (25).

Jean Hardouin, époux d'Yvonne Sagorin (dite « de Mesgloaguen » au baptême de son fils René), a plusieurs enfants, tous des garçons semble-t-il : un fils Nicolas « filz légitime de Jean Ardouin, libraire et d'Yvonne Sagorin », baptisé le 26 novembre 1645 (Saint-Mathieu, Morlaix), et qui avait pour parrain l'imprimeur Nicolas du Brayet (selon Le Guennec, *La Résistance* [*Croix de Morlaix*], 24 avril 1926, p. 3, col. 1) ; un autre fils Jean, le 23 décembre 1646 (Saint-Mathieu, Quimper), qui « entra dans la Compagnie de Jésus, s'y rendit célèbre par sa critique originale et mérita d'être appelé dans son épitaphe *le plus paradoxal de tous les hommes* (hominum paradoxotatos) » [26]. Puis Robert le 14 juin 1649 (Saint-Sauveur), Jacques le 26 octobre 1651 (Saint-Sauveur), René le 18 mai 1654 (Saint-Julien), Georges-Corentin le 24 avril 1657 (Saint-Sauveur) et François le 19 juin 1659 (Saint-Sauveur).

Louis Le Guennec (*La Résistance, ibid.*, col. 3) donne une liste différente : Nicolas et Jean, puis cinq autres enfants nés à Quimper : Robert le 14 juin 1649, Jacques le 29 octobre 1651, Jean le 6 juin 1655, Georges-Corentin le 24 août 1657, François le 24 avril 1659.

Faut-il admettre que Jean Hardouin a eu huit garçons : Nicolas (1645), Jean (1646), Robert (1649), Jacques (1651), René (1654), Jean (1655), Georges-Corentin (1657) et François (1659) ? Il faudrait vérifier sur les registres, et voir aussi si par hasard Georges-Corentin n'a pas Georges Allienne comme parrain, et de plus essayer de résoudre le problème posé par l'existence de deux « Jean Hardouin Libraire ». Signalons de plus qu'un nommé Hardouin, fils de Jean, est enterré au cimetière de Saint-Mathieu le 24 septembre 1639 ! S'agit-il d'un enfant mort-né (d'où l'absence de prénom) ? Faut-il lire 1659, et dans ce cas il s'agirait de François Hardouin ?

Une note de Daniel Bernard (Arch. dép. du Finistère, 110 J 40) signale qu'en 1650 (ou 1660 ? les deux dates sont superposées) « Jean Hardouin le Jeune, maître imprimeur et libraire et Yvonne Sagorin, sa femme, achètent une maison place Mesgloaguen ». D'où peut-être la mention « de Mesgloaguen » donnée à Yvonne Sagorin en 1654 ?

Cette note semble indiquer qu'il existait bien, à Quimper, deux Jean Hardouin, père et fils. Faut-il penser que tous deux habitaient Morlaix, où le fils a un enfant en novembre 1645 ? Que ce fils va à

(24) *Ibid.*, p. 185.

(25) Cependant il faut remarquer que les enfants Hardouin sont nés à Quimper en 1646, 1649, 1651, 1654, 1657 et 1659, et qu'il y a une « interruption » entre le 23 décembre 1646 et le 14 juin 1649, période pendant laquelle a paru la seule impression morlaisienne (1647) de Jean Hardouin. Mais cela peut être une coïncidence.

(26) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 177-178. Sur le P. Hardouin, voir entre autres : GALLETIER (Ed.), dans *Annales de Bretagne*, 1925, p. 461-483, et 1928, p. 171-187 ; CHASSÉ (Ch.), dans *les Cahiers de l'Iroise*, 1962, p. 126-129.

Quimper en 1646, où il se trouve à cette date, selon Le Guennec (*La Résistance, ibid.*, col. 2), travaillant chez Michel Machuel, son compatriote. Je ne sais sur quel document repose cette affirmation, mais c'est à Quimper, en décembre 1646, que naît un deuxième fils, Jean. Faut-il croire que le jeune imprimeur quitte Quimper, en 1647, pour s'installer à Morlaix et y éditer une *Vie de sainte Barbe* (et peut-être aussi les *Amouroustet eun den coz*, « livret imprimé à Morlaix en l'an 1647 » selon dom Louis Le Pelletier, qui en cite de nombreux passages [édités par Roparz Hemon, *Les fragments de la Destruction de Jérusalem et des Amours du vieillard*, Dublin, 1969]) ? Puis Hardouin fils revient définitivement à Quimper avant 1649 (il a, en cette ville, un enfant en juin 1649). Ne peut-on pas émettre l'hypothèse que c'est son père, installé à Morlaix, qui a imprimé la *Vie de sainte Barbe*, et penser que son fils l'ayant quitté pour être compagnon chez Machuel aurait pris la succession de celui-ci vers 1650, et avant 1654, date de la première édition certaine de Hardouin à Quimper, puisque son père, âgé d'environ 60 ans (?) l'aurait rejoint à une date indéterminée ? Les deux hypothèses me semblent plausibles.

3. — *Les impressions quimpéroises de Jean Hardouin*

En voici une liste très certainement incomplète :

- 1650 ? Levot, dans sa *Biographie bretonne* (t. II, p. 415), signale : MARTIN (le P.) (...) *Hent ar Barados (le Chemin du Paradis)* et *ar Vuhez Christen (la Vie Chrétienne)*. Quimper-Corentin, Jean Hardouin, 1650 et 1689 ; Morlaix, de Plusquellec, 1712 (...). La date de 1689 est erronée, ou désigne une réédition d'un autre imprimeur.
- 1654 Statuta synodalia diocesis Corisopitensis seu Cornubiensis auctoritate ... Renati du Louet ... edita. — Corisopiti, Jean Hardouyn, 1657, in-8°.
(Signalé par A. ARTONNE, L. GUIZARD, O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France*, Paris, C.N.R.S., 1963, p. 366.)
- 1654 L'INSTITVTION / DE LA / CONGREGATION / DES / ECCLESIASTI-QVES DEDIE'E / AV SAINT ESPRIT / SOVS LE TILTRE DE / SON ESPOVSE SACRE'E LA / SAINTE VIERGE, / *Erigée au College de la Compagnie de IESVS. / à Quimper-Corentin.* / (dans un cadre : « SPIRITVS EST / qui viuificat, / caro non prodest / quidquam. » / A QVIMPER-CORENTIN, / Chez JEAN HARDOVYN, Mar-/chand Libraire, & Imprimeur. / 1654.
L'approbation datée du 20 mars 1654 est donnée pour *L'Institution* et pour *Les Devoirs*. Ces deux ouvrages sont reliés ensemble dans l'ouvrage que j'ai examiné :
- 1654 LES DEVOIRS / PRINCIPAVX / QVE / L'EGLISE / IMPOSE A TOVS / LES ECCLESIASTIQUES / COMME NECESSAIRES A LEVR SALVT. / *Tirés des Conciles, des saints Canons, & des / Decrets des Souuerains Pontifes.* / (dans un cadre :

comme dans le livre précédent) / A QVIMPER-CORENTIN, / Chez IEAN HARDOVYN, Mar-/chand Libraire & Imprimeur. / / *Auec Permission des Supérieurs. 1654.*

1657

STATVTA / SYNODALIA, / DIOECESIS /CORI-/SOPITENSIS SEV / Cornubiensis. / *Auuthoritate Illustrissimi ac Reuerendissimi / Domini RENATI DV LOVET, Dictæ / Diæcesis Dei & sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ / Epicospi & Comitit, de Consilio Ve-/nerabilis Capituli insignis Ecclesiæ / Cathedralis Corisoptensis, In lucem edita.* / (fleuron) / CORISOPITI, / Ex Typographiâ IOANNIS / HARDOVYN, huius Diœce-/sis Typographi. / ——— / M. DC. LVII.

1659

LE SACRE' COLLEGE / DE IESVS / DIVISE' EN CINQ / CLASSES, OV L'ON EN-/seigne en langue Armorique les / leçons Chrestiennes avec les 3. / clefs pour y entrer, vn Dictiô-/naire, vne Grammaire & Syn-/taxe en même langue. / *Venite filij, audite me : timorem Domini / docebos vos.* p f. 33. / *Composé par le R.P. IVLIEEN MAVNOIR de la / Compagnie de Jesus. Par l'ordre de / Monseigneur de Cornouaille.* / (...) / A QVIMPER-CORENTIN, / Chez IEAN HARDOVYN, Impri-/meur Ordinaire du Diocese. / M.DC.LIX. / *Auec Priuilege, & Approbation.*

La première partie, de 130 pages, est suivie d'une page imprimée recto, avec la

PERMISSION DV R. PERE PROVINCIAL (...) Permits à IEAN HARDOVYN Libraire de Monseigneur de Cornouaille (...) à Kimper ce 4. Aoust 1658. (...)

1660

PROPRIVM / SANCTORVM ET OFFI-/ciorem Diœcesis Leonensis. / *Romano vsui accommodatum. / Ex Mandato Illustrissimi ac Reuerendissimi / in Christo Patris D. HENRICI DE LAVAL / DE BOISDAVPHIN Episcopi Comitit / Leonesis, nunc primum opera M. GUILLELMI / CREN Presbyteri almæ Facultatis Pariensis / Baccalauri Theologi & Decre-/orum Li-/centiati, necnon in Ecclesia Leonensis Cuno-/nici Pœnitentiarij compilatum : ac præfati / Reuerendissimi D. Episcopi auctoritate / recognitum, & editura. / Accedente Venerabilis Capituli Leonensis / Consilio & consensu. / + / IHS / CORISOPITI, / Ex Typographiâ IOANNIS / HARDOVYN, Typographi / & Bibliopolæ. M.DC.LX.*

1663

LES / ALTERNATIVES / DV SIEVR / DV RVN FVRIC / ADVOCAT EN PARLEMENT, / OV / MESLANGE / AGREABLE DE / QVELQVES VNES DE SES / Lettres serieuses avec d'autres qui / sont d'vn air moins seure & plus / enioüé, rangées selon l'or-/dre du temps qu'il les / a escrites, / *Et non selon la dignité ou le merite des personnes aux-/quelles il les adresse.* / (fleuron) / A QVIMPER-CORENTIN, / Chez IEAN HARDOVYN, Marchand / Libraire & Imprimeur. / M. DC. LXIII.

1667

L'INSTITVTION DE LA / CONGREGATION / DES ECCLÉSIASTIQUES / DÉDÉE AV S. ESPRIT / sous le tiltre de son Espouse sacrée / LA SAINTE VIERGE / Erigée au Collège de la Compagnie de IESVS / A Quimper-Corentin. / ——— / A QVIMPER-CORENTIN / Chez JEAN HARDOVYN, Marchand / LIBRAIRE ET IMPRIMEVR. / — 1667 —

Description donnée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-1881, p. 16-17. Voir aussi SOMMERVOGEL, t. III, col. 1667, qui ajoute que le P. Le Grand signe la dédicace de cet ouvrage. L'approbation du 20 mars 1654 et la permission, donnée par le P. Annat à Hardouin, mentionne encore un autre ouvrage, joint au premier dans cette édition de 1667. Voir plus haut l'édition de 1654. Cet ouvrage a pour titre *Les Devoirs principaux que l'Eglise impose aux Ecclésiastiques*. La marque de l'imprimeur se trouve au titre et à la fin de l'ouvrage : double médaillon représentant Jésus et Marie.

1675

Mellezour ar galonnoù. Instruction meurbet util dar confesseret da interrogé ar re a cofez ento : ha profitabl da neb a gar prepari da ober ur gofession general pe ordinal, composit gant an Tat JULIAN MANER. E Quimper Caurintin, gant Iann Hardouin, imprimer ha librer ordinal dar Roué ha dan Autrou Kerné, 1675. Petit in-8°.

Description donnée lors de l'exhibition de l'ouvrage par L. PRUD'HOMME. Voir le *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*, 10^e année, 1886-1887, p. 6-7, description reprise par LEPREUX, t. IV, p. 177, n° 5. Voir aussi SOMMERVOGEL, t. V, col. 754-755, et DUJARDIN, *Matériaux...*, p. 10. Cet exemplaire (unique ?) a été vendu (voir *Catalogue de bons livres anciens et modernes...*, 1888, n° 272, et son compte rendu par La Borderie, (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888, t. III, p. 154-157). Le titre donné dans le *Catalogue* présente quelques différences : utile, confessored, interroge. Cet ouvrage doit dormir dans une bibliothèque. Laquelle ?

1676

Matière des conférences ecclésiastiques du diocèse de Cornouaille pour l'année M.DC.LXXVI. A Quimper, chez le Sieur Hardouin, Imp. du Roy et de l'Evêché.

(Affiche.) [Arch.]

Note de Daniel Bernard (Arch. dép. du Finistère, 110 J 40) qui ne dit malheureusement pas où se trouve cette affiche. Aux Archives du Finistère ?

S. date | CANTICOV / SPIRITUEL / HAC INSTRVCTIOVNOV PRO-/fitabl euit disqui an hent da vont dar. Barados. / *Composit gant an Tat IVLIAM MANER / Religius eus ar Gompagnunez IESVS. / Corriget hac augmentet en Edition diueza-/man eus a cals a Canticou neuze. / (monogramme de la Compagnie de Jésus) / E KEMPER-CAVRINTIN / E ty IAN HARDOVIN, Impri(mer ha li-)/brer ordinal dan Autrou a Gue(rne...).*

Le bas de la page à droite est déchirée : il manque « mer ha li- » et « rne », et probablement la date.

D. — Guillaume Le Blanc

1. — *Guillaume Le Blanc, imprimeur à Quimper*

Lepreux donne pour les premiers imprimeurs de Quimper les dates suivantes : 1620-1634, Noël Desvergiers ; 1635-1648, Michel Machuel ; 1635-1660, Guillaume Leblanc.

« Quatre personnages de ce nom pour le moins (...) ont exercé la typographie à Quimper » assure Lepreux (27). Le premier d'entre eux, ajoute-t-il, était imprimeur du collège des jésuites en 1636. Son affirmation repose sur une note de Kerviler (28) qui signale parmi les publications périodiques du Finistère : « (Exercices publics de l'ancien collège de Quimper.) *Accedite litterati* et quoquot humanitatis scientes *Viri Curiosolite* (...) MDCXXXVI = S.I. (*Quimper, Guillaume Le Blanc et successeurs*) pancartes in-folio de 1636 à 1763. »

En vérité il semble que René Kerviler, se trouvant devant un programme de séance du collège de Quimper daté de 1636, mais sans localisation, l'a attribué arbitrairement à l'imprimeur Guillaume Le Blanc. Il cite ensuite une autre série de programmes de 1763 à 1796, d'après des remarques de Fierville, qui, dans son *Histoire du collège de Quimper*, en mentionne six (1768, 1777, 1778, 1780 et 1785). R. Kerviler a eu aussi la communication de l'intitulé d'un programme de 1789. Ce souci de détailler les différentes éditions, souci qui ne se retrouve pas pour les programmes antérieurs à 1763, m'a fait soupçonner qu'il ne connaissait en réalité que le programme de 1636. La lecture du livre de Fierville (29) m'a apporté la solution. On y trouve en effet la teneur de l'affiche :

« *Accedite Litterati / Et quot quot / Humanitatis scientes / Viri Curiosolite / Musas amatis / Ad sacros Athenei vestri lares / Materias argumenti vestra est et summa gloria / Quippe coriosopitensis rhetor vobis / Addictissimus defendet / Litteras humaniores / Perfectissimum in hac communitate civili / Hominem exhibere / CUM DEO / Si aderit, et vos auditione benevoli faveatis, auspicato. / In aula collegii, hora post meridiem prima, postridie Lucaliorum / MDCXXXVI. »*

Au haut de cette pancarte se trouve le chiffre des jésuites, dans une gloire, avec cet exergue : *Exaltemus nomen ejus in idipsum*.

Fierville signale que cette affiche « nous a été conservée parce qu'elle servait de couverture à une procédure » et il ajoute : « Le nom de l'imprimeur est absent, mais on trouve aux registres de l'état civil, dans un acte du 16 janvier 1684, *Guillaume Le Blanc* qui prend le titre *d'imprimeur et libraire du collège*. Enfin on lit dans la *Biographie* du P. *Hardouin*, jésuite né à Quimper en 1646, que *ses parents y avaient un commerce de librairie*. »

(27) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 179.

(28) KERVILER [9], *Essai*, n° XI, 4^e trimestre 1889, p. 28.

(29) FIERVILLE [6], *Histoire*, p. 82-83.

Il est étonnant que Fierville cite un imprimeur de 1684 au sujet d'une affiche de 1636, ainsi qu'un « libraire » de 1648. Faut-il penser qu'il n'avait aucun autre renseignement sur les imprimeurs à Quimper au XVII^e siècle ? Ce n'est pas impossible (il écrivait en 1864). Quoi qu'il en soit, la note de Kerviler semble reposer entièrement sur cet ouvrage où l'auteur cite une affiche de 1636, mais sans nom d'imprimeur. Il n'y a aucune raison de penser que Le Blanc soit cet imprimeur.

2. — Conclusion

La note de Fierville, mal lue par Kerviler, est responsable de la création d'un Guillaume Le Blanc I (1635-1660) par Lepreux, qui ajoute : « Je n'ai pas de renseignements biographiques sur ce premier Leblanc ». Sur Guillaume Le Blanc II (1660-1690) il donne plusieurs indications.

En un mot, l'existence de Guillaume I, imprimeur, est très probablement une erreur. En tous cas nous n'avons aucune preuve de son existence. Le premier Guillaume Le Blanc, imprimeur à Quimper, n'y a vécu que dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

3. — Guillaume Le Blanc I

Louis Le Guennec a écrit un article sur les imprimeurs Le Blanc (30) parmi lesquels il inclut, à tort, le Guillaume Le Blanc « inventé » par Kerviler. Il signale la destruction, en 1932, de deux anciennes maisons : « Elles dressaient leurs façades contiguës et dissemblables, bien que reliées au même corps de logis, en bordure de la place au Beurre, au bas et en face de la rampe du Lycée, dans l'un des coins les plus pittoresquement vétustes de cette antique paroisse Saint-Sauveur [...] » (31).

Sur la porte d'entrée de la plus grande des deux maisons se lisait une inscription gravée « au-dessous d'un monogramme du Christ : F : F : PAR : H : H : GUIL : LE : BLANC : AN : 1685 : AET : 64 (*fait faire par honorable homme Guillaume Le Blanc, an 1685 ; âgé de 64 ans*) » [32].

Ce qui permet de donner 1621 comme date approximative de naissance. On trouve dans les index de D. Bernard la naissance d'un Guillaume Le Blanc le 2 avril 1623 (Saint-Esprit), fils de Jean et de Licentia Dubré (Du Bré en 1623). S'agit-il de notre imprimeur ? Il faudrait examiner ce registre car je relève la naissance d'un fils François Albi (21 juin 1620, fils de Jean et de Licentia... [en blanc] Dubre, Saint-Sauveur), d'un autre fils François (22 juillet 1621, fils de Jean et de Licentia Dubre, Saint-Sauveur). Or un troisième François, toujours dans la même paroisse, est né le 22 juin 1621, fils de Jean Le Blanc et de Vincente Dubré (33) !

(30) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...* On trouve dans cet article deux dessins : p. 77 « Rue du Lycée, à Quimper (ancienne rue du Collège) », et p. 79 « Les maisons qui ont été démolies. Place au Beurre, à Quimper ».

(31) *Ibid.*, p. 75.

(32) *Idem.* M. Tanguy Daniel m'a signalé que cette pierre était toujours visible.

(33) On trouve dans les index de D. Bernard plusieurs personnes et familles

Quoi qu'il en soit Guillaume Le Blanc épouse Adélice Mazeas, dont il a plusieurs enfants. Je trouve un François né le 4 avril 1653 (Saint-Mathieu), fils (34) de Guillaume Le Blanc et de Adélice Mahony. Mahony est-il une erreur de lecture ? (ce nom, attesté en 1635 [La Chandeleur], et avec deux « n » en 1640 [Saint-Mathieu], est toujours porté [Mahony ou Maony] à Brest, selon M. Ch. Laurent qui me signale que ce serait l'un des derniers patronymes subsistants de l'immigration irlandaise au XVII^e siècle).

Puis huit enfants tous nés dans la paroisse du Saint-Esprit : Urbain (18 octobre-30 novembre 1654), Adélice (6 avril 1656), Guillaume (13 mai 1658), Joseph (30 mai 1659), Marie (6 mars-11 avril 1662), Germaine (22 mai-2 novembre 1664), Corentine (22 juillet-24 août 1665), Marie (6 mars 1669).

Guillaume Le Blanc est qualifié « marchand libraire et imprimeur » en 1654, et « M^e libraire » à sa mort en 1690 (11-12 juin 1690, Saint-Sauveur) selon D. Bernard, et, selon Le Guennec (35) il est qualifié dans les actes de « maître libraire du collège de Quimper » et d'« imprimeur et libraire du collège ».

Selon Le Guennec, Guillaume Le Blanc avait une position privilégiée : « Bien placé sur le passage des écoliers qui fréquentaient le collège des Jésuites, il était le fournisseur attitré de ceux-là et de celui-ci, aussi bien pour le matériel scolaire, papier, plumes, écritaires, cahiers, rudiments, grammaires, etc., que pour les ouvrages classiques dont il imprima lui-même quelques-uns » (36).

Lorsqu'il meurt, le 11 juin 1690, il laisse, semble-t-il, une situation très saine. Mais les héritiers vont engager un procès désastreux, comme nous le verrons.

4. — *Les productions de Guillaume Le Blanc I*

Nous ne savons pas à quelle époque Le Blanc a commencé à imprimer sous son nom. Sa première production connue est de 1651. Il avait environ 30 ans à cette époque. Voici les titres que j'ai relevés de ses impressions.

- 1651 Œuvres Latines d'Edmundi Campiani.
(Selon LE GUENNEC, *Quatre générations...*, p. 78.)
- 1661 *Idem (ibid.)*.

Le Blanc, en particulier une famille de tailleurs d'habits. J'en ai dressé des tableaux, mais n'ai pas trouvé de relation entre cette famille et celle de l'imprimeur.

(34) Il faudrait vérifier si cet enfant, François, n'est pas une fille. En effet, une Françoise Le Blanc, fille de Guillaume, épousera l'imprimeur Buitingh « premier gendre ».

(35) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...*, p. 76.

(36) *Ibid.*, p. 77-78.

- 1662 CANTICOV / SPIRITVEL, / AC INSTRVCTIONOV / profitabil euit disqui an hent / da vont dar Barados. / *Composet gant an Tat IVLIAN MANER / Religius euz ar Goumpagnunez IESVS.* / Corriget, hag augmentet ganta en Edition / vnevet man eux a vn trederen. / (monogramme de la Compagnie de Jésus, dans un soleil, avec la devise : LAVDABILE NÖMEN DOMINI) / E QVEMPER-CAVRINTIN, / Gant GVILLOV AR BLANC, Imprimer, ha Librer ordinal dar Colleg eus ar / Goumpagnunez IESVS. / M. DC. LXII.
- 1665 Les secrets du Calendrier plus familiers et plus faciles. Quimper, Guillaume Le Blanc, 1665. In-8°.
(Selon SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 1559.)
- 1666 Méthode curieuse pour acheminer à la langue latine par l'observation de la française, par G. Bretonneau.
(Selon LE GUENNEC, *Quatre générations...*, p. 78.)
- 1667 Cantiques spirituels. Quimper, chez Guillaume Le Blanc, 1667, in-12 (en breton).
(Selon le ms. Jausions IX, p. 4 et X, p. 11, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1023. Voir aussi SOMMERVOGEL, t. V, col. 753 : « Canticou spirituel (...), Guillaume le Blanc, 1667 » et SÉJOURNÉ, t. II, p. 228.)
- 1671 DICTIONNAIRE / ET COLLOQVES / FRANCOIS-BRETON. / *Traduit de François en Breton, par / G. QUIQVER natif de Roscof. / Livre tres necessaire pour l'in-/telligence des deux Langues.* / Reveu, corrigé & augmenté en / cette derniere Edition. / (fleuron) / A QUIMPER-CORENTIN, / Chez GVILLAUME LE BLANC Imprimeur / & Libraire du Collee 1671.
- 1672 « Un petit in-32, sans doute édité en ladite ville, chez le second Guillaume Le Blanc, mais malheureusement veuf de sa couverture. Toutefois le titre absent semble bien se retrouver plus loin dans le corps de la brochure : *Les Stations de Jérusalem accommodées à l'usage de la ville de Quimper, pour servir de plan aux Méditations de la Passion de Nötre-Seigneur J.-Christ Crucifié.* L'opuscule comprend 123 pages faisant suite à 18 autres pages d'introduction dont la dernière est consacrée à une piètre figuration de la scène du Calvaire. Il débute par une courte lettre dédicatoire à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime François de Coetlogon, Evêque de Quimper et Comte de Cornouaille (signée par Adrien Parvilliers, s.j.). »
[Signalé par G. PONDAVEN, *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, t. XXI, 1922, p. 167. Voir p. 170 : « Mgr de Coetlogon (...) Fait à Quimper (...) le premier jour de Janvier 1672 ».] Nous espérons retrouver cet exemplaire. L'examen de la « piètre figuration » et des caractères permettront peut-être de confirmer, ou d'infirmer, l'hypothèse de G. Pondaven.

1673 | LES LITANIES / DE SAINTE ANNE. / (...) / A QVIMPER-CORENTIN Chez GVILLAVME LE BLANC. 1673.
Un placard. Prières en latin.

S. date | LES LITANIES / DE LA VIERGE MARIE. / (...) / A QVIMPER, Chez GVILLAVME LE BLANC.

Un placard. Prières en latin. Le bas de la feuille est coupé et seul le haut du nom de l'imprimeur apparaît. La date aussi a disparu. La feuille ayant exactement la même présentation (filets, etc.) que la précédente, est peut-être de la même année.

1677 | Doctrine chrétienne (...) A QVIMPER, Chez Guillaume LE BLANC Imprimeur du College. 1677.
(Edition bilingue, rééditée et étudiée par Roparz Hemon, *Doctrin an Christenien*, Dublin, 1977.)

1677 | Canticou spirituel hac instructionou profitabl evit disqui an Hent da vont dar Barados, composet gant an Tat IULIAN MANER, Religius eus ar Gompagnunez IESVS, Corriget hag augmentet ganta à nevez en Edition pemzecvet man. // E KEMPER, Cant Guillou Ar BLANC, Imprimer ha Librer ordinal dar Colleg. MDCLXXVII.
(Selon DUJARDIN, *Matériaux...*, p. 2 et errata.) N'y-a-t-il pas une erreur de date ? Voir le suivant.

1678 | CANTICOV / SPIRITVEL, / HAC INSTRVTIONOV / profitabl evit disqui an hent / da vont dar Barados. / Composet gant an Tat IVLIAN MANER / Religius eus ar Gompagnunez IESVS / Corriget, hag augmentet ganta à / nevez en Edition pemzecvet man. / (fleuron : IHS dans un rectangle avec cette devise : LADA-BILE-NOMEN-DOMINI) / E KEMPER, / Gant GUILLOU AR BLANC Imprimeur, / ha Librer ordinal dar Colleg. / M.DC.LXXVIII.

1679 | TEMPL CONSACRET / DAR PASSION / IESVS CHRIST, / BATISSET GANT / AR SPERET GLAN / er galon ar Christen devot. / Composet gant an Tat JULIAN MANER, / Religius eus à Gompagnunez JESUS. / Dediet dan Autrou Illustriss, ha Reverendiss. / FRANCES A GOATLOGON, / Escop à Guemper, ha Cont à Guerné. / An pevare Edition, corriget hag augmantet. / (fleuron) : IHS dans un décor circulaire) / E KEMPER, / Gant GUILLOU AR BLANC, Imprimer. / ha Librer ordinal dar Colleg. 1679 / ——— / Gant Approbation ha / [Privilaich] /

Une édition de 1671, la première peut-être, est signalée par le chanoine PÉRENNÈS (*Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, mars-avril 1925, n° 2, p. 93) : « *Templ consacret dar passion Jesus-Christ batisset gant ar Speret glan er galon ar Christen devot, Dediet d'an Autrou Illustrissim, ha Reverendissim FRANCES A COETLOGON, Escop à Quemper, ha Comt à Guerné, Kenta edition.* Cette première édition date de 1671. » Malheureusement le nom de l'imprimeur n'est pas mentionné, mais on peut penser à Guillaume Le Blanc.

- 1679 Un choix des fables d'Esopé.
(Selon LE GUENNEC, *Quatre générations...*, p. 78.)
- 1680 L'Institution de la Congrégation des Ecclésiastiques, dédiée à l'Esprit Saint sous le titre de son épouse sacrée la Sainte Vierge. Erigée au collège de la Compagnie de Jésus à Quimper. Revû, corrigé et augmenté. A Quimper, chez Guillaume le Blanc, 1680.
(Selon SOMMERVOGEL, t. III, col. 1668.)
- 1685 Chemin assuré de pénitence (...) composé par le R.P. Julien Mau noir (...) A Quimper chez Guillaume le Blanc Imprimeur et Libraire du college. M.DC.LXXXV.
(Voir SOMMERVOGEL, t. V, col. 755.)
- 1685 CANTIC SPIRI(T)VEL / en enor d'an Autrou Chri(st) hon / Salver (...) E QUEMPER / E ty GUILLOU AR BLANC Imprimer / ha Librer dar Goleg 1685.
Cantique de 8 pages.
- 1686 Description de la décoration pour la thèse dédiée à Mgr. de Coëtlogon, évêque de Cornouaille.
(Selon LE GUENNEC, p. 78.)
- S. date CANTIC SPIRITVEL / EVIT AR PELERINERIEN. / S. MICHEL E DOVARNENEZ (...) E QVEMPER-CAVRINTIN, / Gant Guillou ar Blanc, Imprimer ha Librer.
Cantique de 8 pages. Le manque de date ne permet pas d'affirmer que l'imprimeur est bien Guillaume I. Mais pour des raisons trop longues à expliquer, je pense que ce cantique sort probablement de ses presses.

(à suivre)

GEORGES-MICHEL THOMAS

Notes sur quelques horlogers en Basse-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles

Sans être très ancien, le métier d'horloger n'en remonte pas moins au xv^e siècle puisque Jal, dans son *Dictionnaire* (1), signale un horloger ayant un brevet du roi en 1391.

Les rois, d'ailleurs, tenaient à s'attacher de tels artisans, les logeant au Louvre, comme Guillaume Ferrier (1622), leur décernant même le titre envié de valet de chambre du roi. L'un d'eux avait réalisé une horloge portative, placée dans une mallette, fixée sur un cheval comme l'épée de parement. Martin Guerier, conducteur de la monture, percevait cinq sols tournois par jour pour lui et son cheval.

Il ne semble pas que la Basse-Bretagne ait eu d'horloge avant le milieu du xvi^e siècle. Louis Le Gall, de Carhaix, en fournit une à Saint-Corentin de Quimper, le 15 février 1544 (2). Saint-Melaine de Morlaix possède la sienne avant 1602 (3). Elle ne doit pas, d'ailleurs, marcher à la perfection car, successivement, elle est réparée par Charles André (1602), Jean Baroys (1612 et 1622), Nicolas Le Febvre (1628), Charles André (1632), Alain Henry (1637).

Dans son monumental *Inventaire* (4), Bourde de la Rogerie confirme la rareté des horloges quand il écrit : « Les inventaires bretons des xvii^e et xviii^e siècles citent très rarement des montres, des pendules et des horloges, et ces objets étaient même si peu connus qu'en 1675, près de Quimper, lors de la sédition du papier timbré, des paysans voulurent démolir une horloge apportée dans un presbytère : ils croyaient que ce meuble renfermait la gabelle dont on menaçait la province ! ».

(1) JAL (Augustin), *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1864.

(2) LE MEN (R.-F.), *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1879, in-8°.

(3) Arch. dép. du Finistère, 151 G 83.

(4) BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), *Inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper, du consulat et du tribunal de commerce de Morlaix*. Quimper, 1902, in-4°. Introduction, p. V-CCXLVII.

Le Men, lui, dans sa *Monographie de la cathédrale de Quimper* (5), fait remarquer que le chapitre était souvent obligé de faire venir de fort loin un horloger lorsque les réparations s'avéraient nécessaires, les artisans locaux étant souvent de simples maîtres serruriers. Ainsi, Nicolas Cozic fut mandé de La Roche-Derrien, en 1471, pour faire l'horloge de la chapelle de Notre-Dame-du-Guéodet de Quimper ; Saint-Melaine de Morlaix fit appel, en 1612, à un Normand, Jean Baroys, de la paroisse de Coulouvray.

Dans la plupart des communes rurales, on s'en tint, pendant longtemps, aux cadrans solaires de schiste. Mais quand la paroisse s'enrichissait, comme à Saint-Jean-du-Doigt ou à La Martyre, la fabrique mettait son point d'honneur à posséder son horloge. Ainsi, Saint-Jean-du-Doigt en eut une en 1553. Pour les réparations, on faisait appel à des horlogers de Morlaix ou de Plougasnou comme Alain Soubigou (1553), Henri Cotton (1573) ou René Huet (1585) [6]. La Martyre, elle, en 1679, fit appel à René Hervé, de Lantréguier, pour installer une horloge dans son clocher (7). L'église de L'Hôpital-Camfrout, dépendance de l'abbaye de Landévennec, n'eut la sienne que par décision du 5 novembre 1736 (8).

**

A la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, les horlogers — on dit encore pendant longtemps horlogeurs, orlogeurs ou faiseurs d'horloge (9) — deviennent plus nombreux.

Des maîtres horlogers étrangers parcourent l'Armorique, à la manière des fondeurs de cloches, offrant leurs secrets de paroisse en paroisse ; certains s'y fixent et même prennent femme. C'est le cas d'Irlandais, les Morry, les Morphy, qui ont dû quitter leur pays dans les conditions que l'on sait. De Suisses aussi. Isaac Dupré, « *Suisse de naissance et horloger de profession* », décède à Quimper, paroisse Saint-Julien, le 26 juin 1747 (10). Pierre Droz, maître horloger, originaire du Locle, en Suisse, « *fait acte d'abjuration de l'hérésie de Calvin* », le 26 décembre 1776, dans l'église du séminaire de Quimper (11). Il s'implante dans cette ville, épousant, paroisse Saint-Julien, Françoise Marie Douérin, qui lui donnera un fils, prénommé Jean-Marie, le 19 juin 1778.

(5) LE MEN (R.-F.), *op. cit.*

(6) BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), *L'église de Saint-Jean-du-Doigt. Notes pour servir à son histoire*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVI, 1909, p. 324-366.

(7) Hervé, maître horloger à Tréguier, répare en 1663 l'horloge de la cathédrale de Tréguier ; en 1682, il passe un marché avec la fabrique de Saint-Pol-de-Léon pour l'entretien de l'horloge pendant cinq ans (Arch. dép. du Finistère, 6 G 97).

(8) Extrait des délibérations capitulaires de l'abbaye de Landévennec.

(9) Jugon, qui paie six livres de capitation à Brest, est dit « faiseur d'horloges ».

(10) Arch. mun. de Quimper, registres paroissiaux de Saint-Julien, 1747.

(11) *Ibid.*, 1776.

Venant d'autres provinces, des horlogers itinérants proposent leurs services aux fabriques au fil de la route. C'est le cas de Pierre Gomet, originaire de Saint-Etienne-des-Tonneliers (diocèse de Rouen) qui se dit domicilié à Saint-Malo avant d'épouser une Quimpéroise, le 11 février 1782 (paroisse Saint-Julien). C'est le cas de Pierre Richecœur, fils de François, horloger lui-même, paroisse de Saint-Germain de Rennes, qui se fixa d'abord à Saint-Louis de Brest, puis épousa à Quimper, où il résidait depuis sept mois, Marguerite Daniel, dont il eut trois enfants (1785, 1786, 1790) [12].

.

Au XVIII^e siècle, Brest compte de nombreux horlogers, Landerneau en a quelques-uns. Par contre, en 1750, Quimper n'a que deux horlogers et, dans l'état des marchands de 1767, Morlaix est sans horloger, contrairement à ce qui se passe à Saint-Pol-de-Léon, qui en a un dès 1505 (13).

Parmi les horlogers brestois, signalons Anthoine Angloire de Montessuy (1771) [14] ; Laurent Barthélemy Autheman, époux de Marie Sylvestre (1777) [15] ; Joseph Berthet, époux de Jeanne Sonnic qui lui donna au moins sept enfants de 1777 à 1785 ; Marie-Honoré Boucher, époux de Françoise Maillard (1783) ; Charles de Champion, installé dans la Grand-Rue et qui mourut en 1764, sans descendant (16) ; Henry Coulon, dit « horlogeur de la Marine », qui s'unit à Thérèse Payen (1745) ; Jean Deforet, qui est dit absent lors de la naissance de sa fille Marie-Claude, le 11 mars 1784 ; Jean-Pierre Diard, époux de Marie-Charlotte Leclerc (17), parent de Joseph Diard, installé lui aussi comme horloger ; Vincent Jaouen (1695) ; Jugon, habitant Grand-Rue en 1719 ; Jacques-Philippe Le Lièvre (1777) ; Pierre Marchand (1782) ; Pierre-Isidore Poux (1770).

A Landerneau, mentionnons Nicolas Aballain qui répare l'horloge de La Roche-Maurice en 1792 (18) ; Tugdual Bodros, celle de Landivisiau en 1770 (19) ; Sorel qui perçoit quatre cent cinquante livres pour une horloge installée à Tréfléz avec Hervé Le Roux (20) ; Toullec, dit aussi maître armurier et qui travaille à La Martyre en 1695 (21), puis en 1703 (22).

(12) *Ibid.*, 1785, 1786, 1790.

(13) Il s'agit d'Hervé Camblan.

(14) Arch. dép. du Finistère, B 1716.

(15) *Ibid.*, B 2013.

(16) *Ibid.*, B 1710.

(17) *Ibid.*, B 1640.

(18) *Ibid.*, 232 G 3.

(19) *Ibid.*, 232 G 3.

(20) *Ibid.*, 275 G 6.

(21) *Ibid.*, 142 G 10.

(22) *Ibid.*, 142 G 11.

Hervé Camblan, de Saint-Pol-de-Léon, répare l'horloge de la cathédrale de Tréguier, en 1505, tandis que Thomas Chamonnard fonctionne lui aussi à Saint-Pol, en 1784. Il est locataire d'une boutique et d'une cuisine au bout de l'auditoire à raison de quatre-vingt-dix livres par an, loyer payable tous les six mois avec un bail de quatre ans (23). Son confrère Toussaint Hallard répare l'horloge de Lesneven en 1788 contre trois cents livres (24).

Installé à Morlaix, André Chevalier met au point l'horloge de Saint-Jean-du-Doigt en 1694 et fait, la même année, une horloge neuve payée quatre cent trois livres dix sols pour Bodilis (25), cependant qu'un autre Morlaisien, Péron, répare celle de Plounéour-Ménez en 1721 pour vingt-quatre livres (26).

**

Lorsqu'un horloger construisait une horloge ou la réparait, il la garantissait presque toujours. Ainsi, quand Guillaume Le Borgne, de Plouider refait l'horloge de Saint-Frégant, en 1784, il la garantit deux ans (27) ; François Miorcec ne garantit celle de Locmélar que six mois, en 1768 (28). La plupart des horlogers passent un contrat avec la fabrique pour l'entretien pour une durée variable : six ans à Ploudiry (Couchouron), trois ans à Commana (Hervé Guéguen) ou cinq ans comme à Saint-Pol-de-Léon, en 1682, à raison de six livres par an (Hervé).

Quant au paiement, il a lieu à peu près toujours de la même façon, en deux ou trois termes. Lorsque Jacques Le Chevoir, de Guingamp, fournit une horloge à Saint-Mathieu de Morlaix, en 1689, il perçoit un tiers, soit cent livres au début des travaux et les deux tiers à la livraison (29). Il fournit la même année une horloge à Lochrist-Le Conquet (30). Taro, dit Le Prince, procède à peu près de la même façon à Saint-Pol-de-Léon quand il réalise de grosses réparations en 1728 : quarante-huit livres d'avance et cent deux livres à la fin du travail (31).

Le Landernéen Hervé Le Roux se fait payer en trois termes à Pencran, en 1766 : deux fois cent quatre-vingts livres et soixante livres à la livraison (32).

(23) *Ibid.*, 5 G 499.

(24) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 643.

(25) Arch. dép. du Finistère, 23 G 12.

(26) *Ibid.*, 199 G 14.

(27) *Ibid.*, 243 G 1.

(28) *Ibid.*, 130 G 7.

(29) *Ibid.*, 150 G 149.

(30) *Ibid.*

(31) *Ibid.*, 6 G 106.

(32) *Ibid.*, 155 G 1.

QUELQUES HORLOGERS

Parmi les horlogers qui ont travaillé pour les paroisses du Léon et de Cornouaille, nous en avons relevé quelques-uns qui ont été particulièrement actifs : François Couchouron, Charles Favennec, Jacques-Joseph Foret, la famille Guéguen, Jean Le Bourhis, Hervé Le Roux, François Le Scouarnec, Joseph Mory et Louis Morry.

COUCHOURON (François)

Horloger au bourg d'Irvillac, il effectue les travaux suivants :

— 1780 : réparation de l'horloge de Ploudiry pour vingt-six livres (33).

— 1786 : mise en état de celle de Saint-Ségal avec promesse de l'entretenir pendant deux ans. Il reçoit quarante-cinq livres (34).

— 1786 : réparation de l'horloge de Ploudiry et entretien pendant six ans : cent trente-cinq livres (35).

— 1789 : confection d'une horloge pour Tréouergat pour cent-cinquante livres (36).

La sécheresse de certains comptes de fabrique, en Cornouaille en particulier, l'absence de quittances aussi, font que la liste des travaux est incomplète.

FAVENNEC (Charles).

Ce maître horloger semble avoir connu une vie itinérante. Les comptes de fabrique le donnent une fois résidant à Pleyber-Christ, une autre fois habitant Pleyben-Saint-Germain.

A Sizun, en 1763, il accommode l'horloge contre cent soixante-quinze livres (37). Il y revient en 1771 et son salaire est alors de cent quatre-vingt-douze livres.

Il fait, à Landivisiau, en 1770, une horloge neuve, garantie deux ans (38) et répare en 1773 celle de Pleyber-Christ, moyennant deux cent vingt-neuf livres (39).

Il répare aussi celle de Brasparts en 1780 (40), et en 1782, après l'avoir mise au point, s'engage à tenir en état de marche, pendant trois ans, l'horloge de Saint-Sébastien, en Saint-Ségal, contre cinquante-sept livres (41).

(33) *Ibid.*, 177 G 15.

(34) *Ibid.*, 253 G 27.

(35) *Ibid.*, 177 G 15.

(36) *Ibid.*, 318 G 10.

(37) *Ibid.*, 267 G 35.

(38) *Ibid.*, 106 G 46.

(39) *Ibid.*, 162 G 5.

(40) *Ibid.*, 27 G 6.

(41) *Ibid.*, 253 G 26.

FORET (Jacques-Joseph).

Avec Hervé Le Roux, il travaille sur l'horloge de Saint-Ségal, en 1774 (42). Il en fait autant à Plougastel-Daoulas, mais seul cette fois-là et reçoit trente-six livres (43). Il accommode également celle de Saint-Thomas de Landerneau, en 1783, mais le travail n'étant pas satisfaisant au gré de la fabrique, Foret a des démêlés avec celle-ci (44).

GUÉGUEN (Charles et Hervé).

Charles Guéguen et son fils Hervé, tous deux originaires de Pleyben, parcourent Léon et Cornouaille à la fin du XVIII^e siècle, accommodant les horloges des clochers ou en livrant des neuves.

Maître horloger, Charles Guéguen refait l'horloge de Pont-Croix, en 1693, et la fabrique lui verse cent vingt livres (45). Il accommode celle de Rumengol en 1699 (46) et, l'année suivante, il est expert à Trémaouézan pour examiner l'horloge faite par Joseph Mory (47).

C'est ensuite à Berven-Plouzévédé qu'il refait l'horloge, travail payé deux cent soixante-six livres un sol six deniers (48), avant de se rendre à Lochrist-Le Conquet où il prend pension chez Jean Denniel, cabaretier, et la fabrique paiera ses frais de séjour vingt-quatre livres quatre sols. L'horloge qu'il livre, payée trois cents livres « sonnera la demi-heure et le petit coup avant l'heure et l'angélus de six heures en six heures » (49).

En 1706, il livre une horloge à Saint-Michel de Lesneven, en remplacement d'une autre de 1687 (50) ; puis, en 1707, une pour Plougastel-Daoulas, payée deux cent soixante-cinq livres (51).

Avec son fils Hervé, alors qu'ils habitent tous deux Pleyben, il met au point, pour quatre-vingt-seize livres l'horloge de Saint-Thégonnec, à laquelle il « adjoint un mouvement pour faire sonner l'angélus » (52). A Saint-Thégonnec, toujours, mais en 1713, il fait une petite mise au point moyennant seize livres (53), ainsi qu'à Berven-Plouzévédé où il perçoit dix-huit livres (54). Il en fait de même à Plouzané, en 1714, contre trente livres (55).

(42) *Ibid.*, 253 G 14.

(43) *Ibid.*, 186 G 21.

(44) *Ibid.*, 104 G 49.

(45) *Ibid.*, 214 G 6.

(46) *Ibid.*, 235 G 5.

(47) MÉVEL (abbé J.), *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, Brest, 1924, in-8°, 256 p.

(48) Arch. dép. du Finistère, 209 G 6.

(49) *Ibid.*, 126 G 7.

(50) PONDAVEN et ABRALL (abbés), *Notices sur les paroisses... Lesneven*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1922, p. 38.

(51) Arch. dép. du Finistère, 186 G 19.

(52) *Ibid.*, 255 G 59.

(53) *Ibid.*, *idem*.

(54) *Ibid.*, 206 G 6.

(55) *Ibid.*, 208 G 12.

Son fils Hervé quitte Pleyben pour s'installer à Morlaix, aux environs de 1720. Cette année-là, en effet, il travaille à Plougasnou où les fabriciens lui versent cent quarante-quatre livres pour faire l'horloge (56). Il y revient en 1736 et perçoit alors quatre-vingt-quatre livres.

En 1722, il est à Berven-Plouzévédé (57) ; en 1725, à Plouguer-neau (58), où il fournit une horloge payée cent cinquante livres. Il reviendra souvent dans cette paroisse : 1728, 1731 (on lui verse alors quatre cent cinquante livres, sans doute une nouvelle horloge perfectionnée) [59], 1737, 1742 (60) pour de légères réparations payées trente et quarante-deux livres.

A Taulé, il installe une horloge en 1732 (61) et chaque année, de 1737 à 1743, il perçoit neuf livres pour l'entretien.

En 1732, à Commana (62), on lui verse soixante livres pour accommoder l'horloge, « à condition qu'il la tienne en état pendant trois ans ». Cette année-là, il a dû retourner dans sa famille à Pleyben, car la paroisse de Trégarantec dépêche un messager « pour aller chercher l'horloger à Pleyben » (63).

Et puis le voici à Milizac, en 1734 (64), puis à Plougonvelin, en 1739. Il descend, pendant les travaux, à l'auberge tenue par Jan Inizan où il paie quatre livres de pension (65).

LE BOURHIS (Jean).

Il est parfois dit Bourhis tout court. Il semble avoir résidé à Henvic avant de s'installer à La Magdeleine, en Saint-Pol-de-Léon, puis à Taulé.

En 1765, il répare l'horloge de Landivisiau (66) et celle de Saint-Pol-de-Léon. Le travail qui doit être fait sous six semaines est payé cent cinquante livres, moitié versée à la signature du contrat. Il promet, de plus, d'entretenir l'horloge pendant trois ans (67).

Il répare celle de Plouescat, en 1776, contre quatre-vingt-dix livres et y revient en 1787 (68). Il en fait autant à Taulé, en 1782 et perçoit soixante livres deux sols (69), puis à La Martyre en 1786 (70).

(56) *Ibid.*, 185 G 35.

(57) *Ibid.*, 209 G 7.

(58) *Ibid.*, 192 G 40.

(59) *Ibid.*, 192 G 59.

(60) *Ibid.*, 192 G 51.

(61) *Ibid.*, 269 G 6.

(62) *Ibid.*, 52 G 2.

(63) *Ibid.*, 276 G 6.

(64) *Ibid.*, 147 G 5.

(65) *Ibid.*, 187 G 6.

(66) *Ibid.*, 106 G 83.

(67) *Ibid.*, 6 G 102.

(68) *Ibid.*, 182 G 10.

(69) *Ibid.*, 269 G 7.

(70) *Ibid.*, 142 G 13.

Il refait l'horloge de Bodilis (1788) et la fabrique lui verse cent trente-neuf livres dix-neuf sols (71), mais le travail ne donne pas entière satisfaction, car il est de retour en 1789 et touche dix-neuf livres.

Cette même année, il accommode l'horloge de Plouzévédé contre cinquante-neuf livres dix sols (72) et, en 1791, il fournit une horloge au Tréhou, garantie deux ans (73).

En 1793, il entretient l'horloge de Sibiril contre neuf livres (74) et cette même année, perçoit dans la même paroisse quinze livres pour un léger travail.

LE ROUX (Hervé).

A Landerneau, à la même époque, vivaient deux Hervé Le Roux, l'un relieur, l'autre horloger, si bien que, les professions n'étant pas indiquées dans les actes d'état civil, nous ignorons lequel des deux, veuf d'Anne Quéinnec, épousa en secondes noces Marie Gourmelon, originaire de Quimerch (75).

Hervé Le Roux, ignoré de Couffon, travailla dans de nombreuses paroisses, mettant en état les horloges, les entretenant ou en fournissant de neuves. Nous avons relevé les interventions suivantes :

— 1748 : Loc-Eguiner-Ploudiry, où il accommode l'horloge pour quarante-deux livres, revenant y travailler en 1753 (76).

— 1752 : Tréfléz, deux cent dix livres, « pour avoir, pour ainsi dire, refait l'horloge » (77).

— 1755 : Landerneau, Saint-Thomas, marché du 13 juillet, de mille deux cents livres. Le 20 juillet, il perçoit trois cents livres, un second terme de quatre cents livres le 20 septembre et cinq cents livres pour le parfait paiement le 26 août 1756. Il est entendu que l'horloge sera entretenue pendant dix ans et ne sera remontée qu'une fois toutes les vingt-quatre heures (77).

— 1757 et 1760 : La Martyre (78).

— 1757 : Plougar, cinquante-quatre livres pour accommoder l'horloge plus neuf livres par an pour une révision (79).

— 1758 : Plounéour-Trez, où il perçoit trois cents livres (80).

(71) *Ibid.*, 23 G 15.

(72) *Ibid.*, 209 G 16.

(73) *Ibid.*, 282 G 1.

(74) *Ibid.*, 266 G 1.

(75) Arch. mun. de Landerneau. Registres paroissiaux de Saint-Houardon.

(76) Arch. dép. du Finistère, 125 G 6.

(77) *Ibid.*, 275 G 5.

(78) *Ibid.*, 104 G 50.

(79) *Ibid.*, 142 G 12.

(80) *Ibid.*, 148 G 1.

— 1762 : Ploudiry. Il remet l'horloge en état et la garantit deux ans contre vingt-sept livres (81).

— 1762 : Bodilis, où il avait déjà travaillé en 1753 et 1757, il arrange l'horloge pour quatre-vingt-dix livres et fait le marché de l'entretenir pendant qu'il pourra travailler à raison de neuf livres par an, payables à la Saint-Michel (82).

— 1766 : Pencran. Il fait une horloge moyennant quatre cent vingt livres, payable en trois termes : cent quatre-vingts, cent quatre-vingts et soixante livres, avec promesse de l'entretenir pendant six mois (83).

— 1767 (16 juin) : il passe un marché à Saint-Houardon de Landerneau pour la fourniture d'une horloge. Il y est dit le « seul horloger de cette ville » (84).

— 1768 : Plouneventer. Il accommode l'horloge pour vingt et une livres (85). La même année, à Saint-Melaine de Morlaix, il est chargé d'examiner l'horloge (86).

— 1769 : Guissény, où il accommode l'horloge et fait la montre (87).

— 1772 : Landivisiau. Il met en état l'horloge (88).

— 1773 : Locmélar. Il perçoit quatre-vingt-sept livres pour son travail (89).

— 1773 : Tréfléz. Il fournit, avec Sorel, une horloge neuve moyennant quatre cent cinquante livres (90).

— 1774 : Saint-Ségal. Il touche cinquante livres, pour accommoder l'horloge avec Joseph Foret (91).

LE SCOUARNEC (François).

Il décède à Quimper, paroisse de la Chandeleur, le 6 avril 1759, âgé de cinquante-neuf ans environ (92), mais ce n'est sans doute que l'ultime étape d'une vie itinérante, car, en 1720, quand il répare l'horloge de Bodilis (93), pour soixante livres, il est dit habitant Saint-Pol-de-Léon. Il travailla d'ailleurs pour cette paroisse de 1729 à 1732 (94).

(81) *Ibid.*, 200 G 6.

(82) *Ibid.*, 177 G 15.

(83) *Ibid.*, 23 G 13 et G 14.

(84) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 630.

(85) Arch. dép. du Finistère, 201 G 1.

(86) *Ibid.*, 151 G 83.

(87) *Ibid.*, 82 G 28.

(88) *Ibid.*, 106 G 42.

(89) *Ibid.*, 130 G 6.

(90) *Ibid.*, 275 G 6.

(91) *Ibid.*, 253 G 14.

(92) Arch. mun. de Quimper, registres paroissiaux de la Chandeleur, 1759.

(93) Arch. dép. du Finistère, 23 G 14.

(94) *Ibid.*, 6 G 107 et 108.

En 1722, il répare l'horloge de La Martyre (95). Il est encore à Bodilis en 1734, où il perçoit quatorze livres pour la remise en état de l'horloge (96). Il en fera de même à Landivisiau en 1740 (97).

MORRY (Joseph).

Il habite la trêve de Saint-Julien à Landerneau avec son épouse, Claude Kerbrat, et paie deux livres de capitation (98), en 1742. De cette union naquirent au moins trois garçons : Jean (21 janvier 1703 à Landerneau Saint-Houardon), Louis et Yves qui épousa Marie Calvis et eut de nombreux enfants.

Maître horloger, il était « Irois de naissance » et réfugié en Basse-Bretagne. Nous avons rencontré de nombreux Morry, Morfy, Morphy à Brest, Landerneau et Landivisiau.

Il a travaillé de nombreuses fois à La Martyre : en 1697, où il perçoit vingt-deux livres (99), en 1701 (100), en 1706 (101), en 1730, 1735, 1739 (102).

Quand il fournit une horloge à Trémaouézan, son travail est soumis, pour expertise, à Charles Guéguen (103).

Il accommode l'horloge de Lanhouarneau, en 1717, pour cent vingt livres (104), celle de Plouguerneau, en 1715 et 1716 (105), celle de Saint-Thégonnec, en 1726 pour quarante-cinq livres (106).

Nous le retrouvons à Taulé en 1753 (107).

MORRY (Louis).

Fils du précédent, il est aussi maître horloger à Landerneau. Nous disions que cette famille était d'origine irlandaise. Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, à Brest, travaille un Jean Morphy « orlogeur ». De son mariage avec Grâce Dyer naît Christine (25 septembre 1695) dont le parrain est Thomas Stratford, conseiller du roi d'Angleterre. Grâce Dyer, originaire d'Irlande, décéda à Brest - Saint-Louis le 4 décembre 1754, âgée de plus de cent ans (108).

(95) *Ibid.*, 142 G 12.

(96) *Ibid.*, 23 G 13.

(97) *Ibid.*, 106 G 83.

(98) Arch. mun. de Landerneau, registres paroissiaux de Saint-Julien et registres de capitation.

(99) Arch. dép. du Finistère, 142 G 10.

(100) *Ibid.*, 142 G 11.

(101) *Ibid.*, *idem*.

(102) *Ibid.*, 142 G 12.

(103) MÉVEL (abbé J.), *op. cit.*

(104) Arch. dép. du Finistère, 111 G 8.

(105) *Ibid.*, 100 J 247.

(106) *Ibid.*, 269 G 6.

(107) *Ibid.*, 255 G 59.

(108) Arch. mun. de Brest, registres paroissiaux de Saint-Louis.

Quant à Louis Morry, il épousa à Saint-Julien de Landerneau, le 3 janvier 1725, Marie Letty qui lui donna Estienne (né le 5 avril 1727) ; Olivier Pierre (né le 27 juillet 1728) ; Ténéan (né le 12 mars 1730) ; Nicolas (né le 12 mars 1732).

Il travaille à Lanhouarneau (109), en 1737, y revient en 1740 et se rend à La Martyre pour y réparer l'horloge (110).

En 1749, il accommode celle de Plouescat pour vingt-cinq livres dix sols (111).

*
**

Bien d'autres horlogers ont travaillé en Basse-Bretagne, comme Yves Cordonner, recteur du Trévoux qui refit, pour deux cent vingt livres, l'horloge de la cathédrale de Quimper, en 1704 (112) ; comme François Le Bian, qui perçut soixante-treize livres dix sols en 1743 « pour avoir rétabli en bon état l'horloge » de Guiclan (113) ; comme Jean Legrand qui, à deux reprises, mit au point, en 1791 et 1793, l'horloge de la chapelle Sainte-Hélène de Ploaré (114) ; comme Mollard, qui fournit une nouvelle horloge à Quimperlé, en 1784 (115), etc. Mais notre but n'était pas de réaliser un dictionnaire des horlogers bas-bretons ; nous avons seulement voulu défricher un coin d'histoire sociale encore inexploré.

(109) Arch. dép. du Finistère, 111 G 9.

(110) FONS DE KORT, *La Martyre. L'église*, s.l.n.d. (1975), 43 p.

(111) Arch. dép. du Finistère, 182 G 9.

(112) LE MEN (R.-F.), *op. cit.*

(113) Arch. dép. du Finistère, 269 G 6.

(114) *Ibid.*, 163 G 12.

(115) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 676.

le pays de Douarnenez

YVES TANNEAU

Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales Ploaré et Le Juch au XIX^e siècle

De Pouldergat et Pouldavid, son ancienne trève maritime, des sentiers fleuris d'ajoncs et de bruyère nous conduisent par les pentes abruptes de Ménez Keramarron jusqu'au bourg de Ploaré, dont nous allons scruter maintenant à travers les délibérations municipales, les grandes et les petites heures du passé, laborieusement consignées au fil des ans (1).



L'ÉPOQUE NAPOLEONIENNE

L'une des premières notations que nous pouvons glaner dans les registres de Ploaré intéresse un personnage dont nous avons esquissé à grands traits, dans un précédent bulletin, la belle physionomie, Clet Bourbé, curé constitutionnel de Ploaré (2).

Au seuil de l'été 1800, l'an VIII de la République une et indivisible, la municipalité enregistre un arrêté du 28 prairial (17 juin 1800), émanant du « citoyen Préfet » et nommant maire de Ploaré le citoyen Clet Bourbé, ancien professeur au collège de Cornouaille à Quimper. Au demeurant, il ne semble pas que cette nomination ait été suivie d'effet, car Bourbé déclara « avoir écrit au citoyen Préfet que, résidant dans la commune de Douarnenez et qu'étant épuisé de fatigue, il espérait que le citoyen Préfet aurait eu égard à ses raisons et qu'il aurait bien voulu nommer un autre à la place de maire de cette commune ».

(1) Arch. mun. de Douarnenez. Délibérations, actes et arrêtés de la commune de Ploaré.

Les destinées de Ploaré et du Juch restèrent unies jusqu'en 1899, date à laquelle Le Juch devint commune (loi du 5 avril 1899). Douarnenez, trève maritime de Ploaré, avait obtenu son autonomie communale dès 1790, mais du point de vue religieux, la séparation en deux paroisses n'intervint qu'en 1875, ce qui constitua une source de démêlés fâcheux entre les deux communautés.

(2) Yves TANNEAU, *Une belle figure ecclésiastique : Clet Bourbé, curé constitutionnel de Ploaré (1757-1809)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 177-186.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, la République eut à faire face à ses nombreux ennemis, tant à l'intérieur du territoire qu'en dehors de nos frontières.

Des batteries garde-côtes, avec des détachements armés souvent composés de volontaires nationaux, étaient cantonnées tout au long des rivages de la Bretagne. A Douarnenez, la « troupe » occupait le fort de l'île Tristan, et en 1795, le citoyen Jean Villard, volontaire des armées de la République, était canonnier instructeur sur les batteries douarnenistes (3).

Le 19 messidor an VIII (8 juillet 1800), le citoyen Kernaléguen, agent de la commune de Ploaré, sur le « réquisitoire » de Mahieu, commandant la place de Douarnenez, informe les habitants de la fourniture immédiate de deux lits complets pour le fort de l'île Tristan : Pierre La Vizière, du bourg, Herlé Le Gall, de Pennaménez, et Marguerite Quiniou, de Plomarch, sont tenus de remettre à l'armée ces deux lits. Quelques jours plus tard, deux autres lits et des draps sont encore réquisitionnés à Ploaré par le commandant de la place, de même que trente-deux livres de pain, pour les valeureux canonniers.

La municipalité Yves Kernaléguen

Le 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), une circulaire du préfet nomme Yves Kernaléguen maire de Ploaré. La commune étant dépourvue de mairie, ce dernier arrête de louer un appartement chez Joseph Kervoalen, à raison de vingt-quatre francs par an.

La loi du 4 vendémiaire an VIII (26 septembre 1799) avait ordonné une levée extraordinaire de chevaux. Tout comme à Pouldergat, nous avons l'étrange surprise de constater que les chevaux de Ploaré ne se sentaient aucunement la vocation militaire ou l'âme guerrière. Écoutons plutôt le maire : « *Considérant que les chevaux de cette commune ne conviennent point aux équipages de l'armée ni au service de la cavalerie ; considérant que le recensement des chevaux de Ploaré est de 219 chevaux, et qu'à raison du trentième cheval, elle doit fournir pour son contingent cinq chevaux ou en faire le rachat à raison de 120 francs par tête, doit en conséquence pour contingent en argent la somme de 621 francs, qui sera répartie entre les propriétaires les plus aisés des chevaux de Ploaré* ». Jacques-François Halna du Fretay, ancien brigadier des armées navales de Sa Majesté, qui demeurait en son manoir de Mézarédan proche l'église paroissiale, paya la cotisation la plus élevée. Et les laboureurs de la commune purent ainsi en toute quiétude conserver leurs chevaux, heureusement aptes à des travaux plus pacifiques et moins dangereux.

A cette époque, les premiers magistrats des cités urbaines et rurales, des bourgades les plus modestes, avaient à jouer parfois les rôles les plus singuliers, à trancher les dilemmes les plus insolites.

(3) Originaire des environs de Lyon, il fit souche dans notre région. Il est l'auteur d'une brillante dynastie artistique, les Villard, dont Abel Villard, disparu en 1969, qui fut doyen des artistes peintres du Finistère et membre de la Société archéologique du Finistère.

Ainsi, un jour du mois d'août 1800, le maire de Ploaré dut-il arbitrer un différend conjugal, basé sur la mésentente et l'irascibilité. Marguerite Le Bihan, femme de Jean Garant, fermière du village de Keramoal, comparut devant lui, et lui demanda tout simplement le divorce, ce qui de toute évidence ne rentrait guère dans ses attributions. De quoi se plaignait-elle ? De « *séances et injures graves de la part de son époux* » ! L'opinion du citoyen Garant était plus nuancée, mais il refusa catégoriquement de se séparer de l'infortunée Marguerite, qu'il aimait sans doute encore et dont il avait besoin dans son ménage. Après avoir déclaré au maire qu'il ne consentait pas au divorce, il se justifia en ces termes : « *Si je l'ai frappée, c'est parce qu'elle n'a pas obéi à mes commandements !* ». Telle était la conception de l'amour conjugal et de l'autorité maritale de ce paysan de l'ancienne Cornouaille.

Le 6 fructidor an VIII (24 août 1800), Kernaléguen nomme ainsi l'ancêtre de nos modernes appariteurs municipaux : « *Le citoyen Jean Jouin est désigné comme messenger de la mairie* », pour le salaire de 3,50 francs par mois, ce qui n'était certainement pas le Pérou.

Le 15 pluviôse an IX (4 février 1801), le conseil municipal de Ploaré, assemblé sous la présidence du maire, Yves Kernaléguen, procède au scrutin secret à l'élection d'un de ses membres pour assumer les fonctions de secrétaire. Sur dix votants, le citoyen Lyminic réunit six suffrages : « *En conséquence, il a été proclamé pour remplir les fonctions de secrétaire et a pris place* ».

Aussitôt après, les conseillers délibèrent sur une circulaire du préfet, « *relative à l'approvisionnement des indigens, malheureusement en grand nombre par les circonstances* »... Malheureusement encore, le conseil « *n'ayant pu se trouver d'accord, et le tard étant survenu* », renvoie à deux jours plus tard une délibération plus constructive. Hélas ! le 17 pluviôse (6 février), le problème apparaît de nouveau insoluble. Reconnaissons qu'il était de taille, car les temps révolutionnaires et post-révolutionnaires se montraient économiquement désastreux. Les miséreux formaient une pitoyable et innombrable légion.

Mais écoutons plutôt nos conseillers, amers et impuissants : « *Réunis au nombre compétent pour délibérer, au terme de l'article 90 de la Constitution, nous avons délibéré sur l'objet de subvenir au besoin des indigens de notre commune ; n'ayant pu nous trouver d'accord d'aucune manière sur ce point et nos opinions dispersées, avons tardé à délibérer et renvoyé notre prochaine délibération au vingt du courant* »...

Tant d'efforts infructueux aboutiront-ils enfin ? A notre grande surprise, pas plus que lors des deux premières séances, car l'exercice de la charité demande beaucoup de courage et de sacrifice, d'altruisme surtout : « *Ayant délibéré sur les moyens de subvenir au besoin des indigens de notre commune, nous n'avons pu prendre de délibérations ce touchant, vu les opinions dispersées du Conseil, et avons renvoyer notre première délibération au vingt-six* »...

Le 26 pluviôse (15 février) verra-t-il enfin le maire de Ploaré et ses conseillers (tous cultivateurs) trouver une solution efficace à ce problème

urgent et grave ? Laissons plutôt la plume au secrétaire : « *Aujourd'hui vingt-six pluviöse an 9 de la République française, nous membres du conseil municipal de la commune de Ploaré, présidé par le Maire de la commune, réunis au nombre compétent pour délibérer... Avons quatre fois délibéré sur l'objet de subvenir au besoin des indigens de notre commune.*

« *A chaque fois, l'avis du conseil a été dispersé, l'un disant qu'il valait mieux les laisser à volonter parcourir la commune qui leur serait plus avantajeu ; l'autre disant que s'il était obligé à prélever une somme de... [en blanc] pour acheter du grain pour eux, il ne leur aurait donné d'autres charités ; d'autres enfin, disant que cette manière attirerait sur le Conseil municipal la haine de leurs concitoyens, qui diraient comme eux : Point d'omones s'ils ne sont tenus de le donner à la fois, et n'ayant pu se trouver d'accord, le Conseil a unanimement délibéré de consulter sur cet objet le Citoyen Préfet, ou en son enfence [pour absence] son Secrétaire général, et envoi sur le champ le trouver le concierge de la mairie, pour en avoir une réponse par son retour »...*

C'était en vérité un bien rude cas de conscience, qui demandait une grande générosité, mais celle-ci ne courait pas dans le cœur de tous les laboureurs.

Trois jours plus tard, sous la présidence d'Yves Kernaléguen, les conseillers se consultent encore sur le même problème : les « malheureux indigens » de la commune. Enfin, les esprits semblent s'être accordés pour l'adoption de mesures concrètes : « *Considérant que le nombre des indigens qui mandient aujourd'hui leur pain surpasse de beaucoup le nombre des plus aisés de la commune ; que ce serait entièrement grever ces derniers en les sommant de prélever une somme assez suffisante de subvenir à leur besoin à tous d'ici à la récolte prochaine, et que cette manière attirerait sur le Conseil municipal la haine de leurs concitoyens, Arrêtons :*

« *1° Il sera fait une cotisation en grains sur les plus aisés de la commune, pour subvenir d'ici à la récolte prochaine aux besoins de cinq malheureux indigens de notre commune, que nous avons trouvé, d'après un recensement exact, affligés de maladies et d'incapacité d'aller mandier leur pain, dont voici les noms : Gabrielle Le Gall, du chef-lieu de la commune ; Corentin Le Mével, de Plomarch-Le Stanq ; Yves Le Mao, d'idem ; Anne Lucia, de Tromanné et Marguerite Lozachmeur.*

« *2° Les autres indigens, forts et robustes, seront laissés à volonté parcourir la commune, qui promette fidèlement à continuer, comme au passé, de leur donner l'aumône et de subvenir autant que possible à leur pressant besoin.*

« *3° Le Conseil municipal se charge de veiller à ce que les dispositions dudit arrêté soient strictement observé, tant par ceux qui seront cotisés de fournir une certaine quantité de grains pour subvenir aux besoins des cinq malheureux indigens susdits, que par tous les autres citoyens de la commune en état de donner l'aumône.*

« 4° Copie du présent, avec une liste de la cotisation, sera envoyée au Préfet pour être soumise à son approbation, et le rôle de la cotisation rendu exécutoire par lui ». A chacun des « cinq malheureux indigens affligés de maladies et d'incapacité de mandier leur pain », il devait être fourni deux quintaux de grains, distribués à raison d'un quart par deux décades, en présence du maire et de deux conseillers. Les dix quintaux de grains furent répartis sur les propriétaires les plus aisés de la commune. Cette imposition allait de quinze livres à cent livres pour Jacques Halna du Fretay, ancien brigadier des armées navales.

Le 19 floréal an IX (9 mai 1801), le maire prend une ordonnance de police relative aux feux traditionnels de la Saint-Jean. Voici un extrait de ce texte lumineux : « *Considérant les dégradations qui se font sur les propriétés de cette commune par les enfants, sous prétexte de ramasser du bois pour faire des feux dits feux de Saint Jean ou Saint Pierre, considérant que sous ces prétextes, on débouche les champs et les prairies qui souvent occasionnent des grands dégâts par les bestiaux entrés dans les champs et prairies, débouchés par des enfants malfaiteurs sous ce prétexte* »... le maire arrête qu'il est défendu « *de faire aucun feu sous aucun prétexte sans obtenir une autorisation expresse du maire de la commune. Les contrevenants seront punis comme malfaiteurs sous ce prétexte* ». Tandis que les parents seront, bien entendu, « *responsables de leurs enfants* ».

De nos jours, par bonheur, les enfants peuvent perpétuer cette antique coutume des feux du solstice d'été sans risquer de passer pour de vulgaires malfaiteurs !

Voici, à titre documentaire, le chapitre des dépenses communales de Ploaré pour l'an X (1802). Précisons, pour rendre hommage à la rigueur des comptables des deniers locaux, que ces dépenses avaient été retenues comme étant « *les plus économiques et les plus indispensables* » : « 1° *Traitement du greffier de la mairie : 200 francs. 2° Pour frais des registres de l'état civil : 60 francs. 3° Pour une échelle pour la garde des incendies à la sûreté de la commune : 20 francs. 4° Pour la réparation d'une porte de la cimetière : 6 francs. 5° Pour frais de bureau de tout genre : 60 francs. 6° Pour port de lettres et dépenses imprévues : 36 francs. 7° Pour salaire du concierge de la mairie : 60 francs. 8° Pour loyer de la maison commune : 36 francs. 9° Pour réparation des horloges : 90 francs* ».

Par rapport aux recettes, ce modeste budget laissait apparaître un déficit de 198 francs. Comment le combler ? Par le procédé habituel de l'octroi : « *Considérant qu'il ne reste à notre disposition d'autre moyen de prélever cette somme de 198 francs, que l'établissement d'un octroi, peu conséquent, avons délibéré de prévenir le citoyen Préfet que n'ayant dans notre commune que trois ou quatre cabaretiers au plus, et quelques débitants d'eau-de-vie en détail, qui ne débitent tout ou plus dans une année que dix-neuf à vingt barriques de boisson. Que si le citoyen Préfet juge à propos d'en faire établir un octroi dans notre commune, nous lui y invitons, s'il ne se trouve d'autre moyen de prélever laditte somme...* ».

Après le budget, les voies de communication sont à l'ordre du jour, essentiellement le grand chemin de Douarnenez à Quimper. La délibération conséquente revêt elle-même un intérêt social : « *Vu la mauvaise situation de la grande route de Quimper à Douarnenez, considérant qu'elle est déjà impraticable ou du moins, elle ne tardera pas de l'être si on n'y fait pas quelques réparations ;*

« *Considérant que si jamais on a dû employer les bras de nos malheureux journaliers, on doit certainement aujourd'hui employer les bras oisifs de ces malheureux journaliers, qui sont il y a longtemps à ne rien faire et qui le seront malheureusement peut-être encore et ne font d'autre métier que mandier et se livrer à toute fénéantise, faute d'ouvrage ;*

« *Avons délibéré d'inviter le citoyen Préfet à vouloir bien s'occuper autant que possible à ce que ces malheureux bras soient occupés à la réparation de ces routes et qu'il veuille bien faire employer aussi les bras des malheureux de notre commune à cet effet »...*

Chaque réunion du conseil municipal, à cette époque, met l'accent sur l'extrême misère d'une grand nombre de familles, démunies de tout. Deux jours plus tard, le 23 février 1801, le même souci permanent revient au centre des préoccupations municipales : « *Considérant que les marchés environnants notre commune ne peuvent suffire à la subsistance des habitants de notre commune, et ne sachant de quelle manière leur en procurer, avons délibéré d'inviter le citoyen Préfet de vouloir bien nous en procurer par la prochaine importation de grains, une quantité quelconque, pour qu'il nous mette à même de subvenir au besoin des indigens de notre commune, en attendant d'autre moyen plus propice à en faire venir.*

« *Nos opérations terminées, nous avons déclaré que notre assemblée est dissoute et ne pourra se réunir qu'au 15 pluviôse de l'année prochaine, ou en cas d'une nouvelle convocation de la part du Préfet ».*

Et comme elle l'avait prévu, la municipalité ne tint séance qu'un an plus tard, le 15 pluviôse an X (4 février 1802). Sa première initiative fut de désigner, au scrutin secret, le secrétaire du conseil. A nouveau, la tâche de greffier, plutôt laborieuse, revint à un cultivateur de la paroisse, Guillaume Lyminic. L'objet de cette première délibération, après une année de léthargie : trois malheureux pieds d'arbres qui donnent aux conseillers bien du tracass : « *Vu les conclusions du Maire de cette commune qui était instruit qu'il existait sur un terrain invendu, appartenant à ladite commune, trois pieds d'arbres dont on n'a pu obtenir pleine connaissance s'ils appartenaient à la commune de Ploaré, qui n'a que le droit réparatoire dudit terrain, ou au seigneur foncier, auquel on paye par an une rente de 15 centimes, nous Membres du Conseil, après avoir délibéré sur cet objet, avons été unanimement d'accord de ne point nous emmêler de ces pieds d'arbres, n'ayant aucune connaissance à qui ils appartiennent, et avons seulement reçu d'Hélaine Le Signe, fermière de ce terrain, la somme de six livres tournois pour arrérages de dix années de ferme... »*

Le 26 pluviôse an X (15 février 1802), onze jours plus tard, la municipalité entend, comme en d'autres communes, favoriser le commerce local, par l'institution de foires dans le ressort de son territoire. Mais de telles manifestations ne pouvaient s'improviser, et les autorités supérieures ne les accordaient très souvent qu'avec réticence : « *Considérant, déclare le conseil, qu'il est urgent de réclamer vers le Gouvernement l'ottaurisation de trois foires au Juch, commune de Ploaré, département de Finistère ; considérant en suite que c'est au Juch l'endroit le plus propice pour les foires de cette arrondissement ;*

« *Considérant enfin que sur les tableaux des foires, il s'est trouvé un fixé le vingt huit prairial, qui n'a jamais pu avoir son exécution par rapport aux foires de Pouldavid, qui ont lieu le vingt huit de chaque mois de l'année, le Conseil entendu, a délibéré comme suit : Qu'il réclame vers le Gouvernement la tenue de trois foires au Juch, commune de Ploaré, un le dix neuf floréal, l'autre le dix neuf ventose, enfin le dix messidor de chaque année... en foi de quoi nous avons arrêté le présent ».*

Le même jour, les conseillers s'inquiètent et s'indignent des initiatives unilatérales d'un des curés de la paroisse, en l'occurrence celui du Juch : « *Considérant, proclament-ils, qu'il existe en cette commune une succursale où il existe un vicaire qui, dit-on, de son cheff se melle des nominations de fabrique, des comptes et décharges et réparations, sans aucune auttaurisation expresse, le Conseil, entendu, a délibéré comme suit que les nominations, comptes, décharges et réparations seront de nulle valeur sans auttaurisation expresse du maire de la commune ou du conseil municipal, que les fabriques actuels déjà nommés par lui resteront en fonctions jusqu'à une autre nomination, pourvu qu'ils rendent leur compte en présence du Maire ou un délégué de sa part »...*

Ainsi la municipalité entendait-elle conserver jalousement ses prérogatives, et voir le vicaire se mêler de ses affaires exclusivement.

Le 10 fructidor an X (28 août 1802), les conseillers se penchent sur le service du culte et l'entretien des édifices religieux de la commune, souci très louable car durant la période révolutionnaire, églises et chapelles avaient elles-mêmes souffert des mesures draconiennes de la Convention à l'égard du culte :

« *Considérant l'urgence de faire établir des marguilliers dans l'église du cheff-lieu de cette commune, et dans la succursale du Juch, aussi en cette commune, pour y faire le service que le culte exige et avoir soin des deniers qui y rentrent. Considérant que depuis longtemps, cela était négligé et qu'on pourrait faire un mauvais usage des deniers qui y pourraient rentrer. Considérant l'urgence de faire faire de grandes réparations à ces édifices publics, qui en souffrent infiniment, même qui ne peuvent tarder de tomber en ruyne si on ne daigne y faire quelques réparations,*

« *Considérant enfin que c'est une charge à la société, arrête, 1° de nommer des marguilliers pour les édifices du chef-lieu de la commune et*

pour la succursale du Juch... scavoir pour les édifices publics du cheff-lieu... les citoyens Jean Le Quiniou, de Kervogat, et le citoyen Thépault Renévot, de Keriolet. Pour la succursale du Juc, le citoyen Guillaume Cariou de Kerinvel. 2° les citoyens ci-dessus dénommés sont nommés pour un an et rendront compte des recettes et dépenses qu'ils auront faites pour l'entretien de ces édifices... »

Les premières mesures adoptées concernent l'église de Ploaré : « *Considérant, soulignent les édiles, les grandes réparations qu'exige l'édifice public du cheff-lieu de cette commune, où le culte catholique s'exerce, considérant les moyens insuffisants de faire face à ces réparations, considérant enfin qu'il y a dans cet édifice quelques chèges (sic) et taborets servant à leur propriétaire pendant l'exercice du culte, Arrête : Art. 1° : de faire payer par chacune de ces chèges ou taborets qui se trouvent dans cet édifice, une somme annuelle de deux livres tournois pour celles qui se trouvent placées vis à vis le cœur, et pour celles qui se trouvent plus bas, une somme de une livre dix sous tournois, et pour celles qui se trouvent placées au delà la balustrade, côté du Nord, la somme de six livres tournois. Tous les propriétaires de ces chèges ou taborets sont tenus d'en faire la déclaration au marguillier ».*

Au cours de la Révolution, nombre d'objets d'orfèvrerie religieuse avaient été confisqués par la République et envoyés à la fonte. A tel point que la liberté du culte à nouveau recouvrée, il ne restait plus dans les églises de croix pour la célébration des cérémonies. Le même 10 fructidor (28 août) la municipalité de Ploaré nous transmet ses doléances à cet égard : « *Considérant que toutes les croix qui se trouvaient dans les édifices publics de cette commune en ont été prises en vertu des loix antérieures du Gouvernement,*

« Considérant les nombreuses réclamations que font journellement les administrés de cette commune sur les moyens de se procurer au moins une croix en argent ou argentée pour chacune de ses édifices publics qui existent au nombre de deux,

« Considérant enfin l'urgence de s'en faire procurer pour la représentation du culte que nous professons, arrêtons de faire faire une quette volontaire en argent dans toute l'étendue de cette commune, pour faire procurer à chacun de ses édifices une croix en argent ou argentée ».

Les cloches elles-mêmes avaient également pris le chemin des fonderies, pour se métamorphoser en boulets et en canons. Cependant, le maire de Ploaré, Yves Kernaléguen, nous apprend que certaines cloches de sa paroisse avaient traversé sans encombre l'orage révolutionnaire : « *Instruit, dit-il, que les cloches, au nombre de quatre, qu'on a fait partir de cette commune, existent encore à Brest sous les mains du citoyen Pouliquen [maire de la ville] ; considérant enfin qu'il est urgent et même salutaire d'agréer les vœux de mes administrés, arrête d'écrire au citoyen Préfet*

pour l'inviter de vouloir bien agréer nos vœux, et de nous procurer, si faire se peut, une autorisation d'avoir nos cloches tant désirées par nos administrés ».

Le 15 fructidor an X (2 septembre), le conseil examine le budget de l'an XI (1803) que lui présente le maire Kernaléguen. Voyons quel est le sentiment de ses « collaborateurs » sur sa gestion : *« Le Conseil, délibérant sur chacun des articles du budget et voyant la sage économie que le maire vient de porter dans ce budget, est d'avis que pour abonnement annuel au Bulletin des loix, il lui soit alloué la somme de six francs. L'entretien et loyer de la maison commune, portant la somme de 36 francs, lui est aussi allouée, considérant que cette commune se trouve dans un lieu de passage et que le Maire est tenu de se présenter souvent de nuit, à la maison commune, il lui est accordé pour bois, lumière, encre, papier, plumes, entretien du mobilier de la maison commune, la somme de 60 francs »...*

Comme dans les communes voisines, les échos de la guerre se répercutent à Ploaré et font appeler sous les drapeaux les jeunes gens les plus précieux et les plus indispensables à l'économie locale, rurale ou maritime. La liste de la conscription de l'an IX (1801) et de l'an X (1802) nous a été conservée. Sans doute nombre de nos compatriotes y retrouveront-ils l'un de leurs aïeux. Pour l'an IX : Jean-Guillaume Youinou, de Plomarch ; Guillaume Bernard, de Kerhu ; Yves Jézéquel, de Kerallec ; Marc Le Billon, de Lannugat ; Jean-Guillaume Louboutin, de Kerlouarnec ; Yves Marie Hélias, de Lesperbé ; Jean René Le Borgne, de Lésarlay ; Alain Jérôme Queffurus, de Kerramérien ; Jean Bariou, de Tromanné ; Jacques Le Marzin, de Kermainguy ; François Le Men, de Kerstrat ; François Yannic, de Kersantec ; Jean Le Gall, de Kergouinec ; Hervé Le Bras, du Cosquer ; Vincent Le Floch, de Keristin ; Hervé Cornic, de Rulosquet, domicilié à Plogonnec ; Jean Deudé, de Pontpren ; Guillaume Briand Euzen, de Kergouinec ; Jacques Bossennec, du Juch, Guillaume Louboutin, du Merdy.

Et pour l'an X : André Carn, de Plomarch ; Jean Yves Duval, de Keramarron ; René Guennal, né à Kerlien, domicilié à Plogonnec ; Jean-Guillaume Mével, de Lannugat ; Jean-Guillaume Marchadour, de Plomarch ; François Kersalé, de Trogouzel ; Corentin Le Berre, de Rulosquet ; Pierre Perrot, du Guern ; Jean Pensec, du moulin de Locrist ; Jean Cornic, du Carbond ; Jean Nicolas, du Merdy ; Yves Daden, du manoir de Keratry ; Louis Salaun, sabotier du Juch ; Jean Savin, garçon meunier ; Jean Cosmao, de Poulhon.

« Enjoignons à tous citoyens portés au présent liste de se présenter incessamment au cheff-lieu de cette commune le 1^{er} frimaire prochain, huit heures précises du matin »...

Statuant aussitôt sur les formalités à accomplir par les jeunes gens figurant sur cette liste générale, le conseil arrête que *« le sort désignera tous les conscrits qui devront faire partie de suite de l'armée et ceux qui*

devront rester en réserve ; et il fixe une heure et demi de temps pour que les conscrits puissent faire entre eux tous les arrangements qu'ils sont autorisés à faire par l'article 7 de la loi »...

Huit jours plus tard, le 21 novembre 1802, toujours à propos de la conscription, le conseil municipal se réunit en séance extraordinaire, à la suite d'une circulaire du préfet, qui trouvait que les opérations d'enrôlement sous les armes ne marchaient pas assez vite à son gré. Les conclusions de cette réunion éclaireront au demeurant notre jugement des gens et des choses : « *Considérant que l'article 7, titre 4 de l'arrêté des Consuls en date du 18 thermidor dernier, ordonne que... les conscrits de l'an neuf et de l'an dix seront rassemblés, le Maire, à la tette du conseil municipal, ayant avec luy les individus du cord des chandarmeries nommés pour assister à la dessignation, donnera connaissance aux conscrits de tout ce qui les concernera... Considérant que le maire de cette commune ayant vu qu'aucun des individus de la chandarmerie susdite ne s'étant point trouvé au jour indiqué au cheff lieu de notre commune ; considérant en fait qu'il est de notre devoir d'expédier ces jeunes gens que nous avons tant de fois sollicités de se présenter à ce jour au chefflieu de notre commune,*

« Arrête que le Maire fasse de suite l'appelle des conscrits de cette commune et tienne notte des absans qui ne se seront point représentés... Un des membres du conseil municipal tirera pour les absans et si le sort tombe à l'un d'eux, on le luy fera notifier par un des individus de la chandarmerie mentionnée à l'article 7, titre 4 de la loi précitée »...

Et sans désespérer, on poursuit les opérations : « *... Ayant fait l'appel général des conscrits de l'an dix, au nombre de 14 »*, on s'aperçoit que certains d'entre eux sont absents, et c'est un conseiller municipal qui tire au sort à leur place : « *André Carn, de Plomarch, présent, étant inscrit sous le numéro 1, a tiré blanc. Jean Yves Duval, de Kermarron, a tiré aussi blanc. René Marie Guennal, né à Ploaré et domicilié à Plogonnec, inscrit au numéro 3, ne s'étant point fait représenter, le citoyen Courantin Le Gac, membre de notre conseil, a tiré pour lui et a tiré noir. Il sera enjoint audit citoyen par un des individus de la chandarmerie qu'il fait de suite partie de l'armée, sans quoi il sera poursuivi comme déserteur et puni comme il sera vu appartenir ».*

Le 22 ventôse an XI (13 mars 1803), nouveau tirage au sort pour le départ d'un conscrit. L'opération est minutieusement décrite, et cette narration constitue un excellent documentaire sur les appels dans les armées impériales : « *Ce jour vingt-deux Ventose an Onze, dix heures du matin, le Conseil municipal assemblé, au désir de l'invitation à leur faite par le citoyen Maire, qui a aussi convoqué les conscrits de l'an neuf, à défaut d'avoir trouvé dans l'an 10, afin de tirer au sort pour en avoir un conscrit, le Maire ayant fait l'appel, toisé et visité le nombre de six qui se trouvaient de ladite année, il ne s'est trouvé que Yves Jézéquel, Jean René Le Borgne, Jean Le Gall et Jean Bariou qui avaient la taille requise, en conséquence, il a été fait quatre billets, lesquels mis dans un chapeau au*

désir de la volonté desdits conscrits, le résultat a donné le billet noir à Jean Le Gall, demeurant au lieu de Kergouinec, en cette mairie, né audit village le 25 janvier 1780, fils de Gabriel et de Françoise Le Doaré : taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcils noirs, yeux bleus, front petit, nez gros, bouche grande, menton rond, visage idem, marque de la petite vérole, teint pâle.

« *Après quoi, le Maire lui a déclaré qu'il formait le contingent de cette commune, et le maire lui a sur le champ donné un ordre par écrit de se rendre à Quimper sous le trente du présent mois au plus tard, sans quoi il serait réputé comme déserteur et puni comme tel.* »

Avant de lever la séance, on procède au renouvellement de cinq conseillers sortants. Là encore, on a recours au chapeau traditionnel. Le maire fait déposer dix billets dans un chapeau, « *dont cinq marqués de sortant, et cinq autres de restant* ». Et « *les billets tirés, le résultat du tirage a fait que Corentin Le Gac, Guillaume Cariou, Thépault Renévoit, Michel Celton et Jean Quiniou ont sortis* ».

Le 22 mars 1803, le maire prend la décision suivante : « *Considérant l'urgente réparation à faire pour l'entretien de l'église paroissiale de Ploaré ; considérant aussi l'insolvabilité de ses fonds pour faire face à ses réparations, j'arrête que tous les paroissiens (Ploaré et Douarnenez) qui demanderont la croix d'argent de l'église pour l'ensevelissement de leurs parents décédés, payeront pour cet objet entre les mains du fabrique, une somme de une livre tournois* ».

Peu de temps après, la commune acquiert de la veuve Guillou, de Douarnenez, une maison, jardin et dépendances, « *le tout destinés au logement du curé ou vicaire* ». Il s'agissait de l'ancien hôpital paroissial de Pen-ar-Hoat ou Chef-du-Bois, aliéné sous la Révolution au titre des biens nationaux.

La défense des rivages bretons contre les incursions ennemies ne cesse d'être l'objet des préoccupations. Le 10 thermidor an XI (30 juillet 1803), à la suite des ordres transmis par le citoyen Isnard, commandant la 43^e compagnie des canonniers garde-côtes, les dix-sept canonniers formant le contingent de la commune de Ploaré sont invités à « *se présenter dimanche prochain, dix heures du matin, à Douarnenez, pour être organisés, sans quoi ils seront poursuivis comme déserteurs et punis comme tels* ».

Le dimanche 19 floréal an XII (9 mai 1804) eut lieu l'installation solennelle de Clet Bourbé comme curé de Ploaré, à la suite d'un « *arrêté de Monsieur l'Evêque de Quimper* ». Cet arrêté fut approuvé par le Premier consul le 27 messidor (16 juillet). Après avoir prêté devant le citoyen François Joseph Rudler, préfet du Finistère, « *séant à l'église cathédrale de Saint-Corentin à Quimper, le serment prescrit par la Convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siège* », il présenta au maire son insti-

tution canonique pour la paroisse de Ploaré, et c'est avec « *la solennité accoutumée* » que Clet Bourbé prit possession de l'église de Saint-Herlé.

Le 29 messidor an XI (18 août 1803), la nomination de canonniers sur les batteries garde-côtes était à nouveau à l'ordre du jour. Nul enthousiasme du reste parmi les hommes susceptibles de se transformer en artilleurs. Voici ce qu'en pensaient les édiles de Ploaré : « *Le Conseil, vu l'arrêté du Gouvernement du huit prairial dernier qui ordonne la formation de cent compagnies de canonniers garde-côtes ; vu pareillement la circulaire de la sous-préfecture de notre arrondissement par laquelle notre commune est appelée à fournir dix-sept canonniers garde côtes,*

« *Considérant que le tirage au sort serait détruire la classe des cultivateurs même, les personnes dont on a plus de besoin pour l'agriculture [la grande majorité des conseillers de Ploaré était précisément formée de cultivateurs] : considérant enfin qu'il existe dans notre commune un grand nombre de personnes qui ont déjà servi sur les batteries, lesquelles, sans vouloir s'enroller volontairement, ont manifesté leur consentement pour servir lesdites batteries. Arrête de désigner et désigne les citoyens cy-après pour le service cy dessus mentionné : Jean Bouguen, 33 ans, de Kerbiguet ; Guillaume Le Goff, 36 ans, de Kervignec ; Pierre Demeuré, 43 ans, de Keraménez ; Henry Feunteun, 26 ans, du Guern ; Jean Floch, 31 ans, du Juch ; Barnabé Cosmao, 42 ans, du Juch ; Jacques Le Moan, 27 ans, de Keratry ; Guillaume Cabon, 28 ans, de Kerdaëc ; Corentin Lherrou, 26 ans, de Kerguimigou ; Guillaume Trétout, 27 ans, de Lesperbez ; Henry Jouin, 35 ans, de Kersigont ; Pierre Guéguen, 30 ans, de Kervignec ; Gabriel Jouin, 27 ans, de Ploaré ; Jean Bars, 26 ans, de Ploaré ; Jean Lossy, 40 ans, de Kerivel ; Henri Cariou, 37 ans, de Kerherro ; Jean Bidon, 28 ans, de Kerivin ».*

Par bonheur, les Anglais ne tentèrent pas de débarquement sur les grèves de la baie de Douarnenez, et les canonniers de Ploaré rejoignirent sains et saufs leurs chaumières...

Le 13 nivôse an XII (4 janvier 1804), la municipalité prend une délibération intéressante pour la connaissance de la vie religieuse de la paroisse : « *Le Conseil arrête d'exposer au citoyen Préfet... ce qui suit : les communes de Ploaré et Douarnénès [prononciation bretonne] étant réunies pour le culte (4), il demande que la commune de Douarnénès concoure avec celle de Ploaré pour les frais de l'acquisition et des réparations de la maison curiale de Ploaré, et il vous invite à vous rappeler incessamment son arrêté du 23 prairial dernier, dont l'envoi a été fait au citoyen Préfet pour être approuvé par le Gouvernement.*

« *Notre curé est bientôt sans logement, et nous invite à faire le plus tôt possible les réparations de la maison qu'on lui destine, et en faire homologuer le contrat au nom de la commune.*

(4) Elles ne formaient alors qu'une seule paroisse.

« C'est à tort qu'on voudrait établir une succursale à Douarnénès,

« 1^o Parce que la chapelle qui s'y trouve [Sainte-Hélène] n'a jamais été que chapelle de la paroisse de Ploaré et qu'elle est même trop petite pour la population de Douarnénès qui monte à environ douze cents âmes.

« 2^o Parce que l'église curiale de Ploaré, la plus belle et la plus vaste de tout le pays, est même contigue à Douarnénès.

« 3^o Parce que le cimetière de Ploaré, où de mémoire d'hommes on enterre de Douarnénès (5), est sur une hauteur, et que si on établissait à proximité [un cimetière] de Douarnénès, dont la population est concentrée, la salubrité publique s'en ressentirait.

« 4^o Parce que si l'on détachait Douarnénès de la cure de Ploaré, cette cure devient de beaucoup inférieure à la moindre succursale de tout le canton. En conséquence, nous arrêtons derechef d'adresser une copie au citoyen. Préfet de notre arrêté du 22 prairial dernier ; de l'inviter à faire approuver le plus tôt possible par le gouvernement, au nom des communes de Ploaré et Douarnénès, l'acquisition faite de la maison curiale suivant contrat du onze floréal dernier ; de nous autoriser à nous imposer extraordinairement, tant pour l'acquisition que pour les réparations de ladite maison curiale, la somme de trois mille francs »...

Malgré son éloignement du bourg paroissial de Ploaré, la trêve du Juch et ses habitants ne bénéficiaient encore d'aucun office dans leur belle chapelle mariale. C'est ce que nous apprend une délibération du 13 pluviôse an XII (3 février 1804) : « Le Conseil, considérant que la chapelle du Juch est éloignée d'une lieue et demi de l'église curiale de Ploaré, et qu'il est urgent pour la desserte de cette partie de la cure qu'il y ait une messe, arrête de solliciter le citoyen Préfet de s'interposer auprès du Gouvernement pour que la dite chapelle du Juch nous soit accordée comme chapelle de la cure de Ploaré »...

Les considérations économiques et sociales ne peuvent laisser insensibles les hommes qui ont à cœur l'administration de la commune. Le même jour, les conseillers, à la suite d'une circulaire du préfet, estiment qu'il est urgent de « pourvoir au remplacement de quelques canonniers garde-côtes à la tête d'une culture et d'une grande famille ». Ils arrêtent de « supplier le citoyen Préfet de vouloir bien autoriser le remplacement des citoyens ci-dessous dénommés ». Suit la liste de dix canonniers qu'il importait de renvoyer dans leurs foyers, mais comme il ne pouvait être question de laisser sans artilleurs les batteries des rivages cornouaillais, on dressa aussitôt une autre liste de dix conscrits, pour effectuer la relève : ainsi, les vaisseaux ennemis avaient-ils tout intérêt à passer au large !

Aussitôt après, le conseil s'empressa de stigmatiser les agissements frauduleux des cabaretiers : « Considérant que les cabaretiers de cette

(5) Il s'agit du cimetière de l'enclos paroissial de Ploaré, désaffecté vers 1820 après la création du cimetière actuel.

commune ne tiennent plus leurs pintes, chaupines ni demi-chaupines qui portent la mesure, considérant que par ces moyens, ils volent véritablement le public, en lui vendant au lieu d'une bouteille, trois chaupines et même quelquefois moins ; considérant enfin qu'il est temps et même plus que temps de remédier à ce délit, le conseil arrête de faire mesurer tous les vases dont les cabaretiers se servent pour vendre des boissons ; d'ordonner auxdits cabaretiers d'avoir toujours des pintes, chaupines et demi-chaupines qui contiennent la mesure réglée, sous peine de confiscation et de l'amande ordonnée par la loi »... Quatre citoyens furent désignés par le conseil pour opérer les vérifications de rigueur dans les auberges de Ploaré.

Les tableaux de la conscription de l'an XIII (1805) parviennent bientôt à la mairie, mais sur les treize conscrits de la commune, deux seulement possèdent la taille requise... et les deux conscrits de Ploaré assez grands pour aller défendre la patrie se trouvent déjà à son service dans la marine...

Pendant ce temps, les paroissiens du Juch se plaignent toujours d'être privés des offices religieux. Le 30 frimaire an XIII (21 décembre 1804) la municipalité intervient encore auprès des autorités concernées :

« Considérant, dit-elle, que l'église du Juch, ex-succursale et aujourd'hui chapelle de cette cure, est éloignée de laditte cure de la distance d'une lieue et demi, et qu'il est urgent et même indispensable qu'on y fasse les cérémonies religieuses, telles qu'elles ont été toujours faites il y a des siècles ; considérant que cette belle église est située au centre de la justice de paix (du canton) et entourée des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis et Plonévez-Porzay ; de toutes lesquelles communes, une grande partie de leurs habitants assistent aux cérémonies religieuses à laditte église du Juch, par la trop longue distance des églises de leurs communes respectives.

« Considérant enfin que si l'on ne permettait d'y faire ni baptêmes ni enterrements, on courrait les risques ci-après :

« 1° Les enfants qui viendraient pour être baptisés à l'église de la cure [Ploaré], seraient dans le cas de périr en route par la grande distance de leurs demeures.

« 2° Les personnes qui n'ont point elles-mêmes des voitures et qui sont en grand nombre dans cette trêve, auraient toutes les peines imaginables à se procurer des voitures pour transporter les cadavres jusqu'à l'église de la cure, dont il y a des habitants qui en sont à deux lieues et demi.

« Le Conseil arrête :

« 1° de solliciter Monsieur le Préfet de notre département de s'interposer auprès du Gouvernement pour qu'il soit permis de faire les cérémonies religieuses à laditte église du Juch, telles qu'elles ont été toujours faites il y a des siècles.

« 2^o de solliciter également Messieurs les vicaires généraux de Monseigneur l'Evêque de Quimper à vouloir bien agréer aux vœux des habitants de l'ex-succursale du Juch, en consentant que toutes les fonctions ecclésiastiques faites jusqu'à ce jour en l'église du Juch soient continuées ».

Cette séance du conseil municipal de Ploaré paraissait vouée exclusivement aux affaires spirituelles. En effet, la rivalité des deux communes de Douarnenez et Ploaré, unies dans une même paroisse curiale, transparaît aussi dans une motion adoptée le même jour. Quel était l'objet des doléances des pieux conseillers ? Tout simplement, le curé célébrait deux messes à Douarnenez et une seule à Ploaré : là était le drame. Écoutons leurs plaintes : « *Considérant les fréquentes réclamations qu'ils reçoivent de la part des habitants de cette cure, de ce qu'on ne fait dire qu'une messe à l'église curiale de Ploaré, tandis qu'on en fait dire deux à Douarnenez, qui n'est que simple chapelle, ce qui occasionne à la majeure partie des habitants de cette cure de n'avoir pas la messe des dimanches et fêtes ;*

« *Considérant les invitations les plus fréquentes qu'il a faites à Monsieur Bourbé, curé de cette paroisse, d'y faire dire une première messe, au lieu d'en faire dire deux à Douarnenez, qui a très peu d'étendue et peu éloigné de l'église curiale* », le maire et les conseillers sollicitent « *Messieurs les vicaires généraux de Monseigneur l'Evêque de Quimper d'agréer à leurs vœux et à celui des habitants de notre commune, en ordonnant à Monsieur le Curé de faire dire deux messes en l'église curiale de cette commune* ».

Tout comme en d'autres lieux, les servitudes de la guerre pèsent lourdement sur la commune, sur les hommes et les biens.

La municipalité se plaint à ce moment d'un arrêté portant « *réquisition d'une voiture par jour pour le transport des vivres de terre pour Lanveau [Lanvéoc] et le Port-L'Honnay [Port-Launay]* ». Elle déclare que « *cette commune est très éloignée de ces postes et qu'elle est journellement frappée de diverses réquisitions pour Quimper, Lanveau, Locronan, Châteaulin, Pont-Croix, Audierne, Luguénez et la pointe du Raz* ». Les gens de Ploaré décident donc de « *supplier Monsieur Perrien, remplaçant le Préfet absent pour congé, de vouloir bien nous décharger de cette réquisition, puisque nous fournissons tant de voitures pour tant de postes et que nous sommes si éloignés de Port-L'Honnay et même de Lanveau par Quimper. Si ç'avait été de Quimper à Douarnenez, il y aurait eu moyen* »...

Le 1^{er} vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), le préfet prend un arrêté concernant « *l'hyvroignerie* ». Le mois suivant, le maire de Ploaré en prescrit l'application sur le plan local. Cette curieuse ordonnance de police est évocatrice des mœurs d'antan, à une époque où, plus qu'aujourd'hui encore, les drames de l'alcoolisme étaient douloureux et innombrables : « *Le Maire de Ploaré, considérant les vœux les plus sages de notre*

premier Magistrat et les abus qu'il résulte de l'ivroignerie, tant par l'effet de la boisson que par la malfeasance qui en résulte ; considérant que cette commune, journellement exposée à voir passer différentes personnes, tant étrangers qu'habitants, entre autres des yvroignes, qui y restent, surtout les dimanches et fêtes, passer la journée dans les cabarets, dans l'état le plus indigne ;

« Considérant enfin qu'il est de notre devoir le plus sacré à notre cœur de magistrat, de faire mettre fin à ces abus qui ne portent que la ruine et la désolation entière dans les familles, arrête : l'ancien reliquaire [l'osuaire paroissial] joignant la grande route, servira de dépôt aux yvroignes qui seront trouvés vaguer sur les grandes routes, ceux qui seront rencontrés dans les auberges en état d'ivresse à l'heure fixée.

« La cloche de la commune sera sonnée tous les jours à sept heures précises du soir. La garde nationale de la commune devra, après sept heures, faire une visite en recherches, avec pouvoir de faire emprisonner quiconque sera trouvé vaguer dans les rues et même dans les auberges. Quiconque condamné pour cause des objets ci-dessus, sera mis au dépôt, jusqu'à ce qu'on puisse connaître le résultat au juste de sa conduite.

« La garde nationale de la commune sera en activité pour la police. Il est défendu à tous cabaretiers de donner à boire les dimanches et fêtes pendant l'office divin, sous peine de subir les mêmes peines portées contre les yvroignes.

« Les boissons qu'on débite dans les cabarets seront aussi visitées à une heure non fixée. Tous ceux qui seront mis au dépôt pour une cause juste et légale, payeront pour leur mise en liberté une somme de un franc vingt centimes pour l'entretien de la maison à ce destinée. »

Les cabaretiers fautifs et les ivrognes titubant participant à l'entretien de leur gêle, l'idée était pour le moins originale.

Le 20 février 1806, le conseil se préoccupe de la santé des habitants, après la réception d'une « circulaire du comité central de la vaccine, établi à Quimper par M. le Préfet du Finistère ».

On sait que la découverte du vaccin est due au médecin anglais Jenner, qui ne la rendit publique, en 1796, qu'après l'avoir confirmée par vingt années d'observations et de recherches. A Ploaré, les responsables locaux reconnaissent avec clairvoyance et réalisme les bienfaits de cette thérapeutique moderne : « *Considérant qu'il est essentiel et même salutaire de faire vacciner différents enfants de cette commune, qui se trouvent dans la nécessité d'être vaccinés ;*

« Considérant de plus que ce serait saisir le moment le plus favorable, puisqu'il s'en trouve déjà plusieurs de cette commune attaqués de la petite vérolle ;

« Arrête de faire prévenir Monsieur Démizit, officier de santé, à vouloir bien faire prévenir le maire de notre commune et lui indiquer le jour

qu'il pourrait se trouver en la maison commune, à Kerlien [exploitation agricole du maire, Yves Kernaléguen] pour vacciner les enfants qu'on pourrait lui présenter.

« Cet avertissement cy-dessus doit parvenir au Maire avant un jour de dimanche, pour qu'il le mête en même de faire réunir tous ceux qui désireraient être vaccinés.

« L'officier de santé sera par la commune salarisé, conformément aux règlements »...

Comme de nos jours, le ruisseau de Névet, qui se jette au Ris, dans la baie de Douarnenez, débordait amplement dans les prairies voisines à la saison des pluies, provoquant les doléances des propriétaires riverains. Le même jour, la municipalité prend l'initiative suivante : *« Vu la pétition présentée par les sieurs Corentin Le Gac, François Le Men et Jean Le Gac, du lieu de Kerstrat en cette commune, portant plainte de ce que le ruisseau qui dévale de la commune de Guengat jusqu'au Riz, confins des communes de Ploaré et de Plonévez-Porzay ;*

« Considérant que d'après des certitudes, ledit ruisseau se trouve bouché par les terrains se joignant, appartenant aux habitants des deux Riz Izellaff et Huellaff, et qui jette antérieurement l'eau sur les prairies desdits exposants, ce qui ruine entièrement leurs prairies ;

« Arrête de donner connaissance de l'exposé cy-dessus à l'otorité constituée de la commune de Plonévez-Porzay, pour qu'il ordonne aux dits habitants des Riz Huellaff et Izellaff de déboucher ledit ruisseau sous le plus bref délai, sans quoi l'otorité constituée de cette commune serait forcée d'en donner connaissance à l'otorité supérieure ».

Les conseillers ne sont pas moins attentifs à l'entretien des grands chemins et autres voies de communication qui sillonnent leur territoire : *« Considérant le mauvais passage sur la grande route de Quimper à Douarnenez, située depuis le village nommé Kerivel jusqu'au village nommé Pont-Prenn, considérant surtout qu'un canal se trouvant sous la grande route auprès du village nommé Kerdaëc, se trouvant démoli et bouché, fait que l'eau d'après le comblement de la fosse qui se trouve extrêmement profonde, passe par dessus la grande route, et que si malheureusement quelqu'un tomberait dans la dite fosse, courerait le risque d'être noyé »,* les conseillers demandent que *« ce canal surtout soit rétabli »,* afin d'éviter tout danger pour les passants.

Le 4 avril 1806, ce sont les ménagères de Ploaré qui se font rappeler à l'ordre par l'autorité municipale, car elles bafouent les règles les plus élémentaires de l'hygiène et de la salubrité publiques : les tas de fumier s'accumulaient contre les portes et les façades de leurs maisons ! Le maire les fustige en ces termes : *« ... Rien n'infecte plus que les boues et vilénies qu'on laisse devant les portes... Ces ordures, installées contre les maisons ou aux environs, contribuent à l'infini aux grandes maladies que nous essayons... »,* et nous savons, en effet, combien furent meurtrières,

en Bretagne, à Douarnenez et Ploaré particulièrement, les épidémies de choléra qui ravagèrent notre pays au cours du siècle dernier. Il est évident que la cause fondamentale de la propagation de ces redoutables maladies infectieuses résidait essentiellement dans la méconnaissance complète des règles de l'hygiène et de la prophylaxie. Aussi le maire prescrit-il impérativement « à tous individus de balier chacun devant chez soi, au moins une fois par semaine, qui sera le samedi et la veille des fêtes gardées, à peine d'une amende de un franc vingt centimes ». De plus, il interdit le vagabondage des porcs : « Considérant les dévastations qui sont journellement faites par les porcs du bourg de Ploaré et des environs, qui ne sont pas épinglés, et qui sont journellement à vaguer dans les rues », il arrête : « Il est expressément défendu de laisser aucun porc vaguer dans les rues sans être épinglé et barré. Tout porc qui sera rencontré vaguer dans les rues sans être épinglé, sera mis en lieu sûr, jusqu'à ce que son propriétaire paye l'amende et les dégradations qui auraient pu être faites par ces animaux ».

Dès les premiers jours du mois d'août 1806, des ordres parvinrent au maire de Ploaré, « concernant la célébration de la fête de notre auguste Empereur et Roy, qui aura lieu le quinze août à huit heures précises du matin ». Il s'empresse d'en faire l'annonce au peuple en soulignant « l'allégresse de la solennité. Cette fête, ajoute-t-il, se fera avec l'agrément de Monsieur le Curé, au son de la cloche et des saïsses publiques »... Chose singulière, la fête de l'empereur se trouve encadrée, si l'on peut dire, par deux arrêtés de police concernant les cochons du bourg. Les premières mesures semblent en effet être demeurées sans exécution. Un nouvel avertissement à leurs propriétaires, le 16 août, le lendemain même de l'Assomption de la Vierge et de la fête de l'empereur, reflète l'indignation du maire : « Considérant que les dimanches et fêtes, la porte du cimetière étant ouverte pour la fréquentation de l'église... que malgré la publication d'un arrêté de la mairie du 4 avril dernier, on laisse vaguer les cochons dans les rues et places publiques, considérant enfin que ces animaux rentrent dans le cimetière et dévastent les os de nos ancêtres, rien de plus indigne aux yeux du public », il arrête que « tous propriétaires de cochons ou porcs les feront tenir au moins les dimanches et fêtes. Tout porc ou cochon qui sera trouvé dans le cimetière sera ramassé, et le propriétaire en payera une amende de un franc vingt centimes au profit de l'église ».

Peu de temps après, la municipalité demande l'établissement d'un droit d'octroi sur les boissons et les animaux. Les finances communales étaient perpétuellement déficitaires, et bien insuffisantes à boucler le budget annuel où nous relevons : « Logement du curé ou desservant, réparation de sa maison et de l'édifice destiné à l'exercice du culte ; loyer et entretien d'un local pour les séances de la mairie ; traitement d'un secrétaire intelligent qui puisse expédier les affaires de la commune et surtout tenir les registres d'état civil, dont les inexactitudes compromettent nombre de familles ; la quote-part que la commune doit supporter dans l'établissement et l'entretien d'une école primaire à établir dans chaque canton, pour l'instruction de la jeunesse ; le payement d'un commissaire-sergent

de police pour porter les lettres des habitants, faire les commissions de la commune et exécuter les ordres de la police municipale ; l'établissement d'une chambre de sûreté pour renfermer les personnes qui ont commis des fautes contre la police, et y déposer les vagabonds, les furieux, les malfaiteurs et autres individus suspects, en attendant leur translation à la maison d'arrêt du chef-lieu ; l'entretien d'une sage-femme qui doit être placée dans chaque canton et les frais du cours d'accouchement qui va avoir lieu dans le département, pour remédier aux maux incalculables résultant de l'impéritie des femmes qui se mêlent d'exercer cette profession sans avoir les connaissances requises ».

La commune de Ploaré devait participer encore aux « *frais d'établissement des bureaux centraux ou auxiliaires de bienfaisance ; au soulagement au domicile pour les vieillards et orphelins sans secours, pour les indigents malades ou infirmes et les pauvres femmes en couches ; aux journées d'hospice au chef-lieu d'arrondissement, dans lequel on enverra à l'avenir pour y être guéris, les indigènes dénués de secours, qui peuvent avoir essuyé des fractures, ou qui sont dans le cas de subir des opérations chirurgicales nécessaires à la conservation de leur vie* ». Enfin, « *l'achat de matrices et étalons, que doivent se procurer les communes pour les nouvelles mesures* ».

Toutes ces initiatives humaines et sociales étaient hautement louables, mais la participation financière des communes à leur réalisation posait des problèmes souvent insolubles. Que faire quand la caisse est vide ?

Le 5 mars 1807, le conseil désigne deux de ses membres, René Le Quiniou et Jean Le Castrec, « *pour négocier une maison commune et une maison propice à instituteur public. Le conseil a encore considéré qu'il ne lui serait pas difficile de se pourvoir d'un excellent instituteur, grandement nécessaire à la jeunesse de cette commune ; considérant donc combien il est important, urgent même, de l'avoir, combien il est important de réparer l'église curiale, le clocher, l'horloge de la commune, il ne peut malheureusement présenter d'autres moyens pour y faire face que ceux du produit net des octrois et ceux d'ajouter surtout les contribuables aux rôles des patentes et portes et fenêtres de cette commune, les sommes suffisantes qui, jointes à celles desdits octrois, pourraient, le tout réuni, donner chaque année une somme de 400 francs. Le conseil appelle à ce sujet à son premier magistrat, persuadé que lui seul peut aviser aux moyens d'améliorer le sort de nos concitoyens, qui déjà ont reçu des preuves de son amour paternel* ».

La municipalité Yves-René Chardel

En février 1808, la mairie change de mains, en la personne d'Yves-René Chardel, un notaire de Douarnenez, nommé pour succéder à Yves Kernaléguen, le laboureur de Kerlien dont sont issues des familles de marins douarnenistes.

Le 15 août suivant, « attendu que c'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance du plus grand des Princes, Sa Majesté l'Empereur et Roi, les anciens comme les nouveaux membres du Conseil seront en même temps prévenus de se trouver en corps pour assister à la grand' messe, accompagnés du soussigné Maire et de l'Adjoint ».

Le 20 mai 1809, le registre des délibérations de Ploaré porte témoignage des « grandes victoires remportées sur nos adversaires, la gloire et le triomphe de Sa Majesté et Roi à ce sujet »... Le lendemain, le maire arrête que « la fête religieuse et politique ordonnée par M. le Préfet... sera annoncée au peuple à son de tambour... en lui faisant connaître que lundy prochain, à l'issue de la grand'messe qui sera dite en l'église curiale de cette commune, un Te Deum sera chanté en action de grâces, et que la lecture des bulletins qui font mention des victoires glorieuses et des triomphes de nos armées, seront lus après cette action de grâces ». A l'occasion de cette commémoration, les trublions et perturbateurs ne sont pas oubliés pour autant : « Ceux qui se permettront de troubler la fête, la lecture de l'arrêté et des Bulletins, par yvroignerie ou en quelque autre façon que ce soit, seront à l'instant punis de vingt-quatre heures de prison ».

Dix jours plus tard, le 30 mai, à la suite d'une circulaire préfectorale, la municipalité participe à « la formation des compagnies d'élite » et dresse « l'état de tous les hommes non mariés et veufs sans enfants » susceptibles d'y être enrôlés. Le jour suivant, tous sont convoqués au bourg pour l'appel nominal et classés en trois catégories : « Actifs, réserve et dépôt ». Suivent les opérations traditionnelles du tirage au sort : « Quatre hommes formant le contingent et un nombre égal d'hommes de la réserve » devront se rendre à Quimper « pour être organisés en compagnie ». Le même jour, trois canonniers garde-côtes partent pour « le service de la 43^e compagnie des canonniers d'artillerie des côtes ». Tout au long des guerres de l'Empire, de tels départs se renouvelleront fréquemment, opérant des coupes sombres dans les forces vives du pays.

Parmi les rites sociologiques, les coutumes et traditions afférant au baptême provoquaient maintes stations à des « chapelles » qui n'avaient aucun rapport avec le saint du jour. C'était une heureuse occasion de beuverie. On faisait le tour des cabarets du bourg, l'un après l'autre, pour ne point provoquer de jalousie. Parents et amis bénissaient copieusement l'enfantelet, en buvant à sa santé vin, cidre et eau-de-vie, au cours d'interminables libations. La matrone, qui portait l'enfant sous un ample manteau, prenait sa large part de boissons alcoolisées. Le cortège, s'attardant dans les auberges, n'arrivait au village que tard dans la nuit. Il en résultait parfois de pénibles mésaventures. Les matrones rentraient souvent ivres, les mains vides... ayant laissé tomber en route leur précieux fardeau. Le fait arriva un jour à Moëlan : le nouveau-né ne fut retrouvé que le lendemain, endormi dans un fossé !

A Ploaré, les choses ne se passaient guère autrement, car le 27 octo-

bre 1809, le maire stigmatise la négligence coupable de ses concitoyens à cet égard, déplorant, déclare-t-il, que « *plusieurs des habitants de cette commune viennent pour baptiser leurs enfants et les abandonnent à des nourrices ou sages-femmes sans aucune attestation. Considérant que, par suite, ils s'en vont directement aux auberges, où ils restent quelquefois et trop souvent passer la nuit, ce d'où ils sortent imprimés de boissons, à dix ou onze heures du soir, plutôt que d'envoyer ces enfants à leurs mères et revenir à leur amusement si bon leur semble ;*

« *Considérant enfin que cette ingratitude de la part d'un père est impardonnable et que les lois à cet égard infligent de fortes peines aux insouciantes...* », le maire prend les mesures coercitives suivantes : « *Il est défendu à toutes personnes, particulièrement aux sages-femmes et nourrices qui se rendront en cette commune pour faire baptiser des enfants, d'entrer avec ces derniers dans les auberges ni autres lieux, si ce n'est le temps nécessaire pour allaiter l'enfant, qui ne doit durer qu'une heure au plus, sous peine de punition* ».

En vérité, une heure pour une tétée constituait un laps de temps très généreusement calculé, et l'on peut se demander qui, durant ces soixante minutes, enfant ou adultes, s'abreuvait le plus abondamment. Et certains parfois, dans l'euphorie et les débordements consécutifs à un usage immodéré de la boisson, en oubliaient jusqu'au respect dû à la maison du Seigneur : « *Tout individu qui se permettra d'entrer à l'église, imprimé de boisson, soit à la messe, ou aux vêpres, sera sur le champ saisi et mis en prison* ».

Le mercredi 29 novembre 1809, Jean Guézengar était solennellement installé comme curé du canton de Douarnenez. On établit pour la circonstance « *un procès-verbal estimatif de la maison curiale* », ou presbytère paroissial. Cet immeuble, autrefois à usage charitable, appartenait, nous l'avons vu, à l'ancien hôpital de Pen-ar-Hoat ou Chef-du-Bois. Hôpital de la paroisse de Ploaré, ce dernier avait été aliéné durant la Révolution comme bien national. La chapelle seule subsistait encore à une époque récente. Aujourd'hui disparue, son charmant campanile a été heureusement conservé : il couronne l'oratoire des religieuses Augustines hospitalières de Douarnenez.

En 1809, la « maison curiale » commune à Ploaré et Douarnenez, et acquise par contrat du 11 floréal an XI (1^{er} mai 1803) était située entre les deux bourgs respectifs. Elle possédait une façade longue de seize mètres soixante-dix, large de cinq mètres et haute de six mètres, avec un rez-de-chaussée, un étage et un grenier. Parmi les dépendances de cette propriété : un jardin clos de murs et un champ séparé de la maison curiale par le « *grand chemin* ».

En 1810, la « maison du curé » constitue une nouvelle pomme de discorde entre les deux communes de Douarnenez et Ploaré. Voici les causes de ce différend, avancées le 24 juillet par les conseillers de Ploaré : « *... Le Conseil municipal... extraordinairement convoqué... aux termes de*

la lettre de M. Préfet... relative au refus formel présenté par le Conseil de Douarnenez de courir avec la commune de Ploaré à l'acquisition de la maison du curé ; le Conseil, considérant combien il est convaincu que la commune de Douarnenez ne fait qu'un même corps pour le spirituel, avec la commune de Ploaré ;

« *Considérant que le fait est constant et qu'il est même notoire, puisqu'il est vrai que le Curé dessert les deux communes et que les deux communes baptisent et enterrent à Ploaré, leur paroisse ;*

« *Le Conseil, regardant comme injuste le projet soumis par la commune de Douarnenez, mais reconnaissant l'intégrité et la justice du chef de ce département, considérant encore que s'il lui fallait analyser et détailler dans une délibération, tous les actes qui sont en opposition et qui détruiront sans doute l'injustice reconnue de ladite commune de Douarnenez, ce serait employer des moments précieux et utiles à d'autres objets ;*

« *En conséquence le Conseil, jugeant qu'il suffit, pour la justice de sa cause, de présenter seulement à Monsieur l'Auditeur Préfet, toutes les pièces nécessaires, et déclare qu'à la lecture d'icelles, M. le Préfet verra réellement que c'est à tort que la commune de Douarnenez refuse à concourir avec celle de Ploaré pour acquérir la maison du Curé qui, on peut le dire, n'est reconnu tel que politiquement à Douarnenez ;*

« *On peut encore le prouver, puisqu'il est vrai que le Conseil de la commune de Douarnenez s'est imaginé avoir un curé pour elle seule, parce que sans mouvement, elle a généralement donné et fait présent d'une somme de trois cents francs à Monsieur Auffret, assistant et aidant le Curé, vraiment curé et seul curé de Douarnenez et de Ploaré.*

« *D'après ce, il n'est plus étonnant de voir le Conseil de Douarnenez se prononcer et répéter comme il l'a fait différentes fois, tant verbalement que par écrit, qu'il n'entendait s'immiscer en rien pour la commune de Ploaré.*

« *Tous les ans, l'on ne donne tantôt que cent cinquante francs, tantôt deux cents francs au Curé, et c'est ce qui pourrait encore arriver s'il ne s'agissait que de s'entendre pour payer tous les ans des loyers.*

« *On le prouve par les budgets, et notamment sur ceux de l'an neuf, l'an dix et l'an onze, fournis par la commune de Douarnenez.*

« *Enfin, le Conseil, pour avoir une entière solution et voir finir les discussions qui se multiplieraient peut-être, nomme à l'unanimité dans son sein, pour présenter à Monsieur l'Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet du Finistère, toutes les pièces relatives à la demande d'acquisition de la maison du Curé de ce canton, Monsieur Aimé Halna du Fretay, membre du Conseil de cette commune... »*

Rappelons que Clet Bourbé, curé constitutionnel de Ploaré, s'était éteint un an plus tôt, le 19 juin 1809, et avait été remplacé à la tête de la paroisse de Ploaré-Douarnenez, par l'abbé Jean Guézengar, originaire de Plogoff.

La municipalité Fidèle Halna du Fretay

Jusqu'en 1814, rien de notable dans les délibérations, essentiellement consacrées aux recettes et dépenses municipales et aux décisions administratives.

Le 24 décembre de cette année, à la veille même de Noël, le Conseil se réunit en séance extraordinaire sous la présidence de Fidèle Halna du Fretay, maire de Ploaré. A l'ordre du jour : une lettre du sous-préfet, « *relative à la demande que fait Monsieur le Curé de Ploaré d'une somme de cinq cents francs à lui due pour indemnité de logement jusqu'au [en blanc]...* ». Quel est le sentiment de nos conseillers ? « *Vu que les prédécesseurs de Monsieur le Préfet actuel lui ont presque toujours refusé les deux cents francs que le Conseil municipal lui allouait tous les ans pour son budget ;*

« *Considérant qu'il a toujours regardé la somme de deux cents francs qu'il portait constamment sur son budget pour l'indemnité de logement due à M. le Curé, qui lui était soustraite par la mauvaise volonté des prédécesseurs de Monsieur le Comte de Saint-Luc [Athanasie Conen de Saint-Luc, préfet du Finistère], sous le prétexte que c'était à la fabrique de pourvoir aux indemnités dues à Messieurs les ecclésiastiques, malgré que Messieurs les Préfets eussent connaissance du budget du conseil de la fabrique, qui prouvait l'insuffisance de ses moyens ;*

« *Arrête, qu'empressé de témoigner la satisfaction qu'il éprouve, ainsi que les habitants de la commune, du zèle et de la charité de Monsieur le curé de Ploaré, Monsieur le Sous-Préfet sera supplié de faire en sorte que la demande de Monsieur le curé soit accordée...* »

(à suivre)

GRÉGOIRE LE CLECH

L'émigration bretonne au Canada au début du XX^e siècle : le témoignage du pionnier Joseph Béléguic, de Douarnenez

Le hasard joue parfois un grand rôle dans le travail des chercheurs ou des historiens. A l'issue d'une de nos communications à la Société archéologique sur « Les Bretons du Canada », M. et Mme Michel Bouché vinrent nous dire qu'un de leurs oncles avait été pionnier au Canada, sans plus de précision. Au début de 1973, ils me remirent de larges extraits de lettres canadiennes de Joseph Béléguic, industriel conserveur à Douarnenez, devenu pionnier défricheur à Saint-Brieux, colonie bretonne de la Saskatchewan, fondée en 1904. Nous ne tardâmes pas à entrer en relation avec Michelle (Mme Pierre Lunot), la plus jeune des filles de Joseph Béléguic, qui, fort obligeamment, a mis à notre disposition tous les documents et papiers de famille. Qu'elle trouve ici nos plus vifs remerciements pour son amicale et précieuse collaboration.

Les Béléguic, originaires de Primelin dans le Cap-Sizun (1)

Comme beaucoup de familles bourgeoises de Pont-Croix, d'Audierne et de Douarnenez, la famille Béléguic est originaire de Primelin, dans le Cap-Sizun. Dès le XVII^e siècle, les Béléguic faisaient déjà partie d'une petite aristocratie d'honorables marchands et de capitaines de navires. Les enfants de ces marins ou marchands capistes devinrent marchands ou hommes d'affaires à Audierne ou Douarnenez. Armateurs enrichis, les Béléguic recherchèrent des alliances dans l'armée et la magistrature. C'était une promotion sociale éclatante.

(1) Pour plus de détails, cf. Hubert BOUCHÉ, *Petite étude sur la famille Béléguic*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCI, 1965, p. 15-34.

La place nous manque pour évoquer tous ces Béléguic si entreprenants. Bornons-nous à signaler Eugène Béléguic (né à Tréboul, en 1809) célèbre par ses travaux sur la navigation maritime et surtout aérienne : il fut au nombre des précurseurs de l'aviation sur le plan national.

Raphaël Béléguic (1842-1899), le père de notre pionnier du Canada, fut aussi un homme remarquable. Ingénieur, il créa, en 1870, la première manufacture de filets de pêche à Douarnenez. Il fut maire de Poullan (près de Douarnenez) de 1888 à 1896. Aux élections législatives du 20 août 1893, avec l'étiquette « Républicain catholique », il se présenta contre le docteur Cosmao, conseiller général et député sortant, mais fut battu.

Raphaël Béléguic, qui avait épousé Caroline Belloc, en 1868, eut neuf enfants, dont trois moururent très jeunes, emportés par la variole ou la diphtérie. Citons, simplement :

— Jeanne, née en 1871, qui épousa M^e Hubert Bouché, notaire à Rostrenen (Côtes-du-Nord).

— Joseph, né le 19 août 1872, décédé le 17 septembre 1911, au Canada.



Joseph Béléguic (1872-1911).

Photographie prise avant son départ pour le Canada, en 1909.

Joseph Béléguic

Après cette évocation de la famille Béléguic, suivons maintenant notre futur « Canadien ». Il a fréquenté les écoles suivantes : l'école Sainte-Blaise, à Douarnenez, le collège de Jersey, où il apprit l'anglais, le collège Saint-Vincent, à Rennes (1888), puis l'école Livet, à Nantes. C'était un homme instruit, cultivé et ses lettres montrent qu'il avait une excellente plume ainsi qu'une tournure d'esprit scientifique, l'esprit d'observation de quelqu'un qui a eu le temps et aussi le goût de regarder les choses, de méditer comme le font souvent les marins (et les prisonniers) condamnés à la solitude et à la rêverie.

A bord des vaisseaux de guerre, Joseph Béléguic, devenu officier mécanicien, se distingua à plusieurs reprises, au cours des campagnes du Dahomey, du Tonkin. Sa brillante conduite, lors des opérations du Dahomey, et la remise en état de la canonnière l'*Opale*, au Bénin, lui valurent les félicitations les plus vives de son commandant et un « témoignage officiel de satisfaction » du ministre de la Marine. Il fut décoré de l'ordre de l'Etoile noire, le 10 juillet 1894.

Notre ami quimpérois M. Michel Bouché, qui avait six ans lors du départ de ses oncle, tante et cousines au Canada, se souvient très bien de « Tonton Joseph », le conserveur, qui possédait une automobile De Dion Bouton. Il le revoit encore dans sa tenue d'automobiliste, une ample



La De Dion-Bouton du conserveur Joseph Béléguic (1897).

peau de bique qu'il a sans doute emmenée pour affronter les rigueurs de l'hiver canadien, lors du grand départ de 1909 : « A Rostrenen (Côtes-du-Nord), lorsque nous entendions le « teuf-teuf » plus ou moins régulier d'une auto, nous nous précipitions dans la rue, en criant : « C'est Tonton Joseph ! » et nous lui faisons fête. Il nous arrivait parfois de nous tromper car, aux environs de 1908-1909, quelques voitures passaient à Rostrenen, mais elles étaient rares ».

Après avoir boulingué pendant plusieurs années sur les vaisseaux de guerre, comme l'avaient déjà fait son grand-oncle, Eugène Béléguc, l'inventeur, et son père Raphaël, l'ingénieur, Joseph Béléguc vint à son tour jeter l'ancre à Douarnenez et, tout naturellement, prendre la suite de son père, décédé en 1899 (2). Tandis que son cadet Louis (né en 1875) s'occupait de la « Fabrique mécanique des filets pour la pêche », Joseph prit la direction de l'« Usine de conserves à l'huile », l'un épaulant l'autre.

Mais la crise de la sardine survint. De 1905 à 1908, les sardines désertèrent les côtes bretonnes et ce fut la misère noire dans les foyers des pêcheurs du Sud-Finistère, en particulier. Par ailleurs, l'emploi des sertiesseuses dans les conserveries causa le licenciement de milliers d'ouvriers et d'ouvrières à Douarnenez, Penmarc'h, Le Guilvinec, Concarneau, Lorient, Le Croisic, etc. Des troubles et des émeutes éclatèrent dans les ports de pêche : à Douarnenez et à Concarneau, il fallut l'intervention de la troupe pour protéger les nouvelles machines et briser les grèves (3).

D'une lettre du conserveur Jules Briand, de Douarnenez, à son ami Joseph Béléguc (alors au Canada), datée du 18 octobre 1909, nous extrayons ce passage significatif : « Je ne vous parlerai pas des grèves importantes que nous avons eues cette année. A un moment donné, Douarnenez était un véritable camp retranché. On ne rencontrait que des dragons, chasseurs à cheval, gendarmes, fantassins, cuirassiers, etc. : ils étaient plus de 3 000. Le commerce en a souffert et tout le monde a été bien heureux de voir enfin l'accord renaître. »

Cette crise de la sardine et les troubles sociaux qui en découlèrent ont certainement pesé dans la décision de Joseph Béléguc d'aller tenter sa chance au Canada. Le goût de l'aventure ancré dans la famille et chevillé à l'âme de tout Breton, ainsi que des motivations religieuses peuvent également expliquer la décision de s'expatrier, à première vue surprenante, de notre jeune conserveur douarneniste.

Il convient de rappeler que la fameuse loi relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) avait été fort mal accueillie par les popu-

(2) C'est le 24 janvier 1900 qu'il quitta définitivement la Marine.

(3) Pour plus de détails, cf. Michel GUÉGUEN et Louis-Pierre LE MAÎTRE, *Matelots de Concarneau*, Concarneau, 1978, in-8°, 421 p.

lations très croyantes de Bretagne et que, entre 1904 et 1914, beaucoup de nos émigrants sont partis au Canada, poussés par des missionnaires recruteurs ou leurs curés, dans le double but d'acquérir des terres et d'assurer une éducation chrétienne à leurs enfants (4).

1905-1910. C'est l'époque de la ruée vers le Canada. Les premiers pionniers, après des débuts extrêmement pénibles, vivant parfois dans des conditions inhumaines, commençaient à récolter le fruit de leur travail acharné ; ils encourageaient vivement parents et amis à les rejoindre et l'attrait des soixante-quatre hectares de terres gratuites offertes à tout colon âgé de plus de dix-huit ans était un aiguillon puissant. On savait que ce serait rude, mais on se ruait vers ce nouvel Eldorado.

En résumé donc, des causes économiques, religieuses et personnelles, l'esprit d'aventure et l'attrait d'un pays neuf, telles sont les principales raisons qui ont fait de Joseph Béléguc, industriel douarneniste, un pionnier de plus dans la colonie bretonne de Saint-Brieux.

La famille de Joseph Béléguc

C'est à Brest, le 24 avril 1907 que Joseph Béléguc épousa Anna Guyader, née le 15 août 1881 à Douarnenez et décédée le 26 novembre 1971 à Pleurtuit, près de Saint-Malo (I.-et-V.) soit soixante ans après son mari, décédé le 17 septembre 1911 à Saint-Brieux (Canada). C'est René Guyader, frère de la mariée et plus tard Père du Saint-Esprit au Gabon, qui célébra la cérémonie du mariage aux Carmes. Joseph et Anna Béléguc eurent quatre enfants, dont deux sont nés au Canada : Ghislaine (née le 15 février 1908, à Douarnenez) ; Yvonne (née le 5 juin 1909, à Douarnenez) ; Michelle (née le 5 septembre 1910, à Saint-Brieux [Canada]) ; Joseph (né le 15 avril 1912, à Saint-Brieux [Canada]).

1909 : Départ de la famille Béléguc pour le Canada

Voici Joseph et Anna Béléguc et leurs tout jeunes bébés, (Ghislaine âgée d'un an et demi, et Yvonne, âgée de quatre mois) voguant sur l'Océan, vers l'Amérique. L'ancien officier de l'*Opale* se sent revivre. Il hume l'air salin, apprécie le comportement du navire et la marche des machines. Pour un peu, il demanderait au commandant de bord l'autorisation d'inspecter la salle des machines... Pendant ce temps, Anna Béléguc a fort à faire avec ses deux petites filles, les deux plus jeunes passagères du paquebot. Il fallait vraiment du courage pour affronter le rude climat de l'Ouest canadien avec de si jeunes enfants ! Quelques icebergs dérivant au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse (l'ancienne Acadie), la brume à couper au couteau et, enfin, le débarquement au port d'Halifax... Le Canada, espoir des émigrants...

(4) Président du bureau des marguilliers de la paroisse de Douarnenez, fervent croyant, Joseph Béléguc protesta avec véhémence contre la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et les inventaires de 1906. Il lutta de toutes ses forces pour éviter l'irréparable. Dans un article de la *Dépêche de Brest*, en fin novembre 1906, il clamait son indignation contre ces lois qu'en sa conscience de chrétien il ne pouvait admettre.

Joseph Béléguc fut émerveillé par les immenses forêts de sapins, dont les branches ployaient sous leur épais manteau de neige, par les fleuves et les lacs innombrables, qui resteront pris par les glaces jusqu'au mois d'avril. Il fallut près d'une semaine pour arriver à Saint-Brieux, en passant par Montréal, Winnipeg et le terminus, Melfort, à quelque quarante kilomètres de Saint-Brieux, au cœur de la Saskatchewan.

Joseph Béléguc n'allait pas tarder à obtenir une concession gratuite de soixante-quatre hectares, un « homestead », comme on dit dans l'Ouest. En 1909, dans la paroisse naissante du Père Paul Le Floc'h, il n'y avait que l'embaras du choix. Comme Joseph était bretonnant et Breton dans l'âme, il baptisa sa concession « Menez-Seac'h » (5).



La famille de Joseph Béléguc.

Photographie prise avant le départ pour le Canada.

(5) *Menez Seac'h* : garenne sèche.

Joseph et Anna Béléguic furent chaleureusement accueillis par les quelque quarante familles bretonnes installées à Saint-Brieux et qui, pour la plupart, avaient fait la traversée sur le *Malou*, en 1904, sous la houlette du Père Paul Le Floc'h. L'hiver étant déjà bien commencé, notre nouveau pionnier ne put pas bâtir sa cabane avant le printemps. Mais la solidarité bretonne n'est pas un vain mot.

Durant ce premier hiver (1909-1910), la famille Béléguic profita de l'hospitalité de Denys Bergot, originaire de Plougastel-Daoulas, un homme instruit puisqu'on lui confia la charge d'écrire l'histoire de Saint-Brieux, à l'occasion du « Jubilé d'argent », marquant le vingt-cinquième anniversaire de la naissance de la paroisse (1904-1929). Cette histoire a pour titre *Réminiscences d'un pionnier*. La famille Béléguic figure dans ce livret : « L'hiver de 1909, particulièrement, s'écoule rapidement, du moins pour moi, écrit D. Bergot ; M. et Mme Béléguic et leurs deux enfants viennent, en effet, d'arriver de Douarnenez et, en attendant de pouvoir construire leur maison, au printemps, sur leur « homestead », logent chez nous. Les longues soirées d'hiver passent vite et je me rappellerai toujours les bonnes causeries et les agréments de cet hiver-là » (6).

Joseph Béléguic, intelligent et instruit, bien bâti, ayant une bonne connaissance de la langue anglaise, ce qui est très utile dans l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan et Alberta), avait tout pour réussir. En outre, il disposait de capitaux, ce qui n'était pas le cas de la plupart de nos émigrants, qui arrivaient pleins de courage, mais les mains vides. Chose très rare dans les familles bretonnes émigrant au Canada, à l'époque, le ménage Béléguic avait une bonne, Marie Le Dès, originaire du Guilvinec (Sud-Finistère), qui se révéla très utile, surtout à cause des deux jeunes enfants à élever.

Son titre d'ancien officier mécanicien permit à Joseph Béléguic d'obtenir du gouvernement de la Saskatchewan le diplôme officiel d'ingénieur (28 janvier 1910). Cependant, cet homme instruit, intelligent et habile, ignorait l'agriculture et l'élevage ! Mais au Canada, pays neuf, qui sourit aux audacieux, on se fait très vite à n'importe quel métier. Et pour commencer, dans la neige et le vent glacé, le courageux Joseph bâtit sa maison de Menez-Seac'h. Les pionniers du début bâtirent des *log cabins*, c'est-à-dire de rudimentaires cabanes, faites de troncs d'arbres. Les interstices entre les troncs étaient calfatés avec de la glaise, des journaux, etc. Et souvent, pour raison d'économie, on se contentait, provisoirement, d'un toit de mottes. Joseph Béléguic, lui, se paya le luxe d'une maison en planches, avec un étage et un toit de bardeaux. Pour 1910, dans l'Ouest, c'était une belle maison.

(6) Ce passage renvoie à une note en bas de page : « Malheureusement, deux ans plus tard, à l'automne de 1911 (exactement le 17 septembre), la mort ravissait à l'affection de sa famille M. Joseph Béléguic, qui semblait destiné à prendre une place prépondérante dans la colonie et à y exercer une heureuse influence ».



La maison des Béléguc, à Saint-Briex (1910).

Maison de planches, construite par Joseph Béléguc. A gauche de la porte, une machine à laver que fait tourner la bonne, Marie Le Dès. Au fond, l'étable, qui rappelle étrangement les *log-cabins*, couvertes de mottes, des pionniers de 1904.

*
**

Mais laissons maintenant parler notre pionnier douarneniste, qui nous dit ses espoirs, nous décrit ses travaux et le Canada des pionniers.

I

Lettre de Joseph Béléguc à sa nièce Suzanne Bouché, de Rostrenen (7).

Saint-Briex, Saskatchewan

Le 4 février 1910.

Ma chère Suzanne,

Enfin, nous venons habiter la propre maison en planches que j'ai dû construire moi-même sur le terrain qui m'a été concédé par le Gouvernement canadien et qui est grand presque comme le bois de Rostrenen (64 hectares). Quand elle sera finie, je t'enverrai la photo de ma maison, qui est une villa.

Dame, nous avons pu enfin déballer nos bagages et mettre tout cela pêle-mêle sur des étagères provisoires, en attendant les meubles, que je

(7) Suzanne Bouché, âgée maintenant de quatre-vingt-six ans, est « américaine » depuis plus de cinquante ans. Elle s'appelle Mrs S. Upshall et réside à Hacienda Carmel, en Californie, tout comme son frère Briec, le sculpteur de Lafayette, près de San Francisco.

devrai faire, car c'est trop loin et trop coûteux pour en acheter et en faire venir ici de Winnipeg (Manitoba), seule grande ville en possédant et qui est à un jour de chemin de fer, plus un jour de route de Saint-Brieux.

Nous voilà donc chez nous, avec de fortes provisions de viande, de poissons (du lac Lenore), de farine, de riz, de haricots, de confitures, etc. pour tout notre hiver et même plus. Nous ne mourrons donc, ni de faim, ni de froid, maintenant, puisque nous sommes grésés et bien à l'abri.

Puisque ces détails peuvent t'intéresser, je dois te dire qu'ici chacun doit faire son pain, dans sa propre maison. Les fourneaux sont magnifiques et disposés spécialement pour cela. On fait une, deux, trois fournées par semaine, suivant le nombre qu'on est. Notre bonne, Marie Le Dés, qui, après avoir fabriqué du mastic, les deux ou trois premières semaines, est devenue une maîtresse-mitronne et, la farine étant excellente, on est bien heureux d'avoir du si bon pain. Quand il est rassis par la chaleur ou par le froid, on le fait griller et il est encore bien meilleur. Chaque fournée de pain est accompagnée d'une fournée de brioches, qui sont de vrais gâteaux de pâtisserie, toujours bien « gras » (8).

Pour la boisson, c'est moins agréable : le vin n'arrive pas ici, pas plus que le cidre ou la bière. On en est réduit à fabriquer une boisson économique, dans le genre de celle de grand-mère Béléguc (moitié vin, moitié eau) ou une bière quelconque. Si on ne fait pas cela, on doit se contenter de boire du thé ou du café, en mangeant (9). D'ailleurs, thé ou café sont bien moins chers ici qu'en France.

Pour le moment, notre puits ne donnant pas d'eau, n'étant pas terminé, c'est la neige que nous fondons sur le fourneau, à longueur de journée (et il en faut des quantités) pour nous et pour les animaux.

Ici, la neige est un article qui n'est pas rare, vu que la terre en est couverte de plus d'un pied (10), depuis novembre jusqu'en avril. Mais c'est une neige agréable, très sèche, ne mouillant pas, ne collant pas.

L'eau, d'ailleurs, dans tout le Canada et les Etats-Unis, je pense, est détestable, étant abominablement chargée de sels minéraux, ne dissolvant pas le savon. Je m'en suis aperçu de suite, en débarquant à Montréal. Ici, c'est la même chose, sinon pire.

Pour conserver viande, poissons, beurre, œufs, etc., pendant les mois d'hiver, point n'est besoin de frigidaire : il suffit de les suspendre dans des sacs, à l'extérieur de la maison (assez haut pour qu'ils soient hors de portée des carnassiers) : immédiatement, toutes ces denrées sont gelées comme pierre et il y en a jusqu'en avril.

Cela est donc très pratique, comme tu vois, et l'on vit à bon compte. (C'est à coups de hache ou à la scie qu'on prélève un rôti ou un bifteck.)

Les nombreux lacs du pays sont gelés à plus d'un mètre d'épaisseur et servent de grand-routes magnifiques, en même temps qu'ils procurent une grande ressource de glace pour le printemps et l'été.

Dans ce pays, le froid est intense, mais pas continu. Il y a des jours où la température n'a rien à envier à celle du pôle : les jours de pointe, elle atteint 60° au-dessous de zéro (11). Mais pour deux ou trois jours

(8) Cras, mot breton signifiant croustillant.

(9) Aujourd'hui encore, le thé et le café sont la boisson des Canadiens, à table. Beaucoup d'émigrants bretons (surtout au Québec) qui ne peuvent se passer de vin, font venir des wagons entiers de raisin de Californie et fabriquent eux-mêmes leur vin qui, bien sûr, n'a rien du Beaujolais.

(10) Un pied vaut 30,48 cm.

(11) Cette température de — 60° nous paraît excessive. Par contre, on enregistre assez souvent des températures de — 40° ou de — 45°.

de ces températures sibériennes, il y a tout de suite une quinzaine où le thermomètre ne descend pas au-dessous de -10° . Ce n'est qu'à partir de -15° , -20° qu'on sent qu'il fait réellement très froid. Au-dessous de -20° , le froid ne semble pas augmenter, c'est-à-dire qu'on supporte à peu près aussi bien -40° que -20° . Et presque toujours, il y a un beau soleil.

Evidemment, tout change, si le blizzard se met à souffler. Naturellement, nous n'avons jamais de pluie, en hiver : elle est tournée en neige, depuis longtemps, avant d'arriver jusqu'à la terre.

Je n'ai pas besoin de te dire combien il faut se couvrir ici, car ces températures extrêmes sont dangereuses et, sans précautions, elles ont vite fait de vous geler les extrémités, pieds et mains surtout, dont les doigts se détachent et tombent pour toujours. Aussi, faut-il plusieurs paires de bas et de gants, sans doigts séparés. Les oreilles et le nez, comme toujours, sont également sensibles. La barbe est continuellement pleine de glaçons.

Quand on doit sortir et travailler sous de telles températures, on souffre réellement. Dans le cas contraire, on reste renfermé et les fourneaux et les poêles ronflent à qui mieux mieux.

Il n'y a guère que les hommes qui sentent l'hiver ici, car les femmes et les enfants, n'ayant rien à faire à l'extérieur, ne sortent pas.

Ainsi, ses deux petites filles, Ghislaine et Yvonne, ne se sont jamais si bien portées. Si tu les voyais, tu ne les reconnaîtrais pas, tant elles sont devenues grandes gosses et débrouillées. Ghislaine, qui va avoir deux ans ce mois, cause à longueur de journée et commande chevaux, chiens, vaches, bœufs, en anglais, comme c'est ici l'habitude.

Adieu, ma chère Suzanne.

Ton oncle qui t'embrasse,

Joseph Béléguic.

II

Lettre de Joseph Béléguic à sa nièce Suzanne Bouché, de Rostrenen.

Saint-Brieux. Novembre 25, 1910.

Ma chère Suzanne,

C'est à toi personnellement que je dois des remerciements pour l'élégante toque en laine que j'ai reçue par l'intermédiaire de grand-mère.

Comme je l'ai déjà annoncé à grand-mère, la toque a eu grand succès près des femmes et des jeunes filles ici. Il a fallu la prêter pour modèle et il y en a déjà pas mal d'exemplaires. Il est vrai que, bien posée sur la tête, c'est assez coquet, mais pour moi, j'y vois surtout quelque chose de plus pratique, c'est qu'elle permet de protéger les oreilles. Donc, elle me rend un inappréciable service et je t'en remercie.

Nous avons de la neige permanente depuis le Jour des Morts. Il y a eu des journées un peu rigoureuses au début, allant jusqu'à 17° au-dessous de zéro, mais depuis une bonne période, la température ne dépasse pas 9 ou 10° au-dessous de zéro, et personne ne se plaint du froid. Mais, malgré tout, on ne peut sortir, ni travailler les mains nues.

Naturellement, les lacs sont glacés sur plus d'un pied d'épaisseur. J'y vais avec mes bœufs, attelés à un traîneau et des barriques pour chercher de l'eau, par un trou creusé dans la glace, à la hache. Tout cela représente un beau poids, mais la glace est solide.

Un des plus beaux spectacles ici, c'est celui des arbres absolument couverts d'un épais frimas. Pas un endroit noir, ni près, ni loin et quand le soleil donne là-dessus, les diamants ne se comptent pas. C'est féérique !

L'eau n'existe pour ainsi dire plus à l'état naturel : ce n'est que glace partout ! Et la glace occasionne pas mal de méfaits, en particulier, faisant éclater les bouteilles et les récipients, à qui mieux mieux.

Des êtres assez malheureux par ce temps, ce sont nos « pauvres poulets » : ils ne quittent plus guère le poulailler et les écuries. Il arrive assez souvent qu'ils se gèlent les pattes dans la neige et meurent. Aussi faut-il que le poulailler soit bien chaud.

Nous venons d'enrichir notre basse-cour de deux dindons de l'année, mâle et femelle, pesant déjà 11 et 8 livres. Leur prix était de 1 dollar et demi pièce. Mais la dame qui les possédait les a donnés pour le prix d'un corsage que ma femme va lui faire (12). C'est là un marché avantageux, où les deux parties gagnent, car ici, la confection des vêtements coûte très cher.

Adieu, ma chère Suzanne. Je pense que ma lettre t'intéressera. Je pourrais t'écrire des détails jusqu'à demain. J'espère que Michel est bien guéri : cette fois, cela a été assez long.

Ghislaine, Yvonne et Michelle vous envoient beaucoup de baisers à tous. On parle souvent de vous ici. On connaît bien Jean et Germaine qui ne veulent pas « clamer leurs dragées ».

Ton oncle qui t'embrasse,

Joseph Béléguic.

III

Lettre de Joseph Béléguic à son frère Raphaël, à Douarnenez.

Saint-Brieux. Saskatchewan

Le 28 avril 1910

Cher Raphaël,

L'hiver a été plus doux à Saint-Brieux qu'on ne se rappelle l'avoir vu. Si nous avons souffert du froid, certaines nuits, c'est que notre installation de chauffage n'était pas complète, le poêle, ou « fournaise » que nous avions commandé à Winnipeg, n'arrivant pas.

Il est tombé peu de neige, relativement aux années précédentes. Pour le 15 mars, tout était fondu, si bien que les travaux des champs ont pu commencer un bon mois plus tôt que d'habitude.

Je suis à la tête d'une jument, de deux vaches à lait (indispensables pour l'alimentation de la famille), de deux bœufs, plus grands que les chevaux et terriblement encornés, bien que très doux, d'une chienne, de quatre poules et un coq, le tout assez difficile à se procurer et coûtant un bon prix (13). Je vais m'en tenir là pour le moment. Ajoute à cela deux

(12) Au début de la colonisation, le troc se pratiquait couramment, en particulier avec le magasin général qui fournissait l'épicerie et l'habillement.

(13) Voici des prix fournis par l'abbé Paul Le Floc'h lors de ses tournées de recrutement dans le Trégor et le Léon, en 1904, et reproduits dans *L'Indépendance bretonne* (Paris) : un cheval, 600 F ; un bœuf, 225 F ; une vache et son veau, 150 F ; une génisse de deux ans, 120 F. A titre de comparaison, précisons qu'au début du siècle, un domestique de ferme, en Bretagne, gagnait de 125 à 150 F par an.

traîneaux, une « traîne » et une voiture dite « buggy », une charrette appelée « waggon », sans compter les petits outils : brouette, pelle et une charrue, etc. L'année prochaine, j'aurai encore de gros instruments agricoles à acheter, mais tout cela est bien cher.

Comme travaux, j'ai construit moi-même ma maison d'habitation, une étable, défriché et préparé un jardin que nous semons en ce moment de différents légumes et de fleurs, venant très bien ici. Nous espérons en avoir une bonne provision pour toute l'année.

Maintenant, je vais tâcher de nettoyer, de « casser » (labourer) une dizaine d'arpents (4 hectares), que je sèmerai tout de suite en avoine, puis, dans le courant de l'année, je ferai en sorte de préparer encore une quinzaine d'hectares pour semer l'année prochaine (14).

Tu vois que le pain sur la planche ne manque pas. Mais tout cela ne va pas très vite, surtout quand on est tout seul. Il est vrai de dire que tout mon monde, c'est-à-dire femme et homme, m'aident, la hache à la main, à enlever arbustes et racines.

J'oubliais de te dire que j'ai encore, comme matériel, une forte batteuse, en deux pièces, à vapeur, sur laquelle je compte pour me fournir quelques ressources, à la prochaine saison de battage, car tu ne dois pas t'étonner que, jusqu'à présent, il m'a fallu payer et payer toujours, sans retirer un sou. Encore la vie n'est-elle pas trop chère (15).

Mais ce qui nous donne du courage à tous ici, c'est que la semaine prochaine (début mai 1910), on commence les travaux du chemin de fer de Melfort à Saint-Brieux et Humboldt et que la ligne sera finie cet été. Chacun compte sur ce chemin de fer pour donner une plus-value à la terre, comme à tous les produits agricoles. En tout cas, on n'aura plus à aller en plein hiver porter son blé à Melfort, soit environ 40 kilomètres, demandant 11 à 12 heures de trajet, souvent à travers bois et de deux à trois jours de voyage. C'est horrible quand on y pense ! Je l'ai fait plusieurs fois et pas plus tard qu'hier, jeudi. Je revenais, étant parti le mardi, à 4 heures du matin !

Par ailleurs, le pays plaît assez, et nous trouvons que le temps ne passe pas, mais vole...

J'oubliais de te dire qu'il y a bientôt une quinzaine, nous avons eu une fameuse alerte, avec de grands feux, qui nous arrivaient de différents côtés. Il nous a fallu conduire les enfants, vers 9 heures du soir, chez un voisin et je suis revenu avec lui combattre le feu, ce que nous avons fait en allumant l'herbe sèche tout autour de notre installation en dehors du « garde-feu » (16) que j'avais fait la veille, avec la charrue, en prévision d'un incendie de prairie.

Tu comprendras que notre « contre-feu » n'a pas été long à rejoindre les autres, et alors, les éléments manquant, à s'éteindre. Nos « contre-

(14) Joseph Béléguc allait hardiment de l'avant, car le défrichement de quinze hectares d'une terre boisée et souvent rocailleuse représentait un très gros travail. La plupart des pionniers ont mis des années à défricher leurs soixante-quatre hectares. Pour pouvoir acheter les bêtes et le matériel nécessaire, ils faisaient tous les métiers dans les fermes ou en ville : Melfort, Prince-Albert, Saskatoon ou Winnipeg.

(15) On voit que Joseph Béléguc avait l'esprit d'initiative du vrai pionnier. Il n'hésitait pas à acheter du matériel et sa batteuse à vapeur allait lui permettre de devenir entrepreneur de battage. Son diplôme d'ingénieur lui conférait une grande compétence dans le domaine de la mécanique. Et, comme dans presque tout l'Ouest canadien, le battage se faisait en hiver dans les granges, ce travail supplémentaire ne le retardait nullement dans le défrichement de son *homestead* et lui permettait de payer plus facilement son matériel.

(16) C'est ce que l'on appelle en France un coupe-feu.

feux », qui n'ont rien trouvé devant eux, ont continué naturellement et sont allés en embêter d'autres.

Tout cela est horrible et saisissant, et pourtant, il n'y a pas de moyen plus expéditif pour débarrasser la terre de la végétation, mais ce n'est pas sans danger.

Il y a un colon à 12 milles (19 kilomètres) de chez nous, qui a eu tout son bazar brûlé. Ces feux prendront fin vers le 10 mai...

IV

Lettre de Joseph Béléguic à son frère Raphaël, à Douarnenez.

Saint-Brieux. Saskatchewan

Le 9 juillet 1910

Cher Raphaël,

J'ai bien reçu, il y a une quinzaine, ta lettre du 14 juin, et, la semaine dernière, le paquet recommandé contenant la poire en caoutchouc pour l'appareil photographique. Je ne l'ai pas essayée, mais je compte bien qu'elle fera l'affaire et je t'en remercie bien vivement.

Si tu veux me dire combien elle coûte, je tâcherai de te faire parvenir le montant, d'une façon ou d'une autre, mais ce n'est guère commode ici.

En fait de photos, je n'ai fait depuis que je suis ici que celles que tu trouveras incluses, mes deux petites filles et mon installation, encore le tout sale de la neige du dégel, à mi-mars. Elles ne sont pas fixées, n'ayant ni le temps, ni trop ce qu'il faut pour cela.

Depuis cet hiver, la physionomie des lieux a changé autour de nous, ici. J'ai une écurie, un poulailler; en plus, une autre vache et un veau, ainsi que deux énormes bœufs, auprès desquels ma jument n'a l'air que d'un poulain.

Ajoute à cela une voiture, une charrette, une charrue et autres instruments, pour en finir. Un jardin de près d'un demi-hectare, où tout ce que j'ai eu le temps de mettre est sorti et vient à merveille, malgré les souches et les racines, qui sont restées en terre.

Enfin, pour conclure, 3 bons hectares semés en avoine, qui vient bien, mais qui, étant semée trop tard, ne sera pas battue, ne devant pas mûrir, mais servira à être mangée en gerbe, paille et grains, toute l'année par nos animaux. Tu vois que c'est beaucoup de choses faites en un an, mais que le temps passe vite, et que la belle saison est courte! Nous allons commencer le foin le 25 juillet, foin qui se fait en grand ici, vu son utilité, l'hiver. Cela nous conduira jusqu'à la moisson, puis, après, ce sera le temps des battages et l'hiver.

En ce moment, il fait très chaud ici, avec pas mal de moustiques (17), surtout les jours d'orages, et la chaleur du jour détermine, très fréquemment, pour ne pas dire tous les jours, de formidables orages de nuit, comme je n'en ai jamais vus nulle part, éclairs et tonnerre n'arrêtant pas, accompagnés souvent de grêle et de coups de vent à tout casser... C'est à avoir peur: je t'assure qu'à ces moments terribles, je ne regrette pas les livres et les livres de pointes de toutes dimensions que j'ai mises dans ma maison en bois, lors de sa construction et, puisqu'elle a résisté jusqu'à ce jour, je suis un peu tranquille.

Tu me demandes des renseignements sur la pêche et la chasse. Tout cela va et les fourrures peuvent rapporter gros, en hiver, mais ce n'est

(17) Les terribles « maringouins » qui ne laissent aucun répit aux travailleurs des champs et des forêts.

pas san risques (18). Je n'ai guère pu m'en occuper et j'ai d'ailleurs une femme qui ne paraît pas disposée à me laisser tranquillement trotter la neige et la glace, l'hiver, pour mettre des « trappes ». En effet, nous attendons un troisième bébé, en août ou septembre 1910 (19) [...].



Il faut faire un effort pour imaginer la vie dans les premières paroisses de l'Ouest canadien. Créée par les pionniers bretons arrivés en 1904, la paroisse de Saint-Brieux n'avait encore ni routes, ni eau, ni électricité. Il fallait souvent se frayer un passage à la hache, dans les taillis, pour éviter les bourniers ou les marécages. On se déplaçait, le plus souvent, en charrette traînée par une paire de bœufs (20).

Le médecin le plus proche se trouvait à Melfort (quarante kilomètres) et, en charrette, on mettait douze heures pour s'y rendre. Le prix de la visite à domicile, à Saint-Brieux, était de vingt-cinq dollars ou cent vingt-cinq francs, c'est-à-dire l'équivalent du salaire annuel d'un ouvrier agricole en Bretagne, à cette époque ! (21). Devant le prix exorbitant de la visite, on hésitait à faire venir le docteur, et cela se comprend. Nous connaissons le cas de pionniers de Saint-Brieux et d'ailleurs, qui sont morts d'une congestion, d'une pneumonie ou d'une hémorragie et qui auraient sans doute été sauvés par les soins d'un docteur. Ces courageux pionniers bretons, tout comme les missionnaires et les religieuses, ont payé un large tribut à la colonisation des provinces de l'Ouest : Manitoba, Saskatchewan, Alberta, et plus tard, du Grand Nord.

Ayant bénéficié de la généreuse hospitalité des Bergot, à leur arrivée, en 1909, Joseph Béléguc et sa femme ne manquèrent pas de réserver un chaleureux accueil à leurs compatriotes de Ploaré (près de Douarnenez), Pierre et Paul Kernaléguc, arrivés à Saint-Brieux, en 1911. Non seulement ils les hébergèrent, mais ils les employèrent pendant plusieurs mois, le temps de s'acclimater et de gagner un peu d'argent pour s'installer sur leurs concessions. Intelligents, instruits et courageux, ils ne tardèrent pas à prendre place dans l'élite des éleveurs de la Saskatchewan. Pierre Kernaléguc, le père de l'actuel maire de Saint-Brieux, remportait régulièrement les premiers prix aux concours agricoles de Melfort et de Saskatoon.

(18) M. Favennec de Saint-Thurien (Finistère), fermier à Gourin-City (Alberta) depuis cinquante ans, nous écrivait qu'en 1959, avec son fils, il avait tué deux mille lapins pendant l'hiver.

(19) Il s'agit de Michelle, la « Canadienne », née à Saint-Brieux le 5 septembre 1910, aujourd'hui Mme Pierre Lunot, d'Athis-Mons.

(20) Les automobiles n'ont fait leur apparition que beaucoup plus tard.

(21) Nous avons dans nos archives la note du docteur M.S. Hawke, de Melfort, venu constater le décès de Joseph Béléguc, le 17 septembre 1911. Les honoraires pour la visite se montent à vingt-cinq dollars !

Les encouragements du marquis de L'Estourbeillon, président de l'Union régionaliste bretonne

Dans le dossier de Joseph Béléguic, nous avons eu la surprise de trouver les vœux du marquis de l'Estourbeillon, député conservateur du Morbihan, au début du siècle, et président de « l'Union régionaliste bretonne ».

Cette « Union » avait pour but la défense de la culture, de la langue, des traditions et du folklore bretons. En somme, avec quatre-



Un groupe de l'Union régionaliste bretonne en excursion à Plougastel-Daoulas.

A gauche, signalés par une croix, Joseph et Anna Béléguic. Le troisième à partir de la droite est le marquis de L'Estourbeillon. Les deux jeunes filles sont les demoiselles Henriot (Faïencerie de Locmaria, Quimper).

vingts ans d'avance, elle préconisait ce qui se fait de nos jours (22). Il est possible qu'au moment du vote de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, en 1905, le marquis de L'Estourbeillon ait encouragé nos compatriotes catholiques à émigrer au Canada (23). Voici le texte de cette carte de vœux :

M. le Marquis de l'Estourbeillon (Député du Morbihan) envoie à M. et Mme Béléguic tous ses meilleurs vœux de Nouvel An et son très fidèle souvenir. Il leur serait bien reconnaissant de lui faire tenir de leurs nouvelles et espère qu'ils ont pu surmonter, loin du pays, toutes les difficultés inévitables et trouver le plein et légitime succès qu'ils méritent.

Bloavez Mad Hag Evuruz (24).

Joseph Béléguic, qui connaissait bien le breton et le parlait avec plaisir, était l'un des membres les plus actifs de « L'Union régionaliste bretonne » et, à l'occasion des sorties de l'« Union » et des fêtes folkloriques, portait, ainsi que sa femme, un authentique costume breton de Ploaré.

V

Lettre de René Chancerelle, conservateur à Douarnenez, à son ami Joseph Béléguic.

Douarnenez, le 17 janvier 1910

Mon cher ami,

Tu dois être aujourd'hui acclimaté et tu dois te faire à ta nouvelle existence. C'est une vie nouvelle pour toi, mais, avec ton bon caractère, tu auras pris la chose par le bon côté. Mon bon « Jos », tu as laissé ici des gens qui te regrettent et qui, certainement, ont pour toi une vive affection (...).

Comme tu le sais, nous avons eu sur toute la côte, cette année, une très forte pêche de sardines et la campagne a été bonne pour les fabricants. Il est malheureux que vous ayez fermé votre usine, un an trop tôt (...) [25],

Charles Belbéoc'h a acheté une auto de 12/14 H.P. Il sort tous les jours et commence à aller assez bien. J'ai vendu ma vieille « Motobloc », après 7 années de bons services, 1 500 F, et j'ai acheté une « 20 H.P. Grégoire ». Ces voitures vont très vite (26).

Nous rentrons tous du 7^e Congrès des fabricants de sardines, qui a eu lieu à Nantes. A ce Congrès, nous avons pris des mesures et des engagements très sérieux. Espérons qu'ils porteront leurs fruits.

(22) En partie avec les deniers publics, depuis le vote, tout récent, de la charte culturelle.

(23) Ceci n'est qu'une hypothèse qui demande à être vérifiée.

(24) Bonne et heureuse année.

(25) En 1909.

(26) En 1910, Douarnenez, cité commerçante, comptait seulement quinze voitures.

Au revoir, mon vieux et bon courage. Amitiés à ta femme. Je te serre cordialement la main. Robert et sa femme me prient de les rap-peler à ton bon souvenir et te serrent la main.

René Chancerelle.

..

La mort de Joseph Béléguc

D'une lettre de Michelle Béléguc, du 28 février 1974, nous extrayons ce court passage : « Mon père est mort subitement. Dans la nuit, en dormant, il est tombé dans le coma et s'est éteint, quelques heures après, sans reprendre connaissance (il avait de l'urée et de l'albumine). Il est mort le 17 septembre 1911, à 39 ans, dans la pleine force de l'âge, au moment où son *homestead* était en plein développement. Ce fut un grand malheur pour notre famille et maman ne se consola jamais, bien qu'elle ait vécu soixante ans après le décès de mon père » (27).

VI

Le 10 octobre 1911, le docteur Abbadie, longtemps médecin à Douar-nenez et ensuite à Quimper, écrivait à Madame Béléguc :

Chère Madame et amie,

Un mot reçu aujourd'hui de Madame Béléguc mère m'apprend le grand malheur qui vous a frappée le mois dernier : j'ignore si vous êtes encore au Canada et au même endroit. Je m'empresse néanmoins de vous y écrire, avec prière de faire suivre ma correspondance.

Au mois de juin dernier, j'avais lu, avec crainte pour l'avenir, les appréhensions de votre mari. J'ai tardé un peu à lui répondre, mais il a dû cependant recevoir ma lettre, longtemps avant sa fin prématurée.

Je lui avais fait faire en même temps un envoi de médicaments par un de mes amis pharmacien. Mais le colis est revenu, après avoir voyagé plusieurs semaines, pour insuffisance d'adresse, l'expéditeur ayant omis de mettre Saint-Brieux (28).

J'étais navré d'un si facheux contretemps et je me disposais à le réparer quand la nouvelle que tout était inutile me parvint. Vous savez combien était grande mon affection pour ce pauvre Joseph. Aussi, vous pouvez juger par là que la douleur que je ressens est grande également et sincère.

Agréez, chère Madame, dans ces tristes circonstances, l'assurance de tout mon dévouement. Je me mets à votre entière disposition si je puis vous être utile (...).

Ayez confiance dans la Providence et l'assistance de celui qui a si brutalement disparu : le temps qui est un grand remède et le malheur, nouveau titre à la compassion, vous ouvriront bien des portes et aplani-ront de nombreuses difficultés.

(27) Pieusement, les Bergot ont recueilli les restes de Joseph Béléguc dans leur caveau de famille, à Saint-Brieux.

(28) On voit à quoi tenait la vie d'un pionnier, loin de tout médecin. Si le paquet de médicaments était arrivé à destination, Joseph Béléguc ne serait peut-être pas mort...

Ma femme se joint à moi et vous assure de sa douloureuse et sincère sympathie (...).

Agréez, chère Madame et amie, l'assurance de ma sincère amitié et de mon entier dévouement, en mémoire de celui qui n'est plus.

Dr Abbadie.



Le retour d'Anna Béléguc en France

Après la mort de son mari, mort qui ruina toutes les espérances de la famille, bien que n'étant pas capable de faire marcher seule l'exploitation, Anna Béléguc ne put quitter Saint-Brieux immédiatement puisqu'elle attendait un quatrième enfant. Le petit Joseph naquit le 15 avril 1912 et, deux mois après, en juin, on se prépara au grand départ.

Le défrichement, effectué avec tant de peine par Joseph Béléguc, était perdu en partie puisqu'il faut résider durant cinq ans sur le *homestead* pour devenir définitivement propriétaire de sa concession de 64 hectares. Cependant, près de 13 hectares ayant été défrichés en 1910 et 1911, on pouvait espérer une plus-value appréciable. Nous avons en main l'estimation faite par M^e O.D. Hill, notaire à Melfort.

- Maison et annexe : 70 dollars.
- Etable et poulailler : 150 dollars.
- Clôtures : 80 dollars.
- Grainerie : 40 dollars.
- Bétail : 2 chevaux, 10 bêtes à cornes et 2 moutons.

En plus, il y avait le mobilier, le matériel agricole, la batteuse à vapeur, etc.

Tout cela ne se vendit pas dans les meilleures conditions, malgré le concours de nombreux amis de Joseph Béléguc, Denys Bergot en particulier et les Goësbriant.

Ainsi se termina la courte carrière canadienne de Joseph Béléguc. Il s'était très vite adapté au climat, au pays, au genre de vie, à son nouveau métier de pionnier et, comme le dit Denys Bergot, il était « destiné à prendre une place privilégiée au sein de la colonie bretonne de Saint-Brieux et à y exercer une heureuse influence », à cause de son intelligence, de son instruction, de sa foi profonde et de sa compétence dans tous les domaines, en particulier en mécanique, puisqu'il était ingénieur.

Que ses trois filles, Ghislaine, Yvonne et Michelle trouvent ici, dans ce témoignage sincère, un juste hommage à la mémoire de leur père, qui représenta si bien la Bretagne au cœur du Canada.

Au retour du Canada, en 1912, Anna Béléguc, qui avait quatre jeunes enfants à charge, malgré l'aide de sa fidèle bonne, Marie Le Dès, dut chercher une situation qui lui permit de rester à la maison. Elle monta donc un petit commerce à Brest et, avec l'aide de la mère de son mari,

Caroline Béléguic, de son beau-frère, M^e Hubert Bouché (29), notaire à Rostrenen (Côtes-du-Nord), et de quelques amis de son mari, réussit à prendre le dessus. En mars 1915, elle acheta une maison de modes à Dinan (Côtes-du-Nord) et, grâce à ce commerce assez prospère, avec le concours de trois nièces (les demoiselles Piriou, de Brest) qui connaissaient bien la mode, elle a réussi à bien élever ses trois filles dans le culte de leur père et à leur donner une excellente éducation.

**

Nous avons le sentiment de n'avoir pas tiré tout au clair dans l'aventure canadienne de l'industriel douarneniste, Joseph Béléguic. Mais telle qu'elle se présente, elle a une valeur symbolique.

Elle nous semble très représentative de l' « esprit pionnier », qui est un des traits essentiels de l'âme bretonne : courir le monde pour découvrir ce qu'il y a au-delà de l'horizon et, lorsqu'il y a une chance à saisir, jeter l'ancre et fonder une colonie bretonne à l'exemple des Celtes des v^e, vi^e et vii^e siècles, en Armorique (30).

(29) M^e Hubert Bouché a eu une famille de onze enfants, dont deux sont décédés en bas âge.

(30) Notre étude a permis à Michelle Béléguic de reprendre contact avec Saint-Brieux. Grâce à notre correspondante de Saint-Brieux, Henriette Petit, décédée en 1977, elle a renoué avec sa marraine (Denise Bergot, devenue Mrs Denise Gillies) qui réside aujourd'hui à North-Battleford (Saskatchewan), après un silence de... soixante-cinq ans !

Nous sommes heureux, en terminant, d'adresser le témoignage de notre gratitude et de notre amitié à Michelle Béléguic et à ses deux sœurs, Ghislaine et Yvonne, à MM. Pierre et Louis Lunot, à Hubert Bouché, vicaire à Plonéour-Lanvern et historien de la famille Béléguic, à la famille Bergot (Denise et Roland, Liliane Leray, petite-fille de Denys Bergot), à Paul Kernaléguen (fils de Pierre, arrivé en 1911), maire de Saint-Brieux. Nous adressons une pensée émue à M. et Mme Michel Bouché, de Quimper, et à Henriette Petit, décédés depuis que nous avons entrepris cette étude.

langue et littérature bretonnes

FRANCIS GOURVIL

Noms de famille, prénoms, surnoms et noms de lieu à Trégunc et Névez au XIII^e siècle

Entre les années 1901 et 1908, le chanoine Peyron, chancelier de l'évêché de Quimper, publiait, dans les fascicules mensuels du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, la totalité des textes d'un *Cartulaire de l'Eglise de Quimper* dont les originaux manuscrits sont conservés à la Bibliothèque nationale.

Saisis comme biens d'Eglise en 1791, ces documents y avaient été déposés en 1796 par Cambry, administrateur du département, et leur copie intégrale, due à l'initiative d'Aymar de Blois, député du Finistère, fut confiée en 1850 à de Martonne, ancien élève de l'École des chartes. Cette copie, non exempte d'erreurs de lecture ou de transcription en ce qui concerne les noms propres bretons, fait, depuis, partie du fonds de la bibliothèque municipale de Quimper, et c'est elle qui a été utilisée par Peyron pour son travail dont le tirage à part forme un gros volume in-octavo de XIII + 587 pages, sorti en 1909 des presses d'Arsène de Kerangal, imprimeur de l'évêché.

L'ouvrage, qui reproduit cinq cent quatre actes de longueur diverse rédigés en latin, et dont l'établissement s'échelonne entre les années 1140 et 1488, précédés d'une *introduction* et suivis d'une *table analytique* et d'*index des noms de personnes et de lieux*, est précieux à plusieurs titres.

Si l'historien et l'économiste peuvent tirer grand profit de sa consultation, il constitue en outre une véritable mine de renseignements pour les chercheurs spécialisés dans les études d'anthroponymie et de toponymie, en raison des milliers de noms propres bretons qui s'y montrent sous des formes anciennes réparties sur quatre siècles au Moyen Age.

On sait que la connaissance de ces formes est souvent indispensable pour l'interprétation de noms qui, sous leur graphie actuelle, peuvent être rebelles à toute explication, ou, au contraire, s'y prêter trop facilement.

Mais les problèmes étymologiques ne doivent pas être les seuls à retenir l'attention des chercheurs. Autant que possible, ceux-ci doivent tenir compte de l'ancienneté, de l'origine linguistique, de la prolifération ou du caractère sporadique de certains noms, prénoms et toponymes, ainsi que des époques qui virent l'éclosion de surnoms, souvent appelés à devenir des patronymes héréditaires.

A cet égard, certaines pièces du *Cartulaire de Quimper* peuvent offrir maints sujets d'observation, et deux d'entre elles ont particulièrement retenu mon attention en ce sens que, remontant probablement à la seconde moitié du XIII^e ou à la première moitié du XIV^e siècle (1), elles contiennent un nombre considérable de noms propres, de noms de baptême, de surnoms, dont l'ensemble permet de savoir comment se nommaient, se prénommaient, se surnommaient les paysans, les pêcheurs et les femmes dans deux localités de la Cornouaille du Sud, il y a six cent cinquante ou sept cents ans.

Il s'agit des actes numérotés 7 et 8, reproduits pages 21 à 30 de l'ouvrage du chanoine Peyron, et qui se rapportent respectivement aux *Rentes du chapitre (de l'Eglise) de Quimper en Trégunc et Névez*, et aux *Hommes du chapitre en Trégunc*.

Le premier fait suivre le nom de chacun des particuliers cités de la nature et de la quantité des articles entrant dans son imposition, et dont la valeur courante était sans doute convertie en espèces sonnantes à verser entre les mains d'un collecteur.

Exemples :

Daniel Henrici Castreuc, XX^d, V scutuelle frumenti (soit : Daniel, [fils] d'Henri Castreuc, vingt deniers, cinq écuellées de froment).

Judicellus Gleman, IIII^s, IIII^d, I minotus frumenti (Jézéquel Gléman, quatre sols, quatre deniers, un minot de froment).

Dans le cadre d'une étude d'intérêt plus spécialement onomastique, je crois inutile de reproduire tous ces détails d'ordre économique, et me bornerai donc à la présentation sur deux colonnes, et dans leur ordre, des différents noms qui se montrent dans les deux pièces, ceux de la seconde n'étant d'ailleurs suivis que de chiffres romains indiquant le montant d'une taxation en sols :

Relicta Bernardi, IIII^s (la veuve de Bernard, quatre sols).

Filius Danieli, II^s (le fils de Daniel, deux sols), etc.

Viendront ensuite les classements alphabétiques des prénoms, noms, surnoms et noms de lieu, puis les articles éventuellement consacrés à chacun d'eux.

(1) De même que les trois qui leur font suite, et qui concernent Clohars-Carnoët, Quimper et Scaër, bien que placés en tête dans le cartulaire, ces actes ne sont pas datés. Mais il me paraît impossible d'y voir des textes antérieurs à la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e.

I. — LES DOCUMENTS

A) PIÈCE N° 7

Sequuntur omnes redditus venerabilis capitulis ecclesie Corisopiten (sis) tam denariis, frumento, avena quam gallinis et ovis in parrochia de Trefguenc et de Neguez.

Nota. — Les noms de famille et les surnoms, ces derniers étant précédés du mot *dictus* ou *dicti*, sont imprimés en caractères gras pour les distinguer des prénoms.

Villa de Lestrefguenc

Eudo Anglici	Guillotus Pennec
Gaufridus	Matelina filia Bourdan
Petrus, dictus Alanic	Heredes Guidonis Nigri
Hazevisia, relicta	Alanus dictus Pap
Rivallonus Alani	Guido dictus Bengac
Relicta dicti Medici	Dictus Guasdoe
Gaufridus Jestini	Heredes Davidis Fabri
Daniel Henrici Castreuc	Heredes Rivalloni Fall
Guillotus Castreuc	Petrus Carpentarius
Alanus gener Nigri	Johannes Gouzioci
Guenvreda filia Petri an Gall	Alanus dictus Golouan
Rivallonus dictus Pyllae	

Somma Kaergauter

Petrus dictus Musulyac	Azenora dicta Maucuff
Daniel dictus Ours	Conanus dictus Joce
Judicellus Gleman	Ouregann Rouzaudi
Cristianus dictus Botlae	Guido dictus Postuec
Alanus Abrahe	Uxor Eudonis Fabri
Gaufridus Guilloti	Ouregann relicta filii Vam
Eudo Kaergauter	Guido Sutoris
Johannes Sutoris	Gaufrida filia Petri an Gall
Guido dictus Maucuff	

Somma Buesit

Johannes Caznevedi	Guillermus dictus Colliou
Daniel Goezjam	Nicolaus Salioci
Guillotus Ruffi	Guillermus Ruffi
Relicta Gaufridi Ruffi	Guillotus Rivalloni Fabrici
Eudo dictus Scoarnec	Dictus Euzenou Teuz
Guillermus Christiani dictus Frieuc	Dictus an Boseuc
Filii dicti Rivalloni	Filii Danielis Goezjam
<i>Idem</i> Eudo	Heredes Juliane sonoris sue
Petrus Alanic	Heredes dicti an Perhuent de Conc
Dictus Morillon	Guillermus an Quoante
Filie dicti an Haltus	Filie Rivallon Ruffi

Somma de Kaerandoulff

Heredes Gaufridi Tannou	Eudo dictus an Goedaes
Herveus Vam	Filius Guilloti Davidis
Gaufridus Pamouic	Eudo dictus an Maguer
Oliverius Natalis Rioci	Alanus Johannes Cariou
Guido dictus Bricon	Guillermus Guidomarus
Eudo Flocci	Gaufridus Rivalloni Berthou
Guillermus Periusii	Heredes dicti Deservoey
Kadoredus Jestini	Eudo dictus Pengam
Heredes Eudonis Fabrici	Daniel Johannis Kezlen

Eudo dictus **Boedeou**
 Eudo **Perioci**
 Grazlonus **Colliou**
 Guillerms dictus **an Treut**
 Alanus **Loshouarni**
 Relicta Alani **Floci**
 Guillerms Gaufridi **Floci**
 Guillerms **an Gall**
 Gaufridus dictus **Gentil**

Guillotus Eudonis **Guilloti**
 Eudo **Ansqueri**
 Filius dicti **Cozguall**
 Dictus **Coetdigou**
 Gaufridus dictus **Bargaync**
 Guido de **Treguenc**
 Relicta Gaufridi **Collezeuc**
 Eudo **Fabrici**

Somma Kaertruc apud Neguez

Gaufridus Morvani **Floci**
 Heredes Rivalloni **Bataes**
 Relicta Gaufridi **Augusti**
 Hazevisis dicti **Codzrouc**
 Guido Danielis dicti **an Gall**
 Plaesou **Duetmat**
 Hazevisia filia **Much**
 Anmou filia **Mathei**
 Alanus **an Loudour**
 Relicta **Gourloueni**
 Dicta **Glannou** relicta
 Henricus **Cotonnec**
 Grallon **Morvani**

Johannes **Morvani**
 Filius dicti **Garsill**
 Guidomarus dicti **Vaentes**
 Petrus dictus **Guyhomarchou**
 Alanus dictus **Vaentes**
 Guillerms dictus **Guarredou**
 Theresa relicta dictus **Regis**
 Salou dictus **Cardenneres**
 Alanus Henrici de **Buzec**
 Caznevedus dictus **Sainthourchan**
 Oureguenna relicta Johannis **Perioci**
 Johannes dictus **Guennou**
 Relicta Judicelli **Ennboudeur**

Somma an Buronou

Gaufridus dictus **Cocguen**
 Alanus dictus **Cocguen**
 Guillerms Judicelli **Parvi**

Guido **Maucuff** predictus
 Guido **Posteuc** predictus

B) PIÈCE N° 8

Hec sunt nomina hominum Capituli in parrochia de Tregunc existentium in terra ipsorum.

In villa de Kaergoz

Relicta filii **an Melle**
 Filia **Deryan**
 Terra **an Fianter**
 Guillerms filius **an Goffet**
 Filius **an Gentil**
 Relicta Rivalloni filii **an Gall**
 Dictus **Pendu**
 Cadoredus **Sinister**
 Daniel **Morvani**
 Daniel **Losoarni**

Relicta **Bernardi**
 Filius **Perioci**
 Filia **Arani**
 Eudo **Jestini**
 Cadoredus **Bernardi**
 Filius **Guezengar**
 Relicta **Bricon**
 Filia filii **Croc**
 Rivallonus **Rodaudi**

Item in villa Galteri

Filius **Isac**
 Eudo **Ville Galteri**
 Cadoredus **Rivalloni**
Papa
 Gener **Galteri**
 Relicta **Corvezen** cum filiis **Daniellis**
 Dictus **Botlae**

Gaufridus gener **Hodierne**
 Filius **Gleman**
 Relicta **Maucuf**
 Filius **Maucuff**
 Conanus **Persone**
 Filius **Goserhou**

Apud Bosit

Daniel **Rivallonis**
 Petrus frater suus
 Eudo fratri eorum

Gilart
 Filius **an Moyn**
 Daniel **Even**

Cadoredus **Brom**
Henricus **Ore**

Bartholomeus
Filius **Calm**

Item apud Lestrefguenc

Filius Nizede
Filius **Bolic**
Guillermus **Gosberz**
Frater suus
Eudo **Cadoredi**
Eudo **Iestini**
Nicholaus
Filius Guillermi **Morvani**
Filius Alani **Morvani**
Filius de **Fefrez**
Daniel **Hervei**
Daniel **Gohen**

Flori
Guillermus **Scissor**
Guillermus **Coet**
Henricus **Gaufridi**
Guenou
Juliana **Jestini**
Deryanus **Glasoï**
Relicta **Lagadoc**
Matheus frater suus
Guido **Judicelli**
Guillermus filius **Croesoges**

Hec sunt nomina illorum extra terram apud Kerandelf

Filius **Buzic**
Eudo filius an **Putou**
Ancherus filius **Militis**
Herveus filius **Isac**
Filius **Even**
Natalis **Strabonis**
Relicta **Lagadoc**

Alanus **Johannis**
Filius an **Cleuguezair**
Dibacor
Filius **Topin**
Frater suus
Petrus **Johannis**
Guennou

Hec sunt nomina existentium in terra pacifica

Filius an **Gall**
Filius **Calvi**
Filius **Danielou**
Filius **Danielis**

Filius **Gozill bis**
Cadoredus **Rivalloni bis**
Filius **Maucuff bis**

Item apud Neguez

Gralonus **Blemchuant**
Judicellus **Heric**
Filius **Forestarii**
Eudo filius **Lodou**
Henricus gener filii **Gall**
Cozdroc
Relicta Eveni **Kaerguern**
Rivallonis filius **Gardic**

Dictus **Pochaer**
Jordanus
Filie **Henrici**
Filius an **Gall**
Relicta **Bugonus**
Dictus **Cadennic**
Persona de **Bozoc**
Anstherus filius **Cami**

Supra auxilium in terra de Tresguenc XXXV libras v^d minus cum
Eudone **de Kaergauter**

*
**

Ces listes, qui doivent concerner, à l'époque de leur établissement, l'ensemble des chefs de famille des deux sexes dans les paroisses de Trégunc et de Névez (en tout deux cent trente-cinq personnes), contiennent *quarante-neuf noms de baptême*, dont trente-six masculins et treize féminins, *cent vingt-quatre noms de famille* héréditaires, et *quarante et un surnoms*.

Il s'agit donc avec elles d'un précieux répertoire en ce qui touche à l'anthroponymie médiévale dans deux communes de la Cornouaille côtière.

On eût souhaité que s'y montrât un plus grand nombre de noms de lieu, mais il est probable que ceux qu'on y relève étaient ceux de villages importants, sièges de frairies, dans lesquels s'effectuait la collecte des impôts, et auxquels étaient rattachés les lieux-dits voisins. Leur étude viendra à la fin de cet article.



II. — LES PRÉNOMS BRETONS

Les prénoms masculins.

Le nombre des répétitions pour un même prénom est indiqué entre parenthèses. La même observation vaudra pour les patronymes. Les prénoms d'origine bretonne sont en italique.

Alanus (13)	<i>Guidomarus</i>
Ancherus, Anstherus (3)	Guillermus (16)
Bartholomeus	Guillotus (6)
<i>Cadoreus</i> (5)	Hamon
<i>Caznevedus</i>	Henricus, Herricus (2)
<i>Conanus</i> (2)	<i>Herveus</i> (2)
Christianus (2)	Isaac (2)
Daniel (15)	Johannes (8)
<i>Danielou</i>	Jordanus
David	<i>Judicellus</i>
<i>Deryanus</i> (2)	Matheus (2)
Eudo (17)	<i>Morvanus</i>
<i>Euzenou</i>	Natalis (2)
<i>Evenus</i>	Nicholaus (2)
Galterus	Oliverius
Gaufridus (16)	Petrus (7)
<i>Grazlonus, Gralon, -us</i> (2)	<i>Rivallon-us</i> (11)
Guido (14)	<i>Salou</i>

Les noms de baptême masculins, comme d'ailleurs leurs homologues féminins, ont des origines diverses, et parmi eux, *ceux d'origine bretonne ne comptent que pour douze sur un total de trente-cinq*. Mais à eux tous ils ne groupent que trente-trois personnes, alors que ceux d'origine étrangère à la Bretagne, au nombre de vingt et un, en réunissent cent vingt-huit.

Il apparaît donc que, dès le milieu du XIII^e siècle, sous l'influence de la liturgie et de la littérature française, principalement, se manifestait un engouement très vif pour ce qui venait d'ailleurs dans les cantons les plus bretonnants du duché (2).

(2) La même observation peut s'étendre au Trégor à la même époque, si l'on se réfère aux actes du procès de la canonisation de saint Yves (1330). Les témoins à ce procès, ou les personnes citées par eux, vivaient à la fin du XIII^e siècle. Leurs noms de baptême, au nombre de cent six, se répartissent ainsi : bretons, vingt-neuf pour soixante et onze personnes ; étrangers, soixante-dix-sept pour quatre cent trente-huit personnes. Il apparaît donc, à la lumière de tels chiffres, que, si tant est qu'il existât un « nationalisme » breton au Moyen Age, il ne se manifestait point, contrairement à ce qui se passe de nos jours, par le choix de noms de baptême et prénoms « nationaux » ou présumés tels.

Prénoms bretons masculins.

Cadoredus. Devenu nom de famille sous la graphie *Cadoret*, présent dans une dizaine de communes de Cornouaille, jadis répandu comme prénom dans une grande partie de la Basse-Bretagne, et même en pays gallo, ainsi qu'en témoignent des *Kercadoret* et *Kergadoret* dans dix communes finistériennes et neuf morbihannaises, et un *Trégadoret* en Loyat (Morbihan). Des formes archaïques *Catuuoreth*, en 869, *Catuuoret*, en 832-834, sont à rapprocher du gallois *Cadwaret*, nom d'un évêque de Llandaff (Pays de Galles) au x^e siècle. Pouvant être interprété : « protégé au combat », *Cadoret* est, comme le suivant, l'un des nombreux noms bretons anciens remontant à la protohistoire, ou de formation antérieure à la christianisation des pays celtes.

Caznedus. Aujourd'hui *Canévet*, disséminé comme patronyme dans une cinquantaine de communes du Finistère, avec assez fortes densités homonymiques à Plonéour-Lanvern, Crozon, Poullan, Nizon, Spézet, Névez, Pont-Aven et Trégunc. Des *Kerganévet*, *Kerganivet* existent dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

Formes anciennes, dans le cartulaire de Redon : *Catnimet*, en 865, *Catnemet*, composées de *Cat-* « combat » et *nemet* « temple ».

Conanus. Aujourd'hui : *Conan*. Se montre ainsi, et avec sa désinence latine, à dix-neuf reprises dans les actes du cartulaire de Redon à partir de l'an 835. Ce nom contient le radical vieux celtique *Cuno-* « élevé » (au figuré), qui se montre également dans *Combrit*, *Congar*, *Convel*, *Conval*, *Convelin*, etc.

Comme nom de famille, *Conan* était représenté entre les deux guerres dans le Finistère par environ deux cent cinquante électeurs répartis dans soixante-sept communes presque toutes cornouaillaises, parmi lesquelles Trégunc et Névez. Mais au Moyen Age, il a débordé largement les frontières de ce pays, car on relève vingt-huit *Kergonan* dans l'ensemble du Finistère, dix-huit dans les Côtes-du-Nord et dans une douzaine de localités du Morbihan, sans compter de nombreux composés en *Lan-*, *Quili-*, *Les-*, *Bot-*, *Coat-*, etc.

Un *Saint-Conan* fait partie du canton de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord). Mais il est probable que son obscur éponyme, qui est aussi celui de *Loconan*, en Trébrivan, et d'une chapelle en Pencarrow (Cornouaille anglaise), n'est pour rien dans la popularité du nom propre, qui apparaît jusque dans les chansons de geste françaises comme le *Roman d'Aquin* (Conain de Léon) et la *Chanson d'Antioche* (Conain le Breton, chevalier croisé).

Danielou. Forme hypocoristique ou familière du nom *Daniel* que l'on trouvera parmi les prénoms étrangers. *Daniélou*, *Daniellou* sont aujourd'hui des noms de famille répandus dans tout le Finistère et plus particulièrement à Crozon, Saint-Pol-de-Léon, Roscoff et Brest. Il est intéressant de constater que se montrent plus de trente inscrits de ce nom dans les plus récentes listes électorales de Névez, ce qui témoigne

de la fixité de certains patronymes dans des localités où ils existaient déjà il y a plusieurs centaines d'années.

Deryanus. Aujourd'hui *Derrien*, *Derien*, *Derian*, la première graphie étant la plus usitée, et représentée par un millier d'inscrits dans notre département, ses homonymies les plus denses étant celles de Crozon, Scaër, Bannalec, Plonévez-du-Faou, Beuzec-Conq. En tant que prénom, il était encore usité au début de ce siècle : un *Derrien* Le Cam, originaire de Commana, est décédé à Morlaix en 1937.

Une commune de *Saint-Derrien* fait partie du canton de Landivisiau. Mais la prononciation en breton : *Sanderc'hen*, et la graphie *Saint Derchan* en 1663 permettent de douter que l'éponyme de cette ancienne trêve de Plounéventer soit le *Derrien* cité par Albert Le Grand dans sa notice sur saint Paul Aurélien.

En plus de sa prolifération comme nom de famille, *Derrien* est entré en composition dans de nombreux *Kerderrien*, *Kerzerrien*, *Landerrien*, *Rosterrien* dans les trois départements bretonnants. Il a de plus fourni le diminutif *Derriennic* (Morlaix, 1930).

Euzenou. Forme familière d'*Euzen*, lui-même forme évoluée en breton de l'ancien prénom *Eudon*, représenté par *Eudo* dans les actes 7 et 8 (voir prénoms étrangers).

Evenus. Sans désinence, *Even* est parfois encore usité comme prénom. Comme nom de famille, c'est surtout en Cornouaille qu'il se montre, et particulièrement à Quimperlé, à Riec-sur-Belon, à Leuhan et à Saint-Thurien. Mais sa fréquence en composition dans la toponymie de la Basse-Bretagne laisse supposer qu'il a été largement répandu ailleurs. On ne compte en effet pas moins de seize *Keréven* dans la partie trégoroise des Côtes-du-Nord, contre dix pour le Finistère, auxquels on doit adjoindre des *Guernéven*, *Lezéven*, *Porzéven*, etc., et plusieurs *Ville-Even* en pays gallo.

La forme ancienne *Euuen* (en 836) est à rapprocher du vieux gallois *Euguen*, ancêtre du moderne *Owen*.

Grazlonus. Graphie médiévale du nom du roi *Gralon*, dont les formes les plus anciennes sont *Gradlon* (en 808), *Gratlon* (en 904) au cartulaire de Redon, correspondant au *Gratlaun* gallois du cartulaire de Llandaff (XII^e siècle), et qui, par métathèse, devenu *Glazren*, a produit les formes modernes *Gléren*, *Gléran*, *Glérin*, *Cléran*, etc., noms de famille.

Guidomarus. Forme abusive de *Guihomarus*, *Guiomarchus* (vers 805) au cartulaire de Redon, et ayant pour antécédents dans le même recueil *Uuiuhomarch*, d'un vieux celtique *Vi-su-marcos* (« digne de [monter] un bon cheval »), d'où les formes modernes *Guyomarc'h*, *Guyonvarch*, *Guianvarch*, etc., en quelque sorte superlatives de *Guivarc'h*, anciennement *Uuiumarch* (« digne de [monter] un cheval »).

Dans *Guidomarus*, le *d* intervocalique provient d'un rapprochement analogique avec celui de *Guido*, forme latine de *Guy*, *Guyon*, d'origine germanique, qu'on trouvera plus loin.

Herveus. Notre *Hervé* moderne remonte à un *Haerveu* du cartulaire de Redon (859), écrit *Aerviui* en 837, orthographe peut-être plus rationnelle, étant donné qu'en breton le nom de saint Hervé se prononce *Sandervé* et non *Santervé*, comme cela se ferait si l'*h* initial était étymologique.

Judicellus. Cette forme latine procède des graphies *Judicael* (1070), *Judicahel* (1080) du cartulaire de Redon, évoluées en *Jedecael*, dont le répondant moderne le plus répandu est *Jézéquel*, auquel correspond *Giquel* en pays gallo. Probablement sous l'influence de la liturgie (saint *Judicael*, roi de Bretagne), ce prénom jouit aux XII^e et XIII^e siècles d'une vogue extraordinaire (dix-sept citations à l'index du cartulaire de Quimper, douze à celui du cartulaire de Quimperlé, entre autres), ce qui explique le grand nombre de variantes qui lui sont dues : plus de vingt, parmi lesquelles *Ezéquel*, *Iziquel*, *Yviquel*, *Yéquel*, *Hiquel*, *Inquel* et même *Gicquiau*.

Morvanus, dont le *v* médian provient d'une mutation interne de l'*m* de *Morman* (cartulaire de Redon, 834) peut contenir le mot *mor* « mer », ou l'adjectif *meur* « grand », et le vieux breton *man* « homme ». Le moderne *Morvan* est aujourd'hui l'un des patronymes les plus répandus en Bretagne, basse et haute : plus de deux mille homonymes dans le seul Finistère en 1975, dont cent soixante dans les listes électorales de la ville de Brest.

Rivallonus. Se montre sous la graphie *Riuuallon*, en 860, répété à huit reprises dans l'index du cartulaire de Redon. Il n'est pas étonnant de le relever onze fois dans les actes mis ici à contribution si l'on sait qu'il s'agit avec lui du prénom le plus répandu du XII^e au XIX^e siècle dans la basse Cornouaille : quarante-sept citations au cartulaire de Quimperlé, vingt et une dans celui de Quimper. Comme *Jézéquel*, le moderne *Rivoallon* connaît de nombreuses variantes, dont les plus courantes sont *Rioualen*, *Rivoalan*, *Rivalain*, *Rialland*, *Ruellan*, dans lesquelles le premier élément *Ri-* avait en vieux breton le sens de « roi », « chef ».

Salou. Forme affective de *Salaiün*, lui-même produit d'une évolution de *Salamonem* (pour *Salomonem*) après être passé par *Salavon*, *Salavün*, puis *Salaiün* en trois syllabes. Le patronyme issu de *Salou*, prénom, est surtout fréquent en Léon : Kerlouan, Plounéour-Trez, Lambézellec, Plouguerneau.

*
**

Les prénoms féminins.

Ceux d'origine bretonne sont en italique.

Anmou
Azenora
Flori
Gaufrida

Hodierne
Juliana
Mathelina
Oureguenna (3)

Glannou
Guenvreda
 Hazevisia (3)

Plaezou
 Thereza

Prénoms bretons féminins.

Anmou. Ne se montre qu'une seule fois dans les actes du cartulaire de Quimper ; doit être à corriger : *Amou*, répété à trois reprises dans ceux de la canonisation de saint Yves. Le suffixe *-ou* implique parfois le féminin pour les prénoms bretons au Moyen Age : *Caradou*, *Azou*, *Plezou* (voir plus bas). *Amou* semble être le second composant des toponymes *Parc-amou* en Briec, *Bodamo* en Plumergat (Morbihan), en 1403 : *Botamou* ; *Poulamo*, en Buhulien (Côtes-du-Nord).

Azenora, remonte à une forme *Adenor* au cartulaire de Redon, dans une charte du XII^e siècle. Une *Aanor* (Guillelmi uxor), est citée dans un acte daté d'août 868 qui ne contient que des noms germaniques ; il se pourrait que notre *Azenor*, difficilement décomposable en breton, soit une forme d'*Aanor* qui, par ailleurs, se montre dans l'index des tomes I, III, IV et VI des *Anciens évêchés de Bretagne* (voir à la bibliographie). Et cela, bien qu'*Azénor* soit le nom de la mère de saint *Budoc*, dont la *Vie* a fourni à Albert Le Grand la plus jolie des notices de son ouvrage bien connu.

Flori. Il s'agit ici de la traduction en latin du prénom *Bleuzven* (en gallois *Blodwen*) que les actes du procès de canonisation de saint Yves nous livrent sous les graphies *Blezguenna*, *Blezvenna*, latinisées parfois *Floria*, *Florida*, et qui survivent dans les noms de famille *Bleunven*, *Bleuzen*, *Bleuven*, fixés en haut Léon.

Glannou. J. Loth (*Chrestomathie bretonne*, p. 205) a lu ce nom *Glanuon*, soit : *Glanvon*, dans les originaux de notre cartulaire, à la Bibliothèque nationale. Comme on n'en relève pas d'autre citation, il est difficile de se prononcer entre les deux, l'une et l'autre pouvant avoir pour premier composant le mot *glan* « pur ».

Guennreda. A rectifier *Guenvreda* (*Guenvreta* dans les actes de saint Yves) dont une forme ancienne est *Uuenbrit* (en 860) au cartulaire de Redon, désignant l'épouse du roi Salomon, mort en 875.

Sans offrir aujourd'hui un sens quelconque, un tel composé peut contenir les mots *gwén* « sourire » (en gallois *gwen*) et *-bret* (en gallois *bryd* « pensée »), disparu du vocabulaire de la langue bretonne.

Nizede. A rapprocher de *Nizeta* dans les actes de saint Yves, sans répondant ailleurs, et dont le radical *Niz-* peut être également celui de *Nizon* et du second composant de *Kernizon* en Camlez (Côtes-du-Nord).

Oureguenna. Se montre sous la même graphie dans les actes de saint Yves et écrit *Oreguen* en 1050, dans ceux de Redon. Survit de nos jours dans le patronyme *Aurégan*, à moins que celui-ci ait pour ancêtre un *Oregon*, nom masculin, en 1050, dans le même recueil.

Plaezou. Forme bretonne du féminin de *Blaise*, longtemps usitée dans la noblesse sous les formes *Plesou*, *Plezoue*, *Pleyzou*.

III. — LES PRÉNOMS ÉTRANGERS A LA LANGUE BRETONNE

PRÉNOMS MASCULINS ÉTRANGERS

— *Origine religieuse, biblique, évangélique, liturgique.*

Bartholomeus. Du nom de l'apôtre Barthélemi sont issus les patronymes *Berthelémé*, *Berthélemy*, *Berthelé*, *Berthélem*, *Berthelom*, *Bertholom*, dont certains ne se montrent qu'en Cornouaille ; *Berthélé*, pour sa part, est presque exclusif au Léon et comptait entre les deux guerres une quarantaine d'homonymes dans l'île d'Ouessant.

Christianus. Se montre encore sous les formes *Chrestien*, *Chrétien*, surtout dans la Cornouaille du Sud avec homonymies très denses à Scaër et à Querrien.

Daniel. Bien que répandu en Trégor et en Léon, c'est surtout dans cette même Cornouaille du Sud : à Plonéour-Lanvern, Pont-l'Abbé, Quimperlé, Rédéné, que ce prénom biblique a proliféré. Il a fourni les dérivés *Daniellou*, *Daniélo*, *Danielou* et a été très tôt bretonnisé *Déniel*, car *Ploudaniel*, en Léon, est prononcé localement *Plouzéniel*, alors que le *Pleudaniel* des Côtes-du-Nord se dit en breton *Planiel*, en trois syllabes.

David. Le nom du roi psalmiste, fondateur de Jérusalem, a, comme le précédent, été adopté de bonne heure en Bretagne. L'index du cartulaire de Redon le cite à dix reprises, et celui de Quimperlé onze fois. Devenu patronyme, il figurait sur les listes électorales de quarante-cinq communes cornouaillaises entre 1930 et 1940, mais c'est à Guimaëc, en Trégor, que ses homonymes étaient le plus nombreux. Il a fourni à la toponymie des *Ker david*, *Guer david*, *Rundavid*, *Stang-David* et quantité d'autres noms de lieux-dits.

Isaac. Devenu aussi nom de famille, mais faiblement disséminé. Il est cependant représenté en toponymie dans de nombreux *Kerisac*, *Bodisac*, *Guernisac*, *Coatisac*, *Poulizac*.

Johannes. Cette forme latine du prénom *Jean* est (l'explique qui pourra), celle à laquelle on doit plusieurs formes bretonnes du prénom *Yves*, entre autres *Youen*, *Yeun*, *Cheun*. Le nom de l'apôtre *Jean* se montre en Bretagne dès le VIII^e siècle, mais c'est surtout au retour des premières croisades que le culte de saint Jean-Baptiste y a connu un essor extraordinaire sous l'impulsion des commanderies de Saint-Jean de Jérusalem. Au XIII^e siècle, il vient en tête parmi ceux cités dans les actes du procès de saint Yves, il en est de même deux siècles plus tard à Morlaix, où il se trouve cité cent dix-huit fois dans le « Batistaire » de Saint-Mathieu, contre quarante et une pour *Petrus*, vingt-huit pour *Guillermus* et seulement quinze pour *Herveus*, champion des noms de baptême bretons dans le même document.

Matheus. Adopté comme nom de baptême en Bretagne dès le VIII^e siècle, a subi l'influence de la phonétique, déterminant la mutation

du *tt* intervocalique en *z* puis en *h*, à laquelle on doit les formes actuelles *Mazé*, *Mazéau*, *Mazo*, *Mahé*, *Mahéo*, *Maho*, la première et la quatrième étant les plus connues.

Natalis. Celui-ci aurait peut-être pu être rangé parmi les prénoms bretons, car il doit s'agir avec lui de la traduction en latin de *Nédélec*, représenté aujourd'hui comme patronyme dans plus de cent cinquante communes du Finistère par environ mille cinq cents électeurs.

Cette forme bretonne de « Noël » procède elle-même d'un *Notolic*, emprunté au latin *natalicium*, et répété huit fois à l'index du cartulaire de Redon.

Nicolaus. L'évêque de Myre, en Lycie, patron des petits enfants, s'est vu dédier chez nous de nombreuses chapelles qui ont motivé l'imposition au baptême de son nom, devenu patronyme très répandu, particulièrement en Cornouaille (Bannalec, Douarnenez, Dinéault) et en Léon (Carantec, Guiclan, Plounéour-Ménez).

Petrus. Le nom de l'apôtre Pierre s'est prêté à plusieurs bretonnisations : *Pedr*, *Pezr*, procédant directement du latin. Plus tardif, *Pierrès* semble emprunté au vieux français *Pierres* des chansons de geste. Les dérivés *Pezdron*, *Pédron*, *Péron* ont pour antécédent un accusatif latin *Petronem*.

— *Emprunts au germanique entre le VIII^e et le X^e siècle.*

Alanus. Bien qu'il y ait eu un saint Alain, évêque de Quimper, qui passe pour avoir été le second ou le troisième successeur de saint Corentin, comme ce nom se montrait en Bretagne insulaire antérieurement aux émigrations, il a dû se répandre en Bretagne continentale, comme ailleurs, à cause de la facilité de sa prononciation. Il s'agit avec lui d'un nom ethnique, celui d'une peuplade scythique. Sous la graphie *Allain*, il réunit plusieurs centaines d'homonymes dans l'ensemble des cantons bas-bretons, et a fourni à leur toponymie de nombreux *Keralain*, *Keralan*, *Kerallain*, *Trévalan*, *Coadalan*, *Boisallain*, *Parc-Allain*, etc.

Anscherus. L'index du cartulaire de Redon contient trois *Ansgerius*, celui du cartulaire de Quimperlé quatre *Anscher*, *Anscer*, *Ansger*, *Ansker* auxquels se rattachent les *Ansquer* particulièrement nombreux à Plouhinec, Beuzec-Conq, Plozévet et dans maintes autres communes cornouaillaises. Le patronyme actuel était encore usité comme prénom au XVII^e siècle : un *Ansquer* Le Boure était baptisé à Brasparts en 1631. Cet ancien nom de baptême remonte au germanique *Ansgari*, tout comme *Anger* dans l'anthroponymie française, et se montre comme second élément des *Keransquer* de Quimperlé, Bannalec, Lanriec, Rédéné, Carnoët, Inguiniel et Roudouallec.

Eudo. Le prénom vieux français *Eudon*, diminutif d'*Eude*, ou dérivé de l'accusatif *Eudonem*, a été adapté en breton ancien sous les formes *Eudon*, *Eudun* dont la première syllabe était diphtonguée *Eü-*, *Eo-*, et desquelles dérivent *Eozen*, *Euzen* et bien d'autres qui, on ne sait pourquoi, se sont substituées dans l'usage, tout comme *Johannes-Youhen*

à Yves. En effet, les personnes ainsi prénommées en pays bretonnant ne sont, ou du moins n'étaient jusqu'à ces derniers temps, appelées *Yf* ou *Yv* par leurs proches que dans peu d'endroits. Une chapelle dédiée à saint Yves, en Plestin, est encore connue sous le nom de *Sand-Euen*, de même que *Boiséon*, en Lanmeur (*Bosco Yvonis* dans les actes de saint Yves) se dit localement *Coad-Euen*.

C'est d'*Eudon*, puis d'*Eozon* et *Eouzen* que procèdent les noms *Eouzan* (Paimpol), *Ezvan* (Lorient), *Ezan*, *Izan* (Morbihan), ainsi que la forme aberrante *Erwan*, moins usitée que *Ewan* dans le Trégor, et pourtant adoptée par les puristes néo-bretonnants pour traduire le nom d'Yves de Kermartin.

La forme *Eozen* a fourni les dérivés *Euzenou*, *Euzénès* et les compléments de *Ker-* dans huit *Keréozen* du Léon.

Galterius. S'il avait subsisté comme nom de baptême, ce prénom ancien serait aujourd'hui *Gauter*, *Goter*, correspondant au français *Gaultier*, *Gauthier* et qui subsistent dans des *Kergoter*, en Lopérec et Moëlan, moins reconnaissables dans les *Keroter* de Trégunc, Concarneau et Melgven. Un *Kergauthier*, en Pleyber-Christ, se prononce en breton *Kerc'haoter*.

Hamon. Encore usité comme prénom dans le Léon, du germanique *haim* « bois, forêt ». Diminutifs : *Hamonou*, *Hamonic*. En Cornouaille, c'est la variante *Hémon* qui se montre comme nom de famille, avec nombreuses homonymies à Châteauneuf, Leuhan, Quimper et Saint-Goazec. Un *Hamon* « chevalier breton » est l'un des personnages du *Roman d'Aquin* (XIII^e siècle).

— *Prénoms d'origine française.*

Gaufridus. Détient avec *Guillermus* le record des citations comme nom de baptême dans l'index du cartulaire de Quimper (respectivement cinquante et soixante-douze) ; c'est la forme latinisée du français *Gaufrey*, emprunté au germanique *Galfrid* dont l'*i* s'est vocalisé au XII^e siècle. C'est de *Gaufrey*, *Geofroy* que sont issus nos *Jaffré*, *Jaffry*, *Jeffroy*, *Jaffrès* et les dérivés *Jaffrézic*, *Jaffrézou*, etc. La popularité du prénom en Basse-Bretagne au Moyen Age, ainsi que celle de plusieurs de ceux qui suivent, ne peut s'expliquer que par l'apport des chansons de geste. Pas moins de soixante-cinq personnages dénommés *Jofroy*, *Jeffroi*, *Jeufreiz*, jouent un rôle dans ces productions diffusées par des conteurs ambulants entre le XI^e et le XIV^e siècle.

Guido. Du germanique *wid-* « bois, forêt », ne se montre plus, dans l'anthroponymie bretonne, que grâce à de rares *Guyonic*, diminutif de *Guyon*. Des *Guy*, *Guyon* sont cités à cent vingt-cinq reprises dans la *Table des noms propres des chansons de geste*, dressée par E. Langlois. Ils ont, comme dérivés français, de nombreux *Guyot*, *Guyard*, *Guyonnet*, entre autres.

Guillermus. Latinisation courante en Bretagne, au Moyen Age, du germanique *Wilhelm*. Dans tout l'Occident, celui-ci fut l'un des noms qui se prêta le plus à des variantes et traitements divers. En plus de

Guillerm (plus de mille inscrits répartis dans cent quinze communes du Finistère aux dernières élections, dont une soixantaine à Hanvec et presque autant à Cléder, sans compter des *Guillermic* et des *Guillermou*), des *Guillarm*, *Guillam*, *Guillama*.

Guillotus. Nous avons ici affaire à un dérivé (diminutif) du précédent dont la forme bretonne est *Guillou*, laquelle a connu une prolificité encore plus grande. Qu'on en juge : entre les deux guerres, le patronyme *Guillou* (parfois *Le Guillou*) se plaçait au troisième rang pour le nombre de ses homonymes dans notre département, après *Le Gall* et *Corre*, groupant cinquante-six électeurs du sexe masculin à Moëlan, cinquante-trois à Scaër, quarante-sept à Plouhinec, quarante-trois à Bannalec, Névez et Quimperlé, trente-huit à Douarnenez, trente à Lambézellec, etc.

Jordanus. A la suite des premières croisades, le nom du fleuve *Jourdain*, en Syrie, a désigné plusieurs personnages de romans : *Jordain* de Blaivies, *Jordant*, ingénieur de Charlemagne, dans *Aymeri de Narbonne*, etc. En France, on relève des *Jourdan*, *Jordan*, *Jourdain*. En Basse-Bretagne, *Jourdan* est devenu *Jourden*, *Jourdin*, *Jourdrain* et surtout *Jourden* dont la petite commune de Locquéholé, en Léon, ne réunit pas moins d'une quarantaine d'homonymes des deux sexes.

Oliverius. Sous les formes *Olier*, *Ollier*, *Olivier* (les deux premières comportant trois syllabes (O-li-êr) dans la bouche des bretonnants ; ce prénom, devenu nom de famille, est encore aujourd'hui représenté à Trégunc et Névez par une soixantaine d'inscrits des deux sexes dans chacune de ces communes. Il est presque aussi fréquent à Scaër, Saint-Pol-de-Léon, Brest et Plounéour-Trez. D'origine également littéraire, il le dispute presque en fréquence à *Rolland*, dont il fut inséparable au Moyen Age, en raison du succès de la célèbre « Chanson » dont tous deux sont les héros.

PRÉNOMS FÉMININS ÉTRANGERS

Ennoguen. Ce prénom se retrouve dans les actes du procès de saint Yves sous la même graphie. J. Loth (*Chrestomathie*, p. 203) a lu le nom dans l'original du cartulaire de Quimper : *Ennogent*, *Ennoguent*, mais n'en propose aucune interprétation. Je serais tenté d'y voir une forme féminine d'*Innoge* relevé dans une charte de la fin du XI^e siècle, page 64 du tome I du *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*.

Gaufrida. Féminin de *Gaufridus*. Voir aux prénoms masculins étrangers.

Hazevisia. Le cartulaire de Quimperlé présente les formes *Hadeuguis*, *Hadeuis*, *Haduisa*, qui ont donné en français *Havoise* et *Avisse*, cette dernière variante, aujourd'hui nom de famille orthographié *Avis*, *Avice*, *Avisse*, et d'ailleurs peu fréquente.

Hodierne. Ce prénom se montre écrit *Odierne* dans la *Chanson des Saisnes* de Jean Bodel, poème du XIII^e siècle. On ne sait sous quelles influences il est devenu, après avoir supplanté *Goezien*, le nom du port d'*Audierne*, prononcé *Goayen* en breton.

Juliana. Forme féminine de *Julianus* (Julien), hagionyme représenté par trois personnages au Martyrologe romain, et qui s'est acclimaté en Bretagne dès le début du XIII^e siècle. Voir *Cartulaire de Quimperlé*, page 100, acte daté de 1208. Il est peu probable qu'une sainte *Julienne*, italienne, ayant vécu au cours de ce même siècle, ait été connue en Cornouaille.

Mathelina. Latinisation du prénom français *Matheline*, forme féminine de *Mathelin*, lui-même évolué de *Mathurin*, nom d'un évêque de Sens, très populaire au Moyen Age, à l'intercession duquel on faisait appel pour la guérison des fous. Patron de l'église de Moncontour (Côtes-du-Nord), ce personnage s'est vu dédier une vingtaine de chapelles en Bretagne. Une grande statue de lui orne un autel latéral de l'église de Lampaul-Guimiliau.

Theresa. Une *Theresia*, reine de Portugal, morte en 1250, a pu se voir portée sur les autels peu après son décès, et il est possible que des marins cornouaillais fréquentant le port de Lisbonne aient donné son nom à leurs filles.

(On sera peut-être surpris du fait que le nom de la Vierge ne se montre pas parmi les prénoms féminins de Trégunc et de Névez au XIII^e siècle. Mais il faut savoir qu'il en est de même dans les quelque cinq cents actes du cartulaire de Quimper, dont l'index *ne le cite pas une seule fois*, tout comme ceux du cartulaire de Quimperlé, les actes du procès de saint Yves et ceux des *Anciens évêchés de Bretagne*.

C'est seulement au XV^e siècle, l'aristocratie française ayant depuis déjà longtemps réussi à faire lever l'interdit par lequel le nom de *Marie* ne pouvait convenir à des créatures susceptibles de pécher, que le « tabou » religieux prit fin. Une véritable ruée s'ensuivit en sa faveur et devait le placer en tête — et de loin — de tous les noms de baptême imposés en Bretagne entre le XV^e et le XVIII^e siècle.)

**

IV. — LES SURNOMS

Ceux-ci sont souvent antérieurs aux noms de famille proprement dits, dont certains ont commencé à devenir héréditaires à partir du XII^e siècle. Les uns ont disparu avec ceux auxquels ils avaient été donnés, mais beaucoup d'autres se sont perpétués dans la descendance de leur titulaire avant de se voir officialisés comme patronymes à partir de la première moitié du XVI^e siècle.

Dans les actes mis ici à contribution, ils sont, eux aussi, de provenance diverse, caractérisant parfois le physique ou le moral de l'individu, indiquant sa profession ou son lieu d'origine. Mais les circonstances qui ont présidé à leur attribution ne sont pas toujours très évidentes. Si le possesseur d'un « coq blanc » a pu être surnommé *Cocguen* ; si un originaire de Clohars-Carnoët ou de Clohars-Fouesnant, installé dans une

localité voisine a été connu sous le nom de *Cozqual* et le mari d'une nourrice sous celui d'*an Maguer*, il serait moins facile de remonter à l'origine de *Pap* et de *Regis* si on ne savait qu'en Basse-Bretagne, comme ailleurs en Occident, le théâtre populaire a largement contribué à enrichir l'anthroponymie de titres et de noms de personnages, conservés par les acteurs qui avaient tenu leur rôle sur la scène ; d'où l'abondance des *Leroy*, *Chevalier*, *Marquis*, *Lecomte*, *Lévêque*, *Le Saint*, etc., en France, et en Bretagne bretonnante, de *Roué*, de *Bescont*, *Lescop*, *Bellec* et autres.

Plusieurs, parmi ceux qui vont suivre, sont devenus noms de famille et ont ainsi traversé de nombreux siècles avant de parvenir jusqu'à nous, alors qu'ils avaient perdu toute raison d'être, leur attributaire une fois disparu.

Le physique et le moral.

Boseuc (dictus *an*). Le radical peut, ici, être *bos* « bosse » ou *boz* « creux de la main ». Dans le premier cas, le dérivé se retrouverait dans le moderne *Bosser* « qui fait des bosses », du vieux français *bossoier* « frapper rudement ».

Bougac (Guido, dictus). Doit contenir le mot *gac* « bègue » et un préfixe intensif non attesté *bou-* qui donnerait au composé le sens de « très bègue » (3).

Bricon (Guido, dictus). Conservé comme nom de famille. En vieux français, *bricon* avait les sens déplaisants de « coquin », « drôle ».

Cozdrouc (Hazevisis, dictus). Paraît devoir se décomposer en *coz-* « vieux » et *drouc* « méchant », et se retrouver dans le patronyme *Cordroc*, localité au nord de Quimperlé, et difficile à expliquer autrement.

Frieuc (Guillermus Christiani, dictus *an*). De *fri* « nez » + suffixe *euc*, devenu *-ec*, littéralement : « au grand nez ». *Friec* existe encore comme nom de famille dans le Trégor.

Gentil (Gaufridus, dictus *an*). Le français *gentil* avait autrefois le sens de « noble », d'où *gentilhomme*, et de « vaillant ». Aujourd'hui, le breton *jentil*, *chentil*, veut dire surtout « sage, aimable, tranquille ».

Guennou (Johannes, dictus). Pluriel ou affectif de *guenn* « blanc » : cf. le nom de famille *Le Guen*. De nos jours, le patronyme *Guennou* compte de nombreux représentants dans la Cornouaille du Sud.

Pendu (dictus). Littéralement « tête noire ». L'adjectif *du* « noir » s'écrivait généralement *duff* en moyen breton, et la graphie *Penduff* a subsisté.

Pengam (Eudo, dictus). Littéralement : « tête penchée » (à droite ou à gauche). Conservé comme patronyme.

(3) Le nom se montre sous cette orthographe p. 27 du cartulaire et sous la graphie *Bengac* p. 22. Cette dernière est certainement fautive tandis que *Bougac* se retrouve au XVI^e siècle à Morlaix (Registre des baptêmes de Saint-Mathieu de 1538 à 1552) avec une variante *Bogac*.

Scoarnec (Eudo, dictus). De *scouarn*, *scoarn* « oreille » + suffixe *-ec*, littéralement : « aux grandes oreilles ». Nom de famille très commun.

Treut (Guillermus, dictus *an*). L'adjectif *treut* a le sens de « maigre », et s'apparente au gallois *tlawd* « pauvre ». Le patronyme *Le Treut* est faiblement répandu en Léon et en Cornouaille.

Toponymes.

Botlae (Christianus, dictus). Doit contenir le composant *Bod-*, *bot-*, qui a parfois le sens de « demeure », parfois celui de « buisson ». Disparu comme nom de lieu.

Coetdigou (dictus). Sous la graphie *Coadigou*, se retrouve dans deux communes non éloignées de Trégunc et Névez, soit à Guilligomarc'h et à Scaër. Pluriel de *coadic* « petit bois ».

Cozguall (filius dicti). Il est probable qu'il faut rétablir : *Clozguall* ou *Crozgual*, formes anciennes, parmi d'autres, de *Clohars* (Carnoët ou Fouesnant). Les chartes de Quimperlé présentent à leur sujet des graphies flottantes : *Clohal*, *Clotgual*, *Clutgual*, *Cluthgual*. Il s'agit en l'espèce d'un anthroponyme entrant dans le nom de lieu *Ranclutuual*, cartulaire de Redon, IX^e siècle.

Musulyac (Petrus, dictus). Forme ancienne du nom de la commune de *Muzillac*, Morbihan ; en 1120 : *Musuliacum*, au cartulaire de Redon. Le suffixe *-acum*, aujourd'hui *-ac* dans les parties de l'Armorique où le breton prédominait au IX^e siècle, est l'indice d'une fondation d'origine gallo-romaine.

Pochaer (dictus). Graphie ancienne de *Poher*, comté de Cornouaille dont le chef-lieu était Carhaix. Le cartulaire de Quimperlé cite à la datè de 1069 un Hamon de *Pokaer*. Ces formes remontent à *Pou-caer*, « Pays de Caër », c'est-à-dire de Carhaix (cf. *Plouguer*, forme contractée de *Ploe-Caër*).

Saincthourchan (Caznevedus, dictus). Il s'agit du nom de *Saint-Thurien*, commune du canton de Scaër, ancienne trève de Querrien. Ce nom suppose un éponyme *Hourc'han*, *Tourc'han* ou *Turc'han* dont la gutturale *c'h* a évolué en *y* (le pluriel *merc'hed* « filles », se prononce *meryed* dans la Cornouaille du Sud).

Noms de profession.

Bargaync (Gaufridus, dictus). A rapprocher très probablement du vieux français *bargaigne* « marché, vente, troc », d'où également l'anglais *bargain* « marché, accord ». Le nom de famille *Bargain* se montre presque exclusivement en Cornouaille et surtout dans le pays « bigouden ».

Cardeneres (Salou, dictus). Forme féminine d'un *Cardenner* non attesté, dérivé de *carden* « litière qu'on met à pourrir pour en faire du fumier ».

Maguer (dictus *an*). Du verbe *maga* « nourrir », soit « le nourricier », surnom attribué au mari d'une nourrice professionnelle ou lui-même éleveur de bestiaux. *Maguer* est un patronyme moyennement répandu, surtout en Cornouaille.

Morillon (dictus). Le vieux français *morillon* désignait une sorte d'étoffe de couleur noire, et le surnom a pu s'appliquer à un marchand de drap. Comme nom de famille, *Morillon* avait encore plusieurs représentants entre les deux guerres à Concarneau.

Medici (relicta dicti). Forme latinisée du breton *mézec* « médecin », disparu dans ce sens et dérivant du latin *medicus* comme le gallois moderne *meddyg*.

Ours (Daniel, dictus). Surnom probable d'un « montreur d'ours » ambulante fixé dans le pays et qui dut y faire souche, car le nom *Le Nours*, dont l'initiale est le résidu de l'article breton *an* « le », est encore très vivant dans la région de Quimperlé.

Posteuc (Guido, dictus *an*). Retranscrit fautivement *Postuec*, peut se prêter à deux interprétations : « menuisier en poutres », *poste* ayant en vieux français le sens de « poutre », et celui de « courrier », conservé dans le moderne « poste ». *Postec* et sa variante *Postic* existent de nos jours en tant que patronymes.

Sobriquets.

Cocguen (Gaufridus, dictus). Littéralement « coq blanc », attribué au possesseur d'un tel volatile. Aujourd'hui nom de famille avec ses variantes *Cocquen* et *Coquen*.

Garsil (dictus). Ne s'explique que par le nom d'un *Garsile*, roi d'Espagne dans la chanson de geste d'*Otinel* et d'autres personnages dans la littérature française du XIII^e siècle.

Guasdoe (dictus). De *goas* « serviteur, homme », et *Doe*, aujourd'hui *Doué* « Dieu », soit : « serviteur » ou « homme de Dieu » (cf. le français *Lhommedé*), d'où *Goasdoué*, nom de famille très commun dans le Finistère et les Côtes-du-Nord.

Pap (Alanus, dictus). Surnom d'acteur. Les *Le Pape* se comptent par centaines rien que dans la région de Pont-l'Abbé.

Pyllae (Rivallonus, dictus). Disparu du breton moderne, le substantif dont est formé ce sobriquet se montre dans le gallois *pilai*, qui s'applique à une variété de papillons de nuit (phalène).

Regis (Theresa, relicta dicti). Latinisation du breton *roué* « roi », surnom d'acteur, souvent francisé en Basse-Bretagne : *Roy*, *Le Roy*.

Prénoms devenus surnoms.

Alanic (Petrus, dictus). Diminutif d'*Alan* déjà cité aux prénoms étrangers à la langue bretonne.

Deservoey (dictus). Les formes les plus archaïques de ce nom apparaissent au cartulaire de Redon, année 826 : *Dosorboi*, *Dosorboe*,

852, *Dosorvus*, 859 ; plus tardivement, le cartulaire de Quimperlé offre à quatre reprises la graphie *Desarvuoe* qui serait devenue *Dézervé* si ce nom de sens obscur n'avait disparu de notre anthroponymie.

Guyhomarchou (Petrus, dictus). Forme affective de l'ancien prénom *Guyomarch*. Voir *Guidomarus* aux prénoms bretons masculins.

Surnoms de sens obscur (4).

Boedeou (Eudo, dictus). Difficile à expliquer comme dérivé de *boed* « nourriture », mot qui a fourni les dérivés *Bouédec*, *Boédec* « gourmand », noms de famille.

Cadennic (dictus). Diminutif d'un radical *cadenn*, non attesté, mais qui a pu précéder *chadenn* « chaîne » dans le vocabulaire du breton armoricain (cf. le gallois *cadwyn*).

Colliou (Guillermus, dictus). Devenu patronyme, doit se rattacher au groupe des noms en *-iou*, parmi lesquels : *Cariou*, *Madiou*, *Saliou*, etc. L'ancienneté de la forme interdit tout rapprochement avec *cozléou*, pluriel de *cozlé*, *collé* « taureau ».

Goedaes (dictus *an*). La première syllabe *Goed-* se retrouve peut-être dans les *Goeduual*, *Goetuual* du cartulaire de Redon en 833 et 846, mais c'est tout ce qu'on peut en dire.

Golouan (Alanus, dictus). Aucune explication satisfaisante.

Guarredou (Guillermus, dictus). Pluriel d'un *guarred*, *goared* qui pourrait remonter à un vieux breton *Uuoret*, fréquent en composition dans les noms propres du cartulaire de Redon, et conservé dans le gallois *gwarded* « protection ».

Haltus (filie dicti *an*). Ni le latin ni le breton ne permettent une interprétation de ce surnom.

Il est toutefois loisible d'y chercher un radical *halt-* (du latin *altus*) dont la « liquide » *l* n'était pas encore vocalisée. Une épithète *otus*, certainement d'origine française, comme *otou* « culottes » (« *hauts* » de chausses), est citée dans le *Geriadurig* d'Ernault et le *Geriadur istorel* d'Hémon, traduite : « hautain, altier, fier ».

Pergoent de Conc (dictus *an*). *Conc* désigne la ville de Concarneau, mais la graphie *Pergoent* doit exclure tout rapprochement avec *perguen*, aujourd'hui *pergen* (avec *g* dur) « expressément ».

Vaentes (Guidomarus, dictus). Féminin d'un *vaent* inconnu par ailleurs.

(4) Le fait que ces surnoms sont, ici, considérés comme « obscurs » (comme en ce qui, plus loin, concerne un certain nombre de patronymes), peut être dû soit à des erreurs de lecture ou de transcription de la part des copistes, soit à une insuffisance d'information ou de perspicacité de ma part. Je serais très heureux que d'autres chercheurs suppléent à cette dernière et viennent compléter les résultats de mes propres travaux.

V. — NOMS DE FAMILLE DEVENUS HÉRÉDITAIRES

Dans de nombreux cas, ceux-ci ont été d'anciens noms de baptême, d'anciens surnoms ou sobriquets devenus officiels, des noms de profession, et peuvent être classés comme suit :

Anciens prénoms (origine diverse).

Plusieurs de ceux-ci se sont déjà montrés dans les premiers paragraphes de cette étude.

Abrahe (Alanus). Abréviation probable du nom biblique *Abraham* qui se montre à trois reprises dans les chartes de Quimperlé.

Alani (Rivallonus). Voir aux prénoms et aux surnoms.

Ansqueri (Eudo). Même observation.

Bernardi (Cadoredus). Bien que trois saints *Bernard* aient vécu antérieurement à la rédaction des actes 7 et 8 du cartulaire de Quimper, c'est plutôt aux chansons de geste qu'on doit l'existence de ce nom germanique (*Bernhard* « ours hardi » ?) dans l'anthroponymie de la Basse-Bretagne au Moyen Age.

Berthou (Rivallonus et Gaufridus). Autre nom d'origine germanique (*Behrt-wulf* « loup brillant »). Prénom dans plusieurs chartes de l'abbaye de Beauport, Côtes-du-Nord : *Berthou* Marker, à Plouha, 1287, Hamon, fils de *Berthou*, 1385. Très commun comme nom de famille dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, et, sous la forme *Bertho*, en Vannetais.

Buzic. Forme mutée d'un plus ancien *Budic*, représenté par sept signataires dans les chartes de Quimperlé, et lui-même variante de *Budoc*, éponyme de *Beuzec-Conc* et de *Beuzec-Cap-Caval*, prononcés *Beûc* par les bretonnants des dits lieux.

Cadoredi (Eudo). Voir aux prénoms bretons : *Cadoredus*.

Caznevedi (Johannes). Même observation : *Caznevedus*.

Collezeuc (Gaufridus). Remonte à un vieux breton *Coledoc*, cartulaire de Redon, an 868, surnom de saint *Ké*, patron de Cléder, éponyme de Saint-Quay-Perros et Saint-Quay-Portrieux. *Coledoc* a évolué en *Colézec*, d'où un *Kergolézec*, en Crozon.

Colliou (Rivallonus). Voir aux surnoms.

Corvezen (Relicta). En vieux breton : *Coruethen*, cartulaire de Redon, en 827, dont le second élément signifiait « combat ». *Corvézen* se montre encore dans l'anthroponymie finistérienne.

Danielis (filii). Voir aux prénoms d'origine biblique.

David (Guillotus). Même remarque.

Duetmat (Plaizou). D'un prénom breton signifiant littéralement : *Bienvenu*, et qui se montre à douze reprises dans les actes du cartulaire de Quimper.

Even (Daniel, filius). Voir aux prénoms d'origine bretonne.

Galteri (gener). Voir aux prénoms d'origine germanique.

Gaufridi (Henricus). *Ibidem*.

Gilart. Forme francisée du germanique *Gislehard* qui se montre au *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 228.

Gosberz (Guillermus). Prénom d'origine germanique. Des *Gosbert* sont cités plusieurs fois dans les actes de Redon et ceux de Saint-Germain-des-Prés.

Goserhou. A lire *Gorserhou*, forme affective d'un *Gorserch* ou *Gourserch* (cf. *Gurserch* au cartulaire de Quimperlé, en 1082), ancêtres des modernes *Gouzerh*, *Gouzerc'h*, *Gouzarch*, *Gouzalc'h*, tous fixés dans le sud de la Cornouaille.

Gouzioci (Johannes). Lecture ou transcription fautive probable de *Gourioci*, forme latinisée du moderne *Gouriou*, forme affective d'un nom en *Gour-*, comme *Gourvez*, ou le suivant, par exemple.

Gourloveni (relicta). Graphie ancienne de *Gourlaouen*, en vieux breton *Uurlouuen* au cartulaire de Redon (859). Littéralement : « homme joyeux ».

Guezengar (filius). Se montre dans le cartulaire de Redon à la date de 834 sous la graphie *Uuetencar*, formée de *uethen* « combat » et de *car*, radical de *carout* « aimer », soit « qui aime le combat ». Encore à Audierne et dans le Cap-Sizun, parfois sous la graphie *Guézingar*.

Guidomarus (Guillermus). Voir aux prénoms bretons.

Henrici (filia). Origine germanique : *Haimric*, aujourd'hui *Heinrich*, bretonnisé sous la forme *Herry*, très répandue.

Hervei (Daniel). Voir aux prénoms bretons.

Hugonus (relicta). Mal lu ou retranscrit *Bugonus*. C'est du germanique *Hugo* que procèdent *Hugue*, *Huguet*, *Hue*, *Huard*, *Huet*, *Huon*, les trois derniers venus de Normandie en Basse-Bretagne.

Isaac (Herveus, filius). Prénom d'origine biblique.

Jestini (Juliana, Kadoredus, Gaufridus). Emprunté au latin *Justinus* antérieurement aux émigrations. Un saint *Jestin*, éponyme de Plestin (Côtes-du-Nord), est également celui de *Llaniestin* en Caernarvonshire.

Joce (Conanus). Autre graphie de *Josse*, forme française du nom de saint *Judicael* dont le culte se fixa dans le Ponthieu par suite du transport de ses reliques dans cette région du nord de la France, au moment des invasions normandes (IX^e siècle).

Johannis (Petrus). Voir aux prénoms d'origine liturgique.

Judicelli (Guillermus). Voir aux prénoms d'origine bretonne.

Loshouarni (Alanus). Au cartulaire de Quimperlé, on relève des *Loeshuarn*, *Luethuarn*, et dans celui de Redon des *Loieshoiarn*, formes anciennes des *Lossouarn*, *Loussouarn*, *Louchuarn*, dont le second élément a le sens de « fer ».

Morvani (quatre personnes). Voir aux prénoms d'origine bretonne.

Perioci (Eudo), **Periusi** (Guillermus). Latinisation de *Périou*, *Piriou*, formes affectives probables d'un nom en *Per-* comme *Perennès*.

Petri (Guillotus). Voir aux prénoms d'origine liturgique.

Rioci (Oliverius). Peut représenter le moderne *Riec*, éponyme de *Lanriec*, ou une latinisation de *Riou*, lui-même forme affective de *Riec* ou d'un autre nom en *Ri-*, comme le suivant.

Rivalloni (trois personnes). Voir aux prénoms d'origine bretonne.

Rodaudi (Rivallonus). Forme évoluée de plus anciens *Rodalt*, *Rodald*, au cartulaire de Redon (824), dont procèdent *Roudot*, *Rouzaut*, et le patronyme vannetais *Raude*.

Rouzaudi (Ouregann). Forme évoluée du précédent.

Salioci (Nicholaus). Forme latinisée du moderne *Saliou*, qui doit se rattacher à *Salain*.

Toponymes et noms d'origine.

Anglici (Eudo). Latinisation de *Saoz* « Anglais », aujourd'hui très répandu sous les graphies *Le Saux*, *Le Sausse*, *Le Saulx*, et même *Le Sausse*.

Buzec (Henrici de). Il s'agit de *Beuzec-Conc*, ainsi appelé pour le différencier de *Beuzec-Cap-Caval*, paroisse de Bigoudenrie, aujourd'hui disparue en tant que telle.

Cleuguezair (filius *an*). Doit contenir le mot *cleuz* « fossé », suivi d'un complément non identifié.

Coet (Guillermus). Forme ancienne, conservée en vannetais de *Coat* « bois », fréquent en toponymie.

Croesoges (Guillermus). Composé de *Croes-*, aujourd'hui *Croaz* « croix » et d'un nom propre qui pourrait être le patronyme *Ogès*, localisé de nos jours dans le nord de la Bretagne bretonnante.

Gall (*an*). Représenté par neuf personnes, ce qui prouve qu'il y a sept siècles le nom *Le Gall* était déjà, comme de nos jours, le patronyme le plus répandu en Basse-Bretagne. *Gall* est à traduire aussi bien « qui ne sait pas le breton » que « Français ».

Goezijam (Daniel). Est peut-être à lire *Goeziani*, composé de *goez* « ruisseau » et d'un complément obscur.

Kaerguern (Eudo). Aujourd'hui *Kervern*, village en Trégunc, toponyme qui se montre dans pas moins de quatre-vingts autres communes du Finistère, composé de *Ker-* « village » et de *guern* « aune » et « aunaie ».

Kaergauter (Eudo). Aujourd'hui *Keroter*, en Trégunc et en Melgen, forme latinisée dans l'article suivant.

Villa Galterii (Eudo de). Voir aux prénoms d'origine germanique.

Le physique et le moral de l'individu.

Brom (Cadoredus). Variante, aujourd'hui particulière au trégorois, de *bram* « vesse ». Cf. le gallois et le cornique *bram*.

Calvi (filius). Traduction en latin du mot *moal* « chauve », nom de famille très commun avec ses variantes *Le Moel*, *Le Mouel*, et ses dérivés *Moalic*, *Moaligou*, *Moalou*, et autres.

Cami (Anstherus). Forme latinisée de *Cam*, aujourd'hui « boiteux », mais qui, à l'époque, pouvait, comme le gallois et le cornique *cam*, désigner un « bossu ».

Coffet (Guillermus *an*). A lire *an Coffec*, de *cof*, *cov* « ventre », soit : « le ventru ».

Cozdroc. Voir aux surnoms.

Fall (Rivallonus). Cet adjectif signifie « mauvais », « méchant », « mal portant ».

Fianter (*an*). Du français « fiente » ; a dû surnommer un domestique préposé au nettoyage des écuries.

Guenou. Pluriel de *Guenn* « blanc ».

Lagadoc (*relicta*). Devenu ensuite *Lagadeuc*, *Lagadec* : « aux grands yeux ».

Loudour (Alanus *an*). Epithète appliquée à quelqu'un de « mal-propre ». Cf. *Loudourenn* « souillon ».

Maucuff (Azenora). Fait partie d'un groupe de noms en *Mau-*, *Mo-*, « valet » (masculin de *maouez* « femme »), parmi lesquels *Mocaër*, *Maudir*, *Maubras*, *Maumeur*, *Mobian*. En moyen breton, *cuff* avait le sens de « doux », « qui a bon caractère ».

Moyn (*filius an*). On a ici le choix entre deux noms dont l'un serait aujourd'hui *Le Moan*, *Le Moën* « menu », et *Le Moign*, *Le Mogne*, emprunt au français ancien *moign* « mutilé », d'où le dérivé « moignon ».

Nigri (Alanus, *gener*). Latinisation de *an Duff* « le noir ». *Le Duff* et *Le Du* se montrent comme patronymes dans tout le pays bretonnant.

Parvi (Guillermus et Judicellus). Latinisation du breton *bihan* « petit », lui aussi très commun sous les graphies *Le Bian*, *Le Bihan* et le diminutif *Biannic*.

Pennec (Guillotus). De *penn* « tête », soit : « qui a une grosse tête » ou « têtû ».

Quoante (Guillermus *an*). Aujourd'hui *Le Coant*, *Le Coante*. Emprunt au vieux français *coint* « joli ».

Ruffi (quatre personnes). Latinisation du français *Roux*, qui n'a pas en breton d'équivalent. *Le Roux* est l'un des patronymes les plus communs en Basse-Bretagne, et c'est par milliers que se comptent ses homonymes dans le seul département du Finistère.

Sinister (Cadoredus). Latinisation du breton *Cleiz* « gauche, gaucher », resté nom de famille avec sa variante *Le Cley*.

Strabonis (Natalis). Latinisation de *Guilcher* « louche », patronyme qui, à l'île de Sein, réunit plus de quatre-vingts inscrits sur les récentes listes électorales.

Teuz (Euzenou). En breton, le mot *teuz* désigne un « lutin », un « esprit follet ».

Sobriquets.

An Melle (relicta filii). Sans doute surnom d'un joueur de *soule*, le rugby breton du Moyen Age. Sous les graphies *Mel*, *Mell*, se montre encore dans une vingtaine de communes de Cornouaille et du Trégor.

Augusti (Gaufridus). Latinisation du breton *Eost* ou *Eostic* « rossi-gnol ».

Kezlen (Johannes). Se retrouvait dans le patronyme *Cazlen*, relevé à Plouégat-Guerrand au XVII^e siècle, et que le *Dictionnaire breton* de dom Pelletier (1752) traduit « chat de mer ».

Much (Hazevisia filii). A lire probablement *Mouch*, aujourd'hui *moc'h* « pourceaux », nom donné à un porcher.

Personne (Conanus). Surnom d'un domestique de presbytère, le breton *person*, désignant le recteur d'une paroisse ; répandu comme nom de famille dans près de cent communes du Finistère.

Papa. Voir plus haut.

Professions.

Castreuc (trois personnes). Aujourd'hui *Castrec*, qui a dû désigner un châtreur de porcs ou de chevaux. Aussi sobriquet pris au nom breton du poisson appelé « gourloiseau » (crenilabre).

Cotonnec (relicta Henrici). Du français *coton*, au sens de « qui vend du coton ».

Ennboudeur (Judicellus). Du breton *emboud* « ente, greffe », soit « le greffeur ».

Fabri (Eudo). Latinisation de *goff*, *gov* « forgeron », l'un des noms de profession les plus répandus dans toute la zone bretonnante.

Floci (quatre personnes). Semi-latinisation de *floc'h* « écuyer, page », mais anciennement vulgarisé au sens de « mousse » ou de « novice ». On compte aujourd'hui plus de trois mille électeurs inscrits sous le nom *Floc'h*, *Le Floc'h* et le diminutif *Flohic*, dont une centaine à Penmarc'h.

Forestari (filius). Latinisation de *Foricher*, forme évoluée du français « forestier », conservée comme nom de famille.

Gozil (filius). A lire *Gouzil* « litière des bestiaux », appliqué au valet chargé de son entretien.

Militis (Ancherus). Le chanoine Peyron (p. 29) a traduit en note 3 : *marhec* (cavalier ou chevalier). Je pense qu'il y a lieu d'y voir plutôt la traduction latine de *milour* « soldat », disparu du vocabulaire breton, toujours vivant dans le gallois, et qui a survécu comme nom de famille : *Millour*, commun au Léon et à la Cornouaille.

Scissor (Guillermus). Latinisation probable du breton *quéméner*, bien connu, ainsi que sa variante *Quéméneur*, comme patronyme.

Sutoris (Guido, Johannes). Latinisation du breton *quééré* « cordonnier », d'où le patronyme *Quéré*, *Le Quéré*, qui réunit plus de deux mille inscrits sur les listes électorales de notre département.

Patronymes obscurs.

Arani (filia). Suppose la latinisation du nom breton de l'araignée : *kevniden*, lequel n'a laissé aucune trace en anthroponymie.

Bataes (Rivallonus). Forme féminine possible d'un radical *bata* non attesté.

Blamchuant (Gralonus). A l'index, p. 565 de l'ouvrage, on lit : *Bleuchuant*, à rapprocher d'un *Bleuchuant*, tenens domus, dans un acte de la fin du XII^e siècle, au cartulaire de Quimperlé.

Bolic (filius). Est sans doute le même que le nom de famille *Boulic*, diminutif d'un *Boul* non attesté et qui, sous cette graphie du XIV^e siècle, ne saurait être une forme contractée de *Boulhic*, diminutif de *Boulc'h*.

Croc (filia filii). Existe encore comme nom de famille faiblement représenté dans quelques communes du Léon et de la Cornouaille.

Dibacor. Reproduit *Dibacov* à l'index. A lire *Dibacou*, supposant un préfixe privatif *di-* précédant un radical *pacou*, pluriel d'un *pac-* non identifié.

Fefres (filius de). Aucune explication.

Gardic (Rivallon). Forme diminutive d'un *Gard* non attesté, et encore représentée comme nom de famille en Léon.

Glasoï (Deryanus). Est peut-être pour *Glasou*. Mais dans l'ouvrage on relève un Eudo *Glasons* en 1300, orthographié de *Glasfors* en 1349.

Il s'agit peut-être là d'un toponyme disparu contenant l'adjectif *glas* « vert ».

Gleman (Judicellus). Se montre comme prénom dans une autre pièce de l'ouvrage : *Gleman* Castellari, 1349. Serait aujourd'hui *Glévan*, ou *Gléven*.

Gohen (Daniel). Il peut s'agir d'une lecture fautive de *Gohern*, lieu-dit en Mellac, ou de *Cohen*, nom de famille à Moëlan.

Heric (Judicellus). Probablement pour *Herric(us)* = « Henri ».

Lodou (Henricus). Semble différent de *Loudour* ou *Loudous*, voir aux surnoms (physique et moral).

Ore (Henricus). Latinisation d'un mot breton désignant un mors ou une bride ?

Pamouic (Gaufridus). Aucune explication.

Pichardi. Origine française. *Pichard*, sporadique en tant que patronyme, appartient à une série de noms propres parmi lesquels : *Pichat*, *Pichet*, *Pichon*, *Pichot*, formes chuintées de *Picat*, *Piquet*, *Picon*, *Picot*.

Putou (Eudo, filius, an). Toponyme probable, ayant pu s'appliquer à une terre acide (*douar put*).

Tannou (Gaufridus). Peut-être pluriel de *tann* qui est l'un des noms bretons du chêne.

Topin (filius). Autre forme de *Toupin*, presque exclusif à la Cornouaille du Sud : Scaër, Mellac, Kernével, Lanriec, etc. En vieux français, *toupin* désignait un petit pot en terre.

Vam (relicta filii et Herveus). Forme mutée de *mam* « mère », dont l'adoption comme anthroponyme est difficilement explicable.



Les prénoms, les surnoms et les noms de famille relevés dans les actes 7 et 8 du cartulaire de Quimper forment un total de cent soixante-seize anthroponymes différents. Plusieurs de ceux compris dans les deux premières catégories sont devenus par la suite des patronymes encore existants.

Anciens prénoms (presque tous ayant cessé d'être imposés au baptême ou à l'état civil).

Alanus (*Alain*)
 Anscherus (*Ansquer*)
 Bartholomeus (*Barthélemy*)
 Buzic
 Cadoredus (*Cadoret*)
 Caznevodus (*Canévet*)
 Cariou
 Conanus (*Conan*)

Corvezen
 Daniel
 David
 Deryanus (*Derrien, Derian*)
 Eudon (*Euzen*)
 Evenus (*Even*)
 Flori (*Bleuzen*)
 Galterius (*Gauthier*)

Christianus (<i>Christien</i>)	Gaufridus (<i>Geffroy, Jaffré</i>)
Grazlonus (<i>Gléran, etc.</i>)	Judicellus (<i>Jézéquel, Jicquel</i>)
Gourlovenus (<i>Gourlaouen</i>)	Loshouarnus (<i>Lossouarn</i>)
Guezengar	Morvanus (<i>Morvan</i>)
Guido (<i>Guyon</i>)	Natalis (<i>Nédélec</i>)
Guidomarus (<i>Guyonvarc'h</i>)	Nicolas
Guillotus (<i>Guillou</i>)	Oliverius (<i>Ollivier</i>)
Hamonis (<i>Hamon, Hémon</i>)	Oureguenna (<i>Aurégan</i>)
Hazevisia (<i>Avice</i>)	Perioci (<i>Periou, Piriou</i>)
Herricus (<i>Herry</i>)	Riocus (<i>Riec, Riou</i>)
Herveus (<i>Hervé</i>)	Rivoallanus (<i>Rivoalain, Rivoalain</i>)
Izaak	Rodaudus (<i>Roudaut, Rouzaut</i>)
Jestinus (<i>Gestin, Jestin</i>)	Salioci (<i>Saliou</i>)
Jordanus (<i>Jourdren</i>)	

Anciens surnoms

Bargainc (<i>Bargain</i>)	Morillon
Bosec (<i>Bosser</i>)	Ours (<i>Le Nours</i>)
Bricon	Pape
Coqguen	Pendu
Colliou	Pengam
Frieuc (<i>Friec</i>)	Pochaer (<i>Poher</i>)
Gentil	Posteuc (<i>Postec</i>)
Guasdoe (<i>Goasdoué</i>)	Regis (<i>Roué, Le Roy</i>)
Guennou	Scoarnec
Maguer	Treut

Parmi les noms qui étaient déjà héréditaires aux XIII^e - XIV^e siècles, les suivants ont disparu ou n'ont pas été répertoriés dans mes fichiers anthroponymiques :

Arani	Deservoey	Guarredou
Bataes	Dibacou	Guyomarchou
Bleumchuant	Duetmat	Haltus
Boedou	Ennboudeur	Maucuff
Botlae	Fall	Much
Brom	Fefrez	Muzulliac
Bougac	Garsill	Ore
Cadennic	Goezijam	Perhuent
Cardenneres	Glannou	Putou
Cleuguezeir	Fianter	Pyllae
Coetdigou	Gléman	Tannou
Collezeuc	Gohen	Teuz
Cozguall	Goloan	Vaentes
Croesoges	Gozill	

Ont survécu :

Alanic	Guillotus (<i>Guillou</i>)
Anglici (<i>Le Saux</i>)	Jestini (<i>Jestin</i>)
Augusti (<i>Leostic</i>)	Jordanus (<i>Jourdren</i>)
Bernard	Judicellus (<i>Jézéquel, Gicquel</i>)
Berthou	Lagadoc (<i>Lagadec</i>)
Boulic	Loussouarni (<i>Lossouarn</i>)
Cariou	Loudour
Carpentarius (<i>Calvez</i>)	Maguer
Caznevedus (<i>Canévet</i>)	Melle
Cadoredus (<i>Cadoret</i>)	Militis (<i>Millour</i>)
Castreuc (<i>Castrec</i>)	Morvan
an Coet (<i>Coat</i>)	Moyn (<i>Moign ou Moan</i>)
Coffec	Natalis (<i>Nédélec</i>)

Colliou	Nigri (<i>Le Du, Le Duff</i>)
Conan	Ours (<i>Le Nours</i>)
Croc	Pape (<i>Le Pape</i>)
Danielou	Pendu
Euzenou	Perioci (<i>Periou, Piriou</i>)
Fabri (<i>Le Goff</i>)	Person
Floci (<i>Floc'h</i>)	Pichard
an Gall (<i>Le Gall</i>)	Posteuc (<i>Postec</i>)
Gardic	an Quoant (<i>Le Coant</i>)
Gaufridus (<i>Geffroy, Jaffré</i>)	Regis (<i>Roué, Le Roy</i>)
Gilart	Rufi (<i>Le Roux</i>)
Gourloveni (<i>Gourlaouen</i>)	Scissor (<i>Quéméner</i>)
Gosberz (<i>Gosbert</i>)	Sutoris (<i>Quéré</i>)
Grazlonus (<i>Gléran</i>)	Topin (<i>Toupin</i>)
Guennou	Treut (<i>Le Treut</i>)
Guézengar	

Il a lieu d'observer en outre que, parmi ces derniers, pas moins de vingt-trois figuraient sur les listes électorales de *Trégunc*, et vingt-deux sur celles de *Névez* entre les deux guerres, certains y témoignant d'une forte densité homonymique :

Guillou, cinquante inscrits à *Trégunc* et quarante-trois à *Névez* ; *Jaffrézic* (diminutif de *Jaffrez*), trente-huit à *Trégunc* et dix-neuf à *Névez* ; *Le Gall*, seize à *Trégunc*, dix-neuf à *Névez* ; *Conan* et *Gourlaouen*, quatre à *Névez* ; *Canévet*, *Lossouarn*, *Colliou*, *Berthou*, *Morvan*, *Boulic*, *Gléran*, *Gléren* et une dizaine d'autres se montraient également dans l'une ou l'autre des deux communes, parfois dans les deux, ce qui prouve qu'en dépit d'inévitables « mixages » au cours des siècles, l'anthroponymie des communes rurales connaît parfois une remarquable continuité dans certains de ses éléments.



VI. — LES TOPONYMES

J'ai dit plus haut que la rareté des noms de lieu dans les actes 7 et 8 du cartulaire de Quimper peut s'expliquer par le fait que la collecte des rentes dues au chapitre de l'évêché devait s'effectuer au chef-lieu de frairies. Ce fait réduit à une dizaine le nombre des toponymes cités dans ces deux actes.

Il sied de s'arrêter d'abord aux deux principaux : *Trégunc* et *Névez* et de se pencher sur la constitution primitive de la première commune.

Avec *Trégunc*, il s'agit d'une importante paroisse ancienne dont la fondation doit remonter au temps de la colonisation bretonne de l'Armorique, soit, au plus tard, à la première moitié du VI^e siècle, et qui fut le siège d'un *pagus* dont il est fait mention dans un texte datant de 1278,

p. 181 du cartulaire de Quimper : *Pou-Tréguenc*. Ce pagus (cf. *Pou-Castel*, *Pou-Belz*, *Pou-Trécoet*, dont le préfixe est conservé par le gallois moderne *pau*) devait englober *Lanriec* et *Beuzec-Conc*, à l'ouest, *Névez* et *Nizon*, à l'est.

Le nom même de *Trégunc* peut, à première vue, poser un problème, étant donné que les toponymes en *Tré-*, désignant des subdivisions paroissiales, ne s'appliquent point à des fondations religieuses de caractère primitif ; aussi faut-il l'étudier de près.

Les noms de lieu en *Tré-* « trève » (*tribu*) dont il existe des centaines en Bretagne, en Cornouaille anglaise et au pays de Galles, s'écrivaient régulièrement chez nous : *Tref-*, *Treff-*, plus anciennement *Treu-*, *Treb-*, en moyen et en vieux breton. Exemples, pour ne point quitter la Cornouaille du Sud, en 1368 : *Treffuortre* (Tréoultré), *Treffriagat* (Treffiagat), *Treffmaheuc* (Tréméoc), *Treffgaennec* (Tréguennec) [*Liste des bénéfices de Cornouaille*, p. 8 et suivantes du *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*].

Il en va différemment de *Trégunc* dont le nom est écrit accidentellement, et par analogie, dans ce dernier texte : *Tresguenc*, et *Trefguenc* en tête de notre acte n° 7. Ses plus anciennes citations sont fournies au XI^e siècle par le cartulaire de Landévennec (Charte XXX, p. 151 de l'édition de La Borderie, et par celui de l'*Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (édit. L. Maître, p. 202-203), dans un acte dressé entre 1084 et 1112, c'est-à-dire bien antérieurement au XIV^e siècle ; ce nom y est régulièrement orthographié : *Treguenc*.

Présentement impossible à décomposer de façon sûre, ce nom doit être un anthroponyme, comme *Combrit*, *Berrien*, *Nizon*, *Moëlan*, *Querrien*, ayant désigné une fondation paroissiale avant que se généralisât l'usage du mot *plœ-* *plou-* (du latin *plebem*), accolé au nom de quelque saint personnage pour dénommer une nouvelle paroisse.

A l'époque de sa première délimitation, le territoire de Trégunc devait s'étendre à l'ouest jusqu'au Passage-Lanriec, face à la ville close de Concarneau et devait englober Névez, et peut-être Nizon, à l'est. Sa superficie, qui est aujourd'hui de 5 066 hectares, était donc, à l'origine, bien plus considérable, à l'exemple de celles de Scaër (11 768 ha), de Crozon (10 729 ha), de Pleyben (7 553 ha), de Plonévez-du-Faou (8 065 ha), encore que toutes celles-ci aient subi des démembrements plus ou moins anciens qui ont permis à des *Loc-*, à des *Lan-*, à des *Saint-* fondés sur leurs territoires entre le VII^e et le XIV^e siècle, d'accéder à l'autonomie paroissiale.

Le nom de *Névez*, qui se prononce localement *Néo* en breton, et signifie « nouveau », s'écrivait *Neuued* au XI^e siècle (cartulaire de Landévennec), *Negueth* en 1241, *Neguez* en 1271 (cartulaire de Quimper).

On peut supposer qu'une telle dénomination remonte à la création d'une paroisse nouvelle constituée sur le territoire de Trégunc vers le X^e siècle pour la commodité des fidèles habitant loin du chef-lieu spirituel.

Lestrefguenc (villa). Le terme *Lez-*, *Les-* « cour » (en latin *aula* ou *curia*) qui réunit en composition plus de quatre cents toponymes dans le Finistère, se montre souvent préfixé au nom d'une localité, et, dans ce cas, semble avoir été celui de la résidence la plus importante. Exemples : *Lescoff* à Plogoff, *Lespurit* à Peumerit, *Lesgouénac'h* en Gouesnac'h, *Lesmahalon* en Mahalon, *Lesplouénan* en Plouénan, *Lesmeilars* en Meilars, etc. *Lestregunc* a disparu de la toponymie actuelle de la commune, riche de cent quatre-vingts noms de lieux-dits et d'écart.

Kergauter, traduit en latin *Villagaleri*, devrait s'écrire et se prononcer aujourd'hui *Kerc'hauter*. Ce nom est devenu *Keroter* où l'on a peine à retrouver l'ancien nom germanique *Gauthier* (voir aux prénoms).

Bosit, **Buesit** ayant désigné un lieu où les Bretons insulaires trouvèrent du « buis » lors de leur installation dans leur nouvelle patrie, se prononcent aujourd'hui *Beuzid*, *Buzit* ; mais à Trégunc, comme dans une quinzaine d'autres communes de notre département, le nom a été francisé en *Boissière* ou *La Boixière*. Le buis ayant été importé en Gaule par les Romains, on observera que le sous-sol de la plupart des *Beuzit* ou des *Boissières* a livré des tuiles et autres témoins d'une occupation du sol par des populations gallo-romaines.

Kaerandoulff, **Kaerandelff**, n'ont laissé aucune trace en Trégunc ou en Névez. *Doulff* ou *delf* semblant étrangers à la langue bretonne, il se pourrait que le complément de *Kaer-* « village », soit ici un vieux français *delf*, radical de *delfin*, aujourd'hui *dauphin*.

Kaertruc. Est de nos jours *Kerdruc*, village de Névez situé près d'un passage de la rivière Aven, entre Pont-Aven et Port-Manech. Dans le *Geriadurig Brezonek-Gallek* d'Ernault, le mot *truk* est traduit : « passerelle en grosses pierres pour traverser un cours d'eau ». Un *Pendruc* « le bout du Truc », existe en Trégunc, à proximité de la pointe de la Jument, sans, toutefois, que la topographie semble justifier une telle définition du mot *truk*.

Buronou. Il ne peut s'agir ici que d'un pluriel de *buron*, qui, en vieux français, désignait une « cabane ». Contracté en *burnou* dans la prononciation, il est écrit ainsi à la carte d'état-major et stupidement orthographié *Burnous* dans la *Nomenclature des écarts du Finistère*.

Kaergoz. Aujourd'hui *Kergoz* dans dix-sept communes du Finistère, mais ni à Trégunc, ni à Névez. Par contre, il en existe un à Nizon, qui devait faire partie du Pou-Treguenc. *Kergoz* signifie « le vieux village » et ses éléments se trouvent inversés dans le *Cosquer* de Trégunc, dont le type de composition (où le déterminant précède le déterminé) est antérieur au xv^e siècle.

Terra Pacifica. Il serait vain de chercher dans l'ensemble des noms de lieux-dits de Trégunc, de Névez et de leurs voisins un toponyme dont ces deux mots seraient la traduction en latin. *Pacific*a pourrait, ici, avoir été appliqué à une terre appartenant à l'église paroissiale de Trégunc.

BIBLIOGRAPHIE

- COURSON (Aurélien de). *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*. Paris, Imprimerie impériale, 1863. - In-4°, CCCXLII - 761 p.
- DAUZAT (Albert). *Dictionnaire étymologique des noms de famille et pré-noms de France*. Paris, Larousse, 1951. - In-12, XXVI - 626 p.
- ERNAULT (Emile). *Geriadurig Brezonek-Gallek*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1927. - In-24, x - 645 p.
- Gerriadur Pryfysgol Cymru. A Dictionary of the Welsh language*. Caerdydd. Fasc. in-4°. En cours de publication.
- GESLIN DE BOURGOGNE (J.) et BARTHÉLEMY (A. de). *Anciens évêchés de Bretagne*. Paris, Hérolde, et Saint-Brieuc, Guyon frères, 1864. - In-8°, t. IV, 459 p.
- GODEFROY (F.). *Lexique de l'ancien français*. Paris, Leipzig, 1901. - In-8°, 544 p.
- GOURVIL (Fr.). *Noms de famille de Basse-Bretagne*. Paris, éd. d'Artrey, 1966. - In-8°, 205 p.
- GOURVIL (Fr.). *Noms de famille bretons d'origine toponymique*. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970. - In-8°, XLVIII - 329 p.
- HEMON (R.). *Gerriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton*. En cours de publication depuis 1958.
- HENRY (V.). *Lexique étymologique... du breton moderne*. Rennes, Plihon et Hervé, 1900. - In-8°, XXIX - 350 p.
- LA BORDERIE (A. de). *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*. Rennes, Catel, 1888. - In-8°, XI - 218 p.
- LA BORDERIE (A. de), DANIEL (abbé J.), PERQUIS (R.-P.) et TEMPIER (D.). *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1887. - In-fol., IV-LXXVI - 518 p.
- LAGADEC (Jehan). *Le Catholicon en trois langouaiges (breton, latin, francois)*, rééd. par R.-F. Le Men. Lorient, Corfmat, 1867. - In-8°, (16)-232 p.
- LANGLOIS (E.). *Table des noms propres... compris dans les chansons de geste*. Paris, Bouillon, 1904. - In-8°, XVI - 664 p.
- LONGNON (A.). *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. Paris, Champion, 1886. - In-8°, 308 p. (1^{re} partie).
- LOTH (J.). *Chresthomathie bretonne*. Paris, Bouillon, 1890. - In-8°, 528 p.
- LOTH (J.). *Les noms des saints bretons*. Paris, Champion, 1910. - In-8°, 149 p.
- MAÏTRE (L.) et BERTHOU (P. de). *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*. Rennes, Plihon et Hommay, et Paris, Champion, 1903, 2^e éd. - In-8°, XI - 408 p.
- Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère*, publiée par la Direction de l'I.N.S.E.E. de Rennes. Rennes, s.d. - In-4°, XLVII - 172 p.
- PEYRON (P.). *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*. Quimper, Kerangal, 1909. - In-8°, XXIX - 587 p.

PIERRE-YVES LAMBERT

Les lettres d'Anatole Le Braz à Lucien Herr

(avec deux poèmes bretons inédits)

Il y a trente ans, M. Fanch Gourvil écrivait (1) qu'il fallait rechercher dans les papiers laissés par Lucien Herr un recueil poétique écrit par Anatole Le Braz, et intitulé *Kenavo*. Lucien Herr était bibliothécaire de l'École normale supérieure, où l'on a fêté récemment son cinquantième (2), et c'est là que son successeur, M. Petitmengin, a eu l'obligeance de me donner la direction à suivre pour retrouver ses papiers. Lucien Herr était aussi un grand socialiste ; et d'autre part, en tant que secrétaire de la *Revue de Paris* (de 1895 à 1904), il a publié plusieurs contes, nouvelles et poèmes d'Anatole Le Braz. Comme l'a supposé M. Gourvil, il est vrai que Lucien Herr et Anatole Le Braz ont échangé une correspondance amicale — et partiellement en breton.

En effet, Mme veuve Lucien Herr a gardé religieusement les papiers conservés par son mari ; elle vient de les déposer à l'Institut national des sciences politiques. Malgré l'âge respectable de quatre-vingt-quinze ans, elle nous a reçu avec une bienveillance active, et elle s'est vivement intéressée à la publication de la correspondance qui suit. Elle nous a donc communiqué les huit lettres d'Anatole Le Braz que l'on peut lire plus loin. Je lui dis ici même toute ma reconnaissance — en mon nom comme au nom des Bretons qui s'intéressent à leur patrimoine culturel.

Il faut dire aussi pourquoi ces lettres sont (pour la moitié) en breton. Les lettres en breton sont les premières : Le Braz devait sans doute répondre au désir de Lucien Herr, qui apprenait le breton. Charles Andler, dans sa biographie de Lucien Herr (3), fait commencer sa passion pour le breton en 1899, à l'occasion de vacances passées à Ploubazlanec. Mais Mme Herr a conservé une lettre en breton et français, envoyée par un facteur des postes de Plogoff pour le 1^{er} janvier 1893 (cette lettre,

(1) *Nouvelle Revue de Bretagne*, t. II, 1948, p. 480. Voir aussi le discours breton de M. Gourvil pour l'inauguration du monument érigé à Saint-Brieuc le 14 septembre 1930.

(2) L. Herr meurt en 1926, la même année qu'Anatole Le Braz.

(3) *Vie de Lucien Herr*, Paris, Rieder, 1932, p. 51.

écrite dans une orthographe rustique, a été exposée à la bibliothèque de l'École normale en juin 1977 [4]). Or, la première lettre en breton écrite par Le Braz date du 6 octobre 1892 : il est clair que Lucien Herr est venu à Plogoff pendant l'été 1892, et qu'il a commencé dès cette époque à apprendre le breton. C'est peut-être à ce moment, aussi, qu'il a fait la connaissance d'Anatole Le Braz, qui était professeur au lycée de Quimper (5).

Parmi les écrits de Lucien Herr, on remarque une étude sur le toponyme *Bebriacum* (6) dont il a restitué la forme et expliqué le sens — par une racine celtique *bebro* — « castor », cf. Bièvres, etc. Mais Lucien Herr écrivait peu, quoiqu'il travaillât beaucoup — et de courtes notes manuscrites témoignent assez de son activité : on en trouve par exemple sur la prononciation du breton en pays bigouden, en particulier /f/ pour *c'hw-* initial (7). L'action de Lucien Herr semble avoir été surtout au service de ses contemporains, dont il suscitait les vocations politiques ou scientifiques, ou à qui il apportait le soutien de ses nombreuses relations dans le monde de la science et de l'Université. Il a soutenu de cette façon les débuts littéraires d'Anatole Le Braz — et peut-être même l'a-t-il aidé à entrer dans l'Université.

Les lettres que lui envoyait Anatole Le Braz seraient plus faciles à comprendre si nous en avions la contrepartie, c'est-à-dire les lettres de Lucien Herr à Anatole Le Braz. Mais comme les papiers d'Anatole Le Braz conservés soit par la famille, soit par l'université de Rennes, ont été récemment déposés aux Archives départementales des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc, il n'a pas été possible, en l'absence de tout classement, de les exploiter de façon rationnelle. Cependant comme les lettres publiées plus loin sont principalement axées sur les publications d'Anatole Le Braz, nous avons pu éclaircir la plupart des « énigmes » grâce à la bibliographie établie par J. Ollivier (8), grâce aussi à la biographie d'Anatole Le Braz par Georges Dottin (9).

L'orthographe d'Anatole Le Braz a été scrupuleusement respectée. C'est exactement celle que pratiquait son maître Luzel. La langue et le style des lettres ont un tel cachet d'authenticité et de santé qu'on regrette en les lisant de ne pas pouvoir en lire davantage. Anatole a écrit très peu en breton, et l'on ne connaissait de lui qu'une dizaine de poèmes en

(4) Cf. le catalogue *Lucien Herr et l'École normale, exposition présentée par la bibliothèque de l'École normale supérieure, 15 juin - 30 juin 1977*, n° 60.

(5) A. Le Braz et L. Herr avaient plusieurs relations communes (Léon Marillier, Charles Seignobos, etc.) ; personne ne peut dire aujourd'hui chez qui ils se sont rencontrés.

(6) *Revue de philologie*, t. XVII, 1893, p. 208-212.

(7) On trouve aussi dans ses papiers des notes de lecture montrant qu'il lisait le gallois. Il possédait d'autre part un carnet écrit à la main par Félix Le Dantec, contenant des poésies de Luzel, Prosper Proux, etc.

(8) *Annales de Bretagne*, t. XXXVIII, 1928, p. 315-384.

(9) *Annales de Bretagne*, t. XXXVII, 1927, p. 458-572. Cf. aussi L. DUBREUIL, *Anatole Le Braz et les siens*, *ibid.*, t. LXII, 1955, p. 118-151.

cette langue (OLLIVIER, n^{os} 402-418). C'est dire quelle est la valeur des inédits que nous publions ici.

..

I

Kemper, ar 16 a viz Héré 1892.

Pell zo, ma mignon ker, am oa c'hoant da scriva d'ec'h al lizer brezonnec ho poa goullet diganin. Mes, ouspenn ma on eun tammic didalvez, ez on c'hoas carget a labouriou a bep
5 seurt. Hirie coulscoude, evel ma man ar zul, am eus eur pennad amzer, peadra da laked eun toullad traou dû war baper gwenn.

Eun dra drôl e memes-tra zonjal a scrivan d'ec'h em iez coz. Estonet on ha joäüs assablès. Caoud a ra d'in quasi penos ê ma zad cun eo a zo o scriva gant ma dorn. Coulscoude
10 eo deuz traou hirie eo am eus da gozeal d'ec'h. Rac, da gentan, a rank d'in respont d'ho lizer.

An idê ho peuz roét d'in ewit Kanaouenn Breiz, me ma unan am oa bet anehi déjà. Ha Luzel ivez a nevoa comzet d'in deus an dra-se. Malevrusamant, setu Renan maro mik. Hennès
15 hen ije labouret stard evidon. Marmier ivez zo maro, hac a oa mignon braz da Luzel. Na anavezomp den all abed en Akademi, na ma mestr coz, na me. Gwassoc'h c'hoas, na ouzonn da biou cass ma levrïo, na penos ober. C'hui marteze a ve cap da ziskle-
ria d'in eun dra bennac war se. Leconte de Lisle a vije ar quella
20 da gaoud a dû ganemp. Mes penos arriout en he vete? Piou a zigorro an or? Piou a lavaro d'ezhan eur gir ewit ar paour-kès Breizad colled e fons al lanneier, dremdost d'ar mor gwez? Me na anavezan den.

Casset am oa ivez ma levr, kerkent ma oa moullet, da Brunetièr, en esper caoud marteze eul linen pe diou en eun tammic
25 corn bennac deuz ar Reuu Vraz. Seignobos a neva roet d'in ar c'huzuil, ha me 'm oa geuillet anehan. Mes Brunetièr hen eus kiri all da vouta war arôk! C'hoas ma vije bet Manuel etouez an Académisianed! Mes, siouaz evit-han, hac evidon! chomet ê en toul ar porz ha marfad na antréo jamès en ti. Ma feiz,
30 c'han da scriva bepred da Gamill Doucet. Ha pa rafenn chatt, ingal ê. Eur fassad na ziskar ket eun den, 'vel a lavar pôtréd Léon.

Ha c'hui, penos man cont ganec'h? Cass a ran al lizer-man d'ar Skôl Normal, o veza na ouzonn just pelec'h e moc'h. Pell pe dost e cavo anoc'h, ha neuz forz pelec'h a vo arri mad ne-
35 kwirta? (setu aze aze une belle contraction, vel a lavar tud Gall, nekwirta 'wit na ê ket gwir 'ta). C'hui c'houllè diganin eun tôl korn-boud, heman n'ê nemert eun tôl c'huistel. Divezatoc'h a

scrivin d'ec'h an dec pajen ho peuz c'hoant da gaoud. Ia, ma na
 40 ret ré a oab ouzin ha deus ma brezon nec !... Grêt ma gourc'hé-
 méno da Seignobos, Breizad an Ardèch, pa welfet anéhan. Me
 a rô d'ec'h eur pok stard e giz Breiz, ha a zo bepred ha da viken
 ho mignon ha galon hac a spéred.

A. Le Braz.

Ma groeg a lavar d'ec'h eun démad ha ma zi coz hen eus
 45 miret zonj ac'hanoc'h. Lenn a refet ebarz an Annales de Bre-
 tagne eun dornad gwerziou dastumet ganin, hac ive eur ganaouenn
 troët e Brezon nec Arvor deus Brezon nec Breiz meur.

D'ec'h c'hoaz.

A.L.B. (10).

I

(Traduction)

Quimper. le 16 octobre 1892.

Depuis longtemps, mon cher ami, je désirais vous écrire la lettre en breton que vous m'aviez demandée. Mais, outre que je suis un petit peu paresseux, je suis encore chargé de toutes sortes de travaux. Aujourd'hui cependant, puisque c'est dimanche, j'ai un moment à moi, de quoi mettre pas mal de choses noires sur du papier blanc.

C'est tout de même une chose étrange de penser que je vous écris dans ma vieille langue. J'en suis tout à la fois surpris et réjoui. J'ai comme l'impression que c'est mon arrière-grand-père qui est en train d'écrire, avec ma main. Cependant c'est des affaires d'actualité que j'ai à vous parler. Car il me faut d'abord répondre à votre lettre.

L'idée que vous m'avez donnée pour la Chanson de la Bretagne, je l'avais déjà eue moi-même. Et Luzel aussi m'avait parlé de cela. Malheureusement voilà Renan mort, et bien mort. Celui-là aurait travaillé à fond pour moi. Marmier aussi est mort, lui qui était un grand ami de Luzel. Nous ne connaissons personne d'autre à l'Académie, ni moi ni mon vieux maître. Pis encore, je ne sais à qui envoyer mes livres, ni comment faire. Vous pourriez peut-être m'expliquer un peu tout cela. Leconte de Lisle aurait été le plus utile à gagner à notre cause. Mais comment arriver jusqu'à lui ? Qui ouvrira la porte ? Qui lui dira un mot pour le malheureux Breton perdu au fond des landes, non loin de la sauvage mer ? Moi je ne connais personne.

J'avais envoyé aussi mon livre (sitôt imprimé) à Brunetière, dans l'espoir d'obtenir peut-être une ligne ou deux dans un petit coin de la Grande Revue. Seignobos m'avait donné ce conseil et je l'avais suivi. Mais Brunetière a d'autres charrettes à conduire en avant [d'autres chats à fouetter] ! Encore, si Manuel avait été membre de l'Académie ! Mais, malheureusement pour lui — et pour moi ! — il est resté sur le seuil et il n'entrera certainement jamais dans la maison. Ma foi, je vais toujours écrire à Camille Doucet. Même si je faisais chou blanc, c'est tant pis [c'est égal]. « Une gifte n'abat pas un homme », comme disent les gars du Léon.

Et vous, comment allez-vous ? J'envoie cette lettre-ci à l'École normale, puisque je ne sais pas au juste où vous êtes. Elle vous rejoindra, que ce soit près ou loin, et, où que ce soit, elle sera la bienvenue, n'est-il pas vrai ? (voilà une « belle contraction », comme disent les

(10) Il s'agit de la première lettre en breton adressée à Lucien Herr.

1. 12 : *an idé*, l'idée était de briguer un prix de l'Académie française pour le recueil *La chanson de la Bretagne* (cf. plus haut, n° 5).

1. 24 : Brunetière était directeur de la *Revue des deux mondes*.

1. 45 : *Annales de Bretagne*, t. VIII, 1893, p. 84, 116 (OLLIVIER, n°s 406, 407). Sur Marmier, Manuel, Camille Doucet, Seignobos, voir l'appendice.

Français : nekwirta pour na ê ket gwir 'ta « n'est-il donc pas vrai ? ». Vous me demandiez un coup de trompette, ceci n'est qu'un coup de sifflet. Je vous écrirai plus tard les dix pages que vous vouliez recevoir. Oui, si vous ne vous moquez pas trop de moi et de mon breton !... Faites mes compliments à Seignobos, le Breton de l'Ardèche, quand vous le verrez. Je vous donne un solide baiser à la mode de Bretagne, et reste toujours et à jamais votre ami, et de cœur et d'esprit.

A. Le Braz.

Ma femme vous dit le bonjour et ma vieille maison a gardé votre souvenir. Vous lirez dans les Annales de Bretagne une poignée de chansons [gwerziou] que j'ai recueillies, et aussi un poème que j'ai traduit du breton de Grande-Bretagne en breton armoricain.

Encore une fois à vous.

A.L.B.

II

Kemper, ar 5^{ed} a viz dù 1892.

Ma mignon kèr. Résévet am euz ho lizer er mintin-man. Na oufen laret dec'h gwassa plijadur oc'h euz grêt d'in. C'hui c'h euz da zonjal en calz a draou, ha me am e doan da veza an-
5 kounac'het. An hini a ve en bec ar wezen a goll êzet ar wêl deuz ar ieoten c'h laz a zo en traon. Trugare da veza bet zonj deuz ho mignon a Vreiz. Ha breman ec'h an da respont d'ec'h.

Da genta, scrivet am euz d'an O. Monod. Laret am euz d'ezhan ar pez a dréméné dré ma fenn ha dré ma c'halon. Goul-
10 let am euz he zorn digant-han evit pignat betec ar priz braz. Na gredan ket a refusje d'in he zicour. Ma breur an Ardèche a nevoa scrivet d'in déjà p'am euz bet ho lizer. Mes grêt mad ho peuz dont da chana c'hoas war ma scouarn : pénévert da zé, an otro Monod hen ije gortoët (ma lizer) ré bell marfad ar gir am oa da
15 laret d'ezhan. Me zo eun tamm evel ar c'hoz mogeriou : rétvê skeï pell warnon arôc laked ac'hamon da zôn. Losket am euz ma iouaden. Ar peur-rest breman a zo gant Doué.

Eur gir breman war ma gwerziou.

1° Mestrez an otro Gernewe a varw assambles gant he mab. Ma
20 vije bet 'n eur c'henel he buguel a vije marwet, he dije laret :

Me a varvo aman fété

Dré ma buguel caër 'vel an dé.

Mervel gant unan bennag n'hen euz sinifiet biscoaz en brezonnec mourir par le fait de qqu'un. Ha neuze, ma vije marvet ar vamm
25 dré he buguel, zé na vije ket bêt ken caër evel mervel assamblez ganthan. Petra chommje ar c'hrouadur paour d'ober er vuhez-man, eur vech partiet he vamm, pe n'ê guir coulscoude na all ket mab ar Gernewe anaoud anezhan evit he vuguel ? Grammaticalement ha littérairement, ar pez a léret na ve ket mad.

30 2° Caer ho deus a zo brezonnec kercoulz ha gallec. Setu aman eul lavar-coz :

Caer hen evo an env canan

He voued na zeuio ket d'ezhan.

Hac al lavar-coz ze a zo eun dra gwir. C'hui hen goar kercoulz

- 35 *ha me. Bah ! canomp memez-tra. M'am be amzer bremazoun me reï eur zon evidoc'h arôc achuïn ma lizer.*

Mes dalc'homp war an houarn tomm.

- 3° *Ar césure na gouez ket war évit, mes war kent pehini a zôn frank ha sklêr. Ma zammic chanson a zo scrivet en gwerzio a drizec troad ; hac er seurt gwerzio-se, ar césure a gouez en fin an hanterved kenta war ar seizved troad.*

1 2 3 4 5 6 7

Diou vech gwassoc'h evit kent...

Ha setu aze ! Klasket breman eul laouen all ! An hini oc'h euz tapet na oa ket unan.

- 45 *Epad am euz zonj, digasset d'in war eun tamm paper adress Seignobos, hac hini ar Vammic kez. Ankounac'het am euz an numéro. N'allin scrivân d'hê ken ho-po respontet d'in.*

- Oh ! ia me labouro joaüs assablès ganec'h, evel gant ar mestr ar muia caret. Mes ziouas ! na vin james cap nemert da zervijin hoc'h ofern. Na vin biken nemert eur paour-kèz kolist, mad da laret amen goudè an oremus. C'hui, d'ar bihanan, dalc'het war an hent braz ! Et betec ar penn ! Goude brezon nec ar Saozon disket hini an Hiberni. Ha goudè ze, deut da brezec d'imp-ni aviel an dud-coz. Hon zent a vo ganec'h hac a gemerro ac'ha-noc'h 'vel beajour (war) en ho bagou-meïn. Patric ha Brandan a zigoro dirazoc'h percher an Enezennou glaz en pere e carrien kement ober ma néz...*

Pa wélan nijal en awel

An envned-mor,

- 60 *Me zant ivez ma diou-askel*

Kerkent digor.

(Du-hont, da gâd a)

Da gâd an Enezennou pell

Me garrje mont,

- 65 *Gant an envned, 'bars an awel,*

Du-hont, Du-hont !

Du-hont, pell deuz ar vuhez baour,

'Lec'h a weler

Azéet war eun treuzou aour

- 70 *Ar Zent séder ; (11)*

(11) Comme la précédente, cette lettre est une réponse. Lucien Herr avait suivi la recommandation du post-scriptum et devait soumettre ses observations à l'auteur. Anatole Le Braz donne une large place ici à la critique littéraire et philologique.

1. 11 : *breur an Ardech* : Seignobos (cf. lettre I, l. 40).

1. 13 : lire *da(m) c'hanna* ; sans cette correction, le texte est incompréhensible.

1. 14, 55, 62 : les mots entre parenthèses ont été rayés par l'écrivain.

1. 45 : *ar Vammic kèz* : la mère de G. Monod, apparemment (cf. lettre IV).

1. 52 : *brezonec ar Saozon*, cf. lettre 47 : *brezon nec Breiz Meur*, le breton de Grande-Bretagne, le gallois.

1. 70 : la fin est malheureusement perdue : le poème devait se poursuivre sur un autre feuillet.

II

(Traduction)

Quimper, le 5 novembre 1892.

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre ce matin. Je ne pourrais vous dire quel grand plaisir vous m'avez fait. Vous avez bien des affaires à penser, et j'avais du chagrin d'être oublié. Celui qui est en haut de l'arbre perd facilement la vue du vert gazon qui est en bas. Merci d'avoir pensé à votre ami de Bretagne. Et maintenant je vais vous répondre.

D'abord, j'ai écrit à M. Monod. Je lui ai dit tout ce qui me passait par la tête, par le cœur. Je lui ai demandé un coup de main pour monter jusqu'au grand prix. Je ne crois pas qu'il me refuserait son aide. Mon frère de l'Ardèche m'avait déjà écrit lorsque j'ai eu votre lettre. Mais vous avez bien fait de venir encore me « chanter » à l'oreille : sans cela, M. Monod aurait sans doute attendu trop longtemps le mot que j'avais à lui dire. Je suis un peu comme les vieux murs : il faut taper longtemps sur moi avant de me faire « sonner » [résonner]. J'ai lâché ma clameur, et tout le reste, maintenant, appartient à Dieu.

Un mot maintenant sur mes gwerziou.

1° La maîtresse du sieur de Kernewe meurt avec (gant) son fils. Si elle était morte en mettant au monde son enfant, elle aurait dit :

« Je mourrai ici aujourd'hui / A cause de (dré) mon enfant, j'oli comme le jour. »

Mourir avec quelqu'un (mervel gant unan bennag) n'a jamais signifié en breton « mourir par le fait de quelqu'un ». Et puis, si la mère était morte à cause de son enfant, cela n'aurait pas été aussi beau que de mourir avec lui. Qu'est-ce que le pauvre nourrisson serait resté faire dans cette vie-ci, une fois sa mère trépassée, puisque, de toute façon, le fils de Kernewe ne peut le reconnaître comme son enfant ? Grammaticalement et littérairement, ce que vous dites n'est pas bon.

2° Caer ho deus « ils ont beau », est breton aussi bien que français. Voici un proverbe :

« L'oiseau aura beau chanter, sa nourriture ne lui arrivera pas. » Et ce proverbe dit vrai. Vous le savez aussi bien que moi. Bah ! chantons quand même. Si j'en ai le temps, tout à l'heure, je ferai une chanson [son] pour vous avant d'achever ma lettre.

Mais « tenons bien le fer chaud » (continuons le même sujet).

3° La césure ne tombe pas sur évit, mais sur kent, qui sonne franc et clair. Mon petit bout de chanson est écrit en vers de treize pieds ; et dans ce genre de vers, la césure tombe, à la fin de la première moitié, sur le septième pied.

1 2 3 4 5 6 7

Diou vech gwassoc'h evit kent...

Et voilà ! Cherchez maintenant un autre couac, celui que vous avez attrapé n'en était pas un.

Pendant que j'y pense, envoyez-moi sur un morceau de papier l'adresse de Seignobos et celle de la Pauvre petite mère. J'ai oublié le numéro. Je ne pourrai pas leur écrire avant que vous ne m'ayez répondu.

Oh oui ! je serai heureux de travailler avec vous, comme avec le maître le plus cher. Mais hélas ! je ne serai jamais capable que de servir votre messe. Je ne serai jamais qu'un pauvre enfant de chœur, bon pour dire amen après l'oremus. Vous, au moins, continuez sur la grand-route ! et jusqu'au bout ! Après le breton des Anglais, apprenez celui d'Irlande. Et après cela, venez nous prêcher l'évangile des anciens. Nos saints seront avec vous et vous prendront comme passager dans leurs barques de pierre. Patrice et Brendan ouvriront devant vous les grandes portes des Iles vertes, où j'aimerais tant faire mon nid...

Recuper, an deiz d'ingra a
Viz Kerque.

Mignon Ker.

Bigate Breiz 'o tro war dro
d'cânan "Blaney mad, dre 'z vro.
Cânan reont a bouez ho fenn,
Hac hi en p'ellô, dienc'henn,
Kazi huy bragô na chuyenn.

Dre 'n hent scernet 'ch' eont jaiz,
E veza m'ê gânet jezuz,
'N eur c'haouik henvel dez ho zi,
'N eur tammik lachenn poul ha pri
Ha na oa gwile' bod eun-hi.

Cânan reont a vreiz huet,
Ar blaaz neuz 'ch' a da zentel,
'Hac ar blaaz-se, henn' t'ezel,
'Erit ar paour a rô z'edez,
'Bora gweni rô leiz an durbiz.

- " Ar blaaz neuz, 'a roio c'haez
- " Dilled tonim d'ar ré 'o en noaz
- " Gwiz touz d'ar ré ho leuz z'echet
- " Arv'iner d'ar ré 'o marbat
- " Ha d'ar ré z'od a ré z'peret.
- " Min E. p'otôd ar blaaz m'ind' "lad,
- " Bennoz d'ec'h en kano d'eu lad,
- " D'ea mad ha d'ar spirit-santel,
- " Bennoz d'ec'h, tebe Breiz-ikel,
- " Ben, pé varo, pé da c'hinel.

Evel-se' ar vragaligo
a gân en blaaz, dre an henchra,
a balot m'entêz l'otec noz,
Evel-se gâmont er m'oz-gz,
D'oriau zigor pé touzjou dez.

Ma mignon Ker, ~~ma~~ ^{clavrit ivez}
C'haouenik ar blaaz n'emer.
L'ch' a d'ho c'ad, digrak he blew
Hac he pried' cornel gant ar zent,
Mes touz ê he mouez da z'ilew.

Da vezo d'ec'h skann an amper
War leiz ar gouarn eun eoz-kedr,
Ha, ma t'ân enidoch ar leiz,
Gwez d'ec'h da gant euz gregik
Maouez z'edez 'vel eun cornik!

Evel-se' ra vézo gret.

J. Ad. Prad

Quand je vois les oiseaux de mer voler dans le vent,
 je sens aussitôt s'ouvrir mes deux ailes.
 Jusqu'aux Iles lointaines j'aimerais aller,
 avec les oiseaux, sur la brise, là-bas, là-bas.
 Là-bas, loin de la vie pauvre, là où l'on voit
 assis sur un seuil d'or, les saints heureux.

III

Kemper, an devez diveza a Viz Kerzù.

Mignon kër

- Bugalè Breiz 'zo tro war dro*
O cânan « Blavez mad » dré 'r vrô.
- 5 *Cânan réont a bouéz ho fenn,*
Hac hi en pillô, dierc'henn,
Kazi hep bragô na chupenn!
Dré 'n hent scornet 'c'h éont joaüz,
E véza m'ê gânet Jézuz,
- 10 *'N eur c'hraouik henvel deuz ho zi,*
'N eun tammik lochenn zoûl ha pri
Ha na oa gwélé 'bed enn-hi!
Cânan réont a vouéz huël :
« Ar bloaz nevez 'c'h a da zével,
- 15 *Hac ar bloaz-sé, hervé lérer,*
Evit ar paour a vô zéder ;
Bara gwenn vô leiz an doubier.
« " Ar bloaz nevez " a roïo c'hoas
Dillad tomm d'ar ré zo en noas,
- 20 *Gist dous d'ar ré ho deus séc'het,*
Lévénez d'ar ré zo mantret,
Ha d'ar ré zod a reï spéret!
« Nin ê " pôtrede ar blavez mad ",
Bennoz d'ec'h en hano d'an Tad,
- 25 *D'ar Mab ha d'ar Spéret-Santel,*
Bennoz d'ec'h, tudô Breiz-Izel,
Bew, pé varo, pe da c'hénel ! »
Evel-sé ar vugaligou
A gân en Breiz, dré an henchou ;
- 30 *Adalek mintin betec noz,*
Evel-se gânont er vro-goz,
Doriou digor pé treujou cloz.

**

- Ma mignon ker, clewit ivez*
Canaouennik ar bloaz newez.
- 35 *Ec'h a d'ho cád, dispak he blew*
Hac he zreïd scornet gant ar rew,
Mes dous ê he mouez da zilew!

*Ra vézo d'ec'h skanv an amzer,
 Varlerc'h ar gouanv eun eost kaêr !
 40 Ha mar cân évidoc'h ar bik,
 Graz d'ec'h da gaout evit grégik
 Maouès séder 'vel eun envnik !*

Evel-sé ra vézo grêt !

A. Ar Braz (12).

III

(Traduction)

Quimper, le dernier jour de décembre.

Cher ami,

Les enfants de Bretagne se sont répandus à travers le pays en chantant « Bonne année » ; ils chantent à tue-tête, bien qu'ils soient nus-pieds, en haillons, sans veste ni pantalon pour ainsi dire.

Ils vont joyeux par le chemin glacé, puisque Jésus est né dans une petite crèche semblable à leur maison, dans une sorte de petite hutte de paille et de boue, où il n'y avait pas même un lit !

Ils chantent à haute voix : « L'année nouvelle va se lever, et cette année-là, à ce qu'on dit, sera heureuse pour le pauvre ; il y aura du pain blanc plein la nappe.

« L'an nouveau » donnera encore de chauds habits à ceux qui sont tout nus, du cidre doux à ceux qui ont soif, du bonheur aux affligés, et de l'esprit aux gens stupides.

C'est nous les « gars de la bonne année », soyez bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, soyez bénis, habitants de Basse-Bretagne, vivants ou morts, ou encore à naître ! »

C'est ainsi que les petits enfants chantent par les chemins, en Bretagne ; depuis le matin jusqu'au soir, ils chantent ainsi au vieux pays, (devant) portes ouvertes ou seuils clos.

**

Mon cher ami, écoutez, vous aussi, la petite chanson de la bonne année ; elle vient à vous les cheveux au vent, et les pieds glacés par le gel : mais sa voix est douce à écouter !

Le temps vous soit léger, et (vienne) une belle moisson après l'hiver ! si jamais la pie chante pour vous, vous aurez le bonheur d'avoir pour épouse une femme gaie comme un petit oiseau !

Ainsi soit-il !

A. Le Braz.

IV

Quimper, ce 8 janvier 1893.

Mon bon et cher ami,

Vous avez reçu n'est-ce pas ? ma lettre de Nouvel An. Oh ! ce n'est point pour vous le demander que je vous écris. Mais

(12) Ce mot de Nouvel An date probablement du 31 décembre 1893, car c'est sans doute de celui-ci qu'il s'agit dans la lettre du 8 janvier 1893 (lettre IV).

A ces deux poèmes, on pourrait en ajouter un troisième, car, dans la réédition du recueil *La chanson de la Bretagne* (1898), A. Le Braz dédie à Lucien Herr *L'âme des matelots* (p. 66).

je reçois aujourd'hui de M. Monod une lettre triste où il m'annonce la mort de sa mère, la dislocation du foyer familial, et aussi, — car c'est vraiment une belle âme qui trouve moyen au sein de sa propre douleur de s'intéresser encore à la destinée d'autrui, — et aussi, dis-je, l'espèce de désappointement que lui a causé la rapide mention de Faguet (13) relativement à la Chanson de la Bretagne. Il attendait mieux et surtout quelque chose de plus complet, de plus dit. L'impression que j'en ai éprouvée a été toute semblable. Je crois, au fond, que j'eusse préféré le silence. Nous sommes ici un peuple vraiment singulier, mon ami. Si n'étaient venues d'abord votre lettre, puis celle de Charles, puis celles de Monod, qui ont sonné dans notre calme vie quimpéroise je ne sais quel branle-bas, nous ne nous serions nullement étonnés du grand silence qui flottait autour de notre « Chanson », bien plus, cela nous semblait en quelque sorte indiqué. Mais voilà, avec votre belle amitié active, vous avez attaché le grelot. Il a tinté joliment aux Débats et j'en ai écrit à M. Deschamps (15) toute la joie profonde qu'il a faite aux miens. Mais à la Revue bleue, ç'a été un avortement. Je ne sais rien de désagréable comme ces impressions. Je m'attendais de la part de Faguet à quelque chose d'aimable, et prout !... plume qui vole !... Ç'a été un coup long qui faisait chatt (16) comme on dit chez nous. Que s'est-il donc passé ? Quellien (17) a-t-il encore par hasard le droit de jettature à la Revue bleue d'où il a exclu naguère moi et ma prose ? Faguet ne doit pas être sensible à ce genre de déterminations. Néanmoins me voilà relivré aux conjectures et cela est pénible.

Que savez-vous de Brunetière ? Si Monod a remis une note pour la couverture, cela ne nuira-t-il point à la phrase que je serais si heureux d'avoir de M. Brunetière ?

J'envoie aujourd'hui un volume à Anatole France. J'eus jadis au Temps un excellent ami qui paraissait m'aimer, Monsieur Ephraïm. J'avais prié Marillier de s'aboucher avec lui. Aura-t-il eu le loisir de le voir ? Il ne m'en reparle point. On s'étonne que je n'aie point fait de publicité. Mais est-ce que je sais, moi : j'ignore même la façon de m'y prendre. N'était votre initiative qui a été si féconde, je dormirais encore de notre douce paix hivernale. Maintenant, il faut aller jusqu'au bout.

(13) *Revue bleue*, 31 décembre 1892.

(14) Charles Le Goffic.

(15) Cf. le compte rendu de G. Deschamps dans les *Débats* (voir OLLIVIER, § V).

(16) *Chatt* : cf. lettre I, l. 30.

(17) Narcisse Quellien a été le rival de F.-M. Luzel dans toutes ses activités : poète (*Annäik*, 1880, *Perrinaïc*, 1891), collecteur de chansons et de traditions populaires, chargé de missions officielles pour ces collectes, il n'a jamais accepté de reconnaître la supériorité de son rival. Il faut dire que Luzel avait pour lui d'être républicain. A. Le Braz, élève de Luzel et son collaborateur (pour l'édition des *Soniou* et *Gwerziou Breiz-Izel*) devait craindre le ressentiment de N. Quellien.

M. Monod a dû parler également à Doumic : sera-t-il plus loquace que Faguet, son intime ? Et Chantavoine (Avena psalmodians) soufflera-t-il dans son chalumeau de la Nouvelle Revue ? (18).

Je compte sur vous pour les nouvelles. Ou mieux, je compte sur vous.

Au fait, mon ami, tout ceci est votre affaire. Les Bretons disent :

*An hini a zav ar Bleiz
A dle lacâd an tenn 'n he greiz*

(Celui qui fait lever le loup — [est aussi celui qui] doit lui planter le coup [de fusil] dans le corps.)

Ah ! de plus j'attends de vous une consultation. Vous me direz, après lecture des prochaines Annales (19), tous les reproches que vous aurez à me faire et tous les conseils à mettre en pratique pour la suite. Je tiens à ma mission (20) pour les vacances prochaines. Ai-je pris le bon chemin et faut-il continuer dans la même forme ? (J'expédierai à mesure le récit au ministère.)

Je vous embrasse de tout mon cœur qui est vôtre pleinement.

A. Le Braz.

V

Porz-Gwenn, an 8 a viz Guengolo.

Va mignon kër,

Pell-zo a dléjen béza trugarécâd ac'hanoc'h deuz ho lizérik carantézuz. Mès n'am euz grêt némed rédek brô abaoüé an deiziu kenta a viz eost. N'am euz pozet er Pors-Gwenn, nemed evel eun envnik var ar brank, — pé gentoc'h, var ar garrek. D'ar pihana, c'hui n'ho peuz ket ankouezet ac'hanoun. Trugare deuz ar pez a lavaret d'in, diwar-benn an artiel am euz skrivet evit Lavisse. Aoun am boa na vijè cavet ré hir. Evel a lavarè éguilè,
10 *n'é ket ézet ataô ober bêr. Mès, trugarè, dreist-oll, da vired d'in*

(18) C'est Léon Marillier, son beau-frère, qui écrira pour lui dans la *Nouvelle Revue*. Chantavoine écrit sa critique dans les *Débats* du 5 octobre 1894. Sur L. Marillier, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, mort avec les parents et les quatre sœurs d'Anatole Le Braz dans le naufrage de 1901, voir la *Biographie d'A. Le Braz* par Dottin et l'article de L. Dubreuil, *Anatole Le Braz et les siens*, dans les *Annales de Bretagne*, t. LXII, n° 1, 1955, p. 118-151 (notamment p. 146).

(19) « Prochaines *Annales* (de Bretagne) : au tome VIII (1893), Anatole Le Braz commence une série d'études sur *Les saints bretons d'après la tradition populaire*.

(20) A. Le Braz a bénéficié de missions du ministère de l'Instruction publique pour recueillir les traditions populaires concernant la mort, puis pour collecter des manuscrits de mystères bretons.

eun tammik ouz ho carantez. Paris a zo a véchou ankouezuz. Breiz-Izel na ankouè jamès. Me a zo fidel d'eoc'h bepred hag a vézin da viken. Bézit leun a feiz en ho mignon Kernew. Kentoc'h a vankfet d'ezhan evit na vanko d'eoc'h.

15 *Ha « Maro ar Féhec-coz », penôs ec'h euz cavet he istôr ?*

Pour finir en gallek, croyez, mon ami, que je suis et resterai à jamais votre

A. Le Braz.

P.S. Quand reviendrez-vous vers notre Occident celtique ?

20 *Il me serait si doux de vous revoir dans ce pays dont vous êtes, puisque vous en parlez la langue ! (21).*

V

(Traduction)

Port-Blanc le 8 septembre.

Mon cher ami,

J'aurais dû vous avoir remercié depuis longtemps de votre mot amical. Mais je n'ai fait que courir le pays depuis les premiers jours du mois d'août. Je ne me suis arrêté à Port-Blanc que comme un petit oiseau sur la branche, — ou plutôt, sur le rocher. Au moins, vous, vous ne m'avez pas oublié. Merci pour tout ce que vous me dites de l'article que j'ai écrit pour Lavisse. J'avais peur qu'on ne le trouvât trop long. Comme disait l'autre, il n'est pas toujours facile de faire court. Mais, merci, surtout, de me garder un peu de votre amitié. Paris est parfois oublieux. La Basse-Bretagne n'oublie jamais. Je vous suis toujours fidèle et je le serai toujours. Soyez plein de confiance en votre ami cornouaillais. Vous lui manquerez plus tôt qu'il ne vous manquera ().*

Et « la mort du vieux Féhec », comment avez-vous trouvé son histoire ?

(Le reste en français.)

(*) Sens : un manquement à l'égard de l'autre viendra plus tôt de vous que de moi.

VI

Quimper, ce 8 mars 1896.

Mon cher ami,

Au reçu des épreuves, j'ai passé une partie de ma nuit à les corriger (22). Je vous les renvoie presque par retour du courrier.

(21) Cette lettre est du 8 septembre 1895. En effet, *Maro ar Féhec Coz*, l. 15, « la mort du vieux Féhec », est l'histoire contée dans la nouvelle intitulée *Funérailles d'été*, parue dans la livraison du 1^{er} septembre 1895 (à dire vrai, en tant que secrétaire de la *Revue de Paris*, Lucien Herr devait connaître le texte bien avant cette date). Preuve plus solide : c'est à partir de 1895 que le nom du célèbre historien Ernest Lavisse apparaît sur la couverture de la *Revue*, comme codirecteur avec Ganderax, en remplacement de Darmesteter. « L'article » évoqué l. 8 est sans doute la contribution suivante de Le Braz (*Un pèlerin en Palestine au XVII^e siècle*, paru dans la *Revue de Paris*, le 1^{er} avril 1896). Cet article occupe trente-sept pages imprimées (cf. OLLIVIER, n° 290).

(22) Il s'agit de l'article proposé dans la lettre précédente et finalement paru le 1^{er} avril 1896 (OLLIVIER, n° 290).

Vous trouverez sans doute que les allègements que j'ai tentés sont à peu près insignifiants. J'aurais aimé qu'ils fussent plus nombreux ou plus considérables. Mais je n'ai pas osé toucher ici ou là, de crainte d'élaguer précisément ce qu'il eût fallu laisser. Je suis trop mauvais juge et je préfère que vous tranchiez vous-même les détails superflus, vous laissant, d'ailleurs, à cet égard, toute liberté. Vous savez bien que vos remaniements sont acceptés d'avance.

J'ai été content de savoir que l'article allait passer, mais plus encore de recevoir votre lettre. Je vous répétais, il n'y a pas longtemps quel prix j'attache à votre amitié. Ce me serait chose très cruelle de n'être pas pour un peu dans votre affection et votre souvenir. Et que votre ironie ne recommence pas à me demander : pourquoi ? Je n'ai, vous le savez, aucune subtilité. J'ignore presque tout de vous et les relations que nous avons eues tiennent en quelques lignes ou en quelques heures. N'importe ; je vous suis vraiment, profondément attaché, et au fond, n'est-ce pas ? il vous serait pénible à vous-même qu'il en fût autrement. N'est-il pas juste que vous m'aimiez aussi, comme vous me le dites et comme je le sens, ne fût-ce qu'à cause de mon absolue confiance en vous ?

Je vous ai quitté au premier de l'an, tout bouleversé. C'eût été si bon de revenir avec vous, à travers le soir de Paris, comme vous me le proposiez ! Et que cela eût bien mieux valu que d'aller corriger aux Débats une copie que la découverte d'Arton ou la publication de la liste des cent-quatre — je ne sais plus — devaient retarder jusqu'aux prochaines vacances parlementaires ! — Vous avez dû, à ce propos, vous demander si ce n'était pas un mythe, ce récit d'un pèlerinage au Raz (23) que je vous annonçais pour le lendemain. Vous le lirez, mon ami, seulement il faudra que vous patientiez comme moi-même jusqu'à Pâques.

Serez-vous à Pâques rue du Val-de-Grâce, ou bien fuierez-vous à la campagne ? Je crains, d'après ce que vous me dites, que vous ne preniez ce dernier parti. Pour moi, ce sera tant pis, car j'avais l'espérance de vous revoir à Paris, à cette époque, et je serais désolé de vous manquer encore comme cela m'est arrivé tant de fois. A tout hasard, j'irai porter un mot chez votre concierge et, si vous êtes rentré avant mon départ, vous me donnerez un rendez-vous où il vous plaira : rien qu'une heure, si vous voulez, une heure de marche et de causerie.

Ma vieille maison vous envoie son souvenir. Puisse un bon vent vous y ramener un jour ! Moi je vous envoie toute ma fidèle et forte affection.

A. Le Braz.

(23) *Impressions de Bretagne, I, Le Pays funèbre*, dans le *Journal des débats*, 10 juillet 1896 (OLLIVIER, n° 291, *Journal des débats*, revue hebdomadaire, 18 juillet 1896).

VII

Stang-ar-C'hoat, ce dimanche matin (24).

C'est encore moi, mon cher ami. Comme aux soirs où je montais à votre cabinet de travail du faubourg Saint-Honoré, j'accours précipitamment vers vous, et toujours à cause de ce livre qui ne vaut assurément pas la moitié des dérangements que je vous occasionne.

Mieux, depuis mon retour à Quimper, je me suis laissé démontrer que ce volume, avec tout ce que je m'y proposais d'y faire entrer, c'est-à-dire six nouvelles, toutes six fort longues, formerait un ensemble monstrueux comparable à ce mastodonte qu'est la Légende de la mort. J'en avais un peu le sentiment — je vous l'ai dit je crois — en écrivant à M. Calmann pour lui expédier la matière de l'ouvrage. Je lui demandais, en effet, s'il ne jugeait pas préférable de donner seulement les trois nouvelles de la mer (« Funérailles d'été », « Pâques d'Islande », « le Proëlla ») [25]. On ne m'a rien répondu à cet égard, mais je vous serais reconnaissant de poser à nouveau la question et même de plaider pour la combinaison qui, décidément et après réflexion, me paraît la meilleure. Jugez-en. Au dire de M. Ganderax, — vous l'avez entendu, — « le Proëlla » ne prendra pas moins de quarante-cinq pages de la Revue. Or, « Funérailles d'été » et « Pâques d'Islande » en occupaient déjà, la première vingt-huit pages, la seconde trente-sept pages. Cela fait, comme vous voyez, un total de cent dix pages de la Revue, ce qui, en volume, avec les blancs qui sépareront les nouvelles et, dans chaque nouvelle, les divers chapitres, doit donner certainement un minimum de plus de deux cent vingt pages, c'est-à-dire exactement ce que représente le Jérusalem de Loti qui est un volume d'aspect très suffisamment cossu. Au reste, en proposant à M. Calmann, naguère, cette composition, je lui offrais de joindre aux trois nouvelles indiquées plus haut les impressions sur le Cap et sur la pointe du Raz que j'ai données l'année dernière dans le Journal des débats et qui seraient bien dans le ton général de l'ouvrage.

Celui-ci serait ainsi plus harmonieux et le titre d'autre part ne présenterait plus aucune difficulté à trouver. Il suffirait ensuite de compléter les nouvelles qui ont l'intérieur de la Bretagne pour

(24) Lettre écrite au début de 1897. A. Le Braz préparait la publication du recueil *Pâques d'Islande* (Calmann-Lévy, 1897) avec plusieurs nouvelles déjà parues dans la revue : *Pâques d'Islande*, *Funérailles d'été*, *La nuit des feux*, *Dans le "Yeun"* et *La nuit des morts*. Le livre avait trois cent douze pages.

(25) Le *Proëlla* dont il s'agit ici est la nouvelle parue sous le titre *Le sang de la sirène*, *Revue de Paris*, 1^{er} novembre 1897, p. 5-52. Il y est question, page 25, du *proëlla*, cérémonie commémorative pour les marins disparus en mer, avec simulacre d'enterrement. La nouvelle a été rééditée dans le recueil *Le sang de la sirène*, Calmann-Lévy, 1901 (OLLIVIER, n° 23).

cadre, si toutefois ce premier volume a quelque succès. La question est de savoir si, à la librairie, on n'a pas commencé l'impression du volume conformément à la disposition primitivement adoptée. Voulez-vous prendre à cet égard des renseignements, mon cher ami, et, si ce que je vous écris vous paraît justifié, vous en faire l'avocat. Je ne m'excuse pas d'abuser de vous. Vous savez quelle est en vous ma foi, ma religion d'amitié. Du jour où je vous ai connu, moi qui suis un faible, un instinctif, une volonté irrégulière et hésitante, je me suis attaché à vous pour tout ce qu'il [y] avait en vous de force, de puissance, de droiture, et aussi, quoi que vous feigniez, de douceur. Et je ne vois pas bien pourquoi je vous dis tout cela, sinon parce que je vous aime bravement et fidèlement. Donc, tranchez, décidez. Ce que vous résoudrez sera bien. Vous m'en avertirez quand vous pourrez et vous me garderez toujours n'est-ce pas ? cette affection qui est une partie de la force et de la vaillance de votre

A. Le Braz.

Amitiés vives de tous les miens et de toute cette Cornouailles verte où il serait si bon de vous revoir, et de vous avoir, et de vous prouver le souvenir qu'on vous y garde.

VIII

Quimper, Stang-ar-C'hoat

14 décembre 1897.

Mon cher et doux ami,

Voici enfin la seconde moitié du fragment de mémoires rustiques (26) dont je vous avais envoyé de Port-Blanc la première partie. Tout cela m'a plus coûté à transcrire et à remettre entièrement sur pied que si j'avais fait œuvre personnelle. J'ai tâché de respecter chaque fois qu'il était possible la langue même de l'auteur, jusques et y compris ses pédantismes naïfs, et je n'y suis parvenu qu'au prix d'un travail acharné dont je viens seulement de voir la fin. Ceci est donc bien un document. Puisque cependant M. Lavisse et vous l'avez jugé intéressant, je suis largement dédommagé de ma peine. Vous verrez par le préambule que mon bonhomme n'est vraiment pas le premier venu et qu'il présente même une physionomie assez rare.

Dans les pages que je vous envoie, ne me rappelant plus le numérotage des premiers chapitres, j'ai laissé une ligne en blanc pour que vous y puissiez mettre le chiffre voulu. J'ai aménagé le

(26) Cf. OLLIVIER, n° 341 : les *Mémoires d'un paysan bas-breton* devront attendre sept ans pour être effectivement publiés. Ils paraissent seulement à la fin de 1904, quand L. Herr précisément quitte la *Revue de Paris*. Ces *Mémoires* ne seront d'ailleurs pas entièrement publiés, pour des raisons d'ordre financier (cf. OLLIVIER).

tout de telle façon que cela ne dépasse pas beaucoup les trente pages. Vous y ferez, au reste, tels remaniements que vous jugerez nécessaires.

J'attendais d'avoir terminé, mon ami, pour répondre à votre dernière lettre, et ce n'est pas ma faute si j'y ai mis aussi longtemps. Je ne vous remercie plus. Il n'y a pas de remerciement humain qui puisse exprimer ce que je vous dois. Je me contente de vous aimer de toute mon âme quasi filiale, bien que je sois votre aîné, — et de travailler de mon mieux pour rester digne de l'estime que vous faites de votre frère de Bretagne.

J'ai fortement entamé ma thèse (27) et elle me passionne. Je crois que ce ne sera point une chose quelconque. Je vous en entretiendrai prochainement, puisque je vais avoir le bonheur de vous revoir au 1^{er} janvier. Dites-moi, s'il vous plaît, si vous ne vous absentez point à cette époque, et à quel moment, en tout cas, vous serez de retour. Ma grande raison d'aller à Paris, c'est de vous y revoir et de puiser auprès de vous, dans votre amitié si sûre et si profonde, la force que je n'ai pas toujours de mon propre fonds. J'arriverai à la gare Saint-Lazare à 4 heures, le vendredi 31 décembre et je resterai jusqu'au 5 janvier : faites-moi signe pour le jour et le lieu où je serai sûr de vous rencontrer. Je vous serais obligé de me dire aussi si j'ai chance de voir M. Calmann. Sur son conseil, j'avais adressé ma démission à la Société des gens de lettres. Mais voilà que ces braves gens du comité s'aperçoivent tout à coup qu'ils tiennent beaucoup à moi. Henri Houssaye et Saint-Arroman m'ont écrit des lettres objuratives, au nom de l'Art (!), de la sympathie qu'ils ont pour moi et de mes propres intérêts, me représentant que c'est de 800 à 1 000 F par an de droits de reproduction que je sacrifie d'un cœur léger. Je voudrais causer de tout cela avec M. Calmann, et prendre définitivement la décision qu'il jugerait lui-même la meilleure. En tout cas, si M. Calmann était absent au jour de l'an, j'en causerai avec vous. Vous voyez que vous êtes toujours et toujours mon refuge. Quelle joie je vais donc avoir à vous serrer les deux mains et à vous redire encore mon affection reconnaissante, la foi absolue et vraiment religieuse que j'ai en vous.

Ma femme vous envoie son meilleur souvenir. Dites à Rivoir quel enchantement mélancolique et mystérieux m'ont versé dans l'âme ses derniers vers. Offrez mon hommage à Ganderoux et à Lavisse et gardez pour vous, mon cher, mon doux ami, le meilleur de la tendresse de votre

A. Le Braz.

(27) L'Essai sur l'histoire du théâtre celtique paraîtra en 1904.

Nous donnons ci-dessous quelques notices sur les personnages cités dans les lettres. Nous n'y avons pas fait figurer les plus connus (Brunetière, Faguet, Lavisse et Quellien), ni ceux dont il a été question dans les notes en bas de page. Enfin, deux personnes sont pour nous inconnues : G. Deschamps et « Monsieur Ephraïm », cités dans la lettre IV.

ARTON (Léopold Aaron, dit Arton), homme d'affaires [1847-1905] par l'entreprise duquel on acheta des votes parlementaires pendant l'affaire de Panama. Il s'enfuit à la fin de l'année 1892 et fut condamné par contumace en mai 1893. On croyait qu'il détenait la liste des cent quatre (députés « chéquards »). Retrouvé à Londres en 1896, il fut arrêté et révéla de nouveaux noms.

CHANTAVOINE (Henri), littérateur né à Montpellier en 1850. Elève de l'École normale, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV, il écrivait dans le *Journal des débats* et la *Nouvelle Revue* des articles de critique littéraire. Il a commis aussi quelques volumes de poésie (*Poèmes sincères*, 1877, etc.).

DOUCET (Charles-Camille), 1812-1895, administrateur des théâtres sous le second Empire, il écrit de nombreuses pièces de théâtre en vers (réunies en deux volumes, 1858). Membre de l'Académie française en 1865, à la place d'Alfred de Vigny, puis secrétaire perpétuel (1871).

DOUMIC (René), critique littéraire, 1860-1937, élève de l'École normale, agrégé des lettres, directeur de la *Revue des deux mondes* à partir de 1916. Membre de l'Académie française en 1909, et secrétaire perpétuel en 1923. Volontiers réactionnaire dans ses jugements littéraires, il a su rester constamment fidèle au refus de toute nouveauté.

GANDERAX (Louis), 1855-1940. Elève de l'École normale ; il collabore à de nombreux journaux et revues par des chroniques littéraires et artistiques. Critique dramatique à la *Revue des deux mondes* de 1880 à 1888. Directeur littéraire de la *Revue de Paris* à partir de 1894. Il a écrit en collaboration deux pièces de théâtre, *Miss Fanfan* (avec E. Krautz), et *Pepa* (avec Meilhac).

HOUSSAYE (Henri), historien, 1848-1911, fils d'Arsène H., écrivain. D'abord passionné d'histoire grecque, il écrit sur ce sujet des livres nombreux, dont *l'Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans* (1873). Il est aussi critique d'art, et écrit des « Salons » dans la *Revue des deux mondes*. Enfin, il étudie l'histoire du premier Empire (1814, *Histoire de la campagne de France et de la chute de l'Empire*, 1888, et 1815, 1893).

MANUEL (Eugène), littérateur, 1823-1901. Elève de l'École normale, professeur de lycée, en province puis à Paris, il devient chef de cabinet de Jules Simon en septembre 1870 ; puis il est inspecteur général de l'Instruction publique. Il écrivit surtout des livres de lecture ou des manuels pédagogiques. Il a produit aussi des recueils de poésie (*Pages intimes*, 1866, *Poèmes populaires*, 1874...) et un drame en vers, *Les Ouvriers*, 1870.

MARMIER (Xavier), voyageur et littérateur, 1809-1892 [il meurt exactement le 11 octobre 1892]. Il fit de nombreux voyages d'où il tirait le contenu de « lettres » ou de récits. Il fut conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il entra à l'Académie française en 1870. Par ses écrits et ses traductions (notamment du théâtre de Goethe et de Schiller, et des contes d'Hoffmann), il a cherché à initier ses contemporains à des cultures étrangères encore mal connues. On retient de lui des romans comme *Les Fiancés du Spitzberg* (1858) et *Gazida* (1860). On a édité récemment son *Journal*.

MONOD (Gabriel), historien, 1844-1912. Elève de l'École normale, agrégé d'histoire, il devint directeur d'études à l'École des hautes études et aussi maître de conférence à l'École normale supérieure. Il entra à l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1897. C'est l'un des fondateurs de la *Revue historique*. Il s'intéresse particulièrement à l'historiographie, et il écrivit sur *Michelet* (1875), sur *Les Maîtres de l'histoire, Renan, Taine, Michelet* (1894). Il a écrit aussi plusieurs livres d'histoire élémentaires.

RIVOIRE (André), poète, 1871-1930. Après plusieurs recueils de vers, au premier desquels il est fait allusion dans la lettre VIII (*Les Vierges*, 1895), il se mit à écrire aussi des pièces de théâtre (*Il était une bergère*, 1905, etc.).

SEIGNOBOS (Charles), historien né à Lamastre (Ardèche) en 1854, d'une famille protestante et républicaine (son père fut député de 1871 à 1881, son grand-père représentant démocrate en 1849). Elève de l'École normale, agrégé d'histoire, il fut professeur d'histoire à la faculté des lettres de Paris. Il a publié de nombreux travaux, sur le *Régime féodal en Bourgogne* (1882), l'histoire politique contemporaine, l'histoire ancienne, etc. Il a contribué à la série dirigée par Lavis pour le tome *Le déclin de l'Empire et l'établissement de la III^e République* (1921). Il a écrit de nombreux manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire. Sa méthode, dite « positiviste », s'inspire de la pensée allemande et se fonde principalement sur l'histoire événementielle. Il a pu exercer une grande influence sur son époque. Passant ses vacances à Ploubazlanec (où il meurt en 1942), il mérite certainement le titre de « Breton de l'Ardèche » que lui décerne Anatole Le Braz.

le patrimoine artistique

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1978)

Le titre de cette chronique invite le lecteur à considérer des œuvres mobilières ou architecturales qui sont toutes, à quelque degré, des souvenirs témoins de l'homme. Mais à ce stade de la définition rien ne distingue ces œuvres d'autres documents, comme les fonds d'archives, et elles peuvent servir également de matériau primaire à l'investigation de l'historien, de l'ethnologue ou du sociologue. Quelle définition peut-on donc proposer de l'œuvre d'art (1)? Un objet naturel n'est pas une œuvre d'art même si parfois il est perçu comme tel par libre décision du spectateur occasionnel rejetant la responsabilité de la création dans un domaine extérieur à l'homme, celui du hasard organisateur. Parmi les œuvres créées de main d'homme, beaucoup n'appellent pas une perception d'ordre esthétique : il s'agit des objets dits pratiques, qu'ils véhiculent l'information (devis d'architecte, armoiries, ou inscription) ou bien qu'ils soient outils (poids d'orfèvre ou aube de moulin); ce n'est que le regard de l'amateur d'ancien, de « l'antiquaire » au sens du XIX^e siècle, qui, *a posteriori*, attribue à ces objets une dimension esthétique, absente de leur création et de leur fonction, et les charge d'une affectivité issue de la tendresse envers les choses vieillies et leur caractère désuet. Ces deux classes se retrouvent parmi les œuvres d'art : un vitrail transmet un contenu iconographique; un chandelier est un outil liturgique. Mais l'intérêt qu'on leur porte n'est pas uniquement enfermé dans leur fonction comme pour les objets seulement utilitaires; il s'attache aussi à la forme même de l'objet.

(1) Nous utilisons largement la première partie de l'ouvrage d'Erwin PANOFSKY, *L'œuvre d'art et ses significations*, Gallimard, 1969, pour la traduction française, 2^e édition, 1978.

Il est évidemment difficile — et peut-être inutile — de préciser à quel moment, dans quelles conditions, un objet pratique devient une œuvre d'art. La conception d'un objet fonctionnel peut tenir compte, presque simultanément, de son utilité et de son élément formel, car l'utile n'est pas forcément laid, ni le beau forcément gratuit, comme les arts appliqués nous l'ont appris à l'époque moderne (2). En effet, un outil qui a pour premier but de répondre efficacement à un besoin peut être façonné agréablement, et plus l'accent est mis sur sa forme, plus l'objet tend à passer du statut d'outil à celui d'œuvre d'art. Ainsi la ligne de séparation entre le domaine du pratique et celui de l'art dépend entièrement de l'intention du créateur. Intention qui échappe à toute analyse scientifique de précision parce qu'elle est, en elle-même, un élément psychologique, parce qu'elle est liée au contexte culturel de l'époque et du milieu, enfin, parce que son appréciation dépend de notre propre environnement psychologique, culturel et historique. En fait, quelles que soient la finalité pratique d'un objet et son adéquation à l'usage demandé, il est une œuvre d'art lorsqu'il a été investi d'une intention afin d'être perçu sur le mode du beau. Ce qu'il y a de plus irréductible dans une œuvre d'art et qui la constitue comme telle, c'est sa signification esthétique ; par exemple, il n'y a pas, en réalité, de différence entre une statue naïve, rurale, dite populaire, du XVII^e siècle et une statue savante, exécutée dans la mouvance des ateliers de la Marine à Brest, vers la même époque : en plus d'être toutes deux des appareils culturels (objets pratiques servant à la dévotion), elles possèdent la même signification par la volonté de traiter la forme qui anime la matière et bien que leur traitement stylistique ne soit pas du même niveau. Par ailleurs, c'est un autre thème de réflexion que de se demander vers quoi se dirige cette intention qui sous-tend le travail formel ; faut-il suivre Poussin qui écrit que « la fin de l'art est la délectation » ? Pour revenir à la définition de l'œuvre d'art, il nous paraît certain que la réussite de cette dernière, son éloquence, bien supérieure, pensons-nous, à celle de l'œuvre littéraire, réside dans son état d'équilibre entre l'idée fonctionnelle qui a été le prétexte de sa création et sa forme qui est sa manière d'exister pour l'éternité. Les éléments constitutifs de ce contenu sont si nombreux — personnalité particulière de l'artiste, mentalité d'un groupe ethnique, d'une classe, d'une religion, d'une politique ou d'une philosophie — que l'œuvre d'art se révèle comme un *nucleus* culturel. Par exemple, l'étude d'un monument tel qu'un orgue, appuyée sur une enquête spécialisée portant sur le mécanisme et le meuble, informée par des documents comme les devis d'organiers, aboutit à dévoiler les contenus successifs d'une œuvre sur le plan de l'esthétique visuelle et sur celui de l'esthétique musicale pendant les quatre siècles

(2) Par exemple, sur la fortune de la ligne aérodynamique, à l'origine application technique d'un principe physique, voir PANOFSKY, *op. cit.*, p. 40, n. 10, où est analysé l'échange entre les catégories fonctionnelle et esthétique ; sur ses implications sociologiques, voir R. BARTHES, *Mythologies*, Paris, 1970, à propos de l'industrie automobile.

durant lesquels l'instrument a été le compagnon réel d'une communauté paroissiale. Il revient à l'historien de l'art, en réactualisant et, d'une certaine manière, en recréant les créations du passé, de comprendre les intentions esthétiques, c'est-à-dire de développer un processus général de connaissance de l'humain. Pour ces raisons, l'histoire de l'art se présente comme une discipline humaniste, à compter au nombre des humanités qui permettent d'acquérir une vision de l'Homme, fondée, depuis l'Antiquité, sur la conscience de sa grandeur et, depuis le Moyen Age, sur la connaissance de ses limites.

Si les auteurs de cette chronique considèrent la tâche de l'historien de l'art comme un idéal élevé, ils limitent néanmoins, délibérément, leurs investigations à une étude de la vie des œuvres, à une description significative et à une analyse spatio-temporelle (conservation, date, provenance, auteur), en dehors de toute attitude appréciationniste qui poserait en principe la seule appréciation subjective et naïve ; ils se comportent donc en diagnosticiens, en « connaisseurs » critiques, au sens où l'entendaient Morelli et Friedlander (3), c'est-à-dire en historiens de l'art laconiques, différant à plus tard, ou à d'autres, le soin d'élaborer une conception historique, mais soucieux de participer à l'univers culturel d'une région.

Roger Barrié

BREST

Pile à godets de deux marcs

A la suite de la publication de la pile à godets trouvée au Petit-Carhaix (4), M. Marcel Bélec nous a présenté un objet similaire dont il n'est donc pas utile de donner à nouveau de représentation. La seule différence avec la pile du XVI^e siècle étant l'absence du téton planté verticalement dans le couvercle, et du trou correspondant à un second téton disparu.

L'ornementation diffère aussi, la pile de M. Bélec comportant des séries de perlé et de bâtonnets. Le poinçon qui marque chacune des pièces paraît français : lettre P, surmontée d'une couronne (?). Les deux godets intérieurs sont marqués sur le bord. Le grand, de quatre traits avec la lettre O, ce qui détermine la valeur du poids : quatre onces. Le petit, marqué de deux traits et de la même lettre O : deux onces.

(3) G. Morelli (1816-1885), médecin et patriote italien, fut le fondateur de ce que Berenson devait appeler le « connoisseurship », terme d'origine française, mais intraduisible aujourd'hui ; il s'agit d'une certaine technique du coup d'œil basée sur une vaste culture et suscitant la critique stylistique d'attribution et, par conséquent, une certaine esthétique ; cf. E. WIND, *Art and Anarchy*, Londres, 1962. M. J. Friedlander (1867-1954), historien allemand de l'art, maître des études sur les Ecoles nordiques, consigna ses réflexions sur cette question dans *Von Kunst und Kennerschaft*, traduit en français, Paris, Le Livre de Poche, 1969.

(4) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, t. CV, p. 45.

Nous en avons effectué des pesées. La boîte fait 223,21 grammes. Le grand godet de quatre onces : 121,70 g, le petit de deux onces : 60,63 g. Les sous-divisions manquent. Mais il est normal de penser qu'elles étaient les suivantes : « un poids d'une once, un poids de quatre gros, un poids de deux gros, un poids de un gros, celui de demy-gros qui est concave, et le dernier demi-gros qui remplit le précédent ». Nous prenons ce complément à la pile de quatre marcs présentée par Claude Cornen, orfèvre à Landerneau, lors d'une vérification et d'un étalonnage effectués à l'Hôtel des Monnaies de Rennes le 24 décembre 1725 (5).

Compte tenu des altérations subies par le métal depuis l'arrêt d'utilisation de cet instrument à peser, on constate que le poids de deux onces est plus faible de 0,56 g par rapport à la mesure parisienne de l'Ancien Régime. Si bien que nous sommes amenés à penser que la pile à godets de M. Bélec est d'origine française.

Elle provient du Léon, sans que l'on puisse en dire plus. Il est légitime d'y voir une série de poids utilisée par un changeur de monnaies plus que par un orfèvre. Nous n'avons pas de texte qui témoigne de la présence de pile de deux marcs dans la boutique d'un orfèvre de Brest ou de Landerneau, dans le XVIII^e siècle. Les gros ateliers en possédaient de 24 marcs. D'habitude la pile de 16 marcs leur suffisait. Moins souvent celle de huit. Deux orfèvres, Baril-Monval et Cornen, avaient une pile de quatre marcs, encore que le premier en possédât deux.

Quant à la date de l'objet, le type du poinçon permet de le rattacher à une période relativement récente : le XVIII^e siècle.

J.-G. Kaigre

CLOHARS-FOUESNANT

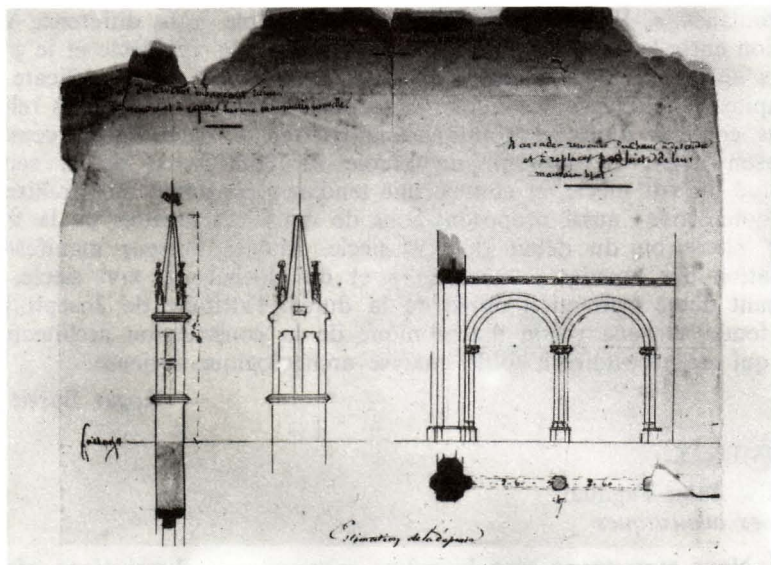
Eglise Saint-Hilaire

Restauration par Joseph Bigot en 1873

Le 9 septembre 1873, Joseph Bigot, architecte diocésain, adresse au préfet un projet de reconstruction du clocheton médian et des quatre arcades du chœur de l'église paroissiale de Clohars-Fouesnant, ainsi qu'une demande de secours à cet effet ; le 12, le recteur écrit dans le même sens au préfet ; la Commission départementale sollicitée accorde finalement le 23 septembre un secours de 400 francs (6). Le croquis (fig. 1) et le devis de l'architecte traduisent, à travers les difficultés de datation et d'analyse architecturale, la complexité archéologique d'un édifice sans cesse remanié et dont la monographie reste à faire (7).

(5) Y.-P. CASTEL, *Les orfèvres de Brest et de Landerneau*, t. I, p. 135-136.

(6) Arch. dép. du Finistère, 1 V 312 ; il convient d'ajouter cette modeste contribution au travail important de Jeanne Baylé, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, t. CV, p. 219-277.



Cliché Arch. dép. du Finistère

Fig. 1. - Clohars-Fouesnant, *église Saint-Hilaire*.

Clocher et arcades du chœur. Croquis de Joseph Bigot, 1873.

Le clocheton penchait fortement vers l'est et les piliers des arcades étaient déversés dans le même sens. « Cet effet paraît dû à un ancien tassement inégal dans la fondation et peut-être aussi à l'oscillation et à l'inclinaison du clocher. » Le clocheton, supporté par l'arc diaphragme qui sépare le chœur de la nef, reposait sur une maçonnerie en argile de 1 m d'épaisseur, fort peu solide ; il fut démonté afin de confectionner une assise plus sûre. Quant aux arcades, elles furent aussi entièrement refaites « suivant toutes les règles de l'art » : fondation nouvelle des deux piliers et des quatre demi-piliers ; lavage, débâchage et jointoiement au ciment des pierres taillées ; réfection du plein-de-travée supporté par les arcades en moellons et enduit à la chaux. Cette restauration du cadre architectural se poursuivit par la remise en état du chœur liturgique, notamment par la commande, en 1880, à Lobin, peintre verrier à Tours, d'une belle *Crucifixion* pour la maîtresse-vitre.

Dans sa description, Bigot écrit que le clocheton médian « porte la marque du XVI^e siècle », puis, pris d'un repentir, rature en « XIV^e siècle » ; le plein cintre des arcades l'entraîne à les qualifier de

(7) Cf. COUFFON, *Répertoire...*, Saint-Brieuc, 1959, p. 79. Nous avons signalé les travaux qui suscitèrent un inventaire des prééminences en 1758 avant la modification des baies ; cf. *Le vitrail breton*, dans *Arts de l'Ouest, études et documents*, 1977/1, p. 30 et p. 47, n. 32.

« romanes ». Il est certain qu'il a été sensible à la différence d'élévation entre la nef datant de la seconde moitié du xv^e siècle et le chœur plus ancien et plus soigné, mais dont la datation paraît délicate. Les chapiteaux feuillagés, les culots, la section octogonale des piliers relèvent sans conteste d'un art gothique maîtrisé et le plein cintre constitue, pensons-nous, un souvenir de l'école de Pont-Croix, de la seconde moitié du xiii^e siècle, et comme une tendance constante de l'architecture cornouaillaise ; aussi proposons-nous de dater ces arcades de la fin du xiv^e siècle ou du début du xv^e siècle. Malgré l'erreur manifeste de datation des arcades « romanes » et du clocher du xiv^e siècle, provenant d'une estimation étirée de la durée, l'attitude de Joseph Bigot se fonde sur une vision diachronique de la construction architecturale, ce qui est nécessaire à toute analyse archéologique sérieuse.

Roger Barrié

COMBRIT

Eglise Saint-Tugdual

Vases acoustiques

Nous regroupons sous la même rubrique des observations récentes sur les vases acoustiques, qui viennent compléter celles qui parurent dans le *Bulletin*, il y a deux ans (8).

A Combrit et à Ergué-Gabéric, le système adopté pour améliorer l'acoustique des églises est particulier. Notre étude ne l'avait pas signalé. Il s'agit d'un emplacement inhabituel des vases, qui sont posés dans le lambris de voûte et non dans la maçonnerie des murs.

Une récente réfection du lambris, dans l'aile sud de l'église de *Combrit*, a permis de recueillir six de ces vases dont on peut étudier aisément les formes, ce qui n'était guère possible pour des vases noyés dans la maçonnerie. Aux quatre vases conservés au presbytère, on remarque des inégalités, tant dans les hauteurs (20 cm, 21 cm, 23 cm) que dans les diamètres (25 cm, 22,5 cm, 23 cm). Les goulots eux-mêmes n'ont pas les mêmes dimensions (5 cm, 5,2 cm, 5,5 cm). Dans cette église, fort heureusement, les vases acoustiques du lambris de la nef sont restés en place. La seconde et la troisième travée en comptent trois de chaque côté.

A *Ergué-Gabéric*, les vases, aussi dans le lambris, sont du côté du chœur, en ligne de chaque côté, au nombre de douze. Ils se rattachent donc au système linéaire tel que nous l'avions décrit.

Pleyber-Christ a un système mixte, où la disposition en ligne se combine avec celle en triangle. Le mur nord de la nef a huit vases, le mur sud, cinq.

(8) Renseignements transmis par L.-P. Le Maître et M.-M. Tugores pour Le Trévoux, par Mlle P. Guichard pour Ergué-Armel, par M. Feutren pour Pleyber-Christ, et par un dossier d'Inventaire pour Combrit et Pouldreuzic. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1976, t. CIV, p. 331-347.

L'église du *Trévoux*, montre deux séries de cinq vases, en ligne, dans les murs de la nef. L'église a cette partie datée aux deux bouts, 1748 au pignon occidental, et 1753 sur la pile sud de la cinquième travée. Seule la partie basse de la nef, les trois premières travées, en comportent, six du côté nord, cinq au sud. Disposés selon le système linéaire de l'église de Briec et celle d'Ergué-Gabéric, on peut les dater du xvi^e siècle. Les travées d'en haut, vers le chœur, ont été reconstruites en 1753 et ne comportent pas de traces d'un système qui n'a pas été pris, semble-t-il, en considération après le xvii^e siècle, du moins chez nous.

Le décapage des murs de l'église de *Pouldreuzic*, en vue d'une réfection des enduits, vient de révéler la présence d'une série de 14 vases, dans le bras nord du transept, en ligne continue.

La recherche sur les vases acoustiques effectuée, comme tout ce qui concerne l'archéologie, de manière gratuite, a eu d'heureux effets. Elle a provoqué l'expérimentation que nous suggérons, dans l'église de *Ploaré*, au cours du mois d'août 1978. Cette église est dotée de plus de cent vases. Jean-Marc Fontaine, élève de M. Leipp, directeur du Laboratoire d'acoustique musicale de l'université de Paris-VI, a élaboré une série de mesures à l'aide de sonomètres, vases fermés puis vases ouverts. Il est encore trop tôt pour donner une vue d'ensemble des résultats. Mais les premières conclusions ont été proposées à un colloque d'architectes à Fontevault, le 7 octobre 1978. Le Festival du son, en mars 1979, au Palais des congrès à Paris, a vu la même intervention de Jean-Marc Fontaine sur une expérience qui n'a pas son pareil en France, et qui pourra prendre le nom d'expérience de Ploaré.

Y.-P. Castel

CONCARNEAU

Eglise du Saint-Cœur-de-Marie

Cuve du xiii^e siècle

Il existait, dans la ville close de Concarneau, une église dédiée à saint Guénolé. Elle datait du xiii^e siècle. En 1828, elle fut remplacée par un édifice d'allure austère qui, à son tour, fut démoli en 1930. On en a, néanmoins, conservé la tour et la façade est. Par bonheur, une cuve à eau bénite, grand bénitier, fut transportée dans l'église, dédiée au Saint-Cœur de Marie, bâtie sur les plans de Chaussepied, en 1912.

Cette cuve servit, jusqu'en 1968, comme réserve d'eau bénite où venaient s'approvisionner les fidèles. Située dans un coin obscur de l'église, on a jugé bon de la mettre en valeur en en faisant un bac à géraniums devant le presbytère actuel, ce qui a permis de l'étudier plus en détail.

Cuve rectangulaire de granite, elle est simplement ornée d'arcatures sur la face antérieure, la face postérieure n'étant point ornée puisque, primitivement, elle s'adossait à une muraille. Le dessin, d'une grande sobriété, n'en est pas moins élaboré selon un schéma rigoureux, tel que les tailleurs du Moyen Age savaient le pratiquer (fig. 2). Il est assez facile d'en découvrir le tracé régulateur. La face antérieure, celle qui porte les arcatures, est issue de la succession de trois triangles isocèles. Les faces latérales comportent le rapport de la diagonale avec le carré. L'élévation se réserve d'employer la section dorée, cette proportion connue dès la plus haute antiquité et que les architectes de la Renaissance appelèrent le nombre d'or. C'est le rapport de 1 à 1,618, que l'on considère comme la proportion quasi parfaite.

Y.-P. Castel

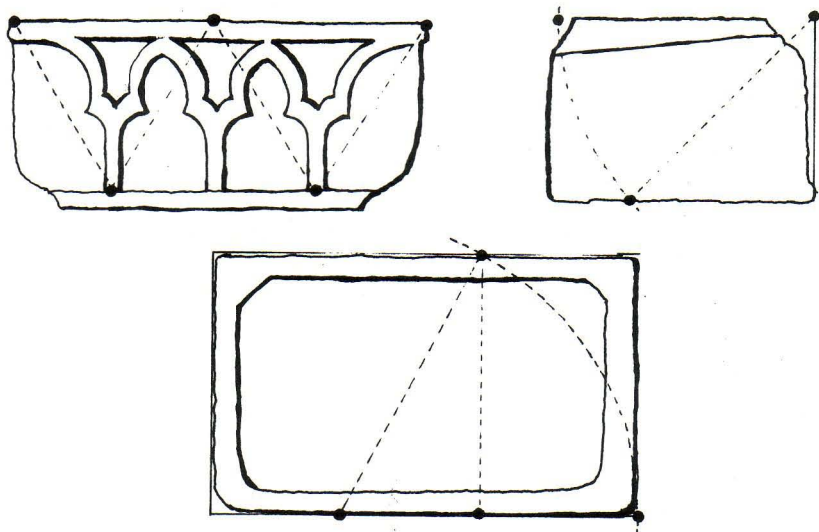


Fig. 2. - Concarneau, *église du Saint-Cœur-de-Marie*.

Cuve du XIII^e siècle. Tracés régulateurs.

Vue de face. L. : 0,95 m ; H. : 0,41 m.

Vue de profil. L. : 0,63 m ; H. : 0,41 m.

Vue de dessus. L. : 0,93 m, 0,95 m ; l. : 0,60 m, 0,63 m.

CORAY

Commande d'une statue à M.-A. Slodtz
(1755)

On connaît mieux le sculpteur Bouchardon que Michel-Ange Slodtz qui fut son rival. Pourtant Slodtz fut très estimé de son temps. N'a-t-il pas un « Saint Bruno refusant les honneurs de l'épiscopat » dans la basilique Saint-Pierre de Romé ?

En 1755, l'évêque de Quimper, Auguste de Farcy de Cuillé, lui commande pour sa paroisse de « Corez » (Coray ? Carhaix ?) une statue de la Vierge, ainsi que l'indique l'inventaire après décès du sculpteur, en 1764 : « ... trois pièces, la première contient deux écrits ensuite l'un de l'autre datés d'un même jour huit novembre 1755 fait double entre ledit deffunt et M. de Quimper et signé dud. feu. S. évêque seulement contenant un marché entre eux de onze cent livres pour une statue de la Vierge en pierre pour la paroisse de Corez diocèse de Quimper. Les deux autres sont lettres missives et nottes du S. Chenel, chanoine de Quimper » (9).

Aucun autre papier ne renseigne sur cette commande. Fut-elle exécutée ? Ni à Coray, ni à Carhaix, ne subsiste une statue de la Vierge que l'on puisse attribuer à Michel-Ange Slodtz, artiste très inspiré par le baroque romain étudié pendant son séjour à Rome comme pensionnaire au Palais Mancini. Mais on ne peut en déduire que la commande ne fut jamais honorée : ne serait-ce qu'à Carhaix, l'église Saint-Pierre en Plouguer conservait avant l'incendie de 1923 un mobilier important mis en place après la modification du chœur en 1746.

Si le contrat fut rompu, il le fut peut-être par le sculpteur. Depuis son retour de Rome en 1746, il traversait une mauvaise période due à une rivalité l'opposant au sculpteur Bouchardon, protégé par le puissant comte de Caylus. Mais en cette année 1755, la mort d'un autre grand sculpteur, Jean-Louis Lemoine, lui permet d'obtenir une partie de sa pension : 600 livres (10). Slodtz a-t-il alors renoncé à une commande « alimentaire » ?

Exécutée ou non, cette commande n'en apporte pas moins un élément important dans la connaissance du milieu culturel en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. Après un renouveau artistique apporté au XVII^e siècle par le développement de l'arsenal de Brest et l'intense activité des sculpteurs de la Marine, la sculpture au XVIII^e siècle dans l'aire « finistérienne » connaît un fléchissement accentué par la différenciation plus grande des techniques entre les bas-reliefs ornementaux des retables-lambris et autres mobiliers et la sculpture indépendante en ronde-bosse. La spécialisation des artistes devient plus grande et le sculpteur quimpérois Escosse, par exemple, s'il a fabriqué beaucoup de pièces de mobilier, d'ailleurs d'excellente qualité, ne semble pas avoir produit de statues en ronde-bosse.

Il n'est donc pas étonnant que, pour une commande de prestige, l'évêque de Quimper ait fait appel à Michel-Ange Slodtz, un des grands sculpteurs de son temps, particulièrement réputé pour ses sculptures d'inspiration religieuse.

M.-M. Tugores

(9) Reproduit dans F. SOUCHAL, *Les Slodtz, sculpteurs et décorateurs du roi (1685-1764)*, Paris, 1967, p. 266.

(10) A titre de comparaison, Coustou, Pigalle, Vassé touchent chacun une pension de 500 livres et Bouchardon de 1 000 livres.

CROZON

Bourg

Restes d'un ancien calvaire

Deux têtes de statues en granit, du ^{xvi}^e siècle, ont été découvertes au bourg dans une maçonnerie, vraisemblablement des têtes d'apôtres. Elles ont dû être murées par le propriétaire de la maison quand on détruisit le calvaire monumental qui s'élevait sur la place de l'église, au milieu de l'ancien cimetière. Ce calvaire a disparu à la fin de 1792 et a été remplacé par un arbre de la Liberté en février 1793.

A.-H. Dizerbo

DAOULAS

Abbaye Notre-Dame

Fragment de Vierge à l'Enfant

Un tronc de statue, utilisé comme borne dans le jardin de l'abbaye, a attiré notre attention. Il s'agit d'une *Vierge à l'Enfant*, décapitée, amputée des mains et privée de l'Enfant, la base retaillée diminuant sa hauteur originelle; elle mesure 52 cm de haut, 23 cm de large et 14 cm d'épaisseur. Le dos arrondi présente deux trous ronds et le dessous un autre un peu plus large et plus profond. La statue est taillée dans un tuffeau ocre et tendre. Un pan du manteau, retroussé sur l'avant-bras droit, donne naissance à une grappe de longs plis verticaux bien dégagés; l'autre pan, coincé sous le coude gauche qui devait soutenir l'Enfant, forme d'autres plis, moins serrés, descendant le long de la hanche. Le devant du vêtement retombe au-delà du genou, en une sorte de tablier barré par un large pli diagonal à partir de l'avant-bras gauche; dessous, la robe s'évase en plis tuyautés. A la clarté de la composition, qui apparaît comme une réminiscence monumentale, s'ajoutent l'élégance d'un imperceptible hanchement et surtout l'ampleur mesurée du traitement: souplesse des plis et absence de plis lourds, en forme de bec marqué, comme en présente la statuaire de la fin du ^{xv}^e siècle; ce sont là des caractères stylistiques qui se rattachent à la sculpture du dernier quart du ^{xiv}^e siècle ou du début du ^{xv}^e siècle. Le matériau, le tuffeau de la Loire, indique que cette œuvre est très certainement d'origine ligérienne, peut-être nantaise, importée en Bretagne occidentale à l'époque de l'épanouissement des arts au début du règne de Jean V.

Roger Barrié

FAOU (LE)

Eglise Saint-Sauveur

Cuve de baptême

La cuve de baptême de l'église (qui, elle, est inscrite à l'Inventaire supplémentaire depuis le 10 novembre 1906), est très intéressante en

raison d'une polychromie de ses reliefs en ocre jaune, en ocre rouge, avec du vert et de la dorure. Comme toute polychromie qui n'est pas renouvelée se dégrade et comme notre époque est vouée aux décapages intempestifs et inutiles, il est bon de signaler les inscriptions qui sont peintes sur les banderoles unies qui courent des deux côtés de la cuve ovale entre des oiseaux volants, des serpents et des têtes d'angelots ailés (11).

Sur la face sud, on peut encore lire ceci :

PHISON C'EST CELVI QVI ENVIRONNE TOVTE LA TERRE
DE HEVILA LA OV CROIST L'OR.

GEHON : C'EST CELVI QVI CIRCVIT TOVTE LA TERRE
D'ETHIOPIE.

Sur la face nord :

TIGRIS CESTVY TROISIESME FLEVVE VA VERS ASSYRIE.
EVPHRATES ET LE QVATRIESME FLEVVE.

Les familiers de la Bible auront reconnu le fleuve qui sortait de l'Eden pour irriguer le jardin du Paradis et qui se partageait pour former quatre bras (Genèse, 2, 10-14). Le *Tigre* et l'*Euphrate* sont des fleuves célèbres. Le seul *Gehon* connu est la source de Jérusalem toujours visible qui alimentait, par le canal d'Ezéchias creusé dans le sous-sol rocheux de l'antique cité de David, la piscine d'Ezéchias. Quand au *Phison*, il reste inconnu aux yeux des meilleurs commentateurs.

Le symbolisme de ces fleuves sur une cuve de baptême est clair. Le sacrement chrétien de la régénération par l'eau est mis en relation avec les eaux primordiales qui irriguaient le jardin d'Eden, ce jardin paradisiaque d'une condition primitive parfaite, rompue par la faute originelle d'Adam.

La figuration du serpent maléfique confirme ce symbolisme, tandis que l'oiseau figure la colombe qui, après le déluge, fut le signe de la paix après la catastrophe provoquée par le péché de l'humanité.

Y.-P. Castel

FORÊT-FOUESNANT (LA)

Eglise Notre-Dame d'Izel-Vor
Cloches de 1614 et 1628

Daté de 1628, le clocher de l'église de La Forêt-Fouesnant vient d'être l'objet de travaux de consolidation, l'électrification des cloches ayant fini par ébranler une pierre. Les deux cloches qu'il abrite sont anciennes. La première, placée au sud (hauteur : 65 cm ; diamètre : 65 cm) porte l'inscription :

(11) Cf. V.-H. DEBIDOUR, *L'art de Bretagne*, Paris, 1979, p. 170, qui date cette cuve du XVII^e siècle (photographie).

OECVIER P. MIGOREL
 S R DV ROVDV ROVNSERE
 VENERABLE M IVES GUILLOUROUS RECTEVR
 M A GOZIEN CVRE
 1614

Cette cloche est donc antérieure au clocher. Les comptes de la trêve rappellent qu'en 1614 le fabrique Yvon Le Mhouel passa marché avec deux fondeurs pour la confection de deux cloches neuves : « *pour deux cloches, leurs estoffes, le travail des maîtres fondeurs Gvesnou Cadudal et Pierre Migorel et le cherpentier Guillaume Saulx, pour le forger pour avoir fourni toutes les ferrailles, plus pour leurs despens en general, montant estant à la somme de 486 livres 5 sous* ». « *Item pour les allumaiges, tant pour vivres que pour leurs paines à ceulx qui ont travaillé, la somme de 15 livres 17 sous* ».

Les cloches étaient alors fondues sur place, souvent dans un coin du cimetière, et on imagine sans peine les curieux assemblés à l'entour, la chaleur du brasier, les ordres des « *maistres fondeurs* », les fagots apportés et, le soir, un colossal « casse-croûte »...

Le travail fut-il bien fait ? On peut en douter car un procès s'ensuivit avec le dénommé Cadudal, « *se disant maître fondeur de cloches en la ville de Conq* ». Celui-ci s'était pourtant acquis un certain renom dans la profession en travaillant en 1598 à Notre-Dame-du-Mur de Morlaix et en 1612 à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, s'adjoignant pour ce dernier travail les services d'un autre fondeur, précisément Pierre Migorel. Trois témoins de La Forêt se déplacèrent à Concarneau pour plaider contre Cadudal. Le fond de l'affaire, assez embrouillée, semble avoir été un litige sur le cautionnement et sa récupération. Toujours est-il que la cloche de Cadudal n'existe plus et que, dès 1628, les tréviens songèrent à acquérir une nouvelle cloche. Pour éviter toute surprise ils s'adressèrent cette fois à un fondeur « officiel », en l'occurrence maître Cavel, fondeur royal à l'arsenal de Paris. Le sieur de Kerandon lui écrivit (et pour sa peine fut payé 8 sols), un certain Bastien Picguet fournit « *six vingt et un livres de metal pour ayder a reffaire la cloche de laditte eglise à raison de vingt sols la livre* ».

Cette cloche (hauteur 70 cm ; diamètre 70 cm) occupe la partie nord du clocher. On y lit ces lignes :

ESCUYER O GUERNESAC SR DE K/GVINIOV IET ANC
 IESU MARIA /

DAMOYSELLE I DE LOPITAL DAME DE PENFOULLIC
 COETCONAN /

MESSIRE P LE GOREDER CVRE DE FOVNENANT /

MESIRE ALLAIN FERMAN CVRE DE LA FORET /

M Y LOCH P I CARADEC FABRIQUE

P CAVEL M FONDEUR DU ROY A LARTCENAL DE PARY
 MA FAICTE 1628.

Louis-Pierre Le Maître

ILE TUDY

Eglise Saint-Tudy

Reconstruction en 1783

Les registres de B.M.S. de la trêve de l'île Tudy mentionnent en 1783 la restauration de l'église de Saint-Tudy au travers d'un curieux procès-verbal qui traduit l'hésitation du prêtre ayant eu à procéder à la bénédiction rituelle :

« Le dimanche dans l'octave de l'Ascension, le premier jour de juin 1783, je soussigné Messire Yves Le Guillou, prêtre recteur de la paroisse de Loctudy, vue la commission accordée à Messire Joseph-Augustin Le Traon de Kerguidan, recteur de la paroisse de Combrit ou à tout autre de son choix, de procéder à la bénédiction de la chapelle de l'île Tudy, du 20 mai dernier, signée de Larchantel vicaire général, ayant été prié par mondit sieur recteur de Combrit de faire ladite bénédiction, attendu que ladite commission ne peut, à moins d'être sans objet, être relative à autre édifice que l'église de l'île Tudy, ancienne succursale de la paroisse de Combrit qui vient d'être reconstruite en plus grande partie, n'y ayant aucune chapelle à l'île Tudy, ayant examiné ladite église succursale par dedans et par dehors, l'avons trouvée couverte de neuf dans sa plus grande partie et pourvue de fonts baptismaux décents quoique très anciens, ainsi que le calice, linge, ornements, livres et autres choses nécessaires pour que l'office divin et les fonctions curiales puissent s'y continuer avec décence, nous l'avons bénite sous son ancienne invocation de Saint Tudy en l'aspergeant d'eau bénite en dedans et au dehors ainsi que le pavé et le cimetière d'icelle et observé généralement les cérémonies en pareil cas prescrites par le rituel romain. De tout quoi avons dressé le présent procès-verbal dont copie collationnée sera déposée aux archives du secrétariat de l'évêché.

« Fait au presbytère de l'île Tudy sous notre seing et ceux de mondit sieur recteur de Combrit et du sieur Jean Le Floch prêtre curé de l'île Tudy et de deux autres soussignés présents. »

Louis-Pierre Le Maître

LANDERNEAU

Presbytère Saint-Houardon

Bassin de pierre du XII^e siècle

Ce que l'on prend pour une auge vulgaire dans laquelle on a placé de la terre pour en faire un bac à fleurs est en fait un bassin de pierre de l'époque romane. De forme circulaire (diamètre : 0,90 m ; hauteur : 0,30 m), le fond est plat et les bords droits évasés. En plus petit, c'est le type de la grande vasque centrale que l'on admire dans le cloître de Daoulas, qui mesure 1,40 m de diamètre. Le bord comporte une gouttière établie postérieurement à la fabrication de notre vasque, pour permettre à l'eau de s'écouler. Comme à Daoulas, un trou ombilical, bouché, servait aux vidanges.

L'ornementation rappelle celle que l'on trouve sur la vasque de Daoulas : un tressé encadré de triangles et de losanges faiblement creusés. Trois cercles ornés de roses et de motifs cruciformes, comme sur l'un des dix panneaux de la vasque daoulasienne. Il est à remarquer que seule une partie du flanc est ornée, le quart à peine. On peut se demander si le reste de la vasque était intégré dans une construction et n'avait pas besoin d'être orné. Mais ne s'agirait-il pas plutôt d'un ornement inachevé ? En effet, de chaque côté du panneau, des triangles situent l'emplacement de motifs qui n'ont pas été exécutés, et l'on voit le tracé, au moins d'un cercle, sur la gauche.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre est de qualité et mériterait une présentation qui en marquerait l'originalité, dans l'enclos de l'église Saint-Houardon, par exemple. Il faudrait lui donner sa destination primitive qui est de recevoir de l'eau et non des fleurs, auquel cas un traitement des failles qui sont dans la pierre serait nécessaire, pour éviter des dégâts possibles.

Y.-P. Castel

LANRIEC

Eglise Notre-Dame de Lorette.

Maître-autel de Jacques-Gabriel Le Poupon (1772)

Le 4 août 1771, messire Guillaume Tanguy, recteur de Lanriec, passait contrat avec « honorable homme Jacques-Gabriel Le Poupon, maître sculpteur demeurant en la ville de Quimper, paroisse de Saint-Sauveur » pour faire un nouveau maître-autel à l'église paroissiale. La décision en avait été prise le 23 juin par le corps politique de la paroisse ; le sculpteur avait dû fournir un « dessin » que le recteur avait contresigné.

Le contrat, conservé aux Archives départementales, stipule que Poupon ajoutera « aux deux extrémités deux anges en adoration à deux pieds et demi de haut posés sur un nuage, que ledit sieur Poupon sera tenu de fournir clef et clavure, cloux dorés et galon pour le tabernacle, que dans le derrière de l'autel il fera une espèce d'ouverture à deux battants qui seront munis de clef et clavures, aux frais dudit Poupon, que le marche-pied dudit autel sera fait en parquet ; de plus que ledit Poupon écartera la balustrade du maître-autel de six pouces, et fera encore un ange gardien qui tiendra le petit Tobie par la main, à la hauteur de deux pieds et demy pour être placé à l'autel qui est à la gauche dudit maître-autel, pour une somme de 400 livres ».

Le tout devait être rendu sur place avant les fêtes pascales de l'année suivante, soit très exactement dans la seconde semaine de Carême. En octobre 1772, rien n'avait encore été livré et le « fabrique » menaçait de porter l'affaire en justice. Le sculpteur manquait vraiment de parole. « Il ne fait aucune diligence malgré les avertissements réitérés qu'on lui a donnés. » Poupon dut s'exécuter et les comptes de 1775 font mention de 94 livres « pour faire peindre et dorer le grand autel et rétable ».

Tout en teintes bleu et or, le maître-autel de Poupon est toujours là, surmonté d'un baldaquin à colonnettes. Les anges adorateurs, qui se trouvaient primitivement encastrés aux extrémités des gradins, enca-drent toujours l'autel. Quant à l'Ange Gardien, il est monté au-devant de la tribune, mais sa main ne tient plus le petit Tobie qui, seul, a disparu.

Louis-Pierre Le Maître

LAZ

Eglise Saint-Germain et Saint-Louis
Chandeliers et croix d'argent

La paroisse de Laz possède un trésor assez considérable dont on connaît surtout la belle croix de procession. Mais il compte aussi de belles pièces qui, pour être moins anciennes, n'en sont pas moins de valeur.

Le trésor a été révélé dans sa totalité à la suite de l'inventaire du canton de Châteauneuf-du-Faou. Il y a en particulier une garniture d'autel, composée de six chandeliers et d'une croix. Chaque chandelier mesure 0,66 m et comporte la particularité d'être renforcé intérieurement par une armature légère en fer appelée *côtes de vache*.

Dûment marqués du poinçon de charge de la généralité de Rennes, sous la régie d'Antoine L'Echaudel (1744-1750), la date de leur fabrication est encore affinée par le poinçon de communauté des orfèvres de Rennes : lettre B couronnée avec l'hermine, mis en service le 28 novembre 1744, pour la durée de deux ans. Le poinçon de l'orfèvre situe l'atelier : celui de Marie Pluniant, veuve de Jean Lacère.

Les chandeliers à pied triangulaire posés sur des pattes de tortues, ont leur tige composée d'un nœud en toupie et d'un balustre, le tout couronné de la bobèche profonde. Une fine ciselure de feuilles d'acanthes, de palmes, de rinceaux couvre la pièce entière. Sur un cartouche ovale, au pied, armoiries des sieurs de Kernezne, barons de Laz : *d'or à trois coquilles de gueules*, avec couronne de marquis. Ce sont, fort vraisemblablement, les armes de Jean-Louis de Kernezne, marquis de La Roche (1692-1737), qui prit part à la conspiration de Pontcallec. Sa veuve, Françoise de Lescouet, qui offrit cette garniture d'autel ainsi que la lampe de sanctuaire, en 1745-1746, fut embastillée en 1765, puis exilée à Moulins pour avoir, avec le parlement de Bretagne, participé au long conflit l'opposant au duc d'Aiguillon.

Deux des chandeliers de la garniture viennent d'être restaurés par les soins de J.-G. Kaigre, membre de notre Société.

Y.-P. Castel

LOTHEY

Kerabri

Croix de l'atelier Prigent

La difficulté de la lecture d'une inscription non relevée nous a amené à prêter attention à la croix de Kerabri en Lothery et à découvrir une œuvre sortie, vraisemblablement, de l'atelier des frères Prigent, les maîtres du calvaire de Plougouven (12).

Le calvaire est érigé au milieu d'un carrefour, où un muret circulaire tente de le protéger contre les agressions des chauffards qui l'ont déjà endommagé à trois reprises. Deux marches de ciment carrées portent le fût octogonal, planté dans un dé cubique à large chanfrein. On notera, au bas du fût, la forme de la griffe en sifflet. Un simple chapiteau octogonal, orné d'une inscription en caractères gothiques, développe son revers en une large console qui porte la pietà. La croix à branches rondes se termine en boules godronnées avec une ceinture en couronne d'épines. La boule haute est une réparation et donne un dessin plus rudimentaire. Le crucifix, très grand par rapport aux crucifix de nos calvaires (il mesure 1,10 m de hauteur), se détache largement de la croix à laquelle seuls bras, reins et jambes le relient. Il est d'excellente facture, de même que la pietà, qui a subi de discrètes restaurations (dont le pied du Christ). Le visage comporte la particularité de larmes en relief sur les joues, trois, inégales, de chaque côté. Le *titulus* est gravé en caractères gothiques fleuronnés qui situerait déjà l'époque de notre croix si l'inscription du nœud ne venait nous le préciser, sur une ligne continue :

CHARLES LE GUOFF ET LIESSE FLOCH SA FAME 1556.

Les caractères sont soignés tout autant que la liaison de certains groupes de lettres, M et E de Fame.

Le style de la pietà nous fait penser au type de sculpture du calvaire de Plougouven signé par les frères Prigent en 1554, et nous proposons de voir ici aussi une œuvre de leur atelier. Le calvaire de Kroaz-Kerabri est un jalon sur le chemin qui conduit à la découverte des ateliers de nos sculpteurs du XVI^e siècle. Mais il nous livre quelque chose d'autre : un très joli prénom féminin que les listes de prénoms traditionnels pourraient reprendre. Liesse n'a pas d'éponyme qui lui corresponde, si ce n'est Notre-Dame, invoquée sous le patronage de la joie : Notre-Dame de Liesse. C'est le latin *Laetitia*. On sait que l'ancienne chrétienté n'exigeait pas au baptême des patronages de saints canonisés. Ainsi les registres paroissiaux fournissent des exemples d'*Amicia*, qui fut, dans le XVII^e siècle, traduit en *Amice*.

Y.-P. Castel et T. Daniel

(12) Voir *infra*, Tréfléz, le bénitier de Bastien Prigent.

MELGVEN

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul
Maître-autel de marbre (1790)

Outre des vitraux classés et quelques statues intéressantes, l'église de Melgven possède un fort bel autel de marbre, témoin de l'aisance et de l'évolution des goûts de cette paroisse rurale à la fin de l'Ancien Régime. Le coffre galbé, très long (2,77 m), présente sur un ensemble de marbre noir veiné deux plaques de marbre rose encadrant un Saint-Esprit de marbre blanc. Entre deux gradins de marbre noir, le tabernacle s'élève à une hauteur de 1,05 m.

Une date est gravée à l'arrière, assez maladroitement d'ailleurs : 1790.

Louis-Pierre Le Maître

PLEYBER-CHRIST

Eglise Saint-Pierre
Vases acoustiques

Voir COMBRIT.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ

Eglise abbatiale de Notre-Dame du Relec
Vestige d'une croix de chemin

L'église de Notre-Dame-du-Relec possède une curieuse sculpture. Bloc triangulaire, dont seule la face est aménagée, le revers se présentant sous une forme bombée, il est sculpté en bas-relief sur fond en cuvette. Un grand personnage central, les bras courts, par suite du rétrécissement du triangle, et étendus, est vêtu d'une tunique qui laisse le bas des jambes libre. Deux personnages sont figurés jusqu'au buste, de chaque côté, plus bas que le personnage principal. Les visages sont simplement ébauchés, ou plutôt, ayant subi l'usure du temps, ils se présentent comme des boules sans traces d'arcades sourcilières, de nez ou de bouche.

L'aspect général est empreint d'un grand hiératisme et cette sculpture ne peut laisser indifférent. Sans vouloir être absolument affirmatifs, nous y voyons une tête de croix de chemin ancienne. La tentation a été grande d'y voir une pierre plus ancienne et préchrétienne, une « déesse-mère d'origine gauloise » (13). Pour permettre aux chercheurs de s'orienter correctement dans leurs interprétations, nous nous devons de donner ici des précisions sur l'origine de l'objet.

La pierre se trouvait, comme tant d'autres qui jalonnaient nos chemins, sur un tas de cailloux prêt à empierrer une route allant de Trémel en Côtes-du-Nord à Plouégat-Moysan en Finistère. Elle provenait d'une chapelle en ruines de Trémel, au hameau d'Uzel.

(13) Interprétation rapportée par M. de Mauny dans *Le pays de Léon, Bro-Leon*, Rennes, 1977, p. 349.

Repérée par un groupe de jeunes gens dont M. Michel Le Bars, de Morlaix, était responsable, elle fut soustraite au marteau des canonniers et recueillie dans leur local, à Morlaix, avant d'être déposée dans la chapelle du collège Saint-Joseph. Cela se passa vers 1951.

Estimant que ce vénérable morceau de sculpture devait revenir au patrimoine commun, l'auteur de ces lignes le transporta, vers 1957, dans l'église du Relec, au moment où cette dernière était l'objet des soins des restaurateurs bénévoles et de ceux des Monuments historiques.

On ne peut donc, pour en interpréter la signification, la relier au culte ancestral dont jouit Notre-Dame du Relec, et il faut penser qu'il s'agit d'un calvaire.

Y.-P. Castel

PLOUVORN

Chapelle Notre-Dame de Lambader
Albâtre anglais, fragment

Un fragment d'albâtre trouvé dans la chapelle de Lambader constitue un témoignage ténu mais inédit sur l'activité des ateliers anglais du xv^e siècle. Ce modeste fragment — 11,5 cm sur 13,3 cm — figure le buste décapité d'un personnage qui présente un grand linge dont les extrémités retombent verticalement de chaque côté des mains qui ont été brisées ; dans le pli régulier qui se creuse profondément devant la poitrine, sont rangées cinq petites têtes dont trois mutilées ; il s'agit sans aucun doute de visages masculins, peu caractérisés, portant une couronne de cheveux nettement marquée (fig. 3). La pierre translucide porte des traces de dorure et surtout de l'assiette, couche colorée constituée d'un mélange de terre fine et d'un liant, qui reçoit la feuille d'or ; la couleur peu soutenue de cette assiette, brique pâle, indiquerait que la dorure est ancienne sans que l'on puisse assurer qu'elle soit contemporaine de la sculpture. Les albâtres anglais étaient traditionnellement bariolés de couleurs vives parmi lesquelles l'abondance de la couleur or accentuait l'aspect somptueux de ces sculptures de petites dimensions, réalisées dans un matériau semi-précieux. Un morceau de ferrure en plomb, fiché dans le revers plat, et la faible épaisseur de la plaque d'albâtre, 4 cm seulement, indiquent que ce fragment, sculpté en demi-bosse, provient d'un panneau qui, avec son décor d'encadrement, devait composer un retable de plusieurs éléments semblables, comme à Roscoff.

La formule iconographique n'est guère difficile à identifier : Abraham recueille en son sein les élus. Cependant il est très délicat de procéder, à partir de cet élément, de ce syntagme, pourrait-on dire, à une restitution du système de représentation originel, c'est-à-dire du discours cohérent d'une œuvre de l'art religieux avant sa désintégration matérielle. Deux directions se dégagent successivement de l'ico-



Cliché R. Barrié

Fig. 3. - Plouvorn, chapelle Notre-Dame de Lambader.
Fragment d'albâtre, xv^e siècle.

nographie médiévale dans l'utilisation de ce syntagme. Au XIII^e siècle, des *Jugements derniers*, tels ceux des tympan de Bourges, de Reims et de Troyes, ou celui du vitrail du déambulatoire de Bourges présentent le sein d'Abraham comme un élément antithétique de la gueule de l'enfer. L'expression utilisée à deux reprises par saint Luc (XVI, 22 et 26) dans la parabole du riche et du pauvre Lazare et illustrée pour la première fois au piédroit gauche du portail de Moissac vers 1130 est devenue, au siècle suivant, un véritable « hiéroglyphe », une « métaphore théologique » désignant le séjour des bienheureux (14) ; comme pour bien d'autres sujets, saint Thomas d'Aquin précise la pensée de saint Augustin et, s'appuyant sur la tradition du haut Moyen Age, donne une définition univoque de l'expression évangélique : le sein d'Abraham est le lieu où reposent les justes dans la béatitude de Dieu (15). Selon des processus habituels à la pensée médiévale, analogie et généralisation, cette expression s'est chargée d'une signification symbolique pour évoquer un épisode capital de l'histoire morale de l'humanité. Puis, au xv^e siècle, cet élément iconographique est employé, par extension du sens spirituel, pour figurer les élus réunis

(14) E. MÂLE, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, Colin, 1968, t. II, p. 429. Voir aussi L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, P.U.F., 1957, t. II/2, p. 750, et L. GRODECKI, *Le problème des sources iconographiques du tympan de Moissac*, dans *Annales du Midi*, 1963, p. 387.

(15) Saint Thomas cite Bède le Vénéralable dans *Glose Ordinaire* où l'expression évangélique est commentée par ce synonyme : « ... *requies beatorum pauperum quorum est regnum coelorum* » (*Sum. theol.*, III, 52, 2) et il écrit clairement : « *Sinus Abrahae in bono accipitur... Quia post Christi adventum sanctorum requies est completa, cum Deum videant, talis requies dicitur sinus Abrahae... et ad hunc Ecclesia orat fideles perduci* » (*Sum. theol.*, Suppl., 69, 4).

au sein de Dieu et, à ce titre, entre dans la représentation de la Trinité, peut-être comme équivalent du Saint-Esprit : le Père en majesté tient entre ses genoux le crucifix et, en écartant les mains, dégage son sein où sont placées de petites têtes. Malgré sa rareté, la formule est bien illustrée par les albâtres anglais, comme celui du musée de Boston, des premières années du xv^e siècle (16) ou celui de l'église de Sauxemesnil, en Basse-Normandie (17).

A quelle formule faut-il donc rattacher ce fragment ? Dans les productions des ateliers de Nottingham au xv^e siècle, une telle figuration du paradis dans un *Jugement dernier* serait un archaïsme. Serait-ce une illustration de la parabole de Lazare ? Mais il n'y a pas d'exemples connus de ce thème dans la sculpture d'albâtre et il est exclu que les cinq têtes soient une allusion aux cinq frères du riche puisque justement ils n'entreront jamais dans le sein d'Abraham (Luc, XVI, 31). L'hypothèse qui nous paraît la moins hasardeuse est celle d'un fragment de panneau se trouvant au centre d'un retable et représentant une *Trinité*, différant de celle conservée dans le lambris sud de Saint-Mathieu de Morlaix ; par ce détail même, par ses dimensions supposées et surtout par sa facture assez médiocre, notamment dans le faible modelé du pli arrondi, elle se rapproche d'un panneau anciennement exporté en Italie et daté de la seconde moitié du xv^e siècle (18). Il était important de tenter de restituer une composante du décor de l'église bretonne, en vogue vers la fin du xv^e siècle ou même au siècle suivant (cf. rubrique Trémaouézan).

Roger Barrié

PONT-CROIX

Eglise Notre-Dame de Roscudon

Retable de Saint-Joseph

L'influence des sculpteurs de la Marine sur les productions artistiques locales est indiscutable. L'étude des détails de cette influence apporte peu à peu des éclaircissements sur la manière des ateliers locaux.

Le musée de la Marine, à Paris, conserve un nombre important de dessins d'ornement des navires destinés à servir de guide aux sculpteurs. Plusieurs sont de la main de Jean I Bérain qui fut, à la mort de Charles Le Brun en 1690, responsable de la décoration des navires du roi. Rôle d'importance, qui fait dire à l'un de ses contemporains : « Tous les sculpteurs passent par ses mains à cause de la sculpture des vaisseaux ». Dessinateur de grand talent, Jean Bérain a créé un style d'ornements très particuliers, qui porte d'ailleurs son nom et caractérisé par des motifs légers en arabesques, avec petite coquille ou fin feuillage, annonçant, dès le dernier quart du xvii^e siècle, l'art plus suave de l'époque Louis XV.

(16) J. EVANS, *English Art, 1307-1461*, Oxford, 1949, p. 108, fig. 54.

(17) A. ROSTAND, *Les albâtres anglais du xv^e siècle en Basse-Normandie*, dans *Bulletin monumental*, 1928, p. 286.

(18) W. H. SAINT JONE HOPE, *On the early working of alabaster in England*, dans *Archaeological Journal*, 1904, p. 238, n. 2, fig. p. 237.

Les sculpteurs de l'arsenal de Brest sont accoutumés, dès 1690, à reproduire les motifs « à la Bérain » sur les poupes, proues et boutelles des vaisseaux. A l'occasion d'une commande locale, n'ont-ils pas été tentés de les porter sur le mobilier religieux, sans en attendre la diffusion par les estampes ? Parclozes et entablements des retables et confessionnaux offrent ainsi des surfaces allongées propices à l'exécution de tels ornements.

Le petit retable de Saint-Joseph, dans l'église Notre-Dame de Roscudon à Pont-Croix, semble être une de ces productions. Il présente très peu de remaniements en dehors de quelques réparations, le plus grand manque étant l'absence de la statue originelle, remplacée par une statue en plâtre, mal adaptée aux dimensions du cadre. La composition de ce retable est déjà un élément intéressant en lui-même car elle forme transition entre les retables architecturés, plus typiquement baroques, et les retables-lambris dont la mode s'est surtout répandue à partir de l'époque Louis XV. Du retable architecturé, elle garde les colonnes torsées, ici ornées de lauriers, supportant un entablement saillant couronné d'un fronton à enroulements où sont assis deux anges. Du retable-lambris, elle emprunte les panneaux plats ornant le niveau de la fausse-niche et les gradins. Ces panneaux plats portent en bas-relief, un décor « à la Bérain » de fines arabesques, de minces chutes de feuillages et de fleurons superposés.

Les archives concernant le mobilier de l'église, pourtant abondantes, ne renseignent pas sur les auteurs de ce retable. Par contre, certains détails techniques font penser à un atelier qui a beaucoup travaillé pour cette église : les Le Déan de Quimper. De 1660 à 1700, cette famille de sculpteurs très réputés a exécuté de nombreux retables et statues. Deux de ses membres ont travaillé pour le roi à l'arsenal de Brest où ils ont acquis une virtuosité technique qui est en elle-même une signature. Le retable de Saint-Joseph répond à cette définition : coups de gouge pour dégager les fonds, les nervures des feuilles, les plis des draperies ; bordures ourlées donnant une impression de plus fort relief ; traits parallèles tracés à la gouge pour accrocher la lumière sur les surfaces planes. La comparaison est d'autant plus facile à faire que l'église de Pont-Croix conserve deux autres retables de ce même atelier : ceux de Saint-Pierre et de Sainte-Anne. Le retable de Saint-Joseph serait donc une production de l'atelier des Le Déan des années 1690-1700.

Ainsi voyons-nous ces Le Déan imprégnés de l'atmosphère esthétique d'un art en pleine mutation. Les représentants de l'art breton, contrairement à l'idée répandue, ne sont pas fermés aux innovations artistiques. On peut même avancer que certains ateliers, tel celui des Le Déan, prennent le pas sur d'autres provinces en mettant à profit la présence stimulante de la Marine à Brest.

PONT-CROIX

Eglise Notre-Dame de Roscudon

Vitraux de J.-J. Gruber

La campagne de restauration de mobilier, entreprise depuis quelques années, s'achève par la remise en état de la verrière du xvi^e siècle dans la chapelle du Rosaire et par deux grandes créations dues à l'atelier parisien du maître verrier J.-J. Gruber, travaux qui restituent son atmosphère intérieure à cette architecture exceptionnelle : au moyen d'un ensemble varié de vitraux, le chœur somptueux et mystérieux, riche d'espaces multiples, s'oppose à la structure limpide de la nef du xiii^e siècle.

Pour le vitrail de la *Sainte Famille* (fig. 4), exécuté en 1978, dans la première chapelle droite du chœur, J.-J. Gruber développe sur trois grands registres superposés au centre et sur quatre registres latéraux un thème qui trouve son inspiration dans les évangiles apocryphes relatifs à la Vierge, notamment l'histoire de Joachim et d'Anne, source importante de l'iconographie médiévale (19). Par cette utilisation de la tradition mariale, s'accordant de surcroît au vocable de l'église, l'artiste a donc évité l'écueil du thème trop statique et parfois mièvre de la sainte famille proprement dite ; le vitrail insiste sur le rôle capital de la femme dans la fécondité humaine et sur la transcendance de l'Esprit, comme le manifeste avec éclat la Nativité couronnant les lancettes centrales, ce qui justifierait le titre de vitrail de l'*Incarnation*. Par contre, dès les scènes bibliques, une autre signification double le thème religieux d'une manière plus moderne, assez étrangère à l'esprit médiéval : c'est la vie familiale laïque, siège de la tendresse pour l'enfance et origine du labeur domestique, artisanal ou agricole, qui s'épanouit au tympan sous le signe mystique du pélican. Cette composition dynamique, qui se lit de bas en haut, se développe dans le cadre formel, peu nerveux, du réseau gothique du xvi^e siècle, à la manière d'un grand retable, où des éléments descriptifs sur les côtés cantonnent, presque comme des motifs plastiques, le déroulement du récit et y ménagent des temps de pause. Les pièces de verre sont découpées suivant un dessin arrondi et leurs faibles dimensions ont demandé un travail considérable de mise en plombs donnant ainsi un aspect précieux au sertissage de ces pièces scintillantes ; par exemple, la gloire de la Nativité est constituée par l'emboîtement de très petits carrés à fort rayonnement, groupés en arc de cercle. Une bordure continue de langues de couleurs vives sert de motif d'encadrement général et de transition avec la pierre. Toutes les pièces de verre sont peintes à la grisaille : sur des lavis plus ou moins épais, une brosse dure, aux pinces écartés, éclaire très inégalement le verre et donne, par exemple, le modelé des vêtements et, plus généralement, une sorte d'animation

(19) Il s'agit essentiellement de l'*Histoire de la Nativité de Marie et de l'Enfance du Sauveur*, souvent citée par Jacques de Voragine et Vincent de Beauvais au xiii^e siècle.

constante des fonds. Quant aux visages, ils sont d'un dessin ferme et ténu, délicat. L'accord fondamental bleu/rouge, qui devrait donner une dominante uniforme violet, reste cependant dans une tonalité bleutée, originale, en raison de l'opposition du jaune et de la discrétion du rouge, quoique la Nativité comporte exceptionnellement une grande pièce grenat marbrée. La rencontre de Joachim et d'Anne à la Porte d'Or se déroule dans une atmosphère irradiant l'amour grâce au pullulement de petites pièces chatoyantes autour des deux amants.

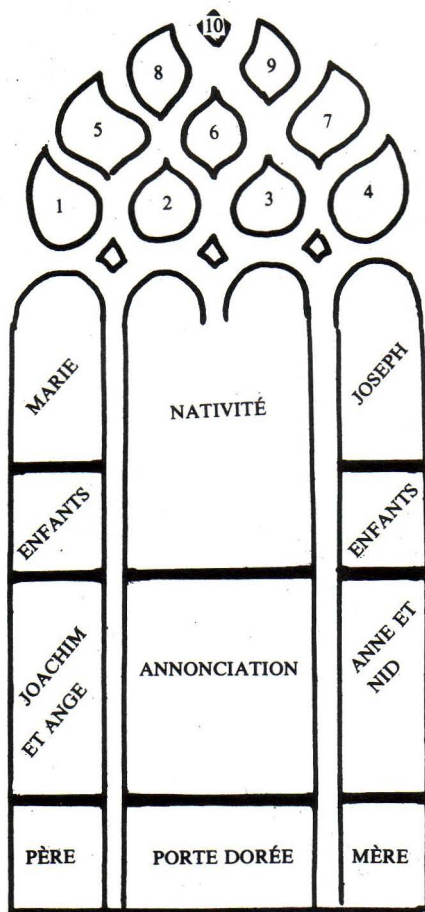


Fig. 4. - Pont-Croix, *église Notre-Dame de Roscodon*.

Vitrail de la Sainte-Famille, par J.-J. Gruber, 1978.

Dans le tympan : 1. Maréchal ferrant ; 2. Labours et semailles ; 3. Moisson ; 4. Pêche ; 5 et 7. Chœurs de jeunes ; 6. Laissez venir les petits enfants ; 8. Mère préparant le pain ; 9. Père enfournant le pain ; 10. Le pélican.

Par contre, le vitrail du bras nord du faux transept est d'un effet moins brillant et d'une ambition plus spirituelle que sentimentale qui convient bien au thème du dépassement de la Mort exposé dans cette chapelle des Trépassés (fig. 5). Pour l'homme aux prises avec les difficultés du monde (Israël au désert), la sollicitude du Père s'est manifestée matériellement à plusieurs occasions (le pain de la Manne et l'eau du rocher de Moïse). L'Ancien Testament préfigure ainsi la portée du message christique essentiellement fondé sur la morale de la charité qui permet de dépasser le Mal, à l'imitation du Christ victorieux de la mort du tombeau, et qui s'exprime à travers des attitudes sociales précises de saints juifs et gentils (Tobie et saint Paul [20] ; saint Martin et le bon Samaritain). Il est normal que la reddition de compte, c'est-à-dire le *Jugement dernier*, termine au tympan cette méditation invitatoire à la vie chrétienne : anges buccinateurs, saint Michel pesant les âmes, la Vierge et saint Jean intercédant pour elles auprès de Dieu à peine indiqué par une Trinité. La concordance entre les deux Testaments fut un poncif de l'iconographie médiévale. Mais ici il s'agit plutôt d'une rencontre d'épisodes qui, au lieu de justifier le traditionnel symbolisme théologique, toujours assez ardu, se fonde sur une sorte de correspondance poétique des objets ou des gestes (les éléments de la manne et du rocher sont parallèles à l'eucharistie) de manière à susciter une réflexion morale, tropologique comme aurait dit la scolastique du XIII^e siècle (21), mais dont la compréhension est abordable grâce à la composition ascendante du vitrail ; cette dernière organise en quatre registres enveloppant les deux scènes évangéliques les moments de cette méditation et débouche sur le *Jugement dernier* qui, pour être suggéré simplement, n'est pas moins le *topos* de l'inquiétude des temps. Si les verres portent le même type de couverture irrégulière que dans le vitrail précédent, le graphisme des visages est résolument plus elliptique, sauf celui de Joseph d'Arimathie, grave et détaillé avec élégance. La coloration bleue, obtenue par de larges pièces d'intensité variable, s'affirme comme l'atmosphère même de la méditation : bleu grisâtre du désert ; bleu funèbre de la *Mise au tombeau* où les vibrations graduées des petites pièces blanches, roses et orangées traduisent l'émotion profonde devant la mort ; bleu plus éclatant de la *Résurrection* animé par un pointillisme de jaunes et de rouges comme si l'artiste se méfiait de cette dernière couleur, de sa somptuosité banale et conventionnelle telle celle des *Passions* du XVI^e siècle ; enfin le jaillissement coloré éclate dans l'univers glorieux du tympan.

L'art pictural de J.-J. Gruber repose avant tout sur une stylistique de la couleur, ce qui est le propre de la peinture sur verre. A ce propos, il convient de souligner la fonction esthétique du vitrail : au-delà même

(20) Cf. *Tobie*, I, 17 (il s'agit en fait de Tobit, le père) et *Ad Cor.*, II, 11, 33 (humilité de saint Paul devant ses ennemis à Damas).

(21) L'Ecole enseignait que l'Écriture pouvait s'interpréter dans quatre sens différents : historique, allégorique (préfiguration du Christ), tropologique (vérité morale) et anagogique (mystères de la vie future).

de son rôle ornemental, le vitrail assume la régulation de la lumière et participe à la monumentalité architecturale. De nos jours, le goût excessif pour l'envahissement lumineux, pour le clair et le dépouillé, ce qui relève parfois d'un snobisme intellectuel et touche souvent au mauvais goût (22), fait oublier que la lumière est d'autant plus belle qu'elle est réglée, que l'existence formelle des œuvres d'art réside dans l'équilibre de l'ombre et de la lumière, et qu'enfin on ne peut prétendre à quelque spiritualité de l'architecture religieuse sans admettre l'autonomie de la vie de formes qui, selon le mot de Malraux, « meurent avec la nuit » et renaissent au jour.

Roger Barrié

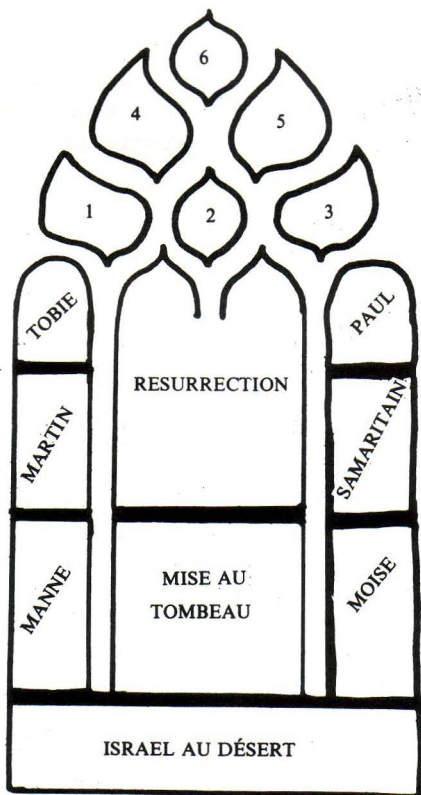


Fig. 5. - Pont-Croix, *église Notre-Dame de Roscudon*.

Vitrail de la chapelle des Trépassés, par J.-J. Gruber, 1977.

Dans le tympan : 1 et 2. Anges buccinateurs ; 3. Saint Michel et la balance ; 4. Vierge ; 5. Saint Jean ; 6. Trinité.

(22) Nous laissons au sociologue le soin d'analyser les comportements d'une société dominée par le mythe héliotropique et par l'efficacité des techniques modernes d'éclairage artificiel.

POULDREUZIC

Eglise Saint-Faron
Vases acoustiques
 Voir COMBRIT.

QUIMPER

Eglise Saint-Alor d'Ergué-Armel
Vases acoustiques
 Voir COMBRIT.

ROSPORDEN-KERNÉVEL

Tronc de Sainte-Yvonne
 XVIII^e siècle

Un tronc de pierre portant l'inscription : « TRONC DE S.TE YVONNE se dresse en pleine campagne de Kernével, au carrefour des routes menant au bourg, à Quistinit et à Scaër. Haut de 1,02 m, il présente sur une base cylindrique à moulures un coffre rectangulaire de 36 cm sur 36 cm dans lequel on a creusé la fente pour laisser tomber les pièces et une petite porte de fer ménagée sur le devant.

La chapelle, relativement voisine, de Sainte-Yvonne, aujourd'hui en ruine, date de 1706. Cette date pourrait être également celle de l'installation du tronc.

Louis-Pierre Le Maître

SAINT-PABU

Eglise Saint-Tugdual
Croix de procession, XVII^e siècle

Il arrive que de vieux objets, absolument détériorés, retrouvent une nouvelle vie. Incomplets, brisés, on ne peut toujours faire des miracles, mais dans certains cas une restauration peu coûteuse peut être entreprise. Le presbytère de Saint-Pabu recelait les débris d'une croix de laiton du XVII^e siècle (h. : 68 cm). Bien qu'ayant perdu son crucifix, les larges boules godronnées lui donnaient belle allure, malgré de nombreuses crevures. M. Kaigre, de Brest, l'a restaurée, c'est-à-dire qu'il l'a « remontée » après avoir réparé les failles les plus importantes. Telle que, la croix reste fragile et ne pourra certes plus supporter le service qu'elle a assuré jadis, en tête des processions. Mais elle peut servir d'ornement fixe et témoigner, car, en fait, elles sont désormais très rares, ces croix de laiton que s'offraient les modestes paroisses pour le service journalier et qui ont, de par le peu de valeur de leur matériau, eu la chance d'échapper aux fontes de la Révolution.

Y.-P. Castel

SAINT-POL-DE-LÉON

Chapelle du Kreisker

Comparaison de son clocher avec celui de Saint-Pierre de Caen

Dans son intéressante monographie de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, Lucien Lécureux dit au sujet du Kreisker : « Le clocher du Kreisker reproduit en somme presque trait pour trait le clocher de Saint-Pierre de Caen, mais il est plus élégant que son modèle. »

Il est permis de ne pas partager sur ces points l'avis de l'éminent archéologue que fut Lucien Lécurveux. En effet, si ces clochers ont à cet égard bien des côtés communs, ils en diffèrent sensiblement sur certains points.

Au Kreisker les flèches des lucarnes médianes et des clochetons arrivent presque à mi-hauteur de la pyramide, ce qui a nécessité pour ces derniers un triple étage de tirants qui les relie à la flèche. A Saint-Pierre (23) lucarnes et clochetons sont beaucoup moins développés et il n'a pas été utile de recourir à ce moyen pour assurer la stabilité de ces derniers. D'autre part, la galerie du Kreisker repose sur un puissant encorbellement qui fait défaut à Saint-Pierre comme à presque tous les clochers du Calvados, où l'encorbellement, d'ailleurs peu important, ne peut se comparer à celui des clochers bretons (24).

Dans la flèche de Saint-Pierre les ouvertures sont étagées, tandis qu'au Kreisker elles sont en zigzags, d'un pan à l'autre, comme dans la plupart des clochers bretons.

Les ouvertures des flèches sont à peu près identiques : trèfles, roses à 5 et 6 lobes, mais les pans de celle de Saint-Pierre sont ornés de nombreuses imbrications et les boudins munis de crochets la différencient aussi du Kreisker.

Les baies jumelles des deux tours rehaussées de colonnettes et flanquées d'arcatures aveugles sont à peu près identiques, mais celles de Saint-Pierre, refendues par une colonnette, ont des meneaux cruciformes, celles du Kreisker sont seulement étré sillonnées par des traverses horizontales.

La partie inférieure de Saint-Pierre est ornée de longues arcatures évidemment inspirées de celles des tours de Saint-Etienne que l'on retrouve dans d'autres clochers du Calvados, aux tours des cathédrales de Coutances et de Saint-Pol-de-Léon, tandis qu'au Kreisker, elle est composée de moulures perpendiculaires, influence anglaise.

En examinant ces deux monuments on pourrait penser que le clocher du Kreisker est antérieur au clocher de Saint-Pierre dont le style est plus évolué : crochets sur les boudins de la flèche qui sont du reste des plus précoces, puisque le clocher date du début du XIV^e siècle, accolades au-dessus des baies et des arcatures de la tour. C'est sans doute ce qui a conduit le chanoine Abgrall à dater le clocher du Kreisker du XIV^e siècle, mais R. Couffon a démontré de façon irréfutable que le clocher du Kreisker ne remonte qu'au deuxième quart du XV^e siècle.

Si l'on envisage l'élégance, le Kreisker l'emporte, mais à condition de se placer dans l'axe de la tour, comme le recommandait le chanoine Abgrall, d'où le clocher apparaît dans un équilibre parfait et la flèche merveilleusement ajourée, mais à mesure qu'on s'éloigne de ce point,

(23) La flèche de Saint-Pierre, détruite en 1944 à l'occasion du débarquement des Alliés en Normandie, a été reconstruite exactement comme l'ancienne.

(24) Le clocher central de Saint-Etienne et de la Trinité à Caen, et celui de Rouvres où l'encorbellement ne concerne que la balustrade.

il perd peu à peu de sa ligne et de sa légèreté et lorsqu'on le voit en diagonale l'effet est moins heureux. Par contre, le clocher de Saint-Pierre de Caen peut être vu sous tous les angles sans perdre de sa ligne et de son élégance et, à cet égard, est supérieur au Kreisker.

Il y a donc entre ces deux clochers bien des analogies, mais ainsi que R. Couffon l'a démontré (25), le clocher du Kreisker ne dérive pas directement de Saint-Pierre de Caen, mais par l'intermédiaire de celui de Notre-Dame-du-Mur de Morlaix.

Quoi qu'il en soit, ces deux clochers, dont on ignore le nom des architectes de génie qui les ont construits, sont dignes d'admiration, ce sont de véritables chefs-d'œuvre, parmi les plus beaux de ce genre qui existent en France.

Alfred Le Bars

SAINT-YVI

Chapelle de Locmaria-an-Hent

Livres liturgiques

Les greniers, les fonds d'armoires de sacristie et plus spécialement celles des trèves supprimées à la Révolution, contiennent encore souvent de véritables collections de livres liturgiques qui, s'ils ne présentent pas un intérêt historique spécifiquement local, n'en mériteraient pas moins d'être mieux conservés.

On trouve ainsi à Locmaria-an-Hent, dans une grande armoire-penderie du XVIII^e siècle, quatre livres anciens :

- *Antiphonaire*, MDCCXXX, à Lyon, chez Petrus Valfray.
- *Antiphonaire* (restauré), privilèges du Roy, 1716-1719.
- *Missale romanum*, MDCCLXI, à Lyon, chez Amatium de La Roche.
- *Missale romanum*, MDCCCLXI, à Lyon, chez Palagaud.

Louis-Pierre Le Maître

SIZUN

Eglise Saint-Suliau

Les reconstructions d'un orgue du XVII^e siècle

Dans le Finistère, les buffets d'orgues construits à la fin du XVII^e siècle sont nombreux à s'ériger aujourd'hui sur des tribunes souvent beaucoup plus récentes (26). Les instruments eux-mêmes ne présentent pourtant, sauf quelques exceptions (27), que de rares élé-

(25) R. COUFFON, *Un précurseur morlaisien du Kreisker*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1943, t. LXXIV, p. 16.

(26) La tribune de Rumengol, construite en néogothique, supporte un instrument antérieur de deux siècles et probablement placé là après une restauration complète. Cf. *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1903, p. 208.

(27) Les instruments des cathédrales de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon dans une moindre mesure possèdent actuellement une assez grande partie de la tuyauterie posée par les facteurs Dallam.

ments de tuyauterie ou de mécanique attachés à la facture d'orgue de l'Ancien Régime. L'orgue de Saint-Suliau de Sizun (28) a été reconstitué en 1970, dans le style de facture des XVII^e et XVIII^e siècles en Bretagne : une documentation abondante sur l'état de l'instrument à cette époque a permis une restauration qui témoigne d'un riche passé organier breton.

Avant 1970

En 1869, le recteur Leher demande à l'empereur une aide financière « pour avoir des orgues neuves... De temps immémorial il y a eu des orgues à Sizun. Les paroissiens en désirent vivement la continuation ». Mais comme la loi de finance ne permet pas l'acquisition d'un instrument neuf, on se résoud à une restauration : le facteur Heyer propose un devis de cinq cents francs ; il prévoit de construire un orgue de six jeux en conservant du matériel de l'ancien instrument muet (29). Dès cette date donc, l'orgue de Sizun est un instrument simplifié qui ne parle que sur un clavier et le buffet du positif a disparu, probablement depuis la fin du XVIII^e siècle ou le début du XIX^e (30). En 1937, le facteur Koenig effectue une restauration : l'instrument qu'il laisse comporte neuf jeux et demeure en place jusqu'en 1969. La composition est alors la suivante :

Bourdon 16'
Montre 8'
Flûte harmonique 8'
Prestant 4'
Flûte 4'
Doublette 2'
Fourniture de 2 à 4 rangs
Trompette 8'
Bourdon 8'.

Koenig a adjoint trois jeux nouveaux à l'orgue : d'après d'autres travaux réalisés par lui sur des instruments présentant des similitudes de composition, il est probable que le bourdon de 16' ait été posé en 1937 ; la doublette peut avoir été remontée après sa suppression

(28) L'orgue de Sizun est placé au début de la nef, sur une tribune décorée par une fausse balustrade peinte sur des panneaux pleins.

(29) Cf. Arch. dép. du Finistère, 1 V 278 ; Arch. de l'évêché de Quimper, dossier Sizun. La facture d'orgue du XIX^e siècle dans le Finistère a été en grande partie réalisée par Heyer, élève d'Aristide Cavaillé-Coll. Heyer travaille à partir de 1840 jusqu'en 1885 environ et restaure, en les simplifiant, nombre d'instruments construits aux XVII^e et XVIII^e siècles. C'est le cas de Rumengol, Morlaix, Pleyben et Saint-Thégonnec. Cf. Jean MARTINOD, *Répertoire des travaux des facteurs d'orgues du IX^e siècle à nos jours*, Paris, 1970, p. 233.

(30) Le travail de Heyer à Sizun consiste à regrouper toute la tuyauterie utilisable sur un seul clavier dans le grand buffet ; mais le positif, non restauré depuis la fin du XVIII^e siècle, est très probablement injouable depuis une date antérieure à 1868 ; seule la façade du petit buffet est conservée afin de dissimuler la console en fenêtré.

par Heyer ainsi, peut-être, que tout ou partie de la fourniture (31). En 1969, l'instrument possède un clavier de 54 notes et le pédalier de 25 notes parle en tirasse ; l'ancien clavier du positif est toujours présent à la console, mais muet. Lors du démontage, la mécanique s'avère usée, seul l'abrégé étant utilisable. La console de fabrication assez légère est en très mauvais état et ne possède pas d'accouplement des claviers ni de tirasse pour le deuxième clavier. Le sommier du grand orgue, décollé, provoquait des emprunts entre notes (32). Avec une tuyauterie rassemblée sur un sommier unique et une mécanique très défectueuse, l'orgue, à la veille de sa reconstruction, ne présentait presque plus rien du caractère qu'il offrait il y a deux siècles.

La restauration de l'orgue classique

Le facteur Jean Renaud, de Nantes, est chargé en 1969 d'une reconstruction complète de l'orgue, qui doit se dérouler en deux tranches : relevage du grand orgue, puis reconstitution du positif. Tout le travail rattaché à l'instrument, buffets mis à part, est réalisé par la paroisse ; les Monuments historiques prennent en charge la réfection des buffets.

Cette dernière débute par la reconstruction du plancher de la tribune en bois de peuplier ; le buffet du grand orgue, après lavage et réparation, est repeint en polychromie par M. et M^{me} Cassin, de Quistinic. Au cours de la seconde tranche de travaux, la façade du petit buffet est également repeinte, mais l'ensemble de la tuyauterie de positif est habillée de panneaux transparents permettant une vue dégagée du massif du grand orgue (33).

Grand orgue	Positif	Pédale
Bourdon 16'	Bourdon 8'	Soubasse 16'
Montre 8'	Principal 4'	Basse 8'
Bourdon 8'	Nasard 2' 2/3	Flûte 4'
Prestant 4'	Quarte 2'	
Flûte 4'	Tierce 1' 3/5	
Doublette 2'	Cymbale 3 rangs	
Plein-jeu 4 rangs	Cromorne 84 8'	
Trompette 8'		
Claïron 4'		
Cornet 5 rangs		

(31) A Rumengol, Koenig effectuée à la même période qu'à Sizun une remise en état et supprime le jeu de clavier : en revanche, la doublette et la fourniture, très brillantes, peuvent, comme à Sizun, avoir été réparées et mises en état de parler par Koenig.

(32) Dans un sommier, chaque note correspond à une gravure dans laquelle l'air, introduit par la soupape ouverte, se maintient sous une pression donnée et alimente tous les tuyaux donnant ladite note. Un sommier très usagé ou mal collé peut présenter des communications entre les gravures, par décollement de la table surtout ; deux notes, ou plus, parlent alors pour une seule touche enfoncée, d'où l'expression d'emprunt de note à note.

(33) La construction de tout le meuble du positif en panneaux de plexiglas, à l'exception de la façade, demeure un fait rare dans la restauration des buffets

Le travail de Jean Renaud fait redécouvrir un instrument à deux plans sonores distincts, doté d'une pédale réelle ; la nouvelle composition devient la suivante :

La plupart des tuyaux du grand orgue sont demeurés en place après leur réparation et leur remise au diapason : ce sont les tuyaux de l'orgue de Heyer ; le plein-jeu et le cornet, ainsi que le clairon, sont neufs. Au positif, toute la tuyauterie est neuve, de même que le sommier et la soufflerie dont le réservoir est incorporé sous la laye (34). Le sommier du grand orgue est réparé, et l'ensemble des registres équipé de moteurs de tirage : ce tirage électrique des jeux permet une combinaison générale ajustable par double registration et un tutti (35).

Les claviers demeurent à traction mécanique ; l'abrégé du grand orgue, suspendu sous le sommier, est celui de l'ancien instrument. Toute la mécanique du positif est neuve. La pédale est à commande électrique : un grand sommier placé en fond de buffet porte les tuyaux de la soubasse et de la basse ; la flûte de 4 pieds est montée sous le sommier de grand orgue ; l'ensemble de cette pédale est neuf. De même la console en fenêtre et la soufflerie, mais leur fabrication a tenu compte des caractéristiques des modèles conservés par Heyer ; pour des raisons de commodité, les dimensions de la console ont cependant été augmentées par rapport à l'ancienne.

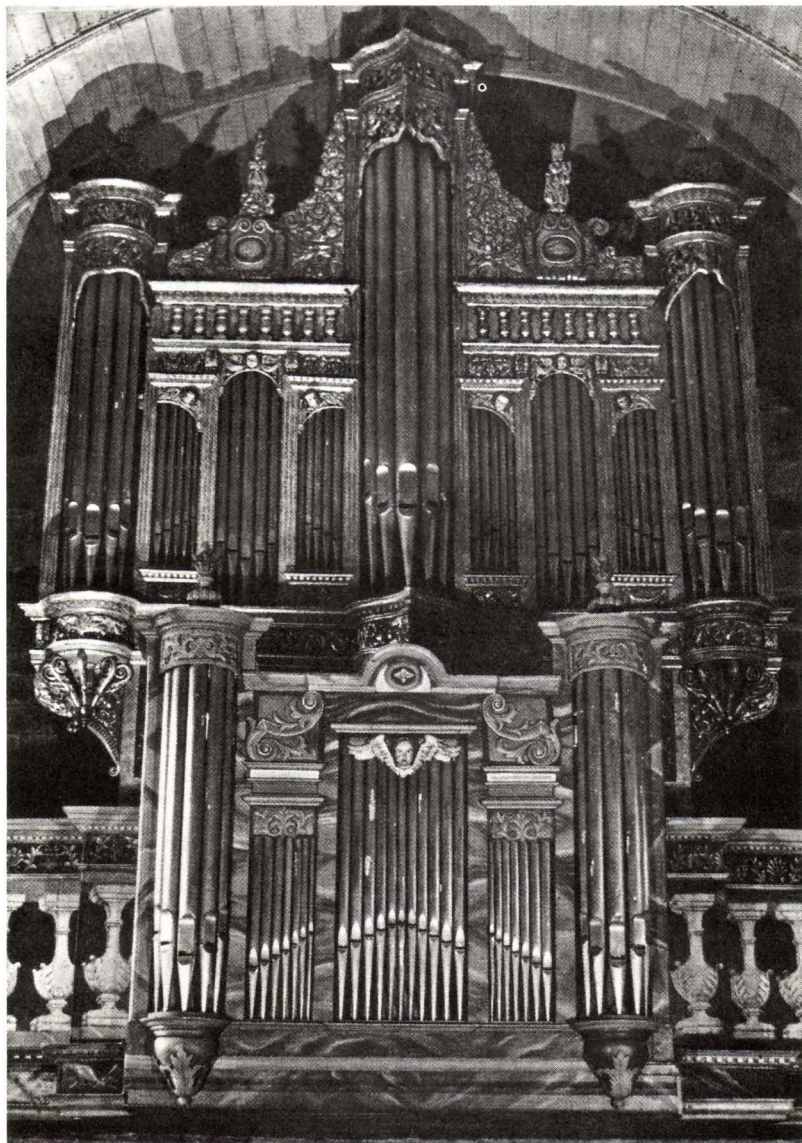
Les motifs et la géométrie des deux buffets sont remis en valeur par une vive polychromie, bleu et or, au grand orgue et par de faux marbres plus discrets au positif (fig. 6). Les timbres de l'orgue, clairs pour les principaux et chauds pour les anches, présentent un équilibre sonore dont l'harmonie se retrouve dans la composition de l'orgue et dans la décoration des buffets.

anciens ; l'ensemble des tuyaux reste apparent et le dessus du buffet est laissé ouvert pour éclaircir les sonorités. La console est, de plus, visible du côté de la nef, sans monter à la tribune.

(34) Jean Renaud — que nous tenons à remercier ici pour l'amabilité avec laquelle il nous a renseigné — après avoir examiné la tuyauterie du XVIII^e siècle remontée par Heyer, a pu redonner aux différents jeux les tailles utilisées par les facteurs anciens ; pour les deux plans sonores, ces tailles sont les suivantes (les nombres indiquent la hauteur du tuyau le plus grave et celle de ses octaves) :

Grand orgue	
Montre 8'	135 - 77 - 47 - 29 - 17
Bourdon 8'	76 - 43 - 27 - 18
Prestant 4'	80 - 49 - 27 - 16 - 11
Flûte 4'	68 - 40 - 25 - 18
Doublette 2'	46 - 26 - 15 - 11 - 8
Trompette 8'	95 - 73 - 58 - 45
Clairon 4'	72 - 58 - 46
Positif	
Bourdon 8'	100 - 70 - 45 - 31 - 20
Principal 4'	44 - 25 - 15 - 8 - 5,8
Nasard 2' 2/3	56 - 32 - 19 - 11 - 7 - 6
Quarte 2'	44 - 26 - 16 - 8,5 - 6 - 5
Tierce 1' 3/5	44 - 26 - 15 - 9 - 6 - 5
Cromorne 8'	52 - 27 - 25 - 23

(35) Le tirage des registres peut être mécanique : un système de pilote tournant et de balancier relie le registre au tirant placé à la console ; mais le



Cliché Jos Le Doaré

Fig. 6. - Sizun, *église Saint-Suliau*.
L'orgue du XVII^e siècle.

L'orgue durant le XVII^e et le XVIII^e siècle

L'instrument fut construit en 1683 par le facteur anglais Thomas Dallam. Fils de Robert Dallam, immigré vers 1640 en Bretagne, Thomas construit et restaure, entre 1657 et 1699, nombre d'orgues dans les diocèses bretons (36). L'instrument de Sizun présentait, en 1683, vingt-quatre jeux, deux claviers dont celui du positif de dos et une pédale indépendante. Les buffets suivent la géométrie de l'église : au grand orgue, trois tourelles d'inégales hauteurs encadrent six plates-faces symétriques ; le positif se remarque par une très large plate-face centrale flanquée de deux autres plus étroites et des deux tourelles. Comme pour de nombreux instruments construits par Thomas Dallam, la décoration des deux buffets est assez abondante : l'entablement du grand buffet ainsi que les étuis des tourelles portent de nombreuses volutes et sculptures probablement polychromes. Le soubassement présente des panneaux et cartouches sculptés, autour de la console en fenêtre, ainsi que de riches motifs sur la base des tourelles couronnées par des dômes. Le petit buffet offre également quelques volutes plus simples au-dessus des plates-faces et des pots à feu sur ses tourelles : son aspect demeure nettement plus austère que celui du buffet de grand orgue (37).

Le 6 février 1750, Marcellin Tribuot, maître facteur d'orgues du roi à Paris, travaillant à la cathédrale de Quimper (38), effectue un relevage de l'instrument de Sizun pour la somme de 700 livres ; mais le jour même, ce dernier est gravement endommagé par la chute du clocher causée par la foudre. Le 22 février 1750, Tribuot établit un devis pour la réparation du grand orgue et la reconstitution du positif entièrement détruit ; ce devis atteignait le montant de 2 600 livres, payables en trois traites, mais le travail ne fut jamais mené à bien. A compter du 28 novembre 1751, un différend s'installe entre la paroisse

tirage électrique par moteur est le plus silencieux. Quant au principe électropneumatique qui utilise la pression du vent comme relais, il procure une manœuvre plus puissante mais parfois bruyante à cause des sorties d'air et des claquements de soufflets. L'emploi des systèmes électriques permet, à l'aide de boîtes à relais, une double registration et divers appels de jeux et combinaisons.

(36) Thomas Dallam construit en 1657 l'orgue de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et restaure, dans les années qui suivent, les instruments construits par Robert Dallam ; il travaille ainsi à Vannes, Tréguier, puis à Audierne, Daoulas, Pont-Croix, Morlaix, Pleyben, Rumengol et Saint-Sauveur de Brest. Cf. MARTINOD, *op. cit.*, p. 158.

(37) Le style géométrique et décoratif donné par Dallam au buffet de grand orgue à Sizun se retrouve, avec des nuances dans l'ornementation, dans les buffets de Rumengol et de Pleyben. Le buffet de l'orgue de Saint-Melaine de Morlaix reprend trois tourelles d'égale hauteur, disposition autorisée par le profil de la nef. Cf. *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, *ibid.*

(38) Tribuot avait effectué des travaux de restauration ou de réfection aux orgues des Invalides et de Versailles ; après la construction de l'orgue de Vannes, il travaille à partir de 1745 à Quimper « pour le rétablissement et le perfectionnement de l'orgue de la cathédrale » ; cf. R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 123, et p. 330, nomenclature des jeux ; Le Men ne semble pas avoir connu le dossier de Sizun.

et Tribuot qui renie le contrat établi ; après avoir intenté de nombreuses actions en justice sur les termes de son devis, il meurt à Paris en 1752. La paroisse tente d'obtenir un dédommagement de la part d'un héritier de Tribuot le 12 juillet 1761 ; puis, en 1766, elle abandonne les procès et cherche à faire terminer le travail de restauration (39).

Un moine facteur d'orgues, Florentin Grimont, œuvre sur l'instrument à la fin du siècle, sans doute pour achever le positif délaissé par Tribuot ; il réalise le dernier travail important avant les restaurations du XIX^e siècle ; en 1789, l'instrument est terminé.

Le devis de Marcellin Tribuot, rédigé en 1750, prévoyait un orgue à deux claviers de cinquante notes, comprenant un sommier neuf pour le positif entièrement refait. La composition projetée était la suivante :

Grand orgue	Positif
Montre 8' (sept tuyaux neufs)	Montre 4'
Prestant 4'	Bourdon 8'
Flûte 4'	Nasard 2' 2/3
Nasard 2' 2/3	Prestant 4' (dessus)
Quarte 2'	Doublette 2'
Doublette 2'	Tierce 1' 1/3
Tierce 1' 3/5	Larigot 1' 1/3
Larigot 1' 3/5	Fourniture 3 rangs
Flageolet 1'	Cymbale 2 rangs
Fourniture 4 rangs	Cromorne 8'
Cymbale 8'	Emplacement prévu pour un jeu de
Clairon 4'	trompette 8' coupé en basses et
Voix humaine 8'	dessus

Les jeux du grand orgue parlent également au pédalier par une tirasse permanente : toute la tuyauterie de ce clavier devait être remise en état et celle du positif fabriquée de toute pièce.

L'orgue conçu par Tribuot est achevé dans cette composition par Florentin Grimont ; l'instrument du XVIII^e siècle est donc un orgue de vingt-quatre jeux, soit de la même importance que celui de Thomas Dallam. La tuyauterie du grand orgue est, au début du XIX^e siècle, en grande partie celle posée en 1683 et remaniée après 1770.

*
**

L'église de Sizun fut dotée au XVIII^e siècle d'un orgue important qui, durant un siècle et demi, a été maintenu presque dans son caractère de facture initiale. Les coûts des travaux de 1750 témoignent à la fois de l'aisance financière de la paroisse et surtout de la volonté de main-

(39) Cf. Arch. dép. du Finistère, 267 G 7 (10), procédures et autres pièces relatives aux orgues, de 1750 à 1773 ; le différend entre Tribuot et la paroisse y est consigné dans sa totalité.

tenir l'instrument en bon état ; au cours du différend avec Tribuot, les textes mentionnent souvent l'organiste titulaire, soucieux du bon fonctionnement de son instrument et même assez exigeant : ses sollicitations ont incité le corps politique de la paroisse à la fermeté et à la persévérance. Contrairement à l'historique de l'orgue retracé par Noisette de Crauzat (40), l'instrument fut remanié en 1869 par Heyer comme de nombreux orgues similaires durant cette période ; les 500 francs payés pour la restructuration simplifiée supposent que la paroisse est alors conduite par le souci de posséder un instrument propre à l'accompagnement du culte. En 1969, Sizun retrouve le type d'orgue que Dallam montait à la fin du XVII^e siècle en Bretagne. Si la composition actuelle est un peu simplifiée par rapport à celle de Thomas Dallam et à celle de Marcellin Tribuot, son équilibre et son harmonie s'adjoignent à l'esthétique et aux teintes des buffets pour rendre à l'orgue sa signification historique précise ; aujourd'hui donc, ce témoin de la facture d'orgues du XVII^e siècle révèle l'attachement d'une importante paroisse de Basse-Bretagne à la musique sacrée.

Jean-Claude Guéret

SPÉZET

Eglise Saint-Pierre

Tableau de la Descente de Croix : une des sources du peintre Lhermittais

Le retable nord de l'église de Spézet porte un tableau de la *Descente de Croix* attribué au peintre Lhermittais, par analogie avec le tableau de l'*Assomption* signé A. Lhermittais et daté 1754, décorant le retable en pendant.

Lhermittais est un peintre vannetais, né en 1700, auteur de nombreux tableaux répartis dans toute la Bretagne. On lui doit des œuvres à Saint-Martin de Lamballe, à Quimper, Saint-Congar, Vannes.

La *Descente de Croix* de Spézet n'est pas œuvre originale : elle s'inspire d'une composition que de grands peintres comme Rubens, Jouvenet et Le Brun ont rendu célèbre. Cependant, entre la composition qu'adopte Lhermittais et celle de Le Brun, la plus proche, un maillon manque car les variantes sont trop nombreuses pour pouvoir être portées au crédit de Lhermittais, peintre habile, certes, mais peu enclin à innover.

Un hasard heureux nous a fait découvrir la gravure dont s'est inspiré fidèlement le peintre vannetais. Il s'agit d'une estampe (40 bis) datée 1708 et signée de René Charpentier. Peintre et sculpteur, Charpentier est né à Cuillé, en Mayenne, en 1680, et mort à Paris en 1723. Grand prix de l'Académie, il a travaillé avec Girardon et produit de nombreux recueils d'estampes. Sa gravure de la *Descente de Croix* est une synthèse personnelle d'éléments puisés dans les compositions de Jouvenet et de Le Brun.

(40) Cf. Claude NOISETTE DE CRAUZAT, *L'orgue en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse, Paris, 1970.

(40 bis) Œuvre reproduite dans François SOUCHAL, *French sculptors of the 17th and 18th centuries, the reign of Louis XIV*, Londres, Cassirer, 1977, t. I, p. 86.

Dans un temps où copier était une pratique courante des artistes, même des plus grands, Lhermittais ne faillit pas à la règle. Il a reproduit *l'Ange Gardien* de Jean-Baptiste Corneille pour la chapelle de la Garenne à Vannes et la *Vie de saint Bruno* de Lesueur pour la Chartrreuse de Sainte-Anne d'Auray. Il est probable que des découvertes ultérieures permettront de découvrir d'autres estampes dont s'est inspiré le peintre. Elles seront un élément d'appréciation de son goût culturel, ou de celui de ses clients.

M.-M. Tugores

TELGRUC

Eglise Saint-Magloire
Armoiries

L'écusson qui a été scellé sous le portail de l'église de Telgruc, en provenance de l'ancienne mairie (41), est mi-partie de Goulaine et Poulmic : il s'agit des armes de Jean de Goulaine, baron du Faouët, décédé en 1617, et d'Anne de Ploeuc, dame du Poulmic, morte en 1636, sieur et dame de Langallic (lire Lanjulit) en Telgruc.

A.-H. Dizerbo

TRÉFLEZ

Chapelle Saint-Guévroc
L'inscription du bénitier de 1545

L'estampage de la très belle inscription du bénitier de Saint-Guévroc effectué par M. R. Sanquer, a permis à plusieurs personnes d'en essayer la lecture et le déchiffrement. Si la lecture des caractères gothiques, tracés d'une main ferme et bien conservés, n'offre pas de difficulté insurmontable, la compréhension du texte est plus délicate. Nous ne prétendons pas en donner une explication irrécusable. Mais il faut livrer, par le biais de cette notice, aux chercheurs de la Société, les éléments du problème, que d'autres éclaireront, on ose l'espérer, mieux que nous.

Voici ce qui se lit en caractères tracés en relief sur fond en réserve :

MESSIRE GUILL MACQUER PTRE GOUVERNER DAS LA
CHAPPELLA NRE DAE ET ILLAVET COPOSSE A PAR BASTIEN
PGET MA FAITE M V c X L V.

Quelques remarques préliminaires éclaireront notre essai de traduction. Il est patent que l'inscription est écrite en langue française. Pourtant, un mot au moins, a une finale latine : CHAPPELLA. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Nous avons lu, avec l'abbé Jean Feutren, une inscription française, à désinences latines, sur la croix de Roz-ar-C'hra, en Pleyber-Christ : O. KIELL/FIT FERA CETA CROS / L'AN MIL/ Vc XXXI. (1531). Et l'on pourrait en citer d'autres exemples... Manie archaïsante des graveurs d'inscription ? Sans doute.

(41) Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1950, t. LXXVI, p. XI.

On constate aussi la présence de plusieurs abréviations, avec ou sans tilde. Contradictions de syllabes, ou mot dont on ne donne que la première partie. Il est facile de restituer ainsi : GUILLAUME, PRÊTRE, DANS, NOTRE DAME, COMPOSSE, PRIGENT. Ce dernier mot qui est un nom propre s'éclaire par la présence du prénom et par le fait que le sculpteur Bastien Prigent est désormais bien connu par l'inscription du calvaire de Plougouven dont l'abbé Feutren a fait exécuter un beau moulage.

Les mots de l'inscription se suivent sans être séparés par les points souvent utilisés par les graveurs d'inscriptions lapidaires.

Tout cela observé, la difficulté d'interprétation demeure. D'abord le titre donné à la chapelle : Notre-Dame et ILLAVET, est inconnu sous cette forme.

Le passage COMPOSSE A PAR est le nœud de la difficulté. Car ensuite il n'y a rien que de très normal dans la signature de l'œuvre : BASTIEN PRIGENT MA FAITE.

Nous proposons de voir dans le COMPOSSE A PAR, la volonté du donateur de signaler un don à la chapelle d'une manière toute personnelle : Guillaume Macquer prêtre, qui est le gouverneur de la chapelle, y fait déposer le bénitier, « à part » des autres objets qui y sont ; il fait d'ailleurs préciser : dans la chapelle. Cette manière de faire un don en se réservant comme une sorte de droit sur la chose donnée, peut s'expliquer. Ceux qui font un don à une église s'exposent à voir leur volonté première déviée par les quelconques prétentions des titulaires successifs. On sait les petits drames paroissiaux provoqués par la suppression de statues de Saint-Sulpice, qui avaient été offertes par des gens dont les descendants fréquentent toujours l'église...

Mais le doute sur notre interprétation subsiste et nous accepterons volontiers d'autres interprétations qui seraient plus séduisantes.

Par ailleurs il faudra revenir, un jour, sur les signatures laissées par les frères Prigent sur des œuvres aussi diverses que le calvaire de Plougouven, la statue de sainte Appolline de l'église de Pencran, et le bénitier de Saint-Guévroc.

Y.-P. Castel

TRÉMAOUÉZAN

Presbytère

Albâtre anglais. Coffre de fabrique

M. le recteur de Trémaouézan nous a signalé deux objets oubliés au presbytère. Il s'agit tout d'abord d'un grand panneau d'albâtre représentant une *Adoration des Mages*, mais brisé en trois morceaux (fig. 7) ; c'est bien évidemment une sculpture anglaise qui devait faire partie d'un retable : à tort, le recteur J. Mével la croyait déplacée du tympan du portail occidental gothique qui fut masqué par des contreforts d'applique en 1714 (42). Nous avons pu rapprocher cette

(42) J. MÉVEL, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, Brest, 1924, p. 71.

œuvre d'un autre panneau conservé à l'église de Long Melford, dans le Suffolk, et dont l'iconographie et la composition sont extrêmement voisines (43). Par ailleurs, le traitement stylistique du panneau de Trémaouézan rappelle nettement celui du retable du chœur de Saint-Seurin à Bordeaux (44). En conséquence nous proposons de considérer cette sculpture comme un exemple de la production en série que les ateliers du Nottinghamshire développent au cours du dernier quart du XIV^e siècle. Il est cependant plus difficile de préciser la date d'importation en Bretagne puisque le commerce suscité en Angleterre et sur le continent par la mode de ces objets, à partir de 1382 et durant le XV^e siècle, est relayé au XVI^e siècle par l'exportation massive d'œuvres anglaises condamnées par la Réforme (45). Il convient que l'*Adoration des Mages* retrouve sa place parmi le mobilier cultuel de l'église.



Fig. 7. - Trémaouézan, *presbytère*.
Adoration des Mages, albâtre, fin du XIV^e siècle.

(43) L. STONE, *Sculpture in Britain : The Middle Ages*, Harmondworth, 1955, p. 190.

(44) J. GARDELLES, *L'apport anglais : les albâtres*, dans *Sculpture médiévale de Bordeaux et du Bordelais*, Bordeaux, 1976, p. 201.

(45) Etude à paraître prochainement dans le *Bulletin monumental*.

L'autre objet mobilier est un coffre de fabrique, du XVIII^e siècle, en bois bardé de métal et de clous ; sa singularité réside dans les trois serrures dont les clefs étaient confiées chacune à un fabricant différent afin de préserver le contrôle collectif du contenu. On peut avec vraisemblance imaginer qu'il trônait dans la salle d'archives sise au-dessus du porche méridional de l'église. Avec celui de Poul-laouen (46), le département conserve ainsi deux témoins mobiliers de la vie paroissiale de l'Ancien Régime. Ces objets sont actuellement en cours de classement.

Roger Barrié

LE TRÉVOUX

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul

Vases acoustiques

Voir COMBRIT.

(46) Arrêté de classement du 25 janvier 1963.

FRANÇOISE HAMON

L'Inventaire général et les objets mobiliers

Régulièrement et presque de façon cyclique, la presse nationale ou régionale s'émeut de l'ampleur des mutilations, des disparitions et des dégradations qui appauvrissent, tout particulièrement en Bretagne, le patrimoine mobilier des « collections publiques non gardées ». Cette dernière expression, très administrative et froide, désigne simplement le mobilier des églises et chapelles appartenant aux communes. Il faut rappeler brièvement que ces meubles et objets qui garnissent les édifices religieux publics ont un statut assez mal connu ou qui n'a pas toujours été bien compris et interprété et qui, pour ces raisons, a donné lieu à de nombreux conflits et à une abondante jurisprudence qui remonte à 1877. A cette date déjà, les tapisseries, les tableaux scellés aux murs, les statues placées sur des socles ou dans des niches destinées à les recevoir sont déclarés comme « des immeubles par destination, attachés au fond à perpétuelle demeure » ; la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'a pas fondamentalement modifié cet état de chose et les arrêts du Conseil d'Etat ont toujours confirmé la pérennité de l'affectation culturelle (1). Ainsi, bien qu'il s'agisse d'une propriété communale, ni le maire, ni à fortiori le curé, ne peuvent, sans infraction, vendre des objets religieux appartenant à la commune. Les péripéties de l'histoire nationale ont joué leur rôle dans les destinées de ce patrimoine : on sait que lors des inventaires du mobilier des églises, conduits de 1905 à 1915, le clergé, qui avait la conviction d'être une fois encore spolié, avait dissimulé aux agents recenseurs de l'Etat des pièces de grande valeur dont certaines furent retrouvées cinquante ans plus tard (les tapisseries d'époque Louis XIV de la cathédrale d'Autun, cachées, puis oubliées dans la tribune d'une chapelle de la ville) ; d'autres, malheureusement remplacées par d'habiles copies, furent vendues et exportées à l'étranger (ainsi le chef-reliquaire en argent de Saint-Yrieix, dans la Haute-Vienne).

(1) COSTA (Georges), *L'aménagement intérieur des églises et la législation française*, dans *Revue de l'art*, n° 24, 1974, p. 90-95.

La surveillance de ce patrimoine est confiée désormais au conservateur des Antiquités et objets d'art qui est la plupart du temps un fonctionnaire acceptant de cumuler avec son service le rôle bénévole de représentant des Monuments historiques. Il surveille le maintien en fonction, le bon état, la sécurité des objets recensés, et prend l'initiative des mesures de protection : classement au titre de la législation sur les monuments historiques ou inscription à l'Inventaire supplémentaire (cette dernière mesure prise à l'échelon départemental est facilement et rapidement applicable). Ces mesures de protection permettent d'obtenir des financements publics pour l'entretien et les restaurations, souvent trop onéreux pour des petites communes. Les « tournées » du conservateur des Antiquités et objets d'art se font très souvent en liaison avec les enquêtes de l'Inventaire général et la communication de l'information est permanente. L'un des rôles de l'Inventaire est bien, en effet, de faciliter la tâche du conservateur en lui signalant tous les cas d'œuvres menacées.

L'entretien et la restauration sont exécutés aujourd'hui par des artisans-artistes travaillant dans la région (restauration des peintures, sculptures, pièces d'orfèvrerie, meubles) et formés par transmission des pratiques traditionnelles. Dans quelques mois — ou quelques années — les restaurateurs de toutes les spécialités pourront être formés ou perfectionnés à l'Institut national de restauration, qui vient d'être créé, et qui assurera une double tâche : une tâche d'enseignement donc, mais aussi un rôle de laboratoire de traitement pour les pièces les plus délicates qui ne pourraient être restaurées avec les moyens régionaux. L'institut ne remplit pas encore pleinement sa tâche : il lui faut auparavant achever sa mise en place. Mais d'ores et déjà, un concours de recrutement de restaurateurs est prévu.

Aujourd'hui, ce n'est plus à l'ignorance ou à la négligence des maires ou des curés qu'est exposé le patrimoine des églises, mais à l'avidité des pilleurs grands et petits, gangs bien organisés ou modestes voleurs d'occasion. La carte des vols en Bretagne telle qu'on peut la dresser à partir des informations fournies par le Service régional de police judiciaire démontre clairement que le pillage se poursuit à un rythme désormais régulier, alors qu'on avait pu croire récemment à son ralentissement comme pouvait s'en féliciter M. le Préfet du Finistère lors de la dernière réunion de la Commission départementale des objets mobiliers. Ce sont toujours les chapelles rurales qui sont les plus exposées aux visites, en particulier lorsqu'elles sont isolées, que le système de fermeture est peu efficace et les fenêtres dépourvues de barreaux ou de grillage ; on a même vu des gangsters audacieux et bien équipés déplacer des ardoises pour pénétrer par la toiture. Mais l'isolement n'est pas une condition nécessaire et, au cours de ces dernières années, des églises paroissiales, dans des bourgs relativement importants, ont été également visitées (l'église de Gourin, par exemple).

Rien ne sert de se lamenter ou de chercher ici ou là des responsables — des boucs émissaires —. La dépopulation des campagnes accroît

l'isolement des chapelles ; la diminution de la pratique religieuse a vidé les églises paroissiales où autrefois il y avait toujours quelques pieux anciens récitant leur chapelet. La jouissance des œuvres d'art passe aujourd'hui par l'appropriation, et depuis quinze ans, les revues de décoration ont propagé une image type de l'appartement élégant où la statuaire et les pièces de mobilier religieux sont en bonne place et assurent une sorte de label de bon chic. Que dire du confessionnal transformé en cabine de téléphone, des navettes devenues saucières, des lampes de sanctuaire dans les boudoirs... L'indélicatesse de certains antiquaires, voire de commissaires-priseurs peu scrupuleux quant à l'origine des pièces qu'ils vendent, facilite le trafic et encourage le marché.

On a dit que les publications de l'Inventaire général en Bretagne constitueraient pour les malfaiteurs des guides détaillés et précis (exemple : *Le Monde* des 17-18 avril 1977). En vérité, les pillleurs n'ont nul besoin des répertoires de Couffon ou des recensements de l'Inventaire pour préparer leurs opérations. Ils ont fort bien su, sans aucun guide ou catalogue, mettre en coupe réglée l'ensemble de la Basse-Bretagne avec une prédilection marquée pour les cantons du centre, les plus riches en patrimoine mobilier et les plus dépeuplés. Aujourd'hui où le recensement de l'Inventaire général couvre plus de la moitié du territoire breton, il faut trop souvent ajouter aux dossiers encore manuscrits, qui n'ont donc été ni diffusés, ni même consultés, cette mention laconique « *disparu après inventaire* » qui désigne à 90 % des vols, et, à raison de 10 %, les destructions. On retrouvera la même mention dans les futures publications, à moins que les œuvres n'aient été retrouvées entre temps. Car la photo prise lors de l'enquête permettra peut-être d'identifier l'objet chez un antiquaire, au cours d'une vente ou chez un particulier, receleur de bonne foi.

Il semble bien, en effet, que la diffusion de l'information puisse contribuer à freiner, sinon à stopper ces pillages en éveillant chez les responsables l'intérêt pour ces œuvres et le désir de les préserver qui n'est pas encore généralement ressenti. Ce n'est pas la publicité de l'information qui est dangereuse mais sa limitation confidentielle à un cercle trop étroit de connaisseurs, de revendeurs, et d'acheteurs éventuels. C'est par cette information du public que le rôle de l'Inventaire est primordial. La triple mission qui lui est confiée : « recenser, étudier et faire connaître » le patrimoine artistique du pays doit déboucher sur une diffusion aussi large que possible des résultats du recensement. Certes, la modestie des moyens qui lui sont accordés réduit évidemment l'efficacité de son action. Mais dès à présent le recensement au titre de l'Inventaire fondamental ou du préinventaire porte en Bretagne sur plus de 11 000 objets mobiliers, jusque-là le plus souvent ignorés ou sous-estimés. On peut regretter que pendant les premières années d'existence de l'Inventaire, le patrimoine mobilier ait été relativement négligé au profit du patrimoine architectural, au contraire privilégié. A l'époque (1964-1969), en effet, les missions du préinventaire, confiées à des enquêteurs occasionnels ou bénévoles, ne recensaient pas, ou mal, le mobilier des « collections publiques non

gardées », ceci faute de moyens scientifiques et techniques. En outre on sous-estimait alors les dangers encourus par cette catégorie d'œuvres et les responsables du patrimoine étaient surtout préoccupés de recenser rapidement les chapelles et manoirs menacés de destruction ou d'altérations définitives. Cette grave lacune dans la documentation est progressivement comblée ; et désormais les enquêtes, presque exclusivement conduites par les agents permanents du service, comportent toujours un recensement complet des œuvres contenues dans les édifices. Pour le Finistère, plus de 5 000 fiches ont été établies (mobilier religieux et civil) qui comportent en règle générale des descriptions iconographiques et techniques et proposent une datation et le rattachement à un style ou une école. Les informations sont classées par commune et on ne peut donc accéder à la documentation que par des « entrées » géographiques. Des fichiers de travail, d'utilisation interne, constitués et consultables manuellement, regroupent des observations particulières sur l'iconographie, la technique, l'histoire des œuvres (dates et signatures ou attributions). Actuellement, ces fichiers sont nécessairement sélectifs et ne comportent que les informations les plus significatives : ainsi, on n'y a pas introduit les innombrables exemples de sainte Apolline relevés dans la région, mais quelques spécimens qui illustrent les différents traitements du thème et son évolution stylistique.

Les programmes à moyens et à longs termes de l'Inventaire prévoient la constitution de fichiers informatisés beaucoup plus performants qui permettront de poser, grâce au terminal installé à Rennes, toutes les questions et combinaisons de questions sur la totalité du patrimoine. En 1979, la mise en ordinateur de la documentation, déjà bien avancée pour l'architecture, va être entreprise pour les œuvres mobilières. Toutes les informations techniques ou de nature stylistique et historique seront codées et le produit de sortie pourra être soit un listing par commune, soit des index par catégorie d'œuvres ou par thème iconographique ; si on veut éviter la localisation des œuvres, un simple numéro fera renvoi aux dossiers conservés au siège de la commission et non communicables. Un vaste programme d'informatique pour la statuaire, la peinture, les meubles, l'orfèvrerie, le vitrail, les orgues est en cours de mise au point. Un lexique informatique, c'est-à-dire un code prévoyant toutes les réponses possibles, est particulièrement difficile pour le domaine complexe des meubles qui recouvre des éléments aussi divers qu'une chaire à prêcher, un retable, des stalles ou une balustrade de communion, relevant de techniques différentes. Or, il est indispensable que le code soit commun à tous ces différents éléments. Ce programme sera commun à l'Inventaire et à la Conservation des antiquités et objets d'arts, chaque service apportant sa participation à l'élaboration des fichiers. Une telle collaboration institutionnelle n'a pu être possible que grâce à la création récente de la Direction du patrimoine.

En ce qui concerne le problème des vols, l'informatique devrait rendre de grands services : elle permettra d'obtenir instantanément, pour les diffuser, les caractéristiques majeures d'une œuvre volée. Le service

de la police judiciaire créé à Paris en 1977, spécialisé exclusivement dans la répression des vols d'objets d'art, utilise de telles méthodes pour identifier les objets trouvés chez les recéleurs : introduction en machine des caractéristiques de l'œuvre (dimensions, décor, etc.) : l'ordinateur établit instantanément la confrontation avec les caractéristiques de toutes les œuvres volées enregistrées par l'ordinateur. Des résultats très positifs sont d'ores et déjà acquis. Le commissaire Père, qui, naguère en poste à Rennes, a collaboré très étroitement avec l'Inventaire de Bretagne, est un des piliers de ce nouvel office national.

Sur le plan scientifique, enfin, les avantages de ce système devraient apparaître avec évidence. La constitution de séries stylistiques ou iconographiques permettra sans doute des observations nouvelles, ou la confirmation d'intuitions (existence d'atelier par exemple) jusque-là incontrôlables. Sur le plan de la sociologie religieuse, on pourra suivre l'évolution des cultes populaires : les saints se succèdent dans la ferveur paysanne et on répète souvent qu'au XVIII^e siècle, les saints ayant pour attribut des monstres (sainte Marguerite, saint Michel, saint Georges) se font plus rares pour disparaître totalement au XIX^e siècle. Il faudrait s'en assurer. Disparaissent aussi les saints « pesteux » qui eux-mêmes se sont succédé, saint Roch prenant progressivement au XVII^e siècle la place de saint Sébastien. De nouveaux cultes apparaissent : le XIX^e voit se répandre une image nouvelle, celle de saint Isidore de Madrid, diffusé par le clergé de la Restauration comme symbole de la piété paysanne. Il faudrait suivre cette diffusion sur une carte automatique. Il serait également très intéressant de faire le point sur le culte du Rosaire à partir des représentations des tableaux de retables encore nombreux, offerts par les congrégations du Rosaire.

Plus généralement, c'est la peinture en Bretagne, si mal connue, ou plutôt méconnue — elle n'est pas toujours aussi médiocre qu'on le dit — qui aurait tout intérêt à être traitée par un système informatique permettant peut-être des rapprochements inattendus en particulier entre peintres de tableaux et peintres de lambris.

La mise en machine de toute la documentation réunie sur les cantons de Châteaulin, Crozon, Pont-Croix, devrait être entreprise en 1979 et achevée sur deux ans ; rappelons que cette tâche méticuleuse (toute erreur entraîne un rejet de la machine) doit être menée concurremment avec les missions de recensement et d'étude et ne pourra certes avancer à un rythme aussi rapide qu'on le voudrait. L'opération se prolongera (1981 ?) par l'introduction des informations recueillies sur le patrimoine mobilier des cantons de Châteauneuf-du-Faou et Carhaix-Plouguez puis, progressivement, par le traitement de l'énorme documentation de préinventaire accumulée depuis bientôt quinze ans et qui nécessite de très importantes reprises.

Il faut, en achevant cette note, évoquer un nouveau type d'objet qui est en train d'« émerger », si l'on peut dire, dans le domaine patrimonial ; l'objet ethnologique, témoin de la vie rurale, de la vie quotidienne et

domestique, de l'activité professionnelle, etc., acquiert actuellement une nouvelle dimension. On en veut pour preuve l'évolution du marché qui enregistre des prix élevés pour des objets, outils et instruments traditionnels. L'angoisse du temps, qui est une des caractéristiques les plus évidentes de cette décennie 70, suscite un violent besoin — et parfois même une quasi-névrose — de fixer l'image d'un monde révolu. D'où la création de petits musées ethnologiques peu ou mal structurés ; d'où, de la part des associations, des opérations de collectes « sauvages » d'objets dont le devenir est plus qu'incertain. Quelles en seront les conditions de conservation, de présentation ? Quelle garantie de durée présentent de telles collections, qui ont un caractère *public* dans la mesure où la plupart des objets n'ont pas été acquis en bonne et due forme mais plutôt empruntés, sollicités auprès des familles du pays ? Ces collections ne risquent-elles pas d'être dispersées sur le marché lors de la dissolution d'une association ou de la mort d'un conservateur bénévole ? Il y a là apparition de nouveaux problèmes, d'un nouveau champ de recensement et d'étude qui échappe en partie à l'Inventaire (qui n'a pas à faire d'enquête *autour* des objets ethnologiques) et relève en partie de sa compétence (description technique et photographie des objets rencontrés). Une commission réunie par le ministre de la Culture, Jean-Philippe Lecat, siège actuellement au ministère et étudie le partage des nouvelles responsabilités patrimoniales entre les institutions existantes ou à créer.

Pour ce qui est des collections constituées par des associations, des collectivités locales ou des particuliers, il existe désormais un organisme apte à assurer conseils et assistance technique en matière de collecte, de conservation et de présentation. La Conférence permanente des responsables des collections publiques d'ethnographie et d'histoire bretonne (2) a reçu l'appui de la charte culturelle et bénéficiera de crédits qui lui permettront d'intervenir pour aider à la mise en place de musées locaux dans de bonnes conditions scientifiques et techniques.

Il est un domaine de l'ethnologie dans lequel l'Inventaire assume pleine responsabilité, celui du recensement et de l'étude du mobilier rural. C'est un champ où des précautions draconiennes doivent être prises pour assurer la sécurité des biens. Il ne faut pas qu'apparaisse, dans le moindre dossier consultable, le nom du propriétaire et la localisation précise du meuble. On a donc convenu de ne situer les meubles qu'au canton, localisation tout de même nécessaire si on veut élaborer une étude stylistique, mais trop imprécise pour être dangereuse. Les adresses sont consignées dans un répertoire confidentiel, de communication interdite, avec système de renvoi aux dossiers. Ces adresses risquent d'ailleurs bientôt d'être caduques, car le patrimoine privé est très mobile, particulièrement dans des campagnes qui se dépeuplent. Les héritiers emportent les horloges et les armoires dans les pavillons de banlieues et les lits clos finissent en cache-télévision dans les appartements urbains.

(2) Association selon la loi de 1901. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine le 20 juin 1978, n° 6464.

Avant que ces mutations sociales aient précipité les transferts et mutilations de cette catégorie d'œuvres, il semble nécessaire, voire urgent, d'en présenter au public la qualité esthétique, l'intérêt historique — évolution des techniques et du décor — la valeur symbolique dans le déroulement de la vie quotidienne et les qualités d'adaptation à la fonction et à l'architecture. La Commission d'inventaire de Bretagne a donc inscrit à son programme un projet d'exposition de documents photographiques sur le thème « Architecture et mobilier rural au Cap-Sizun » ; l'ensemble sera présenté en 1979-80 dans le département et, plus tard, dans la région. Afin d'assurer, dans cette présentation, la sécurité des œuvres et la tranquillité des propriétaires, les photos seront exposées sans aucune indication de localisation autre que le canton. Le visiteur perdra peu à cette nécessaire discrétion puisque ce mobilier est très homogène d'une commune à l'autre de la pointe, et que sur l'ensemble du Cap, les variations sont chronologiques et non géographiques. Souhaitons que cette manifestation rencontre un plein succès et que les motifs qui ont conduit le secrétariat régional d'Inventaire à organiser cette exposition soient clairement compris. Car il faut le répéter, la connaissance du patrimoine est le meilleur garant de son maintien et même, à long terme, le seul garant.

Dernière intervention de l'Inventaire en matière de mobilier rural : une mission photographique systématique a été conduite dans les musées ethnologiques de la région (elle n'est pas encore achevée pour le Finistère-Nord et le Morbihan) et dans les collections privées qui ont bien voulu s'ouvrir à nos photographes. Il faut remercier au passage les amateurs éclairés qui ont accueilli avec une exceptionnelle bienveillance les conservateurs et photographes de l'Inventaire. Avec le recensement de ces pièces souvent datées et documentées, toujours significatives, le secrétariat régional possède des repères sûrs qui, par comparaison, permettront de dater et situer les éléments moins prestigieux.

Ainsi l'activité de l'Inventaire dans le domaine des « objets » est multiforme, à la fois scientifique et, si l'on peut dire, « opérationnelle » grâce à la collaboration avec les services de conservation et de surveillance. Elle se développera dans toute la mesure du possible dans les directions indiquées : repérage et étude, gestion informatisée de la documentation, enfin, opérations favorisant la connaissance et la sauvegarde.

PATRICIA GAILLARD-BANS

Pour une « ethnohistoire » de la maison rurale : l'exemple de la Basse-Bretagne

Quiconque s'intéresse à l'ethnographie et à l'histoire des sociétés rurales peut être frappé par l'indigence et le caractère souvent superficiel des travaux consacrés en France à l'architecture dite traditionnelle. Pour s'en tenir à la Bretagne, pourtant depuis longtemps région de prédilection des folkloristes et, en général, des spécialistes de la culture populaire, on peut compter sur les doigts de la main le nombre des articles parus sur le sujet.

Et pourtant, à l'heure où quotidiennement disparaissent les tout derniers acteurs de ce « monde que nous avons perdu », n'est-il pas de meilleurs témoins que ces maisons rurales anciennes qui dévoilent à qui sait les déchiffrer des aspects quasi inconnus de l'histoire de nos ancêtres ruraux ?

Comme l'ont montré depuis près d'un siècle nos proches voisins de l'Europe du Nord-Ouest, bien plus que des objets « folkloriques » tout empreints de pittoresque romantique, ces témoins architecturaux peuvent être un outil de recherche précieux pour les historiens de ce que Pierre Goubert a appelé « les grandes masses dormantes », autrement dit, l'immense majorité qui n'a pas commis d'actions d'éclat, a laissé peu de traces écrites mais qui n'en a pas moins, autant que les Grands, participé à l'histoire de notre pays et de notre région.

Laissera-t-on à leur tour disparaître entièrement ces vieilles maisons qui, bien mieux qu'un château ou un palais, sont encore là pour nous raconter la vie quotidienne du plus grand nombre, ses aspirations, ses possibilités économiques, ses changements, ou bien attendra-t-on pour

s'y intéresser qu'elles soient toutes réduites à l'état de ruines irréversibles dont on ne pourra plus guère observer que les substructions ? Telles sont, en vérité, les questions — angoissantes — que l'on peut se poser aujourd'hui.

Cependant, avec l'« écologie » et l'engouement pour les cultures régionales, une sensibilisation s'opère parmi les chercheurs mais aussi auprès d'un public large qui prend conscience de la valeur, au moins marchande, de leurs *ti koz*, comme précédemment pour les meubles qui, pendant un certain temps, ont volontiers été troqués contre du « formica » (quand ils n'étaient pas purement et simplement transformés en bois de chauffage) et que l'on refuse aujourd'hui de vendre même au prix fort.

Etudiants en architecture, architectes des Monuments historiques, historiens et historiens de l'art, beaucoup s'accordent à reconnaître l'urgence qu'il y a à étudier et à préserver, au moins dans les mémoires, cette part importante de notre patrimoine mais avouent dans le même temps être désarmés, les uns devant l'absence d'une législation appropriée, les autres parce qu'ils ne savent trop par quel biais aborder un thème de recherche qui n'appartient en propre à aucune discipline institutionnelle.

C'est pourquoi il ne nous a pas semblé superfétatoire de livrer, en même temps que des données sur l'architecture rurale de la Basse-Bretagne, les éléments d'une problématique qui — empirons-nous de le préciser — s'est élaborée non sur les bancs d'une faculté mais au fil des années et en contact étroit avec les réalités du « terrain », ceci au risque peut-être de décontenancer, voire de choquer certains qui, dès qu'il est peu ou prou question de « folklore » et de « traditions populaires », sont accoutumés à d'autres vues.

Il est vrai que les premières observations de terrain nous mènent aussitôt bien loin de la « maison de pays », « typique », dont les promoteurs immobiliers font aujourd'hui leur publicité. On est frappé dès l'abord par la diversité d'aspects et même de plans de maisons pourtant situées dans un même village ou dans une même microrégion alors qu'au contraire, il arrive de rencontrer des bâtiments très semblables, voire identiques, distants de plusieurs centaines de kilomètres. C'est que ces constructions, avant d'être d'une région, sont celles d'une époque et d'une « classe » sociale. Certes, en s'en tenant à une zone restreinte et aux types qui semblent revenir le plus fréquemment, on peut se forger l'idée d'une architecture localement typique, mais une observation plus attentive permettra de constater que cet air de famille ne tient pas à quelque vertu mystique immanente aux « pays » mais correspond, bien concrètement, à une période d'essor de la construction dans la région considérée. Ainsi en Basse-Bretagne, où l'on s'est plu couramment à opposer un soi-disant type « vannetais » à un type « cornouaillais », il est manifeste que le contraste est avant tout d'ordre historique et économique. Dans le pre-

mier cas, on a affaire à une région (ne couvrant pas, soit dit en passant, la totalité de l'ancien diocèse de Vannes) où un habitat riche de l'Ancien Régime s'est conservé pratiquement jusqu'à nos jours et, dans l'autre (du moins dans les zones dites extérieures) à une région moins conservatrice où l'habitat s'est profondément renouvelé au siècle dernier, la majorité des maisons considérées comme traditionnelles y étant contemporaines de la III^e République. Il est amusant de voir comment on a fait de ces constructions, somme toute récentes, la maison bigoudène typique et de là l'archétype de la maison bretonne. Mais ce n'est là qu'un trait de l'idéologie citadine néo-romantique que nous laisserions volontiers de côté, s'il ne continuait de fait à entraver toute approche un tant soit peu scientifique de la culture populaire rurale, la maison n'étant au fond qu'un exemple parmi d'autres.

La plus grave erreur a été de faire des maisons « traditionnelles » (c'est-à-dire, pour être précis, celles antérieures aux grandes mutations de notre siècle) des objets de folklore qui sont censés venir du fond des âges, en ignorant tout des circonstances historiques, sociales et économiques dans lesquelles elles ont été édifiées, comme si elles avaient existé comme telles du néolithique à l'aube du xx^e siècle. Plaçant sur un même plan des témoins d'époques, de classes sociales, de niveaux économiques différents, on en vient vite à imaginer l'idée de types régionaux « dominants », « représentatifs » et à ne prendre en compte (sauf dans un cas exceptionnel comme celui du Vannetais) que les maisons les plus récentes, donc les plus banales, rejetant les témoins anciens (qui par la force des choses sont en général moins nombreux et parfois même très rares) comme des aberrations ou le fruit de quelque fantaisie individuelle. Alors que ce sont ces derniers — c'est-à-dire ceux qui, par le fait du hasard, ont résisté aux diverses vagues de modernisation — qui sont de loin les plus à même de nous aider à éclaircir les mystères qui entourent encore l'histoire de la construction rurale en Occident.

Il est temps en vérité de rendre à la maison des paysans français et même bretons sa dimension historique et d'avoir recours, tout comme les spécialistes britanniques, allemands, hollandais et scandinaves, à des méthodes scientifiques s'inspirant de l'archéologie (entendez au sens large du terme, du moins encore pour quelques années).

Il est vrai, en retour, qu'on ne peut plus espérer aujourd'hui rattraper le temps perdu, nombre de spécimens anciens et fondamentaux pour une appréhension globale de la construction populaire étant, après l'essor économique sans précédent des trois dernières décennies, à jamais disparus. Et l'on sait à quelle allure vertigineuse, tandis que dans le silence des cabinets de travail on s'interroge sur les « types » à retenir, fondent littéralement les dernières bribes du patrimoine immobilier rural ; le rythme de disparition étant particulièrement accéléré dans les zones où les couvertures de chaume ont été plus longtemps conservées, autrement dit là où, précisément, on peut s'attendre à trouver le plus grand nombre de témoins anciens.

Ces quelques pages ne prétendent pas épuiser un sujet sur lequel il y aurait tant à écrire et tant à apprendre encore. Leur seule ambition est de montrer que les constructions rurales, même de Basse-Bretagne, n'ont rien de « folkloriques » et qu'elles s'inscrivent dans un contexte historique en mouvement.



Les données

Un corpus d'environ deux mille bâtiments a été collecté, en partie par l'auteur de ces lignes, en partie par des architectes au cours de trois séries d'enquêtes qui, toutes trois, ont eu lieu pendant la Seconde Guerre mondiale ou immédiatement après celle-ci : deux à l'initiative des services du Génie rural, respectivement dans le Morbihan et le Finistère (région du haut Léon uniquement) ; la troisième, plus extensive, s'inscrivant dans le cadre d'une enquête nationale financée par plusieurs ministères et dont la direction avait été confiée, entre 1942 et 1947, au musée des Arts et Traditions populaires de Paris. Bien que critiquables à divers égards (les plans des Arts et Traditions populaires sont souvent fantaisistes ainsi que nous avons pu le vérifier par nous-même), ces trois études ont l'énorme avantage de s'être déroulées à une période où subsistaient encore, même menacés à brève échéance, bon nombre de spécimens qui ont aujourd'hui totalement disparu. Il s'agit principalement des constructions les plus modestes, les moins à même de résister aux injures du temps et qui, surtout, étant habitées par les classes paysannes les premières concernées par l'exode rural, ont été massivement abandonnées dans ces cinquante dernières années. Devenues inutiles, on les a laissé tomber en ruine tandis que les agriculteurs restés à la terre récupéraient les bâtiments anciens les plus solides et les plus facilement adaptables aux besoins nouveaux et auxquels restait attaché un certain prestige social.

La photographie actuelle du « terrain » est bien différente de celle des années quarante, de même que cette dernière aurait différé (bien que peut-être à un degré moindre) de celle prise cinquante ans auparavant si de telles enquêtes avaient eu lieu. Il convient donc d'être prudent et de s'en tenir, selon l'expression des Britanniques, aux « évidences », autrement dit aux *faits archéologiques* ; bref, de ne pas déduire trop vite de l'image présente les réalités du passé.

La datation

L'argument le plus solide qui pourrait être opposé à la méthode archéologique appliquée aux maisons rurales est celui de la difficulté qu'il y a pour les dater. Il est certain que ce n'est pas là une tâche aisée, dans la mesure où l'on ne peut que rarement faire appel aux archives, du moins de manière directe, et où les inscriptions datées antérieures à 1820 sont relativement peu fréquentes, l'habitude, en Bretagne comme ailleurs, de millésimer les nouvelles maisons et d'y graver le nom du couple des propriétaires) ne s'étant généralisée qu'au cours du siècle dernier et encore seulement dans les régions de faire-valoir direct.

C'est pourquoi les spécialistes d'architecture vernaculaire de l'Europe du Nord-Ouest ont recours à des techniques de datation hautement sophistiquées telles que la dendrochronologie. Nous n'en sommes pas là.

On parvient cependant de manière empirique et avec de l'habitude à dater la plupart des spécimens à une trentaine d'années près, en tenant compte des techniques de construction et du décor. Ainsi le chanoine Joseph Danigo a mis au point une chronologie qui, bien qu'élaborée à partir de son expérience morbihannaise, peut être valablement utilisée pour toute la partie de la Bretagne où la construction en pierre domine. Sa méthode a consisté à relever systématiquement les exemplaires datés de modes de couverture des baies et à en considérer les techniques et le décor. Voici dans leurs grandes lignes ses conclusions (1) : parmi la série des arcs (c'est-à-dire des couvrements clavés), ce serait les profils brisés les plus anciens (XV^e ?, XVI^e et début du XVII^e siècle), viennent ensuite les arcs en plein-cintre (XVII^e, XVIII^e, et parfois même début du XIX^e siècle), puis les arcs surbaissés et en anse de panier (milieu du XVIII^e siècle), ces derniers étant moins anciens qu'on ne le pense habituellement. La tendance générale a été de remplacer — disons sur trois siècles — les arcs par des linteaux, mais le passage d'une technique à l'autre s'est fait progressivement ; les plus anciens couvrements monolithes restant fidèles aux profils cintrés qu'ils simulaient par des moulurations. On trouve ainsi successivement les linteaux délardés en accolade ou reposant sur coussinets (fin XVII^e, XVIII^e siècle) puis simplement délardés en arc segmentaire (milieu du XVIII^e et début du XIX^e siècle) et enfin les caractéristiques linteaux droits du XIX^e siècle. Ce schème chronologique n'a bien sûr qu'une valeur indicative car il est des cas où certaines habitudes ont la vie dure : un maçon du Vannetais intérieur ne nous a-t-il pas assuré que son père avait taillé des accolades jusqu'en 1920 dans les campagnes !

Si maintenant nous considérons notre corpus, nous remarquons — ce qui semble bien être le cas pour la France entière — qu'aucun des spécimens recensés n'est antérieur à 1550 et que la période 1550-1650 n'est que faiblement représentée. Les témoins de la seconde moitié du XVII^e siècle sont nettement plus nombreux, surtout dans le Vannetais de l'intérieur mais aussi dans quelques microrégions des Côtes-du-Nord (Plestin-les-Grèves, Lannion, entre autres) et du Finistère (cantons de Saint-Thégonnec et de Sizun). Ces zones de conservatisme méritent d'urgence un inventaire systématique. On trouve en densité plus ou moins forte mais à peu près partout des constructions du XVIII^e siècle, surtout des années précédant la Révolution et même pendant celle-ci, jusqu'en 1799. Le Consulat et l'Empire ont par contre laissé peu de traces et il faut attendre la Restauration pour trouver les premiers spécimens du XIX^e siècle. Mais il va de soi que la grande majorité du parc immobilier antérieur à 1914 date du siècle dernier, surtout de la période du second Empire et du

(1) Nous remercions M. le chanoine J. Danigo qui nous a communiqué ces éléments au cours d'une correspondance et d'entretiens qui furent pour nous enrichissants.

début de la III^e République, l'habitat de l'Ancien Régime ayant dans certaines zones comme le Cap-Sizun et le pays bigouden à peu près entièrement disparu.

..

LES GRANDS TYPES DE MAISON

Nos exemplaires peuvent être classés dans un premier temps en trois grands groupes : d'une part les maisons à pièce unique sur plan à peu près carré (que les Finistériens du Sud connaissent sous le nom de *pentti*) ; d'autre part les « maisons longues » ou « longères » de plain-pied avec leurs développements en équerre ou en cour ; enfin, la série des maisons à étage.

Au plan logique ces trois types appartiennent manifestement à une même lignée et l'on peut imaginer leur ancêtre comme une forme élémentaire de « maison longue », autrement dit de construction, à portée réduite, dont l'extension se fait en longueur, perpendiculairement à l'axe de la faîtière et parfois en hauteur mais bien plus difficilement en profondeur. Il arrive que ce modèle logique se vérifie dans les faits, mais défions-nous néanmoins des schémas évolutifs trop simples et gardons en mémoire que le passage de la « hutte » rectangulaire à la maison était accompli depuis longtemps sans doute au moment où apparaissent nos premiers témoins conservés. Même les maisons à étage, sous des formes caractéristiques de leur époque, sont présentes dans la première partie des Temps modernes et les connaissances archéologiques sont par trop insuffisantes pour déterminer à quel moment de l'histoire de l'Occident médiéval elles se sont vulgarisées dans les campagnes.

On s'en tiendra toutefois pour la commodité de l'exposé à un ordre logique qui nous conduit à examiner en premier lieu les spécimens les plus simples de construction à pièce unique, à savoir les « loges ».

LES LOGES D'HABITATION

Ceux qui parcourent peu ou prou la campagne bas-bretonne, ne peuvent manquer de rencontrer à l'abri d'une haie ou dans une cour de ferme, quelques « loges » (2). Mais ce ne seront que ces petits édifices précaires que les paysans construisaient eux-mêmes et qui servaient (et servent parfois encore) à divers usages : conservation des tubercules, hangars pour le matériel à bras, etc., car les loges d'habitation permanente ont à présent entièrement disparu (3). Celles-ci subsistaient pourtant encore en assez grand nombre à l'époque de la dernière guerre, principalement dans l'intérieur des terres, aux environs de Baud (Morbihan), entre Callac et Plounévez-Quintin (Côtes-du-Nord) ainsi qu'à Scaër et Guisriff.

(2) Il existe en breton de nombreux termes locaux pour désigner ces abris agricoles en branchages : *loch*, *lonch*, *lab*, *porch*, etc. Par souci de simplification on a préféré utiliser le terme français le plus approchant.

(3) Le dernier témoin qui subsistait en 1974 est à présent ruiné (cf. fig. 1).

Il convient de ne pas confondre ces dernières avec une troisième catégorie de « loges » connue en Bretagne, celles que les sabotiers et autres artisans travaillant sur les coupes étaient amenés à édifier dans les forêts : depuis au moins le XVIII^e siècle, ceux-ci possédaient une habitation permanente fixe où résidait leur famille et ces huttes, contrairement à ce qui est souvent prétendu, n'étaient destinées qu'à leur servir d'abri et d'atelier temporaire.

En quoi une « loge », dès lors qu'elle sert d'habitation permanente, peut-elle être distinguée d'une maison ? Paysans et artisans percevaient bien ce qui les opposait fondamentalement : la dernière suppose toujours un certain investissement de main-d'œuvre et de matériaux et surtout elle est conçue pour *durer* et pour se transmettre par vente ou héritage de génération en génération tandis que la première est, comme le dit la légende, « une maison d'une nuit » dont le coût de construction est à peu près nul et la viabilité généralement courte. C'est donc essentiellement en considérant la qualité des procédés de mise en œuvre qu'on les distinguera. La nature des matériaux n'a qu'une importance secondaire car on sait qu'il existe dans diverses régions d'Europe de très beaux édifices en pan de bois qui, par leur facture architecturale, n'ont rien à envier aux maisons en pierre. Aussi le terme d' « architecture légère » parfois employée à propos des types précaires de construction nous semble-t-il mal choisi.

Il est vrai que l'expérience de la Basse-Bretagne contredit quelque peu cette remarque d'ordre général, tout en nous facilitant grandement la tâche dans la mesure où les « loges » s'avèrent être les seuls types de construction à avoir eu recours au bois et autres matériaux légers.

D'après les relevés et les descriptions que l'on possède, deux principales techniques ont été utilisées pour leur construction. La première, qui n'est au fond pas très différente du pan de bois, consiste à monter une armature de six à huit poteaux verticaux sur lesquels était cloué un lattis grossier que l'on recouvrait d'un hourdis d'argile malaxée. Dans ce cas, les parois ainsi constituées avaient en général une capacité porteuse suffisante pour recevoir le poids, il est vrai assez faible, d'une charpente réduite pour couverture végétale. Le second procédé, qui, lui, rappelle une ancienne technique de charpenterie bien connue des Anglais sous le nom de *cruck construction*, diffère du premier en ce que la couverture est directement soutenue par un système oblique de poteaux prenant appui sur le sol, à l'intérieur de la cabane ; les parois faites de mottes de terre et de pierres brutes n'ayant alors qu'un rôle d'écran.

Aucune de ces loges n'était suffisamment bien construite pour avoir un pignon. Leurs murs latéraux étaient protégés par une croupe végétale descendant à la verticale, pratiquement jusqu'au sol. Le fait qu'elles étaient très souvent implantées dans une déclivité de terrain était aussi un moyen rudimentaire de protection mais qui devait rendre la cabane bien inconfortable. Ces parois étaient bien incapables, en outre, d'avoir une trémie de cheminée engagée dans la « maçonnerie ». Aussi le conduit était-il indépendant bien qu'en général placé à l'une des extrémités. Il se

présentait sous la forme d'un parallélépipède se rétrécissant au sommet composé d'une armature sommaire en branchages enduits d'argile. Mais certaines « loges » n'avaient pas même de conduit : la fumée s'échappait par un trou ménagé dans la toiture. Dans ce cas, le foyer était placé au centre de la pièce de manière à assurer une meilleure évacuation.

L'intérieur de ces loges se réduisait à peu de choses : d'un côté l'espace des hommes où étaient entassés quelques meubles, un ou deux lits clos (du reste curieusement parfois aussi richement ouvragés que dans une maison de plus grande importance), une table (ou seulement de petits tabourets à trois pieds qui permettaient de manger tout contre le feu), un coffre ou une armoire, servant d'unique séparation entre la partie habitée et le modeste cheptel qui se tenait à l'autre bout.

Comme il serait tentant, si l'on ne savait les circonstances économiques et sociales précises qui ont conduit à son édification et les dates de construction toujours étonnamment récentes, de voir dans cet habitat rudimentaire quelque vestige « celtique » ayant survécu parmi des populations « marginales ». Tentation trop forte sans doute pour que d'aucuns aient pu y résister.

Il est fort regrettable qu'à la suite des fouilles de Pen-er-Malo, un site datant vraisemblablement du XII^e siècle, certains de leurs instigateurs, qui avaient eu vent de la dernière loge subsistante en Bretagne, se soient aussitôt emparés du phénomène pour répandre auprès d'un public peu averti et hélas toujours enclin à ce genre de littérature, quelques mythes de la pire veine. Ils n'hésitèrent pas notamment à soutenir que, tout comme les bâtiments qui venaient d'être mis au jour, les « loges » avaient leurs « pignons en abside » (*sic*) : un simple regard sur « Coët-Coët » (fig. 1) ou sur ses homologues dont on possède le relevé suffit pourtant pour constater qu'il ne s'agit là nullement de construction ovoïde ou à extrémité ellipsoïdale. Tout au plus note-t-on une certaine maladresse d'exécution de la part de constructeurs qui ne se souciaient guère des parallèles et des perpendiculaires et n'attachaient aucun soin particulier à la taille des pierres d'angle.

Une telle affabulation est d'autant plus regrettable que la découverte de Pen-er-Malo, si sa date se vérifiait, est en elle-même fort intéressante en raison des chances limitées de trouver des villages désertés de cette époque, mais aussi par les renseignements qu'a livré la fouille et dont on n'a peut-être pas vu toute la portée. Aussitôt que nous avons pris connaissance des comptes rendus qui en ont été publiés (4), nous avons pour notre part été frappée par le fait que ces substructions médiévales apparaissaient être d'un niveau technologique et peut-être économique supérieur à celui des « loges » que nous connaissions : un refend en maçon-

(4) De nombreux articles relatifs à cette fouille sont parus. On se reportera entre autres à BERTRAND (R.) et LUCAS (M.), *Un village côtier du XIII^e siècle : Pen-er-Malo en Guidel (Morbihan)*, dans *Archéologie médiévale*, V, 1975, p. 73-101, qui offre un compte rendu assez complet des résultats obtenus (substructions et mobilier).



Fig. 1. - Guénin (Morbihan), *lande de Coët-Coët*, « loge d'habitation ». La dernière loge qui subsistait sur la lande de Coët-Coët en 1974. Elle est à présent disparue.

nerie et de telles dimensions (voir le bâtiment A dont la profondeur avoisine sept mètres) auraient été perçus comme autant de signes d'un invraisemblable luxe par les habitants de nos cabanes subactuelles ; que dire aussi des murs qui, si l'on s'en réfère aux descriptions qu'en donnent les inventeurs, semblent bien être à double parement et blocage. Leur technique ne différerait donc pas notablement de celle qui a été couramment utilisée jusqu'en 1920 et l'on peut supposer leur capacité porteuse équivalente à celle des bâtiments dits traditionnels, alors que, rappelons-le, les « loges » n'avaient que des murs-écrans, incapables de supporter le poids d'une toiture (à moins que les parois ne soient constituées d'une armature en bois).

Qu'une filiation entre les bâtiments de Pen-er-Malo et les « loges » soit rien moins qu'invraisemblable ne doit pas pour autant nous faire renoncer à élucider l'énigme des bâtiments ellipsoïdaux ou ovoïdes. D'ailleurs, l'hypothèse d'une continuité de la tradition en Bretagne n'est pas à écarter. Nous en voulons pour preuve notre découverte à Lanvénegan dans le Morbihan d'un grand bâtiment ruiné et probablement ancien qui paraissait à première vue bien plus comparable aux substructions médiévales. Une fouille de ces vestiges ainsi qu'un recensement de ce type de construction en voie de totale disparition ne manqueraient sans doute pas d'intérêt. Mais il convient de ne pas non plus s'enfermer d'emblée dans une perspective localiste. Des traces de cette tradition (dont on peut penser qu'elle a été plus répandue au Moyen Age et au début des Temps modernes) subsistent dans quelques régions de l'Europe occidentale :

notamment aux Orcades en Ecosse, dans le bas Limousin (sous la forme de « granges-étables » ovoïdes chapeautées par un immense toit de chaume) et en Espagne. Les fouilleurs de Pen-er-Malo auraient gagné à connaître les *pallazas* des monts Cantabriques. Ils y auraient peut-être trouvé l'explication de l'unique trou de poteau découvert à l'extrémité du bâtiment A (et de toute façon n'auraient pas eu à se référer au modèle de la case néocalédonienne pour imaginer une reconstitution). Ces constructions, qui ont servi jusqu'à ces dernières années d'habitations et d'étables aux bergers asturiens, évoquent de manière remarquable Pen-er-Malo tant par leurs plans, leurs dimensions que leur disposition interne. Aussi est-on en droit de penser qu'il en est peut-être de même pour le système de charpenterie qui, sur les *pallazas*, offre le spectacle curieux de travées asymétriques soutenues en partie par les murs et en partie par un poteau prenant appui sur le sol.

Il est par contre plus douteux que nos « loges » s'inscrivent dans la continuité d'une « tradition ». Aucun des spécimens recensés en tout cas n'apparaît antérieur aux années 1810 et nous n'avons pour le moment aucune trace de tels types d'habitat concernant la période de l'Ancien Régime. Plus, le faisceau des informations dont on dispose à leur propos, rapports officiels ou témoignages oraux, converge pour attester qu'il s'agit d'un nouveau phénomène étroitement dépendant de la conjoncture économique et démographique. N'oublions pas en effet qu'entre les années 1801 et 1911, la population totale de la Bretagne s'accroît d'environ 40 %, l'essor démographique atteignant son taux maximal entre 1856 et 1886. Cet excédent n'est encore que partiellement compensé par l'émigration qui n'est que saisonnière. On comprend donc bien, dans ces conditions, que des domestiques de ferme, des « brassiers », voire des cadets de famille surpeuplée aient été conduits à chercher un débouché en se procurant quelques lopins de méchante terre, là où ils étaient disponibles à bon marché, c'est-à-dire dans les communes de l'intérieur dont certaines disposaient encore au milieu du siècle d'étendues de « landes » parfois considérables. Ces « colons », souvent originaires de la côte, pensaient alors surtout à se construire un logement peu coûteux tout en gardant bien sûr à l'esprit les modèles qu'ils avaient sous les yeux et auxquels, tant bien que mal, ils tâchaient de se conformer ; si les constructions qu'ils ont ainsi édifiées peuvent parfois nous faire penser à des types d'habitat européens connus par fouilles [telles les *sunken hutts* ou les cabanes mérovingiennes de Brebières (5)], c'est qu'ils se sont trouvés pour un temps soumis à des conditions de vie très superficiellement comparables à celles de nos lointains ancêtres.

Il est vrai qu'en dehors des établissements de « colons », ont subsisté, principalement, semble-t-il, dans le Morbihan, quelques véritables

(5) La fouille de sauvetage de Brebières est à ce jour la seule à avoir été entreprise sur un site médiéval aussi ancien. On se reportera utilement à DEMOLON (P.), *Le village mérovingien de Brebières (VI^e-VII^e siècles)*, Arras, 1972, qui offre un compte rendu très complet des résultats finaux.

villages de mendiants organisés en bande et qui, comme on le devine, ne jouissaient pas d'une très bonne réputation parmi leur voisinage (6). C'est là sans doute une survivance, mais de l'Ancien Régime, pas des temps préhistoriques.

Notons enfin que la Bretagne n'est pas l'unique région d'Europe occidentale à avoir connu de tels phénomènes : des constructions similaires aux « loges » sont signalées pour la même période — liées toujours à des défrichements ou à la mise en valeur de tourbières — en Irlande, en Ecosse [où elles auraient été majoritaires au début du XIX^e siècle] (7), mais aussi en Allemagne du Nord, en Hollande (8) et même en Sardaigne (9). On voit donc là, au moins pour les trois dernières zones, que les origines celtiques n'ont rien à voir dans l'affaire.

LES « MAISONS RECTANGULAIRES »

Rappelons que nous avons choisi de regrouper sous ce vocable les constructions dont les techniques et la durabilité sont celles propres à une véritable « maison » mais dont les dimensions sont trop médiocres pour être des « longères ». Elles se composent d'une unique pièce d'habitation de huit à dix mètres carrés dans laquelle, à l'extrémité opposée au

(6) Les plus célèbres de ces villages de mendiants étaient ceux de la lande de Korn-ar-Hoët (entre Questembert et Colpo), qui aurait compté pas moins de quatre-vingts « loges de mottes » (*lochou moittat*) vers la fin du siècle dernier, et de Coët-Coët, au bord de la route reliant Lorient à Rennes. Camille Vallaux dans sa thèse, *La Basse-Bretagne*, Paris, 1907, donne de ce village une intéressante description : « C'est un amas de huttes extrêmement misérables où vivent une cinquantaine de chefs de famille avec un grand nombre de femmes et d'enfants (...). Ils exercent en apparence des métiers définis comme ceux de maçons ou de charpentiers qui leur servent de prétexte décent pour courir la campagne et qui leur permettent de satisfaire leurs besoins de maraude. Ils se gardent bien de marauder chez leurs voisins immédiats qu'ils lient à leurs intérêts (...) [mais vont] jusqu'à Locminé, Grand-Champ, Saint-Jean-Brévelay, etc. et pillent les fermes profitant de ce que les paysans ont l'habitude de ne pas fermer leur porte... » (p. 274-275). Sur le premier cadastre de 1928 (commune de Guénin), on trouve mention de vingt et une « cabanes en terre » et sept « mesures » (?) dont tous les habitants, semble-t-il, étaient bel et bien propriétaires, sauf pour une qui appartenait au juge de paix de Locminé... Bien curieux état pour un possesseur de « loge ». Le mystère serait resté entier si C. Vallaux, toujours dans sa thèse, n'avait indiqué que les mendiants de Coët-Coët avaient précisément une maison de recel à... Locminé (?).

(7) Voir notamment SIGAUT (F.), *L'agriculture et le feu*, Paris, Mouton, La Haye, dans *Cahiers des études rurales*, I, 1975, p. 47-48, 196, où l'on trouve compilés d'intéressants témoignages d'agronomes du XVIII^e et du XIX^e siècle relatifs aux « loges » d'Ecosse. Pour l'Irlande, se reporter à O'DANAHAIR, *Foirgneamh Na nDaoine* (DANAHER K., *Ireland's Vernacular Architecture*), The Cultural relations committee of IRELAND, Mercier Press, 1975, où sont rassemblées plusieurs photographies de « loges » très semblables à leurs homologues d'outre-Manche. A propos de l'une d'elles, l'auteur nous écrivait : « C'est une cabane (*cabin*) ou *bothan*. Ce n'est pas un type primitif de maison, [Elle témoigne] de l'effort de paysans pauvres du XVIII^e et du XIX^e siècle pour imiter les fermes ».

(8) Dans un remarquable ouvrage publié à Hanovre en 1912, *Das niedersächsische Bauernhaus in Deutschland und Holland*, W. Lindner a montré quelques-uns des très rares et derniers exemplaires de « loges » subsistant sur le littoral de la mer du Nord au début du siècle.

(9) Voir BALDACCI (O.), *La casa rurale in Sardegna, Ricerche sulle dimore rurali in Italia*, Firenze, Olchki, vol. IX.

foyer, stabulait parfois un modeste cheptel et ne disposent, sauf, bien sûr, en cas d'adjonctions, d'aucune dépendance agricole importante. Les Finistériens du Sud penseront immédiatement aux fameux *penti* mais nous pensons qu'il est préférable de mettre ce terme de côté (qui, on le sait, est loin d'être connu partout en Basse-Bretagne) en raison de ses ambiguïtés sémantiques : du sens premier de « borderie », placée dans l'orbite d'une ferme, il a fini par désigner l'ensemble des maisonnettes à une pièce et occupe actuellement une place de choix dans la terminologie des promoteurs immobiliers.

Le XIX^e siècle, avec l'essor démographique et les lois révolutionnaires sur la propriété, a connu dans les années 1850-1880 une prolifération de ces minuscules « borderies » qui sont souvent venues remplacer de simples « loges » de torchis ou de mottes de terre construites une trentaine d'années auparavant sur des terres incultes ou des « issues » (10) ; ce qui explique leur nombre encore relativement élevé en dépit de l'exode rural et des multiples destructions. Médiocres répliques de modèles plus riches, elles n'ont guère d'intérêt architectural. Rappelons cependant la présence aux alentours de Pont-Aven et de Gouarec de la curieuse technique, pour l'édification des murs, des « pierres levées » qui paraît liée à des conditions géologiques particulières et aussi à l'accroissement d'un « prolétariat » agricole (mi-artisans ou pêcheurs, mi-journaliers), aucun des spécimens recensés n'étant postérieur à 1800. Les parois étaient constituées de grands blocs de granit ou de plaques de schiste plantés verticalement dans le sol et retenus à leur partie supérieure par un cadre en bois formant sablière. Il est amusant de savoir qu'une technique aussi localisée dans notre région trouve des homologues dans divers pays d'Europe, notamment en Espagne et dans le nord du Portugal.

De la période de l'Ancien Régime subsistent également d'intéressants spécimens de maison rectangulaire qui, par leur qualité architecturale, ne laissent pas d'étonner nos esprits rationalistes. Ce sont probablement dans de nombreux cas des habitations d'artisans tisserands placées dans la dépendance d'une exploitation à moins qu'elles n'aient servi d'annexes pour y loger un couple de parents âgés ou au contraire d'enfants mariés. En tout cas, étant donné leur facture et la richesse de leur décor, l'hypothèse de maison de bordiers indépendants est peu plausible.

Quelques beaux spécimens en ont été recensés dans le Vannetais dont un à Quistinic, sans doute extrêmement ancien, et un à Moustoir-Remengol portant l'inscription 1711 sur sa cheminée. Mais c'est incontestablement dans le Trégor qu'il y en reste le plus grand nombre, beaucoup ayant été convertis, avec le déclin des industries textiles, aux XVIII^e et XIX^e siècles, en fermes.

Nous allons voir avec les « longères » que la grande simplicité des plans est tout aussi souvent associée à une ornementation abondante et riche, apparent paradoxe de conceptions anciennes qui, après deux siècles d'architecture bourgeoise, nous sont devenues à peu près étrangères.

(10) Cf. LIMON (J.-M.), *Usages et règlements locaux en vigueur dans le Finistère*, Quimper, 1852, p. 207.



Fig. 2. - Ploulec'h (Côtes-du-Nord), maison de « texier ».

L'une de ces petites maisons de « texier » d'Ancien Régime, encore relativement nombreuses, ici dans le Trégor.

LES « LONGÈRES » DE L'ANCIEN RÉGIME

Pour bien comprendre ce qu'ont pu être les plus anciennes « maisons longues », il convient de les resituer dans leur contexte initial et de jeter un regard sur la structure globale du bâti. Quelques villages bien conservés du Vannetais intérieur et des monts d'Arrée offrent une image parfois encore assez fidèle de la manière dont pouvaient se distribuer aux XVII^e et XVIII^e siècles les bâtiments au sein de l'espace villageois ; image qui n'a en général pas été démentie par nos sondages d'archives.

Rien, semble-t-il, n'est aussi étranger aux paysans bretons de cette période que l'idée d'un domaine clos et rigoureusement structuré. A l'exception d'anciennes métairies (transformées en fermes déjà à la fin du XVI^e siècle) qui, à l'instar des maisons nobles, s'abritaient derrière des murs dans les zones côtières de la Manche (11) ou, dans les endroits plus

(11) On trouve encore de nombreux vestiges de maisons à cour fermée sur les côtes trégorroises et léonardes (Plestin-les-Grèves, Porspoder en particulier). Il s'agit en général de petits enclos placés à l'arrière du corps principal. Nous ne voyons pour le moment aucune raison de mettre en doute la thèse de Louis Le Guennec selon laquelle ces « minimanoirs » étaient d'anciennes métairies

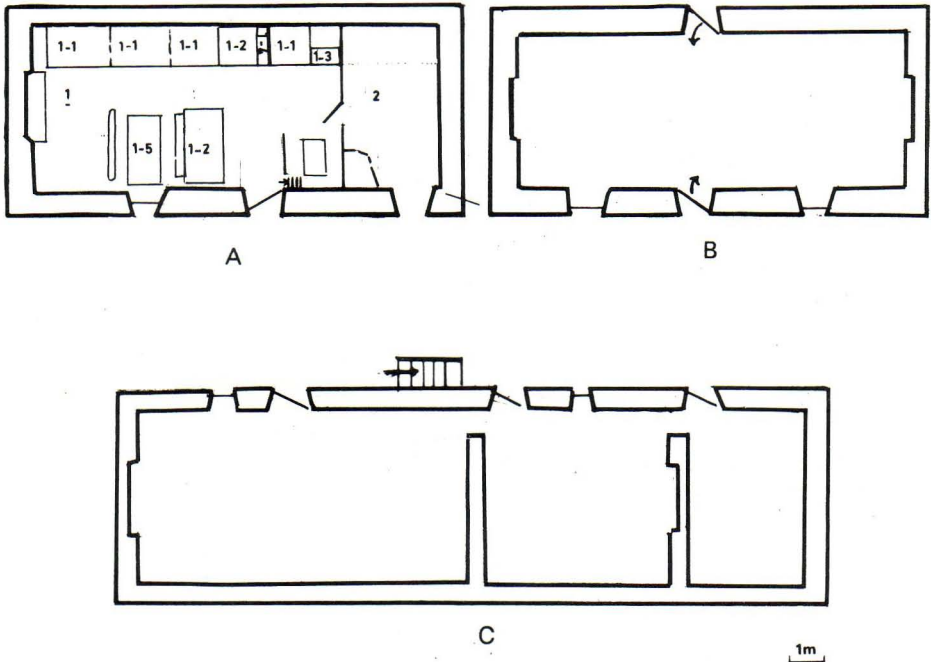
sûrs, disposaient d'une cour privative, les tenures, conséquence des divisions successives, avaient le plus souvent leurs bâtiments disséminés aux quatre coins du hameau. On note dans ces types de villages les vestiges d'espaces ou de constructions autrefois à l'usage, si ce n'est toujours de l'ensemble des habitants au moins à plusieurs « feux » : placître où paisait le bétail, aire à battre (dénommée dans les archives *al leur guer*), font et puits. Les habitations et leurs dépendances immédiates ouvrent sur un chemin (auquel on donne encore en Vannetais le nom de *penher*) et s'alignent parfois en de longues rangées pouvant atteindre quarante à cinquante mètres. Quant aux « granges », peu nombreuses et de faibles dimensions, elles ne sont que rarement accolées au corps principal et sont situées de préférence sur l'aire. C'est donc plutôt par artifice d'exposition que l'on parvient, par-delà la multiplicité des variantes, à définir des constantes. Examinons d'abord l'habitation.

Il convient de noter d'emblée, au risque de déplaire aux évolutionnistes convaincus, qu'il subsiste bon nombre de longères des XVII^e et XVIII^e siècles qui sont tout aussi différenciées que leurs cousines subactuelles.

Néanmoins, la tradition médiévale de la salle commune unique coexiste et pas seulement parmi les « classes » les plus démunies. Peu de témoins hélas nous en sont parvenus.

L'un des plus anciens spécimens recensés se trouve au village de Guirzout sur la commune de Gourin (pl. I, B) et porte la date de 1677 gravée sur le linteau, date très vraisemblable si l'on s'en réfère à notre chronologie, les portes antérieure et postérieure étant surmontées d'un arc brisé. Celui de la façade principale vient malheureusement d'être vendu et le toit de chaume a été remplacé (probablement dès le début du XX^e siècle) par de l'ardoise, mais son état de conservation est dans l'ensemble bon. La salle, qui mesure environ onze mètres sur cinq, comprend ici deux foyers en vis-à-vis. Malgré l'absence de refend, on devine bien l'ancien clivage entre le « haut bout » (*pendreh*) pavé de grandes dalles de schiste et dominé par une cheminée monumentale et le « bas bout » (*pen an traon*) éclairé par un unique fenestron, dont le sol est en terre battue et qui servait de lieu de débarras. Était-ce à l'origine l'étable ? Il est difficile de le savoir. Notons en tout cas que cette extrémité est effectivement en dénivelation par rapport au « haut

nobles converties en fermes. Voici ce qu'il en disait dans une lettre du 2 janvier 1905 adressée à Du Cleuziou : « La plupart (des métairies du bas Tréguier) étaient bâties sur le modèle des résidences seigneuriales, avec une cour close précédant la maison, bordée de granges et d'étables et fermée par un mur où était pratiquée une seule porte piétonne, suffisante pour donner passage aux bestiaux (...). Un très solide battant de chêne fermait à la nuit la porte de la cour, et les habitants se trouvaient ainsi complètement enfermés à l'abri des rôdeurs et des voleurs, les murs extérieurs n'étant percés que de très petites fenêtres pouvant faire à la rigueur office de meurtrières ». Nous remercions le chanoine du Cleuziou, archiviste de l'évêché de Saint-Brieuc, d'avoir eu l'amabilité de nous communiquer cette lettre inédite qui constitue un rare et précieux témoignage.



Pl. I. - Plans de longères.

A travers l'exemple de ces trois plans, on voit bien là le principe de la « longère » étroite dont le développement se fait en longueur, perpendiculairement à l'axe de la faîtière. Mais cette évolution « logique » ne suit pas toujours l'ordre historique, le témoin le plus simple (I, A), sans séparation entre l'habitation et le bétail, étant ici le moins ancien des trois bâtiments : 1 = habitation ; 2 = étable et enclos à porcs. 1.1 = lits mi-clos ; 1.2 = armoire ; 1.3 = vaisselier ; 1.4 = horloge ; 1.5 = table-huche.

I, A. - Plumelin (Morbihan), *Toulcoët*. Plan d'une longère d'artisans ou de petits agriculteurs du Vannetais, datant probablement de la fin du XVIII^e siècle. Le bâtiment, abandonné subitement par ses derniers propriétaires qu'on a envoyé mourir à l'hôpital, conservait un extraordinaire ensemble mobilier de la fin du XIX^e siècle. (Relevé de l'auteur.)

I, B. - Gourin (Morbihan), *Guirzout*. Plan de longère datée de 1677. (Relevé établi en 1943 dans le cadre des chantiers intellectuels du Commissariat au chômage, revu et corrigé par l'auteur.)

I, C. - Quistinic (Morbihan), *Mané Mabo*. Partie centrale d'une longère vannetaise du XVII^e siècle, qui était flanquée à l'est d'une petite « maison élémentaire » et à l'ouest d'un cellier manifestement moins ancien (deuxième moitié du XVIII^e siècle). Ce remarquable ensemble, voué à une disparition fatale, forme à lui seul un domaine ayant pour toutes autres dépendances un puits et une grange qui, elle, date de la fin du XIX^e siècle ; preuve, s'il en est besoin, vu la qualité et la richesse de la construction, que ce type de longère est lié à l'origine aux activités textiles. (Relevé de l'auteur.)

bout » et surtout que la pièce est pourvue (ce qui n'est pas la règle générale et ce que l'architecte des Arts et Traditions populaires chargé d'en faire le relevé n'avait pas vu) d'une deuxième porte placée à l'arrière, à peu près dans l'axe de la principale. Mais nous reviendrons sur cette question.

Bien que nous nous trouvions dans une région où la pierre est de médiocre qualité, on décèle dans ce bâtiment un soin tout particulier apporté au décor et à la mise en œuvre : encadrements de schiste ornés d'un cavet, appareillage mixte en lits alternés de moellons de grès et de schiste qui sont du plus bel effet.

La longère de Kerzeunet en Ploudalmézeau dans le bas Léon, relevée par M. de Jaegher en 1944 (à fort juste raison car elle a été depuis, comme la plupart de ses semblables, irrémédiablement modifiée) est aussi un témoignage précieux de maison à pièce unique ; d'autant plus qu'au moment de la dernière guerre on n'avait pas modifié encore l'ancienne disposition du mobilier. Cette maison, compte tenu du profil des baies, ne remonte vraisemblablement pas au-delà de la première moitié du XVIII^e siècle. Dotée d'une petite cour fermée où donnaient les étables, d'une grange et d'une aire à battre, c'était sans doute une ferme aisée de la classe des « laboureurs ».

Elle est intéressante pour l'histoire de la construction dans la mesure où elle marque un passage d'une tradition ancienne d'origine médiévale à une conception déjà moderne de la maison : on y note le maintien de la grande salle unique (du *hall* disent les Britanniques) qui atteint ici près de seize mètres de longueur sur cinq mètres de largeur et, trait d'archaïsme assez stupéfiant (12), est ouverte directement sous le comble dont on pouvait voir, en levant les yeux, la charpente ; et sur la façade, une ordonnance d'inspiration presque classique.

Cette longue pièce unique, visiblement conçue pour y loger une grande famille « polynucléaire », était subdivisée en trois compartiments perpendiculaires au mur de la façade principale, chacun délimité par deux lits clos et comprenant en outre une table-coffre et des bancs. Le long du mur opposé s'aligne une rangée de lits également clos depuis le foyer jusqu'à une porte livrant accès à la cour arrière, située dans l'axe de l'entrée principale. Au-delà de ces deux portes, on se trouvait dans le « bas bout » de la maison, là où étaient le saloir (sous la forme d'une grande cuve de granit), le pétrin et de grands coffres à grain nécessaires puisqu'il n'y avait pas de grenier.

(12) Des études d'archives ou de spécimens anciens permettront peut-être de découvrir quelques exemplaires de maison à comble ouvert dans d'autres régions, mais pour le moment cet archaïsme, qui a perduré aux XVIII^e et XIX^e siècles, semble bien spécifique du bas Léon.

D'après le résultat d'un questionnaire adressé aux mairies, un tiers des maisons de Ploumoguer, à quelques kilomètres seulement du Conquet, étaient dépourvues de grenier en 1920.

Mais la tradition du *hall* où l'intimité de l'individu ou du couple n'était garantie qu'au moyen des lits clos était déjà concurrencée par des longères à pièces multiples. Nous en avons relevé de nombreux et fort beaux témoins dans le Vannetais et nos sondages dans les « prisées » de domaine congéable (13) ont été à cet égard tout à fait instructifs, les noms donnés aux différentes parties de la maison renvoyant le plus souvent à leur fonction. C'est ainsi qu'à la « pièce à feu » (*ti tan, ti braz*) peuvent s'adjoindre en longueur une ou plusieurs chambres (*ar gambr*), généralement chauffées, ainsi qu'une pièce de débarras équivalente au *pen traon* mais cette fois-ci séparée par un solide refend (pl. I, C). Il est amusant de noter qu'en retour ces maisons restaient esthétiquement fidèles à des conceptions que l'on peut qualifier de « submédiévales » et étaient étrangères aux idées d'ordonnance ou même de simple symétrie.

Des maisons à deux pièces, dont il ne reste guère de traces aujourd'hui, sont également attestées pour la fin du XVII^e et le XVIII^e siècle en Cornouaille et dans le Léon (14). Mais là, en dépit d'un décor qui se défait difficilement des motifs médiévaux tardifs, s'annonce déjà le plan des maisons symétriques où la « cuisine » (*ar gegin*) et la « chambre » sont distribuées à partir d'un couloir axial.

Les longères dont il a été question jusqu'ici ont — ce qui est la formule la plus logique — leurs principales ouvertures en goutterots. Il convient néanmoins de signaler l'existence à l'état de trace d'un type perpétuant la tradition médiévale et d'origine sans doute urbaine de la façade-pignon. On n'y a malheureusement prêté peu d'attention sous le fallacieux prétexte qu'il n'était pas conforme aux modèles habituels de la maison bretonne dite traditionnelle ; aussi les informations ou les documents le concernant font-ils singulièrement défaut. Seulement quelques exemplaires en ont été recensés : l'un par Yves Guillou à Plumeliau (Morbihan), un autre par l'inventaire des Monuments historiques dans le canton du Faouët (15) et qui serait à présent détruit. Aucun des deux n'a fait l'objet, semble-t-il, d'un relevé précis. On peut tout au plus noter qu'il s'agit dans les deux cas de constructions anciennes (du XVII^e et peut-être XVI^e siècle) et sans doute riches. Pour notre part, nous en avons découvert un exemplaire à Gourin qui était couvert en genêt et de dimension moindre mais, vu l'appareillage des murs, ne leur était peut-

(13) Arch. dép. du Morbihan, série En, dossiers de congéments (liasses classées par commune). H.-F. BUFFET, dans *La maison rurale au pays de Port-Louis, Cahiers de l'Iroise*, III, 1969, donne un bon aperçu des renseignements que peuvent fournir ces prisées concernant les bâtiments ruraux, du moins pour le XVIII^e siècle.

(14) Cf. KERAVAL (P.), *Fermes du pays de Quimper à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954 où est publiée une description d'un domaine rural à Plogonnec d'après un inventaire après décès de 1680. Voir aussi GUILCHER (A.), *L'habitat rural à Plouvien*, Brest, 1950, chap. IV.

(15) Exemplaire publié dans *L'architecture rurale du Morbihan*, ministère de l'Agriculture, service du Génie rural, s. d. On trouvera une photographie de celui du Faouët dans Secrétariat d'Etat à la Culture, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Commission régionale de Bretagne. Cantons Le Faouët et Gourin*, Paris, 1975.

être pas de beaucoup postérieur. Cette maison, probablement destinée à des journaliers agricoles ou de pauvres bordiers, se composait d'une pièce unique, ouverte sous le toit, qui n'était éclairée que par une petite fenêtre placée dans le pignon, au-dessus de la porte d'entrée, la cheminée étant adossée à l'autre pignon (fig. 3).



Fig. 3. - Gourin (Morbihan). *Garsdavid*, maison à entrée en pignon.

Un très rare spécimen de maison à entrée en pignon. On notera que l'encadrement de l'unique fenêtre avait été taillé en une seule pièce dans un bloc de granit.

Les longères à entrée en pignon n'ont probablement jamais été que minoritaires en Bretagne (ce qui n'a rien d'étonnant dans une région de chaume et de construction peu profonde), mais il est intéressant de constater l'impact considérable sur l'architecture rurale européenne d'un type urbain très répandu à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes.

Voyons à présent la question des dépendances agricoles. La place nous manque ici pour en faire une description détaillée. Il convient néanmoins de noter qu'elles sont en général assez récentes et de construction souvent médiocre, l'habitude d'amulonner les fourrages et la paille ou de conserver les tubercules dans des « loges » rudimentaires ayant été particulièrement tenace. L'Ancien Régime, même dans des zones de conservatisme et d'habitat riche, n'a guère laissé le souvenir de granges importantes et celles-ci servaient manifestement davantage à entreposer du matériel agricole. C'est là un des traits de l'habitat breton pour le moins curieux quand on sait par ailleurs le rôle fondamental de la grange dans l'Ouest bocager.

La question des étables et de leur place par rapport à l'habitation mériterait également d'être reconsidérée. Une opinion universellement répandue, en grande partie issue de la propagande acharnée des instituteurs laïques du début du siècle, veut que, dans les régions misérables comme la Bretagne, les paysans aient vécu « autrefois » (c'est-à-dire avant la Révolution) en totale promiscuité avec leur bétail et que c'est grâce au progrès apporté par le XIX^e siècle que cet état de fait a été révolu. Il convient sinon d'apporter un démenti complet à cette croyance, au moins de la nuancer considérablement en faisant d'abord remarquer que la cohabitation avec son cheptel n'était pas ressentie par le paysan européen comme une rançon de la misère et que s'il a fini par en être ainsi, c'est sous l'influence sans cesse plus marquée de l'idéologie « bourgeoise » (au sens premier du terme). Les immenses et riches maisons-blocs des pays germaniques en sont la preuve la plus évidente. Mais dans l'Europe moyenne au climat plus clément, la proximité du bétail, loin de susciter le dégoût, est aussi une nécessité pour l'éleveur qui peut ainsi surveiller à tout moment son cheptel. On comprend dans ces conditions le succès de la maison longue où l'étable est intégrée à l'une des extrémités de l'habitation à moins qu'elle ne s'y juxtapose, une grange venant en général compléter l'ensemble.

Que ce modèle (dont l'origine remonte très au-delà du début des Temps modernes) ait profondément marqué les longères bretonnes ne fait pas de doute. Même lorsque l'étable n'est pas intégrée dans l'habitation et ne l'a peut-être jamais été, son souvenir demeure dans la façon de diviser l'espace entre un « haut » et un « bas » bout. Les termes analogues existent dans d'autres régions de maisons longues [notamment en pays de Galles] (16) et s'expliquent par le fait qu'une dénivellation était nécessaire entre les deux extrémités pour éviter que le purin ne vienne envahir la partie habitée.

L'examen de témoins des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles nous réserve toutefois quelques surprises. Il est en effet amusant de s'apercevoir que beaucoup de longères de cette époque qui, grâce à leur qualité architecturale, se sont conservées, se sont vues transformées au XIX^e siècle et même dans la première moitié du nôtre, en d'authentiques maisons longues qu'elles n'étaient pas à l'origine. Les sondages d'archives ont révélé en outre une très faible proportion d'étables parmi les domaines congéables du Vannetais au XVIII^e siècle. Enfin, il est à noter que la majorité des habitations-étables recensées (y compris les « loges ») sont relativement récentes et ne remontent guère au-delà des années 1800. On peut donc être amené à se demander si en réalité la maison longue n'a pas plutôt connu une recrudescence à partir de cette période avec l'essor démographique, le manque de constructions nouvelles, dans certaines régions du moins, et aussi une totale désagrégation des anciennes structures économiques axées sur la culture et le traitement des plantes textiles ; celles-là

(16) Peate (I.E.) donne pour le pays de Galles les termes de *pen uchaf* (« bout haut », partie habitée) et de *pen isaf* (« bout bas », l'étable).

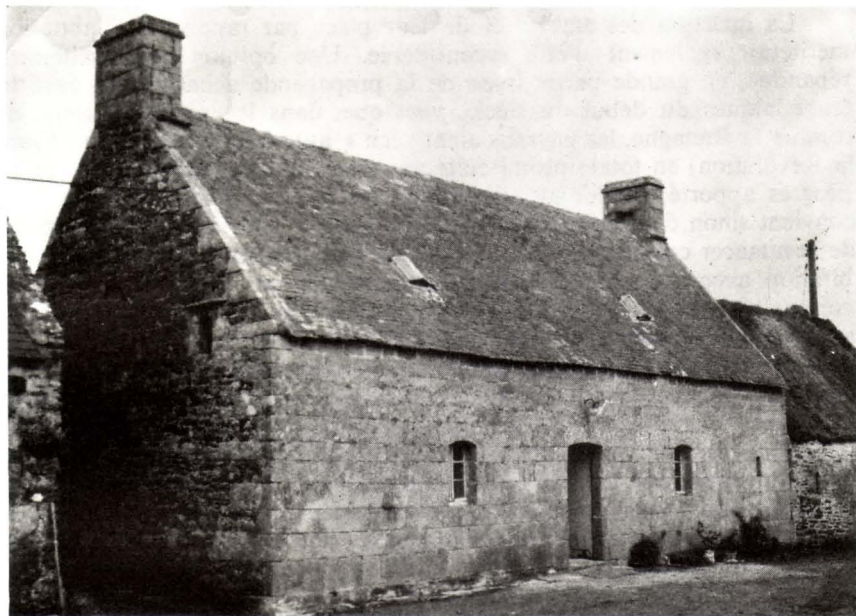


Fig. 4. - Tréguennec (Finistère), *Kerguelec*.

Prototype, daté de 1796, de ce que sera, quelques décennies plus tard, la banale maison symétrique du pays bigouden.

mêmes qui vers les années 1660-1680 ont dû permettre une floraison de riches édifices dans diverses régions de Basse-Bretagne et notamment dans le Vannetais où on peut encore admirer leurs vestiges.

Cette hypothèse demanderait d'autres vérifications, mais on voit déjà combien l'étude de l'habitat peut être précieuse pour l'histoire économique et combien un dialogue avec des historiens ou des chartistes est non seulement souhaitable mais nécessaire.

LES MAISONS A ÉTAGE

Les maisons à étage (vraisemblablement roturières) des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles offrent aussi un indice sociologique important permettant de mettre en évidence l'existence d'une sorte d' « aristocratie » rurale dont on devine à travers les témoins architecturaux le rôle d'instigatrice de conceptions nouvelles. Dans la mesure où la plupart de ces bâtiments ne correspondaient pas à l'origine à ce qu'il est convenu d'appeler une exploitation agricole, on est conduit en outre à réviser l'idée toute moderne et citadine que l'on se fait de la campagne d'Ancien Régime, oubliant trop souvent que dans les siècles qui ont précédé la Révolution (et pourrait-on dire jusqu'en 1920 en France), la majorité vivait en dehors des centres urbains et que le milieu rural était le théâtre d'activités économiques non exclusivement agricoles mais ayant trait à l'artisanat et au négoce.

Il va de soi que la présence d'un étage, tout en étant toujours associée comme partout en Europe à un certain prestige, s'est manifestée sous des formes diverses selon l'époque, l'activité économique dominante et les « classes » sociales.

Signalons d'abord la présence assez rare et mystérieuse d'authentiques maisons en hauteur très semblables par leur plan à leurs sœurs des pays méditerranéens ; mystérieuses parce que dans l'état des connaissances, il est difficile de dire à quelle catégorie sociale ou à quels types d'activité elles ont réellement correspondu à l'origine et les quelques exemplaires recensés, qui ne comportent ni date ni inscription, ne sont pas d'un grand secours. Tout au plus peut-on noter qu'il s'agit là, de constructions très anciennes dont on a entièrement oublié, et sans doute depuis longtemps, la fonction originelle. Leur superficie au sol n'est guère plus importante que celle des « maisons rectangulaires » ; quant à leur hauteur, elle n'excède dans aucun cas six mètres. La pièce du rez-de-chaussée, non chauffée, n'est toujours que faiblement éclairée par une sorte de minuscule meurtrière, ce qui indique qu'elle n'a jamais pu servir que d'étable ou d'écurie. La salle haute, desservie par un escalier hors œuvre, n'a aussi qu'une unique et étroite fenêtre ; aussi a-t-on le sentiment, face à ces constructions, d'être en présence de petites forteresses. Tout comme les « maisons rectangulaires » anciennes, les encadrements de leurs portes sont d'une facture soignée mais sans ostentation.

Un type de maison d'esprit assez semblable, mais de taille souvent plus importante, se rencontre aussi, datant dans la plupart des cas du XVII^e siècle. Ce sont des constructions à deux salles à feu superposées qui n'étaient subdivisées par aucun refend, celle de l'étage étant desservie par un escalier extérieur ou en vis enfermée dans une tourelle. Un des spécimens les plus anciens recensé porte la date 1606 (?) et est situé sur la commune de Plumelin (Morbihan) mais son équivalent se rencontre en plusieurs exemplaires sur les côtes trégorroises ; l'un d'entre eux est daté de 1682 et le nom de ses premiers propriétaires est inscrit sur l'arc de la porte d'entrée. La plupart de ces hautes bâtisses étaient couvertes en chaume et surmontées, selon une mode très en cours un siècle plus tôt dans les villes (17), d'un comble aux dimensions considérables, excessivement pentu et éclairé par une lucarne à fronton triangulaire orné de petits acrotères, semblable à celles des manoirs, mais plus sobre. Leurs solides pignons à rampants soigneusement assisés prolongés pour l'un d'eux par une longue et étroite cheminée que l'on pouvait apercevoir de loin dans la campagne expriment toute la fierté d'une classe sociale prospère. Il y a tout lieu de penser en effet, vu leur localisation et la quasi absence de bâtiments agricoles d'origine dans leur environnement immédiat, que ces maisons ont correspondu à une classe de marchands qui, bénéficiant de l'essor de l'industrie toilière, introduisirent des modèles urbains.

(17) On trouvera de nombreuses représentations de maisons d'esthétique et de plan analogues dans la peinture flamande de la fin du XV^e et du XVI^e siècles.

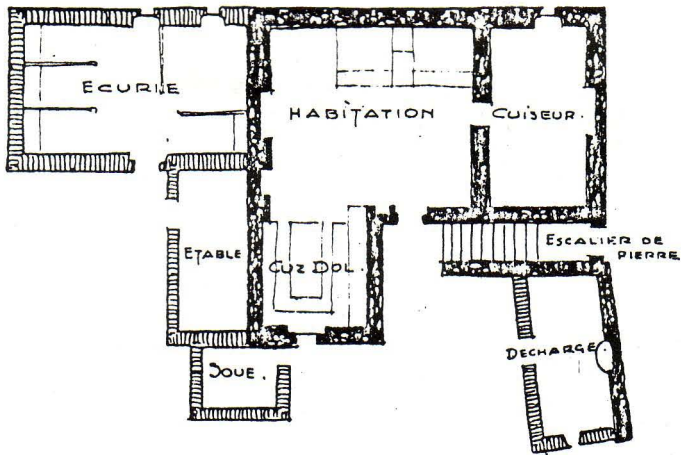
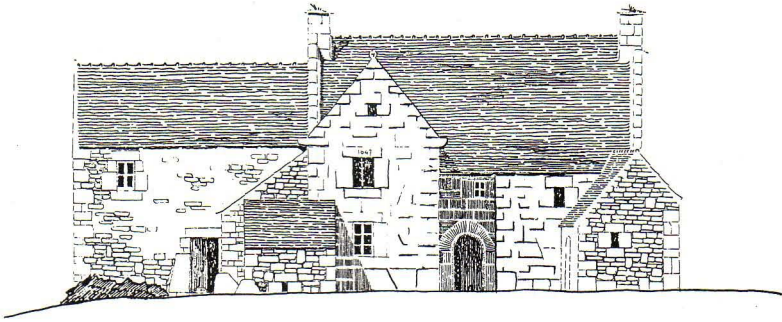
Plus novateur encore pour la même période a été le groupe des tisserands haut-léonards qui ont légué ces grandes et parfois belles maisons à *apoteiz* aujourd'hui considérées comme typiques de la région morlaisienne. L'*apoteiz* (entendez un décrochement sur la façade) présente en effet un progrès effectif par rapport aux longères ou aux types à étage précédents car il permet d'augmenter notablement la profondeur de l'édifice par un procédé technologique assez simple (18). L'escalier hors œuvre est en outre souvent placé derrière un mur bahut parallèle à la façade et couvert en appentis. On palliait ainsi les inconvénients d'un accès entièrement à découvert tout en conservant les principaux avantages (19).

Les maisons à *apoteiz* restent cependant pour une grande part fidèles à la tradition de la pièce unique, le décrochement, flanqué de bancs en maçonnerie, étant principalement destiné à recevoir la table et éventuellement un lit clos. La fonction d'origine de l'étage est plus problématique en raison de l'absence fréquente de cheminée. Il n'est toutefois pas interdit de penser qu'il ait servi dans bien des cas d'atelier de tisserands.

L'un des tout premiers et des plus beaux spécimens subsistants du type est situé dans le village de Kervern en Pleyber-Christ où il a été depuis fort longtemps transformé en ferme (pl. II). Il est daté de 1647 et — phénomène tout à fait rare et intéressant — est signé du nom de son maître d'œuvre (qui se trouvait être l'un des artisans qui participèrent à la restauration et à la construction de l'enclos paroissial de Pleyber). On trouve cependant en densité encore relativement forte, bien que dans un état souvent pitoyable, des témoins du type datant de la seconde moitié du XVII^e siècle et plus particulièrement des années 1670-1680 dans les actuelles communes de Saint-Thégonnec, Sizun, Locmélard ; certains villages en comptant jusqu'à une dizaine d'exemplaires. Leur maçonnerie est de qualité médiocre comme l'est le schiste de cette zone, mais ils sont toujours couverts en ardoise ancienne et ornés dans la plupart des cas d'une ou deux belles portes soigneusement taillées et généralement surmontées d'un arc plein cintre. Si l'on songe aux destructions et aux transformations rendant bien de ces édifices rigoureusement méconnaissables, on est contraint d'admettre que les maisons à *apoteiz* ont été le fait d'une part, si ce n'est majoritaire, du moins importante de la population de ces paroisses dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au début du siècle suivant. Il y aurait de quoi s'en étonner si les récents travaux de M. Jean

(18) L'*apoteiz* (*kuz-taol*, *avanz-taol*, *plaz-taol*, etc.) n'est pas spécifique des grandes maisons à étage. On trouve encore ce type d'avancée sur de nombreuses longères du Léon datant du XVIII^e et même du XIX^e siècle. Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile de dire dans quel sens a diffusé ce trait : s'agit-il d'un modèle riche imité un peu plus tard par les paysans d'un statut inférieur ou bien au contraire d'un modèle populaire qui a été repris au XVII^e siècle par les tisserands dans la mesure où il était fonctionnellement efficace ?

(19) Peate (I.E.) signale dans *The Welsh house*, Liverpool, 1946, chap. VII, l'existence d'une ancienne série de maisons du Pembrokeshire (qui étaient en voie de totale disparition à l'époque) très comparables dans leur plan ; à la « longère » s'agréait une série d'appentis qui permettaient de doubler pratiquement le bâtiment en profondeur.



Pl. II. - Pleyber-Christ (Finistère), *Kervern*.

Un très ancien exemple de maison à « apoteiz » remarqué au début du siècle par Louis Le Guennec et relevé pendant la dernière guerre par un architecte du Génie rural du Finistère. Construction du XVII^e siècle (datée de 1647). L'accès à l'étage se fait par un escalier de pierre extérieur. Les parements extérieurs des murs de la partie ancienne sont tous en pierre de taille, avec chevronnières. La couverture est en grosses ardoises de la montagne. Sur le plan, les parties nouvelles sont indiquées en hachuré.

Tanguy relatifs à l'industrie toilière ne venaient nous apporter des éléments de réponse. En effet, alors qu'à partir des années 1650, commence pour le royaume une période de graves crises marquées par les guerres de la Fronde, puis par une série de mauvaises récoltes et d'épidémies, le Léon lui, grâce à la fabrication des toiles et à des débouchés commerciaux sur l'Angleterre, entre dans une période de prospérité sans précédent qui, d'après les recherches de Jean Tanguy, aurait culminé vers 1680. Il n'est pas interdit de penser que ces maisons n'ont pas seulement été

les fruits d'une époque heureuse, mais qu'elles ont également répondu aux nécessités d'une activité de production qui, semble-t-il, ne donna lieu à aucune concentration notable (20).

Mais il arrive que le désir d'ostentation l'ait emporté sur les nécessités fonctionnelles ; tel est du moins le sentiment qu'évoquent les « chambres hautes » dont s'agrémentent les plus riches longères. On voit mal en effet quelle pouvait être l'utilité de ces petites pièces privées de communication interne avec le rez-de-chaussée. Symbole d'une paysannerie aisée en tout cas, le modèle semble avoir connu son plein essor, là aussi, dans la seconde moitié du XVII^e siècle en Basse-Bretagne où l'on peut encore en rencontrer quelques exemplaires dans les zones d'habitat ancien du Vannetais, du « petit Trégor », de la Cornouaille intérieure, etc. Des longères à « chambre haute » ont encore été construites jusque vers les années 1770 par quelques riches familles paysannes ; les seules nouveautés apportées au plan initial concernent l'ordonnance de la façade et le décor.

D'ailleurs, dans la première moitié du XVIII^e siècle, il semble que, de manière générale, il n'y ait guère eu de modifications dans le plan. Par contre des conceptions esthétiques nouvelles inspirées du premier classicisme s'affirment, surtout dans la zone frontalière, avec la Haute-Bretagne. Aux alentours de Pontivy, notamment, où il est vrai les artisans disposaient de schistes facilement sculptables, on peut encore admirer bon nombre de témoins datant de cette période, véritables petits chefs-d'œuvre d'art populaire où sont repris les grands thèmes ornementaux du classicisme primitif : torsade, coquille, frontons de lucarne en arc segmentaire, etc. Le spectacle de ces fermes est étonnant et il l'est encore davantage quand on sait que beaucoup d'entre elles ont eu une fonction agricole dès l'origine. Vu leur densité, cela en dit long, en outre, sur les possibilités d'investissement d'une « classe » dont les paysans de la région gardent le souvenir et qu'ils appellent de façon péjorative les *pitohs* (autrement dit, les « richards »). Le désir de paraître, de se construire un manoir en réduction est ici manifeste. Telle est l'impression que donne cette curieuse maison du village de Resquilly en Mûr-de-Bretagne, datée de 1728 (fig. 5).

Le classicisme primitif n'a guère eu d'influence dans les régions plus occidentales pour des raisons qui tiennent sans doute en partie à la géologie et peut-être aussi du fait que l'on a moins construit au moment où le style s'apprêtait à diffuser. On pourrait même penser que le passage de la maison « submédiévale » à la maison moderne ordonnancée s'est fait sans transition s'il ne subsistait quelques races spécimens permettant de nuancer quelque peu ce jugement. C'est pourquoi la maison de Moncouar en Brieç, datée de 1735 (fig. 6), que M. Guy Leclerc avait eu l'obligeance

(20) C'est du moins ce que remarquera J. Cambry près d'un siècle plus tard (*Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, Paris, an VII). Soulignant l'importance de l'industrie toilière dans le district de Landerneau, il écrit : « Elles sont tissées (tissées) par une infinité d'ouvriers répandus dans les campagnes sans qu'on y voit une seule manufacture en grand ».



Fig. 5. - Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), *Resquilly*.
Maison datée de 1728.

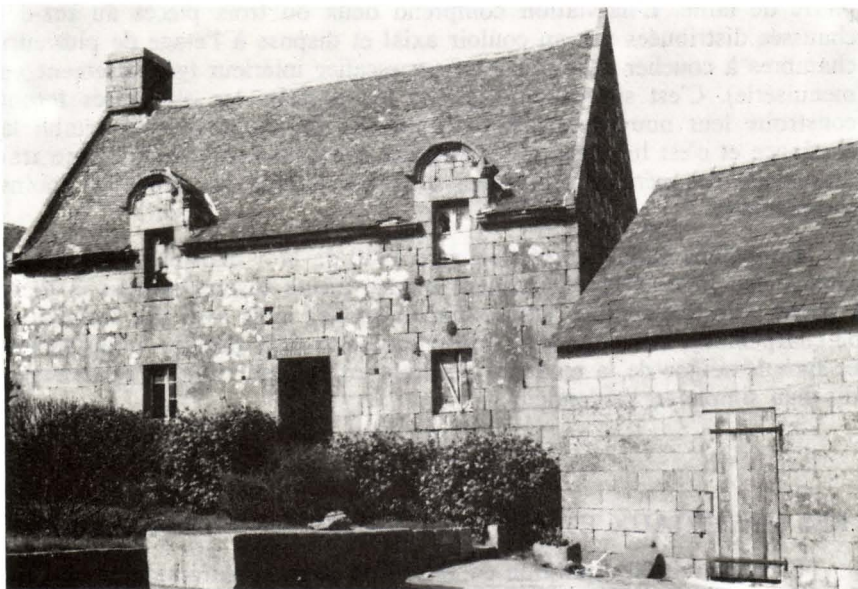


Fig. 6. - Briec (Finistère), *Moncouar*.
Maison datée de 1735.

de nous faire connaître, constitue un important témoignage, d'autant plus que l'on a des informations sur l'« histoire » de ses constructeurs (dont les descendants tiennent toujours la ferme et conservent dévotement un patrimoine architectural et terrien de plus de deux siècles). Il est intéressant de savoir que cette famille, roturière et exploitante, faisait partie au XVIII^e siècle de l'élite de la paroisse et siégeait au général (droit qui, rappelons-le, était depuis le XVII^e siècle réservé à une infime minorité du tiers et était devenu une charge héréditaire). La maison qui subsiste de cette époque offre un compromis intéressant, annonciateur d'un courant qui aura une influence décisive dès la seconde partie du XVIII^e siècle sur l'architecture dite traditionnelle. Son plan n'est pas différent de ceux précédemment décrits, puisqu'elle comprend deux pièces uniques superposées, la seule nouveauté consistant dans le fait que l'accès à étage est assuré par un bel escalier de pierre à double révolution prenant son départ dans la salle du rez-de-chaussée et non pas hors œuvre ou dans une tourelle. Mais c'est surtout par sa conception esthétique, avec sa façade ordonnancée en pierre de taille et à assises réglées, ses linteaux droits, sa corniche à mouluration classique, que cette construction renferme les germes d'un bouleversement.

C'est ainsi que, de loin en loin, on voit poindre un nouveau style, mais ce n'est qu'aux approches de la Révolution, et même pendant celle-ci, que le modèle de la maison ordonnancée à étage commencera réellement à s'imposer parmi la nouvelle bourgeoisie rurale. Ces bâtiments sont en général plus spacieux et s'accompagnent volontiers d'une belle écurie en pierre de taille. L'habitation comprend deux ou trois pièces au rez-de-chaussée distribuées par un couloir axial et dispose à l'étage de plusieurs chambres à coucher desservies par un escalier intérieur (généralement en menuiserie). C'est sur ce modèle que les paysans les plus aisés feront construire leur nouvelle maison dès que la Restauration aura rétabli la confiance et c'est lui aussi qui marquera profondément l'architecture traditionnelle des périodes suivantes sous des formes de moins en moins somptueuses.

Rappelons enfin l'apparition vers 1850 de la « maison double » sur plan à peu près carré comprenant quatre pièces disposées deux à deux à partir d'un axe central. Tout comme l'*apoteiz* mais avec des techniques de charpenterie beaucoup plus sophistiquées et déjà presque industrielles, ce type témoigne de la tendance générale en Europe visant à s'émanciper du plan simple en profondeur.

*
**

LES MATÉRIAUX ET LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

Il ne saurait être question en si peu de pages d'entreprendre un descriptif détaillé des techniques et des matériaux utilisés dans la période qui nous occupe. Les recherches relatives à l'histoire de la technologie du bâtiment populaire ont d'ailleurs à peine commencé, en France. Elles

ont, elles aussi, pâti de la vision folklorique et néoromantique qui est hélas toujours de mise dès qu'il s'agit de construction rurale. Et par une malheureuse conjonction des contraires, ce n'est pas non plus sur les services des Monuments historiques qu'il fallait compter à cet égard, leurs agents étant formés à l'idée que l'architecture dite populaire n'est qu'une pâle imitation des formes savantes, et qu'elle ne présente donc aucun intérêt archéologique et historique particulier, en dehors de sa pittoresque rusticité. En fait, et cela les spécialistes d'autres pays l'ont montré depuis longtemps, les rapports entre techniques savantes et techniques populaires ne sont pas aussi simples et il y a tout à attendre de travaux qui oseraient enfin s'affranchir de ce cloisonnement académique. Pour l'heure donc, nous nous contenterons de proposer quelques directions de recherche en insistant sur les points qui nous paraissent importants.

LES MURS

Chacun, bien sûr, a pu remarquer l'omniprésence du matériau lithique pour la construction des murs dans l'ouest de la péninsule ; c'est là une des principales différences avec l'habitat gallo du Centre-Nord que le voyageur même pressé peut immédiatement remarquer. Il est vrai que la zone de construction « en terre » déterminée récemment par J.-M. Gohel (21) s'étendait davantage à l'ouest comme en témoignent quelques pauvres longères du XIX^e siècle qui ont pu être photographiées en 1974 à proximité du Trieux ainsi qu'un bien curieux spécimen relevé à Guénin en 1944. Nous en aurions vu nous-mêmes les vestiges si une visite à la mairie n'avait différé de quelques heures notre passage. Lorsque nous arrivâmes sur place en effet, un bulldozer venait définitivement d'effacer les dernières traces de cette construction. On peut d'autant plus le regretter qu'elle était le dernier témoin d'une technique tout à fait originale. D'après les documents iconographiques et des informations orales, il semble que les murs étaient faits de perches en bois autour desquelles étaient enroulées des torches de paille, le tout étant enduit d'argile malaxée. L'originalité de ce procédé résidait dans le fait que les parois étaient ainsi constituées par une succession de lits horizontaux disposés à partir d'un solin en maçonnerie, sans l'intervention d'aucun support vertical.

Si l'on va plus à l'ouest encore, quelques exemplaires de construction « en terre » sont également signalés dans les monts d'Arrée vers 1830 et dans la région de La Forêt-Fouesnant vers 1900 mais, on l'a dit, il s'agissait de « loges » sans doute trop précaires pour être anciennes. Pour la période antérieure à 1800, il n'y a que des dépouillements systématiques d'archives (nous pensons en particulier au « Terrier du roi » qui, à la différence des actes notariés ou des dossiers de congément des domaines congéables, a l'avantage de concerner toutes les catégories

(21) Cf. l'intéressant article de J.-M. GOHEL, *La construction en terre en Haute-Bretagne, histoire et technique*, dans *Arts de l'Ouest*, université de Haute-Bretagne, Rennes, I, 1976.

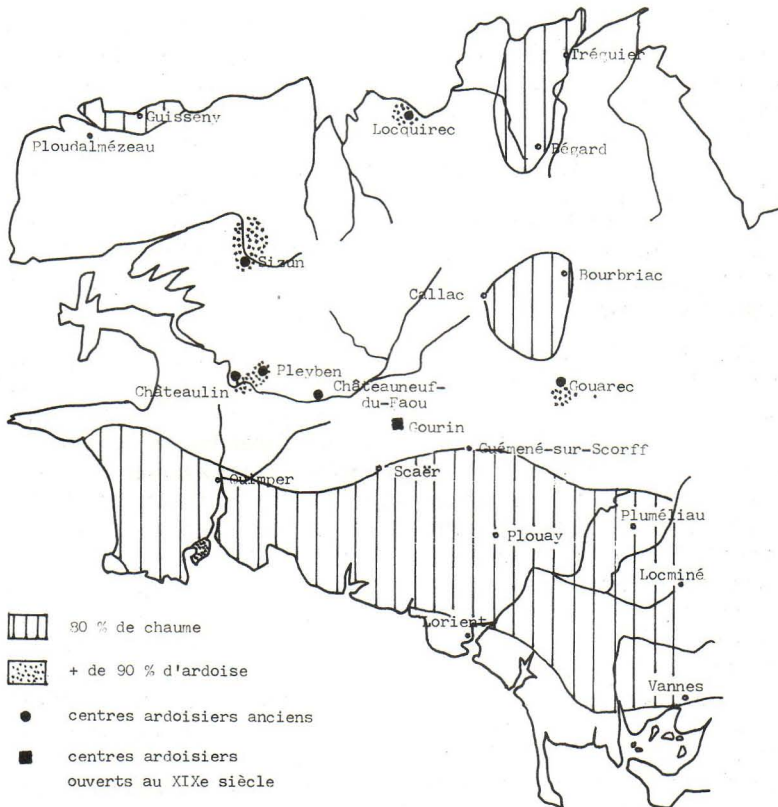
sociales) qui permettraient d'évaluer avec quelque certitude la proportion des maisons à matériau non lithique aux ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Mais il semble permis d'augurer que la construction en pierre est restée majoritaire dans les campagnes, le pan de bois apparaissant en Basse-Bretagne comme un phénomène plus spécifiquement urbain. Si la date en est exacte, Pen-er-Malo offrirait un indice intéressant, en ce sens que l'on aurait là la preuve de l'usage, au Moyen Age, de la pierre et de techniques d'appareillage très analogues à celles des Temps modernes.

Il n'y a rien de surprenant à ce que le matériau lithique ait été, semble-t-il, préféré dans la mesure où les bois de haute futaie sont peu abondants (surtout dans le Nord) alors qu'il est presque partout possible, dans la partie occidentale de la péninsule, de se procurer de la pierre à construire sans de trop longs et trop coûteux charrois. Au début du siècle encore, il était fréquent que le propriétaire (qui se chargeait en général de fournir les matériaux aux maçons) se contente de pierre extraite à proximité immédiate de la future construction. Quand on considère d'autre part la structure géologique très particulière de la Basse-Bretagne, on comprend l'extrême variété minéralogique des matériaux utilisés ; ceux-ci peuvent différer d'une commune, d'un « quartier », voire d'un village à l'autre. Ainsi Briec est-elle partagée en deux zones : au nord, on trouve des constructions de schiste de médiocre qualité tandis que la partie sud de la commune est couverte de beaux bâtiments en granite de taille. Ces variations sont bien sûr plus sensibles quand il s'agit de construction d'un niveau moyen ou bas. Dès que les propriétaires en avaient les moyens (soit en main-d'œuvre, soit pécuniaires), ils pouvaient toujours faire venir des pierres de meilleure qualité, au moins pour les encadrements. N'oublions pas, de plus, que les pierres de taille peuvent être remployées presque indéfiniment, ce qui explique par ailleurs l'importance qu'on accordait aux ruines dans les prisées du ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècle.

Le procédé de mise en œuvre par contre ne varie guère. C'est pratiquement toujours celui de l'appareil en moellons (ou pierre de taille) assistés à double parement séparés par un blocage de terre et de cailloutis, le tout étant maintenu par des boutisses. On sait par ailleurs que le mortier de chaux et, plus encore, l'enduit, ne se sont généralisés que très tardivement, aux alentours des années 1880. Le liant traditionnellement employé était composé d'argile malaxée (*douar melen*) ou de tourbe (*douar du*) que l'on trouvait sur place.

TOITURE, LES MATÉRIAUX DE COUVERTURE

Dans la représentation folklorique de la maison bretonne, le chaume occupe une place privilégiée. Il s'est forgé autour de ce mode de couverture, pourtant on ne peut plus banal jusqu'en 1850 dans de nombreuses régions de France et d'Europe, une mythologie qui serait plutôt amusante s'il n'était toujours et, peut-on dire, plus que jamais de mise y compris dans le milieu des « spécialistes » ; les uns y voient l'emblème de la



misère et de l'asservissement des paysans ; les autres une survivance « celtique » et rares sont ceux qui ont fait preuve d'objectivité eu égard à ce matériau et à l'histoire de son utilisation.

Il faut rappeler qu'en dépit de sa forte combustibilité, ce dernier présentait des avantages considérables sur les autres modes de couverture. Il assurait un excellent volant thermique et surtout était d'un coût négligeable. On comprend dans ces conditions que les paysans bretons soient restés si longtemps fidèles au chaume et qu'il ait fallu l'action conjointe du progrès des transports, du montant de plus en plus prohibitif des polices d'assurance et, finalement, de la moissonneuse-batteuse rendant la paille inutilisable pour qu'ils y renoncent définitivement. Il convient de noter par ailleurs que le chaume n'a guère été, semble-t-il, concurrencé en Basse-Bretagne par des manufactures de quelque importance. Les ateliers de poterie du Léon et du Vannetais qui ont subsisté jusqu'à la dernière guerre paraissent en être restés à un stade très artisanal tant en ce qui concerne leurs procédés de fabrication que leur niveau de production. Mais là encore des études historiques plus approfondies réserveraient peut-être des surprises.

Les petits centres ardoisiers de l'Ancien Régime (Locquirec, Sizun, etc.) n'ont pas eu non plus un impact considérable, leur production n'ayant concerné que les bâtiments les plus riches des paroisses avoisinantes. Même les ardoisières plus importantes de Châteaulin et Pleyben n'ont pas eu une très forte incidence sur la construction locale avant les années 1850, une grande partie de leur production depuis le XVI^e siècle était d'ailleurs exportée, selon L. Chaumeil (22), en Angleterre. Il y a tout lieu de penser que le manque de bois de charpente a aussi contribué à freiner la diffusion de matériaux de couverture sensiblement plus lourds (surtout quand il s'agissait d'ardoises anciennes) que le chaume, même lorsque les transports terrestres se sont améliorés (pl. III).

Pour la confection des toitures végétales, la paille de seigle semble avoir été le plus couramment utilisée. Pourtant, l'usage du genêt, surtout dans le Nord et le Centre n'était pas rare aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il perdura au XIX^e, mais uniquement pour les dépendances agricoles ou les habitations de journaliers. Dans les régions marécageuses du bas Léon et du littoral sud, on a également utilisé le roseau. Quant aux techniques de pose, celles-ci paraissent être à peu près partout semblables. Voici comment, d'après un chaumier du Vannetais, il était procédé : on commençait par tailler de petites lattes (*gouhers vihan*) qui étaient reliées aux chevrons par des liens de paille tressée. Puis on attachait à ces lattes des poignées de paille destinées à former la première couche. Ensuite, à l'aide d'une sorte de palette en bois (*palatchen*), on enfonçait d'autres poignées jusqu'à ce que la couverture atteigne trente à quarante centimètres d'épaisseur. Une fois ce travail achevé, il restait à égaliser la paille à la faucille (à la « tondre », disait-on) et à poser le faitage fait de mottes de tourbe ou de gazon. En Vannetais, aucun adjuvant, semble-t-il, n'était utilisé pour maintenir les bottes afin que les oiseaux ou les rongeurs ne pénètrent pas dans la couverture. Dans les régions au climat moins clément des côtes du Léon ou de la Cornouaille intérieure, le chaume était maintenu par des liens de paille ou des branchages tordus fixés par de longues chevilles de bois.

FORME DES TOITS

La grande majorité des maisons anciennes subsistantes, comme on peut facilement le noter, sont couvertes en bûtière ; les rares spécimens de constructions à quatre pans ne sont pas antérieurs à 1800 et entrent soit dans la catégorie des maisons bourgeoises, soit dans celle des « loges ». Ce fait est plus original qu'il ne paraît à première vue. Il se trouve en effet que les toitures à quatre eaux ont longtemps prédominé dans l'Europe du Nord-Ouest dans la mesure sans doute où cette solution était un moyen économique et technologiquement simple pour protéger les murs latéraux et éviter la construction de pignons. On peut y voir une preuve supplémentaire que la Basse-Bretagne n'est décidément pas une région

(22) Cf. de cet auteur, *L'industrie ardoisière en Basse-Bretagne*, Lorient, 1938.

de pan de bois ou de torchis et l'on comprend mieux en même temps l'importance presque ostentatoire accordée aux pignons qui, pour peu que la pierre soit de bonne qualité, sont toujours dotés de rampants dépassants, soigneusement assisés selon une conception esthétique rappelant l'architecture urbaine de la fin du Moyen Age et du début des Temps modernes.

LES CHARPENTES

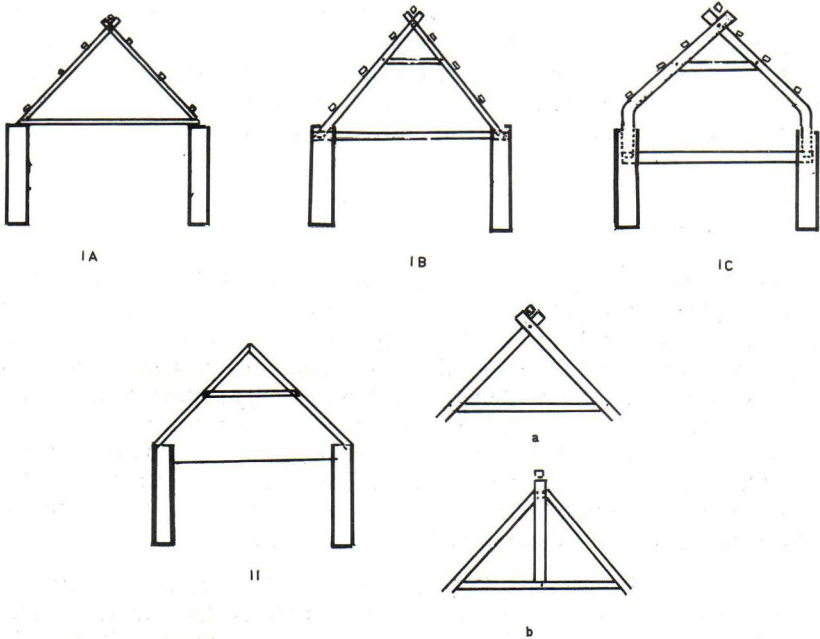
Des éléments du gros œuvre, la charpenterie est de ceux qui ont été le plus négligés dans notre pays. Et dans ce cas précis, cela est aussi vrai de l'architecture populaire que de l'architecture « savante ». Songeons que l'on peut compter sur les doigts des deux mains les granges monastiques classées alors qu'elles sont d'une importance fondamentale pour l'histoire de la charpenterie ; qu'en dehors des travaux de Deneux publiés en 1927 sur l'évolution des charpentes d'édifices religieux (23) et ceux du commandant Quenedey (24), il n'existe aucune synthèse sur le sujet. Or, il est certain qu'on ne peut aborder sérieusement l'histoire de la construction européenne tant que subsisteront de telles lacunes.

Il convient d'autre part de souligner que, plus que toutes autres, les techniques de charpenterie ne peuvent être étudiées dans un cadre spécifiquement local. Les monographies régionales ne prennent réellement leur sens que replacées dans un contexte historique et spatial plus vaste. L'expérience a montré, en effet, que les traditions de charpente ont des aires de diffusion étendues, dépassant souvent largement celles d'une ancienne province. C'est donc à la lumière de nos quelques connaissances de l'Ouest européen que l'étude de la charpente bretonne a été envisagée.

Deux traits retiennent d'emblée l'attention à propos de cette dernière : d'une part, son extrême simplicité et d'autre part, sa modernité. Il est en effet clair que la charpenterie bretonne appartient à une tradition classique dans la France de l'Ouest qui s'est inspirée de modèles urbains de la fin du Moyen Age et du début des Temps modernes. Trois principaux types ont été rencontrés : 1) les charpentes à pannes, triangulées sur entrait, 2) les charpentes à arbalétriers courbes, et enfin 3) les charpentes à chevrons portant fermes (pl. IV).

Le premier de ces types est le plus banal. On le trouve aussi bien sur des bâtiments du XVII^e siècle que sur ceux du XIX^e siècle. Les arbalétriers sont en général directement assemblés sur l'entrait, les extrémités de celui-ci étant bloquées dans la maçonnerie. Certaines charpentes récentes et de faible portée n'ont qu'un entrait retroussé mortaisé sur les arbalétriers (ceux-ci reposent alors directement dans les murs) ou même simplement un « faux entrait ». Il semble que dès le XVIII^e siècle on ait renoncé à utiliser des bois de brin. Les pièces d'assemblage des charpentes

(23) DENEUX (H.), *L'évolution des charpentes du XI^e au XVIII^e siècle*, dans *L'architecture*, I, 1929, p. 9-89.



Pl. IV. - Quelques types de charpentes fréquemment rencontrées en Basse-Bretagne.

I, A. - Charpente triangulée sur entrait, sans moise ou faux entrait.

I, B. - Même type, mais avec faux entrait.

I, C. - Même type, mais avec surcroît et arbalétriers coudés.

II. - Charpente à chevrons portant fermes.

a. - Faîtage croisé.

b. - Faîtage à poinçon court que l'on trouve en général sur les bâtiments anciens riches et bien construits.

moins anciennes sont très souvent en bois de sciage, voire en rondin d'orme. Il est fréquent en Basse-Bretagne que les charpentes ne comportent pas de poinçon et que les arbalétriers soient croisés à l'apex pour recevoir la panne faîtière. D'aucuns ont vu dans ce procédé quelque survivance primitive. Nous ne partageons pas ce point de vue dans la mesure où il s'agit de toute évidence d'un système récent directement lié à l'emploi de pièces de faible section ; autrement dit une sorte de « bricolage » permettant d'économiser du bois et de simplifier les assemblages.

Le deuxième type ne diffère du premier que par la forme courbe ou coudée de ses arbalétriers. La partie inférieure de ces derniers était en général noyée dans la maçonnerie et l'entrait placé à environ un mètre au-dessous du haut du mur. La circulation à l'intérieur du comble s'en trouvait de la sorte considérablement améliorée par rapport au système précédemment décrit. Ce type de charpente apparaît dans le milieu du XVII^e siècle en Basse-Bretagne et semble avoir été délaissé dès la fin du

siècle suivant ou au plus tard au début du XIX^e. L'influence d'un modèle urbain bien connu destiné à accroître la capacité des combles est ici évident (24).

Les charpentes à chevrons portant fermes apparaissent quant à elles au début du siècle dernier dans une zone circonscrite, semble-t-il, à la Cornouaille occidentale (pays bigouden, Cap-Sizun). On sait qu'il s'agit d'un type très ancien qui a été couramment utilisé au Moyen Age pour le couvrement d'édifices religieux voûtés mais il est sporadiquement réapparu à des époques postérieures, y compris dans l'architecture populaire. L'avantage de ce système est d'employer des bois courts et de faible section facilement « standardisables », la médiocrité des pièces étant compensée par une répartition régulière des charges. Un solide contreventement était par contre nécessaire dans la mesure où les « fermes-chevrons » reposaient directement dans la maçonnerie.

Il est intéressant de noter qu'à l'exception des charpentes à chevrons portant fermes d'introduction récente, il n'a guère été trouvé trace de systèmes archaïques de charpenterie, alors que la moyenne des constructions anciennes subsistantes en Basse-Bretagne est sans doute supérieure à celle de beaucoup d'autres régions d'Europe. On pouvait surtout s'attendre à rencontrer des *cruck constructions* (25) dans la mesure où cette technique apparaît liée à la maison longue et où elle est encore bien représentée en Grande-Bretagne. Or, en dehors du cas de deux loges d'habitation dont l'infrastructure rappelle la *cruck construction* mais qui sont trop récentes et trop rudimentaires pour être, dans l'état actuel des connaissances, rattachées à cette tradition, aucun spécimen n'en a, à ce jour, été recensé. Ne tirons pas de conclusions trop hâtives de ceci quant à l'ancienne répartition de cette curieuse technique tant que des études approfondies d'archives n'ont pas été menées. On peut néanmoins se demander si cette apparente absence de *cruck construction* [comme d'ailleurs dans le nord de la France, la technique apparaissant dans notre pays plutôt comme un phénomène « occitan » (26)] ne s'explique par le fait que l'habitat de la Basse-Bretagne ait été soumis, plus qu'on ne pourrait le penser de prime abord, aux influences de l'Île-de-France. La question reste ouverte.

(24) QUEDENEY (R.), *Les combles des maisons du XVI^e siècle à Rouen*, dans *Bulletin monumental*, 75, 1911, p. 247-264.

(25) Rappelons que *cruck construction*, terme anglais utilisé par les spécialistes mais d'origine locale, désigne un système de charpenterie à fermes et pannes dont les arbalétriers, généralement courbes, reposent directement sur le sol, ou à proximité de celui-ci.

(26) En effet, des recherches récentes nous ont permis de découvrir dans le Limousin cent vingt-cinq exemplaires de cette technique qui apparaît avoir été le système habituel de couvrement des granges-étables dans toute la partie sud-ouest de cette région, aux XVII^e et XVIII^e siècles. Par contre les sondages dans le Berry, la Sologne et la Normandie se sont avérés négatifs.

Se reporter à BANS (Jean-Christian et Patricia), *Notes on the cruck-truss in Limousin* dans *Vernacular Architecture*, 1979 (à paraître) et *Notes sur les charpentes « cruck » en France et les problèmes d'interprétation qu'elles posent dans le cadre d'une théorie générale des constructions rurales européennes*, dans *L'architecture rurale*, revue de l'architecture populaire et anonyme, Paris, 1979, t. III, p. 9-32.

CONCLUSION

Notre projet, répétons-le, n'était pas ici de faire une monographie mais simplement de soumettre à la réflexion du lecteur quelques-uns des résultats de notre recherche et quelques-uns des problèmes d'interprétation qu'ils nous ont posés. Il importait avant tout de montrer que les maisons rurales de Basse-Bretagne ne sont ni des curiosités folkloriques, ni des survivances « celtiques », mais des témoins historiques. L'histoire à laquelle ils renvoient n'a peut-être pas le charme de la geste du roi Arthur, mais elle est celle des ancêtres d'un grand nombre d'entre nous, celle de ceux qui, avant nous, ont vécu et sont morts en laissant ces modestes traces qui, aujourd'hui, quotidiennement, s'effacent dans l'indifférence, voire le mépris. C'est pourquoi notre devoir, à nous qui avons la chance d'être d'une époque où cela est encore possible (mais pour combien de temps ?), est de tenter de préserver les derniers lambeaux de ce patrimoine au moins dans les mémoires. Il nous appartient de le faire sans a priori, en n'éliminant pas d'emblée des témoins aberrants ou peu conformes aux modèles locaux les plus courants. C'est seulement ainsi que nous serons assurés de léguer à ceux qui viendront après nous une image pas trop frelatée (bien que sans doute très incomplète) de l'habitat des derniers siècles de l'ère préindustrielle.

Nous avons vu en effet avec les « loges » combien il devient rapidement facile d'imaginer des théories fantaisistes qui n'ont plus aucun rapport avec les faits. Nous devons à ce propos rendre hommage à l'architecte de *l'Enquête de l'architecture rurale* qui, en 1944, eut l'heureuse initiative de relever quelques spécimens de forme d'habitat qui pourtant, statistiquement parlant, n'avaient rien de « représentatif ». Sans ces documents, tous les phantasmes seraient permis.

Mais les « loges » ne sont qu'un exemple parmi d'autres. S'en tenir aux faits est le meilleur moyen pour battre en brèche des croyances qui, en matière de culture rurale, sont encore très vivaces. L'auteur est persuadée qu'il y a beaucoup à découvrir sur l'habitat rural de la France et de la Bretagne en particulier et que seuls des inventaires topographiques systématiques permettront effectivement de faire avancer les connaissances ; l'inanité de la méthode consistant à ne considérer que les « types dominants » a été amplement démontrée dans ces lignes. En ce qui concerne la Basse-Bretagne, un certain nombre de points méritent cependant d'ores et déjà notre attention. Nous les résumerons ainsi :

Il convient de remarquer en premier lieu que cet habitat régional apparaît dans son état actuel comme un phénomène relativement récent dont les premiers témoins ne remontent pas au-delà de 1600 et dont les conceptions esthétiques, et parfois les plans, se sont conformés à des modes urbaines ou provenant de la culture dominante. Leur diffusion s'est bien sûr produite avec un décalage chronologique mais qui est souvent moins grand qu'on ne l'a prétendu. Il y aurait d'utiles comparaisons à faire à ce propos avec des régions réputées ouvertes.

Il est vrai que, par-delà les modifications du décor et des modes d'utilisation de l'espace, subsiste jusqu'à la fin de l'époque traditionnelle le modèle de la longère ou, plus exactement, de la maison étroite qui, lui, semble bien antérieur aux Temps modernes. A la suite de très nombreuses fouilles de sites médiévaux qui ont été organisées ces dernières décennies dans divers pays européens, notamment en Allemagne et en Angleterre, la « maison longue » est à présent bien connue des archéologues. Des évidences du type ont été mises au jour en divers points de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne du Nord, du Danemark, des Pays-Bas et, semble-t-il, jusqu'en Roumanie. Les dates de ces substructions s'échelonnaient entre le IX^e et le XII^e siècle. On sait par ailleurs qu'aux Temps modernes, la « longère » est loin d'avoir été spécifique de la Bretagne ou autres pays celtiques et qu'elle a été majoritaire sans doute sur toute la façade occidentale de l'Europe, depuis le Danemark jusqu'au Portugal (mais dès qu'elle a rencontré les zones de tuiles canal elle s'est approfondie ou a cédé le pas à d'autres formes d'organisation de l'espace). Malheureusement, même dans les pays où l'archéologie des villages médiévaux est nettement en avance sur la nôtre, il n'est pas encore sérieusement possible d'apporter les preuves archéologiques ou archivistiques de l'existence d'une continuité historique entre les maisons longues médiévales et les formes plus sophistiquées que nous leur connaissons. La plus grande prudence s'impose donc.

Pour en revenir à la période qui nous occupe, nous avons également pu remarquer que bien des variantes passant aujourd'hui pour « micro-régionales » s'avèrent tenir en définitive à des écarts d'évolution dont les causes sont à chercher dans l'histoire socio-économique locale plutôt que dans l'ethnographie proprement dite. L'homogénéité relative de l'habitat bas-breton est du reste peu surprenante pour l'ethnographe si l'on considère la situation géographique de cette zone qui la prédestinait à être un lieu de retrait où sont venues s'échouer les influences de l'Ouest français. L'hypothèse d'une diffusion à partir des régions d'outre-Manche n'est pas à rejeter ; sans remonter à des temps très anciens, c'est peut-être là — vu les relations maritimes avec la Grande-Bretagne — qu'il faut aller chercher l'explication de certaines ressemblances troublantes entre, par exemple, les longères du Léon et celles de l'Irlande. Les maisons à *apoteiz* également ne seraient-elles pas inspirées de modèles anglo-saxons ? Il y aurait là matière à discussion avec nos proches voisins.

Enfin, ces recherches ont permis d'apporter des preuves matérielles qui remettent en cause un certain nombre d'idées tenaces relatives à l'ancienne paysannerie et à son prétendu misérabilisme séculaire. La réelle qualité architecturale d'un nombre important de spécimens subsistants est là pour témoigner de l'existence d'une « classe » de ruraux, sans doute numériquement assez importante, qui, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, eut les moyens d'investir dans la construction de maisons conçues pour durer deux ou trois siècles. Il y a des chances pour que cette prospérité soit liée à la production textile. Ici, c'est vers les historiens qu'il faut se tourner.

DENISE DELOUCHE

La critique et les peintres de la Bretagne au XIX^e siècle

Les textes de critiques constituent pour l'historien d'art une source essentielle ; certes, cette source ne peut être exclusive puisqu'elle fournit, en lieu et place du langage plastique irréductible, le langage des mots avec sa lenteur, son imprécision, son système de pensée autre, mais ces innombrables textes écrits qui parlent sur l'instant des œuvres sorties des ateliers de peintres sont un remarquable outil pour approcher les rapports idéologiques, difficiles à cerner pour l'historien, qu'une société entretient avec les artistes qu'elle a engendrés et qu'elle fait vivre.

A supposer qu'elle soit parvenue jusqu'à nous, une peinture s'offre à notre sensibilité comme un objet déraciné, dont la valeur plastique nous apparaît en regard de nos goûts et de nos conceptions, dans le cadre de notre époque, une peinture dont le propos peut paraître sibyllin à l'homme du XX^e siècle. C'est la mission de l'historien d'art de faire revivre l'œuvre dans le champ temporel et spatial où elle a vu le jour ; la critique aide partiellement à le faire en nous fournissant les données relatives à l'accueil de cette œuvre tant au point de vue thématique que plastique.

Dans le cas particulier des peintures de sujet breton, l'entreprise est rendue difficile du fait qu'une sorte de dédoublement s'est opéré dans la critique (et le public) qui perçoivent l'œuvre : il y a ceux qui, totalement étrangers au sujet proposé, reçoivent le tableau comme une image extérieure, probable objet de dépaysement, et ceux qui le perçoivent plus affectivement parce qu'ils sont attachés à la province représentée et qu'ils cherchent plus ou moins consciemment à se reconnaître dans l'image qui en est donnée ; breton ou non, s'adressant à des lecteurs avertis du thème ou non, plus ou moins sensibilisés à son intérêt, le critique nous donne un texte dont il reste à l'historien à évaluer la portée.

Le sujet est immense et la bibliographie des critiques parisiennes parues jusqu'en 1870 constitue à elle seule un volume entier (1) ; la bibliographie des critiques provinciales reste à faire. Les documents utilisables sont éparpillés dans la presse entière, nationale et régionale.

(1) Maurice TOURNEUX, *Salons et expositions d'art à Paris, 1801-1870, essai bibliographique*, Paris, 1919.

La critique picturale peut être étudiée de points de vue multiples : pour dégager l'accueil fait à un artiste, développer les résonances d'un thème, préciser les rapports d'un peintre et d'un commentateur privilégié, faire revivre la vie artistique à un moment donné ; elle peut aussi évidemment être étudiée en soi, histoire d'un critique, histoire de la critique en général... (2).

Elle n'a pas encore été étudiée d'un point de vue régional, sinon très ponctuellement à propos d'une œuvre précise, ou imparfaitement à propos d'un artiste. Il n'est évidemment pas question d'entreprendre cette étude dans les limites d'un article ; contentons-nous de signaler des pistes, de dégager quelques données en les étayant d'exemples brefs.

*
*

LES CRITIQUES ET LE THÈME BRETON

Tout d'abord cernons un peu les sources pour poser quelques jalons dans cette étude à faire des rapports de la critique et des peintres de la Bretagne ; qui a parlé des œuvres de sujet breton ? La spécificité de l'objectif recherché restreint-elle quelque peu le champ des documents à prospecter ? Hélas, non ; en effet tous les critiques ont été amenés à parler du sujet breton tant celui-ci s'impose par le nombre d'œuvres régulièrement exposées à Paris dans cette pléthorique foire de la peinture qu'est le salon, longtemps unique manifestation offerte aux artistes pour se faire connaître.

Les critiques sont les mieux placés pour souligner la vogue de l'inspiration régionale et bretonne en particulier et nous permettre de l'évaluer : au salon de 1857, les soixante-quinze tableaux de sujet breton (décéleable au moins par les titres) sur les trois mille quatre cent soixante-quatorze œuvres exposées peuvent nous paraître proportion infime (mais des titres non localisés nous cachent probablement un pourcentage plus élevé) ; ils suscitent cependant la lassitude chez les critiques : « Il est des gens qui se demandent quand on les délivrera des Bretons, absolument comme on se demande qui nous délivrera des Grecs et des Romains » (3).

Année après année, le nombre de ces tableaux ne fait que croître alors que d'autres provinces viennent rivaliser avec la péninsule dans les années 1860 ; les critiques le notent en remarquant la fidélité des interprètes de la Bretagne. A propos du salon de 1899, Gustave Geffroy cons-

(2) Citons quelques exemples de ces approches possibles : André COUIS, *Corot et la critique contemporaine*, Paris, 1959 ; Marie-Antoinette TIPPETS, *Les marines de peintres vues par les littérateurs de Diderot aux Goncourt*, Paris, 1966 ; A. TABARANT, *La vie artistique au temps de Baudelaire*, Paris, 1942 ; Pontus GRATE, *Deux critiques d'art de l'époque romantique, Gustave Planche et Théophile Thoré*, Stockholm, 1959 ; Pierre PÉTROZ, *L'art et la critique en France depuis 1822*, Paris, 1875 ; Lionello VENTURI, *L'histoire de la critique d'art*, 1^{re} édition, 1936.

(3) Thomas ARNAULDET, *Les artistes bretons, angevins et poitevins au salon de 1857*, Nantes, 1857, p. 33.

tate la pérennité de l'engouement : « La Bretagne est vraiment devenue comme une sorte de leitmotiv des salons annuels. Toute la peinture se rue vers ses côtes et ses chemins creux, ses chaumières et ses costumes » (4).

Mais au-delà de telles remarques générales, rares sont les critiques de la presse parisienne qui s'attachent particulièrement à isoler et caractériser cette inspiration régionale, la plupart suivent le plan banal que leur propose la tradition à savoir l'analyse successive et hiérarchisée des différents genres picturaux en commençant par l'histoire et en terminant par la nature morte, cependant le thème breton s'impose fortement à eux au moins pour les rubriques « scènes de genre » et « paysages ». Et en pleine bataille du réalisme, il figure fréquemment au sein des développements sur les « outrances » nouvelles ou après une transition relative au choix du laid comme sujet pictural.

Le développement d'un art « voyageur » entraîne des critiques à inclure et développer dans le cadre du plan traditionnel un chapitre consacré aux sujets exotiques et la Bretagne figure alors en bonne place après l'Orient et l'Espagne, avant l'Alsace, le plus souvent en tête des provinces françaises.

Les critiques qui s'intéressent spécifiquement à une région publient rarement à Paris et ils sélectionnent, quand ils le font, non pas les œuvres d'inspiration régionale mais les artistes originaires de la région concernée, qu'ils y puisent ou non leurs sujets (5).

La critique de sujet breton est donc tout aussi dispersée que toute critique relative à n'importe quelle peinture présentée au salon, dans la presse spécialisée hebdomadaire ou mensuelle, dans la presse non spécialisée, même quotidienne qui, le salon devenant un phénomène sociologique non négligeable, se voit obligée d'y consacrer quelques rubriques.

Parmi les très nombreux auteurs chargés de la chronique des salons, quelques-uns s'imposent par un regard plus attentif : d'abord ceux qui connaissent la péninsule pour y avoir voyagé ou séjourné et ils ne manquent pas d'authentifier un témoignage pictural par le poids de leur expérience personnelle ; ainsi Georges Lafenestre ayant reproché « un certain manque d'air » à la toile de Jules Breton exposée en 1869, *Un grand pardon breton*, précise : « Encore faut-il ajouter que le peintre n'a fait que rendre un effet très juste, celui d'une grande foule entassée. Pour ceux qui ont pris part à ces grands étouffements des cérémonies catholiques en Bretagne, soit à Sainte-Anne-la-Palud, soit à Auray, rien n'est plus vrai que cette vaste mer de bonnets gigantesques et de coiffes flottantes qui houle à l'horizon comme un champ de blé » (6). Georges

(4) Gustave GEFFROY, *La vie artistique*, 6^e série, Paris, 1900, p. 408.

(5) Chaque région a ainsi ses critiques, citons en exemple : Alfred DARCEL, *Les artistes normands au salon de 1865*, Rouen, 1865 ; Euryale SEMPRIÉ, *Les artistes dauphinois au salon de 1864*, Grenoble, 1865.

(6) Georges LAFENESTRE, *L'art vivant*, I, salon de 1869, Paris, 1880, p. 125.



Fig. 1. - Jules Breton, *Grand pardon breton*, La Havane, Musée national des Beaux-Arts.

Huile sur toile, 1,350 × 1,850. Salon de 1869.

Lafenestre est en effet un habitué de Douarnenez et juge à double titre de connaisseur les œuvres bretonnes de Jules Breton.

Mais il arrive que le critique soit d'origine bretonne et reste sentimentalement attaché à sa province natale, c'est le cas du Morlaisien Gustave Geffroy qui dénonce volontiers l'engouement panurgique des « peintres qui trouvent en Bretagne l'avantage d'une poétique toute faite » (7). Celui-là saura sanctionner les réussites du témoignage pictural, à propos de Monet à Belle-Ile en 1886, il écrit : « Son talent s'est trouvé de force et il a su vaincre cette terre granitique et ces eaux redoutables. Pour la première fois la terrible mer de là-bas a trouvé son historien..., son peintre... et son poète » (8) ; en l'occurrence la force du témoignage était doublée de la qualité plastique.

Il saura avec non moins de véhémence dénoncer le mensonge ; ainsi aucun des peintres des Cancales ne trouve grâce à ses yeux : « Pas un des peintres qui sont venus passer des années entières à Cancale ne les a

(7) Gustave GEFFROY, *La vie artistique*, 6^e série, Paris, 1900 (salon de 1899).

(8) Gustave GEFFROY, *La vie artistique, histoire de l'impressionnisme*, Paris, 1894, p. 74.

représentées ainsi avec l'âpre poésie de leur profession, l'héroïsme de leur combat contre les choses. C'est à croire que nul ne les a regardées, que tous ont travaillé sur des photographies de figurantes. Tous ont inventé un dessin, une couleur, ont signé de faux portraits, ont témoigné contre la vérité, tous sans exception : la Cancalaise est encore à peindre dans le paysage d'eau et de pierres où elle se courbe sur sa tâche, dans la boue blanche comme la cendre où elle marche à grands pas, dans les parcs où elle fouille à pleins bras avec du géomon et de la fange jusqu'aux épaules » (9), ni Karl Daubigny, ni Vernier, ni J.-S. Sargent, encore moins Eugène Feyen ou Auguste Feyen-Perrin.

UNE CRITIQUE « BRETONNE »

Gustave Geffroy est breton et publie à Paris ; il nous donne un aperçu de ce que la presse régionale eût pu faire face au développement d'une vision faussée et stéréotypée de la province ; l'historien qui s'attache à l'écho pictural du sujet breton doit en effet considérer avec attention la critique régionale.

Celle-ci a une double occasion de s'exercer, l'occasion régulière, annuelle ou biennale du salon parisien dont il faut répercuter l'écho en province, et l'occasion épisodique, offerte par l'organisation de salons locaux, à Nantes principalement, Rennes, Brest ou Saint-Brieuc (10) [en fait l'écho des expositions locales est réduit même dans les autres villes de l'Ouest, tout au moins au niveau d'une bonne critique].

Pas de presse spécialisée dans les domaines artistiques hors de Paris ; revues et quotidiens consacrent une rubrique plus ou moins longue à l'événement artistique annuel et cela de façon plus ou moins régulière en ce qui concerne Paris, plus solennellement pour la manifestation proche et plus rare. Prenons l'exemple de *l'Auxiliaire breton* en 1838, son chroniqueur Olivier Le Gall a sélectionné pour ses lecteurs les œuvres qui les intéressent (apparemment il n'est pas question de faire un compte rendu général de l'événement pictural) : « Parmi les nombreux tableaux qui tapissent ces longues galeries, n'existe-t-il pas d'œuvres de quelques-uns de nos compatriotes ?... Oui, sans doute il y en a, car la patrie de Valentin, de Ozanne, de Perrin, Blanchard, Roullin, ne saurait être étrangère au mouvement artistique dont l'impulsion est si forte depuis quelques années... mais ce n'est pas chose facile que de découvrir parmi plus de deux mille tableaux rangés avec une parfaite confusion ceux que l'on désire trouver... » (11), et d'examiner attentivement les œuvres de Gilbert, Mayer, Perrot, Jugelet, Sotta, Roussin, Saint-Germain et Suc.

(9) Gustave GEFFROY, *Pays d'Ouest*, Paris, 1905, p. 44.

(10) Voir le numéro de la revue *Arts de l'Ouest, études et documents*, consacré à *La peinture à Nantes, 1800-1950*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1977/2.

(11) *L'Auxiliaire breton*, 23 mars 1838.

Le 29 juin 1872, Félix Hémon sélectionne de façon plus restrictive pour les lecteurs du journal *le Finistère* quelques « scènes diverses du Finistère » vues au salon de Paris, s'attarde sur *La Gardeuse de vaches* et *La Fontaine* présentées par Jules Breton, les loue et les décrit longuement (tout en déclarant qu' « on ne raconte pas les chefs-d'œuvre »), il précise plus brièvement la teneur de deux aquarelles de Mme Becq de Fouquières qui s'inspire aussi de Douarnenez (12).

Parmi les périodiques provinciaux, la *Revue de Bretagne et de Vendée* consacre une rubrique régulière au salon de Paris, longtemps tenue par Lucien Dubois sous le titre habituel « Les artistes bretons et vendéens au salon de... ». La critique est énumérative et descriptive, plus orientée vers l'activité des peintres originaires du pays que vers la vision proposée par tous les artistes, mais elle fournit des données non négligeables.

En 1859, le chroniqueur répond à Paul de Saint-Victor qui avait écrit : « Défions-nous dans les arts, défions-nous de l'esprit provincial et surtout de l'esprit breton ; il rouille l'originalité et la fait végéter à l'ombre de son clocher », en dégagant une des causes initiales de l'attrait : « C'est le privilège des pays restés originaux d'inspirer ainsi la poésie et l'art. Jusques à quand ce privilège précieux sera-t-il celui de notre Bretagne ? Jusqu'au jour sans doute où l'industrie étendant sur elle son réseau de fer comme un brutal niveau aura effacé toute poésie et toute originalité » (13).

A l'occasion des expositions organisées sur place, la presse locale donne des comptes rendus, de minces brochures de critiques sont publiées qui devaient trouver lecteur ; ainsi l'exposition ouverte à Nantes le 10 août 1861 fait l'objet de deux opuscules, un *Compte rendu des faits* paru en 1861 et *Dix visites à l'exposition nationale de Nantes* par Elie Rémignard paru en 1862.

Quant à l'écho parisien des manifestations artistiques provinciales, il est faible et rare, cependant les expositions nantaises prenant de l'importance, l'effort de publicité des organisateurs s'amplifiant, des informations paraissent dans les revues nationales (14).

*
**

Cette critique de la presse régionale, ou bien (quand elle parle des œuvres exposées à Paris) s'adresse à un public non directement intéressé et qui a fort peu de chances d'aller à Paris visiter le salon — même pour

(12) Nous devons à l'amabilité de M. Y. Tanneau le relevé de ces notes du *Finistère* en 1872.

(13) L. D., *Les artistes bretons et vendéens au salon de 1859*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, VI, 1859/2, p. 147.

(14) Ainsi la *Gazette des Beaux-Arts* propose en 1873 un premier compte rendu de l'exposition nantaise de 1872 sous la plume d'Olivier Merson ; celui-ci en profite pour faire un bref historique des manifestations nantaises et amorce une comparaison avec d'autres villes de province (*Gazette des Beaux-Arts*, 1873/1, p. 62-68).

un artiste qui y expose, le voyage est encore une entreprise inhabituelle — ou bien (quand elle parle du salon local) s'adresse à un public qui a visité l'exposition, qui peut le faire et qu'elle incite à se déplacer.

Cette critique régionale présente beaucoup de ressemblances avec la critique « parisienne », mêmes improvisations journalistiques, mêmes inégalités qualitatives, la teneur variant de la simple énumération à l'examen attentif de nombreuses œuvres. Lionello Venturi notait que la critique française au XIX^e siècle ne s'appuie pas sur des systèmes esthétiques constitués, qu'elle manifeste seulement quelques aspirations à des valeurs esthétiques ; la remarque vaut pour la critique de la presse régionale. Les professions de foi manifestant une réflexion esthétique un tant soit peu approfondie sont exceptionnelles.

Le baron de Wismes, dessinateur et graveur lui-même, est un des rares à le faire dans son rapport sur l'exposition de 1848 à Nantes ; certes, ses considérations sur les causes politiques de l'essor et du déclin des arts sont historiquement fort contestables, mais à propos des paysages et des marines, il précise ses critères : il exige d'un tableau qu'il excite son imagination, qu'il le transporte loin du monde, de « ses misères et ses combats », qu'il le trouble, l'agite ou l'effraie, l'entraîne au recueillement ou à la prière ; comme Baudelaire, les plates copies impersonnelles d'une réalité sans homme le laissent indifférent et il refuse le titre de paysagiste aux « faiseurs plus ou moins habiles de daguerréotypes coloriés » (15).

Même si le critique provincial est moins souvent l'ami et le confident des peintres, l'interprète privilégié de leurs préoccupations plastiques, il n'hésite pas à entrer dans l'arène des grandes batailles esthétiques, à prendre position et parfois violemment pour ou contre tel peintre ou telle œuvre d'un artiste connu.

En 1839, Amédée de Francheville affirme qu'Eugène de la Croix (*sic*) pêche par « l'absence des études premières qui font seules les bons peintres » et son commentaire du Crucifiement de Saint-Patern de Vannes révèle l'incompréhension totale : « Au lieu de traiter sa composition sous le point de vue religieux, comme l'ont fait Rubens et Le Brun, il ne nous a montré qu'un gibet, un infâme lieu d'exécution couvert d'ossements épars où des bourreaux chargés d'échelles sont occupés par d'odieux préparatifs. Ici comme dans tous ses ouvrages, il a pris le côté vulgaire de son sujet. Il a représenté la Madeleine en véritable fille de carrefour et de ce grand événement qui a changé la face du monde, il a fait une scène d'exécution de criminel et de larrons juifs » (16).

(15) *Rapport sur l'exposition de 1848 précédé de quelques considérations sur l'influence de la politique sur les Beaux-Arts* par le baron de Wismes, Nantes, 1849.

(16) Amédée DE FRANCHEVILLE, *De l'exposition nantaise en 1839 et de l'art en Bretagne*, dans *Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan*, Vannes, 1840.

Dans la controverse suscitée par le réalisme des Millet et Courbet (mais aussi de nombreux peintres de la Bretagne) les critiques locaux prennent âprement parti, fustigeant les uns, cherchant chez les autres une vision qui sache faire la part du réel et des convenances sociales (17), déplorant, comme Elie Rémignard en 1862, la décadence contemporaine de l'art.

Sans doute faut-il chercher la spécificité de la critique provinciale dans ses enthousiasmes intempestifs ; elle s'aveugle volontiers sur l'importance relative des manifestations locales : à Nantes, la très modeste exposition de 1825 suscite l'enthousiasme disproportionné du chroniqueur : « Enfin tu te réveilles, ô ma patrie ! Tu abjures ta profonde indifférence pour les arts » (18).

Mais cette critique est volontiers encourageante aux organisateurs comme aux artistes (« Le silence n'est-il pas souvent la politesse du critique ? » dira le baron de Wismes) ; elle se veut souvent didactique face à un public supposé moins éclairé que le public parisien (l'écho d'un salon triennal est-il plus grand au sein des différentes couches sociales d'une ville comme Nantes que celui du salon annuel ou biennal de Paris ? On l'ignore).

Quelles que soient ses prises de position sur la qualité plastique de l'œuvre, le critique qui juge du thème breton pour un public breton est sévère sur l'exactitude documentaire. Erreurs ou inexactitudes de l'interprète sont soulignées sans concession ; la *Jeune mendicante bretonne* assise au pied d'une croix, du sculpteur nantais Suc, a beau recevoir un accueil général très favorable, on reproche dans *l'Auxiliaire breton* la nudité des bras : « Car la vérité avant tout, et nous qui avons parcouru la Bretagne dans tous les sens, nous n'avons jamais vu chose semblable. Pour nous la vérité est préférable à la nudité quelque belle qu'elle puisse être » (11).

Les étrangers à la péninsule surpris en défaut d'ignorance ou de superficialité sont tancés ; Camille Bernier exposant pour la première fois un paysage breton est salué d'un « encore un Parisien qui voyage en Bretagne la palette à la main » (19) ; Alfred Darjou se voyait reprocher le même fait en 1855 : « Les *Paludiers jouant au tonneau* de Darjou n'ont rien de breton, ni consistance, ni fermeté que réclamait le sujet » (20).

A la fin du siècle, Gustave Geffroy répétera presque à chaque compte rendu de salon sa conviction qu'il faut au peintre une nécessaire fixation pour interpréter une contrée ; en 1890, il relève le nom et les ori-

(17) Nous examinons tout cet aspect du sujet (dans lequel la critique régionale ne se différencie pas de l'ensemble de la critique) dans un ouvrage à paraître, *Les peintres de la Bretagne avant Gauguin*.

(18) *Exposition de Nantes en 1825*, par MM. G. et V. Alethocrite, Nantes, 1825.

(19) Thomas ARNAULDET, *Les artistes bretons, angevins et poitevins au salon de 1857*, Nantes, 1857, p. 28.

(20) Le même, salon de 1855, Nantes, 1855, p. 27.

gines des artistes que la Bretagne inspire : « Il peut y avoir un tiers d'entre eux, admettons-le, ayant des origines et des habitudes bretonnes, non seulement parmi ceux de Paris mais même parmi ceux du Canada et de la Suède et des Etats-Unis, soit... et les deux autres tiers ? Sûrement ceux-là feront une peinture quelconque, ethnographique si l'on veut, renseignante si l'on y met de la bonne volonté. Mais la mémoire émue, la connaissance intime, la douceur des évocations, la rêverie réfléchie manqueront à ces procès-verbaux » (21).

Cette attention de la presse locale nous permet de déceler une éventuelle erreur de localisation : on pourrait croire que Francia a été le premier peintre de Pont-Aven, en 1838, si le critique de *l'Auxiliaire breton* ne nous détrompait sur sa *Vue de Pont-Avenne* (sic) en Basse-Bretagne, « à laquelle il n'y a à reprocher qu'un air de famille trop prononcé avec les falaises de Normandie, notre côte de Bretagne n'a pas cet aspect crayeux » (11).

A contrario, la presse locale salue les copies qui lui paraissent conformes avec autant de conviction ; en 1839 à Nantes, Collin présentait une *Jeune famille bretonne* et la *Déclaration* dont « le costume qui est celui des campagnes du Léon » est jugé « d'un dessin correct et d'une grande exactitude » ; tout dans les *Sonneurs bretons* de Couveley est déclaré « bien breton » et Géniole dans le *Pardon de Bretagne* rassemblant « les costumes les plus remarquables au nombre de trois cents figures » a un dessin vrai et consciencieux des détails (... regrettons de n'avoir rien retrouvé de ces trois documents ethnographiques). Le même critique loue Jules Noël pour être parvenu dans trois marines « à rendre avec autant de vérité la mer, le rivage aride et cette teinte chaude orangée particulière aux paysages de Bretagne et qui est sans doute produite par les couleurs mélangées des mousses, des lichens, des fleurs alpestres et des gazons de bruyères pourpres » (16).

Les critiques bretons sont évidemment bien placés pour suivre attentivement la carrière des artistes d'origine bretonne, et leurs articles nous fournissent de précieux renseignements pour rétablir des biographies trop lacunaires ; certes, les jugements sont souvent au superlatif mais la caractérisation est parfois étonnamment juste ; ainsi Lucien Dubois cerne la palette thématique de Yan Dargent en 1864 : « Les lieux sauvages..., la lande immense à l'heure indécise du crépuscule ou à la lueur blafarde d'une lune d'hiver, les dunes désertes ou les rochers abrupts battus par la vague, les vallées marécageuses d'où s'élèvent la nuit de blanches vapeurs comme des fantômes roulés dans leur linceul..., la voix aigrette des gnomes et des korrigans est la musique qu'il aime ; les parfums qu'il préfère sont les âcres senteurs que semble exhaler l'océan dans sa bruyante respiration... » (22).

(21) Gustave GEFROY, *La vie artistique*, le salon de 1890, Paris, 1892, p. 188.

(22) Lucien DUBOIS, *Les artistes bretons et vendéens du salon de 1864*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 16, 1864/2, p. 117.

Mais les critiques bretons à la recherche du chanteur privilégié de leur province ont souvent cru le trouver, ils l'ont reconnu dans l'œuvre d'Eugène Déveria, d'Adolphe Leleux et même de Charles Fortin ; l'un d'eux qui n'est autre qu'Emile Souvestre l'a annoncé un peu à la légère avec Prosper Saint-Germain : « La Bretagne qui depuis quelques années a eu son poète et son historien aura enfin son peintre ; elle avait eu son Camoens et son Macpherson, il ne lui manquait plus que son Léopold Robert ; nous espérons qu'elle l'a trouvé... Avant lui on n'avait étudié que l'écorce du Breton ; il est le premier qui dans ses compositions ait fait venir cette âme poétique à fleur de peau » (23). Las, la carrière de Prosper Saint-Germain n'allait que médiocrement satisfaire à ces vœux !

Mais, qu'elle soit de Paris ou de province, la critique qui apporte à l'historien une foule de données, ne fournit néanmoins que des renseignements partiels ; n'oublions pas les tableaux qui passent inaperçus, qui sont refusés par les jurys, les œuvres qui restent à l'atelier (rares sont les critiques qui, comme Baudelaire en 1859 à propos du *Pardon de Sainte-Anne-la-Palud* d'Eugène Boudin, profite de l'occasion pour parler des études vues à l'atelier, en l'occurrence les fameuses études de ciel au pastel).

L'inégalité de la source documentaire est également notoire ; il est des œuvres qui polarisent l'attention et dont tous les critiques parlent en bien ou en mal ; il en est d'autres à peine signalées ça et là ; n'en concluons pas trop rapidement, la célébrité n'est pas proportionnelle à la longueur ou à la violence des critiques : Jules Noël dont, au total, les critiques parlent relativement peu, a eu une carrière aisée et connu la fidélité d'amateurs nombreux (24). N'en concluons pas non plus à l'intérêt intrinsèque, les valeurs incontestées d'hier sont rarement celles d'aujourd'hui...

*
**

L'historien du thème pictural breton se doit de confronter constamment les critiques « parisiennes » et provinciales pour tirer le maximum de données de cette source documentaire ; dans l'optique d'une recherche historique, mettant de côté les arguments esthétiques, ces textes peuvent être exploités selon trois objectifs principaux concernant les œuvres, les artistes et la province considérée.

L'ŒUVRE

Les textes des critiques fournissent de nombreux renseignements permettant de reconstituer l'itinéraire d'une œuvre ; certains auteurs l'ont vue dans l'atelier et parlent de son élaboration ; ils nous disent si elle a été exposée dans de mauvaises conditions : en 1846, le *Lendemain d'une*

(23) Emile SOUVESTRE, *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838.

(24) J'étudie cette célébrité de Jules Noël dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 26^e année, n° 3, juillet- septembre 1979, p. 121-135.

tempête de Louis Duveau était exposée très haut et peu visible, et que son succès l'a parfois fait changer de place : en 1849 *La Peste d'Elliant* du même avait « d'abord été placée ou plutôt égarée au haut d'une paroi, puis mise à une place d'honneur » (25).

Ils commentent l'accueil, signalent parfois son achat (la *Korolle, danse bretonne* d'Adolphe Leleux, acquise par S.A.R. Mgr le duc d'Orléans dès le salon de 1842) [26]. Le prix est indiqué s'il est impressionnant : en 1886, *le Finistère* donne à ses lecteurs un aperçu de la valeur marchande de Jules Breton : « *Les Communiantes bretons* avait été payé à son auteur 40 000 francs, chiffre déjà respectable... Le tableau est parti pour le Nouveau Monde, il a fait partie de la célèbre collection Morgan qui vient d'être livrée aux enchères... Il a atteint 45 500 dollars soit 227 500 francs, on croit qu'il a été acheté pour une congrégation du Canada » ; l'information du critique demande évidemment à être vérifiée, mais elle peut constituer un premier jalon dans la recherche d'une œuvre perdue.

La critique pallie la disparition des toiles (sans pouvoir à l'évidence les remplacer) ; la proportion des pertes est en effet très élevée au sein de cette peinture du XIX^e siècle et beaucoup de tableaux ne nous sont connus que par des titres et les textes qui en signalent les caractères. Pour donner un aperçu de ces pertes, prenons au hasard le salon de 1859 : sur cinquante-neuf peintures portant mention bretonne dans leurs titres, six seulement sont aujourd'hui conservées dans des collections publiques ; plusieurs autres sont probablement encore gardées dans les familles, descendants des auteurs et collectionneurs où elles sont très difficiles à retrouver ; le reste est perdu pour l'historien (27).

La critique permet de connaître parfois avec précision la teneur d'un tableau disparu comme *la Rencontre* de Louis Duveau, toile détruite au musée d'Avranches en 1944, ou d'un tableau non retrouvé comme *le Lendemain d'une tempête* exposé en 1846. La conception de la critique étant volontiers descriptive, le texte nous précise le sujet, raconte l'action, situe les principaux personnages et leurs rapports, explique gestes et expressions : « Une barque chargée d'émigrants est abordée en mer sur les côtes de Bretagne par une autre barque de Républicains qui se sont mis à leur poursuite. Une lutte terrible s'engage ; l'artiste a donné à sa composition un aspect tout à fait saisissant »... « Les deux jeunes femmes, la jeune fille dans les bras de sa mère, l'enfant tirant son épée, la vieille bretonne tendant ses mains décharnées pour saisir le gouvernail que le

(25) *L'Illustration*, 1849, 13, p. 310.

(26) *L'Artiste*, 10 avril 1842.

(27) Signalons les difficultés rencontrées par les organisateurs des expositions récentes telles que « Baudelaire » (Paris, le Petit Palais, 1968-1969) ou même « le Musée du Luxembourg en 1874 » (Paris, le Grand Palais, 1974) : des œuvres autrefois très célèbres et au Luxembourg sont aujourd'hui introuvables...

pilote vient d'abandonner pour se mêler au combat, le jeune homme tué et renversé sur la barque que défend encore la courageuse fille, sa fiancée peut-être... » (28).

Une critique complète l'autre : « Il y a dans l'aspect de ces femmes de pêcheurs et de ce jeune homme dont la chevelure flotte au vent, dans la manière dont est jeté sur la plage ce cadavre que le flot vient de découvrir... un ensemble d'effet qui donne beaucoup de valeur à cette peinture » (*le Lendemain d'une tempête*) ; critique littéraire mais interprétative : « La femme qui découvre le cadavre découvre son mari ; quel désespoir ! Quel égarément dans les traits de cette pauvre veuve ! et l'étonnement du jeune homme et l'effroi des deux autres femmes ! Voilà des sentiments bien marqués, bien rendus avec les nuances respectives appropriées à chacun des acteurs de cette douloureuse scène » (29).

Le texte est parfois un morceau littéraire, comme fréquemment chez Théophile Gautier (dont Delacroix dit : « Il prend un tableau, le décrit à sa manière, fait lui-même un tableau qui est charmant... ») ; « Il est difficile de regarder sans sourire, écrit-il, *la Leçon de plain-chant* de M. Luminais : deux jeunes gars de Basse-Bretagne, sous la conduite d'un digne ecclésiastique essayent de déchiffrer les notes carrées d'un grand antiphonaire... Ils écarquillaient les yeux d'une si terrible manière, ils ouvrent si largement la bouche, ils s'appliquent avec une si naïve stupidité qu'ils doivent avoir été surpris sur le fait... » (30).

Le thème polarise l'attention du critique du XIX^e siècle et il arrive que l'aspect plastique ne soit pas abordé, au mieux l'étude stylistique suscite un bref paragraphe, plus souvent quelques mots, et la qualité de l'analyse est fort inégale. Devant des affirmations contradictoires relatives à une œuvre perdue, l'historien s'interroge ; par exemple, comment juger de la composition colorée de *la Rencontre* quand l'un nous dit : « Ce qui nuit à cette œuvre, c'est sa fausse et mauvaise couleur, ce sont les tons verdâtres, blafards, répandus également sur les vêtements et les carnations et qui lui donnent l'aspect d'une tapisserie usée » et quand l'autre voit « une très douce harmonie de couleurs vêtir d'un charme étrange les groupes pittoresques » (28), l'historien ne peut que poser les termes du débat et... regarder d'autres œuvres retrouvées du même artiste.

Un apport important pour la précision du thème et de sa mise en page est fourni par les gravures illustrant les textes critiques ; certes le plus souvent il s'agit de sommaires croquis de très petit format, *l'Illustration* en propose beaucoup (*le Lendemain d'une tempête* et *la Rencontre* nous sont ainsi mieux connus), avant d'adopter la technique photographique.

La presse spécialisée offre lithographies ou gravures de meilleure qualité mais en nombre réduit ; ainsi *l'Artiste* propose en 1840 la repro-

(28) *L'Illustration*, 21 mai 1848, p. 188, et *La Liberté*, 30 mars 1848.

(29) Respectivement *L'Illustration*, 1846, p. 122 et le *Journal des artistes*, 1846, p. 175.

(30) Théophile GAUTIER, *Les Beaux-Arts en Europe*, Paris, 1856, II, p. 112.

duction de deux peintures d'Adolphe Leleux, *Bûcherons bas-bretons* et *Jeunes filles bas-bretonnes*, ce qui permet de nous étonner des critiques soulignant une caractérisation régionale jugée exemplaire des personnages de ce peintre.

La gravure d'illustration a rarement une valeur artistique en soi sauf quand l'auteur est un graveur de talent qui interprète l'œuvre d'autrui, exceptionnellement ses propres peintures : c'est le cas de Tancrede Abraham qui fournit régulièrement une version gravée de ses tableaux dans *l'Art*, *la Gazette des Beaux-Arts* et *l'Artiste*, alors que les critiques de ces revues ne signalent que peu ou pas ses œuvres.

Notons le cas particulier du dessin à intention plus ou moins satirique qui contient l'essentiel du tableau, outré, déformé ; *la Mort du dernier barde* exposé par Yan Dargent en 1865 a été détruit à Brest, il en reste



Fig. 2. - Bertall, *Un barde breton*, d'après *La mort du dernier barde* de Yan Dargent exposé au salon de 1865 (*L'Illustration*).

au moins une médiocre photographie mais la toile nous a d'abord apparu sous l'aspect d'une caricature de Bertall parue dans *l'Illustration*, dont la légende parlait de « l'alliage Doré-Dargent », jusqu'au moment où un grand et beau dessin a été remis au jour au musée de Quimper : de l'utilité et des faiblesses de notre source... (31).

(31) *L'Illustration*, 1865, p. 65.



Fig. 3. - Yan Dargent, *La Mort du dernier barde*, Quimper, Musée des Beaux-Arts.

Crayon, 0,156 × 1,180.

Autre exemple : en 1874, Jules Breton présentait au salon *la Falaise* ; les textes nous précisent le sujet exact : « Quelque femme de pêcheur couchée à terre et interrogeant du regard l'immensité de l'océan », « tournant le dos au spectateur » ; la caricature de *l'Illustration* explicite les réticences exprimées : « On se trouve choqué au premier aspect de ce corps de paysanne vu de dos ; il y a là un manque de grâce trop évident » et *la Falaise* devient « rêverie bretonne » ou la « mère en raccourci » ! (32).

L'analyse de la critique relative à une peinture que l'on peut voir permet à l'historien de confronter son jugement personnel avec les opinions contemporaines de l'œuvre et d'avancer dans la connaissance des goûts et des mentalités du XIX^e siècle ; l'accord est rare et beaucoup de jugements passés nous surprennent, ainsi l'enthousiasme quasi unanime soulevé par *le Matin dans la lande, souvenir de Monterfil*, de Francis Blin, aujourd'hui au musée des Beaux-Arts de Rennes, de Paul Mantz à Castagnary en passant par Henri Dumesnil, Louis Jourdan, de longues pages s'ajoutent les unes aux autres (ratifiées avec moins de force par la presse régionale), aboutissant à faire de Francis Blin l'égal des plus grands paysagistes. En fait, il avait su, dans un faire traditionnel, proposer de grands paysages vides d'humanité, la hardiesse certaine d'un tel choix pour l'époque étant rendu acceptable par la qualité du métier et l'absence de novation plastique.

Ces approches comparatives soulignant la fragilité des jugements portés dans le feu de l'actualité, la variabilité des goûts, mettant également en cause la valeur d'une sélection opérée par le temps, posent la

(32) E. DUCROS, *L'Artiste*, septembre 1885, p. 223. *L'Illustration*, 1874, 63, p. 303 et 338.



Fig. 4. - Francis Blin, *Un matin dans la lande, souvenir de Monterfil*, Rennes. Musée des Beaux-Arts.

Huile sur toile, 1,310 × 2,277. Salon de 1859.

question de notre art contemporain pour lequel le critique a un rôle amplifié ; il propose, élucide, développe les intentions latentes chez l'artiste, il théorise, compare, rassemble, organise groupes et mouvements, entraînant l'artiste lui-même à expliciter et théoriser à son tour. Le mot règne aujourd'hui pour la plus grande joie de l'historien futur... et actuel.

Les développements des critiques permettent de dégager, à travers les remarques échelonnées relatives à un thème donné, outre les interprétations successives qu'en ont données les peintres dans le temps, les aspirations du public relatives à ce thème.

Parmi les sujets historiques liés à la péninsule par l'origine des héros et la localisation de l'événement, qui ont captivé peintres et amateurs pour la richesse affective et symbolique, le combat et la fin du *Vengeur*, le 13 prairial an II, sont particulièrement analysés par les critiques pour être à la fois un exercice pictural difficile et une évocation patriotique délicate. Jal le précise en 1827 à propos de la version exposée par Tanneur : « Qui nous peindra donc ce vaisseau triomphant par sa défaite, faisant fuir le *Brunswick* et défiant encore en descendant dans l'abîme les deux autres ennemis qui ont pu le faire couler mais non le contraindre à s'avouer vaincu ? » et de constater que le peintre n'a guère été au-dessus d'« une gazette pour le style et poésie » (33).

(33) A. JAL, *Esquisses et pochades ou tout ce que l'on voudra sur le salon de 1827*, Paris, 1828, p. 173.

En 1836, le chroniqueur de *l'Artiste* désapprouve la version proposée par Lepoitevin pour avoir manqué à la convenance : « Au lieu de nous faire voir tout l'équipage du *Vengeur* monté sur le pont et s'enfonçant majestueusement dans l'abîme aux cris mille fois répétés de Vive la France, vive la République, vive la liberté, ce qui est tout le sujet, il ne nous montre que les flancs du vaisseau criblé de trous et contre lesquels se heurtent quelques barques surchargées de marins » (34).

L'année suivante, *l'Héroïsme du vaisseau « le Vengeur »* de Leullier paraît être un immense radeau de la Méduse (35). L'enseignement de ces critiques est complexe (36); elles nous permettent d'abord de connaître, sommairement certes, des interprétations perdues d'un thème célèbre et de les rapprocher des estampes et peintures qui nous restent, de suivre l'évolution de la résonance d'un drame historique, puis de cerner les tendances de la peinture d'histoire marquée par les progrès du positivisme, les spécialistes des marines étant partagés entre leur recherche de véracité humaine et la pression culturelle liée à la transfiguration patriotique quasi immédiate d'un événement (37).

LA CRITIQUE ET LES ARTISTES

C'est lieu commun que de dire combien la critique construit les réputations (d'autant plus que le salon est au XIX^e siècle à peu près le seul moyen pour le peintre de montrer ses œuvres au public).

En certains cas les textes annuels des critiques permettent la reconstitution de la carrière publique d'un artiste en sa totalité ; il faut pour ce faire que les œuvres présentées aient toujours éveillé l'attention (bienveillante ou hostile) ; c'est le cas des tableaux de Francis Blin qui ont fait l'unanimité et la brève carrière du peintre rennais se dessine étonnamment fulgurante à partir de 1859 : « Le voilà décidément en plein succès, médaille en 1865, médaille en 1866, le ruban rouge peut-être en 1867... ce pourrait bien être là un des futurs chefs de l'école française du paysage » (rappelons qu'il meurt prématurément en 1867) [38].

Il suffit que les premiers salons aient été remarqués pour que l'attention se maintienne et que la célébrité acquise s'entretienne durablement, car les critiques se répètent qui ont eux-mêmes contribué à forger le goût ; ainsi Adolphe Leleux est reconnu très tôt comme l'interprète privilégié du sujet breton et un spécialiste du thème paysan dont l'œuvre

(34) *L'Artiste*, 1836, II, p. 110.

(35) *L'Artiste*, 1840, p. 263.

(36) Sur les thèmes marins en général, on pourra trouver de nombreuses citations des critiques du XIX^e siècle dans M. A. Tippetts, livre cité en note 2.

(37) Ils tentent très fréquemment de résoudre le dilemme en expliquant longuement le sujet représenté par un texte qui figure au livret du salon (Champfleury note en 1847: « leurs descriptions maritimes remplissent toujours trois pages et plus... »).

(38) Lucien DUBOIS, *Nos artistes au salon de 1866*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 20, 1866/2, p. 84.

devient bientôt, dans les années 1840, référence obligée ; l'unanimité des critiques est quasi totale alors que le sujet est totalement neuf quand il l'aborde et qu'il suscitera les attaques que l'on sait chez Millet et Courbet ; il faut chercher les causes de cette acceptation dans l'exotisme latent, la vision optimiste, les choix anecdotiques ; la peinture de Leleux ne dérange pas les habitudes picturales et ne contient aucun ferment de remise en question de l'ordre social ; il nous présente une version superficielle du paysan breton sur laquelle les critiques greffent volontiers toute une conception idéaliste et sentimentale ; lisons Théophile Thoré en 1846 : « *Les Faneuses de la Basse-Bretagne* marchent à la file comme une grave procession... elles portent solennellement sur l'épaule les instruments de leur travail champêtre... les unes chantent d'une voix mélancolique, les autres rêvent à quelque vague poésie comme la Jeanne de George Sand ; on devine que le travail est pour elles un devoir religieux en même temps qu'une fête. Le peuple des campagnes isolées traite encore la terre comme une Cérés bienfaisante dont il dessert les autels » (39).

Millet, lui, saura exprimer dans une facture adaptée à son sujet la dureté du travail éternellement recommencé, la lassitude et l'hébéture d'une condition sociale ; on l'accuse de vouloir élire le laid au rang de l'art et on le soupçonne d'intentions sociales contestataires. Au contraire dans les peintures d'Adolphe Leleux on trouve « le charme de la vérité » ; « il y a laid et laid ; ce qu'il aime c'est la laideur vigoureusement accentuée, les traits heurtés, les teints hâlés par le soleil, les haillons qui ont une tournure pittoresque » (40). La vision est justement trop attachée au pittoresque accrocheur pour avoir même préparé les yeux et les esprits à la peinture de Millet.

Dans le cas d'Adolphe Leleux, le nombre des œuvres retrouvées permet de remettre l'artiste à sa juste place, ce n'est pas toujours le cas en particulier quand la production est thématiquement disparate et qualitativement inégale ; les textes critiques permettent alors de suivre l'inspiration bretonne dans la carrière d'un artiste, d'en voir l'importance mais sans références concrètes suffisantes ; c'est le cas de Penguilly L'Haridon.

Dès 1835, il exposait deux dessins à la plume : une *Danse de paysans bretons* et un *Marché en Bretagne* qui n'ont pas été remarqués par les critiques ; mais *a posteriori* Champfleury rappelle qu'il « abandonna l'artillerie pour faire des illustrations » et que ses débuts dans la peinture ont été très remarqués (41).

En 1848, un critique précise qu'il a fait pénitence au fond du Finistère dans les solitudes désolées des *Ecueils de l'île de Batz par une marée basse de l'équinoxe*. Rien qu'un ciel gris, une mer sale, des algues brunes,

(39) *Salons* de Théophile Thoré, Paris, 1868, p. 339.

(40) *L'Illustration*, 1846, 7, p. 88.

(41) CHAMPFLEURY, *Œuvres posthumes, salons 1846-1851*, Paris, 1894, p. 62.

qui se sèchent en attendant qu'elles soient de nouveau submergées et pour habitants deux homards échoués dans le creux des rochers et quelques mouettes effarouchées qui tourbillonnent en poussant des cris » (42).

En 1849, son *Cabaret breton (costumes de Pont-l'Abbé et de Pleyben)* — dont, rappelons-le, sa famille est originaire — est « une toile microscopique où les figures manquent d'originalité » (43).

En 1850, ses « deux Bretons, mari et femme tranquillement assis devant leur maison *le Dimanche après les vêpres* » retiennent l'attention de A.-J. du Pays mais pas son *Cabaret breton un jour d'assemblée* (44).

En 1852, E. et J. de Goncourt notent que « mer et ciel semblent du plomb en fusion avec les bouillons d'écume argentée pour les vagues qui moutonnent dans *les Approches d'une tempête sur les côtes du Finistère à marée montante*. Qu'est-il venu sur la palette de Penguilly ? A-t-il fait un pacte avec les lumières du clair de lune, les paysages sabbatiques ? Que ne revient-il un jour par an au paysage réel, aux vivantes scènes du midi ? » (45). A.-J. du Pays remarque que son *Mendiant assis près d'une fontaine consacrée à la Vierge* est d'un aspect singulier et d'un jour douteux, on ne sait si la scène est éclairée par la lumière du jour ou par celle de la lune » (46).

En 1855, Théophile Gautier nous donne un exemple typique de sa critique descriptive : « Suivons le *Sonneur de biniou* de P. Penguilly qui marche accompagné de son élève sur le petit chemin à travers la lande hérissée de genêts et d'ajoncs ; comme il s'applique : comme il enfle ses joues ! » (47).

La tentative de grande peinture historique de notre artiste en 1857 est sévèrement jugée par Thomas Arnauldet sélectionnant les artistes de l'Ouest au salon : « Son *Combat des Trente* est une réunion de mannequins habilement couverts d'étingelantes armures dont le poids paraît singulièrement contrarier les intentions meurtrières des combattants » (48) ; ce combat des Trente attire beaucoup l'attention des critiques, format et sujet peu courant, tentative de renouvellement de la grande peinture d'histoire en sont cause ; la toile est aujourd'hui au musée des Beaux-Arts de Quimper et le jugement précédent vaut par sa justesse et son humour.

En 1859, Penguilly expose trois sujets localisés à Saint-Malo, Carnac et Belle-Ile ; un critique se contente de dire qu'il « est un peu partout ; nous le rencontrons au bord de la mer avec une multitude de petites

(42) *L'Illustration*, 21 mai 1848, p. 190.

(43) *L'Illustration*, 1849, 13, p. 324.

(44) *L'Illustration*, 1851, 17, p. 222.

(45) E. et J. DE GONCOURT, *Études d'art, le salon de 1852*, Paris, 1894, p. 116.

(46) *L'Illustration*, 1852, 19, p. 411.

(47) Théophile GAUTIER, *Les Beaux-Arts en Europe, 1855*, Paris, 1856, II, p. 77.

(48) Thomas ARNAULDET, *Les artistes bretons, angevins et poitevins au salon de 1857*, Nantes, 1857, p. 40.

mouettes et une autre fois encore sur une *Plage aux environs de Saint-Malo* » ; Louis Jourdan s'exclame : « C'est d'une uniformité fatigante, toujours le même effet, toujours le même procédé, un pinceau qui éclabousse », mais Baudelaire tonne contre une telle incompréhension, *les Petites Mouettes, rivage de Belle-Ile-en-Mer, Port-Donan*, l'ont séduit par leur appel à l'imaginaire « surnaturaliste » : « L'azur intense du ciel et de l'eau, deux quartiers de roche qui font une porte ouverte sur l'infini (vous savez que l'infini paraît plus profond quand il est resserré), une



Fig. 5. - Penguilly L'Haridon, *Les Petites Mouettes, rivage de Belle-Ile-en-Mer, Port-Donan*, Rennes, Musée des Beaux-Arts.

Huile sur toile, 0,730 × 0,915. Salon de 1859.

nuée, une multitude, une avalanche, une plaie d'oiseaux blancs, et la solitude ! Considérez cela mon cher ami et dites-moi ensuite si vous croyez que M. Penguilly soit dénué d'esprit poétique » (49). La toile du musée des Beaux-Arts de Rennes séduira aussi en 1968-1969 lors de l'exposition Baudelaire à Paris.

1861, *Les Rochers du Grand Paon, île de Bréhat* ne suscitent pas pareille controverse pour le dernier envoi de thème breton fait par Penguilly au salon de Paris. Thèmes et styles de Penguilly sont des plus variés, les critiques comme les œuvres connues le montrent, mais quelle que soit la valeur des jugements, les descriptions éveillent assez notre curiosité pour souhaiter une prospection sérieuse pour une confrontation au sein d'une exposition.

(49) BAUDELAIRE, *Curiosités esthétiques*, salon de 1859, Paris, 1862, p. 362.

La critique locale, outre les données biographiques qu'elle renferme sur les peintres bretons, a des informations pour nous renseigner à bon escient sur les voyages entrepris dans la péninsule ; en 1857, Thomas Arnauldet nous signale les voyages de Jules André (cet élève de Watelet a exposé des vues de la région de Locminé, nous n'avons rien retrouvé de lui) ; il précise qu'Amédée Baudit y continue ses pérégrinations (trois paysages exposés en 1857 précèdent *Le Viatique en Bretagne, Morbihan*, de 1859).

Plus nettement encore la lecture des critiques de l'Ouest nous apprend l'importance reconnue de l'inspiration bretonne chez Eugène Dévéria que ni les biographes du peintre, ni les œuvres retrouvées ne permettaient par ailleurs de saisir ; dès 1838, *l'Auxiliaire breton* nous dit que Dévéria connaît à fond la Bretagne, a depuis longtemps « une heureuse prédilection pour les sujets bretons » (11) ; en fait, c'était la première fois qu'il exposait un tel sujet (*Bas-Bretons en prière devant une croix*, aujourd'hui au Museum Calvet d'Avignon) ; en 1839, Amédée de Francheville confirme cette spécialisation appréciée du public breton : « Avec quel talent Eugène Dévéria saurait rendre les types et mœurs de notre pays, lui qui a étudié la Bretagne et qui la représente si bien ; déjà il nous a montré tout le parti que l'on peut tirer des costumes de nos paysans. On lui doit entre autres Bretons la Prière au pied de la croix et cette délicate charretée bretonne où des paysans kernewotes aux larges bragou,



Fig. 6. - Eugène Dévéria, *Départ pour le marché*.
Probablement cette *Charretée bretonne* signalée par le critique.

à la longue chevelure accompagnés de jeunes femmes de Cornouaille descendent une colline des bords du Laïtha... On dirait une réminiscence de Léopold Robert si tout n'y était pas breton et de Cornouaille, les hommes, les femmes, la colline, le paysage et le chemin creux » (16) ; une lithographie reproduisant le tableau est loin de faire ressortir une telle spécificité...

L'IMAGE D'UNE PROVINCE

Au-delà des œuvres et des interprètes, c'est l'ensemble de la vision du pays que les critiques sont amenés à apprécier, juger, dénoncer ou développer ; ils ont, nous l'avons vu, constaté le succès pictural de la péninsule, certains le déplèrent, d'autres s'en réjouissent ; les plus lucides dénoncent l'exotisme provincial comme moyen de faire carrière : « Un peintre qui vise au succès plus qu'à la gloire, se parque dans un petit canton inexploré qu'il exploite seul d'abord et dans lequel longtemps ensuite il a la prééminence soit par droit de talent, soit par antériorité sur les imitateurs accourus de suite. C'est ainsi que l'on voit se produire à chaque exposition comme spécialités diverses des Arabes, des Italiens, des Espagnols, des Bas-Bretons, des Bohémiens... » et le critique d'examiner ces différentes spécialités avant d'arriver à Adolphe Leleux qui « sait par cœur son paysan breton, il l'a si fréquemment édité qu'il l'a pour ainsi dire stéréotypé » (50).

Dans le compte rendu de l'exposition nantaise de 1854, Charles Livet s'écrie : « Quand donc renoncera-t-on à exploiter la Bretagne ? On ne peut voir plus d'opiniâtreté et moins d'efforts pour faire de la couleur locale sans quitter place. Nous ne savons pas si cette peinture est destinée à plaire à tout jamais ; mais plus d'une fois à Paris comme en Bretagne nous avons entendu à ce sujet que trop est trop ».

La peinture a certes véhiculé au XIX^e siècle et au-delà une vision de la Bretagne partielle, partielle, souvent entachée d'erreurs ; les critiques bretons la dénoncent fréquemment, mais la question se pose de savoir si les critiques en général ont, à leur niveau, accepté l'image qu'ils commentent, s'ils l'ont interprétée à leur tour, déformée, orientée, s'ils ont mis dans le carcan de précision définitive des mots les indices fugitifs et les nuances sous-jacentes de l'image plastique, s'ils ont ainsi révélé clairement au public ce qui n'était que tendances informulées de la peinture, ou trouvé ce qui n'y était peut-être pas... et ce d'autant plus aisément que le commentaire touche plus au thème qu'à la forme plastique et que l'ambiguïté est constante entre le sujet traité et son modèle ; on passe sans y prêter attention de la description d'un sujet proposé par un artiste à sa référence dans la réalité en oubliant la part de l'interprétation personnelle, le glissement étant facilité par un état d'esprit positiviste général et parce qu'il n'est de critère plus immédiat que celui de la ressemblance tandis que le réalisme surprend les contemporains autant par la forme que par ses choix thématiques.

(50) *L'Illustration*, 1863, 41, p. 391.

Exception faite des critiques régionaux et de rares autres, les critiques n'ont les moyens de juger cette ressemblance que par des connaissances acquises de l'extérieur ; ils vont projeter sur l'œuvre qu'ils commentent une culture plus ou moins superficielle alimentée par des comptes rendus de voyages, des recueils lithographiques ou toute autre littérature.

Il est sûr que les tableaux accompagnés de leurs textes critiques ont été un moyen de divulgation du fait culturel breton dans les milieux qui s'intéressent à la peinture ; au moment de l'apparition du thème aux cimaises des salons, le critique explique par exemple longuement ce qu'est un pardon breton (notons en 1833 que le peintre Jugelet, un Bretois, a intitulé sa toile *Procession bretonne* et que le terme de « pardon » est introduit au niveau de la critique par A. Jal, au demeurant ancien élève de l'École navale de Brest) [51].

En 1834, A. Colin présentait un *Marché aux cheveux, mœurs de Basse-Bretagne* ; le critique explique : « En Basse-Bretagne, les jeunes femmes qui ont de beaux cheveux les vendent sur la place du marché à des négocians ambulans » et un autre ajoute que « cette scène paraît avoir été prise sur les lieux » (52).

En 1855, Théophile Gautier décrit le tableau de C.-P. Poussin comme si lui, le critique, apportait une confirmation vécue du témoignage : « *la Fête des mendiants* est une coutume aussi touchante que poétique ; le lendemain des noces l'époux et l'épousée coupent de larges morceaux d'une grande miché à tous les pauvres qui se présentent et leur servent les reliefs du festin nuptial » (53).

Si l'élargissement explicatif du critique est erroné, c'est tout le sens de la peinture qui est déformé ; l'erreur peut être bénigne et ponctuelle : ainsi Castagnary ignore le phénomène de la marée dans les rias bretonnes et voit dans *la Laita à marée haute dans la forêt de Quimperlé* de Paul Huet la reprise du thème de l'inondation que le peintre avait plusieurs fois traité et, alors que le titre était explicite, il écrit sur « la douleur de cette catastrophe, ces terrains noyés, ces eaux répandues, ces troupeaux étonnés... » (54).

Beaucoup plus grave, et ce qui paraît indéniable quand on a parcouru l'ensemble des critiques relatives au thème breton, est le fait que la critique picturale a véhiculé, amplifié, systématisé une idée fortement péjorative de la province en question.

Un simple relevé linguistique des adjectifs utilisés pour qualifier les hommes est éloquent ; reviennent continuellement sous la plume des critiques les termes suivants :

(51) A. JAL, *Les causeries du Louvre*, Paris, 1833, p. 383.

(52) *L'Artiste*, 1834, 7, p. 138.

(53) Théophile GAUTIER, *Les Beaux-Arts en Europe*, Paris, 1856, II, p. 82.

(54) CASTAGNARY, *Salons 1857-1879*, Paris, 1892, p. 331-332.

grossier, trivial, inélegant, laid,
 archaïque, patriarcal,
 sauvage, effarouché,
 étrange, bizarre, rébarbatif,
 dur, énergique, âpre,
 hébété, naïf, ahuri, niais, gauche, lourd,
 simple, innocent...

Les notations sur l'habitat sont moins nombreuses mais les intérieurs bretons de Charles Fortin sont qualifiés de tannières et d'écuries.

Notons les commentaires immanquablement greffés sur les scènes de danses : à propos d'une *Danse bretonne à l'intérieur d'une métairie* de Charles Fortin : « Grosses filles aux joues fleuries, amoureux aux souliers ferrés, pas sans mesure, jambes en l'air, jupons gonflés par le vent, le pêle-mêle va son train » (*l'Artiste*, 18 avril 1841) ; à propos de la *Korolle, danse bretonne* d'Adolphe Leleux : « Toutes ces petites figures se trémoussent pesamment au son des cornemuses comme doivent le faire les lourdauds qu'elles représentent car M. Leleux est l'homme de la nature » (*l'Artiste*, 24 avril 1842) ; et encore à propos de la toile d'Amédée Guérard *Vive la fermière, la Parbatte, fête après le battage des grains* exposée en 1859 : « Ils dansent une ronde de la façon la plus lourde et la plus grossière » (*l'Illustration*, 25 juin 1859).

Les mots que l'on croit d'esprit révèlent ça et là le jugement porté : Amédée Guérard « a été chercher ses modèles dans le département d'Ille-et-Vilaine (honne soit qui pense au calembour) » ; les extrapolations hasardeuses relatives aux femmes ne manquent pas : « La beauté est chose rare en ce canton et nous plaignons ceux qui vont y chercher femme » (sur *la Messe du matin à Monterfil* de Guérard, H. Dumesnil, le salon de 1859) ; de *la Demande en mariage (l'entremetteur)* de Charles Fortin le critique ne sait que dire : « Dieu nous dispense d'épouser jamais une fille d'une telle figure » (*l'Illustration*, 25 juin 1859).

Les personnages de Millet ont reçu les mêmes commentaires ironiques mais ici la généralisation touche non pas le peintre, ses choix et son style, mais bien le modèle concerné, c'est-à-dire la province et ses habitants, la copie étant jugée conforme puisque le talent des auteurs de ces peintures est en général reconnu : « Il n'y a ici aucune des séductions de la femme, il n'y a qu'un Bas-Breton renforcé qui puisse trouver une Dulcinée dans ce troupeau sauvage » ; il s'agit des *Faneuses de Basse-Bretagne* d'Adolphe Leleux (*l'Illustration*, 1846).

Rares sont les critiques qui prennent un léger recul en précisant : « Si l'on en croit les peintres... ». Notons cependant une évolution dans le temps ; les jugements péjoratifs sont surtout nombreux entre 1840 et 1860, à la période qui suit immédiatement la découverte de la péninsule et au moment où la mode s'enracine ; ils diminuent ensuite ; il est difficile de déterminer la cause d'un tel changement, est-ce usure du réalisme ?

est-ce accoutumance du public ou transformation de la province ? (car plus d'un critique a affirmé péremptoirement que la Bretagne sera civilisée par les peintres, H. Dumesnil entre autres en 1859).

De tels commentaires ont eu une double conséquence : ils ont contribué à amplifier une sorte d'appel vers la péninsule dont l'attraction est d'autant plus forte que les chercheurs d'exotisme sont assurés d'y découvrir un véritable dépaysement. Gauguin y trouvera lui aussi « le sauvage et le primitif »... Mais par-delà les modes qui poussent les artistes vers la Bretagne, c'est toute une vision d'une province qui va s'enraciner, le critique amplifiant par l'écrit et pérennisant l'impression personnelle produite par des tableaux éphémèrement exposés en public et pour la plupart disparus aujourd'hui. La presse de l'Ouest ne véhicule pas de telles idées mais son poids est évidemment négligeable et par le nombre des comptes rendus et par leur portée.

*
**

« Brave peuplade à laquelle Adolphe Leleux et les chemins de fer nous ont initiés » (55), trouve-t-on sous la signature de W. Burger en 1864, il faudrait ajouter « et les critiques ». Cette littérature para-artistique joue un rôle important à l'époque près de tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent se contenter de regarder la peinture. Les faiblesses de la critique en tant que telle (son caractère très descriptif) sont précieuses à l'historien pour connaître la teneur des innombrables tableaux perdus ; ses réactions à tel sujet inaccoutumé, à telle vision plus brutale ou simplement différente, sont des indices essentiels des réactions et des vœux d'un public beaucoup plus vaste ; avec leur approche particulière, leurs déficiences et leurs aveuglements, les critiques du XIX^e siècle sont essentielles pour comprendre la vie artistique véritable. Elles sont aussi utiles, nous venons de le voir, à l'historien des mentalités et à l'historien tout court.

Mais si elles sont nécessaires, ces sources documentaires sont loin d'être suffisantes ; aucune description si précise soit-elle ne peut remplacer l'image, la gravure étant un modeste palliatif ; aucun jugement émis qui n'appelle la réflexion critique de notre part ; tous ces textes doivent être questionnés à leur tour et mis en regard des prises de position personnelles de l'auteur face aux grands débats artistiques, politiques et philosophiques du XIX^e siècle, confrontés aux œuvres retrouvées et connues des peintres dont il est question. Palliatifs obligatoires des disparitions inévitables, les critiques doivent être utilisées avec prudence et priorité doit rester, autant que faire se peut, au document pictural.

documentation

CHANTAL GUILLOU

TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1978) *

MANUELS GÉNÉRAUX
ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

- 1 BREKILIEU (Yann). La Bretagne d'hier et de demain. Paris, J.-P. Delarge, 1978, 31,5 cm, 212 p.
- 2 La Bretagne. Paris, Larousse, 1977, in-4°, n.p., ill., cartes, phot., index (Collection *Beautés de la France*).
- 3 CHARPENTIER (André). Guide des parcs naturels et réserves. Armorique, Brière, Normandie, Maine, Brotonne. Paris, Hatier, 128 p., ill., cartes.
- 4 CLOAREC (Georges). D'Armor en Argoat. Promenade en images 1900-1930. Ar vuhez en Arvor hag en Argoad er bloavezioù 1900-1930 dre eun nebeud skeudennou. Crédit agricole mutuel du Finistère, 1978, 27 × 12,5 cm, n.p., [30 p.], phot.
- 5 GRALL (P.), GUIFFAN (J.), MONNIER (J.-J.), ROBERT (Ch.) et TANGUY (J.). Histoire de la Bretagne et des pays celtiques. Troisième partie. La Bretagne province (1532-1789) et les pays celtes du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle. S.l., éd. Skol Vreizh, 1978, in-8°, 240 p., graph., cartes et phot.

* Ce travail a été mené à bien grâce aux dépouillements effectués au Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest, par Mme Chantal Guillou, documentaliste, et aux renseignements qui nous ont été fournis par M. P.-R. Giot pour la préhistoire et la protohistoire et par M. René Sanquer pour la période romaine et médiévale. M. le chanoine Le Floc'h a recensé les articles publiés dans les bulletins paroissiaux déposés aux archives de l'évêché. M. Georges-Michel Thomas et M. Yves Tanneau nous ont également communiqué des références utiles. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

- 6 LA TORRE (Michel de). Guide de l'art et de la nature. Finistère. Paris, Berger-Levrault, 1978, 23 × 12 cm, n.p., carte.
Petit guide de format pratique, donnant sur chaque commune des renseignements sur l'architecture et les œuvres d'art, la préhistoire, les musées, les sites, les ressources et les produits, la vie locale, les artistes et les artisans.
- 7 LE BERRE (Mickaël), GUILLEMOT (Eric). Guide de croisière Bretagne vue du ciel par des marins. S.l., éditions J.-L. Roth, 1978, 28 cm, 234 p., ill., cartes.
- 8 LE CUNFF (Louis). La Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1978, 23 cm, 32 p.
- 9 LE GALL (Pierre). Finistère. Paris, Noroît, 1977, 31 cm, 102 p.
Recueil de photographies de scènes paysannes.
- 10 LE LANNOU (Maurice). La Bretagne et les Bretons. Paris, Presses universitaires de France, 1978, in-12, 126 p., carte (Collection *Que sais-je ?*).
- 11 L'HERMITTE (Charles). Souvenirs de Bretagne : 1911-1913, photographies. Paris, Chêne, 1978, 30 cm, 80 p.
- 12 MEYNIER (André). Prospective pour la Bretagne. *Norois*, n° 96, octobre-décembre 1977, p. 657-658.
Compte rendu de l'ouvrage de Henri Krier et Louis Ergan, Bretagne de 1975 à 1985, avec conclusion de Jacques Bloch-Morange et annexes statistiques, Paris, Informations et conjoncture, 1976, 224-LXIV p.
- 13 MONCHAUX (Marie-Claude). Les enfants bretons. Rennes, Ouest-France, 1977, 23 cm, 32 p.
- 14 PHILIP (Olivier). Lettres d'information. S.l.n.d. [Rennes, 1978], in-8°, 321 p.
Recueil de lettres mensuelles adressées par le préfet de région, entre 1973 et 1978, aux maires et aux responsables régionaux de Bretagne. De très utiles mises au point sur la situation de la Bretagne aujourd'hui.
- 15 TUGORES (Marie-Madeleine), COUP DE FRÉJAC (Jacques), BREKILIEN (Yann) et BLOCH-MORHANGE (Jacques). Baga ou les énergies de la Bretagne. Brest, Editions de la Cité, 1978, 18 cm, 188 p.

Publications de textes

- 16 BOUVET (Lieutenant de vaisseau). Journal sommaire de l'expédition sur les côtes d'Irlande de l'escadre de la République aux ordres de l'amiral Morard De Galle. *Amphitrite*, Comité brestois de documentation historique de la marine, n° 11, mars 1978, p. 41-66.
Journal "tenu par le lieutenant de vaisseau Bouvet, officier major, embarqué sur la frégate l'*Immortalité*, an 5^e de la République".
- 17 BOUVET (Contre-amiral). Mémoire justificatif du contre-amiral Bouvet dans l'expédition d'Irlande. *Amphitrite*, Comité brestois de documentation historique de la marine, n° 11, mars 1978, p. 67-80.
- 18 CORBIÈRE (Edouard). La mer et les marins. Scènes maritimes. Berrien, Morvran, 1978, in-8°, 162 p., portr.
Récits d'E. Corbière parus dans ses journaux du Havre et de Rouen.
- 19 FAGNEN (Claude). Etude d'un privilège d'Henri II Plantagenêt en faveur du prieuré de Locmaria, à Quimper. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 37-64, ill.

- 20 L'histoire en Bretagne. La Révolution dans le Finistère. 1789-1799. Quimper, Service éducatif des Archives départementales, 1978, 21 × 29,7 cm, 85 documents. (*Annales du Centre régional de documentation pédagogique*).
Recueil de documents composé par Daniel Collet et Jean-Pierre Royant, avec la collaboration de professeurs de l'Association finistérienne des professeurs d'histoire et de géographie.
- 21 HOZIER (Charles d'). Armorial général de France. Bretagne. Quimper, éd. de Cornouaille, 1977, 2 vol. in-8°, 490 et 524 p.
Réimpression en fac-similé de l'édition de 1930 due à Chassin du Guerny.
- 22 KERHERVÉ (Jean), ROUDAUT (François), TANGUY (Jean). La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 2, 1978, 278 p. (Centre de recherche bretonne et celtique, faculté des lettres et sciences sociales, université de Brest).
Avec la collaboration de Jean Bérenger et de Jean Meyer.
- 23 LA VALLÉE. Voyage en Bretagne : 1793-1794. Berrien, Morvran, 1978, 21 cm, 113 p.
- 24 MASSON (Emile). Les Bretons et le socialisme. Paris, Maspero, 1972, in-8°, 287 p. (Centre d'histoire du syndicalisme).
Présentation et notes de Jean-Yves Guioimar. Réimpression en 1978 de l'édition de 1972.
- 25 MAUFRA (Maxime). Souvenirs de Pont-Aven et du Pouldu. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 19-28.
Trois récits inédits de Maxime Maufra, écrits en 1914-1916, consacrés à la période 1890-1900, et présentés par F. Bergot et P. Ramade.
- 26 TOBIN (Prudence Mary O' Hara). Les lais anonymes des XII^e et XIII^e siècles. Edition critique de quelques lais bretons. Genève, Droz, 1976, in-8°, 414 p., fac-similé. (*Publications romanes et françaises*, 143.)
Compte rendu par Françoise VIEILLARD, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1978, t. CXXXVI/1, p. 134-135.

Historiographie

- 27 ASCOËT (Jean). Louis Le Guennec. Morlaix, Musée, 1978, 29,7 cm, 31 p.
- 28 AUGER (Marie-Louise). Alain Bouchart et les seigneurs de Coëtmen. Essai d'explication d'une variante des "Grandes Chroniques de Bretagne", dans *Le métier d'historien au Moyen Age. Etudes sur l'historiographie médiévale*, sous la direction de Bernard Guénée, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977, 330 p. (Série *Etudes*, t. 13).
Compte rendu par B. CHEVALIER, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 85/3, 1978, p. 497-498 ; dans *Pax*, chronique de Landévennec, n° 15, juillet 1978, p. 115.
- 29 DANIEL (René). Nécrologie. Louis Ogès (1886-1977). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 395-397, phot.
- 30 GUILLON (Yves). La vie et l'œuvre d'André Oheix, érudit et historien breton (1882-1915). *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1976, t. LXXIX, p. 111-117.
Biographie suivie d'une bibliographie complète d'André Oheix où figurent plusieurs titres se rapportant à l'hagiographie ou à l'histoire religieuse de Basse-Bretagne au Moyen Age.
- 31 La vie et l'œuvre de Louis Le Guennec (1878-1935). *Bleun-Brug*, 1978, n°s 215, 216, p. 3-6, 7-9.
- 32 MÉVELLEC (Chanoine F.). Un serviteur de la Bretagne : le chanoine Poisson. *Bleun-Brug*, n° 214, mars-mai 1978, p. 23-24.

Bibliographies et dictionnaires

- 33 BERTHOU (Jean). Yan Dargent : essai de bio-bibliographie. Cachan, auteur, s.d. [1978], 21 × 29,7 cm, n.p.
- 34 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques). Bulletin historique : travaux des sociétés savantes de Bretagne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 231-241.
Pour le Finistère, recension des travaux publiés de 1974 à 1977 dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* et dans les *Cahiers de l'Iroise*.
- 35 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques) et DANIEL (Tanguy). Périodiques et collections. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 245-255.
Voir notamment les comptes rendus, présentés par Jacques Brejon de Lavernée, de la revue *Archéologie en Bretagne* (p. 247) et de *Pax*, chronique de l'abbaye de Landévennec (p. 250), et par Tanguy Daniel des recueils de documents édités en Bretagne par les services éducatifs d'archives sous le titre *L'histoire en Bretagne* (p. 251-255).
- 36 GUILLOU (Chantal) et DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1977). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 351-393.
- 37 LAMBERT (P.-Y.). Les grammaires bretonnes jusqu'en 1914. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. I, 1976-1977, p. 229-288.
Compte rendu dans *Pax*, chronique de Landévennec, n° 15, juillet 1978, p. 114.
- 38 SWANTON (Michael). Une version perdue du *Catholicon* de Jean Lagadeuc. *Etudes celtiques*, 1978, vol. XV, p. 599-605.
Voir aussi le n° 30 (bibliographie d'André Oheix).

Inventaires d'archives et bibliothèques

- 39 Archives nationales. Etat général des fonds publiés sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France. Tome I. Paris, Archives nationales, 1978, in-8°, 820 p.
Ouvrage fondamental pour toute recherche historique. Ce tome premier, établi sous la direction d'Etienne Taillemite par les conservateurs de la section ancienne des Archives nationales, décrit les fonds anciens (jusqu'en 1789), conservés aux Archives nationales.
- 40 Chronique des Archives départementales. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 275-281.
- 41 DEVAILLY (Guy). Les documents antérieurs au XII^e siècle conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1978, t. LXXX, p. 5-17.
Parmi ces documents, une "pancarte" de donations faites au bénéfice du prieuré de Locmaria de Quimper au XI^e siècle.
- 42 GALET-GUERNE (Danielle). Archives nationales. Arrêts du Conseil du roi. Règne de Louis XVI. Inventaire analytique des arrêts en commandement. Tome I (10 mai 1774 - 12 mai 1776). Ministère Turgot. Avant-propos par Jean Favier. Paris, 1978, in-4°, X-345 p.
On retrouvera dans l'index les cotes d'arrêts concernant Combrit (reconstruction du clocher), Daoulas (abbaye), Guipavas (démolition d'une chapelle), Huelgoat (mines), Kerlaz (forêt), Le Folgoët (collégiale), la principauté de Léon (droits du duc de Rohan-Chabot), Morlaix (amirauté, municipalité), Poullouen (mines).
Parmi les personnages : Barré (Nicolas, marchand à Brest), Guébriant (droits d'amirauté), Kersalaun (château du Cosquer), Tronjoly (officier à la Monnaie de Rennes).
- 43 LE MINOR (René). Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la série N. Administration et comptabilité départementales (an VIII-1940). Introduction par Claude Fagnen. Quimper, Archives du Finistère, 1978, in-4°, XIV-28 p.

- 44 PEYRONNET (G.). Les sources de l'histoire médiévale de la Bretagne en Angleterre. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXV/1, 1978, p. 25-32.
Suite d'un article publié dans la même revue en 1973, recense les sources sigillographiques et héraldiques.
- 45 ROCHAT (Claude-France) et LE MOEL (Michel). Archives nationales. Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture. Série NN. Avant-propos par Jean Favier. Paris, Archives nationales, 1978, in-8°, 620 p., cartes et plans.
On trouvera à l'index les renvois aux noms de Brest, Bretagne, Finistère, Kerguelen, Ogée, Quimper, Saint-Pol-de-Léon. Voir notamment, du n° 615 au n° 654, la liste de 41 cartes (générales ou particulières) de Bretagne éditées entre 1591 et la fin du XVIII^e siècle.
- 46 VIARD (Jules) et VALLÉE (Aline). Archives nationales. Registre du Trésor des chartes. Tome III. Règne de Philippe de Valois. Première partie. JJ 65^A à 69. Inventaire analytique. Avant-propos par Jean Favier. Paris, Archives nationales, 1978, in-4°, XXII-411 p.
Dans le registre JJ 66, l'inventaire signale une rente de cent livres accordée à Silvestre La Fouillée, bachelier, à Tuouvaubarz (?) et dans les paroisses de Saint-Hernin et de Spézet (1331).

Héraldique

- 47 BENOISTON (Jean-Edouard). Note sur la macle de Rohan. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 33-35, ill.
- 48 L'œuvre de la commission départementale d'héraldique du Finistère. Compte rendu des travaux (1975-1978). *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 239-250, ill.
- 49 PASTOUREAU (Michel). Les armoiries de Tristan dans la littérature et l'iconographie médiévales. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 9-32. ill.
- Voir aussi le n° 21 (armorial d'Hozier).

Généalogies et familles

- 50 PUGET (François). Petite chronique du Cercle généalogique du Finistère. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 231-237
Voir aussi le n° 345 (famille Harquin).

Toponymie et anthroponymie

- 51 CRAFF (Yvon). Les toponymes bretons de Moëlan-sur-Mer. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 219-227.
- 52 EUDES (Olivier). Les prénoms bretons. Rennes, Ouest-France, 1978, 23 cm, 32 p.
- 53 FEUTREN (Jean). Ar vagueres (toponymie). *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, mars 1978, p. 15-17.
- 54 IRIEN (Joseph). Relire l'histoire à l'aide des noms de lieux. Le "plou" de Plabennec, Kersaint-Plabennec, Le Drennec. *Ero Nevez*, éd. Bleun-Brug, n° 4, décembre 1978, p. 3-11.
- 55 OMNÈS (Robert). N'oubliez pas l'environnement culturel. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 22.
Note sur les noms de lieu dans la signalisation routière en Bretagne. Exemple de Plomelin.
- 56 Les patronymes de Landivisiau. *L'Echo paroissial de Landivisiau*, nos 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, à la page 20 de chaque numéro.
- 57 TANGUY (Bernard). Noms des lieux habités et lieux-dits de la commune de Camaret. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n°11, p. 16-19.

ARCHEOLOGIE

Généralités

- 58 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] Léon Fleuriot et de Pierre-Roland Giot, Early Brittany, Cambridge, 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 207.
- 59 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 9-14.
- 60 GOULETQUER (P.-L.). Géographie humaine et archéologie en Basse-Bretagne. *Norois*, n° 97-98, janvier-juin 1978, p. 5-24, ill.
Recherche des lois de la structuration de l'espace habité par comparaison entre la localisation des vestiges archéologiques et la disposition actuelle de l'occupation du paysage.
- 61 GOULETQUER (P.-L.), MORIS (J.) et STOURM (J.-C.). Archéologues sans truelles. *Penn ar Bed*, n° 92, mars 1978, p. 283-294.
- 62 LE ROUX (C.-T.). Informations archéologiques. Circonscription de Bretagne. *Gallia-Préhistoire*, t. XX, 1977/2, p. 407-432, 37 fig.
- 63 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1977). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 35-70.

Préhistoire

- 64 BAR (Henry). Les pierres sacrées, dolmens et menhirs. Rennes, Ouest-France, 1977, 32 p., 23 cm.
- 65 BRIARD (Jacques). Berrien, terre de tumulus. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 19-33, ill.
- 66 BRIARD (Jacques), ONNÉE (Yvan) et VEILLARD (Jean-Yves). L'âge du bronze au Musée de Bretagne. Rennes, Musée de Rennes, 1977, 21 × 29,7 cm, 170 p., ill.
- 67 BRIARD (J.), PEUZIAT (J.) et ONNÉE (Y.). Dépôts inédits du groupe de Tréboul : Saint-Nic et Plouvorn (Bronze moyen armoricain). *Archeologia atlantica*, vol. II, 1977, p. 21-36, 6 fig.
- 68 ETIENNE (R.) et MONNIER (J.-L.). Essai d'analyse de deux séries de bifaces du moustérien de tradition acheuléenne de Bretagne (Bois-du-Rocher et Kervouster). Applications des méthodes de classification hiérarchique de I.C. Lerman. *Revue d'archéométrie*, 1978, n° 2, p. 89-104, 7 fig.
- 69 LE ROUX (C.-T.). Fouille de sauvetage du cairn mégalithique de Ty-Floc'h à Saint-Thois (Finistère). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LXXV, 1978, p. 132.
- 70 MONNIER (Jean-Laurent). Bilan préliminaire de quatre campagnes de fouilles sur le gisement paléolithique de Kervouster en Guengat (Finistère). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 15-18.
- 71 MONNIER (J.-L.) et ETIENNE (R.). Application des méthodes de classification hiérarchique de I.C. Lerman à deux séries de bifaces du moustérien de tradition acheuléenne provenant des gisements de Kervouster (Finistère) et Bois-du-Rocher (Côtes-du-Nord). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LXXI, 1978, p. 303-313, 7 fig.

Protohistoire

- 72 GIOT (P.-R.). L'urne cinéraire peinte du mont Frugy à Quimper (Finistère). *Etudes celtiques*, 1978, vol. XV, p. 491-494, 1 fig.
- 73 GIOT (P.-R.), LE ROUX (C.-T.), LECERF (Y.) et LECORNEC (J.). Souterrains armoricains de l'âge du fer. Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1976 (1978), 130 p., 64 fig. (Travaux du laboratoire Anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains).
- 74 LESSING (Erich) et KRUTA (Venceslas). Les Celtes racontés en images par Erich Lessing, textes écrits par Venceslas Kruta. Paris, Hatier, 1978, 255 p.

Epoque gallo-romaine

- 75 CASTEL (Y.-P.). La stèle de Ploaré dans le square Laennec. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 222, p. 4.
- 76 CASTEL (Y.-P.). Les cuves à salaison romaines de Plomarc'h. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 216, p. 4.
- 77 [Compte rendu de] EVEILLARD (Jean-Yves). La voie romaine de Rennes à Carhaix... Brest, 1975, in-8°, 135 p., par R. CHEVALLIER, dans *Revue archéologique*, 1978, fasc. 1, p. 146 ; par Cl. STERCKX, dans *Latomus*, 1978, t. XXXVII, fasc. 1, p. 282 ; par A. MEYNIER, dans *Norois*, octobre-décembre 1977, p. 659.
- 78 EVEILLARD (J.-Y.), LAURENT (D.) et CASTEL (Y.-P.). Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 71-92, ill.
- 79 GALLIQUO (Patrick). Les importations de céramique du IV^e siècle en Armorique. *Figlina*, 1977/2, p. 85-95.
- 80 GIOT (P.-R.). Un aspect méconnu du déclin du Bas-Empire. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 97-98.
Le peuplement du Poher à l'époque romaine d'après l'étude des séquences palynologiques.
- 81 PAPE (Louis). La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine. Paris, Klincksieck, 1978, in-8°, 245-296 p., index, cartes, ill. (Institut armoricain de recherches économiques et humaines, 26).
- 82 PHILIPPE (J.). Les groupes du cavalier à l'anguipède. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 93-96, ill.

Moyen Age

- 83 GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Les oratoires des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plomeur (Finistère). *Archéologie médiévale*, t. VIII, 1978, p. 55-93, 21 fig.
- 84 IRIEN (J.). Fouilles d'un site archéologique médiéval : la motte de Lezkelen en Plabennec. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 127-143, cartes, ill.
- 85 SANQUER (René). Les mottes féodales du Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 99-126, cartes, ill.
- 86 TANNEAU (Yves). Nécrologie. Oscar Thomas (1905-1975). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 397-398.
Le restaurateur des ruines de la chapelle de Languidou, en Plovan.

HISTOIRE POLITIQUE

Moyen Age

- 87 KERVRAN (Louis). La vraie découverte de l'Amérique par les Européens. Paris, Laffont, 1978, in-8°, 292 p., ill. (*Les énigmes de l'univers*).
Les Celtes sur les côtes atlantiques de l'Amérique du Nord avant Colomb.
- 88 LECLERC (Guy). La muraille du Parc au Duc. *L'Echo de Saint-Louis de Châteaulin*, août 1978, p. 46-51.
- Voir aussi les n°s 19 (Henri II Plantegenêt) ; 28 (Bouchart et seigneurs de Coëtmen) ; 41 (prieuré de Locmaria-Quimper, XI^e siècle) ; 44 (sources) ; 212 (enseignement).

Histoire moderne

- 89 BAZIN (Jehan). Bruits de chaînes à Landerneau. *Amphitrite*, Comité brestois de documentation historique de la marine, n° 11, mars 1978, p. 31-32.
Passage des forçats en route pour le bagne de Brest au XVIII^e siècle.
- 90 FAGNEN (Claude). Louis de Kerlérec et la Louisiane. *Quimper Réalités*, n° 4, décembre 1978, p. 5 et 12.
Kerlérec, gouverneur de la Louisiane de 1752 à 1763.
- 91 GURY (Jacques). La guerre d'Indépendance américaine et les défenses de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 174-179.
- 92 GURY (Jacques). 1778 : le Ponant et Brest sous les yeux de l'Europe. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 161-162.
- 93 RIEUX (Jean) et NÉDÉLEC (Lice). Par le fer, le feu et le diable. Lorient, éd. Jugant, 1977, in-8°, 250 p., ill.
Ouvrage de vulgarisation consacré à Gilles de Rais et Guy Eder de La Fontenelle.
- 94 THOMAS (Georges-Michel). Prisonniers anglais en Bretagne pendant la guerre d'Indépendance. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 183-184.
Voir aussi les n°s 22 (rapport de Colbert, 1665) ; 151 (Américains incarcérés à Saint-Pol-de-Léon, 1785) ; 327 (Louis XVI et Brest) ; 330 (Brest et l'Angleterre, XVII^e siècle).

Révolution française

- 95 DURAND (Pierre). La fin des Girondins. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 20-23.
- 96 LE ROUX (Alain). Le bagne de Brest sous la Révolution (1789-An II). Brest, 1978, 2 vol. 100 p. + 49 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C. à Brest.
- 97 ROGUET (Brigitte). Le fédéralisme à Brest pendant la période révolutionnaire, 1792-1793. Brest, auteur, 1978, 29,7 cm, 100 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C. à Brest.
- Voir aussi les n°s 16, 17 (Bouvet, expédition d'Irlande) ; 20 (documents, 1789-1794) ; 23 (voyage, 1793-1794) ; 115 (fausse monnaie) ; 116 (tribunal criminel, 1791-an IV) ; 117 (justice militaire et maritime) ; 124 (Audrein, évêque constitutionnel) ; 151 (négociant américain à Brest) ; 154 (mines de Poullaouen et de Huelgoat) ; 213 (enseignement primaire) ; 246 (chouannerie) ; 352 (Porspoder).

Premier Empire

Voir le n° 161 (pêche).

Troisième République

- 98 L'expulsion des sœurs en 1902 à Plougonvelin. *Kannadig Sant-Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, juillet 1978, p. 4-10.
- 99 MESTUAL (G.). Paul Deschanel, sous-préfet de Brest, en visite en Lesneven. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 101-102.
Paul Deschanel fut sous-préfet de Brest entre 1879 et 1881.
- 100 REECE (Jack E.). The Bretons against France. Ethnic minority nationalism in twentieth-century Brittany. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1977, in-8°, 263 p., cartes.
- 101 TANNEAU (Yves). Législatives au passé : Louis Hémon et Georges Le Bail vainqueurs. *Ouest-France*, Finistère, 15 et 16 mars 1978.
- 102 THOMAS (G.-M.). Que sait-on sur M. Urscheller ? *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 152-153.
Cléricaux et anticléricaux au lycée de Brest en 1887-1888.
- 103 TREBAOL (Charles). Louis Hémon (1844-1914), député et sénateur républicain et la vie politique dans la Cornouaille quimpéroise sous la III^e République. Brest, auteur, 1978, 29,7 cm, XXVII-290 p.
Thèse de 3^e cycle déposée au C.R.B.C., à Brest.
- Voir aussi les n^{os}121 (navires américains à Brest) ; 178 (syndicalisme) ; 183 (breton à l'école) ; 189 (paysannerie).

Seconde Guerre mondiale

- 104 ABALAN (Michel). Les premiers départs d'Argenton le 19 juin 1940. *Les cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 129-130.
- 105 BAUDOT (Marcel). [Compte rendu de] Roger Huguen. Par les nuits les plus longues. Réseaux d'évasion d'aviateurs en Bretagne (1940-1944). Saint-Brieuc, 1976. *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 112, octobre 1978, p. 123-125.
- 106 LE GRAND (A.). La Résistance dans le Finistère, 1940-1944. Quimper, 1978, 20,5 × 14,5 cm, 73 p., ill.
Ouvrage édité à l'occasion d'une exposition présentée au Musée des beaux-arts de Quimper en novembre-décembre 1978. Nombreux documents et photographies.
- 107 La Libération de Quimper d'après un récit du maire de la Libération. Département du Finistère. Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation. Quimper, 1978, 22,5 × 28,5 cm, 2 p.
- 108 LEROUX (Roger). Le Morbihan en guerre, 1939-1945. Mayenne, J. Floc'h, 1978, 672 p., phot., cartes, index.
Nombreuses notes sur les régions de Carhaix et de Quimperlé.
- 109 OLLIVIER (Jean). Evasions à bord de bateaux de pêche. Département du Finistère. Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation. Quimper, 1978, 22,5 × 28,5 cm, 1 p.
- 110 TANNEAU (Yves). En marge du congrès de la F.N.D.I.R.P. : la Résistance à Douarnenez (1940-1944). *Ouest-France*, 3 et 6 juin 1978.
- 111 THOMAS (G.-M.). Les heures sanglantes de la Libération de Cléder. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 75-77.

- 112 VAZEL (Georges). Le corps-franc Marceau du lycée La Tour d'Auvergne. Département du Finistère. Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation, Quimper, 1978, 22,5 × 28,5 cm, 2 p.

Voir aussi le n° 120 (Brest, guerre sous-marine).

Depuis 1945

- 113 OLIVIER (Fanch). Bretagne. Breizh. Une nouvelle prise de conscience. Verviers, Nouvelles éditions Marabout, 1978, 11,5 × 11,5 cm, 128 p.

Avec la collaboration de Kristian Keginer et Jean-Michel Guilloux.

Voir aussi les n°s 178 (syndicalisme) ; 182 (lutttes paysannes).

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative

- 114 Les maires de Camaret. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 56.

Voir aussi les n°s 42 (Morlaix, municipalité, XVIII^e siècle) ; 43 (administration départementale) ; 99 (Brest, sous-préfecture).

Histoire financière

- 115 THOMAS (Georges-Michel). Des fabricants de fausse monnaie sous la Révolution. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 24-25.

A Brest en 1797, à Landerneau en 1798.

Voir aussi les n°s 42 (officier de la Monnaie, XVIII^e siècle) ; 43 (comptabilité départementale).

Histoire judiciaire

- 116 MALLEGOL-ANSQUER (Anne-Marie). Le tribunal criminel du Finistère de 1791 à l'an IV. [Brest], 1978, 28 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 117 QUILLY (Alain). Justice militaire et maritime sous la Révolution. [Brest], 1978, 59 p., pièces justificatives (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

Essentiellement d'après les archives départementales du Finistère et les archives de la marine à Brest.

Voir aussi les n°s 89 (bagne de Brest) ; 96 (*id.*).

Marine

- 118 Au XVIII^e siècle, on n'aimait pas les vins "faibles" et "plats" dans la Marine. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 212-213.

Deux documents de 1778 extraits des archives de la marine à Brest.

- 119 DIVANACH (Marcel). Le marsouin hâbleur. Ar moroc'h fougaser. Brest, 1978, 20 cm, 127 p.
Récits et aventures des "laboueurs de la mer".
- 120 DIZERBO (A.-H.). A l'affût des cuirassés allemands. Les sous-marins britanniques devant Brest (1941-1942). *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 140-143.
- 121 PESLIN (Charles-Yves). Un Iroquois à Brest (1868-1905). *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 9-13.
Le "monitor" *Onondaga*, construit aux Etats-Unis lors de la guerre de Sécession et acheté par la marine française.
- Voir aussi les n^{os} 16, 17 (Bouvet, expédition d'Irlande) ; 18 (récits maritimes) ; 42 (amirauté de Morlaix ; Guébriant) ; 91, 92 (Brest et la guerre d'Indépendance américaine) ; 109 (guerre 1939-1945) ; 146 (bois de marine, XVII^e siècle) ; 153 (naufages et pillages, XVIII^e siècle) ; 168 (naufage, 1752) ; 181 (amiral d'Estaing) ; 245 (naufage, 1762) ; 249 (naufage, 1901) ; 371 (épaves).

HISTOIRE RELIGIEUSE

Vie et sentiment religieux

- 122 CASTEL (Guy). Le "tour de l'église". *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 45-47.
A propos de Marc'harit Fulup (1837-1909) et des pèlerinages par procuration.
- 123 DUCHEMIN (Jacques). Pardons bretons du temps passé. Bruxelles, Sodim, 1977, 28,5 × 20,5 cm, n.p., ill.
148 reproductions de cartes postales anciennes commentées.

Clergé

- 124 DANIEL (René). Notes et documents sur Yves-Marie Audrein, évêque constitutionnel du Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 279-299.
- 125 LAFFOREST (Dominique de). Notes supplémentaires sur la personnalité d'un évêque breton : Louis de Goesbriand. *Bleun-Brug*, mars-avril-mai 1978, n° 214, p. 7-9.
- 126 LE FLOC'H (Chanoine Jean-Louis). Deux enfants de Camaret : les chanoines Joseph et François-Auguste Tephany. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 76-81.
- 127 LE FLOC'H (J.-L.). Jean Guezengar, curé de Ploaré (1809-1839). *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 218, p. 4 ; n° 219, p. 4 ; n° 220, p. 4.
- 128 LE FLOC'H (J.-L.). Le dernier recteur de Plonivel, Martial Besnier. *Loctudy*, bulletin paroissial, janvier 1978, p. 4-5.
- 129 LE FLOC'H (J.-L.). Le deuxième curé de Pont-l'Abbé, Jean Querneau. *Ensemble Pont l'Abbé*, bulletin paroissial, décembre 1978, p. 2-3.
- 130 LE FLOC'H (J.-L.). Vincent Le Mouel, premier curé de Pont-l'Abbé. *Ensemble Pont-l'Abbé*, bulletin paroissial, mars 1978, p. 2-3 ; juin 1978, p. 6-7.
- 131 MARC (F.). An Aotrou Perrot (1877-1943), *Pax*, chronique de Landévennec, n° 13, janvier 1978, p. 32-40, ill.

Ordres et congrégations

- 132 FALC'HUN (F.). L'abbaye de Daoulas (étude historique et architecturale). *L'Hospitalier*, bulletin paroissial de L'Hôpital-Camfrout, février 1978, p. 2 ; avril 1978, p. 9-10 ; juin 1978, p. 4-5 ; juillet 1978, p. 5-7.
- 133 Kerbénéat-Landévennec, 1878-1978. Les cent ans d'une communauté. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 14, avril 1978, p. 42-92.
- 134 MARC (F.). Landévennec, 1920-1940. Les approches d'une restauration. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 15, juillet 1978, p. 117-124.

Voir aussi les nos 19 (prieuré de Locmaria-Quimper) ; 41 (*id.*) ; 42 (abbaye de Daoulas) ; 98 (Plougonvelin, expulsion des sœurs, 1902) ; 210 (Plougonvelin, école des sœurs) ; 211 (Le Grouanec, école des sœurs) ; 336 (prieuré de Camaret) ; 350 (Landévennec).

Missions

- 135 MÉVELLEC (F.). Le vénérable Michel Le Nobletz, géant de l'apostolat. *Bleun-Brug*, nos 211 à 214, 2^e trimestre 1977 - mai 1978.

Hagiographie

- 136 BERNIER (Gildas). Le lit des saints dans le folklore et l'hagiographie celtiques. *Etudes celtiques*, 1978, t. XV, p. 627-631.
- 137 DUVAL (Michel). La grande Vierge des Celtes d'Irlande en petite Bretagne. Autour du culte de Brigitte de Kildare. *Actes du 99^e congrès national des sociétés savantes*, Besançon, 1974. Paris, Bibliothèque nationale, 1977.
- Compte rendu par F. GRÉGOIRE, dans *Pax*, chronique de Landévennec, n° 12, octobre 1977, p. 159.
- 138 FLEURIOT (Léon). Le "saint" breton Winniau et le pénitentiel dit "de Finnian". *Etudes celtiques*, 1978, vol. XV, p. 607-614.
- 139 GRÉGOIRE (F.). Notes d'hagiographie bretonne. Saint Exupère ou sant Dispar ? *Pax*, chronique de Landévennec, n° 15, juillet 1978, p. 115.
- 140 NAVATTE (docteur Jean-Paul). Les saints guérisseurs bretons. Rennes, éd. Ouest-France, 1977, in-8°, 32 p., ill.

Voir aussi les nos 30 (A. Oheix) ; 248 (saint Ederne).

Institutions et patrimoine ecclésiastique

- 141 MINOIS (Georges). Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750 : quelques aspects de la vie religieuse. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CVI, 1977 (1978), p. 17-33.
- 142 MIOSSEC (Y.). La fabrique de Pleyber - Saint-Thégonnec aux XVII^e et XVIII^e siècles. *La Voix de Saint-Thégonnec*, bulletin paroissial, janvier 1978, p. 20 ; février 1978, p. 2 ; mars 1978, p. 2 ; avril 1978, p. 20 ; mai 1978, p. 20 ; juin 1978, p. 2 ; septembre 1978, p. 20 ; octobre 1978, p. 20 ; novembre 1978, p. 20.

Voir aussi les nos 335 (paroisse de Camaret) ; 373 (fabrique de Primelin).

Protestantisme

- 143 Protestants à Lesconil. *Bagig Leskon*, bulletin paroissial de Lesconil, février 1978, p. 2-3 ; mai 1978, p. 4-5.
Histoire de l'implantation protestante à Lesconil.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE**Agriculture**

- 144 CLEAC'H (A.), PIRIOU (N.) et BODÉRÉ (J.-Cl.). La basse vallée de l'Aulne : une région à vocation paysagère et agricole. *Norois*, n° 96, octobre-décembre 1977, p. 525-541, cartes.
- 145 DÉNIEL (René-Yves). L'élevage du cheval en Bretagne pour la remonte des Templiers. *Gwéhall*, t. I, 1978, p. 65-71, ill.
- 146 DUVAL (Michel). Forêts seigneuriales en Bretagne au XVII^e siècle. [Rennes, chez l'auteur], 1978, in-8°, II-154 p., carte.
Notamment le chapitre VIII : Les bois de marine et le contrôle des maîtrises à la fin du règne de Louis XIV.
- 147 FEUTREN (Jean). La pomme de terre et d'autres fruits (agriculture à Pleyber au XIX^e siècle). *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, octobre 1978, p. 5-14.
- 148 La forêt bretonne en péril. *La Bretagne économique*, novembre 1978, n° 173, 9 p.
- 149 QUINIQU (Pierre et Hervé). Quelques aspects de l'apiculture au XI^e siècle (d'après le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé). *Revue française d'apiculture*, 1978, n° 370, p. 545-546.
- 150 ROHOU (Yves). L'agriculture, il y a cinquante ans [à Plomelin]. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 14-17.
- Voir aussi les nos 42 (Kerlaz, forêt, XVIII^e siècle) ; 188 (classes rurales, XVI^e-XVIII^e siècle) ; 189 (paysans, III^e République).

Commerce

- 151 BIZARDEL (Yvon). Américains d'antan en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 163-168.
Un équipage américain incarcéré à Saint-Pol-de-Léon en 1785, un négociant américain à Brest sous la Révolution.
- 152 MOISAN (René). Le trafic des ports de commerce de la région de Bretagne en 1977. *Cahiers économiques de Bretagne*, 1978, n° 1, 37 p., tableaux.
- 153 THEURKAUFF (Marie-Christine). Naufrageurs et pilleurs sur les côtes de Cornouaille au XVIII^e siècle (1723-1791). *Gwéhall*, t. I, 1978, p. 77-106.
- Voir aussi les nos 42 (marchands brestois, XVIII^e siècle) ; 360 (Plomelin, petit commerce).

Industrie

- 154 DÉNIEL (Yves). Un exemple d'économie dirigée : les mines de Poullaouen et du Huelgoat, an II - an III. Brest, 1978, 82 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.

- 155 FEUTREN (Jean). Les papeteries à Pleyber-Christ. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, mars 1978, p. 5-14 ; avril 1978, p. 5-17 ; mai 1978, p. 6-16 ; juin 1978, p. 5-17 ; juillet 1978, p. 6-33 ; septembre 1978, p. 5-22.
- 156 FEUTREN (Jean). Pleyber, un pays de moulins. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, janvier 1978, p. 6-17 ; février 1978, p. 7-17.
- 157 JEGOU (Yann). L'évolution de la valeur ajoutée des industries agro-alimentaires bretonnes entre 1972 et 1976. *Cahiers économiques de Bretagne*, 1978, n° 1, 11 p.
- 158 L'HOTELIER (Michel). Activités industrielles à Plomelin. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 19.
- Voir aussi le n° 42 (Huelgoat, Poullaouen, mines, XVIII^e siècle).

Pêche

- 159 CADORET (Bernard), DUVIARD (Dominique), GUILLET (Jacques) et KERISIT (Henry). Ar Vag. Voiles au travail en Bretagne atlantique. Grenoble, éd. des 4 Seigneurs, 1978, in-4°, LXXXII-371 p., ill.
Avec la collaboration de Michèle Cadoret, Pierre-Yves Dagault, Guillaume Floc'h et François Vivier. Premier volume consacré aux sardiniers et aux thoniers.
- 160 DUPOUY (Auguste). Pêcheurs bretons. Le Guilvinec, éd. Le Signor et Puget, 1978, in-4°, 232 p., ill.
Réimpression en offset de l'édition de 1920, avec une introduction d'Henri Queffélec.
- 161 LE MAITRE (Louis-Pierre). La pêche dans le Finistère en 1810. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t.CV, 1977, p. 301-310.
- Voir aussi les n°s 184 (pêcheurs, début XX^e siècle) ; 186 (matelots de Concarneau, 1800-1914).

Ports

- 162 CASTEL (Yves-Pascal). Le port de Pempoul à Saint-Pol-de-Léon. Quelques aperçus du trafic dans le second quart du XVII^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 63-68.

Transports

- 163 BEAULIEU (François de). Les dents du progrès : la marée noire. Paris, Le Sycomore, 1978, 181 p.
- 164 BERNARD (J.). Les transports maritimes dans l'Atlantique et les mers étroites, et leurs prolongements fluviaux au Moyen Age. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXV/2, 1978, p. 159-179.
- 165 La catastrophe de l'Amoco Cadiz. Rapport de la commission d'enquête du Sénat. Paris, Hachette Littérature, 1978, in-8°, 313 p.
- 166 CORRE (M.-C.). Plan routier breton et transformations de l'espace rural. L'exemple de Sainte-Sève (Finistère). *Penn ar Bed*, n° 92, mars 1978, p. 271-282, cartes.
- 167 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] A. Trébaul et G. Leclerc. Le canal de Nantes à Brest dans l'histoire de Châteaulin. Châteaulin, 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 409.

- 168 J. D. L'étrange naufrage d'un navire anglais au large de Locquirec en 1752. *Locquirec*, bulletin paroissial, septembre 1978, p. 9-11.
- 169 Sentier de grande randonnée du "Tro-Breiz". Tronçon du Finistère : Plouégat-Moysan - Morlaix (Topo-guide provisoire). Brest, 1978, 21 × 29,7 cm, n.p., cartes (ronéo).
Édité par la délégation du Finistère du Comité national des sentiers de grande randonnée.
- 170 Sentier de grande randonnée G.R. 380 Plouégat-Moysan - Huelgoat. Topo-guide provisoire. Brest, 1978, 21 × 29,7 cm, 13 p., cartes (ronéo).
Édité par la délégation du Finistère du Comité national des sentiers de grande randonnée.
- 171 Sentier du "Tro-Breiz" de Huelgoat à Douarnenez. Brest, 1978, 21 × 14 cm, 35 p., cartes.
"Topo-guide" provisoire du sentier de grande randonnée G.R. 34, édité par la délégation du Finistère du Comité national des sentiers de grande randonnée.
- Voir aussi les nos 153, 168, 245, 249 (naufages).

HISTOIRE SOCIALE

Démographie

- 172 COTTY (J.) et HAMON (G.). La population de Penmarc'h au XVIII^e siècle, étude démographique. Rennes, 1974, (dactyl.).
Mémoire de maîtrise de l'université de Rennes II.
- 173 LE GUEN (Gilbert). Grands traits de l'évolution récente de la population bretonne (1954-1975). *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1978, t. LXXX, p. 85-94.
- 174 LE MOAL (Marie-Odile). Plomelin, changements démographiques. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 9.
- 175 SEGALEN (Martine). Cycle de la vie familiale et transmission du patrimoine en Bretagne. Analyse d'un cas. *Ethnologie française*, t. 8, n° 4, année 1978, p. 271-278.
- 176 SEGALEN (Martine). La difficulté de définir une population en pays d'habitat dispersé : l'exemple de Saint-Jean-Trolimon (Sud-Finistère), dans *L'étude des isolats, espoirs et limites*, Paris, I.N.E.D., 1976, p. 57-64, 1 fig.
- 177 SEGALEN (Martine). L'espace matrimonial dans le sud du pays bigouden au XIX^e siècle. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 109-122, carte.

Groupes sociaux

- 178 Bulletin du Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme. Paris, 1977-1978, n° 2, 232 p. (ronéo). [Université de Paris I Panthéon-Sorbonne].
Anciennement Bulletin du Centre d'histoire du syndicalisme. Donne un état des recherches en cours : plusieurs concernent le Finistère.
- 179 CARAES (Jean). Les "kakous de Kerjoli" en Ploudalmézeau. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 135-136.
Les "kakous" sont les descendants des lépreux.
- 180 DELROEUX (Jacques). L'isolat : outil d'anthropologie sociale. Le cas du Cap-Sizun traditionnel (Sud-Finistère, 1800-1975), dans *L'étude des isolats, espoirs et limites*, Paris, I.N.E.D., 1976, p. 107-128, 6 fig.

- 181 DIZERBO (A.-H.). L'amiral d'Estaing et ses seigneuries de Basse-Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 185-188.
- 182 ECHELARD (Yves). Les 400 coups des paysans bretons, 1945-1975. S.l., éd. Le Signor, 1978, in-8°, 241 p., ill.
Historique des luttes paysannes depuis la Seconde Guerre mondiale, par un ancien inspecteur de la Sûreté nationale.
- 183 ELEGOET (F.). "Nous ne savions que le breton et il fallait parler français". Mémoires d'un paysan du Léon. La Baule, éd. Breiz hor bro, 1978, in-8°, 231 p.
A partir d'entretiens avec un paysan du Léon né en 1898 (entretiens enregistrés en 1973 et 1974), une enquête anthropologique suivie d'une analyse de "l'identité dans le cadre de la relation de dominance qu'exerce sur la société paysanne le système social dominant". *In fine*, notations méthodologiques sur "la technique de l'entretien".
- 184 GUÉGUEN (Michel). Les pêcheurs bretons au bon vieux temps. Bruxelles, Sodim, 1977, 28,5 × 20,5 cm, n.p., ill.
Nombreuses reproductions de cartes postales anciennes commentées.
- 185 GUÉGUEN (Michel-Emile) et THOMAS (Georges-Michel). Petits métiers bretons d'autrefois. Bruxelles, éd. Libro-sciences, 1978, 28,5 × 20,5 cm, 109 p., ill.
Essentiellement composé de reproductions de cartes postales anciennes.
- 186 GUÉGUEN (Michel) et LE MAITRE (Louis-Pierre). Matelots de Concarneau. S.l.n.d. (Concarneau, 1978), in-8°, 421 p., ill., plans.
- 187 LAFFOREST (Dominique de). Un des derniers chefs de clan d'Armorique : Louis de Parcevau. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 68-74.
- 188 SÉE (Henri). Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution. Brionne, G. Montfort, 1978, in-8°, 544 p.
Réédition de l'ouvrage publié en 1906.
- 189 WEBER (Eugen). Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France, 1870-1914. Stanford, Stanford University Press, 1976, in-8°, XV-615 p.
Compte rendu par Catherine BERTHO-LECLERC, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1978, t. CXXXVI/1, p. 207-208.

Voir aussi les n°s 357 (exode rural en Dordogne) ; 370 (Plozévet).

Vie quotidienne

- 190 DEUNFF (Jean). Tabacs et pipes en Bretagne autrefois. Bruxelles, éd. Sodim, 1977, in-8°, 123 p., ill.
- 191 DEVAILLY (Guy). L'usage du cidre en Bretagne aux VIII^e et IX^e siècles. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1976, t. LXXXIX, p. 12-19.
A partir de textes du cartulaire de Landévennec.
- 192 KERIVEL (Charles). Du termaji chez les Penn-sardinn. Le Relecq-Kerhuon, 1978, 30 cm, 48 p.
- 193 TANGUY (Pierre). Aspects de la vie quotidienne à Lesneven au temps de Louis-Philippe. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 98-100.
- 194 TANNEAU (Yves). Les divertissements d'antan en pays de Douarnenez. *Ouest-France*, 28 juillet 1978.

Voir aussi le n° 118 (consommation de vin, XVIII^e siècle).

Traditions et croyances populaires

- 195 DIZERBO (A.-H.). Les îles imaginaires des Celtes. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 150-151.
- 196 DURAND (Pierre). Légendes de la côte du Léon. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 110-117.
- 197 Eun tammig brezonek. Dictons populaires en langue bretonne recueillis par Pierre Urcun. *Mon clocher*, bulletin paroissial de Clédén-Cap-Sizun, décembre 1978, p. 2.
- 198 FAVÉ (Louis). Expressions populaires en langue bretonne. *Le phare d'Ouessant*, bulletin paroissial, mars 1978, p. 9 ; mai 1978, p. 9.
- 199 GARGADENNEC (R.). Contes du Cap-Sizun. Paris, Maisonneuve, 1978, 257 p.
Deuxième édition augmentée de notes et de documents en breton.
- 200 HÉLIAS (Pierre-Jakez). Contes bretons du pays bigouden, II. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1978, 17 × 22 cm, 36 p., ill.
- 201 LAURENT (Donatien). Breton orally transmitted Folk Poetry. Odense University Press, 1978, p. 16-25.
- 202 LAURENT (Donatien). Autour du "Barzaz-Breiz" : Ar Falc'hon - Le Faucon. Texte inventé ou chant recueilli ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 333-349, ill.
- 203 LE FLOCH (Jean-Louis). L'enquête sur les coutumes et traditions disparues. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 399-402.
- 204 LE MOAL (André). Contes de Bretagne, anciens et nouveaux. Lothey, auteur, 1978, 21 cm, 68 p.
- 205 LHÉRITIER (Antony). Plougwechall : coutumes et traditions. *Le Carillon du Trégor*, bulletin paroissial de Plouézoc'h, février 1978, p. 2 ; mars 1978, p. 20.
- 206 PRISER (Louis). Mariages en Bretagne autrefois. Bruxelles, éd. Libro-sciences, 1978, 28,5 × 20,5 cm, 165 p., ill.
Nombreuses reproductions de cartes postales anciennes.
- 207 THOMAS (Georges-Michel). Coiffes et costumes en Bretagne autrefois. Bruxelles, Sodim, 1977, 28,5 × 20,5 cm, 131 p., ill.
Composé essentiellement de reproductions de cartes postales et de gravures anciennes.
- Voir aussi les n^{os} 136 (lit des saints) ; 140 (saints guérisseurs) ; 367 (traditions de Plougastel-Daoulas).

HISTOIRE DE LA CIVILISATION**Corps savants**

- 208 CHARPY (Jacques). Chronique des sociétés savantes de Bretagne et autres associations d'histoire et d'archéologie. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 223-230.
Pour le Finistère, trois notices sur la Société archéologique du Finistère, la Société d'études de Brest et du Léon et le Centre brestois de documentation historique de la marine (p. 225-226).

Enseignement

- 209 Le breton et son enseignement aux siècles passés. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 156-158.
- 210 L'école des sœurs (historique de son origine). *Kannadig Sant-Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, mars 1978, p. 5-8.
- 211 Historique de l'école des sœurs du Grouanec. *Mouez Dom Mikael*, bulletin paroissial de Plouguerneau, juillet 1978, p. 6-7 ; août 1978, p. 6-7.
- 212 JONES (Michael). Education in Brittany during the later Middle Ages ; a survey. *Nottingham Medieval Study*, 1978, p. 58-77.
- 213 LANNON (Jacqueline). L'instruction primaire publique de 1789 à 1795, d'après les archives du Finistère. [Brest], 1978, 50 p., pièces justificatives (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 214 LE MOIGN (Yves). L'école aposto - (évocation de l'école apostolique d'Haïti à Saint-Pol-de-Léon). *La Lettre de Saint-Jacques*, octobre 1978, p. 10-13.
- 215 POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.). Anatole Le Braz et la faculté des lettres de Rennes en 1908-1909. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1978, t. XXX, p. 81-83.
- 216 QUÉNIART (Jean). Les apprentissages scolaires élémentaires au XVIII^e siècle : faut-il réformer Maggiolo ? *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXIV, janvier-mars 1977, p. 3-27.
Nombreux exemples à Brest et Quimper. Intéressant article de méthodologie.
Voir aussi les nos 102 (lycée de Brest, 1888) ; 112 (lycée de Quimper, Résistance) ; 183 (breton à l'école).

Art*Etudes générales*

- 217 L'artisanat d'art en Bretagne : tradition, création. S.l., Conférence des métiers de Bretagne, 1978, 20 cm, n.p.
- 218 BARRIÉ (Roger), CASTEL (Yves-Pascal) et DANIEL (Tanguy). Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1977). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 145-186, ill.
- 219 CALVEZ (L.), DIZERBO (A.-H.) et KERAUDREN (Th.). Etat des églises et des chapelles de la presqu'île de Crozon et des environs. Crozon, 1978, 21 × 29,7 cm, IV-148 p. (ronéo).
Inventaire avec plans, bibliographie, index.
- 220 CASTEL (Y.-P.). Une nouvelle rubrique dans le "Bulletin de la Société archéologique du Finistère". *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1682, 27 janvier 1979, p. 4, ill.
Rubrique consacrée aux études, découvertes et restaurations de monuments et d'objets d'art du Finistère.
- 221 Chronique des Monuments historiques et des sites classés dans le Finistère. *Gwéchall*, t. I, 1978, p. 259-263.
- 222 HAMON (Françoise). L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France dans le Finistère. *Gwéchall*, t. I, 1978, p. 251-258, carte.

- 223 KERANFOREST. Pierres et paysages dans le Finistère. Mayenne, Floch, 1978, in-4°, 411 p., ill.
- 224 RENOUARD (Michel). Art roman en Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1978, 23 cm, 32 p.
Voir aussi les nos 6 (guide de l'art) ; 337 (artistes à Camaret).

Architecture

- 225 BAYLÉ (Jeanne). L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 219-277, ill.
- 226 BEAU (E.), CHAUVIN (T.), DAVID (S.) et MOUGÉAT (F.). La maison unifamiliale récente à Saint-Renan. *Penn ar Bed*, n° 92, mars 1978, p. 253-260.
- 227 BEAU (E.), LE LAY (M.-F.) et PLOUGASTEL (R.). L'habitat mobile. *Penn ar Bed*, n° 92, mars 1978, p. 253-260.
- 228 CASTEL (Y.-P.). Le clocher de Ploaré, amer sur la baie. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 223, p. 4.
Historique de la construction du clocher.
- 229 CASTEL (Y.-P.). Les vases acoustiques de l'église de Ploaré. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 215, p. 4.
- 230 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune de Bohars. Le patrimoine architectural et les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1978, 21 × 29,7 cm, 66 p., ill., plans et cartes.
Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.
- 231 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune de Gouesnou. Le patrimoine architectural et les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1978, 21 × 29,7 cm, 90 p., ill., plans et cartes.
Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.
- 232 Un chantier de restauration : la chapelle de la Madeleine en Briec-de-l'Odet. Compte rendu des travaux. *Gwéhall*, t. I, 1978, p. 265-273, ill.
- 233 DIZERBO (A.-H.). L'église et les chapelles de Camaret. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 47-55.
- 234 DURAND (Gildas). Le château de Trémazan en Landunvez, Léon. Histoire archéologique. *Gwéhall*, t. I, 1978, p. 159-193, ill.
- 235 DURAND (Gildas). Le château de Trémazan en Landunvez, Léon : rapport archéologique et propositions de restauration. Rennes, Conservation régionale des Bâtiments de France, 1978, 29,5 cm, 26 p.
- 236 HAMON (Françoise). Le château dans le discours sur l'architecture, XVI^e-XVIII^e siècles. *Arts de l'Ouest, études et documents*, n° 5, juin 1978, p. 5-20, ill.
Fondamental pour comprendre l'architecture des châteaux bretons du XVI^e au XVIII^e siècle.
- 237 Historique de la construction de l'église paroissiale de Kerlouan (1863-1865). *Hekleo Kerlouan*, bulletin paroissial, 1978, n° 179, p. 10-13 ; n° 180, p. 3-4 ; n° 181, p. 6-7.

- 238 LE COUÉDIC (Daniel). Evolution typologique de la maison unifamiliale. *Penn ar Bed*, n° 92, mars 1978, p. 242-252.
Etude de l'évolution du domaine bâti dans toute la Bretagne.
- 239 LOYER (François). Châtelains et châteaux au XIX^e siècle dans l'Ouest de la France. *Arts de l'Ouest, études et documents*, n° 5, juin 1978, p. 45-77, ill.
- 240 MUSSAT (André). Beaucoup de châteaux, peu d'études... *Arts de l'Ouest, études et documents*, n° 5, juin 1978, p. 1-4.
Réflexions sur l'archéologie des châteaux de Bretagne du XVI^e au XIX^e siècle.
- 241 Reprise des fouilles [de l'église abbatiale de Landévennec]. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 16, octobre 1978, p. 165-170, plan.
- 242 SIMON (François). Cloches et clocher de Sizun (historique). *Keleier an Arre*, bulletin paroissial de Sizun, janvier, février, mars, mai et décembre 1978, à la page 20 de chaque numéro,
- 243 VOLOTER (Nicole). Châteaux et manoirs du canton de Pont-l'Abbé. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 133-157, ill.
Voir aussi les nos 42 (clocher de Combrit ; chapelle à Guipavas, XVIII^e siècle) ; 45 (plans et dessins d'architecture) ; 325 (château de Brest) ; 356 (enclos paroissial de La Martyre) ; 379 (château de Kerjean).

Musique et chansons

- 244 Chansons brestoises. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 43.
- 245 DIZERBO (François). La complainte de seize hommes noyés. Naufrage survenu dans la paroisse de Landéda le 10 février 1762. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 127-128.
Texte breton et traduction française.
- 246 DUPUY (Roger). Chansons populaires et chouannerie en Basse-Bretagne. *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1978, n° 25, p. 2-15.
- 247 KERITY (J.-M.). Les binious bombardent. Le Guilvinec, Le Signor, 1978, 21 cm, 264 p.
- 248 LANNIC. Gwerz sant Eder. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 218, p. 3-4.
Vie de saint Eder.
- 249 LE TARO (Alphonse). Le naufrage de la « Sainte-Marthe » à Plouescat - Cléder (8 mars 1901). *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 78-87.
Avec des plaintes en breton et traduction française.
Voir aussi le n° 300 (La Villemarqué).

Peinture

- 250 ANQUETIL (Marie-Amélie). Charles Filiger. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 73-80.
Peintre du groupe de Pont-Aven, né à Thann en 1863, mort à Brest en 1928.
- 251 ANSIEAU (Joëlle). Georges Lacombe (1868-1916). *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 81-87.
Peintre versaillais du groupe de Pont-Aven.

- 252 BERGOT (F.). Une saison à Pont-Aven. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 42-47.
Gauguin et Emile Bernard en 1888.
- 253 CORBES (H.). Les peintres irlandais du XIX^e siècle et la Bretagne. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CVI, 1977 (1978), p. 40-42.
Mentionne un *Intérieur d'une ferme bretonne*, d'Helen Mabel Trevor (1831-1900) et un *Verger de pommiers à Quimperlé* de Walter Osborne (1859-1903), exposés au musée de Dublin.
- 254 DEBAUVE (J.-L.). Le peintre Georges Seurat et Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 52.
Croquis exécutés à Brest en 1879-1880 par Georges Seurat, lors de son service militaire.
- 255 DELBANCO (M.). Note sur O' Conor. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 130-131.
Roderic O' Conor (1860-1940), peintre irlandais du groupe de Pont-Aven.
- 256 DELOUCHE (Denise). Auguste Goy, un peintre oublié. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 200-209, ill.
Peintre né en 1812, mort en 1875, dont les œuvres sont conservées au musée des Beaux-Arts à Quimper et au musée de Kerazan en Loctudy.
- 257 DELOUCHE (Denise). Pont-Aven avant Gauguin. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 30-41.
- 258 DENIS (Marie-Claire). Notes sur le "symbolisme pictural" de Maurice Denis. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 88-99.
- 259 LE BIHAN (Olivier). Chamaillard et le groupe de Pont-Aven. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 120-129.
Ernest Ponthier de Chamaillard, né à Quimper en 1862, mort à Paris en 1930.
- 260 LE BIHAN (Olivier). Gauguin et ses amis du groupe de Pont-Aven. Chronologie parallèle (1886-1895). *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 5-15.
- 261 L'école de Pont-Aven dans les collections publiques et privées de Bretagne. S.l., 1978, 22 × 21 cm, n.p., ill.
Catalogue abondamment illustré (en noir et en couleurs), comportant une chronologie, 102 notices détaillées sur les œuvres exposées, une bibliographie et une liste des expositions consacrées à Gauguin et à l'école de Pont-Aven depuis 1894. Œuvre collective de F. Bergot, A. Cariou, D. Heude, G. Lacambre, R. Le Bihan, P. Quiniou, P. Ramade, V. Rousseau, C. Souviron, J. Vilain.
- 262 FOUCHER (Jean). Un artiste brestois et lesnevien : Charles Corcuff (1872-1953). *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 153-154.
- 263 GOURVIL (F.). Une devise en breton et un peintre. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 42-43.
Un tableau du peintre Pierre Barazer. (Cf. t. CV, 1977, n° 350).
- 264 HÉLIAS (Pierre-Jakez). Pierre Péron. Brest, éd. de la Cité, 1978, 22 × 23 cm, 148 p., ill.
- 265 LAURENT (Charles). [Compte rendu de] Denise Delouche. Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province. Paris, Klincksieck, 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 402-407.
- 266 LE FEBVRE (Elisabeth Yves). Le peintre Geneviève Couteau. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 144-145.

- 267 Le mouvement impressionniste dans l'école de Pont-Aven. Musée de Pont-Aven, 1978, 24 × 16 cm, 47 p., ill.
Catalogue d'exposition, œuvre collective de Wladyslawa Jaworska, Charles-Guy Le Paul, Charles Durand-Ruel, Pierre Leprohon et Joëlle Ansieau.
- 268 LE PAUL (Charles-Guy), Beaufrère, le Nabi breton (1876-1960). *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 100-110.
Adolphe-Marie Beaufrère, originaire de Quimperlé.
- 269 LE PAUL (Charles-Guy) et DUDENSING (G.). Gauguin et Schuffenecker. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 48-60.
- 270 MANAC'H (Etienne). Gauguin et Ségalen. *Revue des deux mondes*, mai 1978, p. 331-335.
- 271 RAMADE (Patrick). Maufra ou le combat pour la réalité. A propos des études de "Pont-Aven, ciel rouge" et de réflexions théoriques inédites de l'artiste. *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 111-119.
- 272 RETHO (Pierre). Charles Corcuff, illustrateur. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 154.
Ouvrages et articles de revues comportant des illustrations de Charles Corcuff (1872-1953).
- 273 RETHO (Pierre). Illustrateurs bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 45.
Notes sur les œuvres de Désiré-Lucas (1869-1949), Yves-Marie Le Gouaz (1742-1816) et Paul-Félix Léonnet (1842-1899).
- 274 SÉVELLEC (Joël-Jim). Jim-E. Sévellec. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 66-75.
- 275 WALTER (Elisabeth). "Le Seigneur Roy" : Louis Roy (1862-1907). *Bulletin des amis du musée de Rennes*, n° 2, été 1978, p. 61-72.
Peintre jurassien qui séjourna peut-être en Bretagne et qui subit certainement l'influence du groupe de Pont-Aven.
- Voir aussi les nos 25 (Maufra) ; 33 (Yan Dargent).

Sculpture

- 276 CASTEL (Y.-P.). Le chapiteau de l'église Saint-Jacques de Pouldavid. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 219, p. 3.
- 277 CASTEL (Y.-P.). Croix et calvaires de L'Hôpital-Camfrout. *L'Hospitalier*, bulletin paroissial de L'Hôpital-Camfrout, janvier 1978, p. 6-8.
- 278 CASTEL (Y.-P.). Les croix de nos campagnes. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1675, 2 et 9 décembre 1978, ill.
- 279 CASTEL (Y.-P.). Les croix du grand Douarnenez. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 217, p. 4.
Les croix de chemins à Douarnenez.
- 280 CASTEL (Y.-P.). Demeures anciennes à Douarnenez. *L'Echo de Douarnenez*, 1978, n° 220, p. 3 ; n° 221, p. 2.
- 281 DEBIDOUR (V.-H.). Initiation à l'art des imagiers bretons. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1978, 22 × 17 cm, ill.

- 282 HUBERT (Martin-Philippe). Une figuration abstraite du Massacre des saints Innocents à l'aube de la Renaissance médiévale. Essai d'interprétation d'un chapiteau de l'ancienne abbaye de Landevenec. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 187-206, ill.
- 283 LECLERC (Guy). Les modèles de la sculpture bretonne aux XVII^e et XVIII^e siècles. *L'Echo de Saint-Louis de Châteaulin*, décembre 1978, p. 43-45.
- 284 THOMAS (Georges-Michel). Artistes et artisans en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. Louis-Marie Magado, sculpteur itinérant. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 213-218.
- 285 TRIGON (Jean de). Deux calvaires trop peu connus : Quilinen et Saint-Véneq. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 210-211.
- Voir aussi les n^{os} 75 (Ploaré, stèle antique) ; 78 (Plougastel-Daoulas, statue antique).

Vitrail

- 286 BARRIÉ (Roger). Etude sur le vitrail en Cornouaille au XVI^e siècle. Plogonnec et un groupe d'églises de l'ancien diocèse de Quimper. Rennes, Université de Haute-Bretagne, U.E.R. des arts, 1978, 2 vol., 180 p., 122 p. + ill., 21 × 29,7 cm (ronéo).
Thèse de 3^e cycle.
- 287 L'émail. Aperçu technique et historique. Les émaux d'art de Claude Le Petit. Bibliothèque de la ville de Brest, 1978, 21 × 29,7 cm, n.p. [12 p.], ill.
Claude Le Petit, artiste d'origine normande fixé en Bretagne depuis 1970. Photo n° 6 : Descente de croix et Déploration du Christ mort, 7 × 11,5 cm, s.d., au Musée de Morlaix.

Histoire littéraire

- 288 ANDRÉ (Jacques). Paol Keineg. Brest, auteur, 1978, 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise, faculté des lettres de Brest.
- 289 BAUMGARTNER (Emmanuèle). Le "Tristan en prose". Essai d'interprétation d'un roman médiéval. Genève, Droz, 1975, in-8°, XIII-351 p. (*Publications romanes et françaises*, 133).
Compte rendu par Françoise VIEILLARD, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1978, t. CXXXVI/1, p. 130-131.
- 290 BELLEC (Robert). Les Iles dans l'œuvre de Victor Segalen. Du "Journal des Iles" au "Maître du Jour". *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 190-195.
- 291 BESNIER (Patrick). Villiers de l'Isle-Adam et l'Amérique. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 180-182.
- 292 CASTEL (Guy). Paul Léautaud et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 155-156.
- 293 CORBES (H.). Au berceau du panceltisme : Abergavenny. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CVI, 1977 (1978), p. 3-16.
A l'occasion de l'évocation de l'Eisteddfod de 1838, esquisse des relations interceltiques avant 1900.
- 294 DEBAUYE (J.-L.). Deux lettres inédites de Victor Segalen. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 196-199.

- 295 Et si Victor Segalen avait écrit les Immémoriaux bretons ? *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 8.
- 296 GURY (Jacques). Complément à une étude sur "Les avatars de la légende de Kerjean". *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 85/3, 1978, p. 487-488.
- 297 GURY (Jacques). Emile Masson, un prophète pour notre temps. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, janvier-mars 1978, p. 15-18.
- 298 HÉLIAS (Pierre-Jakez). Lettres de Bretagne. Paris, éd. Galilée, 1978, in-8°, 241 p.
- 299 JOLY-SEGALEN (Annie). Victor Segalen à l'hôpital maritime de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 3-7.
- 300 LAURENT (Donatien). La Villemarqué et les chants populaires bretons, dans *Histoire littéraire de la France*, Paris, Editions sociales, t. VIII, 1977, p. 339-345, ill.
- 301 LE BERRE (Yves). Emgann Kergidu de Lan Inizan : un homme, une œuvre, un terroir. Brest, auteur, 1978, 2 vol., 29,7 cm, 272 p. + 273 p.
Thèse de 3^e cycle déposée au C.R.B.C. à Brest.
- 302 LE FEBVRE (Elisabeth). La vie et l'œuvre d'Yves Le Febvre, 1874-1959. Morlaix, Association des amis du musée de Morlaix, 1978, 21 × 29,7 cm, 24 p., ill.
- 303 LE FLOCH (Jean-Louis). [Compte rendu de] P.-M. Mével, Kan ha stourm. Soniou, gwerziou, barzonegou. Brest, Brud, 1976. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 408-409.
- 304 LELOIR (M.). Georges-Gustave Toudouze. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 60 A - 60 D.
- 305 LE MENN (Gwennole). Dialogue avec la mort. Poème en moyen breton. *Etudes celtiques*, 1978, vol. XV, p. 633.
Œuvre du père Bernard du Saint-Esprit, publiée à Morlaix en 1656 chez l'imprimeur Nicolas du Brayet.
- 306 LE QUINTREC (Charles). Le centenaire de Max Jacob. *Revue des deux mondes*, septembre 1976, p. 619-625.
Avec un portrait de Max Jacob en 1926, par Augsburg.
- 307 LE QUINTREC (Charles). Les grandes heures littéraires de Bretagne. Rennes, Ouest-France, in-8°, 444 p., ill.
Anthologie des écrivains bretons de langue française (XIX^e et XX^e siècles), accompagnée de notices bio-bibliographiques sur chaque auteur.
- 308 MALMANCHE (Tanguy). Deux lettres de Tanguy Malmanche à Edouard Mocaër. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 137-139.
Lettres de 1946.
- 309 MARTIN (Denise). La poésie bretonne d'expression française de Tristan Corbière à nos jours. Brest, auteur, 1978, 2 vol., 29,7 cm, 440 p. + p. 441-843.
Thèse d'Etat soutenue à la faculté des lettres de Brest.
- 310 PESLIN (Ch.-Yves). Zénaïde Fleuriot et La Landelle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 215-216.
- 311 SEGALEN (A.-P.). Esquisse d'un état présent des recherches sur "Anne de Bretagne et la littérature de son temps" (1477-1514). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 97-110.
Etablit au passage un "dossier poétique" de la nef d'Anne de Bretagne la *Cordelière*, et de son capitaine Hervé de Porzmoguer (1512).

- 312 SEGALEN (A.-P.). Vers un atlas littéraire de la Bretagne. De Saint-Pol-de-Léon à Brignogan. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 54-58, carte.
- 313 THOMAS (G.-M.). Alexandre Dumas à Roscoff. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 59-62.
- 314 THOMAS (Georges-Michel). Saint-Pol Roux et Camaret. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 61-65.
- 315 VIER (Jacques). Anatole Le Braz (1859-1926). *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1978, t. LXXX, p. 77-80.
- Voir aussi les n°s 26 (lais bretons, XII^e-XIII^e siècles) ; 49 (Tristan) ; 169, 199, 200, 201, 204 (littérature orale) ; 202 (*Barzaz-Breiz*) ; 337 (écrivains à Camaret).

Médecine et pharmacie

- 316 ROUXEAU (Alfred). Laennec. Quimper, Editions de Cornouaille, 1978, 2 vol., 22 cm, 296 p. + 438 p.
Réimpression de l'édition de 1920.

Sciences

- 317 BOEDEC (Jean-François). Les O.V.N.I. en Bretagne : anatomie d'un phénomène. Paris, Fernand Lanore, 1978, 22 cm, 185 p.
- 318 MAYMARD (F. Marie). Un sommet de la cartographie bretonne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 37-41, ill.
Présentation des cartes nautiques de la Bretagne publiées en 1584 dans le *Spiegel der Zeevaerd* (Miroir de la navigation) du Hollandais Lucas Janszoon Waghenaer.
- Voir aussi le n° 45 (cartes et plans).

HISTOIRE LOCALE

Généralités

- 319 CORNOU (Jakez). Ar vro vigoudenn gwechall. Le pays bigouden autrefois. Pont-l'Abbé, éd. Sked, 1978, 30 × 21,5 cm, n.p., 154 cartes postales.
- 320 DANIEL (René). [Compte rendu de] Michel de Mauny. Le pays de Léon, Bro-Leon, Rennes, Armor-Editeur, 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 407-408.
- 321 GEORGELIN (René). Les îles du Ponant. *Amphitrite*, Comité brestois de documentation historique de la marine, n° 11, mars 1978, p. 33-38.
- 322 MAUNY (Michel de). La presqu'île de Crozon. Rennes, Ouest-France, 1977, 23 cm, 32 p.
- Voir aussi les n°s 3 (guide du Parc d'Armorique) ; 6 (guide communal) ; 7 (guide du littoral) ; 42 (principauté de Léon) ; 43 (cartes et plans) ; 80 (Poher gallo-romain) ; 144 (basse vallée de l'Aulne) ; 177 (pays bigouden, anthropologie) ; 180 (Cap-Sizun, anthropologie) ; 183 (Léon, anthropologie) ; 196 (Léon, légendes) ; 199 (Cap-Sizun, légendes) ; 200 (pays bigouden, légendes) ; 219 (presqu'île de Crozon, églises et chapelles) ; 243 (pays bigouden, châteaux et manoirs).

Bannalec

- 323 Bannalec au XIX^e siècle. *La Voix des genêts*, bulletin paroissial, 1978, n° 319, p. 21 ; n° 320, p. 21 ; n° 321, p. 21 ; n° 322, p. 4 et 21 ; n° 324, p. 21 ; n° 325, p. 21 ; n° 327, p. 4 ; n° 328, p. 21.

Chronique d'histoire locale au XIX^e siècle.

Berrien

- 324 PLONÉIS (Jean-Marie). Les diphtongues du parler de Berrien. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 197-218.

Voir aussi le n° 65 (tumulus).

Bohars

Voir le n° 230 (patrimoine architectural et sites).

Brest

- 325 BELLEC (François). Le château de Brest. Brest, éd. de la Cité, 1978, 22 × 22 cm, 156 p., ill.
- 326 CASTEL (Yves-Pascal). Compagnons de chope... en 1730, rue de Siam. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 30-31.
La répression des fraudes sur les boissons chez des bourgeois de Brest.
- 327 GIRAULT DE COURSAC (Pierrette). Louis XVI et Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 169-173.
- 328 GISSEROT (Jean-Paul). Brest. Rennes, Ouest-France, 1978, 23 cm, 32 p.
- 329 P.A.C. Brest en Europe : comment les Brestoïses perçoivent leurs relations avec les différentes cultures européennes : études d'opinions. Brest, P.A.C., 1978, 29,7 cm, 139 p.
- 330 SÉGALEN (A.-P.). Brest, port d'embarquement des prétendants au trône d'Angleterre. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 1-2.
- 331 Variétés brestoïses. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 33-36.
Notes sur Brest aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Voir aussi les n°s 42 (marchands brestoïses, XVIII^e siècle) ; 45 (cartes et plans) ; 89 (baigne) ; 91 (défenses, XVIII^e siècle) ; 92 (1778) ; 96 (baigne) ; 97 (fédéralisme) ; 99 (Deschanel sous-préfet) ; 102 (lycée, 1888) ; 115 (faux monnayeurs, 1797) ; 250 (Charles Filiger) ; 254 (Georges Seurat) ; 120 (Seconde Guerre mondiale) ; 121 (navire américain, XIX^e siècle) ; 151 (négociant américain, Révolution) ; 208 (sociétés savantes) ; 216 (enseignement, XVIII^e siècle) ; 244 (chansons) ; 262 (Charles Corcuff) ; 299 (Victor Ségalen).

Briec-de-l'Odet

Voir les n°s 232 (chapelle de la Madeleine) ; 285 (calvaire de Saint-Véneç).

Brignogan-Plage

Voir le n° 312 (écrivains).

Camaret-sur-Mer

- 332 Camaret demain ! *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 82-83.
- 333 Camaret-sur-Mer. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, 84 p., (ronéo).
Avec une introduction de Louis Calvez. Illustration de Guéguéniat, F. et R. Bellec, J.-E. Sévellec.
- 334 GARREAU (J.). Géographie physique [de Camaret]. *la Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 13-15.
- 335 KERAUDREN (Th.). La paroisse de Camaret. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 27-46.
- 336 MANAH. Le prieuré de Camaret. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 20-26.
- 337 THOMAS (Georges-Michel). Camaret, capitale des arts et lettres du bout du monde. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, 1978, n° 11, p. 57-59.
- Voir aussi les n°s 57 (toponymie) ; 114 (maires) ; 126 (les chanoines Tephany) ; 233 (église et chapelles) ; 314 (Saint-Pol Roux).

Carhaix

Voir les n°s 77 (voie romaine) ; 108 (guerre de 1939-1945).

Châteaulin

Voir le n° 167 (canal).

Cléder

Voir les n°s 111 (Libération) ; 249 (naufage, 1901).

Imbrit

Voir le n° 42 (reconstruction du clocher, XVIII^e siècle).

Concarneau

- 338 ARVOR (Jacques). Concarneau. Rennes, Ouest-France, 1976, 23 cm, 32 p.

Conquet (Le)

- 339 CLOCHON (J.-P.). Le Conquet. S.l., 1978, 24 cm, n.p.

Daoulas

Voir les n°s 42 (abbaye, XVIII^e siècle) ; 132 (abbaye).

Douarnenez

- 340 PICHAVANT (René). Le douarneniste comme on cause. Quimper, Impr. Bargain, 1978, 29,5 cm, 205 p.

Voir aussi les n^{os} 75 (Ploaré, stèle gallo-romaine) ; 76 (Plomarc'h, cuves de salaisons) ; 110 (Résistance) ; 127 (Jean Guézengar, curé de Ploaré) ; 171 (tourisme) ; 192 (langage douarneniste) ; 194 (divertissements) ; 228, 229 (église de Ploaré) ; 276 (église de Pouldavid) ; 279 (croix) ; 280 (demeures anciennes).

Drennec (Le)

Voir le n^o 54 (toponymie).

Ederm

341 HALLIER (André-Adolphe). Corneilles de Cornouaille ou les souvenirs de Joseph Garnilis (1901-1978), augmentés d'une suite par Adrienne Garnilis, future arrière-petite-fille du précédent (mai 2081). Préfaces de Laurent et Jean-Ederm Hallier. Paris, Nouvelles éditions Baudinière, 1978, in-8°, 203 p., ill.

Sous une forme romancée, l'histoire du château de la Boixière (ou Beuzit-Vras), en Ederm.

Elliant

342 Elliant en 1856. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1978, n^o 30, p. 2.

343 Maurice de Tinténac et Anne Le Couriault. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1978, n^o 28, p. 4 ; n^o 29, p. 4.

344 Kerédec au XVII^e siècle. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1978, n^o 31, p. 4 ; n^o 32, p. 4 ; n^o 33, p. 2.

345 Kerverniou et la famille Harquin. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1978, n^o 34, p. 2 ; n^o 36, p. 4 ; n^o 37, p. 2.

Folgoët (Le)

346 RUDEL (Yves-Marie). Le Folgoët. Rennes, Ouest-France, 1977, 23 cm, 32 p.

Voir aussi le n^o 42 (collégiale, XVIII^e siècle).

Garlan

347 Garlan autrefois (chronique de la commune pour la première partie du XX^e siècle). *Le petit Garlanais*, bulletin paroissial, 1978, n^o 1, p. 9-10 ; n^o 2, p. 8-9 ; n^o 3, p. 5-8 ; n^o 4, p. 8-11.

Gouesnou

Voir le n^o 231 (patrimoine architectural et sites).

Guengat

Voir les n^{os} 68, 70, 71 (Kervouster, paléolithique).

Guipavas

Voir le n^o 42 (chapelle, XVIII^e siècle).

Hôpital-Camfrout (L')

Voir le n° 227 (croix et calvaires).

Huelgoat

Voir les n°s 42 (mines, XVIII^e siècle) ; 154 (mines, Révolution) ; 170, 171 (tourisme).

Kerlaz

Voir le n° 42 (forêt, XVIII^e siècle).

Kerlouan

Voir le n° 237 (église paroissiale).

Kersaint-Plabennec

Voir le n° 54 (toponymie).

Landéda

348 LANGONGAT (Renan). Landéda à la veille de la Révolution. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 123-126.

Voir aussi le n° 245 (nauffrage, 1762).

Landealeu

349 Une visite à Landealeu au royaume de la crêpe. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1657, 5 août 1978, p. 4, ill.

Landerneau

Voir les n°s 89 (passage de forçats, XVIII^e siècle) ; 115 (faux monnayeurs, 1798).

Landévennec

350 MANOLL (Michel). Landévennec : l'année du centenaire. *La Bretagne à Paris*, n° 1629, 10 mars 1978, p. 1.

Voir aussi les n°s 133, 134 (abbaye, XIX^e-XX^e siècles) ; 241 (fouilles à l'ancienne abbaye) ; 282 (chapiteau roman).

Landivisiau

Voir le n° 56 (patronymes).

Landunvez

Voir les n°s 234, 235 (château de Trémazan).

Lesneven

351 Miettes lesneviennes. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 102.

352 Variétés. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 148-149.

Notes rapides sur les hostelleries de Lesneven (XVII^e-XVIII^e siècles), Botrel, Porspoder sous la Révolution, Laurent Tailhade.

Voir aussi les n^{os} 193 (vie quotidienne, XIX^e siècle) ; 262 (Charles Corcuff).

Locquirec

353 Un peu d'histoire (la paroisse de Locquirec, 1803-1806). *Locquirec*, bulletin paroissial, juillet-août 1978, p. 15-18.

Voir aussi le n° 168 (naufnage, 1752).

Locronan

354 ARVOR (Jacques). Locronan. Rennes, Ouest-France, 1976, 23 cm, 32 p.

Loctudy

355 LE FLOC'H (J.-L.). La paroisse de Loctudy, 1816-1824 (chronique). *Loctudy*, bulletin paroissial, avril 1978, p. 4-5.

Voir aussi le n° 256 (musée de Kerazan).

Martyre (La)

356 KORT (Fons de). L'enclos paroissial de La Martyre. *Gwéchal*, t. I, 1978, p. 125-129.

Milizac

357 MORVAN (Yann). Breiz-Izel va bro. Recueil de poèmes et d'anecdotes de Bretagne. Milizac, auteur, 1978, in-8°, 59 p.

Ouvrage comportant quelques notes sur les origines de Milizac, le docteur Augustin Morvan, l'exode des paysans bretons en Dordogne.

Moëlan-sur-Mer

Voir le n° 51 (toponymie).

Morlaix

Voir les n^{os} 42 (amirauté, municipalité, XVIII^e siècle) ; 169 (tourisme) ; 305 (imprimerie, XVII^e siècle).

Penmarc'h

Voir le n° 172 (démographie, XVIII^e siècle).

Plabennec

Voir les n^{os} 54 (toponymie) ; 84 (motte féodale de Lezkelen).

Pleyber-Christ

- 358 FEUTREN (Jean). Coz-Iliz ou la Vieille Eglise (étude sur l'origine historique de la paroisse). *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, octobre 1978, p. 14-17 ; novembre 1978, p. 5-17 ; décembre 1978, p. 5-17.

Voir aussi les n^{os} 53 (toponymie) ; 147 (agriculture, XIX^e siècle) ; 155 (papeteries) ; 156 (moulins).

Plobannalec

Voir les n^{os} 128 (Besnier, recteur de Plonivel) ; 143 (protestants à Lesconil).

Plomelin

- 359 GÉNIN (Claude). Paysage et environnement : les leçons de l'histoire [à Plomelin]. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 5-8.

- 360 LE DÉVENDEC (Françoise et Gilbert). L'artisanat et le petit commerce à Plomelin. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 18.

- 361 LE VIOL (Françoise). La "rurbanisation" à Plomelin. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 10-11.

- 362 PHILIPPE (Joseph). Le cadre géographique [de Plomelin]. *La revue de Plomelin*, 1978, p. 3-4.

Voir aussi les n^{os} 54 (toponymie) ; 150 (agriculture, début XX^e siècle) ; 158 (industries) ; 174 (démographie).

Plomeur

Voir le n^o 83 (fouilles de Saint-Urnel).

Plonéour-Lanvern

- 363 PESCE (W.) et VAUCELLE (J.-Y.). Etude prospective d'un centre d'animation à vocation sociale et culturelle de la commune de Plonéour-Lanvern. Rennes, auteurs, 1978, 2 vol., 29,7 cm, 129 p. + 98 p.

Mémoire de fin de stage d'architectes déposé au C.R.B.C., à Brest.

Ploudalmézeau

- 364 CARAES (Docteur Jean). Histoire locale, Ploudalmézeau au XVIII^e siècle. *Kannadig Ploudalmezeau*, bulletin paroissial, janvier 1978, p. 10 ; février 1978, p. 10 ; mars 1978, p. 7 ; avril 1978, p. 8 ; mai 1978, p. 7 ; juin 1978, p. 7 ; juillet-août 1978, p. 9 ; septembre 1978, p. 7 ; octobre 1978, p. 7 ; novembre 1978, p. 8.

- 365 CASTEL (Y.-P.) et KAIGRE (G.). Le cimetière marin de Saint-Usvén en Ploudalmézeau. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 207-212, ill.

Voir aussi les n^{os} 163 (marée noire) ; 165 (Amoco Cadiz) ; 179 (kakous).

Plouégat-Moysan

Voir les n^{os} 169, 170 (tourisme).

Plouescat

366 PESLIN (Ch.-Y.). "Plouescat-Aviation". *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 88-97, ill.

Voir aussi le n° 249 (nauffrage, 1901).

Plougastel-Daoulas

367 BODÉNÈS (L.-M.). Plougastel-Daoulas, ses villages, ses traditions. Brest, éd. de la Cité, 1978, in-8°, 239 p., ill.

Voir aussi le n° 78 (statue antique).

Plougonvelin

Voir les n^{os} 98 (expulsion des sœurs, 1902) ; 210 (école des sœurs).

Plouguerneau

368 SIMIER (Jean). La vie à Plouguerneau au début du siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 118-122.

Voir aussi le n° 211 (Le Grouanec, école des sœurs).

Plounéventer

Voir le n° 133 (Kerbénéat).

Plounévez-Lochrist

369 KERMOAL (F.). Notre paroisse, son histoire. *Ar vuhez e Gwinevez*, bulletin paroissial de Plounévez-Lochrist, février 1978, p. 7-8 ; mars 1978, p. 7-8 ; avril 1978, p. 8 ; mai 1978, p. 8 ; juin 1978, p. 8 ; juillet 1978, p. 7-8 ; novembre 1978, p. 8 ; décembre 1978, p. 8.

Plouvorn

Voir le n° 67 (dépôt de l'âge du bronze).

Plovan

Voir le n° 86 (Languidou, O. Thomas).

Plozévet

370 [Compte rendu de] BURGUIÈRE (André). Bretons de Plozévet. Paris, Flammarion, 1976, in-8°, 383 p., par Pierre GOUJON, dans *Cahiers d'histoire*, t. XXII, 1977/3, p. 324-326 ; par Philippe GUT, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXIV, avril-juin 1977, p. 310-315.

Pont-Aven

Voir les n^{os} 250, 251, 252, 255, 257, 259, 260, 261, 267, 269, 270, 271, 275 (Ecole de Pont-Aven).

Pont-l'Abbé

Voir les n^{os} 129, 130 (curés).

Porspoder

- 371 ARZEL (Pierre). Le "pensé" à Porspoder à l'orée du XX^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25^e année, n^o 3, juillet-septembre 1978, p. 131-133.

Le "pensé" désigne les épaves s'échouant à la côte après le mauvais temps.

Voir aussi le n^o 352 (Révolution).

Pouldergat

- 372 TANNEAU (Yves). Aspects de la vie locale à travers les délibérations municipales. Pouldergat au XIX^e siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 311-332.

Poullaouen

Voir les n^{os} 42 (mines, XVIII^e siècle) ; 154 (mines, Révolution).

Primelin

- 373 LE GALL (Renée). La vie paroissiale à Primelin d'après les comptes de fabrique (1612-1710). Brest, auteur, 1978, 2 vol., 29,7 cm, 84 p. + 176 p., graph.

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C. à Brest.

Quimper

- 374 FAGNEN (Claude). Les Quimpérois illustres. Département du Finistère. Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation. Quimper, 1978, 22,5 × 28,5 cm, 2 p.

- 375 KERAVAL (Pierre). Quimper, une ville dans la "nature". Département du Finistère. Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation. Quimper, 1978, 22,5 × 28,5 cm, 2 p.

- 376 LE GOUÉ (Joseph). Un peu d'histoire : le téléphone à Quimper (les premières installations téléphoniques). *Télécommunications de Bretagne*, n^o 27, octobre 1978, p. 14-15.

Voir aussi les n^{os} 45 (cartes et plans) ; 72 (urne cinéraire) ; 103 (vie politique, III^e République) ; 107 (Libération) ; 112 (Résistance) ; 216 (enseignement, XVIII^e siècle) ; 225 (Joseph Bigot) ; 256 (musée des Beaux-Arts) ; 259 (Chamaillard).

Quimperlé

Voir les n^{os} 108 (guerre de 1939-1945) ; 253 (peinture) ; 268 (Adolphe Beaufrère).

Roscoff

Voir le n^o 313 (Alexandre Dumas).

Sainte-Sève

Voir le n^o 166 (routes et espace rural).

Saint-Hernin

Voir le n° 46 (rente, XIV^e siècle).

Saint-Jean-Trolimon

Voir le n° 176 (anthropologie).

Saint-Nic

Voir le n° 67 (dépôt de l'âge du bronze).

Saint-Pol-de-Léon

377 SOMMERFELT (Alf). Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon. Nouvelle édition par F. Falc'hun et Magne Oftedal. Oslo, 1978, 21,5 cm, 186 p.

Voir aussi les nos 45 (cartes et plans) ; 151 (Américains incarcérés, 1785) ; 162 (Pempoul, XVII^e siècle) ; 214 (école apostolique d'Haïti) ; 312 (écrivains).

Saint-Renan

Voir le n° 226 (architecture).

Saint-Thégonnec

378 CASTEL (Y.-P.). Saint-Thégonnec. Renaissance du Haut-Léon. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 16,5 × 21,5 cm, 32 p., ill.

Réédition avec photographies de Dominique Le Doaré.

Voir aussi le n° 142 (fabrique, XVII^e-XVIII^e siècles).

Saint-Thois

Voir le n° 69 (cairn de Ty-Floc'h).

Saint-Vougay

379 LISCH (René). Kerjean, château historique et légendaire. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1976, 16 × 21 cm, 32 p., ill., plan.

Voir aussi le n° 296 (légende de Kerjean).

Sizun

Voir le n° 242 (cloches et clocher).

Spézet

Voir le n° 46 (rente, XIV^e siècle).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

- ANNE DE BRETAGNE, 311.
 AUDREIN (Yves-Marie), 124.
 AUGSBOURG, 306.
- BARAZER (Pierre), 263.
 BARRÉ (Nicolas), 42.
 BEAUFRÈRE (Adolphe-Marie), 268.
 BERNARD (Emile), 252.
 BESNIER (Martial), 128.
 BIGOT (Joseph), 225.
 BOTREL (Théodore), 352.
 BOUCHART (Alain), 28.
 BRIGITTE (sainte), 137.
- CHAMAILLARD (Ernest PONTHER DE),
 259.
 COLBERT DE CROISSY (Charles), 22.
 COLOMB (Christophe), 87.
 CORBIÈRE (Tristan), 309.
 CORCUFF (Charles), 262, 272.
 COUTEAU (Geneviève), 266.
- DARGENT (Yan), 33.
 DESCHANEL (Paul), 99.
 DÉSIRÉ-LUCAS (Louis-Marie), 273.
 DISPAR (saint), 139.
 DU BRAYET (Nicolas), 305.
 DUMAS (Alexandre), 313.
- ESTAING (amiral Jean-Baptiste D'), 181.
 EXUPÈRE (saint), 139.
- FILIGER (Charles), 250.
 FLEURIOT (Zénaïde), 310.
 FULUP (Marc'harit), 122.
- GAUGUIN (Paul), 252, 257, 260, 261, 270.
 GOESBRIAND (Louis DE), 125.
 GOY (Auguste), 256.
 GUÉBRIANT, 42.
 GUÉZENGAR (Jean), 127.
- HARQUIN (famille), 345.
 HÉMON (Louis), 101, 103.
 HENRI II PLANTEGENET, 19.
- INIZAN (Lan), 301.
- JACOB (Max), 306.
- KEINEG (Paol), 288.
 KERLEREC (Louis DE), 90.
 KERSALAUN, 42.
- LACOMBE (Georges), 251.
 LAENNEC (René), 316.
 LA FONTENELLE (Guy EDER DE), 93.
- LAGADEUC (Jean), 38.
 LA LANDELLE (Gabriel DE), 310.
 LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART
 DE), 202, 300.
 LEAUTAUD (Paul), 292.
 LE BAIL (Georges), 101.
 LE BRAZ (Anatole), 215, 315.
 LE COURIAULT (Anne), 343.
 LE FEBVRE (Yves), 302.
 LE GOUAZ (Yves-Marie), 273.
 LE GUENNEC (Louis), 27, 31.
 LE MOUEL (Vincent), 130.
 LE NOBLETZ (Michel), 135.
 LEONNEC (Paul-Félix), 273.
 LE PETIT (Claude), 287.
 LOUIS XVI, 327.
 LOUIS-PHILIPPE I^{er}, 193.
- MAGADO (Louis-Marie), 284.
 MASSON (Emile), 297.
 MAUFRA (Maxime), 25, 271.
 MOCAER (Edouard), 308.
 MORARD DE GALLE (amiral), 16.
 MORVAN (Augustin), 357.
- O'CONOR (Roderic), 255.
 OGÈS (Louis), 29.
 OHEIX (André), 30.
 OSBORNE (Walter), 253.
- PARCEVAUX (Louis DE), 187.
 PÉRON (Pierre), 264.
 PERROT (Jean-Marie), 131.
 PHILIPPE VI DE VALOIS, 46.
 POISSON (Henri), 32.
 PORZMOGUER (Hervé DE), 311.
- QUERNEAU (Jean), 129.
- RAIS (Gilles DE), 93.
 ROHAN-CHABOT (duc DE), 42.
 ROY (Louis), 275.
- SAINT-POL ROUX, 314.
 SÉGALEN (Victor), 270, 290, 294, 295, 299.
 SEURAT (Georges), 254.
 SÉVELLEC (Jim-Eugène), 274.
- TAILHADE (Laurent), 352.
 TEPHANY (François-Auguste), 126.
 TEPHANY (Joseph), 126.
 THOMAS (Oscar), 86.
 TINTÉNIAC (Maurice DE), 343.
 TOUDOUZE (Georges-Gustave), 304.
 TREVOR (Helen Mabel), 253.
 TRISTAN, 49, 289.
 TRONJOLY, 42.
 TURGOT (Jacques), 42.

URSCHELLER, 102.

WAGHENAER (Lucas Janszoon), 318.
WINNIAU (saint), 138.VILLIERS DE L' ISLE-ADAM (Auguste),
291.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

- ABALAN (Michel), 104.
 ANDRÉ (Jacques), 288.
 ANQUETIL (Marie-Amélie), 250.
 ANSIEAU (Joëlle), 251, 267.
 ARVOR (Jacques), 338, 354.
 ARZEL (Pierre), 371.
 ASCOET (Jean), 27.
 AUGER (Marie-Louise), 28.

 BAR (Henry), 64.
 BARRIÉ (Roger), 218, 286.
 BAUDOT (Marcel), 105.
 BAUMGARTNER (Emmanuèle), 289.
 BAYLÉ (Jeanne), 225.
 BAZIN (Jehan), 89.
 BEAU (E.), 226, 227.
 BEAULIEU (François DE), 163.
 BELLEC (François), 325, 333.
 BELLEC (Robert), 290, 333.
 BENOISTON (Jean-Edouard), 47.
 BERGOT (François), 25, 252, 261.
 BERNARD (J.), 164.
 BERNARD DU SAINT ESPRIT (Père), 305.
 BERNIER (Gildas), 136.
 BERTHO-LECLERC (Catherine), 189.
 BERTHOU (Jean), 33.
 BESNIER (Patrick), 291.
 BIZARDEL (Yvon), 151.
 BLOCH-MORANGE (Jacques), 12, 15.
 BODÉNÈS (L.-M.), 367.
 BODÉRÉ (J.-Cl.), 144.
 BOEDÉC (Jean-François), 317.
 BOUVET (François-Joseph), 16, 17.
 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques), 34.
 BREKILIEN (Yann), 1, 15.
 BRIARD (Jacques), 65, 66, 67.
 BURGUIÈRE (André), 370.

 CADORET (Bernard), 159.
 CADORET (Michèle), 159.
 CALVEZ (Louis), 219, 333.
 CARAES (Jean), 179, 364.
 CARIOU (A.), 261.
 CASTEL (Guy), 122, 292.
 CASTEL (Yves-Pascal), 75, 76, 78, 162,
 218, 220, 228, 229, 230, 231, 276,
 277, 278, 279, 280, 326, 365, 378.
 CHARPENTIER (André), 3.
 CHASSIN DU GUERNY, 21.
 CHAUVIN (T.), 226.
 CHEVALIER (B.), 28.
 CHEVALLIER (R.), 77.

 CHARPY (Jacques), 208.
 CLEAC'H (A.), 144.
 CLOAREC (Georges), 4.
 CLOCHON (J.-P.), 339.
 COLBERT DE CROISSY (Charles), 22.
 COLLET (Daniel), 20.
 CORBES (Henri), 253, 293.
 CORBIÈRE (Edouard), 18.
 CORNOU (Jakez), 319.
 CORRE (M.-C.), 166.
 COTTY (J.), 172.
 COUP DE FRÉJAC (Jacques), 15.
 CRAFF (Yvon), 51.

 DAGAULT (Pierre-Yves), 159.
 DANIEL (René), 29, 124, 320.
 DANIEL (Tanguy), 36, 36, 58, 167, 218.
 DAVID (S.), 226.
 DEBAUVE (J.-L.), 254, 294.
 DEBIDOUR (Victor-Henri), 281.
 DELBANCO (M.), 255.
 DELOUCHE (Denise), 256, 257, 265.
 DELROEUX (Jacques), 180.
 DÉNIEL (René-Yves), 145.
 DÉNIEL (Yves), 154.
 DENIS (Marie-Claire), 258.
 DEUNFF (Jean), 190.
 DEVAILLY (Guy), 41, 191.
 DIDIER (Bernard), 230, 231.
 DIVANACH (Marcel), 119.
 DIZERBO (A.-H.), 120, 181, 195, 219, 233.
 DIZERBO (François), 245.
 DUCHEMIN (Jacques), 123.
 DUDENSING (G.), 269.
 DUPOUY (Auguste), 160.
 DUPUY (Roger), 246.
 DURAND (Gildas), 234, 235.
 DURAND (Pierre), 95, 196.
 DURAND-RUEL (Charles), 267.
 DUVAL (Michel), 137, 146.
 DIVIARD (Dominique), 159.

 ECHELARD (Yves), 182.
 ELEGOET (F.), 183.
 ERGAN (Louis), 12.
 ETIENNE (R.), 68, 71.
 EUDES (Olivier), 52.
 EVEILLARD (Jean-Yves), 77, 78.

 FAGNEN (Claude), 19, 43, 90, 374.
 FALC'HUN (François), 377.
 FALC'HUN (François), 132.

- FAVÉ (Louis), 198.
 FAVIER (Jean), 39, 42, 45, 46.
 FEUTREN (Jean), 53, 147, 155, 156, 358.
 FLEURIOT (Léon), 58, 138.
 FLOC'H (Guillaume), 159.
 FOUCHER (Jean), 262.

 GALLET-GUERNE (Danielle), 42.
 GARGADENNEC (Roger), 199.
 GARREAU (Jacques), 334.
 GENIN (Claude), 359.
 GEORGELIN (René), 321.
 GIOT (Pierre-Roland), 58, 59, 72, 73, 80, 83.
 GIRAULT DE COURSAC (Pierrette), 327.
 GISSEROT (Jean-Paul), 328.
 GOUJON (Pierre), 370.
 GOULETQUER (P.-L.), 60, 61.
 GOURVIL (Francis), 263.
 GRALL (P.), 5.
 GRÉGOIRE (F.), 139.
 GUÉGUEN (Michel), 184, 185, 186.
 GUÉGUÉNIAT, 333.
 GUÉNÉE (Bernard), 28.
 GUIFFAN (J.), 5.
 GUILLEMOT (Eric), 7.
 GUILLET (Jacques), 159.
 GUILLON (Yves), 30.
 GUILLOU (Chantal), 36.
 GUILLOUX (Jean-Michel), 113.
 GUIOMAR (Jean-Yves), 24.
 GURY (Jacques), 91, 92, 296, 297.
 GUT (Philippe), 370.

 HALLIER (André-Adolphe), 341.
 HALLIER (Jean-Edern), 341.
 HALLIER (Laurent), 341.
 HAMON (Françoise), 222, 236.
 HAMON (G.), 172.
 HÉLIAS (Pierre-Jakez), 200, 264, 298.
 HEUDE (D.), 261.
 HOZIER (Charles D'), 21.
 HUBERT (Martin-Philippe), 282.
 HUGUEN (Roger), 105.

 IRIEN (Joseph), 54, 84.

 JAWORSKA (Wladyslawa), 267.
 JÉGOU (Yann), 157.
 JOLY-SÉGALEN (Annie), 299.
 JONES (Michael), 212.

 KAIGRE (G.), 365.
 KEGINER (Kristian), 113.
 KERANFOREST, 223.
 KERAUDREN (Th.), 219, 335.
 KERAVAL (Pierre), 375.
 KERHERVÉ (Jean), 22.
 KERISIT (Henry), 159.

 KERITY (J.-M.), 247.
 KERIVEL (Charles), 192.
 KERMOAL (F.), 369.
 KERVAN (Louis), 87.
 KORT (Fons DE), 356.
 KRIER (Henri), 12.
 KRUTA (Venceslas), 74.

 LACAMBRE (G.), 261.
 LAFFOREST (Dominique DE), 125, 187, 223.
 LAGADEUC (Jean), 38.
 LAMBERT (Pierre-Yves), 37.
 LANGONGAT (Renan), 348.
 LANNIC, 248.
 LA TORRE (Michel DE), 6.
 LAURENT (Charles), 265.
 LAURENT (Donatien), 78, 201, 202, 300.
 LA VALLÉE, 23.
 LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 202.
 LE BERRE (Mickaël), 7.
 LE BERRE (Yves), 301.
 LE BIHAN (Olivier), 259.
 LE BIHAN (René), 261.
 LECERF (Y.), 73.
 LECLERC (Guy), 88, 283.
 LECORNEC (J.), 73.
 LECOUCÉDIC (Daniel), 238.
 LE CUNFF (Louis), 8.
 LE DEVENDEC (Françoise), 360.
 LE DEVENDEC (Gilbert), 360.
 LE DOARÉ (Dominique), 378.
 LE FEBVRE (Elisabeth), 266, 302.
 LE FLOC'H (Jean-Louis), 126, 127, 128, 129, 130, 203, 303, 355.
 LE GALL (Pierre), 9.
 LE GALL (Renée), 373.
 LE GOUÉ (Joseph), 376.
 LE GRAND (Alain), 106.
 LE GUEN (Gilbert), 173.
 LE LANNOU (Maurice), 10.
 LE LAY (M.-F.), 226.
 LELOIR (M.), 304.
 LE MAITRE (Louis-Pierre), 161, 186.
 LE MENN (Gwennole), 305.
 LE MINOR (René), 43.
 LE MOAL (André), 204.
 LE MOAL (Marie-Odile), 174.
 LE MOEL (Michel), 45.
 LE MOIGN (Yves), 214.
 LENNON (Jacqueline), 213.
 LE PAUL (Charles-Guy), 267, 268, 269.
 LEPROHON (Pierre), 267.
 LE QUINTREC (Charles), 306, 307.
 LE ROUX (Alain), 96.
 LE ROUX (Charles-Tanguy), 62, 69, 73.
 LEROUX (Roger), 108.
 LESSING (Erich), 74.
 LE TARO (Alphonse), 249.

- LE VIOL (Françoise), 361.
 L'HÉRITIER (Antony), 205.
 L'HERMITTE (Charles), 11.
 L'HOTELIER (Michel), 158.
 LISCH (René), 379.
 LOYER (François), 239.
 LOZAC'H (Sylvaine), 230, 231.
- MALLÉGOL-ANSQUER (Anne-Marie), 116.
 MALMANCHE (Tanguy), 308.
 MANAC'H (Etienne), 270.
 MANAH, 336.
 MANOLL (Michel), 350.
 MARC (F.), 131, 134.
 MARTIN (Denise), 309.
 MASSON (Emile), 24.
 MAUFRA (Maxime), 25.
 MAUNY (Michel DE), 320, 322.
 MAYMARD (F. Marie), 318.
 MESTUAL (G.), 99.
 MÉVEL (P.-M.), 303.
 MÉVELLEC (F.), 32, 135.
 MEYNIER (André), 12, 77.
 MIOSSEC (Yves), 142.
 MINOIS (Georges), 141.
 MOISAN (René), 152.
 MONCHAUX (Marie-Claude), 13.
 MONNIER (J.-J.), 5.
 MONNIER (Jean-Laurent), 68, 70, 71, 83.
 MORIS (J.), 61.
 MORVAN (Yann), 357.
 MOUGEAT (F.), 226.
 MUSSAT (André), 240.
- NAVATTE (Jean-Paul), 140.
 NÉDÉLEC (Lice), 93.
- OFTEDAL (Magne), 377.
 OLIVIER (Fanch), 113.
 OLLIVIER (Jean), 109.
 OMNÈS (Robert), 55.
 ONNÉE (Yvan), 66, 67.
- PAPE (Louis), 81.
 PASTOUREAU (Michel), 49.
 PESCE (W.), 363.
 PESLIN (Charles-Yves), 121, 310, 366.
 PEUZIAT (J.), 67.
 PEYRONNET (Georges), 44.
 PHILIP (Olivier), 14.
 PHILIPPE (Joseph), 82, 362.
 PICHAVANT (René), 340.
 PIRIOU (N.), 144.
 PLONÉIS (Jean-Marie), 324.
 PLOUGASTEL (R.), 226.
 POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), 215.
 PRISER (Louis), 206.
 PUGET (François), 50.
- QUÉFFÉLEC (Henri), 160.
 QUÉNIART (Jean), 216.
- QUILLY (Alain), 117.
 QUINIOU (Hervé), 149.
 QUINIOU (Pierre), 149, 261.
- RAMADE (Patrick), 25, 261, 271.
 REECE (Jack E.), 100.
 RENOARD (Michel), 224.
 RETHO (Pierre), 272, 273.
 RIEUX (Jean), 93.
 ROBERT (Charles), 5.
 ROCHAT (Claude-France), 45.
 ROGUET (Brigitte), 97.
 ROHOU (Yves), 150.
 ROUDAUT (François), 22.
 ROUSSEAU (V.), 261.
 ROUXEAU (Alfred), 316.
 ROYANT (Jean-Pierre), 20.
 RUDEL (Yves-Marie), 346.
- SANQUER (René), 63, 85.
 SÉE (Henri), 188.
 SÉGALEN (A.-P.), 311, 312, 330.
 SÉGALEN (Martine), 175, 176, 177.
 SÉVELLEC (Jim-Eugène), 333.
 SÉVELLEC (Joël-Jim), 274.
 SIMIER (Jean), 368.
 SIMON (François), 242.
 SOMMERFELT (Alf), 377.
 SOUVIRON (C.), 261.
 STERCKX (Cl.), 77.
 STOURM (J.-C.), 61.
 SWANTON (Michael), 38.
- TAILLEMITE (Etienne), 39.
 TANGUY (Bernard), 57.
 TANGUY (Jean), 5, 22.
 TANGUY (Pierre), 193.
 TANNEAU (Yves), 86, 101, 110, 194, 372.
 THEURKAUFF (Marie-Christine), 153.
 THOMAS (Georges-Michel), 94, 102, 111,
 115, 185, 207, 284, 313, 314, 337.
 TOBIN (Prudence Mary O'Hara), 26.
 TRÉBAOL (Charles), 103.
 TRIGON (Jean DE), 285.
 TUGORES (Marie-Madeleine), 15.
- URCUN (Pierre), 197.
- VALLÉE (Aline), 46.
 VAUCELLE (J.-Y.), 363.
 VAZEL (Georges), 112.
 VEILLARD (Jean-Yves), 66.
 VIARD (Jules), 46.
 VEILLARD (Françoise), 26, 289.
 VIER (Jacques), 315.
 VILAIN (J.), 261.
 VIVIER (François), 159.
 VOLOTER (Nicole), 243.
- WALTER (Elisabeth), 275.
 WEBER (Eugen), 189.

Mélanges et comptes rendus

DOCUMENTS

Un sauvetage en mer à Audierne en 1892

Nous publions ci-dessous deux textes se rapportant au même événement. En dehors du témoignage qu'ils apportent sur la dureté de la vie des pêcheurs à la fin du XIX^e siècle, ce sont aussi des documents qui peuvent nourrir une réflexion sur la valeur des sources historiques : le premier est la mémoire orale d'un fait vécu soixante-six ans plus tôt, le second l'article d'un journaliste contemporain des faits, mais spectateur et non acteur. Il y a là matière à exercice de critique.



L'auteur de ce récit est Hervé Couillandre, Audiernais, maître principal de la Marine nationale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur (1884-1962).

Issu d'une famille de marins pêcheurs, il a lui-même, dans sa jeunesse, pratiqué la pêche dans les rudes conditions d'alors : « bateaux creux », c'est-à-dire sans pont ni abri d'aucune sorte, mûs à la voile ou à la rame lorsque cette dernière ne pouvait pas être employée. L'entrée du port d'Audierne, particulièrement difficile par mauvais temps à cause de la barre qui se forme devant, se faisait le plus souvent en « souquant dur » sur les avirons.

Il en était de même du bateau de sauvetage, manœuvré à force de rames. Le père du narrateur, Clet Couillandre, était l'un des hommes d'équipage de ce bateau. Il est mort jeune, épuisé par tant d'efforts qui lui occasionnèrent de nombreuses hernies. Il laissait une veuve et quatre enfants.

Le texte est celui d'une lettre qu'Hervé Couillandre a adressé à sa fille, Mme Jeanne Bluteau, en réponse à une question que celle-ci lui posait au sujet de ces journées de sauvetage en 1892. Il est rigoureusement authentique et de la main même de l'auteur, sans qu'aucune correction ni addition n'y aient été apportées. Il commence par cette ligne : « *Question posée par ta lettre du 16 janvier 1958* ».

Nous le publions tel quel, pensant qu'il est un témoignage intéressant sur la vie des pêcheurs du Cap-Sizun à la fin du siècle dernier.

Robert BLUTEAU.

« Sur cette question, je ne pourrais te dire bien long. J'avais huit ans à cette époque. Néanmoins, je vais tâcher de me rappeler ce que m'a dit mon père à ce sujet. Je ne pourrais te certifier les jours exacts de l'événement. Centre Noël.

Donc le 23 décembre 1892, le temps était à peu près beau et les pêcheurs de Poulgoazec étaient sortis pour la pêche au chalut, deux ou trois bateaux d'Audierne aussi. Cette pêche se faisait alors avec filet et grande perche, avec un caillou à chaque extrémité et une chaîne fixée sur la corde basse du filet de distance en distance qui servait à racler le fond, et quelques lièges sur la corde supérieure.

A la nuit tombante, le temps commença à se gâter et dans la nuit la tempête se déchaîna. Tempête du sud-est avec pluie glaciale.

A l'arrivée en rade des premiers bateaux cette nuit-là, la corne du bateau de sauvetage lançait son cri lugubre et, aussitôt l'arrivée de son armement, le bateau de sauvetage était lancé. Les bateaux arrivés les premiers en rade préférèrent attendre le jour avant de s'aventurer à franchir la barre. Mais au jour la tempête augmenta encore et la mer devint de plus en plus grosse. Il faut te dire qu'en ce temps-là il n'y avait que des bateaux creux, c'est-à-dire non pontés. La barre brisait à tous les coups avec des creux monstrueux.

Les pilotes lamaneurs (c'est-à-dire les pilotes du port) avec les autorités, commissaire de la Marine et son syndic (à cette époque, il n'y avait pas d'Administration de la Marine, c'étaient des commissaires de la Marine nationale qui y étaient détachés), étaient à leur poste au mât Fenoux, près de la plate-forme de la digue. Ce mât Fenoux avait un disque en haut et était manœuvré de l'intérieur. Lorsque ce disque était à l'horizontale, il était défendu aux bateaux en rade de tenter de franchir la barre. Ce qui fut fait lorsque le jour parut. Et on allait rester comme cela pendant trois nuits et trois jours.

Le deuxième jour, on fit passer au bateau de sauvetage du pain et des bouteilles de rhum — je ne saurais te dire quelles quantités — et on lui donna l'ordre de franchir la barre pour sortir en rade. Il faut te dire aussi qu'à cette époque il n'y avait rien à Sainte-Evette, et ils étaient quelque soixante bateaux en rade, ou peut-être soixante-douze ? Je ne sais au juste. Bref, le bateau de sauvetage réussit à sortir, ce qui lui permit de ravitailler en pain et rhum tous ces équipages et eux-mêmes qui commençaient à en avoir besoin.

Le bateau de sauvetage restait encore une nuit prêt à porter assistance à l'un quelconque des bateaux si besoin en était. Mais le lendemain, le temps et la mer ne se calmant pas, ordre fut donné de sauver tous les hommes. Le bateau de sauvetage passa donc parmi tous ces bateaux en leur disant de bien consolider leur chaîne et ancre et qu'on allait profiter de la marée basse dans l'après-midi pour évacuer tout le monde par la plage, sous la maison du gardien de phare.

Et voici comment le bateau de sauvetage s'y prit. Il prenait plusieurs équipages et se laissait tomber sur la plage bouté à la lame de façon que le rouleau crève juste derrière lui. Auparavant, on avait averti

les équipages à sauver qu'ils se déshabillent et se groupent tous à l'arrière. Au moment opportun, ils se jetaient à l'eau et les rouleaux les envoyaient sur le sable. Certains arrivaient dans la tenue du père Adam ! Mais là, sur la plage, beaucoup de femmes et d'hommes se déshabillaient pour les recouvrir. Le bateau de sauvetage, une fois les hommes à l'eau, donnait un bon coup sur les avirons et partait prendre un autre chargement humain. Enfin vers dix-sept heures, il n'y avait plus aucun homme à bord des bateaux et tous étaient à terre sains et saufs. L'armement du bateau de sauvetage épuisé se laissait venir à la côte avec le dernier chargement.

Entre temps, un grand chaudron avait été mis sur le feu dans la maison du gardien de phare où les hommes, au fur et à mesure qu'ils arrivaient, étaient servis copieusement de vin chaud y compris ceux du canot de sauvetage. Ils le buvaient très chaud mais ne le sentaient pas tellement ils étaient glacés.

Tu te rends compte, trois jours et trois nuits, mouillés par un temps pareil ! Mon père m'a dit qu'en venant sur la digue, il sentait ses lèvres qui le démangeaient. En y mettant les doigts, il s'enlevait la peau. Il avait bu tellement chaud qu'il ne s'en était même pas aperçu.

Les bateaux furent récupérés ensuite dès que le temps redevint beau, de même que le bateau de sauvetage réintégra son abri. Aucune perte de vie humaine ne fut à déplorer. Quelques dégâts matériels aux bateaux et c'est tout ».

Hervé COUILLANDRE

(Lettre à sa fille Jeanne Bluteau).

..

« EN MER. UNE TEMPÊTE DANS LA BAIE D'AUDIERNE

Une violente tempête, accompagnée d'un froid glacial, s'est abattue du 23 au 26 dans la baie d'Audierne.

Le vendredi 23 courant, vers neuf heures du soir, le bateau *l'Hiron-delle* revenait de la pêche avec une mer démontée. Arrivée sur la barre, à l'entrée du port d'Audierne, une lame faillit chavirer le bateau et emporta le patron Daoulas, âgé de vingt-cinq ans. La nuit étant très sombre, ses compagnons, malgré tous leurs efforts, ne purent le retrouver ; eux-mêmes, craignant d'être jetés à la côte, durent gagner le large. Aucun autre bateau ne put rentrer dans le port. Les vingt-cinq embarcations qui étaient à la pêche gagnèrent la petite grève de Trez-Cadec.

Le lendemain 24, à six heures du matin, le canot de sauvetage fut mis à la mer et se porta du côté des bateaux pour leur porter secours en cas de besoin. La mer étant toujours démontée, il était impossible de rentrer au port. Dans l'après-midi, le canot de sauvetage débarqua sur la grève de Trez-Cadec quelques équipages qui consentirent à quitter leurs bateaux.

La nuit surpris nos braves sauveteurs au milieu de leur courageux dévouement. Cette nuit de Noël, que ces marins comptaient passer gaiement chez eux, fut pour eux une triste nuit ; ils eurent à endurer une mer démontée et à chaque instant se demandaient s'ils n'allaient pas être jetés à la côte. Cinquante d'entre eux se trouvaient encore à bord des bateaux de pêche. Le canot de sauvetage resta toute la nuit avec eux prêt à voler au secours de celui qui serait en danger.

Enfin, le 25, le sauvetage se termina : l'*Idès*, d'Audierne, qui revenait de Brest, rentra au port avec quelques-uns des marins. Les autres furent débarqués par le canot de sauvetage sur la grève de Trez-Cadec. On n'a donc eu à déplorer que la perte du patron Daoulas dont le cadavre a été retrouvé et inhumé le 26 à Plouhinec ».

Le Courrier de la Cornouaille, 31 décembre 1892, p. 3.

.*

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES (1)

P. GRALL, J. GUIFFAN, J.-J. MONNIER, Ch. ROBERT et J. TANGUY. *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques. Troisième partie. La Bretagne province (1532-1789) et les pays celtes du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle*. S.l., éd. Skol Vreizh, 1978. In-8°, 240 pages, cartes, graph. et phot.

L'Histoire de la Bretagne et des pays celtiques éditée par Skol Vreizh en est à son troisième volume. Ce dernier est consacré aux trois siècles de l'Ancien Régime, mais la matière est inégalement répartie entre les pays celtiques : sur 240 pages, 14 seulement concernent le pays de Galles, l'Irlande et l'Ecosse (sous la plume de J. Guiffan).

On sait le but pédagogique que s'est fixée la collection : présenter de façon claire et concrète l'histoire de la Bretagne, sans prétentions savantes. Sur la page de gauche, un texte fortement charpenté, avec une articulation de paragraphes particulièrement bien mise en valeur par la typographie, et émaillé de citations d'auteurs anciens ou d'historiens contemporains, citations que la composition en couleur bleue permet de repérer aisément. Sur la page de droite, des documents illustrent le texte, remarquables par leur variété et parfois leur originalité : des photographies, des cartes, des graphiques, des gravures, des plans, etc.

Les cinq auteurs qui se sont partagé le travail n'ont pas eu la même « chance ». La part la plus belle est revenue à Jean Tanguy qui, en trois gros chapitres, a brossé un excellent tableau de l'économie bretonne du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e, de ses structures et de son évolution. On ne pouvait attendre moins de celui qui est aujourd'hui le meilleur connaisseur de l'histoire économique de la Bretagne dans les Temps modernes. Les cartes et les graphiques éclairent parfaitement l'activité économique, mais aussi ses résultats dans les domaines les plus divers (notamment les rapports entre foi et argent du XV^e au XVII^e siècle).

Charles Robert, pour sa part, s'est chargé de l'étude démographique, sociale et culturelle de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècles. En une présentation très classique, il a su — tâche peu aisée devant une documentation pléthorique — ne passer sous silence aucun des aspects essentiels de la vie en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime, et c'est là un grand mérite pour l'exploitation pédagogique du sujet.

(1) Il est rendu compte des ouvrages concernant la Bretagne et plus particulièrement le Finistère, adressés à la Société archéologique par leurs auteurs. On trouvera ici le compte rendu des livres reçus en 1978.

En revanche, l'épanouissement culturel et artistique du XVI^e et du XVII^e siècle — traité par P. Grall — paraîtra sans doute moins bien venu : on attendait une analyse plus profonde des causes et de la signification du « renouveau catholique » du XVII^e siècle, présenté encore de façon très traditionnelle : l'action des missionnaires (certes importante), occupe cinq pages, le fantastique mouvement d'implantation de réguliers et de moniales, cinq lignes, et les « dévotions populaires, les pratiques magiques », une ligne ! (p. 56). Si le clergé occupe la scène, les fidèles n'ont guère voix au chapitre. A croire que la sociologie religieuse de Gabriel Le Bras ou l'« anthropologie religieuse » d'Alphonse Dupront n'ont pas encore atteint l'« extrême-ouest » !

Ingrate enfin la part revenant à J.-J. Monnier : l'histoire événementielle, où il est bien difficile, en si peu de pages, d'apporter du nouveau. Sans doute aurait-on pu montrer de façon synthétique les raisons de l'opposition bretonne au pouvoir royal, les mécanismes institutionnels de cette opposition, leur support sociologique, mieux caractériser aussi l'action — considérable — des intendants et de leurs subdélégués, etc, mais, répétons-le, la place était limitée et les choix peu aisés.

L'ouvrage se termine par une excellente note méthodologique d'Alain Croix sur les archives locales et leur utilisation, note qui rendra certainement, sur le plan pédagogique, de grands services, par un court lexique de mots « difficiles » et par une bibliographie visant à l'essentiel.

Tanguy DANIEL

Louis PAPE. *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*. Paris, Librairie C. Klincksieck, 1978. In-8°, 245 + 296 pages, 74 planches. (Université de Haute-Bretagne, Rennes-II. Institut armoricain de recherches économiques et humaines.)

Cette thèse de doctorat d'Etat est la première du genre à porter sur l'Armorique gallo-romaine. C'est aussi la première étude synthétique d'une *civitas*, c'est-à-dire d'une circonscription administrative de cette époque, à connaître la publication. Des études de conception identique, quoique de moindre ampleur, traitant des autres *civitates* armoricaines, sont restées inédites ou n'ont été que partiellement publiées (2).

Son auteur, maître de conférence à l'université de Haute-Bretagne, mais « osisme » par ses origines, connaît profondément le pays dont il restitue une tranche d'histoire. Il l'a parcouru en tous sens et il y a pratiqué plusieurs fouilles archéologiques (Trouguer en Cléden-Cap Sizun, Kerilien en Plounéventer).

On appréciera en premier lieu l'édition qu'a faite de ce travail l'Institut armoricain de recherches économiques et humaines : sobriété et maniabilité dominant pour ce livre qui sera à n'en pas douter accessible au plus grand nombre, chercheurs initiés ou simples amateurs. Quel contraste avec certaines thèses d'histoire parues récemment sous une forme somptueuse et vendues à des prix prohibitifs qui limitent leur diffusion et leur portée ! (Il existe même des bibliothèques universitaires qui n'ont encore pu les acquérir !).

(2) Par exemple, P. ANDRÉ, *La cité gallo-romaine des Vénètes*, Vannes, 1971.

Le texte lui-même s'ordonne en deux grandes parties : une synthèse de 245 pages, indissociable d'un répertoire critique de 296 pages. Pour traiter son sujet, l'auteur a amassé une abondante documentation (le répertoire en est le reflet exact), mais celle-ci est assez inhabituelle pour la période gallo-romaine : les textes sont rares et ne nous apprennent pas grand-chose, les inscriptions sur pierre sont presque inexistantes. Il ne reste que les sources archéologiques, muettes et donc souvent difficiles à interpréter, une documentation qui en définitive n'est pas fondamentalement différente de celle dont dispose le préhistorien et qui ne s'en distingue que par une plus grande variété.

Dans ces conditions, l'auteur ne prétend pas mettre un terme aux nombreuses discussions suscitées par divers points de la géographie des Osismes. Il propose seulement des solutions vraisemblables pour les limites de la *civitas* et l'emplacement des localités baptisées *Vorganium* et *Vorgium*. Dès le premier chapitre, il aboutit à la conclusion convaincante que *Vorgium-Carhaix* fut « un chef-lieu artificiellement créé, au centre de la vaste *civitas* des Osismes, pour fédérer étroitement des *pagi* quasiment autonomes à l'époque gauloise » (p. 60).

L'étude des villes qui fait suite est intéressante car elle montre l'attitude des populations locales face au phénomène urbain, élément le plus caractéristique de la nouvelle civilisation répandue par Rome. Si l'urbanisme gréco-romain avec ses plans réguliers, n'est pas absent (Carhaix et à un degré moindre Kerliën), les Osismes ont marqué une prédilection pour « un type de ville nébuleuse, à structure polynucléaire, caractérisé par une juxtaposition de quartiers » (p. 102) [Landerneau, Quimper, Douarnenez]. Ce type traduit la persistance d'une conception différente de l'organisation de l'espace habité. On objectera cependant que qualifier de villes les agglomérations qui existaient à l'emplacement de Quimper ou de Douarnenez peut paraître excessif. Le terme de *vicus* utilisé couramment pour désigner de simples bourgades rurales eût été plus approprié.

Dans le chapitre III, L. Pape fait un tour d'horizon aussi vaste que possible des « activités et des hommes ». Il est ici encore tributaire des travaux archéologiques. Ainsi, on possède trop peu de plans complets pour se faire une idée précise de l'habitat rural. En revanche, la densité des découvertes laisse entrevoir une mise en valeur active du sol, tandis que l'habitat dispersé et les premiers maillons du bocage préfigurent déjà le paysage rural d'aujourd'hui. Parmi les activités artisanales, celle du bâtiment est sans conteste la plus importante : « les charpentiers osismes deviennent des maçons » (p. 135). C'est une véritable « révolution technique » qui amène en moins d'un siècle une transformation radicale de l'environnement.

Cette métamorphose du cadre de vie contraste avec le conservatisme que laisse transparaitre l'étude de la religion. En réalité, les dieux des Osismes étant bien mal connus faute d'inscriptions, c'est dans le domaine ô combien significatif des pratiques funéraires qu'on le mesure le mieux. Les sépultures, presque toujours à incinération, se caractérisent par leur pauvreté : les urnes, en poterie commune, sont placées en pleine terre, sans stèle ni épitaphe qui puissent attirer l'attention du passant. C'est l'un des rares moments où l'on peut appréhender la mentalité de ces

habitants des confins de la Gaule qui demeurent attachés aux traditions remontant à l'âge du fer et refusent les nouveautés importées des bords de la Méditerranée.

Le chapitre V qui clôt la première partie est, à notre avis, le plus original. Sous le titre « Les Osismes de César aux migrations bretonnes », L. Pape retrace l'histoire linéaire de la *civitas* tout au long de l'époque gallo-romaine. Il ne peut bien sûr pas nous faire connaître par le détail les hommes et les événements qui ont pu constituer cette histoire, mais il tire le meilleur parti de ses sources pour montrer l'évolution qu'a suivie le pays au cours de ces cinq siècles. Certes, l'intégration économique au monde romain sous les Julio-Claudiens, la prospérité qui dure jusqu'au milieu du III^e siècle, les invasions de la fin de ce siècle, le redressement du IV^e et l'organisation défensive du territoire, enfin, les migrations bretonnes et la séparation d'avec Rome, sont des épisodes que l'on connaissait déjà et qui ne sont pas propres à la cité des Osismes, mais l'auteur vient enrichir ce tableau de multiples nuances. Pour ce faire, il utilise abondamment les données de la numismatique, particulièrement précieuses à partir du III^e siècle, alors que l'insécurité provoque la multiplication des enfouissements monétaires. Pour finir, et en se défendant d'aborder dans son ensemble la question des migrations bretonnes, il critique la thèse célèbre de R. Largillière sur les paroisses primitives ou plou- (3). Alors que pour celui-ci elles furent des créations purement bretonnes qui ne tenaient absolument pas compte des réalités antérieures, L. Pape montre à l'inverse qu'elles s'établirent sur un « substrat gallo-romain » préexistant (p. 223).

Au terme de cette synthèse, le lecteur prend tout à fait conscience de la profonde originalité par rapport au reste de la Gaule des populations de l'Ouest armoricain, ce qui ne les empêche pas de participer à la vie de l'Empire.

Les développements de la première partie sont étayés constamment par des renvois au Répertoire critique, qui occupe plus de la moitié de l'ouvrage. L'élaboration de ce catalogue, où les découvertes sont présentées commune par commune, avec des notes conduisant à la source initiale, a nécessité à son auteur un travail considérable. On imagine mal la quantité de publications qu'il lui a fallu consulter, le nombre d'enquêtes qu'il a dû mener sur place. Sa meilleure récompense résidera dans le fait que ce répertoire constituera désormais un outil indispensable à toute recherche thématique ou locale portant sur l'étendue du territoire des Osismes.

Le livre se termine par un ensemble de 74 planches (cartes, dessins et photos) qui arrivent à propos pour éclairer le texte. La reproduction de plusieurs photos et gravures anciennes est particulièrement bienvenue.

Au total, même si certaines conclusions sont déjà caduques — par exemple, on peut dire maintenant que l'industrie des salaisons de la

(3) R. LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925.

baie de Douarnenez ne survécut pas aux destructions des années 275 (4), ou encore que la région 14 correspondant au Porzay sur la carte 16 ne fut pas une zone à faible densité de population (5) —, la thèse de L. Pape demeurera pour longtemps une somme pour qui s'intéressera au passé lointain de la Bretagne occidentale. C'est un important jalon posé dans notre connaissance de l'Armorique gallo-romaine ; il appelle la mise en œuvre d'études aussi complètes sur les autres cités de la péninsule.

J.-Y. EVEILLARD

Louis KERVRAN. *Brandan, le grand navigateur celte du VI^e siècle*. Paris, Robert Laffont, 1977. In-8°, 290 pages, cartes et hors-textes. (*Les énigmes de l'univers*).

Grand lecteur et homme de goût, M. Louis Kervran fut séduit, il y a bien longtemps, par l'un des personnages les plus célèbres de la Légende dorée, le moine navigateur saint Brandan.

Mais Louis Kervran n'est pas seulement sensible à la poésie, c'est aussi un savant (ses nombreux ouvrages en témoignent), et un savant dans les sciences dites exactes, probablement parce qu'elles le sont beaucoup plus que les sciences récemment baptisées « humaines ». Soucieux de découvrir l'exactitude de la légende, il s'attacha à la lecture de tous les textes relatifs au grand saint celtique, et prit soin d'établir une étude critique. Ainsi il parvint à établir les apports des siècles successifs, et particulièrement les enjolivures du Moyen Age. Il restait à préciser les lieux, et autant que possible, les dates.

M. Kervran situe ainsi le lieu de naissance du moine irlandais et ses voyages dans l'Atlantique et les pays celtiques. Gêné par les dates qui ne concordent pas dans des textes sérieux, il se livre à une lecture attentive et une réflexion qui révèlent que les vieux auteurs sont d'accord, mais qu'ils calculent, les uns partant de la naissance, les autres de la mort du Christ. D'où une différence apparente d'un tiers de siècle.

Il est vraisemblable que Brandan, allant vers le nord, débarqua en Islande, et vers l'ouest en Amérique, ou tout au moins aux Antilles, près de mille ans avant Christophe Colomb.

Ouvrage passionnant et ouvrage savant, ce travail apporte, grâce aux longues recherches et aux connaissances étendues de l'auteur, un nouvel aspect du grand personnage que fut Brandan au VI^e siècle.

René DANIEL

Louis KERVRAN. *La vraie découverte de l'Amérique par les Européens*. Paris, éd. Robert Laffont, 1978. In-8°, 292 pages, cartes, phot. (*Les énigmes de l'univers*).

Depuis longtemps, M. Kervran a entrepris de retrouver la trace de navigations celtiques dans l'Atlantique, dès le haut Moyen Age, jusqu'en

(4) J.-Y. EVEILLARD et A.-H. DIZERBO, *Un trésor monétaire du III^e siècle à Morgat en Crozon*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1976, t. CIV, p. 82 et R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, *ibid.*, 1977, t. CV, p. 54.

(5) J.-Y. EVEILLARD, *Le Porzay à l'époque gallo-romaine*, p. 65, et B. TANGUY, *Toponymie et peuplement*, p. 68 et 75, dans *Un pays de Cornouaille : Locronan et sa région*, Paris, 1979.

Amérique. Après des articles publiés dans *Planète* et dans la *Revue maritime*, après un ouvrage récent sur saint *Brandan, le grand navigateur celte du VI^e siècle* (cf. *supra*), l'auteur nous propose de partir à la *vraie découverte de l'Amérique par les Européens*, en fait par les Celtes, dès le VI^e siècle — donc bien avant l'arrivée des Vikings — suivie d'un « afflux de population sensible au début du IX^e siècle » (p. 169).

Comment ne pas avouer que, malgré la sympathie ressentie à l'égard de l'enthousiasme de M. Kervran, ses arguments laissent place au plus grand scepticisme ? Que ce soit dans l'interprétation des sagas nordiques — dont on aurait aimé lire des citations précises —, des cartes anciennes, des textes médiévaux ou des vestiges archéologiques, l'auteur a une tendance constante à prendre les hypothèses qu'il formule pour des réalités. On ne compte plus le nombre de conditionnels qui introduisent des suppositions et qui finissent par étayer des affirmations. Cette façon de faire provoque une gêne certaine chez le lecteur habitué à n'accepter que des faits scientifiquement établis, même si l'on veut bien admettre qu'un auteur fasse appel à tous les arguments pour établir sa thèse. Il n'en reste pas moins vrai que la critique doit toujours être rigoureuse (6).

On admettra cependant volontiers que l'ouvrage a l'avantage de couvrir certaines idées reçues. Mais ne savait-on pas déjà que Colomb n'avait « découvert » que l'Amérique centrale et que c'est bien tout de même à la suite de ses voyages que les Européens ont entrepris de conquérir et d'exploiter l'Amérique ? N'a-t-on pas déjà émis l'hypothèse que des navigateurs bretons (et basques, et normands) avaient atteint les eaux « américaines » à la fin du Moyen Age (?) : mais en tout état de cause, c'étaient des pêcheurs qui n'ont pas fait à proprement parler une « découverte » territoriale, et de toute façon non suivie de prise de possession ou de colonisation. C'est dire que la thèse d'un *peuplement celte* dès le haut Moyen Age repose sur des preuves d'une grande minceur et que l'auteur les utilise pour une démonstration qui n'a pas la rigueur voulue. Du moins M. Kervran a-t-il le mérite de poser des questions qui méritent réflexion.

Tanguy DANIEL

Michel DUVAL. *Forêts seigneuriales en Bretagne au XVII^e siècle*. [Rennes, chez l'auteur], 1978. In-8°, II-154 pages, carte.

Ce n'est pas en un beau volume de 150 pages que M. Michel Duval prétendrait traiter de l'histoire des forêts en Bretagne. Antérieurement, d'importants ouvrages, des études publiées dans des revues savantes ont fait connaître depuis des décennies sa compétence en la matière. Ainsi le lecteur de *Forêts seigneuriales en Bretagne au XVII^e siècle* est-il assuré de la valeur scientifique de ce travail. Mais il est évidemment privé de vues générales publiées dans les études précédentes. Tel quel, le livre est une mine de renseignements sur nos vieilles forêts et aussi, hélas ! pour plusieurs d'entre elles, l'explication du fait qu'il n'en demeure que des bois, ou, moins encore, des landes et des bosquets.

(6) L'ouvrage souffre en outre d'être publié dans une collection dont on regrette qu'elle ne jouisse pas d'une réputation scientifique.

Elles furent prospères, ces forêts, qui donnèrent bien sûr des fruits, des glands, des branches, mais aussi suscitérent des industries, la fabrication du charbon de bois, d'où des forges et des verreries. Est-il besoin de parler du gibier pourchassé par les pauvres du voisinage, tous plus ou moins braconniers, et par les seigneurs, passionnés de grandes chasses ? Et cependant, dans ces forêts seigneuriales manquait souvent la présence des seigneurs, dont plusieurs n'y virent que le moyen d'en tirer quelque argent ou de payer leurs dettes. Certes, les guerres avaient accumulé les malheurs, mais l'absence entraîna des catastrophes. Nul ne put jamais empêcher les paysans d'alentour de piller ces biens à proximité des terres qu'ils exploitaient. L'Etat y mit quelquefois bon ordre, mais l'exemple de la forêt du Cranou montre bien que ce fut, par lui, une exploitation intéressée en raison de la proximité du port de Brest, et de la nécessité de la construction de navires pour les guerres permanentes.

Ouvrage très clair et très instructif, le travail de M. Michel Duval constitue une documentation précieuse pour l'historien du XVII^e siècle en Bretagne.

René DANIEL

KERHERVÉ (Jean), ROUDAUT (François), TANGUY (Jean). *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*. Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978. In-8°, 278 pages, carte. (*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 2).

Après l'*Itinéraire de Bretagne en 1636*, de Dubuisson-Aubenay, et le *Mémoire sur la province de Bretagne en 1698*, de Béchameil de Nointel, le *Procès-verbal de visite des côtes et évêchés de Bretagne en 1665*, de Charles Colbert, récemment édité par le C.R.B.C. de Brest, vient d'apporter un troisième témoignage fondamental pour la connaissance de l'ensemble de la Bretagne au XVII^e siècle.

En fait, ce document n'est pas une découverte : conservé à la Bibliothèque nationale dans le fonds des Cinq-Cents de Colbert (ms. n° 291), il avait déjà été utilisé à plusieurs reprises par les historiens, mais de façon très partielle. Le rapport de Charles Colbert a reçu un regain d'intérêt avec l'acquisition d'un second exemplaire par la bibliothèque municipale de Brest en 1975. C'est ce qui a incité trois universitaires brestois, Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy, travaillant au sein du Centre de recherche bretonne et celtique d'Yves Le Gallo, à entreprendre l'édition du texte, accompagné d'un abondant appareil critique, et précédé d'une introduction signée conjointement par Jean Bérenger et par Jean Meyer, auteurs de l'édition du *Mémoire* de Béchameil de Nointel.

Il n'était pas question, pour ces deux auteurs, de reproduire une présentation de la Bretagne qu'ils avaient déjà placée en tête de leur propre ouvrage. Ils se sont contentés d'un court tableau de la province en 1665 et ont justement préféré insister sur la personnalité de Charles Colbert et de ses informateurs. Charles Colbert n'est pas un personnage de second plan : il fut secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de 1679 à 1696. Avant d'accéder à ces hautes fonctions, il avait été poussé par son frère Jean-Baptiste qui avait fait de lui un maître des requêtes de l'Hôtel. D'abord intendant d'Alsace, puis de Touraine, il s'était vu

confier des missions diplomatiques à l'étranger, aussi bien que des missions administratives à l'intérieur du royaume.

En 1665, chargé par son frère (qui projetait une réformation de la noblesse, voire l'établissement d'un intendant dans la province) d'une tournée d'inspection en Bretagne, Charles Colbert sut se faire servir par un entourage choisi : le « clan Colbert » disposait de tout un réseau d'influence. Renseigné par un représentant de la robe en la personne de François d'Argouges, premier président au parlement de Bretagne, et par un officier de finance nantais, Jean-Baptiste Babin, conseiller à la Chambre des comptes de Nantes, général des finances (celui-ci animé d'ailleurs d'une haine farouche à l'égard des Bretons), accompagné dans sa chevauchée par Armand-Jules de La Porte, duc Mazarin, lieutenant général en Haute et Basse-Bretagne, Charles Colbert visita les côtes de Bretagne en un mois (du 24 septembre au 21 octobre 1665), de Vitré à Vannes en passant par Brest et Quimper.

Le rapport qui en résulta est donc l'œuvre d'un administrateur avec toute la sécheresse propre à ce genre. Mais les renseignements qu'il contient sur l'administration de la Bretagne, sur les niveaux de fortune ou de revenus ecclésiastiques et nobiliaires, sur le comportement et la mentalité des élites, sur les activités économiques, sur les ports et havres, sur le service de la garde-côte, etc, sont précieux, même s'ils sont incomplets, imparfaits ou inégaux. Certes si l'historien, comme le souligne les éditeurs du rapport, reste parfois sur sa faim, les insuffisances du texte sont toutefois redressées par la qualité et l'abondance des notes de Jean Kerhervé, de François Roudaut et de Jean Tanguy, à qui il faut savoir gré de s'être livrés à un travail dont on ne peut qu'admirer, selon le mot d'Yves Le Gallo, « la conscience et la minutie bénédictines ». Complété par une bibliographie, un glossaire et un index qui facilitent la consultation, l'ouvrage est désormais un outil de travail indispensable à tout historien de l'Ancien Régime breton.

Tanguy DANIEL

Michel GUÉGUEN et Louis-Pierre LE MAÎTRE. *Matelots de Concarneau*. S.l.n.d. [Concarneau, 1978]. In-8°, 421 pages, plans, phot.

C'est une excellente évocation de la vie concarnoise que présentent Michel Guéguen et Louis-Pierre Le Maître dans *Matelots de Concarneau*.

Cette tranche d'histoire est balisée par deux événements importants : la fin de la Révolution de 1789 et la guerre de 1914. Le style de l'ouvrage en rend la lecture fort agréable. Les auteurs ont alterné, parfois entrelacé, le strict récit historique et le genre littéraire, et même poétique. Le thème historique est solidement construit à partir d'abondants documents d'archives. La description littéraire trouve son inspiration dans le cadre naturel et dans les récits des souvenirs des vieux Concarnois. Il fallait sans doute que les auteurs fussent eux-mêmes de ce pays pour avoir donné ce style à leur ouvrage.

À l'aube du XIX^e siècle, le destin militaire de Concarneau va toucher à sa fin. Mais l'arrivée du *Vétéran*, sauvé par un matelot de Concarneau, son séjour prolongé dans le port, les menaces de l'escadre anglaise qui croise à l'horizon, vont faire vivre la petite ville au rythme des guerres de l'Empire. Dès la Restauration, Concarneau se tourne résolument, et pour ainsi dire exclusivement, vers ce qui sera sa vocation jusqu'à ce

jour : la pêche, la conservation et la commercialisation du poisson. A cet égard, le titre de l'ouvrage, « Matelots de Concarneau », est bien significatif.

Le passage de la sardine pressée à la sardine frite marque une étape essentielle dans l'expansion, tant économique que démographique de Concarneau. C'est aussi l'origine de l'évolution progressive des méthodes de travail : de l'artisanat, on passe à l'industrie. Les usines s'implantent et se multiplient rapidement ; les méthodes de pêche se perfectionnent. Des travaux importants sont entrepris pour l'aménagement du port ; en face de la ville close, les anciens et tristes faubourgs deviennent ville à leur tour.

Mais à l'intérieur de cette expansion et de cette évolution, et marqués par elles, des hommes et des femmes ont vécu. Les auteurs se sont appliqués — et c'est leur mérite — à retrouver et à faire revivre cette vie quotidienne enracinée dans un contexte précis. C'est, sans doute, la touche la plus originale de ce livre.

Problèmes du travail, sous tous leurs aspects, en temps de pléthore comme en temps de crise. Problèmes de santé, particulièrement à l'époque où les maladies endémiques causent des ravages. Problèmes de scolarisation ; problèmes concrets et quotidiens de la vie familiale ; problèmes d'organisation municipale et de vie paroissiale. Rien n'est négligé. Et c'est précisément tout cela qui nous restitue la vie de ce peuple, matelots et ouvrières, bourgeois négociants et conserveurs.

On montre comment Concarneau a vécu, à sa manière, les événements nationaux importants, comment cette petite ville a traversé les sept régimes qu'a connus la France au cours de ce XIX^e siècle ; comment sont nés, ont progressé les conflits sociaux, ainsi que la conscience politique. Les auteurs ont toujours recours aux sources. Sans doute, pour tel ou tel événement, l'accès à des documents complémentaires permettrait de rééquilibrer parfois le récit. Mais ceci n'est qu'un détail. Ce sera pour une éventuelle réédition de l'ouvrage. Dans les *Matelots de Concarneau*, on perçoit le frémissement de la vie de tout un peuple. On ne peut que souhaiter de voir l'entreprise de Michel Guéguen et Louis-Pierre Le Maître faire école et susciter des émules en d'autres lieux de notre département.

Jean-Louis LE FLOC'H

André-Adolphe HALLIER. *Corneilles de Cornouaille*. Paris, Nouvelles Editions Baudinière, 1978. In-8°, 204 pages, 4 pages d'ill. photographiques hors texte.

Le titre est bizarre, le livre aussi. Le général Hallier est un conteur et un humoriste. Il imagine un compatriote qui entend le langage des oiseaux. D'où part l'histoire d'une corneille bretonne et d'un corbeau qui ne connaît rien au pays. Or, c'est de ce pays presque uniquement qu'on bavardera autour des clochers, non loin du vieux manoir, berceau de deux généraux, l'auteur et son père. Tous deux furent mêlés à l'histoire contemporaine, et plusieurs chapitres, pas entièrement imaginaires, évoquent aussi le passé lointain. Certaines pages, à la fin, sont plus nostalgiques. Mais l'essentiel, peut-être, tient aux anecdotes, souvenirs personnels et traditions familiales, dispersées à travers l'ouvrage, qui sont le sel et le poivre de ce bon plat breton du pays de Briec et du vieux

manoir autour desquels volent les bonnes corneilles de Cornouaille, avides de commérage et d'histoires.

René DANIEL

Roger GARGADENNEC. *Contes du Cap-Sizun.* Traduits du breton. Seconde édition enrichie de notes et de documents annexes en breton. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1977. In-8°, 257 pages, 1 carte, 6 illustrations.

Le Cap-Sizun est ce pays situé entre Douarnenez et la pointe du Raz, trop peu connu, je ne dis pas des touristes, soucieux d'additionner les kilomètres, mais aussi des voyageurs sérieux, plus attirés par le terroir qui s'étend au sud, nommé Bigoudénie, vocable moderne pour désigner le Cap-Caval.

Ce Cap-Sizun, M. Gargadennec le connaît profondément puisqu'il y est né et y a été élevé, et il l'aime de toute son âme. Son livre ne s'attache pas à l'histoire, mais au folklore de la région. C'est donc, si l'on veut, un recueil d'histoires dont les unes avaient déjà été publiées dans différentes revues ; d'autres sont inédites, recueillies par l'auteur lui-même, et traduites en français. Avec une parfaite conscience, il en indique l'origine.

Quelques histoires comportent plusieurs pages, d'autres, plus rares, tiennent en quelques lignes.

Le souci d'exactitude de M. Gargadennec l'oblige à traiter la légende de la ville d'Ys. Il la trouve fort jolie, mais ne laisse rien ignorer « des développements, transformations, embellissements... » qu'elle a subie, et conclut ce chapitre en conseillant de se reporter à l'histoire de la légende, publiée en 1949 par Louis Ogès.

Deux contes sont fort amusants, et, cependant, preuve du scrupule de M. Gargadennec, il précise qu'il a recueilli ces contes lui-même, ajoutant : « Je ne crois pas du tout qu'ils soient originaires de mon canton. J'incline à croire qu'ils sont d'importation récente et ont été puisés dans quelque recueil imprimé ».

M. Gargadennec a une trop grande connaissance en matière de folklore pour ignorer le fonds commun universel en la matière. Mais trop rares sont ceux qui, comme il tient à cœur de le faire constamment, ne revendiquent pas toute légende, histoire, chanson ou tradition pour eux-mêmes ou leur région.

Les bretonnants seront heureux de trouver en annexe quelques-uns des documents originaux traduits en français dans le corps de l'ouvrage. Livre sérieux dans sa présentation, mais combien amusant et plein de la vie des gens de ce Cap-Sizun, que l'auteur comprend d'autant mieux qu'il les aime profondément.

René DANIEL

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 26 JANVIER 1978

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Assemblée générale ordinaire. — Conformément à l'article 5 des statuts de la Société archéologique du Finistère adoptés par l'assemblée générale du 10 juillet 1977, une assemblée générale ordinaire s'est tenue à Quimper, le jeudi 26 janvier 1978, pour procéder à l'élection du conseil d'administration de la société.

M. Pierre Keraval, désigné par l'assemblée, a assuré la direction des opérations de vote. Ont été élus, au scrutin secret (par ordre alphabétique) : MM. Ascoët (Jean), Bluteau (Robert), Breut (Alain); Mme Brillat (Anne); MM. Castel (Yves-Pascal), Charpy (Jacques), Daniel (Tanguy), Georgelin (René), Glorennec (Hervé), Guillou (Jean-Louis), Keraval (Pierre), Laurent (Charles), Le Bihan (Jean-Paul), Le Brun (Roger), Le Clech (Grégoire), Le Clerc (Guy), Le Floc'h (Jean-Louis), Le Gallo (Yves), Le Grand (Alain), Pernez (Guy); Mlle Picquenard (Yvonne); MM. Ségalen (Auguste-Pierre), Tanneau (Yves), Thomas (Georges-Michel).

Le conseil d'administration élu a été convoqué à Quimper, le samedi 11 février 1978, pour procéder à l'élection du nouveau bureau de la société.

Le président,
René Daniel

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1978

Quimper

Présidence de M. René Daniel, puis de M. Tanguy Daniel

Allocution de M. René Daniel. — Le conseil d'administration de la Société archéologique du Finistère ayant désigné un nouveau bureau, M. René Daniel, président sortant, fait un rapide bilan de ses neuf

années à la tête de la Société, avant de procéder à la passation des pouvoirs. Il rappelle l'action de ses prédécesseurs directs, Louis Ogès et le chanoine Pierre-Jean Nédélec. Il évoque l'œuvre des dernières années, notamment la célébration du centenaire de la Société, l'essor du bulletin (avec le numéro du centenaire et la table générale due à M. Jacques Charpy), enfin la publication de l'œuvre du Quimpérois Olivier Perrin.

Allocution de M. Tanguy Daniel. — M. Tanguy Daniel prend ensuite la présidence et, après avoir adressé des paroles de remerciement à son prédécesseur et fait part de son émotion devant la tâche et les difficultés qui l'attendent, rend compte des décisions du conseil d'administration de la Société, qui s'est réuni à Quimper le 11 février 1978.

Le conseil a enregistré le désistement de deux de ses membres élus par l'assemblée générale du 26 janvier 1978, MM. Robert Bluteau et Jacques Charpy. En conséquence, les sièges laissés vacants ont été attribués aux deux premiers candidats de la liste complémentaire, MM. Alexis Le Bihan et René Daniel.

Le conseil a ensuite procédé à l'élection des membres du bureau. Ont été élus :

- Président : M. Tanguy Daniel.
- Vice-présidents : MM. Pierre Keraval, Charles Laurent, Guy Leclerc, Jean-Louis Le Floc'h, Georges-Michel Thomas.
- Secrétaire général : M. Yves Tanneau.
- Secrétaires : Mlle Yvonne Picquenard, MM. Jean-Louis Guillou, Grégoire Le Clech, Alain Le Grand.
- Trésorier : M. Hervé Glorennec.
- Trésorier adjoint : M. Guy Pernez.

Enfin, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de conférer à M. René Daniel le titre de président honoraire.

Le nouveau président termine en précisant qu'il entend bien poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs : les buts restent les mêmes, les méthodes seront perfectionnées, l'implantation se fera plus large dans le département grâce à des membres correspondants représentant la Société dans chaque canton. Le conseil d'administration établira un règlement intérieur.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Douze nouveaux membres sont admis dans la Société :

- Mme Marie BOURHIS, directrice de C.E.S. en retraite, de Brest, présentée par MM. Ascoët et Le Clech ;
- M. Yves CORPOREAU, professeur à Quimper, présenté par MM. Robert Ledoux et René Daniel ;
- Mme Françoise DANIEL, conservateur du musée de Morlaix, présentée par Mlle Le Clech et M. Ascoët ;
- M. Jean EUZEN, de Commana, présenté par MM. Le Brigant et Glorennec ;
- M. Daniel FLOCH, journaliste à *Ouest-France*, de Quimper, présenté par MM. Louis Boucher et René Daniel ;

— M. Robert GAILLARD, sous-directeur de la B.N.P. à Quimper, présenté par Mme Damalix et Mlle Chapatte ;

— M. Joël KERANGUYADER, assureur, de Quimper, présenté par MM. Pernez et Keraval ;

— M. Yves de LA BARRE, de Berrien, présenté par MM. Quéménéur et René Daniel ;

— Mlle LE CRAS, de Quimper, présentée par MM. René Daniel et Glorennec ;

— M. Alain PRIGENT, de Saint-Martin-des-Champs, présenté par MM. Robert Prigent et Denis L'Hostis ;

— M. Bernard ROCHON, de Gonesse, présenté par MM. René Daniel et Pernez ;

— Mlle Marie-Madeleine TUGORÈS, historienne d'art, présentée par M. l'abbé Castel et M. Tanguy Daniel.

Bibliographie. — M. le chanoine Le Floc'h rend compte de deux ouvrages récents : *Kan ha stourm*, de P. Mével, directeur de la revue littéraire *Brud nevez*, et *Le livre d'or des saints de Bretagne*, du P. Joseph Chardonnet. M. René Daniel analyse ensuite un article de M. Jean Balcou consacré au *Merveilleux breton de Chateaubriand à Renan* et publié dans les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (1977, t. 84, n° 4). M. Alexis Le Bihan signale la parution toute récente d'un ouvrage de Mme Delouche sur *Les peintres de la Bretagne au XIX^e siècle*.

Protection du patrimoine. — Le président donne connaissance du classement, par décret en date du 16 janvier 1978, paru au *Journal officiel* du 21 janvier, des sites littoraux des communes de Roscanvel, Camaret et Crozon.

Il signale que les statues classées de la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, en Locronan, ont été enlevées de l'édifice et qu'une action est en cours pour aboutir à leur réintégration.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 MARS 1978

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

M. Pierre Quiniou, conservateur des musées de Quimper, prononce quelques mots d'accueil à l'intention de la Société archéologique du Finistère qui tient séance dans une salle du musée des Beaux-Arts. M. Quiniou souligne qu'il s'agit d'un retour aux sources puisque la Société archéologique du Finistère est en fait la créatrice du Musée départemental breton.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Vingt nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Monique BELBÉOCH, de Brest, présentée par Mlles Jézéquel et Sauban ;

- M. Cédric CASTEL, lycéen, de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Joël-Jim Sévellec ;
- M. François CLAQUIN, étudiant en médecine, de Guilers, présenté par MM. Tanguy Daniel et Glorennec ;
- M. Louis DORNIC, de Quimper, présenté par MM. Pernez et Philippe ;
- Le général et Mme Louis PICHON, de Tréfléz, présentés par MM. Balay et Le Bras ;
- M. et Mme Henri GIRARDON, conseiller d'éducation, de Brest, présentés par M. l'abbé Castel et M. Tanguy Daniel.
- M. Roger GUENVER, de Carhaix, présenté par MM. Sanquer et Yves Guenver ;
- M. Louis HELLEGOUET, professeur, de Saint-Derrien, présenté par M. l'abbé Crenn et M. Bazin ;
- Mlle Nicole HERJEAN, de Crozon-Morgat, présentée par Mme Taburet-Missoffe et le docteur Laurent ;
- M. et Mme JACOB, directeur des impôts, de Quimper, présentés par Mlle Heydon et M. René Daniel ;
- M. Pierre KERISIT, directeur d'école d'application, de Quimper, présenté par MM. Keraval et Le Moigne ;
- M. Raymond LE BIHAN, chef de service, de Quimper, présenté par MM. Le Clech et Le Bihan ;
- Mlles Anne et Marie LE GRAND, de Quimper, présentées par Mme René Daniel et M. Glorennec ;
- M. Jean PENNANEACH, de Quimper, présenté par MM. Keraval et René Daniel ;
- Mme POISON, directrice d'école annexe, de Quimper, présentée par MM. Keraval et René Daniel ;
- Mme Suzanne TROADEC, de Brignogan, présentée par MM. Balay et Le Bras.

Les marchés de Châteauneuf-du-Faou. — M. Pierre Keraval présente une étude du docteur Ménard sur les marchés de Châteauneuf-du-Faou. Alors que les marchés ruraux perdent de leur importance, la foire de Châteauneuf-du-Faou demeure très vivante. Pourquoi a-t-elle résisté mieux que d'autres ? Son ancienneté a créé l'habitude. L'histoire en témoigne. Et la géographie est ici étroitement liée à l'histoire.

C'est un site très ancien, déjà mentionné au cartulaire de Landévennec en 1368. Notre-Dame-des-Portes, ou Porzou (cour), rappelle qu'à l'origine, il s'agissait d'une cour au milieu d'un ensemble, par exemple une aire à battre, et le médecin général Laurent pense qu'au Moyen Age, il y avait déjà une construction, laquelle a plus tard laissé place à la chapelle actuelle.

Châteauneuf-du-Faou a un rôle de capitale pour les communes voisines, dont certaines très importantes, comme Plonévez-du-Faou. C'est un carrefour de routes à proximité de l'Aulne et le pays a bénéficié d'une période de paix au XVIII^e siècle. La forêt, dont les bois étaient très recherchés pour la construction navale, donnait du travail à un grand nombre de bûcherons et aussi de sabotiers.

Le canal de Nantes à Brest, construit au début du XIX^e siècle, fit de Châteauneuf, pendant quelques décennies, un petit port fluvial de débar-

quement d'engrais naturels, qui permirent d'enrichir le sol de la région. Les chalands débarquaient le maërl de Brest et la chaux du pays nantais. La famille de Kerjégu participa à cette prospérité en installant non loin du château une école d'agriculture.

Le clergé révolutionnaire. — M. René Daniel donne quelques précisions dues aux recherches de M. le chanoine Le Floc'h sur les prêtres ordonnés par Expilly sous la Révolution. Il ajoute l'analyse de mandements d'Audreïn.

Bibliographie : le vitrail breton. — Le président présente un numéro de la revue *Arts de l'Ouest*, éditée par l'université de Haute-Bretagne, avec une introduction de M. André Mussat, professeur d'histoire de l'art, consacré au vitrail breton.

Le style gothique ayant été conservé tardivement par les constructeurs d'églises, on y trouve longtemps de larges ouvertures, d'où l'importance du vitrail. La liste des vitraux anciens pour le Finistère fait état de 83 vitraux du xv^e au xviii^e siècle et, en raison de cette ancienneté, la situation du vitrail est aujourd'hui catastrophique.

M. Grüber, maître verrier, souligne le fait de la difficulté de la restauration et cite le cas de la maîtresse vitre de l'église de Locronan.

Enfin, M. Barrié, professeur à l'I.U.T. de Brest, souligne qu'il a découvert l'existence d'un atelier de maître verrier à Quimper vers 1535, dont seraient sortis les vitraux de Dinéault, Clohars-Fouesnant et Sainte-Barbe du Faouët ; les décors qui les entourent indiquent leur parenté.

En dernière partie, l'étude comporte des éléments bibliographiques du vitrail breton, une liste des vitraux disparus, une cartographie des vitraux anciens en Bretagne.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 23 AVRIL 1978

Loctudy

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Jean-Claude DESBORDES, clerc de notaire, de Guimiliau, présenté par MM. Jean et Henri Pouliquen ;

— M. Claude JEFFROY, de Versailles, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

— M. et Mme André JOLY, de Bourg-la-Reine, présentés par MM. Roger Barrié et Tanguy Daniel ;

— M. l'abbé Gilles LAURENT, recteur de Pouldavid, présenté par Mlle Lucas et M. l'abbé Dilasser ;

— M. Denis MENARDEAU, professeur de dessin, de Nantes, présenté par M. l'abbé Hubert Bouché et M. Jacques Cornou ;

- M. et Mme Charles NOBLET, de Concarneau, présentés par M. et Mme Jean-Louis Guillou ;
- M. Hubert OUDIN, de Plougastel-Daoulas, présenté par MM. Jacques Charpy et Tanguy Daniel ;
- M. et Mme Henri ROUSSEAU, de Tréfléz, présentés par M. et Mme Balay.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de deux membres de la Société, et présente à leurs familles les condoléances de celle-ci. Ce sont Mme Coppola, de Douarnenez, et M. Léon de La Ménardièrre, de Brest.

Voyage de la Société en Israël. — M. Pierre Keraval, vice-président, présente un montage audio-visuel sur le voyage organisé par lui pour les membres de la Société à Noël 1977.

La projection de nombreuses diapositives, accompagnée d'un excellent commentaire, est suivie d'un échange de vues sur les problèmes israéliens et ce que les sociétaires ont pu en connaître sur place.

Excursion dans le pays bigouden. — Après un déjeuner pris en commun au château du Dourdy, devenu centre de vacances de la Caisse d'allocations familiales, repas au cours duquel le directeur du centre a fait l'histoire du château, une excursion a mené les membres de la Société venus de Brest, de Douarnenez et de Quimper, successivement à l'église Saint-Tudy de Loctudy, présentée par M. Tanguy Daniel, la chapelle Saint-Brieuc en Plobannalec — ancienne église paroissiale de Plonivel — présentée par M. Vincent Le Floc'h, professeur au Guilvinec, enfin l'église Saint-Budoc en Plomeur — ancienne église paroissiale de Beuzec-Cap-Caval — présentée par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h.

L'excursion s'est terminée par un arrêt près des lumineux champs de tulipes voisins de l'anse de la Torche.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 7 MAI 1978

Brest

Présidence de M. Georges-Michel Thomas, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société :

- M. Léon BARGAIN, retraité, de l'Île-Tudy, présenté par MM. Feunteun et Bourgoin ;
- Mme Hélène BELLEC, de Quimper, présentée par Mme Lupori et M. Keraval ;
- Mme Suzanne CAHOUR, ancien professeur de lycée, de Brest (réadmission) ;
- Mme Pierre CHANCERELLE, de Quimper, présentée par Mlle Huiban et Mme Heydon ;

— Mme Marie-Josèphe CLÉMENT, de Quimper, présentée par Mmes de Kermadec et Cozannet ;

— M. DOUGET, de Quimper, présenté par MM. Keraval et Pernez ;

— Mme DUVAL, de Plogastel-Saint-Germain, présentée par les mêmes ;

— Mme Madeleine FER, de Saint-Gaudens, présentée par MM. Glorennec et Tanguy Daniel ;

— Mme Marie-Anne GIRARDOT, de Quimper, présentée par Mmes de Kermadec et Damalix ;

— M. Guillaume KERIVEL, de Poullan-sur-Mer, présenté par MM. Ancel et Tanguy Daniel ;

— Mme L. MARTINACHE, de Quimper, présentée par Mlle Keraval et M. Pierre Keraval ;

— Mlle Bernadette QUÉMÉRÉ, de Quimper, présentée par MM. Keraval et René Daniel ;

— M. Pierre REDEAU, commerçant, de Quimper, présenté par les mêmes ;

— Mlle Yvonne TOUTOUX, institutrice, de Brest, présentée par Mlles Perénès et Kerbérénes.

Les fouilles du site médiéval de Leskelen en Plabennec. — M. l'abbé Joseph Irien, qui dirige depuis plusieurs années le chantier de fouilles de Leskelen, en Plabennec, expose le résultat de ses dernières campagnes. La projection de diapositives, accompagnée des commentaires de M. l'abbé Irien, permet de suivre clairement l'évolution des travaux et de comprendre les problèmes complexes posés par les découvertes.

Les fouilles ont permis de mettre au jour un site médiéval unique dans le Finistère par la richesse de ses éléments constitutifs : une chapelle, une motte féodale, un village.

Sur le site de la chapelle, on a pu découvrir les fondations de trois édifices successifs. L'appareil des murs, les traces de cendres, les restes de poterie, de vitres, etc., étudiés avec minutie, laissent à penser que la première construction peut remonter à l'époque carolingienne (destruction par les Normands au x^e siècle) ; la seconde à l'époque romane ; la troisième au xvi^e siècle (cette dernière étant tombée en ruine au xix^e siècle : les pierres, achetées par un « amateur », furent transportées à Brest pour construire un immeuble rue de Siam, immeuble qui fut rasé lors de la dernière guerre...).

La motte féodale, ou Castel Saint-Ténénan, est, bien que fort endommagée, encore très visible dans le paysage et domine tout le plateau du bas Léon. A l'origine, elle était recouverte d'une carapace de dalles, surmontée d'un donjon de pierre de trois étages, et entourée d'une double enceinte de fossés. De nos jours, les fossés, encore visibles, ont été recrusés. Les substructures du donjon permettent seules de reconstituer l'espace de défense (et de vie, car il y avait un four) au sommet de la motte ; les pierres recouvrant les flancs de la motte ont aussi disparu, utilisées pour la consolidation de routes...

Le village, enfin, commence à apparaître entre motte et chapelle : les fondations de maisons dégagées ne permettent pas encore d'aboutir à des conclusions certaines. Déjà, cependant, des comparaisons sont possibles avec l'appareil des murs de la chapelle. Dans les années à venir,

la poursuite des fouilles montrera si l'on est ici en présence de ces fermes médiévales à pignons semi-circulaires, déjà découvertes en d'autres points de Bretagne.

Une enquête sur les croix de chemins. — M. l'abbé Joseph Irien et M. l'abbé Yves-Pascal Castel font part ensuite de leurs recherches communes sur les croix du Léon. Il s'agit là d'une enquête dont l'urgence est évidente, en raison des dégâts commis lors des travaux de remembrement ou des rectifications du réseau routier et dont l'intérêt historique est considérable. En effet, outre que les croix jalonnent souvent des itinéraires anciens, quelquefois préromains, leur étude typologique et leur cartographie déboucheront vraisemblablement sur des conclusions historiques neuves : bon nombre de ces croix portent des représentations variées (croix de formes multiples, cercles, mais aussi armes, angons, d'époque mérovingienne) qui font remonter beaucoup d'entre elles au haut Moyen Age, période particulièrement difficile à connaître pour notre pays. Un travail d'un tel intérêt demandera à être ensuite étendu à toute la Bretagne.

L'excursion à Ploudaniel et à Plabennec. — Avant le repas, M. Tanguy Daniel, président, présente au passage la chapelle de Saint-Eloy, en Ploudaniel, où avait lieu le 24 juin le pardon des chevaux. Vendue comme bien national en 1790 à un Brestois, elle fut rachetée par des gens de Ploudaniel qui la cédèrent à la fabrique en 1813. Récemment remise en état, elle a un joli clocher de deux étages, terminé par une flèche. La façade sud porte une statue de saint Eloi avec mitre et crosse, et d'autres statues ornent l'intérieur. Sur le placître, un calvaire dont la croix domine un groupe de statues (Descente de croix), de belle facture, et un édicule (1558) abrite une autre statue de saint Eloi, près d'un tronc à offrandes.

Après le repas en commun pris à Lesneven, les participants se rendent à Ploudaniel, pour y visiter le manoir de Trébodennic, voir trois croix et la chapelle Sainte-Pétronille.

A Trébodennic, où la Société a été aimablement accueillie par les propriétaires, M. et Mme Louboutin-Croc, le président a présenté l'édifice, remarquable surtout par la partie gauche de sa façade, surmontée de trois fenêtres à fronton Renaissance, et percée d'une porte à l'encadrement particulièrement intéressant (cariatides, personnages, musiciens, etc.). La date de 1586 est visible sur le fronton. Le vantail est du XIX^e siècle, mais s'harmonise parfaitement avec l'ensemble. Un bref historique de la demeure est exposé, et des similitudes, toutes proportions gardées, signalées avec le château de Kerjean.

Sortant du bourg de Ploudaniel, à la fourche des routes qui mènent de Landerneau à Plabennec, deux croix ont permis de constater la présence de sculptures représentant des angons (javelots en fer à pointe barbelée). M. l'abbé Irien commente la signification de ces croix, dont les armes représentées commémoreraient peut-être le souvenir de combats en ce lieu situé sur une route antique.

A la chapelle Sainte-Pétronille, le président souligne le triple intérêt du lieu : une chapelle du XVI^e siècle, un calvaire à socle octogonal et une fontaine monumentale. La statuaire, en dehors d'un saint Yves, est essentiellement féminine : sainte Anne et la Vierge, sainte Pétronille,

sainte Appoline, et une sainte Philomène qui est peut-être une « reconversion », car l'œuvre semble plus ancienne que ne le laisse supposer le culte de la sainte, qui ne remonte qu'au XIX^e siècle.

Une belle sainte Madeleine orne le fût du calvaire.

L'excursion se termine à Leskelen sur le chantier des fouilles, où M. l'abbé Irien montre sur le terrain ce qu'il avait présenté dans son exposé de la matinée à Brest, à des assistants surpris de l'ampleur du site et heureux d'avoir été favorisés par un temps aussi ensoleillé.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 31 MAI 1978

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Treize nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Maurice BRISORGUEIL, du Havre, présentée par Mlles Jézéquel et Sauban ;

— M. André DELÉPINE, pharmacien, de Guerlesquin, présenté par MM. Cojean et Mercier ;

— M. Marc FURIC, comptable, de Pont-Aven, présenté par MM. Quéinec et Tanguy Daniel ;

— M. François GEOFFROY, chef comptable, de Guerlesquin, présenté par MM. Cojean et Mercier ;

— Mme Alfred JÉZÉQUEL, de Douarnenez, présentée par Mlles Jézéquel et Sauban ;

— M. René LASTENNET, officier de l'armée de l'air, de Fontenay-le-Fleury, présenté par MM. Keraval et Tanguy Daniel ;

— Mme Louise LE BOURG, fonctionnaire retraitée, de Brest, présentée par Mlles Quéméner et Kerandell ;

— M. Pierre LE THOER, professeur, de Clohars-Carnoët, présenté par MM. Portier et Rodallec ;

— Mlle Claudie NICOLAS, de Quimperlé, présentée par M. et Mme Jean-Louis Guillou ;

— M. Gilbert NOËL, de Brélévenez, présenté par Mme Rivanon-Kervella et M. Gautier-Limbourgh ;

— Mme Yvonne SINTIC, retraitée, de Brest, présentée par Mme Lucas et Mlle Kerandell ;

— Mme Yvette THOMAS, de Douarnenez, présentée par Mlles Jézéquel et Sauban ;

— M^r Jean-Claude TILLY, notaire à Guerlesquin, présenté par MM. Cojean et Mercier.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de Mme Jeanne Boubour, et présente à sa famille les condoléances de la Société.

Les subdélégués des intendants à Brest (1689-1789). — Inaugurant une série d'études sur les relations entre le gouvernement central et les pouvoirs locaux, M. Tripier, maître assistant à la faculté de droit de Brest, étudie l'institution des subdélégués des intendants en prenant pour exemple la subdélégation de Brest.

Créée en 1689, l'intendance de Bretagne se décentralise aussitôt en déléguant une partie de ses pouvoirs à des représentants locaux, appelés subdélégués, qui jouèrent à la fois le rôle d'agent du pouvoir central et de défenseur des populations.

La subdélégation de Brest comptait 23 paroisses dans le bas Léon, allant du Conquet à Lesneven et englobant les îles d'Ouessant et de Molène.

Après avoir été pendant quelques années, à la fin du règne de Louis XIV, vendue en titre d'office, la subdélégation devint une charge de commissaire qui fut remplie tout au long du XVIII^e siècle par des personnalités locales. Le recrutement, en effet, se fit dans la haute bourgeoisie léonarde et brestoise (familles Bouridel, Bergevin, Gillard, Le Gallo, Quesnet, Berart de La Laignerie, Labbé de Lezengant, de La Clartière, du Haut-Gilly, de Kerangal), ainsi que dans la petite noblesse locale.

Les attributions des subdélégués, définies par les instructions de l'intendant Bertrand de Molleville, étaient très variées, à la fois dans le domaine politique, économique, social, fiscal, etc. C'est ainsi qu'ils étaient chargés aussi bien de la vérification de la comptabilité des notaires que des réquisitions pour les logements des troupes, de la vérification de la monnaie, du contrôle des registres d'état civil, de l'approvisionnement en vivres, etc. En fait, le subdélégué était aussi le protecteur des administrés comme le montrent des interventions multiples dans le domaine social au XVIII^e siècle.

C'est ainsi qu'on vit les subdélégués de Brest procéder à la répartition de secours lors des crises économiques, diriger la lutte contre les épidémies, encourager la formation de sages-femmes, protéger les pêcheries et l'industrie de la toile, réprimer la violence notamment dans la ville de Brest où les passages de troupes étaient fréquents.

Rôle culturel enfin, dans la transmission de la culture et de la langue française par le contrôle sur l'imprimerie : un seul imprimeur était établi à Brest.

M. Tripier conclut que les subdélégués, institution trop peu connue, se sont montrés à la fois les agents efficaces de la monarchie et des médiateurs et protecteurs des populations locales.

Le centre pictural de Pont-Aven avant 1886. — Auteur d'une thèse brillante sur les peintres de la Bretagne au XIX^e siècle, Mme Denise Delouche, professeur à l'université de Haute-Bretagne, a bien voulu faire devant la Société archéologique un exposé accompagné de la projection de nombreuses diapositives sur les origines de l'école de Pont-Aven avant l'arrivée de Gauguin en 1886.

La première difficulté consiste à rassembler une documentation éparsée et lacunaire. Les œuvres des artistes sont dispersées à travers le monde. Les archives fournissent peu de renseignements sur ce genre de sujet. Restent surtout les catalogues d'exposition, des récits de voyages et enfin un roman américain (*Guen*) publié à Boston en 1883, sur des peintres américains ayant séjourné à Pont-Aven et Concarneau.

Mme Delouche s'efforce de déterminer qui a découvert Pont-Aven. Divers noms sont proposés, notamment celui du peintre hollandais Van der Anker et celui du peintre américain Robert Wylie, originaire de Pennsylvanie, qui séjourna à Pont-Aven à partir de 1865 et y attira un grand nombre de ses amis. Certains y séjournèrent jusqu'à deux ou trois ans, parmi eux, des Anglais, des Américains, quelques Bretons et même des Finlandaises.

Les raisons de l'attrait de cette région pour ces peintres sont multiples. Mme Delouche y voit le pittoresque de la région, la douceur du climat, l'archaïsme de la civilisation qui offre une sorte de retour aux sources et de fuite de la vie parisienne, mais aussi, et peut-être surtout, l'accueil excellent fait aux artistes dans les hôtels de Pont-Aven tenus par les sœurs Lantillac, Julia Guillou, Marie-Jeanne Gloanec, chez qui les prix de pension étaient relativement peu élevés.

Les diapositives projetées par Mme Delouche ont montré que les thèmes traités par les peintres ne présentent pas une grande originalité : Louis Cabas, Emile Dameron, Paul Sébillot, Robert Wylie, Van der Anker ont surtout été attirés d'une part, par ce que l'on peut appeler le folklore (vie quotidienne, mœurs, costumes), et d'autre part, par les paysages (mer, campagne, bords de l'Aven).

Il ressort donc de cette étude que le centre pictural de Pont-Aven avant 1886 ne présentait pas une forte originalité, mais Mme Delouche insiste sur le fait que, avant l'arrivée de Gauguin, il n'y avait pas à Pont-Aven que des « pompiers », même s'il est vrai que l'interprétation de Gauguin bouleversa la peinture de Pont-Aven.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 25 JUIN 1978

Adhésion. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société.

— M. et Mme ALLAIN-LAUNAY, de Tréfléz, présentés par M. et Mme Balay ;

— M. et Mme Jean BALCOU, professeur à l'université de Bretagne occidentale, de Brest, présentés par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— Mme Odette BIGER, institutrice, de Quimper, présentée par M. et Mme Lévénez ;

— M. et Mme Pierre DEMARGNE, membre de l'Institut, de Tréfléz, présentés par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— M. et Mme Louis LE GUILLOU, professeur à l'université de Bretagne occidentale, de Brest, présentés par les mêmes ;

— Mlle Louise LE ROUX, de Brest, présentée par les mêmes ;

— Mme Yvonne MANSON, de Douarnenez, présentée par M. Belbéoc'h et Mlle Pennanec'h ;

— M. Jean OUREB, étudiant, de Brest, présenté par Mlle Caër et M. Tanguy Daniel ;

— M. et Mme Alain PICARD, ancien attaché d'administration à l'université de Bretagne occidentale, de Brest, présentés par le colonel Colleau et Mme Tanguy Daniel.

L'excursion. — L'excursion, organisée et conduite par M. Guy Leclerc, vice-président de la Société, a mené quelque cent dix sociétaires de Briec à Pleyben en passant par Edern et Gouézec. La première halte a eu lieu à la chapelle de Saint-Véneç, en Briec, où l'on put étudier la statuare particulièrement riche, le calvaire à base triangulaire, et la fontaine. Le deuxième arrêt fut consacré à l'architecture rurale du XVIII^e siècle, avec la ferme de Moncouar (en Briec également), bâtie en pierre de taille et datée de 1735. Cet édifice, de construction très soignée, traduit l'ascension, à la fin du XVII^e et au cours du XVIII^e siècle, d'une classe rurale, celle des « mesnagers » et des « laboureurs », qui s'approprie des terres délaissées par une noblesse de plus en plus pauvre et qui domine la vie politique de la paroisse en peuplant le « corps politique » ou « général » de la paroisse.

Au château de la Boissière, en Edern, la Société est ensuite accueillie par son propriétaire, l'écrivain Jean-Edern Hallier, qui fait l'historique de sa demeure, en soulignant son « rôle révolutionnaire », depuis la révolte du papier timbré jusqu'aux événements de mai 1968.

Après le déjeuner en commun pris à Edern et la visite de l'église d'Edern, un arrêt à la chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, en Gouézec, permet à M. Guy Leclerc d'évoquer l'existence à proximité, des derniers vestiges des murs entourant le « Parc au Duc », connu également sous le nom de « Mur du Diable ». Il s'agit d'un territoire englobant tout ou partie des communes actuelles de Châteaulin, Cast, Lothey, Briec et Saint-Coulitz et qui fut ceint d'un mur en pierre sèche d'une trentaine de kilomètres de long, au XIII^e siècle, à l'époque du duc Jean le Roux. Ce « Parc au Duc », partie du domaine ducal, n'est d'ailleurs pas unique en son genre, puisque Jean le Roux créa aussi ceux de Duault, de Carnoët près de Quimperlé et de l'Isle près de La Roche-Bernard.

L'excursion s'est terminée sur les bords de l'Aulne par la visite d'abord d'une ancienne ardoisière à Pont-Coblant, en Pleyben, qui connut une certaine fortune au XIX^e siècle grâce à la proximité du canal de Nantes à Brest mais qui, comme la plupart des autres ardoisières, déclina devant la concurrence des ardoisières angevines de Trélazé. Enfin, à Kerriou, en Gouézec, après une agréable promenade le long de l'Aulne, les participants à l'excursion découvrirent une importante allée couverte enfouie dans la végétation, avant de se séparer.

EXCURSION DU 9 AOÛT 1978

Adhésions. — Vingt et un nouveaux membres sont admis dans la Société.

— Mlle Marie-Thérèse BARIOU, commerçante, de Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Gonidec ;

— Mme Yvonne BERNÈS-CHENADEC, de Quimper, présentée par Mme Dubillot-Bernès et M. Le Clech ;

- M. Yves BESSON, commissaire de la marine, de Quimper, présenté par MM. Morel et Kerguelen ;
- M. Jean-Marie BOTHOREL, de Saint-Cloud, présenté par M. l'abbé Castel et M. Jean-Gaël Kaigre ;
- Mme Marie-Louise CORFA, présentée par MM. Alexis Le Bihan et René Daniel ;
- Mme DÉVÉ, assistante à l'université de Paris I, présentée par MM. Tanguy Daniel et Glorennec ;
- M. Jacques EMZIVAT, de Daoulas, présenté par les mêmes ;
- Mme François FLOC'HLAY, de Douarnenez, présentée par MM. Gonicdec et Tanneau ;
- M. Pierre GRANNEC, docteur vétérinaire, de Plonévez-du-Faou, présenté par le docteur Ménard et M. Tanguy Daniel ;
- M. Jean-Claude GUÉRET, du Relecq-Kerhuon, présenté par MM. Roger Barrié et Tanguy Daniel ;
- Mme Louise KERN, de Quimper, présentée par Mmes Lévénez et Huon de Kermadec ;
- M. Jean-Louis LE FLOC'H, de Lesconil, présenté par M. Vincent Le Floc'h et M. le chanoine Le Floc'h ;
- Mme Hélène LE MIGNON, secrétaire du lycée Brizeux, de Quimper, présentée par MM. Louis Hélaouet et Tanguy Daniel ;
- Mlle Brigitte LOZACH, lycéenne, de Bénodet, présentée par M. et Mme René Daniel ;
- M. Jean-Yves MARCHADOUR, de Brest, présenté par MM. Bruno Milin et Tanguy Daniel ;
- M. Guy MASSABIAU, de Rennes, présenté par MM. Glorennec et Tanguy Daniel ;
- M. François OLIER, de Mondeville, présenté par MM. René et Tanguy Daniel ;
- Mlle ROGER, étudiante, de Plougouven, présentée par MM. Quéméneur et Delaporte ;
- Le commandant ROTELEUR et Mme, de Brest, présentés par M. l'administrateur général Georgelin et le commandant Ménès ;
- M. Paul-Armand ROUSSEAU, de Tréfléz, présenté par M. et Mme Balay.

L'excursion en Morbihan. — Le matin furent visitées les halles du xv^e siècle au Faouët, la chapelle Saint-Fiacre du Faouët, dont les vitraux et le jubé du xv^e siècle sont en parfait état de conservation et parmi les plus beaux de Bretagne. Puis M. le chanoine Danigo, de la Société polymathique du Morbihan, présenta avec une grande érudition l'église Notre-Dame de Kernascléden, merveille d'architecture et trésor de peintures murales représentant la vie de la Vierge, la Passion et les supplices de l'enfer.

Le repas fut pris dans une auberge au milieu de bois et de jardins près de Bubry, après quoi on se rendit à Locmalo, où l'église du xv^e siècle, remaniée au xviii^e, comporte d'intéressants retables. A Ménoray, M. Le Gallic de Kerizouet nous fit les honneurs de l'extérieur de son château, puis l'excursion se termina à Ploerdut. L'église paroissiale y est en

complète restauration, mais il fut possible de voir les arcades romanes et les chapiteaux de la nef du XI^e siècle. La dispersion eut lieu après la visite de la chapelle de Crénénan, remarquable par son haut clocher du XVI^e siècle, ses statues anciennes, ses fresques et ses sablières.

Projets de voyages. — Le congrès des sociétés savantes de Bretagne aura lieu cette année à Pornic les 6, 7 et 8 septembre. Un car conduira les participants du Finistère en Loire-Atlantique, et les chambres seront réservées, à Pornic ou aux environs, pour les membres de la Société archéologique qui le désirent.

La Société archéologique organise également un voyage au Tyrol et en Bavière entre le 21 et 31 août.

Le vice-président,
Jean-Louis Le Floch

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1978

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Marcelle BALCON, de Saint-Brieuc, présentée par MM. Pernes et Cotard ;

— Mme M. CEPA, de Crozon, présentée par MM. Glorennec et Tanguy Daniel ;

— Mme B. LANNAUD, de Quimper, présentée par MM. R. Lannaud et René Daniel ;

— M. Paul LECLERC, commerçant, de Landerneau, présenté par MM. Guy Leclerc et Tanguy Daniel ;

— Docteur Jean-Yves LE GOFF, de Roscoff, présenté par MM. Tanguy Daniel et Glorennec ;

— Mlle Raymonde PICHAVANT, de Douarnenez, présentée par M. Belbeoc'h et Mlle Sauban ;

— Mme Denise POUPON, de Quimper, présentée par Mmes Lupori et René Daniel ;

— Mme Loeiz ROPARS, de Quimper, présentée par le chanoine Le Floch et M. l'abbé Castel ;

— M. Pascal SOULIMAN, dessinateur, de Rennes, présenté par MM. Pernes et J. Souliman ;

— M. Joël TRÉBERN, kinésithérapeute, de Saint-Renan, présenté par Mme Le Bihan et M. Tanguy Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès d'un membre récemment admis, M. Jean-Claude Desbordes, âgé de vingt-cinq ans, qui s'est noyé près de Montélimar. Il adresse à sa famille les condoléances de la Société.

Le congrès des sociétés savantes de Bretagne. — Le président donne un rapide compte rendu du congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui s'est tenu à Pornic les 6, 7 et 8 septembre. La Société archéologique du Finistère s'y est fait remarquer par sa nombreuse participation et par des communications données par trois de ses membres : le P. Grégoire Ollivier, M. Gwennole Le Menn et M. Vo Duc Hanh.

Le prochain congrès aura lieu en septembre 1979, à Pontivy. Le thème en sera l'architecture rurale.

Les imprimeurs quimpérois du XVII^e siècle. — M. Gwennole Le Menn fait une communication sur les imprimeurs quimpérois du XVII^e siècle et sur les livres qu'ils ont publiés. Il lance un appel à toute personne possédant des ouvrages anciens édités en breton pour l'aider à progresser dans la connaissance de la littérature bretonne avant le XIX^e siècle.

Le texte de la communication de M. Le Menn sera publié dans le Bulletin.

Les horlogers de Basse-Bretagne sous l'Ancien Régime. — Lecture est donnée d'une étude originale de M. Georges-Michel Thomas, vice-président de la Société, sur les horlogers de Basse-Bretagne sous l'Ancien Régime.

Cette étude sera publiée dans le prochain Bulletin.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1978

Brest

Présidence de M. le médecin général Laurent, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Marie-Antoinette GLOAGUEN, secrétaire, de Douarnenez, présentée par M. Glorennec et Mme Le Roux ;

— M. François LE BERRE, infirmier, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;

— M. Paul LELIÈVRE, de Concarneau, présenté par M. et Mme Jean-Louis Guillou ;

— Mme Annick LÉON, institutrice honoraire, de Quimper, présentée par Mmes Le Cozanet et René Daniel ;

— Mme PATAULT, professeur, de Quimper, présentée par MM. Pierre Keraval et René Daniel ;

— M. Francis PERU, instituteur, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guillaume Henry ;

— Mme Marie-Louise PROVOST (réadmission) ;

— M. SERUSAUT-THENON, de Quimper, présenté par MM. Pierre Kerval et René Daniel.

Le haut Moyen Age breton. — M. Pierre-Roland Giot, directeur de recherche au C.N.R.S., qui consacre depuis de nombreuses années ses travaux aux origines lointaines de ce qui fut l'Armorique et devint la Bretagne et qui donne à chacun de nos Bulletins une chronique préhistorique et protohistorique si appréciée, présente une communication sur les découvertes les plus récentes concernant la période du haut Moyen Age breton.

A partir d'une certaine période, une partie de l'Armorique fut appelée Bretagne. Dans le domaine historique, cela correspond à l'installation sur le territoire armoricain d'immigrants venus de l'île de Bretagne. Dans le domaine archéologique, les documents ont prêté à confusions entre la protohistoire et le début du Moyen Age, confusions que, depuis une trentaine d'années, les archéologues tentent d'éclaircir.

M. Giot présente à ce sujet plusieurs cartes pour illustrer les problèmes qui se posent, problèmes dont la complexité même explique les erreurs qui se sont produites : une carte géographique de l'Armorique, qui s'étendait de la Somme à la Gironde ; une carte des tumulus de l'âge du bronze, répartis de façon très nette de la baie de Saint-Brieuc à l'embouchure de la Vilaine ; une carte des souterrains de l'âge du fer, puis une carte des stèles à l'âge du fer, occupant la même aire que les tumulus du bronze ; une carte des cités gauloises de la péninsule armoricaine, où l'on constate que les sites montrés précédemment correspondent aux cités des Osismes, des Vénètes et des Coriosolites. La comparaison de ces cartes fait apparaître des coïncidences troublantes dans la localisation des sites archéologiques à l'ouest de la péninsule, sur de longues périodes.

A l'aube du Moyen Age, la civilisation des Bretons installés en Armorique se distingue de la civilisation mérovingienne qui englobe le domaine oriental de la péninsule : des témoignages mérovingiens subsistent à Nantes (dont la cathédrale a conservé quelques superbes chapiteaux de cette époque, et dont l'étaim de la couverture provenait des mines d'Abbaretz). Cependant, des échanges entre le domaine breton et le domaine mérovingien existaient : outre les affrontements militaires connus par les chroniques, les relations commerciales sont attestées par les monnaies mérovingiennes retrouvées près des côtes bretonnes.

En Bretagne armoricaine, cette période du ^{ve} au ^{vii}e siècle a laissé relativement peu de traces archéologiques. M. Giot examine quelques-unes d'entre elles. La poterie a fourni très peu de débris avant l'apparition de la poterie onctueuse : sans doute utilisait-on de la vaisselle de bois. L'habitat commence à être connu grâce à des fouilles récentes : M. Peuziat a découvert à Poullan les substructions d'une maison dont la datation au radiocarbone a donné la date de 650 environ. Le plan — rectangulaire — est différent du plan de maisons un peu plus tardives, fouillées en Morbihan, à deux pignons en absides ovales. A Locronan, le camp des Salles, très primitif, n'avait rien de défensif et doit plutôt être une « cour » carolingienne. Des mines étaient exploitées : celle de Plélauff a produit du minerai de plomb dès l'époque romaine, mais était encore en activité à l'époque bretonne (cadres de bois datés de 450 et 750 environ).

Enfin deux sites, fouillés de nouveau récemment par M. Giot, ont permis d'apporter des lumières nouvelles sur ce haut Moyen Age breton : celui de l'île Lavret près de Bréhat et celui de Saint-Urnel en Plomeur.

Le premier, d'abord fouillé par La Borderie, montre encore des murs romains et des structures « mérovingiennes », dont des restes de cellules attribuées à saint Budoc : ils pourraient en effet provenir d'une école monastique qui n'aurait guère duré plus d'une génération mais dont le souvenir aurait été conservé dans la suite des siècles. Le cimetière voisin a permis de mettre au jour un certain nombre de sépultures, sans doute des VI^e-VII^e siècles.

A Plomeur, le site de Saint-Urnel (ou de Saint-Saturnin) est localisé dans deux dunes superposées (voir pour les détails les Bulletins de 1973, 1974, 1975 et 1976). Le cimetière fut utilisé du V^e au X^e siècle. Une monnaie de Conan II, trouvée sur les débris des constructions, en situerait l'abandon au XI^e siècle. Les fouilles ont permis de retrouver l'emplacement d'un oratoire celtique, d'abord construit en bois, puis bâti en maçonnerie fruste au-dessus de la tombe d'un saint personnage (saint Urnel ?). On a retrouvé dans l'oratoire le socle d'un petit autel entouré d'un dallage de galets. De l'église romane construite par dessus le tout, le reste le plus évident était celui d'un four qui avait été utilisé pour fondre la cloche, et qui était rempli et entouré des débris du moule qui avait servi à la couler. Avant de recouvrir cet emplacement après les fouilles, M. Giot a soigneusement protégé l'espace de la tombe sacrée et de l'oratoire de type celtique : ainsi cette partie du site est préservée pour les archéologues des temps futurs.

L'excursion à Logonna-Daoulas. — Après un repas en commun pris à L'Hôpital-Camfrout, on fit une rapide visite aux carrières de granit de Kersanton, toutes proches, avant d'aller découvrir Logonna-Daoulas, dans sa presque île riche en sites et en monuments. On put y voir la chapelle Sainte-Marguerite, datant du début du XVII^e siècle, ainsi que l'atteste la date de 1603 sur la porte ouest, et qui contient des statues très intéressantes, dont celle, très belle, de sainte Marguerite terrassant le dragon ; le château de Rosmorduc ; le menhir sculpté dit « des douze apôtres », malheureusement en partie encastré dans un talus ; l'éperon barré de Saint-Jean ; l'église paroissiale Saint-Nonna, datant dans son ensemble des XVII^e et XVIII^e siècles, avec un chevet à noues multiples du type Beaumanoir.

Le circuit se termina dans un très beau paysage d'estuaire, à Moulin-Mer, proche de l'anse où est installé un centre nautique.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1978

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Vingt et un nouveaux membres ont été admis dans la Société :

- Archives du port de Brest ;
- Mlle BERGEROT, de Brest, présentée par le frère Guy Leclerc et M. Tanguy Daniel.
- Mme CALLOC'H, de Plomelin, présentée par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- Mme René CALLOC'H, de Quimper, présentée par M. et Mme Lévénez ;
- Mme Philippe CHABOURREAU, de Brest, présentée par Mme Lucas et Mlle Goubet ;
- Mlle CHENUAU, de Brest, présentée par les mêmes ;
- M. CLORENNEC, directeur d'école à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et René Daniel.
- M. Louis DAGORN, capitaine au long cours, de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et Pierre Grégoire ;
- Mme Michèle FRIANT, de Quimper, présentée par M. et Mme Lévénez ;
- M. Léon GORAGUER, ancien maire de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et René Daniel ;
- Mme HASSOLD, professeur à Quimper, présentée par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- Mme Annick HENRY, de Quimper, présentée par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;
- M. l'abbé François JOLY, recteur de Guimiliau, présenté par M. le chanoine Le Floc'h et M. Tanguy Daniel ;
- M. Jean-Pierre JUGAND, architecte en chef de la ville de Quimper, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;
- Mme Pierre LE BORGNE, de Fouesnant, présentée par MM. Michel Maréchal et Tanguy Daniel ;
- Mlle Marie-Françoise MOAL, de Brest, présentée par le frère Guy Leclerc et M. Tanguy Daniel ;
- M. Jean-Paul PERENNOU, professeur agrégé, de Plozévet, présenté par Mme Loxq et M. Stourm ;
- Mlle POULHAZAN, de Douarnenez, présentée par Mmes Chacun et Guillerot ;
- M. et Mme Alain SCHMITT, du Relecq-Kerhuon, présentés par MM. Joël-Jim Sévellec et Tanguy Daniel ;
- Docteur Louis TOUDIC, de Brest, présenté par MM. Olivier Castel et Tanguy Daniel.

Nécrologie. — Un de nos plus anciens membres, le docteur Jean Caraës, de Ploudalmézeau, a disparu. Il avait adhéré à la Société archéologique du Finistère en 1921. Ayant exercé dans sa commune pendant près d'un demi-siècle, il en avait été maire de 1945 à 1956, sans jamais cesser de s'intéresser à l'histoire et à l'archéologie. La Société présente à Mme Caraës et à sa famille ses condoléances.

Les lettres en breton d'Anatole Le Braz à Lucien Herr. — M. Alexis Le Bihan donne lecture d'une communication de M. Pierre-Yves Lambert, attaché de recherche au C.N.R.S., sur la correspondance échangée,

entre 1892 et 1897, entre Anatole Le Braz et Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale supérieure. Chose étrange, certaines de ces lettres sont écrites en breton : on sait qu'Anatole Le Braz écrivait peu dans cette langue, et Lucien Herr était un Alsacien dont le père avait opté, en 1872, pour la nationalité française. Le fait s'explique lorsque l'on sait que Lucien Herr, en cette fin de XIX^e siècle, venait passer ses vacances à Plogoff où, ayant fait la connaissance du facteur rural Jean Piriou, il se mit à étudier le breton. Ce que l'on ignore, c'est comment Anatole Le Braz entra en relations avec le bibliothécaire de la rue d'Ulm. Il n'en reste pas moins que leur correspondance, conservée en partie dans la famille de Lucien Herr, en partie dans le fonds Le Braz des Archives départementales des Côtes-du-Nord, est fort curieuse et instructive. On y apprend les difficultés d'un provincial pour se faire connaître à Paris. On y découvre également que l'historien Charles Seignobos, professeur à la Sorbonne, originaire de l'Ardèche, s'intéressait, lui aussi, à la langue bretonne. Enfin on peut y lire deux poèmes inédits en breton d'Anatole Le Braz.

Cette communication sera publiée dans le prochain Bulletin.

L'obituaire de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas. — M. Jean-Luc Deuffic a entrepris l'étude de l'histoire de Daoulas. Il s'efforce de reconstituer le nécrologe (ou obituaire) des abbés, besogne difficile, le cartulaire de l'abbaye ayant été détruit lors de la Révolution. M. Deuffic, réunissant des documents de provenances diverses, a réussi cette reconstitution qui apporte une contribution importante à la connaissance des origines de l'abbaye et de son histoire, à la chronologie des évêques de Quimper, à celle des familles de la région et, enfin, à la toponymie ancienne des lieux-dits.

Cette étude sera publiée dans le Bulletin.

Congrès national des sociétés savantes. — Le 104^e congrès national des sociétés savantes se tiendra à Bordeaux du 17 au 21 avril 1979. Les sociétaires désirant y participer devront adresser leur demande de renseignements à la Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, 75084 Paris Cedex 02.

Le secrétaire,
Jean-Louis Guillou

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1978

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Jean CARAES, de Ploudalmézeau, présentée par M. l'abbé Hervé Caraës et M. Jean Blanchard ;

— Mme Bernadette CERBELOT-SALAGNAC, archiviste paléographe, de Paris, présentée par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— M. DILIGEARD, contrôleur à la S.N.C.F., de Quimper, présenté par MM. Keraval et Henry ;

— Mlle Marie-Françoise GUÉZENNEC, de Paris, présentée par MM. Pierre-Yves Guézennec et Tanneau ;

— M. Alain GUIANVARC'H, de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Glouennec ;

— M. et Mme Philippe HENWOOD, archivistes paléographes, présentés par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— Mme MATHEVET, directrice d'école à Plouzané, présentée par MM. Keraval et René Daniel ;

— M. l'abbé Jean ROUSSELOT, recteur du Trévoux, présenté par M. le chanoine Le Floc'h et M. l'abbé Castel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de Mme Le Moing, en littérature Camille Armel, membre de la Société des gens de lettres, ancien membre de la Société archéologique du Finistère, et de M. Alfred Valmier, mari de Mme Valmier-Quéignec. La Société présente ses condoléances aux familles des disparus.

Programme des activités de la Société. — Le président présente le programme des séances et des excursions pour l'année 1979. La première séance aura lieu à Quimper le 27 janvier 1979 sous la forme d'une assemblée générale ordinaire.

Bibliographie. — La Société a reçu plusieurs ouvrages dont il est rendu compte : le numéro 9 des *Cahiers mennaisiens*, dirigés par le professeur Louis Le Guillou, de l'université de Bretagne occidentale, et la thèse de doctorat de M. Louis Pape, consacrée à la *civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, ouvrage historique et archéologique qui contient, en outre, des listes descriptives par localités.

Bilan des activités du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin. — Comme chaque année, M. Philippe présente le bilan des activités du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin. Outre des excursions dans le pays bigouden et sur la côte de la baie de Douarnenez avec des archéologues du Nord et d'Auvergne, des causeries ont été organisées ainsi que des sorties culturelles à l'intention des estivants, des expositions destinées à des élèves de l'enseignement secondaire, des débats sur les méthodes archéologiques, etc. La publication d'un bulletin ronéotypé est envisagée pour divulguer les activités du Cercle.

Le président félicite M. Philippe pour son dynamisme, son souci de la communication et son sens de la collaboration avec notre Société.

La vie religieuse dans le Porzay sous la Révolution. — M. le chanoine Le Floc'h fait une communication sur la vie religieuse dans le Porzay sous la Révolution. En 1789, le diocèse de Cornouaille comptait 670 prêtres : le Porzay, au fond de la baie de Douarnenez, en avait 25. Une paix religieuse quasi totale régna dans les paroisses de ce « pays » : cette situation exceptionnelle s'explique par le fait que la majorité du clergé (18 sur 25) prêta serment à la Constitution civile du clergé et fit donc partie de l'Église constitutionnelle. Cette proportion est la plus forte de la Cornouaille et du Finistère : il faut, selon le chanoine Le Floc'h, attribuer ce phénomène à l'influence de Claude Le Coz, originaire du

Porzay, principal du collège de Quimper depuis douze ans, qui avait pris nettement position pour le serment et publiait des brochures dans ce sens dans de nombreux diocèses. Nommé évêque constitutionnel de Rennes, il demeura un guide par sa correspondance et ses amitiés personnelles.

Les prêtres du Porzay, en butte à de menues tracasseries, vivotèrent tant bien que mal, et souvent bien. Ce furent des prêtres dignes, à quelques exceptions près.

Ce qui intéresse le plus M. le chanoine Le Floc'h, c'est la vie religieuse, c'est-à-dire l'attitude des habitants. Les documents sont peu nombreux, mais des faits sont probants. Paysans et artisans furent peu sensibles aux disputes entre prêtres, d'autant que, dans la région, les prêtres en fonction était presque tous les mêmes qui exerçaient avant la Révolution. Le Porzay resta calme et sans animosité. En 1792, l'état civil fut laïcisé : au lieu d'inscrire les enfants au registre des baptêmes, on les porta au registre des naissances. Complication sans gravité, l'officier de l'état civil se trouvant être le recteur, et les deux « témoins » étant toujours un homme et une femme, correspondant évidemment aux anciens parrain et marraine.

Entre 1795 et 1801, une grande désaffection vis-à-vis de l'Eglise semble s'établir dans le Porzay. Le chanoine Le Floc'h note parallèlement un développement important de l'alcoolisme chez les hommes et les femmes.

L'opposition entre Blancs et Rouges se développa avec la vente des biens nationaux. C'est là l'origine de luttes politiques ultérieures et la naissance de confusions entre opinions politiques et foi chrétienne.

Cette causerie, extrêmement vivante et documentée, a été fort applaudie. Elle constituera l'un des chapitres d'un ouvrage sur Locronan et ses environs, publié sous la direction de M. l'abbé Maurice Dilasser, recteur de Locronan, ouvrage dont il sera rendu compte dans le Bulletin.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Jacques BRIARD. — <i>Tumulus des monts d'Arrée. Juno Bella à Berrien.</i>	
Fig. 1. — Berrien. Tumulus de Juno Bella. Topographie ..	20
Fig. 2. — Berrien. Tumulus de Juno Bella. Sections longitudinales et transversales	21
Fig. 3. — Berrien. Tumulus de Juno Bella. Plan du caveau funéraire	22
Fig. 4. — Berrien. Tumulus de Juno Bella. Mobilier des terres	24
Fig. 5. — Berrien. Coffre de Juno Bella. Plan du coffre	27
Fig. 6. — Berrien. Coffre de Juno Bella. Vue du coffre en fin de fouille	28
Fig. 7. — Berrien. La Croix-Pulviny. Plan du dolmen ruiné ..	31
Fig. 8. — Poterie du Bronze des monts d'Arrée	32
Fig. 9. — Poterie du Bronze des monts d'Arrée	34
 René SANQUER. — <i>Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978).</i>	
Fig. 1. — Carte des lieux cités dans le texte	38
Fig. 2. — Carhaix. Poulptry, maison Guenver. Céramiques diverses	41
Fig. 3. — Carhaix. Place de Verdun. Egout romain	42
Fig. 4. — Carhaix. Place de Verdun. Fût de colonne	43
Fig. 5. — Carhaix. Place de Verdun. Bloc de base	44
Fig. 6. — Carhaix. Place de Verdun. Couronnement de corniche	44
Fig. 7. — Carhaix. Persivien. L'établissement romain	46
Fig. 8. — Carhaix. Persivien. Poterie commune romaine estampée	47
Fig. 9. — Carhaix. Persivien. L'aqueduc (coupe)	49
Fig. 10. — Carhaix. Persivien. Pichet découvert intact dans l'aqueduc	50
Fig. 11. — Landévennec. Ancienne abbaye. Localisation de l'église préromane	53
Fig. 12. — Landévennec. Ancienne abbaye. Carrelage de l'église préromane	54
Fig. 13. — Répartition des groupes du « cavalier à l'angui-pède » en Armorique	55

Fig. 14. — Landudal. Buzudic. Eléments d'une colonne et d'un groupe du « cavalier à l'anguipède »	56
Fig. 15. — Landudal. Buzudic. Le groupe du « cavalier à l'anguipède »	57
Fig. 16. — Reconstitution de la colonne de Cannstadt	58
Fig. 17. — Le Conquet. Portez. Marmite à pieds et bassins de bronze	60
Fig. 18. — Plabennec. Carte archéologique de la commune ..	63
Fig. 19. — Plabennec. Créac'h-ar-Vouden. Stèle de l'âge du fer	64
Fig. 20. — Plabennec. Créac'h-ar-Vouden. Fragment de sculpture	65
Fig. 21. — Pleyber-Christ. Coz-Ilis. Etablissement antique ...	67
Fig. 22. — Plomodiern. Porz-ar-Vag. L'établissement romain de salaisons	69
Fig. 23. — Plonévez-Porzay. Kervel. Les cuves de salaisons ..	70
Fig. 24. — Plouédern. Leslouch. Céramique médiévale	71
Fig. 25. — Ploumoguier. Lamber. Pion de jeu de tric-trac	72
Fig. 26. — Ploumoguier. Lamber. Fragments d'os ornés	73
Fig. 27. — Ploumoguier. Lamber. Grand vase en poterie onctueuse	73
Fig. 28. — Le Juch. Château. Tesson de poterie onctueuse décoré	74
Fig. 29. — Quimperlé. Forêt de Carnoët. Thermes ruraux romains	77
Fig. 30. — Quimperlé. Forêt de Carnoët. Consoles de terre cuite	78
Fig. 31. — Riec-sur-Belon. Talhiern. Têtes de bélier en granit	80
Jean-Luc DEUFFIC. — <i>Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas.</i>	
[Fig. 1. — Page manuscrite d'un martyrologe-obituaire de l'abbaye de Daoulas (XV ^e -XVI ^e siècles)]	92
Jean-Pierre LEGUAY. — <i>Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age.</i>	
[Fig. 1. — Plan de Morlaix au XVIII ^e siècle]	140
Grégoire LE CLECH. — <i>L'émigration bretonne au Canada au début du XX^e siècle : le témoignage du pionnier Joseph Béléguic, de Douarnenez.</i>	
Fig. 1. — Joseph Béléguic (1872-1911). Photographie	220
Fig. 2. — La De Dion-Bouton du conserveur Joseph Béléguic (1897)	221
Fig. 3. — La famille de Joseph Béléguic. Photographie	224
Fig. 4. — La maison des Béléguic à Saint-Brieux (1910)	226
Fig. 5. — Un groupe de l'Union régionaliste bretonne en excursion à Plougastel-Daoulas	233
Pierre-Yves LAMBERT. — <i>Les lettres d'Anatole Le Braz à Lucien Herr (avec deux poèmes bretons inédits).</i>	
[Fig. 1. — Lettre d'Anatole Le Braz à Lucien Herr (1892)] ..	278
<i>Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1978).</i>	
Fig. 1. — Clohars-Fouesnant. Eglise Saint-Hilaire. Clocher et arcades du chœur	295

	Pages
Fig. 2. — Concarneau. Eglise du Saint-Cœur-de-Marie. Cuve du XIII ^e siècle	298
Fig. 3. — Plouvoign. Chapelle Notre-Dame de Lambader. Fragment d'albâtre (XV ^e siècle)	309
Fig. 4. — Pont-Croix. Eglise Notre-Dame de Roscudon. Vitrail de la Sainte-Famille, par J.-J. Gruber (1978)	313
Fig. 5. — Pont-Croix. Eglise Notre-Dame de Roscudon. Vitrail de la chapelle des Trépassés, par J.-J. Gruber (1977)	315
Fig. 6. — Sizun. Eglise Saint-Suliau. L'orgue du XVII ^e siècle .	322
Fig. 7. — Trémaouézan. Presbytère. Albâtre (fin du XIV ^e siècle)	328
 Patricia GAILLARD-BANS. — Pour une « ethnohistoire » de la maison rurale : l'exemple de la Basse-Bretagne.	
Fig. 1. — Guénin (Morbihan). Lande de Coët-Coët. Loge d'habitation	347
Fig. 2. — Ploulec'h (Côtes-du-Nord). Maison de « texier » .	351
Pl. I. — Plans de longères	353
Fig. 3. — Gourin (Morbihan). Garsdavid. Maison à entrée en pignon	356
Fig. 4. — Tréguennec (Finistère). Kerguelec. Maison (1796) .	358
Pl. II. — Pleyber-Christ (Finistère). Kervern. Maison à « apoteiz »	361
Fig. 5. — Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord). Resquilly. Maison (1728)	363
Fig. 6. — Briec (Finistère). Moncouar. Maison (1735)	363
Pl. III. — Quelques types de charpentes fréquemment rencontrées en Basse-Bretagne	370
 Denise DELOUCHE. — La critique et les peintres de la Bretagne au XIX^e siècle.	
Fig. 1. — Jules Breton. Grand pardon breton	378
Fig. 2. — Bertall. Un barde breton	387
Fig. 3. — Yan Dargent. La Mort du dernier barde	388
Fig. 4. — Francis Blin. Un matin dans la lande, souvenir de Monterfil	389
Fig. 5. — Penguilly L'Haridon. Les Petites Mouettes, rivage de Belle-Ile-en-Mer, Port-Donan	393
Fig. 6. — Eugène Déveria. Départ pour le marché	394
 Couverture, page 4 : Ploumouguet, <i>Lamber</i> . Pion de jeu de tric-trac (XI ^e siècle).	

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
à Bannalec
le 30 novembre 1979

Dépôt légal : 4^e trimestre 1979